



Site FR 5400-472 (ZSC)
Site FR 541-2005 (ZPS)

"Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran"

Document d'Objectifs Natura 2000

VOLUME DE SYNTHÈSE
Diagnostic synthétique, objectifs, actions

Opérateur local : **Ligue pour la Protection des Oiseaux**
Départements de : **Charente- Maritime et Charente**



Document d'Objectifs Natura 2000

"Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran"

Site FR 5400-472 (ZSC)

Site FR 541-2005 (ZPS)

VOLUME DE SYNTHÈSE
Diagnostic synthétique, objectifs, actions

- Juin 2011 -



Validé en Comité de Pilotage

Animatrices du site Natura 2000 :

Emmanuelle Champion
Justine Coulombier

Experts habitats, faune, flore :

Jean Terrisse (habitats, flore, LPO)
Muriel Daudon (habitats, flore, LPO)
Philippe Jourde (faune, LPO)
Xavier Rebeyrat (faune, LPO)
Sébastien Brunet (faune, LPO)
Michel Caupenne (oiseaux, LPO)
Bernard Deceuninck (oiseaux, LPO)
Yann Davitoglu (poissons, FDPPMA17)

SOMMAIRE

Le **Document d'Objectifs** du site Natura 2000 « Moyenne Vallée de la Charente, des Seignes et du Coran » se compose des parties suivantes :

INTRODUCTION	5
1 DES DIRECTIVES EUROPEENNES AU RESEAU NATURA 2000.....	6
1.1 La « directive habitat » (1992).....	6
1.2 La « directive oiseaux » (1979).....	7
1.3 Le réseau des sites Natura 2000.....	7
1.4 Natura 2000 à l'amont et à l'aval	10
2 ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	11
2.1 Un document d'objectifs en 3 étapes	11
2.2 Méthode d'élaboration du document d'objectifs « Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran »	12
3 CONCLUSION DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB (1998-2009).....	14
3.1 Pilotage général de la démarche	14
3.2 Gestion conservatoire des habitats / espèces du site.....	14
3.3 Etat de conservation des habitats/espèces du site	15
3.4 Bilan technique 1998-2009.....	17
3.5 Bilan socio-économique 1998-2009.....	19
DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE ET ECONOMIQUE	20
1 PRESENTATION GENERALE DU SITE	21
1.1 Description du site	21
1.2 Synthèse du contexte	21
2 LE PATRIMOINE NATUREL	24
2.1 Avant-propos : les zones naturelles d'intérêt reconnu	24
2.2 Une grande diversité d'espèces et d'habitats menacés	26
2.3 Etat de conservation global des habitats naturels.....	27
2.4 Evolution des espèces et de leur état de conservation	34
2.5 Fiches thématiques par unité écologique	42
3 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	57
3.1 Généralités	57
3.2 Contexte physique.....	61
3.3 Environnement humain	61
3.3.1 Démographie et urbanisation.....	61
3.3.2 Patrimoine culturel	61
3.3.3 Infrastructures et transports	61
3.3.4 Les documents de planification.....	62
3.4 L'activité agricole dans le site	62
3.5 L'activité sylvicole	65
3.6 Tourisme et loisirs	67
3.6.1 L'hébergement touristique.....	67
3.6.2 Le patrimoine touristique.....	67
3.6.3 Randonnées	68
3.6.4 Tourisme fluvial	68
3.6.5 Activités cynégétiques	68
3.6.6 La pêche.....	69
3.7 Les activités industrielles	69
3.8 L'eau, un élément majeur du site Natura 2000.....	70
3.8.1 Les besoins en eau.....	70
3.8.2 La ressource en eau.....	72
3.9 Synthèse.....	74

ENJEUX & OBJECTIFS DE CONSERVATION	76
1 SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS.....	77
1.1 <i>Tableau de définition des grandes entités écologiques :</i>	77
1.2 <i>Enjeux et facteurs d'influences :</i>	80
2 SYNTHÈSE DES INTERACTIONS HABITATS/ESPECES ET ACTIVITES HUMAINES	87
3 HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION	93
4 LES OBJECTIFS DE CONSERVATION	96
4.1 <i>Agriculture et milieux ouverts</i>	97
4.2 <i>Eau et milieux aquatiques</i>	99
4.3 <i>Boisements</i>	102
4.4 <i>Tourisme et loisirs, valorisation du patrimoine, pédagogie</i>	104
4.5 <i>Mise en œuvre, suivi et évaluation du document d'objectifs</i>	105
FICHES ACTIONS	106
1 CONCEPTION DES ACTIONS.....	107
2 FICHES ACTIONS.....	109
3 OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	293
4 RETROPLANNING DES ACTIONS.....	307
5 GLOSSAIRE	311
6 ANNEXES.....	315

FIGURES

FIGURE 1 : CONTEXTE ADMINISTRATIF	22
FIGURE 2 : CONTEXTE ABIOTIQUE	22
FIGURE 3: SECTEURS INITIAUX DU DOCOB.....	23
FIGURE 4 : ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNU.....	24
FIGURE 5: ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNU.....	25
FIGURE 6: REPARTITION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	28
FIGURE 7: REPARTITION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRE ET NON PRIORITAIRE	29
FIGURE 8 : TABLEAU DES HABITATS AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE :	30
FIGURE 9 : TENDANCE D'EVOLUTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	35
FIGURE 10 : ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE :	36
FIGURE 11: FLEUVE CHARENTE, EN AVAL DE SAINTES (PHOTO : J. COULOMBIER)	57
FIGURE 12 : OCCUPATION DU SOL EN 2009.....	58
FIGURE 13 : IMPORTANCES RELATIVES EN SURFACE OCCUPEE.....	58
FIGURE 14 : OCCUPATION DU SOL EN 2009.....	59
FIGURE 15 : APPROCHE DE L'EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL ENTRE 1996 ET 2009	60
FIGURE 16 : PATURAGE EN BORD DE CHARENTE (PHOTO : J. COULOMBIER).....	62
FIGURE 17 : EVOLUTION DES SURFACES TOTALES SOUS CONTRAT DE 1996 A 2008.....	63
FIGURE 18 : CARTE DE L'ASSOLEMENT AGRICOLE.....	64
FIGURE 19 : FRENAIE ALLUVIALE SUR LES SEUGNES (PHOTO : J. COULOMBIER).....	65
FIGURE 20 : UNE TONNE DE CHASSE EN MARAIS DES BREUILS (PHOTO : J. TERRISSE)	68
FIGURE 21 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET NATURA 2000 (SOURCE : BDCARTHAGE)	71
FIGURE 22 : VEGETATION AQUATIQUE SUR LA SEUGNE (PHOTO : J. COULOMBIER).....	73
FIGURE 23 : SYNTHÈSE DES ACTIVITES SUR LE SITE NATURA 2000.....	75
FIGURE 24 : DEFINITION DES ENTITES ECOLOGIQUES	79
FIGURE 25 : ENJEUX ET FACTEURS D'INFLUENCE POUR LES HABITATS.....	82
FIGURE 26 : ENJEUX ET FACTEURS D'INFLUENCE POUR LES ESPECES.....	86
FIGURE 27 – IMPACT DES ACTIVITES HUMAINES SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET LEURS HABITATS (ADAPTATION D'UN TABLEAU REALISE PAR V. BARRET)	92
FIGURE 28: METHODE DE HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES	93
FIGURE 29 : PRIORITE D'ACTION PAR RAPPORT AUX HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	94
FIGURE 30 : PRIORITE D'ACTION PAR RAPPORT AUX ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	95

Préambule

*La nature n'est pas un simple décor pour nos existences : c'est une gigantesque chaîne de vie où la survie de l'Homme dépend des millions d'espèces végétales et animales qui peuplent la Terre. Enlevez les abeilles, et l'espèce humaine disparaît en 4 ans. Préserver notre patrimoine naturel, c'est **garantir notre survie et celle de nos descendants !***

*Or depuis deux siècles, le patrimoine vivant régresse à vitesse accélérée. Désormais, **même les espèces les plus communes sont touchées.***

*Le **réseau européen** des sites Natura 2000 vise à préserver les espaces devenus indispensables à la survie des espèces animales et végétales, et à la préservation des habitats naturels devenus rares ou menacés à l'échelle européenne ou mondiale.*

Le site « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » a intégré le réseau Natura 2000 à la fois au titre de la directive Habitats 92/43 (site FR n°5400-472) et au titre de la directive Oiseaux 2009/147 (site n°541-2005).

Le Docob a été élaboré en trois étapes entre 1996 et 2005. Il a fait l'objet d'une évaluation de sa mise en œuvre en 2009-2010 qui a abouti à son actualisation, présentée dans ce document de synthèse.

Pourquoi la Vallée de la Charente ?

La Moyenne Vallée de la Charente, des Seugnes et du Coran

a le privilège de faire partie
du réseau européen Natura 2000



➤ Parce qu'avec **118 espèces déterminantes** (68 animales et 50 végétales), elle se place au 6ème rang des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique du Poitou-Charentes.

➤ Parce que parmi elles, pas moins de **46 espèces animales, 1 espèce végétale et 17 habitats naturels** ont un niveau de rareté européen.



➤ Parce que **5 espèces se sont raréfiées au point d'être en voie d'extinction mondiale ou européenne, de même que 3 habitats naturels** : le Râle des genêts, le Vison d'Europe, l'Angélique à fruits variables, la Grande mulette, la Rosalie des Alpes, la Cladiaie tourbeuse, les Frênaies alluviales et les Pelouses rupicoles calcaires.



➤ Et enfin parce que, à l'échelle mondiale, l'Angélique à fruits variables n'existe que dans 3 autres estuaires français : la Loire, la Gironde et l'Adour.



INTRODUCTION

1 Des directives européennes au réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000, institué par la directive européenne « Habitats », est un ensemble de sites naturels proposés par chaque Etat membre qui se constitue depuis 1992 sur le territoire de l'Union Européenne.

Ces sites sont appelés des « sites Natura 2000 » et se distinguent en :

- Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) désignées au titre de la Directive « Habitats »
- Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) désignées au titre de la Directive « Oiseaux ».

Son objectif est d'assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces animales dits « d'intérêt communautaire » car ils sont en forte régression ou en voie de disparition à l'échelle européenne. Ainsi, en tentant de mieux gérer ces zones, on cherche à préserver la diversité biologique en Europe. Le réseau Natura 2000 doit aussi contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable en «*cherchant à concilier au sein des sites qui le composeront les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales.* »

1.1 La « directive habitat » (1992)

Adopté le 21 mai 1992 par les états membres de l'Union Européenne, la directive 92/43/CE, dite «directive habitat», a pour objectif principal de maintenir ou restaurer les milieux naturels et les espèces végétales et animales dans un état de conservation favorable, en particulier ceux et celles qui sont reconnues comme riches et rares au niveau européen (listées dans les annexes 1 et 2 de la directive). Cette préservation doit se faire dans le respect des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales propres à chaque site. La mise en application de ce texte contribue donc à l'objectif général d'un développement durable. Les espaces identifiés par chacun des états membres au titre de cette directive sont nommés Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Qu'est qu'un habitat naturel ?

Un **habitat naturel** correspond à une échelle spécifique de description des écosystèmes : chaque habitat naturel est caractérisé par une **combinaison spécifique de facteurs** : climat, pH du sol, humidité, écarts journaliers ou saisonniers des températures, structure et composition de la végétation...*exemple : un type particulier de prairie ou de forêt*

La « directive habitat » reconnaît de nombreux milieux naturels (listés en annexe de la directive). La présence de ces derniers justifie la désignation d'un site en ZSC. Cependant, une hiérarchie est établie entre les différents habitats identifiés par la directive :

- Habitat d'intérêt communautaire = habitat en danger, habitat ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable propre à la région biogéographique atlantique pour ce qui nous concerne,
- Habitat prioritaire = habitat menacé de disparition sur le territoire européen des états membres et pour la conservation duquel l'UE porte une responsabilité particulière.

Qu'est qu'un habitat d'espèces ?

Un **habitat d'espèces** regroupe tous les milieux biologiques dont une espèce a besoin pour accomplir son cycle de vie complet. *Exemple : pour une libellule, l'habitat correspond à la fois à l'eau (qualité physico-chimique, lente ou courante...), aux herbiers aquatiques où a lieu la ponte et où la larve se développe et se nourrit parfois pendant plusieurs années, aux plantes héliophytes ("les pieds dans l'eau") où elle viendra se fixer pour accomplir sa métamorphose, et enfin à la végétation rivulaire où les adultes chassent et s'accouplent.*

La « directive habitat » reconnaît de nombreuses espèces (listées en annexe de la directive). La présence de ces dernières justifie la désignation d'un site en ZSC. Cependant une hiérarchie est établie entre les différentes espèces identifiées par la directive :

- Espèce d'intérêt communautaire = espèce en danger, vulnérable, rare ou spécifique d'un territoire déterminé,
- Espèce prioritaire = espèce en danger de disparition sur le territoire européen des états membres et pour la conservation duquel l'UE porte une responsabilité particulière.

1.2 La « directive oiseaux » (1979)

Cette directive définit avec la précédente la formation du réseau de site Natura 2000. La directive n°79/409/CE du 2 avril 1979, dite « directive oiseaux » concerne la conservation de l'avifaune sauvage. Cette dernière identifie une liste d'espèces d'oiseaux qui, de par leurs caractéristiques de répartition européenne et mondiale, doivent être protégées. Il s'agit pour cela de garantir la conservation des zones utiles à leur nourrissage, nidification, migration...

Ainsi, cette directive vise à la protection d'espaces nécessaires au maintien de certaines espèces. Ces espaces sont identifiés au titre de la directive comme des Zones de Protection Spéciales (ZPS).

1.3 Le réseau des sites Natura 2000

La juxtaposition des Zones de Protection Spéciale (Directive oiseaux) et des Zones Spéciales de Conservation (Directive habitat) forme le réseau de sites Natura 2000. Ce réseau se développe sur l'ensemble du territoire européen depuis les anciens pays membres jusqu'aux nouveaux entrants.





Données du réseau Natura 2000 état 2009. Réalisation graphique A. Barreau LPO (source : Exposition quadrichrome site 70, 2008)

La très grande richesse biologique de la vallée lui a valu sa reconnaissance et son classement en **site Natura 2000** à la fois au titre de la directive Habitats (**ZSC**) et Oiseaux (**ZPS**). Ces deux classements ont valeur réglementaire en droit français.

La « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » a été intégrée au réseau Natura 2000 car :

- elle héberge une grande diversité d'espèces animales, végétales et d'habitats naturels menacés en Europe ;
- les surfaces couvertes par les habitats naturels présents et par les milieux de vie des espèces présentes, est conséquente et représentative à l'échelle européenne.

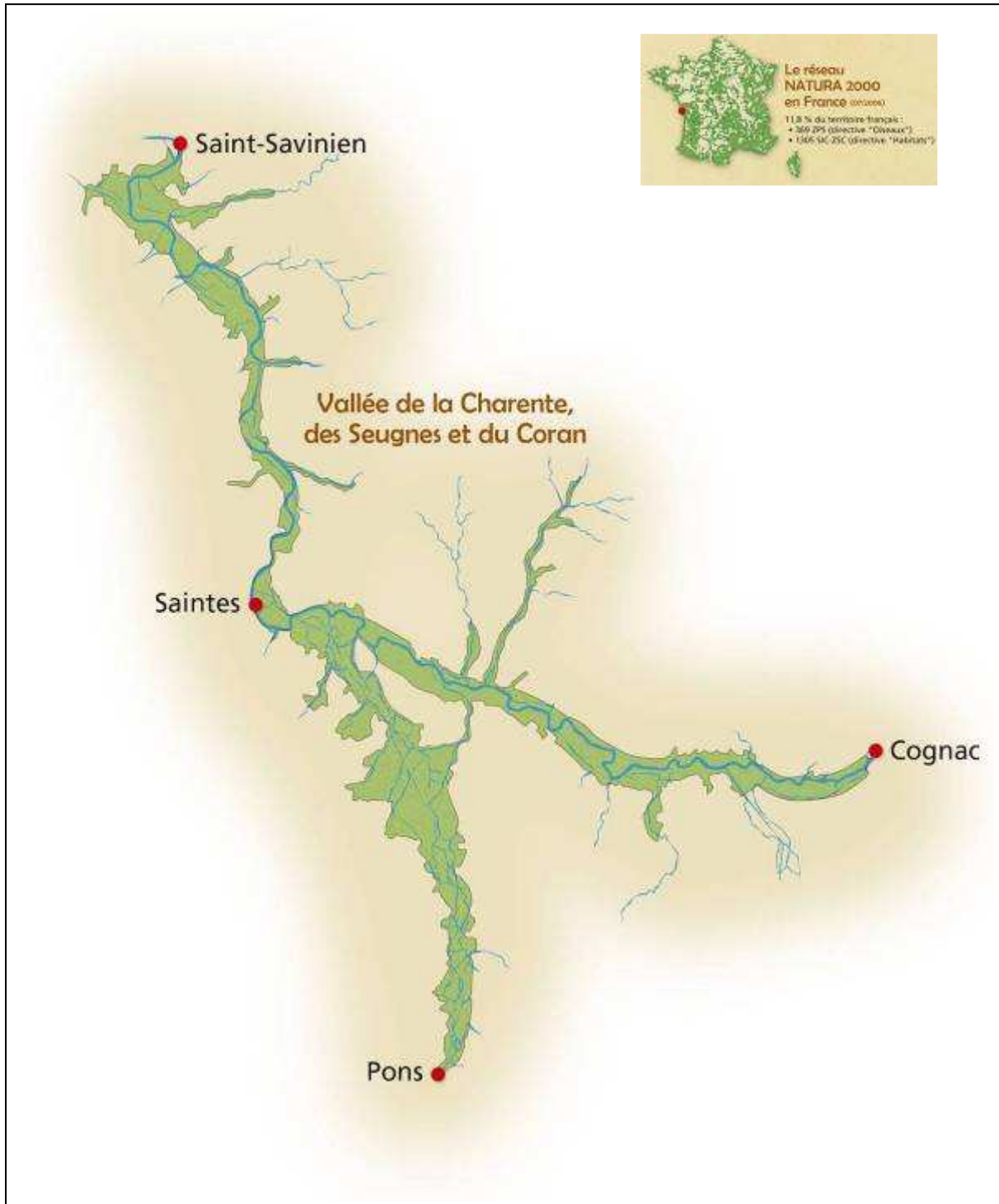
Le site couvre les vallées fluviales de la Charente entre Saint-Savinien et Cognac, et de ses affluents la Seugne entre Saintes et Pons, le Coran, le Bramerit, le Rochefollet...

ZSC n°FR5400-472 "Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran"

Classement à valeur réglementaire, au titre de la directive "Habitats-faune-flore CEE92/43. (Arrêté ministériel du 13 avril 2007)

ZPS n°FR541-2005 "Moyenne vallée de la Charente et Seugne"

Classement à valeur réglementaire, au titre de la directive "Oiseaux" CEE79/409 (Classement en ZPS : arrêté ministériel du 20 juillet 2004)



1.4 Natura 2000 à l'amont et à l'aval

La quasi-totalité du cours de la Charente a été retenu pour intégrer le **réseau Natura 2000**, tout comme celui de la Seugne. Entre la source et l'aval, les caractéristiques biologiques des rivières varient. Aussi, leurs cours sont scindés en plusieurs sites Natura 2000 présentant des caractéristiques biologiques différentes.

En vallée de la Charente

Le cours de la Charente est scindé en **quatre sites** biologiquement très identifiés :

- la **Vallée de la Charente en amont d'Angoulême**, partie du cours aux eaux claires, fraîches, courantes : site Natura 2000 FR5412-006 ;
- la **Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents** (Soloire, Boeme, Echelle), où le courant commence à ralentir et le fleuve s'élargit : site Natura 2000 FR5402-009;
- la **Moyenne Vallée de la Charente, Seugne et Coran**, de Cognac à St Savinien, où le fleuve prend toute son ampleur et s'entoure d'une vaste zone d'expansion des crues : site Natura 2000 ZSC FR5400-472 et ZPS FR5412-005 ;
- l'**Estuaire et Basse Vallée de la Charente** à l'aval, de St Savinien à l'embouchure, zone estuarienne soumise au balancement des marées : site ZSC FR5400-430 et ZPS FR5412-025.

En vallée de la Seugne

De même, la vallée de la Seugne est scindée en 2 sites :

- la **Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents**, où la Seugne est claire, fraîche et étroite : site Natura 2000 FR5402-008 ;
- la basse vallée de la Seugne, où la rivière ralentit, méandre et s'élargit enfin en un vaste delta au niveau de sa confluence avec la Charente : ce secteur a été rattaché au site **Moyenne Vallée de la Charente, Seugne et Coran**, site Natura 2000 ZSC FR5400-472 et ZPS FR5412-005.

2 Elaboration du document d'objectifs

Sur ses sites Natura 2000, chaque Etat a la responsabilité de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire et est libre de choisir la meilleure manière d'aboutir à la préservation de ces habitats.

La solution choisie par la France est celle d'une démarche contractuelle finalisée, sur chaque site, par la rédaction d'un Document d'Objectifs. Ce Document d'Objectifs correspond à un plan d'action : il recueille les objectifs et les actions que les acteurs locaux (élus, socioprofessionnels, usagers, associations, administrations) proposent, au terme d'un long processus de réflexion, de développer pour préserver le patrimoine naturel remarquable dont ils sont les gestionnaires.

Le Docob constitue un outil de planification de la gestion en matière d'environnement sur ce territoire.

D'autres outils de planification peuvent y coexister (SAGE, Livre Blanc...). Ils doivent prendre en compte les objectifs de conservation du Docob au titre notamment de la cohérence des politiques publiques. Par ailleurs, les réglementations nouvelles ou préexistantes s'y appliquent comme partout ailleurs (Loi sur l'Eau...). Le Docob et les prescriptions de gestion portent sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents, et pour lesquels le site a été désigné au titre des directives « habitats » et « oiseaux ».

2.1 Un document d'objectifs en 3 étapes

La France a souhaité tester dès 1996 la faisabilité d'élaboration de Documents d'Objectifs sur certains sites "test". C'est le programme expérimental "LIFE Documents d'Objectifs Natura 2000".

Trente-sept sites français choisis pour leur richesse écologique, leur représentativité ou leur originalité, ont bénéficié de ce programme de réflexion pilote. Ils avaient été choisis pour représenter une large variété de cas (biologiques, socio-économiques, contextuels...) et ainsi enrichir la démarche expérimentale. Ces sites ont mis leurs expériences en commun pour mettre au point une méthode nationale d'élaboration des Documents d'Objectifs. Celle-ci, validée par l'Etat français en juin 1998, est utilisée désormais dans tous les futurs sites du réseau Natura 2000. La méthodologie nationale a été mise à jour en 2008 (publication ATEN).

Le premier Docob a été réalisé en 3 étapes/secteurs géographiques successifs.

- Le site n°70 "Moyenne vallée de la Charente et Seugnes" a participé pour partie (18 communes sur 29) au programme expérimental. Le document d'objectifs de ce premier secteur a été élaboré entre 1996 et 1998, et a été validé par le Comité de Pilotage local le 4 juin 1998.
- En 2000, ce même Comité de Pilotage a été à nouveau réuni par la sous-préfecture de Saintes, et élargi au département de la Charente et aux 11 autres communes du site, afin d'élaborer le Document d'Objectifs sur le 2nd secteur. Docob validé en octobre 2001.
- Le 12 avril 2005, la Vallée du Coran ainsi que les affluents « le Bourrut » et « la Sauzaie » ont été ajoutés au périmètre du site Natura 2000, à la demande de l'Union Européenne, en raison de la sous représentation de sites français hébergeant le Vison d'Europe. 5 communes ont donc été intégrées au réseau Natura 2000. Docob validé en février 2005.

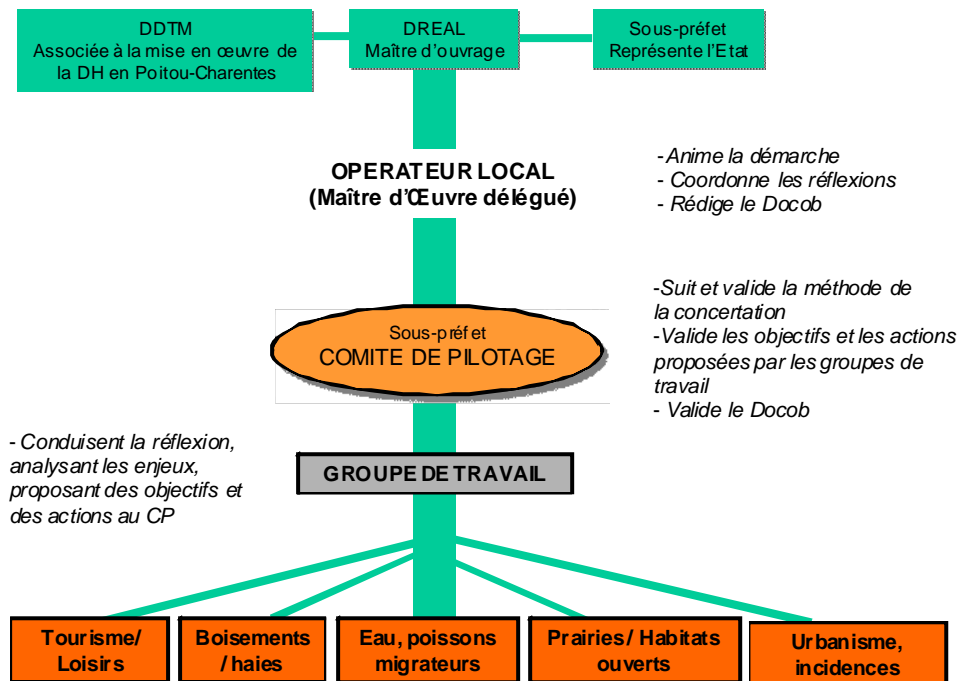
Ainsi, aujourd'hui, le site « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran » s'étend sur 7087,28 hectares pour 34 communes dont 6559,44 ha en Charente-Maritime et 527,84 ha en Charente. Au total, **227 km** de fleuve, rivières et fossés font partie du site.

Le présent Docob a été élaboré en 2010-2011, à l'issue d'un important travail d'évaluation des 13 ans de mise en œuvre et de mise à jour. Il a été validé par le Comité de Pilotage le XXXXXXXX

La Ligue pour la Protection des Oiseaux a été l'opérateur local du site pour les 3 secteurs.

2.2 Méthode d'élaboration du document d'objectifs « Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran »

Le Document d'Objectifs a été élaboré selon la méthode nationale de réflexion et de concertation du *Guide Méthodologique des Documents d'Objectifs* (ATEN/Ministère de l'Environnement, 1998/2008).



L'opérateur local, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, a été chargée de conduire et d'animer la réflexion (mission déléguée de l'Etat).

Le Comité de Pilotage, composé des élus, socioprofessionnels, usagers et représentants des services de l'Etat (dernière composition mise à jour fixée par arrêté préfectoral interdépartemental n°2004/221 datant du 30 janvier 2004), a eu pour rôle le suivi et la validation de la démarche, des résultats, et du présent Document d'Objectifs sous l'autorité de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, déléguée à Monsieur le Sous-préfet de Saintes.

Cinq groupes de travail (prairies/habitats ouverts, boisements/haies, tourisme/loisirs, eau et poissons migrateurs, urbanisme/incidences), composés d'usagers, de membres du Comité de Pilotage et de partenaires techniques – inscrits librement dans les groupes de leur choix –, ont assuré les réflexions techniques d'où sont issus les objectifs et les actions proposées par le Document d'Objectifs.

Démarche et méthode de travail :

A partir des 3 documents d'objectifs existants, désormais désuets, la démarche d'élaboration d'un Document d'Objectifs global du site s'est organisée en cinq étapes décrites ci-après. Ceci a donné lieu au présent document (Coulombier et Champion, 2011). Les actions ont ainsi pu être adaptées au nouveau contexte socio-économique et aux nouveaux outils financiers disponibles notamment.

- Evaluation de 13 ans de mise en œuvre en 2009 qui a donné lieu à la publication d'un rapport de synthèse très détaillé (Champion, 2010) ;
- Actualisation des volets socio-économiques et biologiques ;
- Analyse : enjeux biologiques et socio-économiques locaux ;
- Objectifs et orientations de gestion : synthèse des 3 documents d'objectifs en un seul ;
- Eléments de programmation : financier, calendrier prévisionnel de mise en œuvre, tableau de bord pour le suivi et l'évaluation du Document d'Objectifs, des habitats naturels et de la gestion.

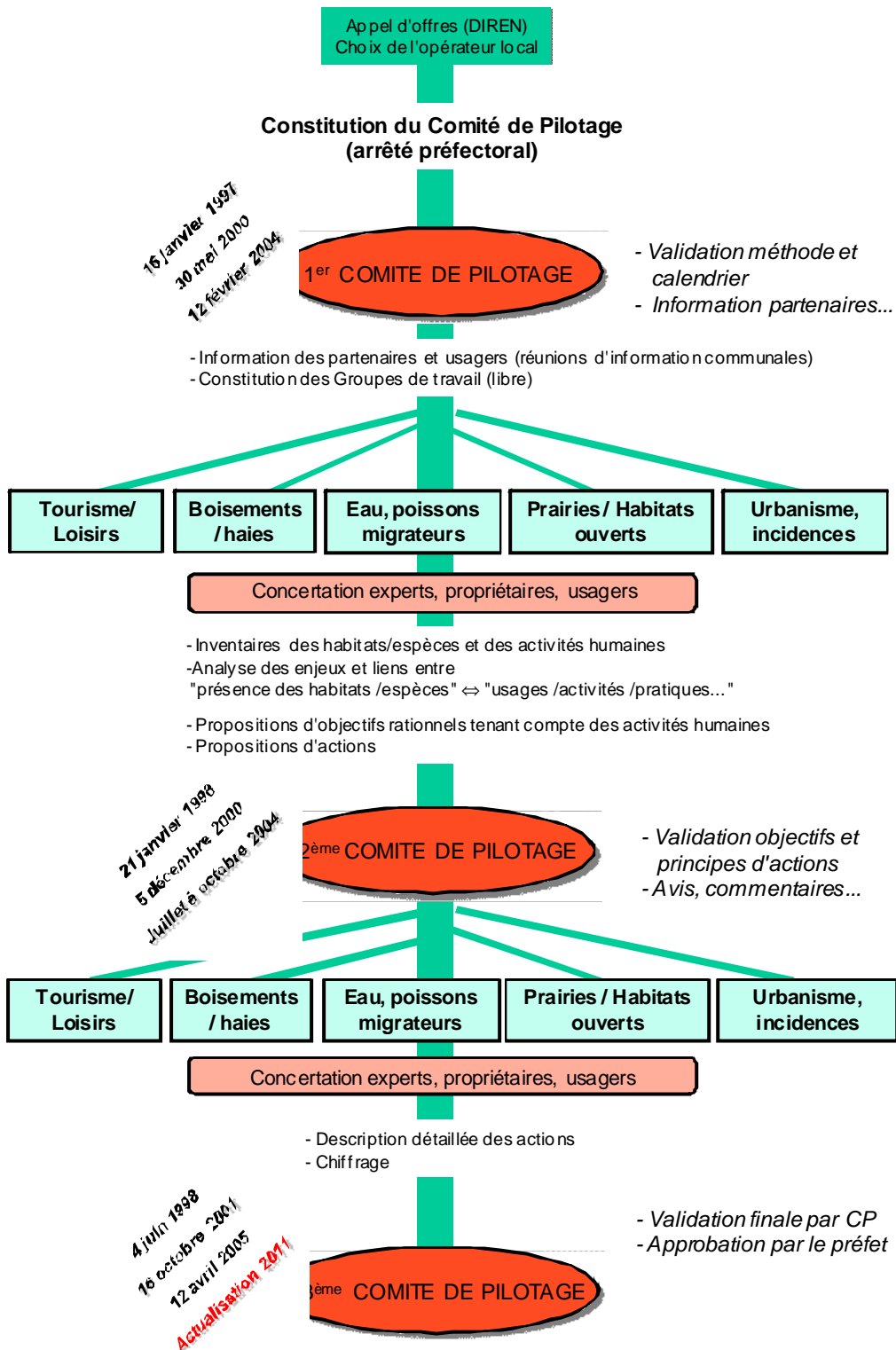
Méthode de travail développée avec les groupes :

Toute personne inscrite dans un groupe de travail reçoit systématiquement invitations et comptes-rendus. Lors de chaque réunion, l'opérateur local présente les différentes actions préparées inhérentes au groupe de travail. S'agissant d'une actualisation, le groupe valide les actions mises à jour, en propose de nouvelles...

A l'issue de chaque réunion, l'opérateur fait parvenir au groupe de travail un compte-rendu sous forme de fiche-action, reprenant sans changement le texte adopté par le groupe. Les modifications demandées suite à l'envoi/relecture sont toujours intégrées, ou soumises à nouveau au groupe, si elles modifient l'esprit des discussions. Cette méthode permet à tous ceux qui ont participé, soit par leur présence, leur participation active, ou leur relecture, de retrouver le contenu des discussions et accords, sans changement, dans le Docob.

Les groupes ont donc été réunis en quatre périodes différentes :

- 1996-1998 : élaboration du Docob du secteur 1 (amont Saintes et Seugne)
- 2000-2001 : élaboration de l'additif pour le secteur 2 (aval Saintes + partie 16)
- 2004-2005 : élaboration de l'additif pour le secteur 3 (Coran)
- 2011 : compilation en 1 seul Docob de ces 3 documents et mise à jour des actions



3 Conclusion de l'évaluation de la mise en œuvre du Docob (1998-2009)

7500 ha de vallée alluviale, 46 espèces animales, 1 espèce végétale et 17 habitats naturels d'intérêt européen. Un Docob « expérimental » dès 1996 et une mise en œuvre intensive d'actions depuis 1998. Quel bilan 11 ans plus tard ?

3.1 Pilotage général de la démarche

En 1996, rien n'existait : ni outils de mise en œuvre, ni possibilités contractuelles, ni budgets, ni même une méthode de travail locale. L'animation du site, en réseau avec les autres 34 sites expérimentaux français, aura permis de :

- Contribuer à créer les outils de mise en œuvre de Natura 2000 : financiers (FGMN dès 99), Contrats (2003), Chartes (2007)... dont les premiers sites ont fait émerger et défendu le besoin ;
- Contribuer à créer le métier d'Animateur Territorial N2000 au niveau français, et de créer 1 emploi à temps plein sur le site ;
- Développer le volet Suivi Ecologique des Docobs, initialement inexistant, sur le site et au niveau national, afin d'évaluer périodiquement la pertinence des actions menées ;
- Développer le volet Conseil en Environnement de la mission d'animation locale auprès des acteurs locaux, tout aussi inexistante au départ

3.2 Gestion conservatoire des habitats / espèces du site

Au terme de 11 années de mise en œuvre, l'appropriation par les acteurs locaux s'est très nettement améliorée avec le temps : de quasiment-nulle au départ (1996), elle est en progrès constant comme en témoignent les demandes de conseils de plus en plus fréquentes. Une relation de confiance s'est établie, voire même d'entraide avec certains partenaires.

Au 31-12-09, sur les 7500 ha du site, des surfaces très modestes mais en progression désormais rapide sont gérées dans un but spécifiquement environnemental.

Milieu/habitat	Surface Présente dans le Site (SPS)	Surface gérée « N2000 » et % de la SPS*	Type de gestion /contractualisation
Mégaphorbiaies (& 91EO*/91FO)	1.253ha	11ha soit 0,9%	Maîtrise foncière FDPPMA17 + Contrat N2000 « frayères » + « cladiaie » (+ « boisements » en cours de montage) NB : difficulté d'accès à certaines parcelles
Cladiaie (surtout 7210* et 7230)	68,6ha	11,5 ha soit 16,6%	Chantier majeur de restauration / entretien en cours depuis 2009 sur 11,5 ha au 31.12.10. Env. 16ha suppl. en cours de négociation, dont 12ha en cours acquisition (CREN).
Pelouses sèches (6210)	41,03ha	0,09 ha soit 0,2%	Contrats Natura 2000 + convention commune Chérac/CREN
Prairies naturelles (1410 et habitats d'espèces)	2.647ha	80 ha soit 4%	Projet de RNR porté par la ville de Saintes, NE17 et la LPO. Dossier en cours de montage
		1.900 ha soit 71%	MAEt (contre seulement 516 ha en 1996)
Boisements alluviaux (91EO* /91FO)	700ha	28 ha soit 4%	28ha en CN2000 + Gestion des ripisylves dans le delta des Seignes par la CDC du Pays Santon sur son territoire, respectant les préconisations du Docob, quoique non contractualisée « Natura 2000 »
Cours d'eau et habitats associés	180 km	-	Aucun cours d'eau ne bénéficie à ce jour d'une gestion environnementale globale, faute d'interlocuteur unique et désigné en matière de gestion environnementale des cours d'eau sur le site, mais : Vallée du Coran : en cours (gestion déléguée au SYMBA) Un SAGE juste amorcé Fleuve Charente : prise en main positive par le service Hydrologie du CG17 depuis 2008 ; projets de Contrats N2000 (gestion ripisylve, gestion bord de cours d'eau, espèces invasives). Echanges fructueux.

SPS* : Surface Présente dans le Site

3.3 Etat de conservation des habitats/espèces du site

L'ensemble des habitats naturels présents en 1996 s'est maintenu en 2009.

La liste des habitats naturels d'intérêt communautaire connus est passée de 12 habitats en 1996, à 17 habitats en 2009 (20 habitats en comptant les sous-types), soit une surface totale de 2493 ha d'habitats surfaciques et 263km d'habitats linéaires.

Aucune analyse fiable ne peut être faite dans le domaine des évolutions surfaciques.

Malgré les premières études entreprises (souvent encore de type état initial), aucune analyse fiable ne peut être faite quant à l'évolution 1996-2009 de l'état de conservation, sauf cas particulier. Une approche à dires d'experts a été tentée. Cette approche est scientifiquement complexe car elle fait appel à des notions scientifiques telles que la notion d'état de conservation idéal et celle d'état de référence, notion non stabilisées par les instances scientifiques de référence (MNHN...).

	Nb total	Evolution négative	Stabilité	Evolution positive	Evolution inconnue
Habitats	20	5	4	(2)*	11
Espèces	36	7	5	1	23
Total	56	12	9	3	34

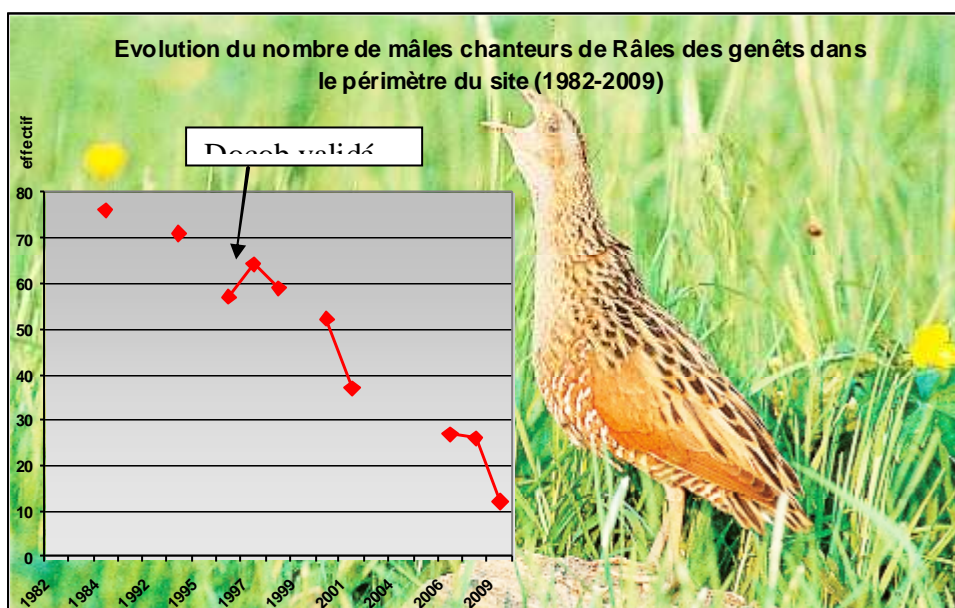
* les habitats 7210* et 7230 ont vu leur état de conservation ↘ pour partie, et ↗ pour les 8,77ha déjà restaurés

Tableau 1: Approche de l'évolution 1996-2009 de l'état de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site FR5400-472 – approche préliminaire, à dires d'experts –

Du point de vue écosystémique, l'état initial des prairies naturelles du site se répartit comme suit : Etat Bon à exceptionnel : 1340 ha - Etat Moyen : 446 ha - Etat Mauvais : 59 ha.

Pour les espèces :

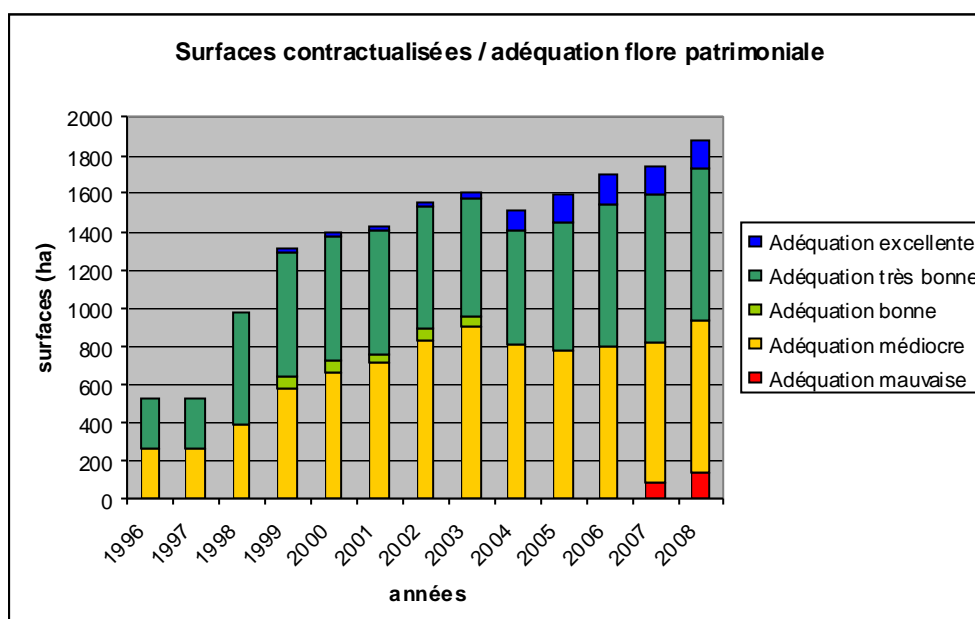
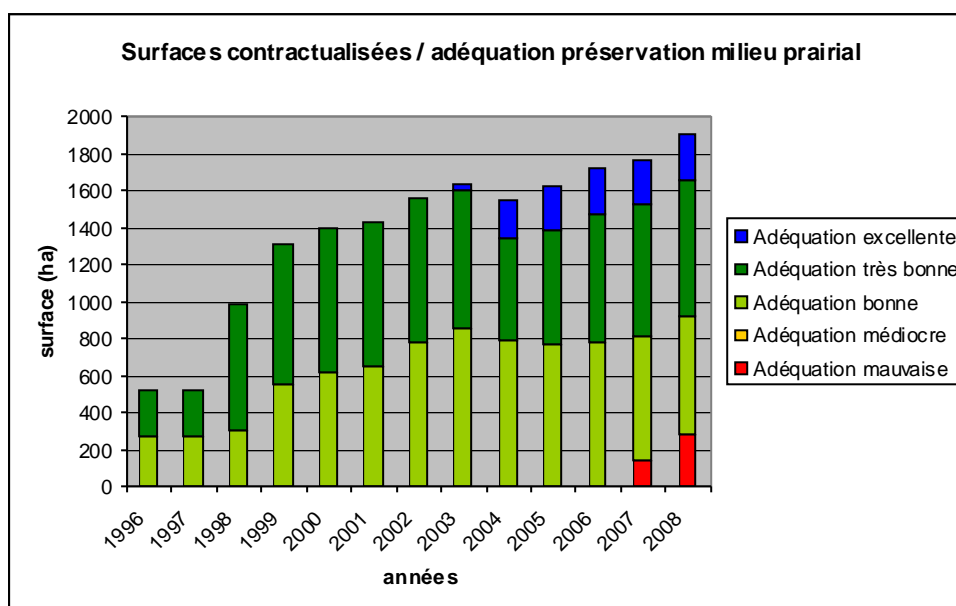
- **Angélique à fruits variables** : inconnu (régression ?)
- **Cuivré des marais** : mauvais ?
- **Poissons** : inconnu (moyen à bon ?)
- **Libellules (dont Macromie splendide, redécouverte)** : inconnu (mauvais à très mauvais ?)
- **Grande Mulette** : plutôt bon (redécouverte ; semblerait se reproduire, ce qui était inespéré et pose la question du poisson-hôte, qui ne peut être l'esturgeon, disparu de la Charente)
- **Insectes forestiers** : inconnu (stable ?)
- **Chauve-souris** : inconnu (stable ?)
- **Loutre / Vison** : inconnu (stable ?)
- **Vertigo de Desmoulin** : inconnu (mauvais ?)
- **Oiseaux** : forestiers : OK - Prairiaux : mauvais
- **Râle des genêts** : catastrophique. Les populations de Râle des genêts ne cessent de s'effondrer malgré les MAE mises en place, ce qui corréle l'analyse qui est faite quant à leur niveau d'adaptation à l'enjeu.

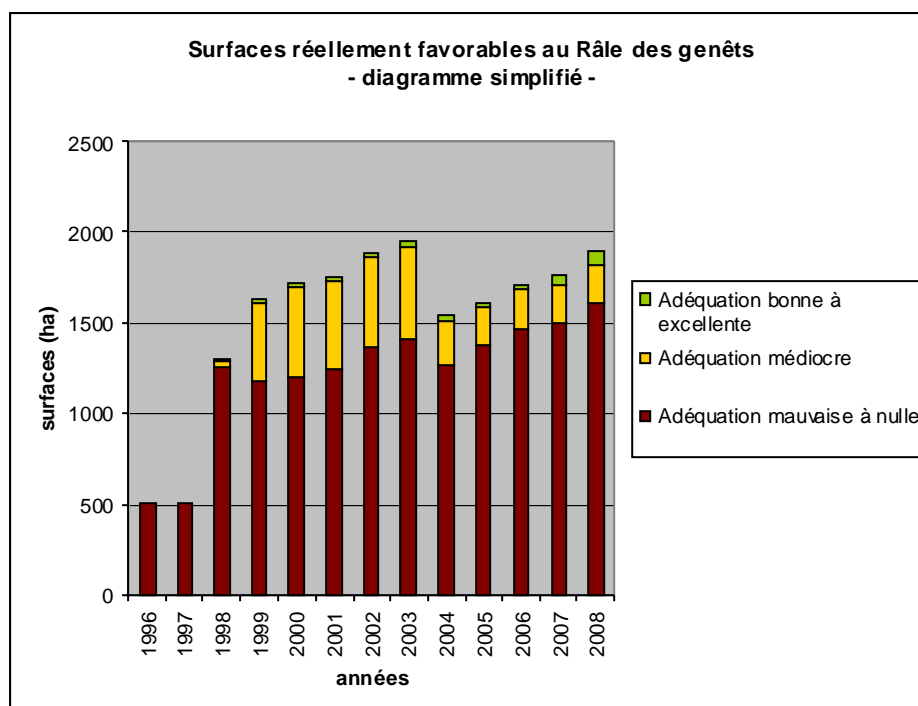


En effet, comme le montrent les analyses ci-dessous, l'outil agri-environnemental s'avère :

- **adapté à préserver, là où ils existent encore, des enjeux biologiques simples** quoique fondamentaux tels que la préservation de la qualité de la ressource en eau et la préservation basique des milieux prairiaux dans la plaine alluviale.
- **insuffisant** à faire « machine arrière » concernant les **surfaces déjà détruites**
- **moyennement adapté** à la préservation des **Habitats Naturels**.
- **complètement inadapté** à la préservation du **Rôle des genêts**, qui constitue une problématique biologique complexe compte-tenu des modalités agricoles actuelles (globales et locales).

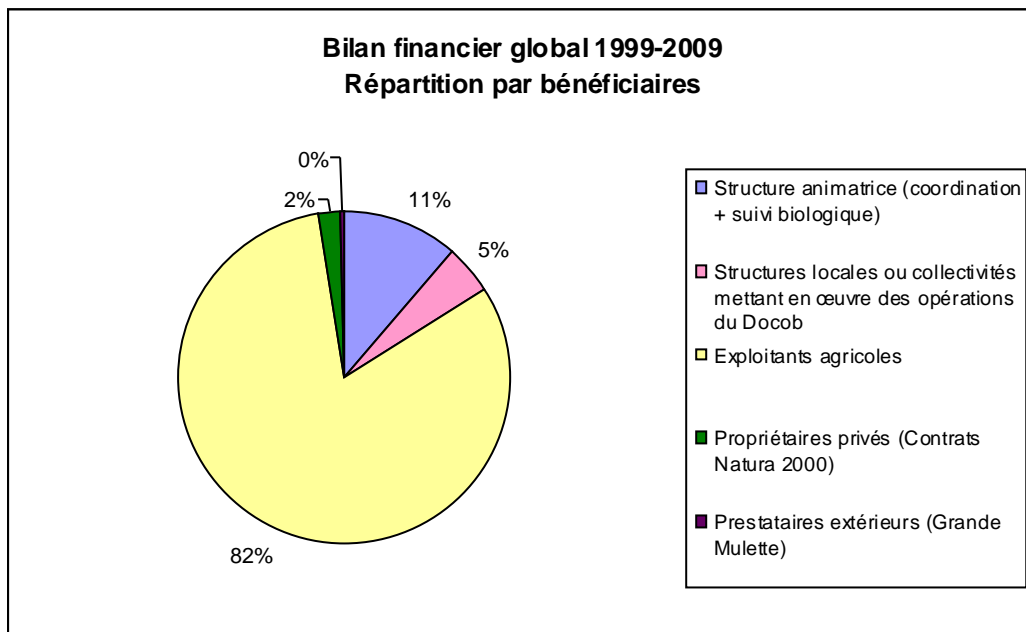
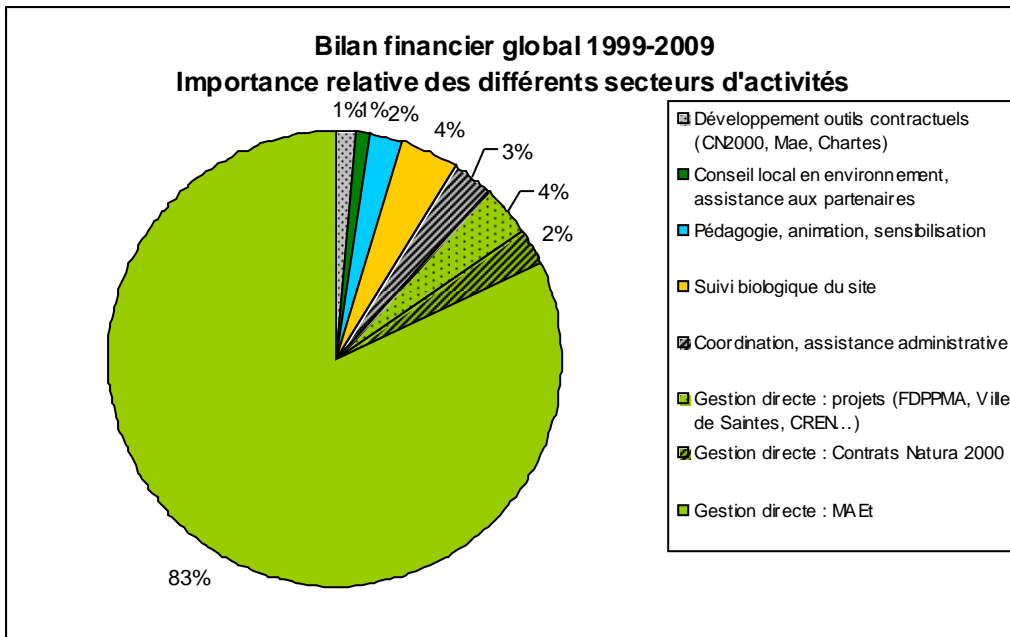
Des réflexions sur la mise en place d'autres outils (de type « mesure d'urgence ») sont à l'étude, et un LIFE spécifique est en cours de dépôt auprès de l'UE. Localement, la CDC du Pays Santon semble peu à peu s'appropriier l'enjeu et n'est plus totalement fermée à l'idée d'une participation financière en cas de mise en place de mesures d'urgence.





3.4 Bilan technique 1998-2009

- 85% des actions prévues par le Docob ont été engagées, dont 89% des actions « prioritaires »
- budget Natura 2000 total mis en œuvre : **4 085 681,81 €**, soit en moyenne 408.568,18€ /an ou **52,38€/ha/an** ; le coût d'animation (47.665 €/an, soit 6,11€/ha/an) est très faible comparativement aux montants mobilisés pour la gestion biologique du site :
 - 89% bénéficiant à la gestion biologique directe (83% au seul domaine agricole via les Maet)
 - 4% bénéficiant au suivi biologique du site
 - 3% bénéficiant à la coordination administrative
 - 2% bénéficiant à la pédagogie / sensibilisation à l'environnement
 - 1% bénéficiant au développement d'outils contractuels
 - 1% bénéficiant au conseil local en environnement auprès des partenaires
- Les financeurs sont **l'Etat** (58% ministère en charge de l'environnement / ministère en charge de l'agriculture) et **l'Union européenne** (42%). Aucun autre partenaire financier n'a contribué à la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site.
- **7 contrats Natura 2000** « ni agri, ni forêt » pour une surface totale de **15ha 95a 26 ca** et un budget global de **96 500,91€**
- 0 contrats Natura 2000 « forêt » (1 projet)
- 0 Chartes Natura 2000 (3 à 5 projets en passe d'aboutir)
- 8 conventions sont passées entre la FDPPMA17 et des propriétaires privés (frayères à brochet)
- **41 parcelles ont été acquises ou cédées** (action E10 frayères), pour une surface totale de **11ha 08a 76 ca** (Opérateur foncier propriétaire : FDPPMA 17)
- **1.900 ha sous contrat MAE** en 2008 (contre seulement 516 ha en 1996), soit **71% de la valeur « cible » maximale correspondant aux 2.647ha** de prairies du site



3.5 Bilan socio-économique 1998-2009

- **1.900 ha bénéficient de contrat MAE** en 2008 (contre seulement 516 ha en 1996), soit **71% de la valeur « cible » maximale correspondant aux 2.647ha** de prairies du site, pour un montant total consacré aux Mae de 1996 à 2008 est de 3.351.054 €, soit en moyenne 335.105 €/an
- hors Mae, 257.977,35 € (1999-09) ont bénéficié à des partenaires ou acteurs locaux pour la gestion directe des habitats et espèces (subventions, projets, Contrats Natura 2000...), soit en moyenne 23.452,45€/an.
- La présence du site Natura 2000 a permis de **créer** les mesures et les aides financières agri-environnementales sur le site, de les **maintenir**, et de les **étendre** à l'ensemble du périmètre (non entièrement couvert initialement). **Sans le site Natura 2000, ce périmètre n'aurait pas été éligible aux aides agri-environnementales**, et aucun exploitant agricole n'en aurait bénéficié.
- Même chose pour les Contrats Natura 2000 et les Chartes : **Sans le site Natura 2000, ce périmètre n'aurait pas été éligible aux aides Natura 2000**, et aucun acteur local n'en aurait bénéficié
- Les bénéficiaires du budget total mis en œuvre sont nombreux, diversifiés, et locaux : il s'agit à 84% de partenaires privés (exploitants, propriétaires, entreprises locales) et à 16% de partenaires institutionnels, principalement :
 - **exploitants** agricoles (82% de l'enveloppe globale)
 - **structure animatrice** (11%) et du bureau d'étude Biotope (anecdotique)
 - **partenaires locaux** ayant mis en œuvre des actions du Docob (5%) : ADASEA17, FDPPMA17, CRPF, CREN, Ville de Saintes
 - **prestataires extérieurs (entreprises locales)** à qui ont été confiées les opérations de gestion prévues par les Contrats Natura 2000 : SIE Val de Saintonge (entreprise d'insertion), A117 (entreprise d'insertion), entreprise de pelletage (nom ?), Orateur.com (entreprise de débardage à cheval), exploitants privés...
- l'appropriation par les acteurs locaux s'est très nettement améliorée avec le temps : de quasiment-nulle au départ (1996), elle est en progrès constant comme en témoignent les demandes de conseils de plus en plus fréquentes. Une relation de confiance s'est établie, voire même d'entraide avec certains partenaires.

Mais il est nécessaire de prévoir :

- des réunions de présentation de Natura 2000 à l'attention des conseils municipaux à chaque changement de municipalités
- un « pack » du Maire à remettre à chaque commune lors des changements de municipalités
- une information plus systématique des écoles : depuis janvier 2010, les écoles ont été intégrées à la base de données d'envoi des InfoSites et les reçoivent désormais (plusieurs retours positifs)
- Des informations « grand public » par voie de presse (presse écrite régionale et / ou radio), environ 1 fois par an

DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE ET ECONOMIQUE

Cette partie expose, sous forme synthétique, le contexte général physique, biologique, socio-économique et humain du site et les enjeux rattachés aux neuf unités écologiques d'intérêt communautaire correspondantes.

1 Présentation générale du site

1.1 Description du site

Le site, d'une surface totale de 7087,28 hectares, couvre les vallées fluviales de la Charente entre Saint-Savinien et le Né, et des affluents : la Seugne depuis Pons jusqu'à sa confluence avec la Charente en amont de Saintes (5 bras de confluence), et le Coran, le Rochefollet, le Bourrut, Les Sauzaies, l'Escambouille, le Bramerit,... Chacun de ses affluents est inclus de sa source à sa confluence, hormis le Bramerit dont seul l'aval est inclus dans le site, ce qui pose un problème de cohérence biologique.

Le périmètre est entièrement en zone inondable à l'exception des coteaux calcaires des « Arciveaux » et de « Chez Landart – Chez Chaussat – Douzillé ».

Sur les 7087,28 ha, on compte :

- 6.559,44 ha en Charente-Maritime ;
- 527,84 ha en Charente.

Les milieux aquatiques (fleuves et rivières) s'étendent sur 227 km répartis de la façon suivante :

- Charente : 55,51km
- Seugne : 22,75km
- Coran : 14,5 km

1.2 Synthèse du contexte

	Données administratives	Quantification	Qualification	Origine des données
Zonages administratifs	Région	1	Poitou-Charentes	
	Département	2	Charente-Maritime, Charente	
	Pays	4	Pays de la Saintonge Romane, Pays des Vals de Saintonge, Pays de Haute-Saintonge, Pays Ouest Charente - Pays du Cognac	
	Communautés de communes	8	Cdc Cognac, Cdc région de Pons, Cdc Pays Buriaud, Cdc Pays Haute Saintonge, Cdc Pays Santon, Cdc Canton de Gémozac et de Saintonge viticole, Cdc Charente Arnoult Cœur de Saintonge, Cdc Pays Savinois	
	Communes	34	Berneuil (484ha), Bougneau (127ha), Brives sur Charente (136ha), Bussac sur Charente (126ha), Chaniers (295ha), Chérac (178ha), Cognac (116ha), Colombiers (234ha), Courcoury (695ha), Crazannes (185ha), Dompierre sur Charente (176ha), Fontcouverte (43ha), Geay (8ha), La Jard (281ha), Le Mung (169ha), Les Gonds (482ha), Merpins (282 ha), Montils (415ha), Pérignac (17ha), Pons (99ha), Port d'Envaux (487ha), Rouffiac (165ha), Saintes (429ha), Salignac sur charente (163ha), St Bris des Bois (27ha), St Césaire (52ha), St Laurent de Cognac (130ha), St Léger (208ha), St Sauvant (56ha), St Savinien, Agonnay (445ha), St Seurin de Palenne (32ha), St Sever de Saintonge (183ha), St Vaize (49ha), Taillebourg (113ha)	SIG
Démographie	Habitants	En 2008	79820	INSEE 2008
Zonages	Arrêté Préfectoral	0		

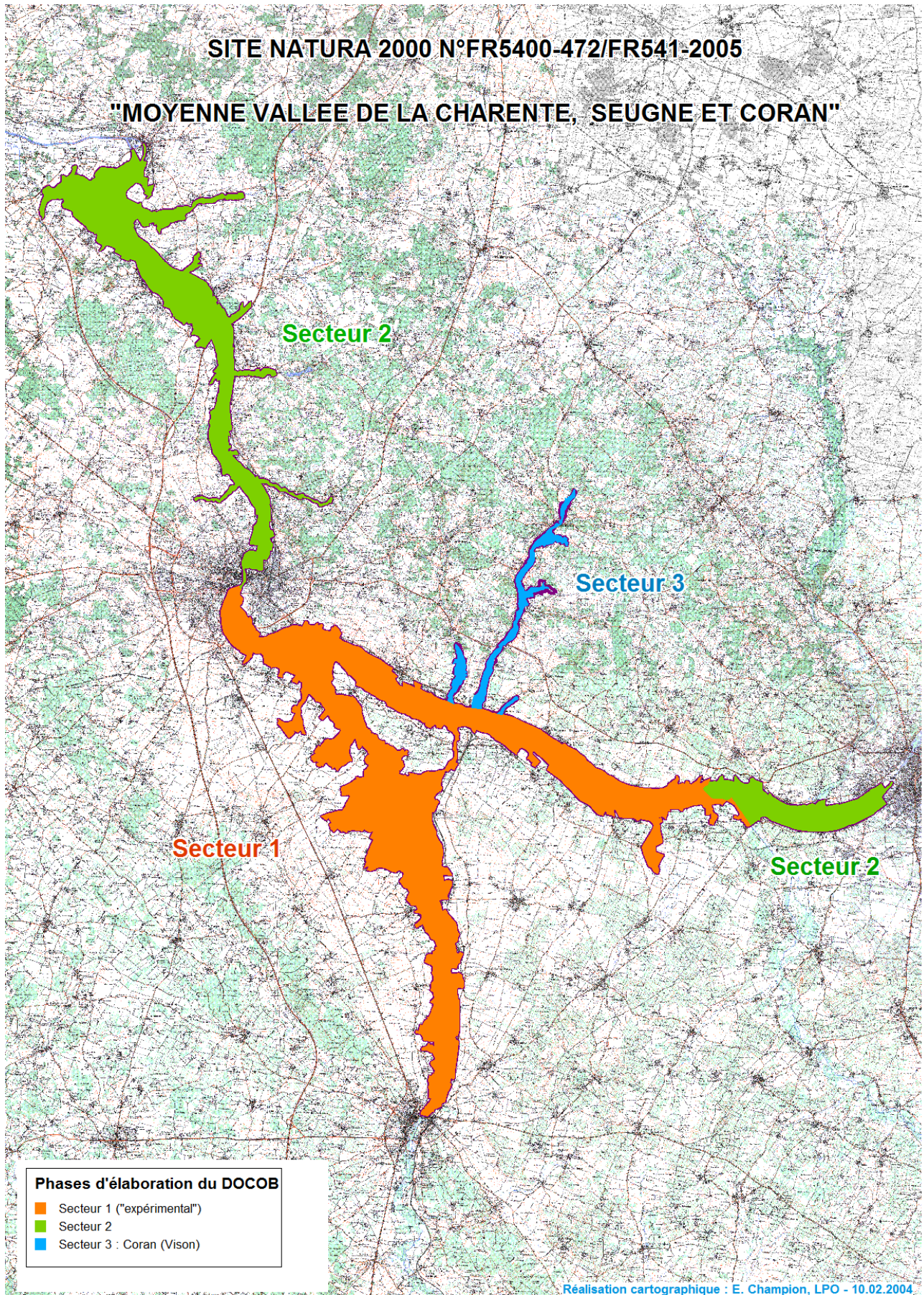
	Données administratives	Quantification	Qualification	Origine des données
environnement aux	de Protection de Biotopes			
	Monuments historiques sites classés	44	Cf diagnostic socio-économique	Mérimée
	Monuments historiques sites inscrits	48	Cf diagnostic socio-économique	Mérimée
	Périmètres de protection de captages pour l'adduction d'eau potable	11 (dont 4 en cours de procédure)	Cf diagnostic socio-économique	DDRASS Poitou-Charentes
	ZPPAUP	4	St Savinien, Taillebourg, Pons, Saintes	DRAC Poitou-Charentes
Plans/ Programmes/ Politiques territoriales	SDAGE	1	Adour Garonne	Agence de l'eau Adour Garonne
	SAGE	1	Charente (en élaboration)	
	PGE	1	Charente	EPTB
	Charte forestière de territoire	0		
	Plan de prévention risques naturels	5 PPRI* et 3 PPRMo* impliquant la majeure partie des communes du site	Charente amont PPRI Charente aval PPRI Saintes PPRMo St Savinien PPRI et PPRMo Pons – PPRI et PPRMo Agglomération de Cognac- PPRI	DDTM/ DDT
	Plan de prévention des crues	1	PAPI Charente	EPTB
	Schéma régional de développement éolien	1	instrument de développement harmonieux de l'éolien en Poitou-Charentes	Région Poitou Charentes

*PPRI : Plan de prévention des risques inondation / PPRMo : Plan de prévention des risques Mouvement de terrain

Figure 1 : Contexte administratif

Objet	Qualification	Quantification	Origine des données
Climatologie	Climat Pluviométrie Ensoleillement	Océanique 850 à 1000 mm /an d'ouest en est 1600 h/an	Météo France
Géologie	Calcaire et sédimentaire dans les vallées		BRGM Infoterre
Topographie	Altitude	Entre 2m NGF et environ 50m NGF	IGN
Paysage	Entité	Les Paysages de vallées	Observatoire régional de l'Environnement 2009
Pédologie	Argilo-limoneux, calcaire à gley peu profond		INRA, Gissol
Hydrographie	Fleuve	Charente	
	Rivière	Seugne, Coran, Rochefollet, Bourrut, Bramerit, Escambouille, la Rutelière, le Bel Air, le Grand Voine, le Gua	http://adour-garonne.eaufrance.fr/
	Canal et étiers Fossés	Le Moussard, Le Né... Nombreux fossés	Carte IGN
Hydrogéologie	Aquifère	Nappe alluviale de la Charente Aquifère du Cénomani Aquifère du Santonien - Turonien	www.piezo-poitou-charentes.org

Figure 2 : Contexte abiotique



2 Le patrimoine naturel

La « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » a été intégrée au réseau écologique européen Natura 2000 car :

- elle héberge une grande diversité d'espèces animales, végétales et d'habitats naturels menacés en Europe : 46 espèces animales, 1 espèce végétale et 17 habitats naturels connus au 31/12/2010.
- les surfaces couvertes par les habitats naturels présents d'une part, et par les milieux de vie des espèces présentes d'autre part, est conséquente et représentative à l'échelle européenne.

2.1 Avant-propos : les zones naturelles d'intérêt reconnu

Les **ZNIEFF de type I** (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) identifient les secteurs de très forte diversité biologique, accueillant des espèces ou des habitats rares à l'échelle nationale, régionale ou départementale (dont certains sont aussi devenus rares à l'échelle européenne ou mondiale). Les ZNIEFF de type I sont souvent de petite taille.

Les **ZNIEFF de type II** identifient des entités écologiques fonctionnelles (espaces de vie d'espèces rares, corridors de déplacement, lit majeur inondable d'un fleuve ou marais littoral...). Les ZNIEFF de type II sont souvent plus grandes, englobant une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

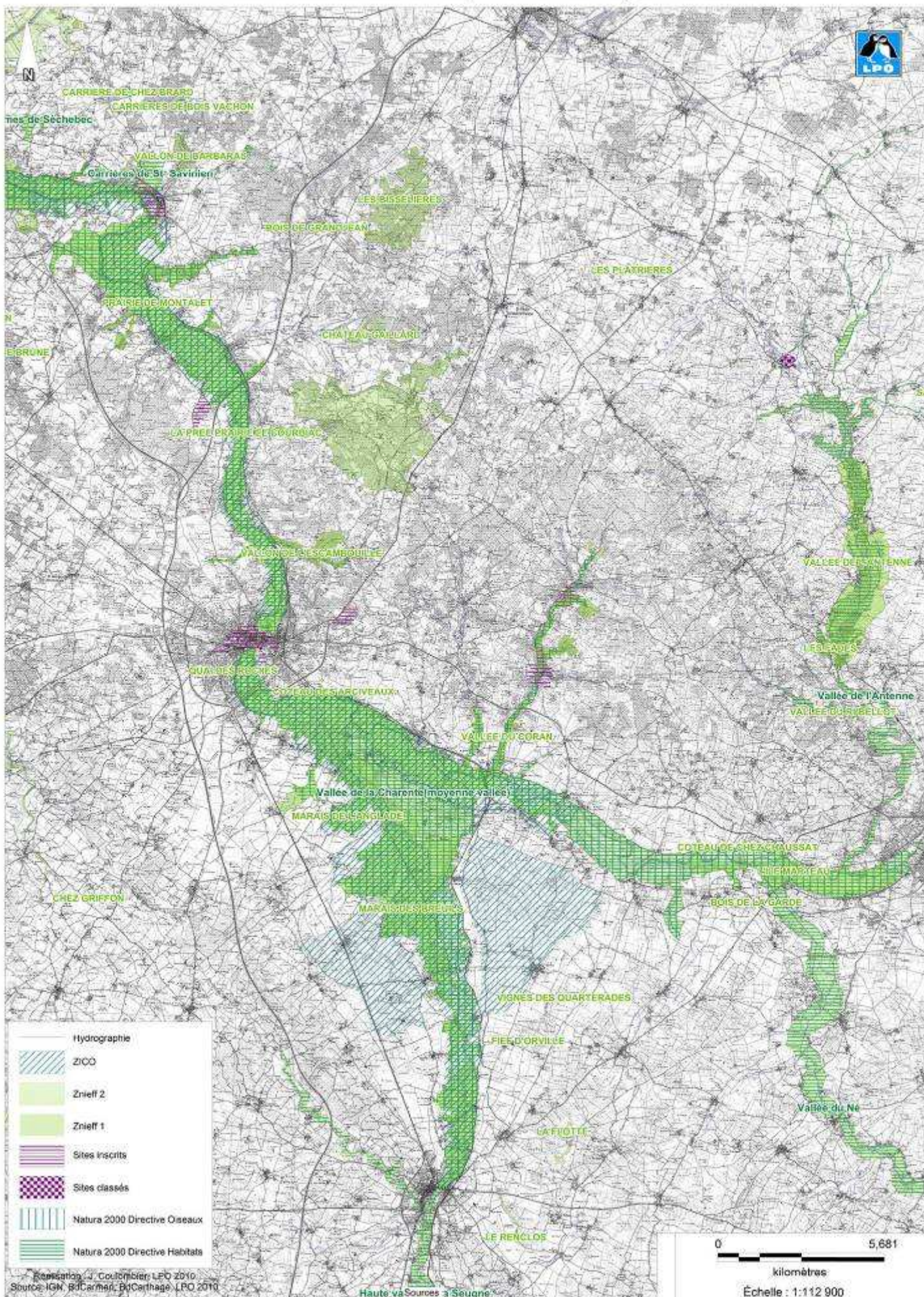
Les **ZICO** (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) identifient les zones importantes pour les oiseaux devenus rares ou menacés à l'échelle européenne ou mondiale. Si elles sont retenues, elles sont **classées en ZPS** (Zone de Protection Spéciale - valeur réglementaire).

Les sites Inscrits – SI - est un label officiel français qui désigne les sites naturels dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque exceptionnel qui, sans présenter une valeur ou une fragilité telles que soit justifié leur classement, ont suffisamment d'intérêt pour que leur évolution soit surveillée de très près.

Type	Dénomination	Code
ZNIEFF 2	Vallée de la Charente moyenne et Seugne	540007612
ZNIEFF 2	Haute vallée de la Seugne	540120112
ZNIEFF 2	Vallée du né et ses affluents	540120011
ZNIEFF 1	Prairie de montalet	540007627
ZNIEFF 1	La Prée - prairie de Courbiac	540003324
ZNIEFF 1	Val de Charente entre Saintes et Beillant	540120006
ZNIEFF 1	Vallon de l'Escambouille	540006835
ZNIEFF 1	Chaumes du Douhet	540006855
ZNIEFF 1	Marais des Breuil	540006853
ZNIEFF 1	Marais de l'Anglade	540003349
ZNIEFF 1	Vallée du Coran	540006834
ZNIEFF 1	Coteau des Arciveaux	540006854
ZNIEFF 1	Coteau de Chez Chaussat	540003491
ZNIEFF 1	L'île Marteau" (département de la Charente)	540007595
ZICO	Vallée de la Charente et de la Seugne	n°PC02
ZICO	Plaine de Pons - Rouffiac	n°PC04
ZPS	Moyenne vallée de la Charente et de la Seugne	FR5412005
SIC	Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran	FR5400472
SI	Ensemble formé par le bourg de St Sauvant	
SI	Ancien village et de l'étang de la Brèche – St Bris des Bois	
SI	Quartiers anciens - Saintes	
SI	Jardin de l'Hôtel de Ville – Saintes	
SI	Les Deux Rives de la Charente – St Savinien	

Figure 4 : Zones naturelles d'intérêt reconnu

Zones naturelles d'intérêt et protections réglementaires



Élaboration: J. Coulibrier, LPO 2010
Sources: IGN, B.C. Carman, B. Carthage, LPO 2010

2.2 Une grande diversité d'espèces et d'habitats menacés

L'intérêt biologique de la « Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran » est multiple : cette vallée inondable abrite plusieurs milieux naturels qui sont devenus rares à l'échelle du territoire européen, en tant qu'habitats et habitats d'espèces.

Ce site est d'importance régionale, du fait de l'étendue et la qualité de certains habitats liés aux vallées inondables et aux caractéristiques géologiques du territoire :

- les cours d'eau, avec leurs eaux courantes et claires pour les Seignes, le Coran notamment, accueillent une faune et une flore aquatiques très intéressantes ;
- les boisements naturels inondables à base de Frênes, Aulnes, qui, grâce à leur diversité de classes d'âge, ancienneté, localisation... abritent une flore (plante) particulière régionale ;
- les boisements naturels de pente à bases de Charmes, Chênes...abritent une flore (plantes) particulière des zones boisées inondables de la région ;
- les prairies alluviales et semi-halophiles présentent une végétation diversifiée et parfois très bien conservée. Elles abritent également des oiseaux nicheurs (Râle des genêts) et certains papillons protégés ;
- les pelouses calcaires (les Sauzaies, chez Landart, les Arciveaux, etc.) sont riches en espèces végétales méditerranéennes (orchidées notamment). Elles trouvent sur ces coteaux ensoleillés des conditions similaires aux conditions méditerranéennes (sols épais, chauds...) qui leur permettent de s'y développer bien qu'étant en dehors de leur aire de répartition habituelle ;
- les cladiaies tourbeuses (marais de l'Anglade et marais des Breuils (état dégradé)), habitat naturel en raréfaction en raison de la disparition des zones humides, présentent des espèces végétales caractéristiques ;
- les carrières, grottes, falaises accueillent des populations de chauve-souris qui trouvent dans le val de Charente, de nombreux corridors de déplacement (cours d'eau, haies, lisières boisées).

De même, ce site présente une très grande richesse faunistique inféodée à ces milieux : présence de la Loutre et du Vison d'Europe, de la Cistude, de divers poissons migrateurs, de plusieurs invertébrés dont la Rosalie des Alpes, de nombreuses chauves-souris, du Cuivré des Marais ...

A l'issue des études conduites dans le cadre de la mise en œuvre du Docob Natura 2000 sur la période 1998-2009 et dans le cadre de la refonte du Docob d'une part, et du fait du rattachement au site Natura 2000 FR5400-472 de vallons latéraux initialement non inclus dans le périmètre (résultant de la mise en cohérence des périmètres de la ZSC et de la ZPS) d'autre part, la liste des habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 est passée de 12 habitats décrits en 1996, à **17 habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive Habitats**.

En l'état actuel des connaissances (31-12-2010), on sait que le site héberge :

- **46 espèces animales** d'intérêt européen, dont 3 prioritaires ;
- **1 espèce végétale** d'intérêt européen, prioritaire ;
- **17 habitats naturels** d'intérêt européen, dont 3 prioritaires.

Ces 17 habitats d'intérêt communautaire représentent une surface totale de **2.493 ha d'habitats surfaciques et 263 km d'habitats linéaires**.

Parmi ces 17 habitats, **3 sont prioritaires** au titre de la directive habitats (idem à l'état des connaissances précédent), pour une surface totale de **777 ha** :

- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi (6110*) - habitat ponctuel
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0*) – 731 ha
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du Caricion davallianae (7210*) – 46 ha

Les milieux de vie des 46 espèces animales menacées couvrent environ **4.203 ha** (correspondant à l'ensemble des milieux naturels ou semi-naturels du site), soit **59%** de la surface totale du site.

Ces chiffres ne doivent pas faire négliger les autres et nombreux êtres vivants, plus communs, qui peuplent cette vallée et contribuent à son équilibre biologique et qui pour certains, connaissent aussi des régressions importantes (hirondelles, linottes...).

Les premiers inventaires sur ce secteur confirment la richesse écologique du site (Jourde, 96 à 2001 ; Terrisse, 96 à 2001) :

- Plusieurs centaines d'espèces végétales (exhaustivité impossible), dont 50 déterminantes en Poitou-Charentes (hors fougères)
- 38 mammifères, soit 70% des mammifères terrestres du département
- 122 oiseaux, dont 83 nicheurs
- 17 amphibiens et reptiles dont la rare tortue Cistude d'Europe
- 20 poissons dont 7 d'intérêt européen telles les lamproies et les aloses
- 38 libellules (dont 4 d'intérêt européen) sur 45 connues dans le département de la Charente-Maritime ; en d'autres termes, on peut observer 80 % des espèces du département sur ce seul secteur !
- 3 autres insectes d'intérêt européen (Rosalie des Alpes, Cuivré des marais, Lucane cerf-volant) et un pré-inventaire de 30 espèces d'orthoptères (criquets et sauterelles)
- 89 mollusques continentaux (dont 1 d'intérêt européen), dont 47 terrestres et 43 d'eaux douces

2.3 Etat de conservation global des habitats naturels

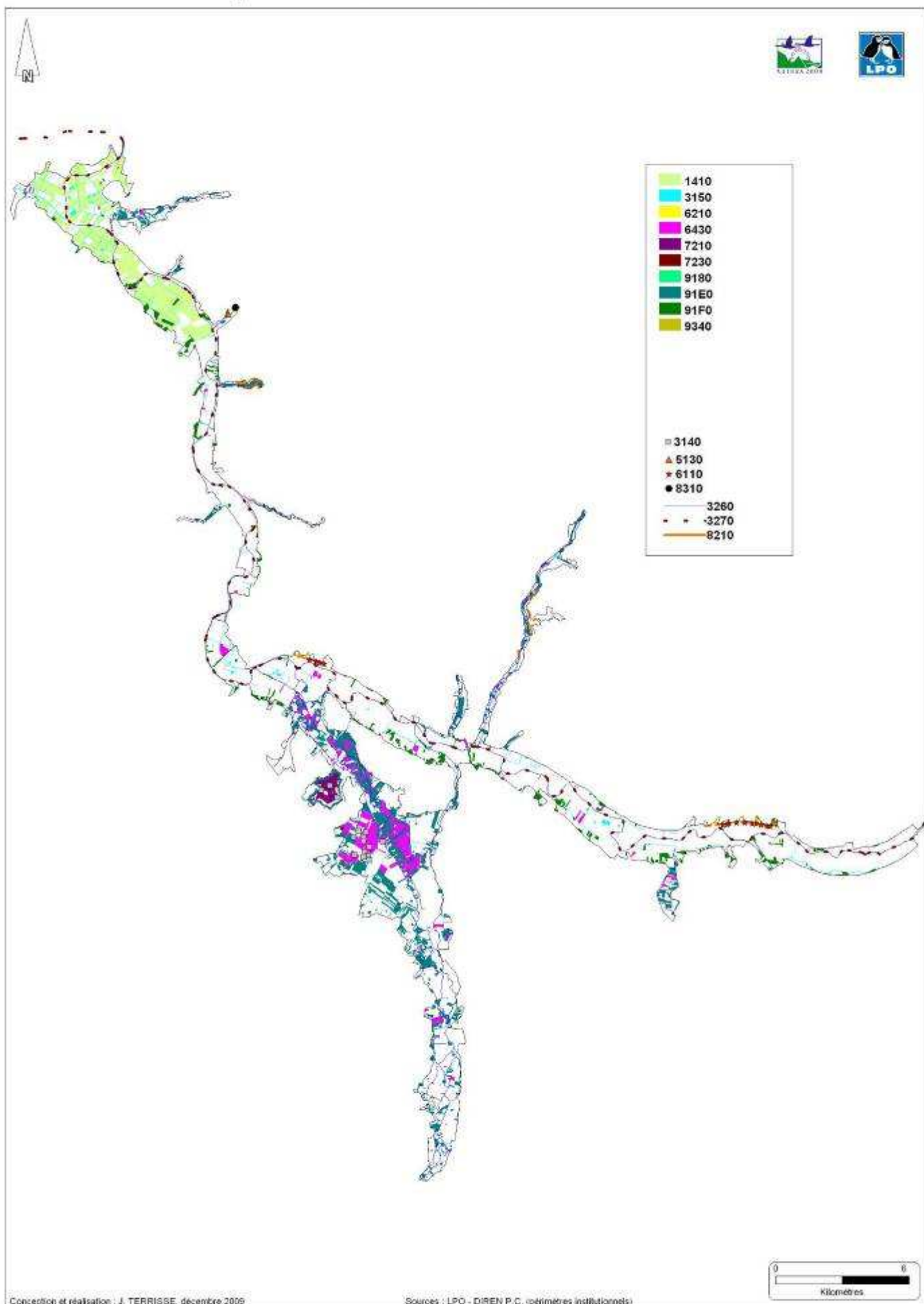
Certains habitats naturels, ou certains secteurs, ont fait l'objet de suivis dans le cadre de la mise en œuvre du Docob, et ces derniers ont notamment permis d'acquiescer un premier jugement porté sur leur état de conservation :

- Prairies (dont habitat 1410) : étude de l'Indice de Valeur Ecosystémique (IVE) (2003 et 2007). Ceci constitue un bon indicateur global de la valeur botanique et écosystémique de chaque parcelle.
- Habitats 1410 : étude 2008. Cette étude a permis de localiser et préciser la présence de l'habitat 1410 au sein du site Natura 2000.
- Boisements naturels inondables (91EO, 91FO) : études typologie des boisements 2003, clarification phytosociologique 2006. Ceci a permis de dresser une carte des habitats forestiers et est un document à l'origine du schéma concerté des boisements.
- Pelouses sèches (6210) : suivi initial 2002 et 2010, avec la mise en place de mesures de gestion.
- Cladiaie et tourbières basses alcalines des Breuils et Anglade, 2001 et 2010 avec la mise en place des premières mesures de restaurations.
- Habitats aquatiques de la Seugne, 2001 renouvelé en 2009 (avec autres affluents). Cette étude a permis de calculer un certain nombre de paramètres écologiques classiques ainsi qu'un indice intégré, de plus en plus utilisé pour la bio-évaluation des cours d'eau en Europe occidentale, l'indice macrophytique (GIS).

En 2009, une première approche de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire du site a pu être établie (parfois analysé au niveau du sous-type si l'analyse globale n'avait aucune signification), assortie d'une note de fiabilité. Sur 20 habitats et sous-types, l'état est :

- Mauvais : 6
- Moyen : 6 (dont 1 interprétation peu fiable)
- Bon : 3
- Inconnu : 5

Répartition des habitats de l'Annexe I



Répartition des habitats "prioritaires" et "non prioritaires" de l'Annexe I

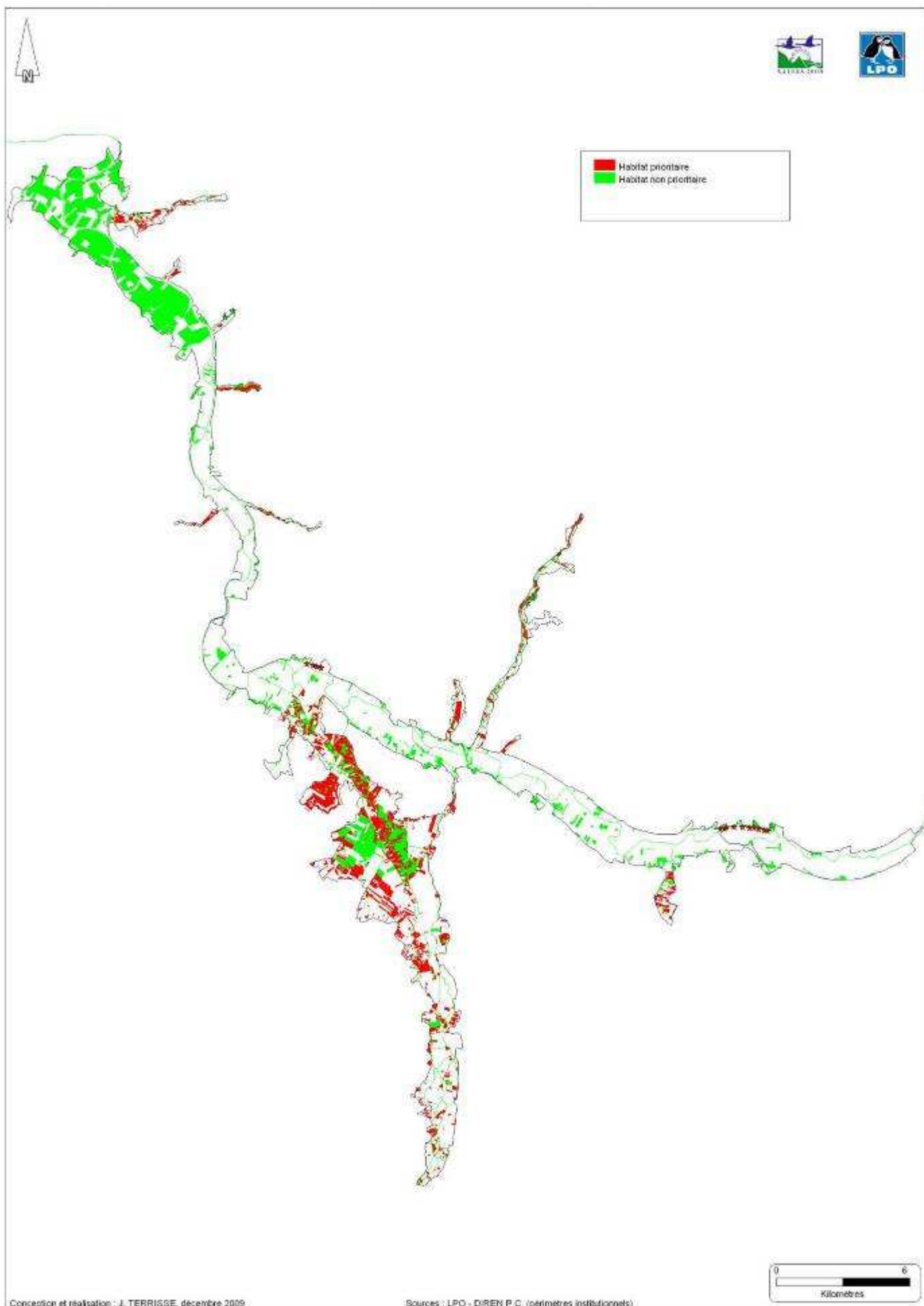


Figure 8 : Tableau des habitats ayant justifié la désignation du site :

Nom de l'habitat	Code N2000	Surface couverte par l'habitat (et % du site)	Etat de conservation	Fiabilité	Vulnérabilité	Exigences écologiques	VPR	Principes de gestion
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement	6210	41.03 ha 0,57%	1	3	⊕⊕⊕	Sols calcaires, maigres Pas d'apports minéraux ni organiques Pâturage avec un faible chargement	RRRR	Pâturage (idéal moutons ou chèvres rustiques) Sinon, restauration des pelouses les plus évoluées : débroussaillage manuel ou mécanique avec exportation des produits de coupe. Pas de brûlis
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	4307 m	2	2	⊕	Sols calcaires affleurant, très maigres Pas d'apports minéraux ni organiques Pâturage avec faible chargement	RRRR	Seul le faciès ensoleillé présente des enjeux en matière de conservation /restauration. Restauration secteurs très envahis : débroussaillage mécanique. Etablissement bande enherbée en sommet de falaises (min.10m)
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysson-Sedion albi	6110*	Nc (ponctuel)	2	1	⊕⊕	En bordure de falaises ou sur les rochers, pas d'apports minéraux ni organiques, Pâturage avec un faible chargement	RRRR	Pas de gestion particulière sauf retour pâturage sur pelouses calcicoles environnantes
Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires	5130	Nc (ponctuel)	2	2	⊕⊕	Sols calcaires, maigres Pas d'apports minéraux ni organiques Pâturage avec faible chargement	RRRR	Reprise de pratiques pastorales extensives durables. Modalités à étudier au cas par cas et tenir compte de l'âge des Genévriers présents
Marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques	1410	679.29 ha 9,6%	2	3	⊕⊕	Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (y compris compost, hors restitution par pâturage) Exploitation principale par la fauche Si pâturage, chargement moyen annuel maximal : 1,4 UGB / ha	RRR	Exploitation herbagère « traditionnelle » : Exploitation principale par la fauche Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (y compris compost, hors restitution par pâturage) Si pâturage, chargement moyen annuel maximal de 1,4 UGB / ha Ni pâturage ni fauche du 15 décembre au 15 mars

Nom de l'habitat	Code N2000	Surface couverte par l'habitat (et % du site)	Etat de conservation	Fiabilité	Vulnérabilité	Exigences écologiques	VPR	Principes de gestion
						Ni pâturage ni fauche du 15 décembre au 15 mars Pas de fauche avant 15 juin.		Pas de fauche avant 15 juin.
Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91F0	223.64 ha 3,1%	?	-	⊗⊗	Maintien caractère alluvial (persistance de crues régulières) Pas d'artificialisation des boisements	R R R	Priorité au fonctionnement écologique général de l'écosystème : - maintien caractère alluvial de l'habitat (persistance de crues régulières) - limitation de son artificialisation (pas d'extension de la populiculture au détriment de la frênaie naturelle). Faire vieillir les peuplements
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0*	731.09 ha 10,3%	3 (2)	3	⊗⊗	Fonctionnement dynamique du cours d'eau (crues, nappe haute) Pas de transformation	R R R	Conservation prioritaire du cours d'eau et de sa dynamique. Pas de transformation Exploitation limitée à quelques arbres avec maintien d'un couvert permanent Faire vieillir les peuplements
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires	6430	298.30 ha 4,2%	1 (6430-1) 3 (6430-4) 3 (6430-6/7)	2		Habitats transitoires qui, sauf intervention, finissent par retourner à la forêt auxquelles elles sont liées dynamiquement Fonctionnement dynamique du cours d'eau (crues, nappe haute)	R R R R R	Laisser évoluer la dynamique forestière naturellement, les mégaphorbiaies se maintenant alors en lisière de celle-ci, dans des clairières naturelles ou à l'occasion de coupes de bois
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140	Nc (ponctuel)	?	-	⊗⊗⊗	Habitat en contact spatial ou dynamique avec les autres habitats turficoles du site : bas-marais alcalin, cladiaie. Mêmes exigences.	R R R R	Inconnue. Aucune donnée de gestion disponible en bibliographie.
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	20.8 ha + 77709 m (fossés)	?	-	⊗	Inconnues	R R	Inconnue. Aucune donnée de gestion disponible en bibliographie.

Nom de l'habitat	Code N2000	Surface couverte par l'habitat (et % du site)	Etat de conservation	Fiabilité	Vulnérabilité	Exigences écologiques	VPR	Principes de gestion
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260	180757 m	2 (3260-5) 1 (3260-6)	2-3	⊗	Fonctionnement dynamique naturel du cours d'eau (crues, nappe haute...) Bonne qualité de l'eau (physico-chimique) Niveaux et débits d'étiage suffisants Absence d'obstacle à la libre circulation des espèces associées	R R R	Gestion appropriée de l'eau du bassin versant, de la nappe alluviale et du bassin d'alimentation de la nappe phréatique. Niveaux et débits d'étiage suffisants. Bonne qualité physico-chimique de l'eau. Conservation d'un espace-tampon entre le lit mineur, les berges et les milieux intensifiés riverains. Opérations ponctuelles d'entretien ou de réhabilitation à étudier au cas par cas.
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidenton p.p.	3270	Nc (ponctuel)	?	-	⊗⊗⊗	Fonctionnement dynamique naturel de l'hydrosystème (crues, marées...)	R R R	Pas de gestion particulière (sauf luttes ciblées sur d'éventuelles espèces végétales exotiques envahissantes) Le maintien de la dynamique de l'hydrosystème (crues) constitue le plus sûr garant de sa pérennité
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae	7210*	46.22 ha 0,65%	1	3	?	Alimentation hydrique régulière (le Marisque ne tolère pas de battement de la nappe supérieur à 30cm). Pas d'eutrophisation Entretien périodique par la fauche	R R R R R	Maintien d'une alimentation hydrique satisfaisante Fauche et/ou pâturage extensif : modalités de gestion varient grandement en fonction des objectifs recherchés : une structure plutôt ouverte favorisera un cortège végétal diversifié alors qu'une cladiaie dense à forte accumulation de litière sera indispensable à la survie de certains mollusques rares. Lorsque la taille des sites le permet (cas du marais de l'Anglade), une gestion en mosaïque de secteurs différenciés permet de concilier des objectifs faune et flore apparemment contradictoires. Phase de restauration à prévoir selon secteurs.
Tourbières basses alcalines	7230	12.76 ha	1	3		Alimentation hydrique	R R R R R	Maintien d'une alimentation hydrique

Nom de l'habitat	Code N2000	Surface couverte par l'habitat (et % du site)	Etat de conservation	Fiabilité	Vulnérabilité	Exigences écologiques	VPR	Principes de gestion
		0,18%				satisfaisante : crues régulières, niveau de nappe élevé, bonne qualité physico-chimique des eaux du bassin versant. Pas d'eutrophisation Entretien périodique par la fauche		satisfaisante Fauche et/ou pâturage extensif.
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q.rotundifolia</i>	9340	4.26 ha 0,06%	2	3	⊕⊕⊕	Sols calcaires peu profonds Exposition sud	R R	Modalités de gestion courantes - taillis - faisant actuellement l'objet d'un questionnement quant au maintien de la capacité de régénération pour des taillis au-delà de 60 ans. Il semblerait que des rotations courtes de l'ordre de 30-40 ans soient les plus favorables. Passage éventuel d'un taillis à une futaie : ne pourra se faire qu'avec précaution par furetage (brins d'âges différents par souche) et vieillissement de brins sélectionnés ; régénération par semences plus problématique (expériences à mener)
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	9180	1.1 ha 0,01%	1	3	⊕⊕⊕	Fortes pentes, éboulis Exposition ombragée, surtout nord	R R R	Non intervention
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	Nc	?	-	?	Néant	R R R R R	Non intervention sauf ciblées pour les espèces animales associées

Légende :

ETAT DE CONSERVATION : 1 : mauvais ; 2 : moyen ; 3 : bon

FIABILITE (des données sur l'état de conservation) : 1 : mauvaise ; 2 : moyenne ; 3 : bonne

VULNERABILITE (sur le site) : ⊕ faible ; ⊕⊕ moyenne ; ⊕⊕⊕ forte

FACTEURS INFLUANT SUR L'ETAT DE CONSERVATION : + : facteurs positifs ; - : facteurs négatifs

VPR (valeur patrimoniale régionale) : R faible R R moyenne R R R forte R R R R très forte R R R R R exceptionnelle

2.4 Evolution des espèces et de leur état de conservation

Entre 1996 et 2009, l'ensemble des espèces présentes connues se sont maintenues sur le site. Mais plusieurs espèces risquent de disparaître rapidement compte-tenu des tendances actuelles de leurs populations sur le site (voir § suivant).

En outre, plusieurs espèces avaient déjà disparu bien avant 1996 (en tant que reproducteurs), telles que le Tariar des prés (mentionné dans le FSD de la ZICO) et sans doute, pour les disparitions plus anciennes, la Guifette noire, la Mouette rieuse... et le Castor.

Les découvertes de la Macromie splendide, la Grande mulette et l'Angélique des estuaires, inconnues en 1996 mais présentes, attestent de l'amélioration du niveau de connaissance du site.

Tendances d'évolution

Les données ci-dessous doivent être analysées avec prudence :

- les données ci-dessous ne constituent qu'une approche qualitative à dire d'expert.
- les suivis mis en place dans le Docob permettent à ce jour de disposer d'un état initial
- les oiseaux n'avaient fait l'objet d'aucun état initial en 1996 (Docob de la future ZSC) : hormis pour les 2 espèces emblématiques (Râle des genêts, Cigogne blanche) qui font l'objet par ailleurs (hors Docob) de programmes suivis de populations, il n'existe aucune donnée permettant de quantifier les tendances et l'état de conservation.
- les poissons n'ont fait l'objet d'aucun programme de suivi

Code N2000	Nom français	Statut	Tendance région. ¹ 96-09	Tendance site 96-09	Etat de conservation des populations du site (2009)	Présence 1996	Présence 2009
EA122*	Râle des genêts	R	↓	↓	⊗	+	+
E1356*	Vison d'Europe	R	↓	↓	⊗	+	+
E1087*	Rosalie des Alpes	R	→	→	⊗	+	+
E1607*	Angélique à fruits variables*	R	?	?	?	+	+
EA084	Busard cendré	M	↓	↓	⊗	+	
EA081	Busard des roseaux	R	↓	↓	⊗	+	+
EA031	Cigogne blanche	R	↑	↑	⊕	+	+
EA023	Bihoreau gris	EM	↗	?	?	+	+
EA072	Bondrée apivore	A	→	?	?	+	+
EA119	Marouette ponctuée	AM	?	?	⊗	+	+
EA229	Martin-pêcheur	R	→	→	⊕	+	+
EA073	Milan noir	R	↗	→	⊕	+	+
EA338	Pie-grièche écorcheur	R	↓	↓	⊗	+	+
E1220	Cistude d'Europe	R	→	↓	⊗	+	+
E1355	Loutre d'Europe	R	→	→	⊕	+	+
E1308	Barbastelle	R	?	?	?	+	+
E1303	Petit Rhinolophe	R	?	?	?	+	+
E1304	Grand Rhinolophe	R	?	?	?	+	+
E1324	Grand Murin	R	?	?	?	+	+
E1305	Rhinolophe euryale	M	?	?	⊗		+
E1323	Murin de Bechstein	R	?	?	?	+	+
E1321	Murin à oreilles échanquées	R	?	?	?	+	+
E1310	Minioptère de Schreibers	AM	?	?	?	+	+
E1060	Cuivré des marais	R	↓	↓	⊗	+	+
E1083	Lucane cerf-volant	R	→	→	⊕	+	+
E1044	Agrion de Mercure	R	↓	↓	⊗	+	+
E1046	Gomphe de Graslin	R	→	↓	⊗	+	+
E1041	Cordulie à cops fin	R	→	↓	⊗	+	+
E1036	Macromie splendide	R	?	?	⊗	+?	+
E1163	Chabot	R	?	↓ ²	⊗	+	+
E1096	Lamproie de Planer	R	?	→	⊕	+	+
E1095	Lamproie marine	R	→	?	?	+	+
E1099	Lamproie fluviatile	M	?	?	?	+	+
E1103	Alose feinte	M	?	?	?	+	+
E1102	Grande Alose	M	?	?	?	+	+
E1106	Saumon atlantique	M	↓	↓ ²	⊗ ²	+	+
E1016	Vertigo de Desmoulin	R	↓	↓ ²	⊗	+	+
ann. IV	Grande mulette	?	?	?	?	+	+

Figure 9 : Tendance d'évolution des espèces d'intérêt communautaire

Légende¹ ou Bassin Adour-Garonne pour les poissons - ² à dire d'expert**Statut** : R : Reproducteur ; E : estivant ; M : Migrateur ; A : Alimentation ; ? Inconnu**Etat de conservation des populations**

⊕	⊖	⊗	?
Satisfaisant	Médiocre	Alarmant	Méconnu

Le ? Symbolise un manque de connaissance. Il peut être associé à une couleur si un jugement sur l'état de conservation ou sur la tendance peut malgré tout être posé

Tendance des populations

↑	↗	→	↓	↓	?
Nette amélioration	Faible amélioration	Stabilité	Faible dégradation	Nette dégradation	Inconnu

Le ? Symbolise un manque de connaissance. Il peut être associé à une couleur si un jugement sur l'état de conservation ou sur la tendance peut malgré tout être posé

Figure 10 : Espèces ayant justifié la désignation du site :

Nom de l'espèce	Code N2000	Estimation de la population (2009)	Exigences écologiques	Représentativité	Etat de conservation	VPR	Principes de gestion
Râle des genêts	EA122*	12 mâles chanteurs	Prairies naturelles de fauche non ou très peu amendées, fauchées selon la technique de fauche « sympa » (centrifuge ou équivalent + vitesse ralentie <8km/h + barre de coupe relevée)	R R R	⊗	R R R R	Conserver les prairies humides de fauche Retarder les fauches au moins jusqu'au 31 juillet. Créer des zones refuge (bandes herbeuses de 5 à 10m de largeur en bordure des parcelles), broyées après le 15 août. Réaliser une fauche centrifuge et à vitesse limitée < 8 km/h, voire < 5km/h sur les 20 derniers mètres pour laisser le temps aux poussins de fuir.
Vison d'Europe	E1356*	nc	Totalité du réseau hydrographique des bassins versants et lit majeur attenant (tous milieux)	R R R	⊗	R R R R	Maintenir et/ou restaurer les milieux aquatiques et les zones humides et garantir leurs connexions ; Garantir la ressource et la qualité de l'eau ; Adapter les ouvrages de franchissement routier à la présence des mustélidés semi-aquatiques (limitation des collisions) ; Privilégier le piégeage sélectif lors des campagnes anti-ragondins (pièges cages), insérer des trappes échappatoire et désinfecter les pièges après toute capture de mustélidé, en particulier de vison.
Rosalie des Alpes	E1087*	nc	Frênaie alluviale (vieux arbres et arbres morts, têtards)	R R R R	⊗	R R R	Préserver les vieux arbres (en cas de problème de sécurité, privilégier l'élagage à la coupe) ; Maintenir/restaurer/planter des haies, des ripisylves de frênes (connectivité des milieux) et laisser des bouquets d'arbres vieillir ; Limiter le développement des peupleraies ; Favoriser le traitement en têtard plutôt qu'en taillis.
Angélique à fruits variables*	E1607*	Présence sur 9km à l'aval du site	Berges sablo-vaseuses des fleuves soumis aux marées	R R R R	?	R R R R R	La construction de barrages, en réduisant ou supprimant la zone de battement du niveau du fleuve, limite la surface potentielle de dépôt et d'implantation des semences. Eviter le piétinement et l'abrutement du bétail dans le cas de prairies pâturées s'étendant jusqu'aux rives du cours d'eau. Le développement excessif de végétation nitrophile (Ortie, ronces...) favorisée par l'implantation de parcelles avec des jardins privés sur les berges peut créer une concurrence défavorable à l'espèce. Eviter un entretien trop drastique des berges en été (fauche rase), dans la traversée de villages riverains de la Charente
Busard cendré	EA084	Très rare	Milieux agricoles ouverts, prairies	R	⊗	R R	Maintenir des îlots de couverts herbacés hauts et assez denses jusque fin juillet à minima, répartis de façon homogène sur le site (mise en place d'exclos par ex) pour favoriser le cantonnement des oiseaux de retour migratoire, leur nidification et permettre la constitution de dortoirs. Disposer d'habitats favorables en plusieurs secteurs du marais pour favoriser l'installation d'une population et non de nicheurs

Nom de l'espèce	Code N2000	Estimation de la population (2009)	Exigences écologiques	Représentativité	Etat de conservation	VPR	Principes de gestion
							isolés. En cas de découverte de nids dans une parcelle, protéger la couvée par pose de clôtures si fauche et pâturage prévus. Conserver des zones herbeuses en hiver permettant le cantonnement des oiseaux à leur retour migratoire. Conserver les roselières existantes.
Busard des roseaux	EA081	4 couples	Mégaphorbiaies ouvertes	RR	⊗	RR	Créer des roselières, si possible inondées dans des secteurs judicieusement choisis. Favoriser l'implantation de la phragmitaie héliophyte plutôt que d'autres formations végétales aquatiques. Une surface suffisante doit être envisagée et une protection absolue garantie. Limiter les ligneux au sein de ces phragmitaies en hiver. Conserver les prairies naturelles de fauche et pâturées exploitées extensivement
Cigogne blanche	EA031	34 couples, 64 jeunes à l'envol	Tous habitats naturels	RR	☺	RR	Maintenir les prairies naturelles humides gérées extensivement Préserver les îlots ou alignements de grands arbres favorables à la construction des nids. En cas de coupes d'arbres dans les secteurs les plus favorables, il est conseillé d'installer des plates-formes artificielles.
Bihoreau gris	EA023	rare	Boisements inondés denses, non exploités	R	?	RR	Conserver les boisements alluviaux humides ou inondés (exemple : marais de l'Anglade) L'élimination des saules ou autres essences favorables pour d'autres espèces (telle que fauvette paludicole) doit être limitée. Un nombre suffisant d'arbres situés dans des roselières est indispensable pour l'installation des nids. Eviter de faucher la végétation palustre en bordure de canaux et cours d'eau et assurer des niveaux d'eau suffisamment élevés au printemps/été
Bondrée apivore	EA072	rare	Boisements + autres	R	?	RR	Conserver les milieux prairiaux et massifs boisés âgés suffisamment vastes. Maintenir et favoriser la diversité paysagère où alternent des milieux ouverts et des milieux forestiers. Eviter les coupes de bois en été et proscrire les plantations monospécifiques. Gérer les prairies de fauches de manière extensive afin de favoriser la présence d'une communauté d'insectes importante.
Marouette ponctuée	EA119	Très rare 1 contact	Mégaphorbiaies, fossés, prairies naturelles	?	⊗	RRR	Maintenir les habitats humides à végétation aquatique partiellement submergée. La qualité et les niveaux d'eau doivent être assurés au printemps/été. Créer des clairières au sein des roselières en voie d'atterrissement. Protéger et favoriser les cariçaies ou autres formations végétales palustres même dans des secteurs isolés et de faible taille

Nom de l'espèce	Code N2000	Estimation de la population (2009)	Exigences écologiques	Représentativité	Etat de conservation	VPR	Principes de gestion
Martin-pêcheur	EA229	11 contacts, dont 2 repro	Rivières et fleuves	RR	☺	RR	En excluant le facteur climatique qui peut limiter les densités et le succès de reproduction, le Martin pêcheur est lié à la qualité des cours d'eau. Toutes les mesures qui tendent à restaurer ces milieux sont favorables. Elles concernent l'ensemble de la politique de l'eau dans les bassins versants. Localement, pour maintenir, voire favoriser la population de Martins-pêcheurs, il convient de cibler les mesures de gestion sur l'habitat de reproduction. Sur des tronçons de rivières, il faudrait : <ul style="list-style-type: none"> • conserver suffisamment de linéaires de berges abruptes, meubles pour la construction du terrier • s'assurer de la tranquillité des lieux. • Préserver les boisements rivulaires et la morphologie du lit du cours d'eau (fosses, hauts fonds, rapides...)
Milan noir	EA073	41 sites de présence	Boisements	RRRR R	☺	RR	Conserver les prairies naturelles humides et le maintien des bouquets ou alignements de grands arbres habituellement fréquentés par le Milan noir. Eviter la coupe des grands arbres porteurs d'anciennes aires. Proscrire l'utilisation d'appâts empoisonnés pour éradiquer ragondins ou autres rongeurs
Pie-grièche écorcheur	EA338	6 couples et 1 mâle seul	Haies et prairies naturelles	R	☹	RRR	Conserver les prairies naturelles de fauche ou pâturées gérées extensivement. Maintenir en l'état des buissons et des haies occupés par les rares couples recensés. Veiller à leur croissance en hauteur et largeur afin d'assurer suffisamment de perchoirs favorables Eviter que le milieu se ferme si le maillage est important et également de sécuriser les nids dans des haies épaisses (au moins 1,50 m). Contrôler l'emploi de vermifuges pour le bétail garantissant leur non toxicité pour l'entomofaune, ressource alimentaire essentielle pour la pie-grièche. Encourager une gestion extensive des bords de routes secondaire et des chemins d'exploitation par une fauche effectuée à l'automne Favoriser la présence de zones d'exclos dans des coins de parcelles pâturées, éventuellement en rotation sur plusieurs années, pour favoriser la présence d'une végétation plus haute.
Cistude d'Europe	E1220	nc	Rivières et canaux ; ponts en zones sableuses	RR	☹	RRR	Conserver les mosaïques d'habitat (plans d'eau, jonchaies, roselières et canaux...) Préservation des zones humides Lutter contre les tortues exogènes comme la Tortue de Floride Eviter le retrait systématique des branches et arbres tombés à l'eau car ils offrent des supports d'insolation aux tortues. Proscrire les enrochements de berges
Loutre d'Europe	E1355	nc	Réseau hydrographique	RRR	☹	RRR	Maintenir et/ou restaurer les milieux aquatiques et les zones

Nom de l'espèce	Code N2000	Estimation de la population (2009)	Exigences écologiques	Représentativité	Etat de conservation	VPR	Principes de gestion
							humides et garantir leurs connexions Mettre en place des zones refuge et limiter les activités perturbatrices ; Garantir ressource et qualité de l'eau ; Privilégier le piégeage sélectif lors des campagnes anti-ragondins (pièges cages). Adapter les ouvrages de franchissement routier à la présence des mustélidés semi-aquatiques (limitation des collisions) ;
Barbastelle	E1308	nc	Réseau hydrographique	R R R	?	R R	
Petit Rhinolophe	E1303	Nc	(corridor de chasse et de déplacements), et totalité des habitats naturels du lit majeur et du bassin versant (rôle important des haies et des lisières)	R R R	?	R R R	Contrôler l'emploi de vermifuges pour le bétail garantissant leur non toxicité pour l'entomofaune, ressource alimentaire essentielle pour les chiroptères
Grand Rhinolophe	E1304	Nc		R R R	?	R R R	Contrôler l'emploi de pesticides qui entraînent une réduction du nombre d'insectes et donc de la ressource trophique pour les chiroptères
Rhinolophe euryale	E1305	Nc		R	?	R R R R	
Grand Murin	E1324	Nc		R R R	☹	R R	Ne pas déranger les sites souterrains
Murin de Bechstein	E1323	Nc		R R R	?	R R	Maintenir/ restaurer les corridors écologiques : haies, ripisylves. Favoriser la présence d'arbres de haut-jet sénescents
Murin à oreilles échanquées	E1321	Nc	Hivernage : cavités souterraines (localisées en périphérie de ce site Natura 2000, dont l'une, à St Savinien, fait l'objet d'un site Natura 2000 individuel)	R R R	?	R R	Maintenir l'entretien des arbres têtards existants
Minioptère de Schreibers	E1310	nc		R R R	?	R R R	
Cuivré des marais	E1060	nc	Prairies humides, marais et mégaphorbiaies où sont présentes les plantes-hôtes de la chenille	R R R	☹	R R R	Maintenir les prairies naturelles humides gérées extensivement. Favoriser le pâturage extensif avec des charges simultanées modérées. Proscrire l'élimination des rumex par herbicide sélectif (problème local) Assurer le maintien du fonctionnement de l'hydrosystème et des crues afin que les cortèges végétaux favorables au Cuivré des marais. Maintenir une bande non fauchée en périphérie de parcelle dans les zones de fauche ; Prévenir/bloquer les successions végétales vers les mégaphorbiaies
Lucane cerf-volant	E1083	Nc	Frénaie alluviale, boisements de pente (vieux arbres et arbres morts, têtards)	R	☺	R	Maintenir les boisements secs sur le site Natura 2000
Agrion de Mercure	E1044	Nc	Réseau hydrographique (eaux propres, claires, bien oxygénées, surtout courantes, à végétation diversifiée)	R R	☹	R R	Garantir la ressource et la qualité de l'eau ; Maintien des prairies naturelles et de la végétation rivulaire Continuité hydrologique nécessaire Limiter les curages et l'altération des berges Réfléchir à une solution de lutte (si envisageable) contre l'Ecrevisse de Louisiane.
Gomphe de Graslin	E1046	nc	Eaux lentes, propres, claires, oxygénées	R R	☹	R R	Maintien des prairies naturelles à proximité du fleuve utilisées à l'état imaginal comme zone de chasse (ne pas apporter d'intrants chimiques)

Nom de l'espèce	Code N2000	Estimation de la population (2009)	Exigences écologiques	Représentativité	Etat de conservation	VPR	Principes de gestion
							La larve de Gomphe de Graslin vit dans des milieux sablo-limoneux : elle a besoin d'une variation : - des niveaux de fonds, - des types de sédimentation, - de courant. Ceci peut se faire en laissant quelques embâcles naturels parallèles au sens d'écoulement de l'eau. Garantir la ressource et la qualité de l'eau ; Restaurer le maillage bocager Trouver une solution aux problèmes causés par le batillage en période sensible (28 mai au 2 juillet) Réfléchir à une solution de lutte (si envisageable) contre l'Ecrevisse de Louisiane.
Cordulie à corps fin	E1041	Nc	Eaux lentes, propres, claires, oxygénées	RRR	⊖	RR	Maintenir/restaurer la ripisylve linéaire et s'assurer de sa continuité. Elle permet le maintien du système racinaire dense au sein duquel les larves peuvent se développer Garantir la ressource et la qualité de l'eau ; Maintenir le bon état des berges et de la végétation rivulaire (Lutter contre le ragondin notamment) Réfléchir à une solution de lutte (si envisageable) contre l'Ecrevisse de Louisiane.
Macromie splendide	E1036	Nc	Eaux propres, claires, oxygénées	RRR	⊖	RRR	Maintenir/restaurer la ripisylve linéaire et s'assurer de sa continuité. Cela permet le maintien du système racinaire dense au sein duquel les larves se développent Garantir la ressource et la qualité de l'eau ; Maintenir le bon état des berges et de la végétation rivulaire (Lutter contre le ragondin notamment) Réfléchir à une solution de lutte (si envisageable) contre l'Ecrevisse de Louisiane
Chabot	E1163	Nc	Réseau hydrographique (eaux propres, claires, bien oxygénées, à végétation diversifiée)	?	⊖	RRR	Rétablissement des continuités hydrologiques et piscicoles, aménagement de passe à poissons, préservation des zones de frayères, conservation des herbiers d'hélophytes en bord de berge du fleuve, restauration de la qualité de l'eau et du fonctionnement de l'hydrosystème, restauration hydromorphologique, aménagement de frayères, gestion des étiages
Lamproie de Planer	E1096	Nc		?	⊖	RRR	
Lamproie marine	E1095	Nc		?	?	RR	
Lamproie fluviatile	E1099	Nc		?	?	RRR	
Alose feinte	E1103	Nc	Fleuve	?	?	RRR	
Grande Alose	E1102	nc	Fleuve	?	?	RRR	Restauration de frayères favorables.
Saumon atlantique	E1106	Très rare	Fleuve	?	⊖ ²	RRR	Arrêt de la pêche à la civelle dans l'estuaire de la Charente, pratique qui induit une forte mortalité chez de nombreuses espèces autres que l'anguille ; Meilleurs contrôle des actes de braconnage en aval des barrages.
Vertigo de Desmoulin	E1016	Nc	Litières non décomposées des marais tourbeux (marais de	RR	⊖	RRR	Maintenir et/ou restaurer les milieux palustres, avec une attention toute particulière pour les bas-marais;

Nom de l'espèce	Code N2000	Estimation de la population (2009)	Exigences écologiques	Représentativité	Etat de conservation	VPR	Principes de gestion
			l'Anglade, des Breuils...				Eviter les périodes d'assec ; Limiter/stopper la fermeture du milieu par les arbustes et les arbres ; Privilégier des mesures d'entretien ponctuelles sur de petites surfaces ; Ne pas faucher la végétation des berges et préserver des bandes non fauchées dans les parcelles fourragères.
Grande mulette	ann. IV	Estimé à 100000 individus	Fonds gravelo-sableux des grands fleuves (Charente)	R R R R R	?	R R R R R	Rétablissement des continuités hydrologiques et sédimentaires. Eviter l'accumulation de sédiments qui perturbent le cycle de la Grande mulette Création de bandes d'herbes en bordure des cultures pour éviter le lessivage des sols nus (labours) par les pluies, replantation des haies dans le bassin versant, restauration des ripisylves (maintien des berges et ressource alimentaire) ; Limitation des prélèvements d'eau par les cultures irriguées pour permettre un débit suffisant ; Restauration des stocks de poisson hôtes (mesures favorables aux poissons migrateurs).

Legende

¹ ou Bassin Adour-Garonne pour les poissons - ² à dire d'expert - ³ données Adour Garonne

Etat de conservation des populations

☺	☹	☹	?
Satisfaisant	Médiocre	Alarmant	Méconnu

Le ? Symbolise un manque de connaissance. Il peut être associé à une couleur si un jugement sur l'état de conservation ou sur la tendance peut malgré tout être posé

Tendance des populations

↑	↗	→	↘	↓	?
Nette amélioration	Faible amélioration	Stabilité	Faible dégradation	Nette dégradation	Inconnu

Le ? Symbolise un manque de connaissance. Il peut être associé à une couleur si un jugement sur l'état de conservation ou sur la tendance peut malgré tout être posé

VPR (valeur patrimoniale régionale) / Représentativité R faible / R R moyen R R R fort R R R R très fort R R R R R exceptionnel

2.5 Fiches thématiques par unité écologique

Ci-après les principales unités écologiques, leur intérêt biologique, les menaces qui pèsent sur celles-ci et les objectifs et stratégies d'action. Elles constituent une approche paysagère et sont un outil pédagogique facilitant la compréhension des unités écologiques.

Les fiches détaillées sont décrites au sein du volume biologique (volume 3).

Boisements alluviaux

Forêt alluviale spontanée, surtout développée le long des affluents (Coran, Seugne, Bourrut,...), dominée par le frêne. Elle est représentée par 2 habitats de l'annexe I, dont un prioritaire. Elle est fréquentée par des espèces d'intérêt communautaire, dont le Vison d'Europe, menacé d'extinction en France, et la Rosalie des Alpes, espèce prioritaire.

★★★



Vison d'Europe



Rosalie des Alpes



Lucane cerf-volant



Loutre d'Europe



Chauve-souris

enjeux

Menaces et enjeux :

La menace essentielle réside dans un processus d'intensification croissant passant par un défrichement, une transformation en prairie semi-naturelle, puis en culture de maïs.

- Remplacement des boisements spontanés par des boisements de rapport (populiculture) : forte dans les vallées de la Seugne et du Coran, à Saulnier.
- Réduction des cycles de production des boisements de rapports et modification des pratiques, empêchant le développement des strates de boisements spontanés

Les enjeux sont de restaurer le cycle naturel de l'eau (en particulier nappes et qualité), limiter la fragmentation des boisements alluviaux, encourager la gestion environnementale de ces boisements...

Activités pratiquées :

Bois de chauffage : récolte des bois et traitement des boisements en taillis

Bois de chauffage (arbres têtards) : activité en diminution, voire en voie de disparition

Gestion optimale

Les modalités de gestion des boisements influent sur la qualité générale de l'habitat et la richesse des espèces associées. Le maintien et l'entretien environnemental permet de contribuer à la préservation de ces espaces.

La gestion optimale des boisements alluviaux serait :

- Eviter les transformations en maintenant en place les essences du cortège de l'habitat, l'essence favorisée étant adaptée à son niveau topographique : Aulne pour les situations basses, Frêne oxyphylle et Frêne commun pour les situations moyennes, Chêne pédonculé, Orme champêtre sur les situations les plus hautes);
- Interdiction de réaliser des plantations clonales de peupliers;
- Privilégier l'irrégularité des peuplements, l'optimal à atteindre étant une futaie claire mélangée en essences, peu dense dans l'étage dominant (50 à 70 tiges/ha) pour permettre un développement satisfaisant des strates ligneuses inférieures;
- Limiter la surface des coupes d'exploitation et de régénération (l'ouverture brutale du couvert pouvant entraîner une dégradation du sol);
- Allongement de la durée de révolution et des rotations de coupes (augmentation de la représentativité de l'habitat par maturation, réduction de la fréquence des perturbations dans les habitats d'espèces sensibles aux dérangements);
- Préserver les arbustes du sous-bois (aubépine, Viorne obier, Nerprun purgatif), favorables à l'entomofaune, à l'avifaune et augmentant le gainage pour le gibier;
- Favoriser la régénération naturelle (maintien de la diversité génétique des populations locales);
- Possibilité de procéder à des compléments de régénération (bouquets) si la régénération naturelle n'est pas satisfaisante quant à la qualité ou la diversité des essences; dans ces cas, on utilisera des plants issus de boutures ou de semis récoltés sur place (Frêne, Orme) ou de plants adaptés à la station (dans les situations

basses, favoriser l'Aulne glutineux). Une attention particulière sera apportée à la détermination des plants de frênes issus de pépinière;

- Dans les premières années de la régénération, une coupe de la strate arbustive peut être nécessaire tant que les essences sont dominées. Une fois que les essences à privilégier sont dominantes, on laissera la strate arbustive et les lianes se développer.
- Maintien d'arbres morts et/ou creux - individus sans intérêt commercial, arbres monumentaux - en les éloignant au maximum des chemins et sentiers pour minimiser les risques vis à vis des promeneurs (au moins 10 à 15 arbres de diamètre > 35cm/ha);
- Laisser du bois morts sur place, avec un maximum de contact avec le sol (au moins 50m³/ha)
- Maintenir les populations reliques existantes de Peuplier noir (des individus existent dans le Marais de l'Anglade) : limiter strictement les coupes de façon à favoriser au maximum une reproduction sexuée en plus de la multiplication végétative;
- Créer d'îlots de vieillissement dans le but de diversifier la structure et d'augmenter la biodiversité; ceux-ci pourraient être organisés en réseau pertinent à l'échelle du site (ou au moins du Val de Seignes) pour permettre la conservation d'espèces d'intérêt communautaire;
- Pour accéder aux zones de travaux utiliser du matériel et des techniques adaptés aux zones humides : utiliser des pneus basse pression dans les zones de sols sensibles au tassement ou au colmatage; n'utiliser les engins lourds qu'en terrain sec et de portance correcte; éviter de traverser les cours d'eau ou prévoir préalablement leur aménagement (buses, billons, ponts démontables);
- Travaux lourds du sol - décapage et labour profond - déconseillés en raison du risque d'érosion;
- Conserver la structure du sol;
- Pas de travaux lourds à proximité immédiate des cours d'eau;
- Travaux de drainage interdits;
- Interdiction d'utiliser des produits agropharmaceutiques à proximité immédiate des zones d'écoulement (> 50m des cours d'eau et réseau de fossés);
- Ne pas répandre de lubrifiant ou carburant, source de pollution du sol (diffusion rapide dans l'écosystème aquatique);
- Utilisation de techniques manuelles ou mécaniques pour le dégagement des essences objectifs;
- Ne pas laisser de rémanents préjudiciables au cours d'eau ni dans les zones inondables;
- Les arbres coupés dans les zones à fort risque de crue ou risquant d'entraîner un trop fort relèvement de la ligne d'eau ne doivent pas être laissés sur place et il est donc souhaitable de réaliser la coupe en dehors de la période à risques (vis à vis des inondations); Il est préconisé de laisser le bois mort ou coupé sur place, non bucheronné afin d'éviter son déplacement vers le lit des cours d'eau en cas de crues.
- Contrôle, si besoin, des espèces exogènes banalisantes.
- Regroupement ou remembrement forestier de façon à disposer d'unités de gestion propres à assurer les objectifs de conservation des habitats forestiers du site (mise en place de Plans Simples de Gestion);

Maintenir les habitats associés (diversité biologique générale du site) :

- Encourager les modalités d'entretien et d'exploitation des boisements de rapport favorables à l'environnement et la diversité biologique générale du site (couvert herbacé, boisements mixtes)
- Préserver la diversité et la complexité de l'écosystème fluvial (frênaie, prairies, cladaie...).

actions

Pour toutes ces actions, des contrats et chartes Natura 2000 sont disponibles :

- Entretien environnemental des ripisylves
- Entretien et exploitation environnementale des boisements spontanés
- Entretien et exploitation environnementale des boisements mixtes
- Entretien et exploitation environnementale des boisements de rapport
- Etude des stations sylvicoles (sylviculture du frêne)

Prairies alluviales

Prairies riches en espèces végétales herbacées et entretenues par une fauche régulière, elles sont toutes d'intérêt communautaire : au titre d'habitat d'espèces (Râle des genêts, Cuivré des marais, terrains de chasse des chauves-souris et libellules...) ; et également au titre d'habitats de l'annexe I pour celles de l'aval (entre ± Port-la-Pierre et St-Savinien) dont plusieurs ont une richesse floristique exceptionnelle.



Râle des genêts



Cuivré des marais



Fritillaire pintade



Chauve-souris

Libellules

enjeux

Menaces et enjeux :

La menace essentielle réside dans un changement de gestion agricole, qu'il s'agisse d'une intensification ou d'une mutation radicale.

- Retournement de prairies, mise en culture
- Plantations de boisements de rapports sur les parcelles prairiales
- Disparition des pratiques de fauche au profit du pâturage

Activités pratiquées :

Élevage : pâturage (vallée de la Seugne) et exploitation par fauche (val de Charente)
Exploitation des boisements

Difficultés particulières :

Caractère inondable des prairies
Rentabilité économique de l'élevage, par rapport aux cultures

gestion optimale

Les modalités de gestion des prairies influent sur la qualité générale de l'habitat et la richesse des espèces associées. Le maintien et l'entretien environnemental permet de contribuer à la préservation de ces espaces.

La gestion optimale serait :

- Maintenir l'utilisation principale des parcelles de la vallée par la fauche, avec possibilité d'un pâturage du regain (faible chargement)
- zéro phytosanitaires et zéro engrais
- Utiliser des molécules vétérinaires compatibles avec la préservation de la biodiversité
- Pas de modification du fonctionnement hydrologique de la parcelle (écoulement ou inondation), reconquête si besoin (en cas de travaux antérieurs qui l'auraient modifié)
- Préserver les éléments ponctuels ou linéaires tels que les points d'eau, mares, fossés (avec leur végétation rivulaire), les haies, les bosquets intra-parcellaires et les arbres isolés
- Pratiquer une fauche retardée au 30 juin (20 juin mini) pour le maintien de la flore, mais au 15 août pour la restauration des populations de Râles de genêts (15 juillet = mini pour assurer la survie des premières pontes). Les pratiques agricoles majoritaires actuelles (Deceuninck et al., 1996) sont de faucher ± le 10 juin (variable selon crues et pluviométrie annuelle)
- Pratiquer une fauche « sympa » : par bandes, centrifuge ou tout autre technique permettant la fuite de la faune terrestre vers d'autres parcelles ; à vitesse < 6 km/h ; ligne de coupe > 15cm au-dessus du sol
- Après la fauche, laisser le foin dans la parcelle mini 3 jours afin que les pontes d'acridiens, papillons... tombent au sol et restent dans la prairie
- En cas de pâturage, zéro pâturage hivernal du 15-12 au 15-03, et zéro pâturage en période d'installation/ponte du Râle des genêts (10-05 à 15-06) – chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an

- Entretien des fossés selon la technique « vieux fonds, vieux bords »
- Si nécessaire, entretenir les haies, bosquets, arbres isolés selon les cahiers des charges doux décrits dans les fiches correspondantes aux boisements, haies ou ripisylves du présent Docob (entretien après la période de nidification, matériel adapté, conserver les arbres anciens, prévoir leur succession, épaisseur et structure complète herbacée/arbustive/arborée...)
- Encourager la reconquête en prairie des surfaces cultivées du lit majeur afin de préserver la ressource en eau et de limiter l'envasement des rivières et fleuves
- Dans le cas de reconquête de la prairie, opter pour le « laisser faire » (option lente) ou le resemis d'espèces prairiales locales à partir de fonds de greniers ou d'épandage de foin mûrs issus de la vallée (pas de semis de mélanges herbacés d'origine horticole)
- Maintenir les habitats associés

actions

- Mesures agro-environnementales ou toute autre mesure allant dans le sens des objectifs ci-dessus énoncés, à encourager sur le site et sur l'ensemble de son bassin versant
- Encourager les mesures de reconversion de cultures en prairies permanentes, dans le site et dans l'ensemble de son bassin versant
- Maintenir les haies naturelles et les boisements ponctuels (ex. boisements ponctuels dans les prairies du marais des Breuils), et encourager leur replantation et leur entretien

Mégaphorbiaies

Communautés de hautes herbes, souvent pionnières, potentiellement présentes sur l'ensemble du lit majeur de la Charente et de ses affluents pourvu que l'alimentation en eau soit suffisante et que les actions anthropiques y soient nulles ou faibles : bord de cours d'eau et fossés, prairies abandonnées, clairières et coupes, lisières, bord de chemins... Les végétations de lisières sont surtout bien représentées au niveau des affluents du fleuve Charente.

★ ★ ★



Busard des roseaux



Cuivré des marais



Vison d'Europe



Chauve-souris



Libellules

enjeux

Menaces et enjeux :

Les mégaphorbiaies sont en régression partout du fait de l'intensification de l'agriculture

- Utilisation plus intensive et des prairies et mise en culture
- Plantations de boisements de rapports
- Disparition des pratiques de fauche
- Eutrophisation liée à la dégradation de la qualité des eaux d'inondations, chute des niveaux d'étiage

Activités pratiquées :

Élevage

Difficultés particulières :

Caractère inondable des prairies

Rentabilité économique de l'élevage, par rapport aux cultures.

gestion optimale

Les mégaphorbiaies sont des habitats transitoires qui, en l'absence d'intervention, finissent par retourner à la forêt. Dans ces conditions, la meilleure gestion consiste à laisser évoluer la dynamique forestière naturellement, les mégaphorbiaies se maintenant alors en lisière, dans des clairières naturelles ou à l'occasion de coupes.

La gestion optimale serait :

- Entretenir la végétation par fauche ou débroussaillage léger, 1 fois tous les 3 ans, avec exportation des produits de fauche hors de la parcelle, fauche à partir du 1^{er} juillet (fauche plus tardive autorisée si nécessaire selon les conditions climatiques ou d'inondations annuelles et/ou la portance des sols), et selon une technique centrifuge ou par bandes (permettant à la faune sauvage de s'échapper vers la périphérie de la parcelle)
- Le pâturage extensif léger occasionnel est autorisé, avec un chargement moyen annuel compris entre 0,1 et 0,4 UGB/ha - retrait hivernal des bêtes obligatoire entre le 30 octobre et le 01 avril.
- Zéro traitement chimique phytosanitaire/fongicides/pesticides
- Zéro apport d'engrais minéraux ou organiques
- Pas de modification du fonctionnement hydrologique de la parcelle (écoulement ou inondation), reconquête si besoin (en cas de travaux antérieurs qui l'auraient modifié)
- Préserver les éléments ponctuels ou linéaires tels que les points d'eau, mares, fossés (avec leur végétation rivulaire), les haies, les bosquets intra-parcellaires et les arbres isolés
- Pratiquer une fauche retardée au 30 juin (20 juin mini) pour le maintien de la flore, mais au 15 août pour la restauration des populations de Râles de genêts (15 juillet = mini pour assurer la survie des premières

pontes). Les pratiques agricoles majoritaires actuelles (Deceuninck et al., 1996) sont de faucher ± le 10 juin (variable selon crues et pluviométrie annuelle)

- Pratiquer une fauche « sympa » : par bandes, centrifuge ou tout autre technique permettant la fuite de la faune terrestre vers d'autres parcelles ; à vitesse < 6 km/h ; ligne de coupe > 15cm au-dessus du sol
- Après la fauche, laisser le foin dans la parcelle mini 3 jours afin que les pontes d'acridiens, papillons... tombent au sol et restent dans la prairie
- En cas de pâturage, zéro pâturage hivernal du 15-12 au 15-03, et zéro pâturage en période d'installation/ponte du Râle des genêts (10-05 à 15-06) – chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an
- Entretenir les fossés selon la technique « vieux fonds, vieux bords »
- Si nécessaire, entretenir les haies, bosquets, arbres isolés selon les cahiers des charges doux décrits dans les fiches correspondantes aux boisements, haies ou ripisylves du présent Docob (entretien après la période de nidification, matériel adapté, conserver les arbres anciens, prévoir leur succession, épaisseur et structure complète herbacée/arbustive/arborée...)

actions

Mesures agro-environnementales, Contrats Natura 2000 et Chartes, à encourager sur le site et son bassin versant

Cladiaie tourbeuse

Sur le site, la cladiaie est essentiellement présente sur le Marais de l'Anglade avec près de 70ha. Elle y occupe, sous différents faciès, l'essentiel de la cuvette. Elle existe également dans le secteur du Marais des Breuils mais sous forme relictuelle. C'est un habitat menacé prioritaire en forte raréfaction en Europe.



Grande Douve



Loutre d'Europe



Orchis des marais



Vison d'Europe



Libellules

enjeux

Menaces et enjeux :

- Fermeture et boisement progressif de la cladiaie
- Modification du régime hydrique, notamment accroissement des prélèvements d'eau périphériques par intensification agricole,
- Eutrophisation et développement d'espèces invasives (Ecrevisses)

Activités pratiquées :

Chasse, prélèvement d'eau

Difficultés particulières :

Conserver des niveaux d'étiage satisfaisant ainsi que le caractère inondable des milieux attenants, préserver la qualité de l'eau

gestion optimale

La cladiaie est un habitat dépendant étroitement d'une alimentation hydrique régulière et très sensible à l'eutrophisation.

L'objectif, à l'échelle du marais de l'Anglade, est de restaurer l'état de conservation des faciès de végétation où l'embroussaillage est encore suffisamment « faible » pour permettre leur restauration biologique dans un état de conservation favorable. Une gestion en mosaïque de secteurs différenciés permet de concilier des objectifs faune et flore apparemment contradictoires. L'idéal serait, à terme, de pouvoir s'affranchir du contexte foncier du site (géographie « administrative » des parcelles cadastrales) afin de pouvoir établir un « plan » de gestion du marais cohérent avec les potentialités biologiques, la microtopographie, et l'état souhaité/souhaitable. L'idée étant de ne pas restaurer toutes les parcelles de la même façon sur la totalité de leur surface, mais de créer une mosaïque de milieux biologiquement cohérente.

actions

Restaurer la cladiaie de l'Anglade en créant une mosaïque de milieux de maturité différente

Eaux courantes ou lentes

Le fleuve Charente et ses affluents, de par leur régime annuel de crues hivernales et printanières, présentent un hydrosystème d'importance régionale. On y retrouve l'ensemble complet des milieux caractéristiques de cet écosystème - forêt alluviale, prairies inondables, milieux aquatiques de divers types.



Angélique des estuaires



Libellules



Poissons



Vison d'Europe



Cistude



Loutre d'Europe



Chauve-souris

enjeux

Menaces et enjeux

- Disparition des milieux naturels permettant l'auto-épuration des eaux et la recharge de nappes phréatiques pendant les inondations
- Accroissement des prélèvements
- Eutrophisation et développement d'espèces invasives

Activités pratiquées

Tourisme fluvial, pêche, prélèvement d'eau, sports aquatiques, navigation

Difficultés particulières

Conserver des niveaux d'étiage satisfaisant ainsi que le caractère inondable des milieux attenants, préserver la qualité de l'eau

gestion optimale

Les milieux aquatiques (fleuve, rivières, fossés) sont des écosystèmes fragiles, fortement liés à la qualité physico-chimique et biologique de l'eau mais également à des niveaux d'eau.

Préserver l'intérêt biologique des milieux aquatiques.

- Encourager tout projet allant vers une utilisation raisonnée et maîtrisée de la ressource en eau dont SAGE
- Encourager le maintien/restauration des fonctions des milieux rivulaires et leur rôle dans l'hydrosystème
- Améliorer la gestion des berges et promouvoir une action coordonnée et locale
- Promouvoir une gestion raisonnée des activités touristiques et nautiques le long des cours d'eau

Maintenir les habitats associés (diversité biologique générale du site) :

- Encourager le maintien des milieux naturels : prairies, haies, boisements alluviaux (Contrats et Charte Natura 2000)

Gestion optimale du fleuve et affluents

Restaurer la dynamique fluviale :

- Définir un débit minimal « garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage » (cf article L 232-5 « Loi Pêche » 1984), en principe au moins égal au 1/10 du débit moyen ;
- Respect des fluctuations naturelles des niveaux d'eau (oxygénation), lutte contre l'enfoncement croissant des nappes : restaurer les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes ;
- Restaurer les rôles fonctionnels des milieux naturels de la zone inondable : capacité de « stockage », de régulation...

Réduire l'eutrophisation, l'érosion et restaurer la qualité physico-chimique de l'eau et des milieux aquatiques : maintenir/ restaurer les prairies naturelles, haies et boisements naturels (frênaies) du lit majeur.

Encourager les cultures hivernales ou CIPAN.

Contrôler les activités nautiques : développement anarchique, vitesse, information...

Respecter la végétation aquatique des berges, des lits mineurs et des ripisylves (en ripisylve, pas de coupe simultanée de plus du 1/3 d'un peuplement) :

- Lors de faucardage : maintien des herbiers d'hydrophytes (végétation aquatique immergée ou flottante), sauf actions limitées dans l'espace liées aux activités sportives et de loisirs ou à la sécurité :
 - o Hors zone urbaine : faucardage canal de navigation central du fleuve (herbiers rivulaires conservés, freinant le batillage) ;
 - o Zone urbaine, abords des points d'accès (quais, pontons) et infrastructures de gestion (écluses...) : faucardage ponctuel total ;
 - o Points d'accès pêche : faucardage permettant la pratique de la pêche + contrôle de l'accès aux secteurs sensibles, non faucardés.
- Lors des opérations d'entretien des berges à partir du fleuve : maintien ou restauration de la végétation rivulaire herbacée se développant en pied de berge (hélrophytes : roselières, cariçaies, salicaires...) et maintien de la végétation en surplomb (branchages) sauf en cas de risques pour la sécurité de la navigation. Une attention particulière sera portée à l'Angélique des estuaires.
- Lors des opérations d'entretien des berges à partir des berges : maintien de la végétation des berges en général, et particulièrement maintien des bosquets (taillis broussailleux, voire parfois ronciers) à intervalles réguliers le long des berges (20-25m espacement max.) servant de zones de refuge et de corridor aux espèces telles que le Vison. Au sein de ces bosquets, la végétation herbacée est maintenue (caches). Le choix des secteurs se fait en tenant compte des impératifs d'accès (zones de pêche, zones que l'on souhaite éviter en raison de la présence de points d'érosion importants...) et des aspects paysagers. On évitera notamment le nettoyage de type « paysager » en dehors des points d'accès souhaités.
- Lors des élagages/abattages : maintien des arbres sénescents, du vieux bois et du bois mort, dans la mesure où ils ne présentent pas de risques pour la sécurité piétonne (chemins de randonnée) ou fluviale (écoulement, pontons,...) ;
- Lors des (re)plantations : choix d'espèces diversifiées, mais toujours parmi les espèces spontanées (locales). Les espèces exotiques ou peu adaptées aux conditions de zone alluviale sont évitées. Une attention particulière sera portée aux règlements des PPRI.
- D'une manière générale : éviter « l'interventionnisme systématique » et préférer des interventions douces (type « jardinées »), selon les besoins réels/risques pour la sécurité/gestion paysagères des abords urbains... Limiter l'intensité individuelle de chaque intervention, en privilégiant un travail sectorisé (définition de secteurs d'intervention de 5-10km de long, chacun faisant l'objet d'une intervention à une fréquence d'environ 1x/5ans : des interventions de gestion de la végétation trop rapprochées dans le temps risqueraient d'endommager la richesse biologique du site, et des interventions trop espacées risqueraient de nécessiter une action intensive, tout aussi défavorable) ;
- Calendrier des interventions : pour les opérations de débroussaillage arbustives/ rivulaire, d'élagage, d'abattage, pas d'intervention au printemps (mars – 15 juillet) afin de respecter la saison de reproduction de la faune. Des exceptions peuvent être faites autour des points d'accès identifiés (points de pêche...).

Gestion optimale de la ripisylve

- Veiller à maintenir une bande tampon en essences indigènes (installation facile et naturelle des essences pionnières), en mélange de préférence (saules, aulnes, frênes) en bordure des cours d'eau;
- Maintenir si possible les modes actuels d'exploitation (sélections et coupes de bois de chauffage, balivage), ces derniers permettant un dosage de l'éclaircissement sur le cours d'eau (productivité primaire, richesse de l'eau, biocénoses animales), la valorisation d'individus forestiers isolés (intérêt économique et paysager) et la mise en valeur du mi lieu par d'autres modes d'utilisation (pêche...);
- Ne pas effectuer de coupe rase de la végétation des berges (rôle de stabilisation et d'ancrage par les arbres de bordure);
- Assurer le minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L.232-1 du Code rural) : coupe des arbres de berge dangereux car menaçant de tomber (risques d'embâdes et diminution de la capacité d'écoulement), entretien des cépées contribuant à la fixation des berges et procurant des caches aux poissons et autres animaux (saules);
- Limitation du couvert du cours d'eau et entretien d'une mosaïque de zones d'ombre et de lumière favorables à la faune aquatique (intervention sur de petites longueurs de berges en alternant les rives et en espaçant les interventions dans le temps);
- Proscrire la plantation d'essences à enracinement tabulaire (peupliers, notamment) qui favorisent l'affouillement des berges, leur arrachement suite aux chablis, la pollution de l'eau et des fonds (frayères) par les sédiments.

Gestion optimale des fossés

- Curage d'un seul côté des fossés et canaux, en laissant en l'état la rive opposée à celle où se fait le curage ; maintien de la végétation rivulaire et de la ceinture végétale
- Les produits de curage des fossés et canaux sont épanchés à proximité immédiate de ces derniers sur une largeur n'excédant pas 7m, sans boucher les baisses, dépressions, mares ou abreuvoirs et sans obstruer les éventuelles connections hydrauliques existantes entre le fossé et des chemins d'eau ou dépressions inondables situés sur la parcelle
- Au sein d'un même syndicat de marais, fractionner les travaux d'entretien systématique par secteurs sur une durée de 6 ans
- Fréquence d'entretien préconisée (fossés et canaux) : 8-10 ans.

- En règle générale, réaliser les travaux d'entretien préférentiellement entre le 15 juillet et le 1^{er} novembre, et en aucun cas entre le 15 mars et le 15 juillet.
- Pas d'élargissement de fossés ou canaux tant en largeur qu'en profondeur (principe "vieux fonds, vieux bords")
- Conserver sur la rive curée, une zone arbustive et/ou broussailleuse de 2-3m de long tous les 15 à 20m de rive (zones de refuge pour la faune)
- Utiliser des engins à faible portance afin de ne pas détruire le sol et les berges
- Afin de permettre cette fréquence d'entretien espacée, la végétation arborée (arbres de haut jet, taillis et si nécessaire les branches de la rive opposée risquant de gêner le passage des engins) pourra faire l'objet d'un entretien préalable au bout de 6 ans (élagage par ex.) si cela est jugé nécessaire.
- Elaboration d'un cahier des charges d'entretien et de gestion des niveaux d'eau préalable à toute création / restauration/modification d'ouvrages d'art, qui devra être conforme à la réglementation concernant la transparence des ouvrages vis-à-vis de la faune piscicole, ainsi qu'une échelle limnimétrique
- Suivre l'évolution des espèces exotiques envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil, *Egeria densa*). Signaler toute apparition le long des fossés aux partenaires compétents (UNIMA, DDTM, DREAL, FDAAPPMA, ONEMA). Respecter les préconisations techniques préventives vis à vis de l'expansion de ces espèces, lors des curages ou de toute autre opération d'entretien des fossés, cours d'eau, berges (réf. préconisations : voir avec les partenaires spécialisés : UNIMA...)

actions

Toute action allant dans le sens de la préservation des milieux aquatiques

Pelouses calcicoles

Unité écologique très localisée au niveau des secteurs des Arciveaux et de Chez Landart/Chez Chaussat où le sol calcaire affleurant, combiné à l'exposition sud de ces coteaux, induit la présence d'une végétation rase, aimant la chaleur (« thermophile »), de type « méditerranéenne ».



Hyssop
officinale



enjeux

Menaces et enjeux

La menace essentielle est la déprise agricole de ces milieux difficiles, liée à la disparition de la gestion pastorale.

- Eutrophisation des pelouses
- Enrichissement du fait de la disparition des pratiques pastorales ancestrales

Activités pratiquées

Élevage : pâturage extensif

gestion optimale

Les stades juvéniles de ce type de pelouse étant les plus riches, il importe avant tout de lutter contre le vieillissement du tapis herbacé. L'idéal serait, après une phase de restauration des zones en abandon (débroussaillage), de remettre en place une forme d'entretien par pâturage léger, soit à partir des personnes qui possèdent des animaux alentour, sinon par le biais d'une gestion conservatoire spécifique. Une gestion par fauche ou débroussaillage périodique est possible si le pâturage n'est pas envisageable. (Forte pente, sécurité routière ou SNCF, autre...).

Préserver l'intérêt biologique des pelouses calcicoles par le maintien d'un pâturage extensif ou un entretien par fauche. Maintenir la totalité de sa surface et éviter son morcellement.

- Encourager le maintien du pâturage (élevage extensif)
- Encourager l'entretien extensif des parcelles (fauches tardives) et le nettoyage du site (débroussaillage, déchets).

Maintenir les habitats associés (diversité biologique générale du site) :

- Encourager le maintien et l'entretien des pelouses calcaires (Contrats et Charte Natura 2000)

actions

Entretenir les pelouses calcicoles

Boisements des coteaux secs

Ce boisement à Chêne vert est une des originalités écosystémiques des vallons latéraux du fleuve Charente, sur les versants exposés au sud, presque toujours au sommet de petites falaises forestières sur calcaire dur : vallon du Rochefollet et de l'Escambouille.



Lucane cerf-volant



Chauve-souris

enjeux

Menaces et enjeux

L'habitat est relativement à l'abri de toute modification humaine et son état de conservation semble satisfaisant, du fait de sa situation géographique. L'une des menaces principales reste que l'enracinement superficiel peut être un facteur favorisant les chablis.

Activités pratiquées

Peu ou pas

gestion optimale

Il semblerait que des modalités de gestion – taillis- avec des rotations de l'ordre de 30-40 ans soient les plus favorables au maintien de l'habitat.

Boisements thermophiles :

Les modalités de gestion courantes - taillis - font actuellement l'objet d'un questionnement quant au maintien de la capacité de régénération pour des taillis au-delà de 60 ans. Il semblerait que des rotations courtes de l'ordre de 30-40 ans soient les plus favorables au maintien de la yeuseraie. Le passage éventuel d'un taillis à une futaie ne pourra se faire qu'avec précaution par furetage (brins d'âges différents par souche) et vieillissement de brins sélectionnés, la régénération par semences étant plus problématique (expériences à mener).

actions

Passer d'un taillis à une futaie de furetage, vieillissements des brins sélectionnés, limiter les interventions sylvicoles

Boisements de pentes

Cet habitat n'a été observé qu'à Rochefollet, dans le secteur amont et sur la rive gauche du ruisseau. Malgré une dénivellation modeste, l'orientation globale est/ouest du vallon de Rochefollet procure aux versants exposés au nord un microclimat frais et toujours humide ; la raideur des pentes, ponctuées ici d'affleurements rocheux et de micro-falaises calcaires, se combine à l'ambiance hygrométrique élevée pour rendre le milieu peu propice à la chênaie-frênaie calcicole, typique en général de ces vallons calcaires centre-atlantiques ; il s'y substitue une frênaie de ravin à Scolopendre et Polystic écailleux



Lucane cerf-volant



Chauve-souris

enjeux

Menaces et enjeux

L'orientation ouest/est du vallon, dans l'axe des vents dominants, rend l'habitat particulièrement vulnérable lors des coups de vents catastrophiques tels que ceux des dix dernières années qui ont quasiment anéanti toute la strate arborée.

L'état de conservation doit être considéré comme mauvais du fait d'une structure atypique résultant d'une ablation de la strate arborée par un phénomène catastrophique naturel. On peut cependant considérer qu'il s'agit là d'un cycle récurrent de destruction/reconstruction inhérent à de nombreux autres habitats forestiers et qu'il rentre dans un processus naturel de vie de la forêt.

Activités pratiquées

Peu ou pas (bois de chauffage ?)

gestion optimale

La non-intervention reste le mode de « gestion » le plus approprié dans ce type de biotope très pentu et ponctué de pointements rocheux. Les relevés de végétation effectués font état de la présence de jeunes individus de *Fraxinus excelsior*, *Acer campestre* et *Tilia platyphyllos* sous la voûte dense des noisetiers qui vont jouer un rôle de premier plan dans la reconstitution de la forêt détruite par les ouragans récents.

actions

Non intervention

Cavités et grottes

Les grottes, d'origine karstique, sont principalement situées le long des affluents de la Charente. Elles abritent de nombreuses espèces de chauve-souris (toutes protégées) et constituent à ce titre des habitats d'espèces.



Minioptère



Barbastelle



Murin à oreilles échanrées



Grand murin



Petit rhinolophe



Grand rhinolophe

enjeux

Menaces et enjeux

- Dé rangement des chauves-souris en période d'hibernation (pouvant être mortel)
- Comblements et fermeture
- Dépôts d'ordure
- Changement de température, luminosité, hygrométrie... (paramètres physiques)

Activités pratiquées

Non connue

gestion optimale

Les cavités sont des habitats d'espèces (chiroptères) en fort déclin. Elles constituent des gîtes d'hibernation, de swarming... Le maintien des populations est en partie lié à cet habitat.

Préserver l'intérêt biologique des grottes.

- Afin de prévenir l'altération de l'écosystème souterrain et des biotopes qui le composent, il est important notamment de limiter la fréquentation et le dérangement, ne pas modifier les paramètres physiques.

Maintenir les habitats associés (diversité biologique générale du site) :

- Encourager le maintien des milieux naturels en particulier des corridors écologiques : prairies, maillage de haies, boisements alluviaux, cours d'eau (Contrats et Charte Natura 2000). Les corridors constituent des zones de déplacement des chiroptères vers leurs zones de chasse.

actions

Toute action allant dans le sens de la préservation des grottes et des espèces qui leurs sont inféodées.

3 Contexte socio-économique

3.1 Généralités

Le site est caractérisé par la dominance du secteur primaire, l'agriculture étant l'activité prédominante (4387,4 ha soit 62 % de la surface totale). La sylviculture extensive (exploitation de la Frênaie alluviale pour le bois de chauffage) et la populiculture viennent ensuite représentant 24,6% du site.

Les activités touristiques et de loisirs constituent le second pôle d'activités socio-économiques du périmètre. Le secteur secondaire est quasi absent du périmètre du site Natura 2000 mais différentes activités sont présentes à proximité.

Les paysages sont fortement marqués par l'agriculture, passée ou présente, à travers le quadrillage parcellaire et le maillage de haies dans les secteurs les plus bocagers. Les traces de l'aménagement hydraulique (énergie) sont une des caractéristiques majeures du site, notamment à travers la présence de nombreux moulins, qui témoignent d'une activité économique passée.



Figure 11: Fleuve Charente, en aval de Saintes (photo: J. Coulombier)

- Les prairies naturelles, alluviales ou tourbeuses, sont le support d'une activité agricole d'élevage.
- Les surfaces labourées sont le support d'une agriculture céréalière.
- La frênaie alluviale est le support d'une exploitation ponctuelle et très extensive de bois de chauffage, activité "d'accompagnement" par rapport aux activités agricoles.
- Les peupleraies se développent soit sur des ensembles de parcelles peu propices à une intensification agricole de type céréalière (pédologie, parcellaire trop petit...), soit en activité de remplacement lors de départs d'exploitants agricoles à la retraite.
- La cladiaie tourbeuse et les pelouses calcaires, qui étaient autrefois entretenues par des activités d'exploitation aujourd'hui disparues (récolte de litière, ovins/bovins...), ne sont plus le support d'aucune activité agricole.
- Le marais de l'Anglade (cladiaie turficole) est le support d'activités cynégétiques (chasse à la tonne surtout) et bénéficie encore à ce titre d'une forme très ponctuelle de la végétation (fauche ou broyage sur la surface de la "tonne").
- L'ensemble des milieux naturels, et particulièrement les cours d'eau, sont le support d'activités de tourisme ou de loisirs (sports, randonnée, pêche, chasse...).

Répartition proportionnelle

Type d'occupation du sol	surface 2009 (ha)
prairie naturelle	2742,50
culture	1644,92
Formations à hautes herbes	319,34
boisement spontané x boisements de production	35,84
boisement de production	664,43
boisement spontané	1043,20
anthropisé	93,36
cours d'eau	415,47
tonne de chasse	16,90
coupes, fourrés	16,13
pisciculture	2,97
pelouse calcaire	23,82
plan d'eau	1,83
falaises, grottes et carrières souterraines	1,14
usage indéterminé	65,42
Total	7087,28

Figure 12 : Occupation du sol en 2009

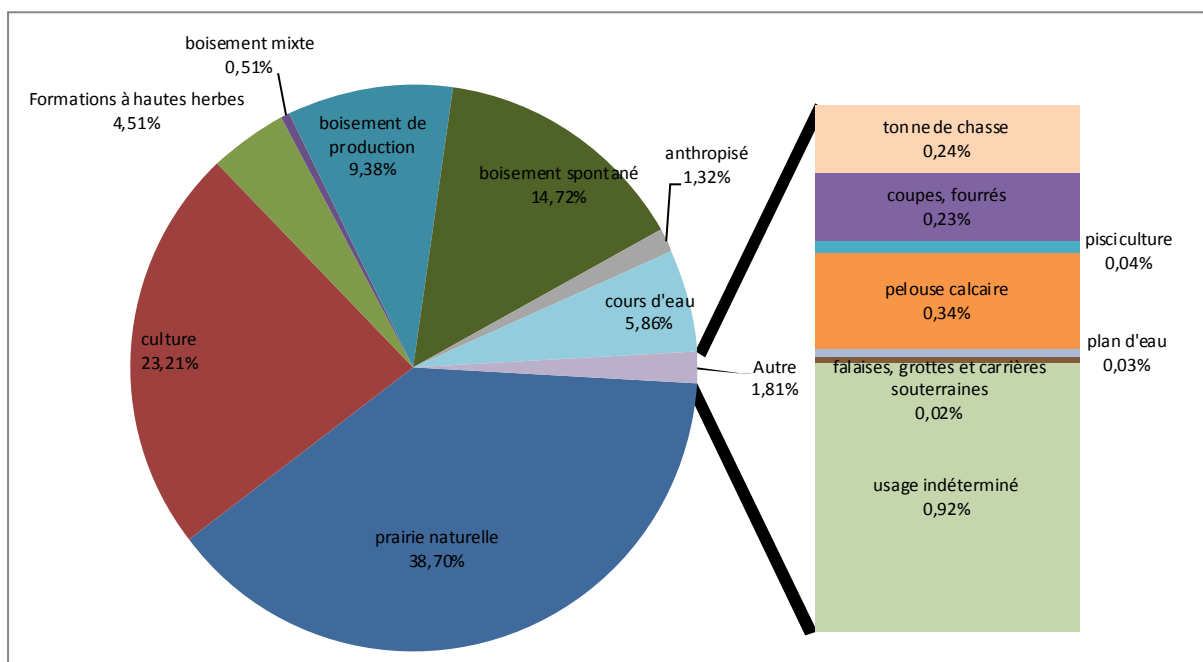
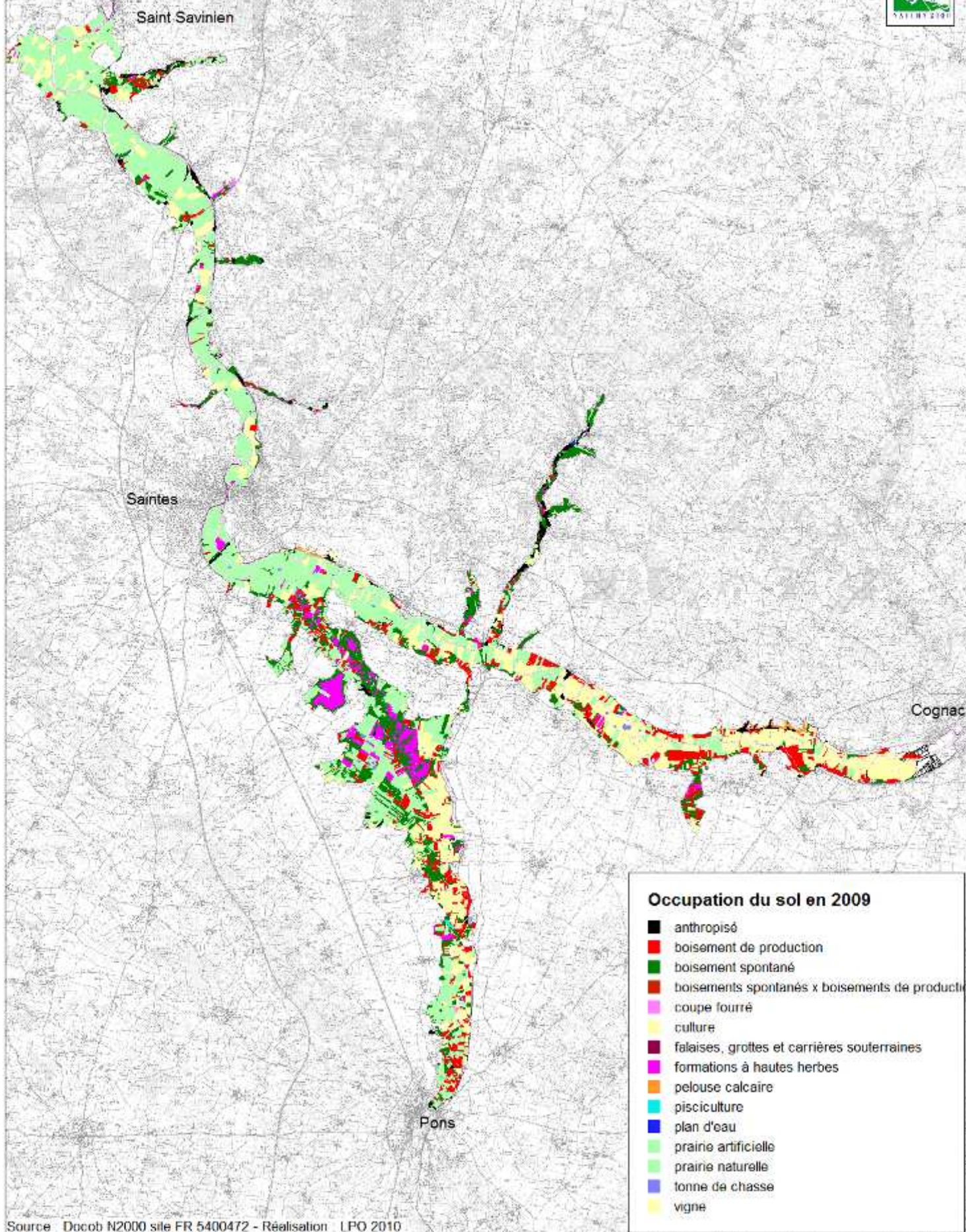
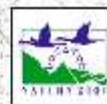


Figure 13 : Importances relatives en surface occupée

Occupation du sol - 2009



Répartition dans l'espace :

La cartographie de l'usage du sol montre que les activités et l'occupation du sol se répartit globalement selon le gradient de pente de la vallée et la nature des sols et leur hydromorphie :

- d'une manière générale, les parties les plus basses (aval) sont le domaine de l'élevage extensif (prairies de fauche ou pâturage) ;
- les parties les plus hautes (amont) ont été converties à la céréaliculture dès les remembrements ;
- la populiculture se répartit surtout dans les secteurs de terres alluviales (peu en secteurs tourbeux), souvent linéairement le long d'anciens fossés, ruisseaux, ou dépressions dont le remembrement parcellaire n'a pas été réalisé ;
- la frênaie alluviale exploitée pour le bois de chauffage se limite géographiquement au "noyau central" des Seugnes, parties basses, tourbeuse et très hydromorphe, et aux vallées affluentes ;
- l'exploitation (agricole notamment) a disparu des secteurs de Cladiaie tourbeuse (très hydromorphe) et des pelouses calcaires (bandes relictuelles en bord de coteaux, à très forts coefficients de pente) ;
- les activités touristiques et de loisirs suivent principalement les cours d'eau et s'exercent sur la quasi-totalité des milieux naturels accessibles

La Figure 15 montre les variations de l'occupation du sol du site entre 1996/2001/2005 (selon année de l'état initial sur chacun des 3 secteurs) d'une part, et 2009 d'autre part, à périmètre égal (les vallons latéraux ajoutés lors de la mise en cohérence des périmètres à la désignation de la ZPS, ne sont pas pris en compte).

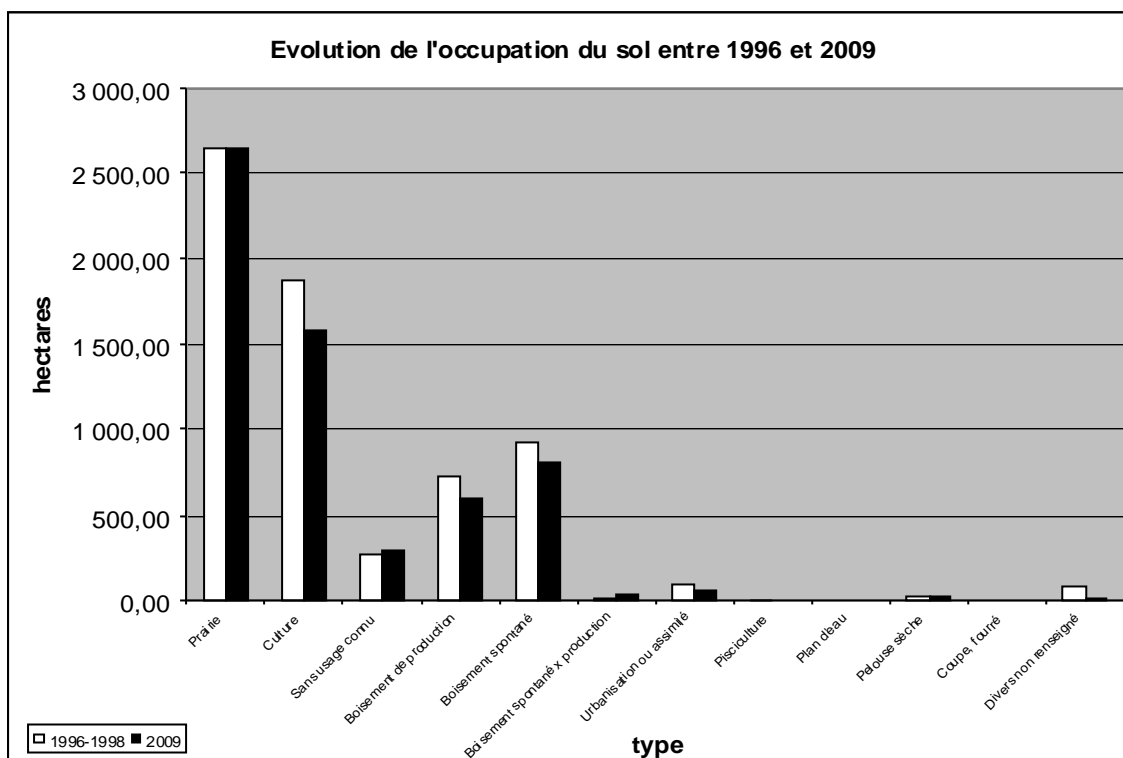


Figure 15 : Approche de l'évolution de l'occupation du sol entre 1996 et 2009
(à périmètres égalisés)

On constate une diminution apparente de presque chaque catégorie dans les surfaces calculées en 2009, qui correspond très vraisemblablement à un affinage de la cartographie plutôt qu'à des variations réelles.

Seule la diminution enregistrée dans les surfaces en cultures (~-300 ha) semble refléter la situation réelle même si le nombre d'hectares n'est sans doute pas vraiment exact : elle est corroborée par les données de l'ADASEA 17 : un minimum de 120,74 ha ont été souscrits en RTA au cours des différentes générations de MAE, et sont donc reconverties en prairies.

La surface « prairie » de 2009 est également cohérente avec les données de l'ADASEA 17, qui comptabilise 2.354 ha de « prairies permanentes » et 302 ha de « prairie temporaire » dans le périmètre du site, soit 2.656 ha (SIG N2000 : 2.647,85 ha calculés en 2009). Cette surface est très stable entre 96 et 2009.

3.2 Contexte physique

Le climat est de type océanique avec une pluviométrie moyenne de 850 à 1000 mm par an.

Sur les communes du Natura 2000, le relief est principalement caractérisé par un encaissement du à la présence de la vallée de la Charente et de ses affluents, encadrées par un large lit majeur.

Du point de vue géologique, le territoire est marqué par des vallées alluviales aux alluvions récentes, déposées régulièrement lors de chaque inondation. Ces vallées se sont creusées dans le socle du Crétacé.

La majeure partie du bassin versant de la Charente est constituée de terres, issues de l'altération des formations calcaires plus ou moins argileuses, et constituant une couche de faible épaisseur.

L'entité paysagère majoritaire du site est celle du paysage de vallées.

3.3 Environnement humain

3.3.1 Démographie et urbanisation

Le périmètre du site Natura 2000 rassemble 34 communes et compte environ 77 000 habitants, au recensement INSEE 2007. Cette population est répartie de manière assez inégale entre les différentes communes. A l'échelle du site, la population est en augmentation par rapport au recensement de 1999 avec en moyenne une variation moyenne annuelle positive de 1,2 % de la population, soit environ 2700 habitants supplémentaires.

Les villes de Saintes et de Cognac, de par leur attractivité, entraînent une périurbanisation plus ou moins large accompagnée d'un accroissement des populations des communes situées en périphéries : Merpins, Chaniers, les Gonds par exemple.

En dehors de l'agglomération de Saintes où le bâti s'étend largement dans la zone inondable et la ville de Cognac, le site est très faiblement urbanisé (66 habitants au km² sans Saintes et Cognac, 146 hab/km² sinon).

En ce qui concerne les documents d'urbanisme, en 1996, seules 22 communes sur 34, étaient dotées d'un document d'urbanisme. En 2010, 31 communes sur 34 en ont un (29 établi, 3 en cours/projet), soit une progression de 27%.

3.3.2 Patrimoine culturel

Le territoire est réputé pour son art roman : églises, abbayes du 12^{ème} siècle.

Ainsi de nombreux sites sont classés ou inscrits monuments historiques au sein des communes du site Natura 2000.

De même, Saintes, Pons, Taillebourg, Saint Savinien font l'objet de ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager).

3.3.3 Infrastructures et transports

Les vallées de la Charente et de la Seugne sont bordées de chaque côté par des routes départementales : D24 et D128 (Charente), D134 et D234 (Seugne). L'enjeu vis-à-vis de Natura 2000, se situe notamment du point de vue de la mortalité routière des mustélidés, Loutré d'Europe et surtout Vison d'Europe (espèce prioritaire, mondialement menacée de disparition).

La vallée de la Charente est traversée en viaduc au sud de Taillebourg par l'A10.

Deux voies de chemin de fer longent respectivement la rive droite de la Charente et la rive droite de la Seugne, parallèlement aux routes départementales, et marquent la limite de la zone inondable.

Les deux vallées sont en outre sillonnées par un ensemble de chemins d'Associations Foncières, non goudronnés, permettant l'accès aux parcelles.

Les autres vallées (du Coran et du Bramerit...) sont desservies par des routes départementales.

3.3.4 Les documents de planification

Différents documents de planification existent sur le territoire du site Natura 2000 :

- Le SAGE Charente, en cours d'élaboration
- Le PGE (Plan de Gestion des Etiages)
- Le Schéma régional éolien
- Les cartes d'identité des boisements (bois-énergie)

3.4 L'activité agricole dans le site

Domaines d'activités représentés sur le périmètre :

- élevage (pâturage, fauche, ensilage) ;
- céréaliculture (maïs, tournesol, blé) ;
- viticulture (marginal : bords de la vallée).

Pratiques actuelles sur les prairies :

- vallée de la Charente : dominance de l'exploitation par fauche, qui concerne 50% des prairies ;
- vallée de la Seugne : dominance du pâturage avec seulement 10% des prairies fauchées ;

A l'intérieur du périmètre du site, la SAU totale représente 6526 ha, soit 92% de la surface totale du site (7087,28 ha), ce qui en fait la première activité du site en surface. 371 exploitations agricoles sont concernées, avec une surface moyenne de 85 ha par exploitation.



Figure 16 : Pâturage en bord de Charente (photo : J. Coulombier)

Surfaces consacrées à l'élevage (prairies naturelles) : 2742,5 ha, soit 38,7% de la surface du site

Surfaces consacrées aux autres types de cultures : 1644,9 ha, soit 23,2% de la surface du site

Surfaces où l'activité agricole a disparu (cladiaie, pelouses calcaires) : 59,66 ha

Pratiques actuelles sur la cladiaie et les pelouses calcaires:

- aucune activité agricole sur les pelouses calcaires et la cladiaie ;
- cladiaie : entretiens ponctuels réalisés par les chasseurs "à la tonne" : fauche ou broyage de la végétation sur la surface de l'installation fixe de chasse (plan d'eau pour la chasse de nuit).

Les MAEt

En 11 ans, les outils agri-environnementaux ont subi 6 transformations, chaque outil survivant donc en moyenne 1,8 ans seulement: Life Rôle des genêts (juste avant l'élaboration du 1^{er} Docob), OGAF, OLAE, CTE, EAE, CAD, et le dernier outil, MAEt.

Dans le cadre du Plan de développement rural hexagonal (PDRH), traduction de la mise en œuvre française du Règlement de développement rural pour la période 2007-2013, il a été prévu un dispositif de mesures agroenvironnementales territorialisées. Celui-ci se décline en trois modalités selon l'enjeu environnemental visé :

- La mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE),
- La conservation de la biodiversité remarquable dans les zones Natura 2000
- Les autres enjeux environnementaux (érosion, paysage, etc.)

Pour chacun de ces enjeux, les MAE proposées aux agriculteurs sont conçues, sur la base d'un diagnostic territorial et d'un projet d'action global, par des « opérateurs » agroenvironnementaux en combinant des Engagements Unitaires (EU) préalablement établis au niveau national.

En 2008, 1.900 ha étaient contractualisés, soit **71% de la valeur « cible » maximale correspondant aux 2.647ha** de prairies du site (naturelles ou temporaires).

L'analyse de l'adéquation des mesures agri-environnementales avec les enjeux écologiques visés est détaillée au sein du Diagnostic Socio-économique.

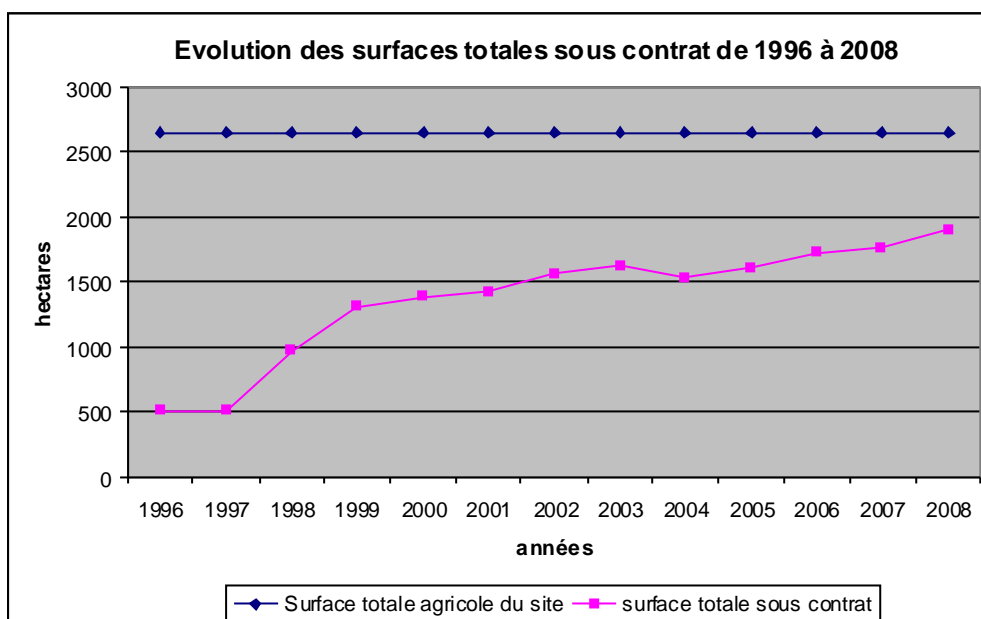
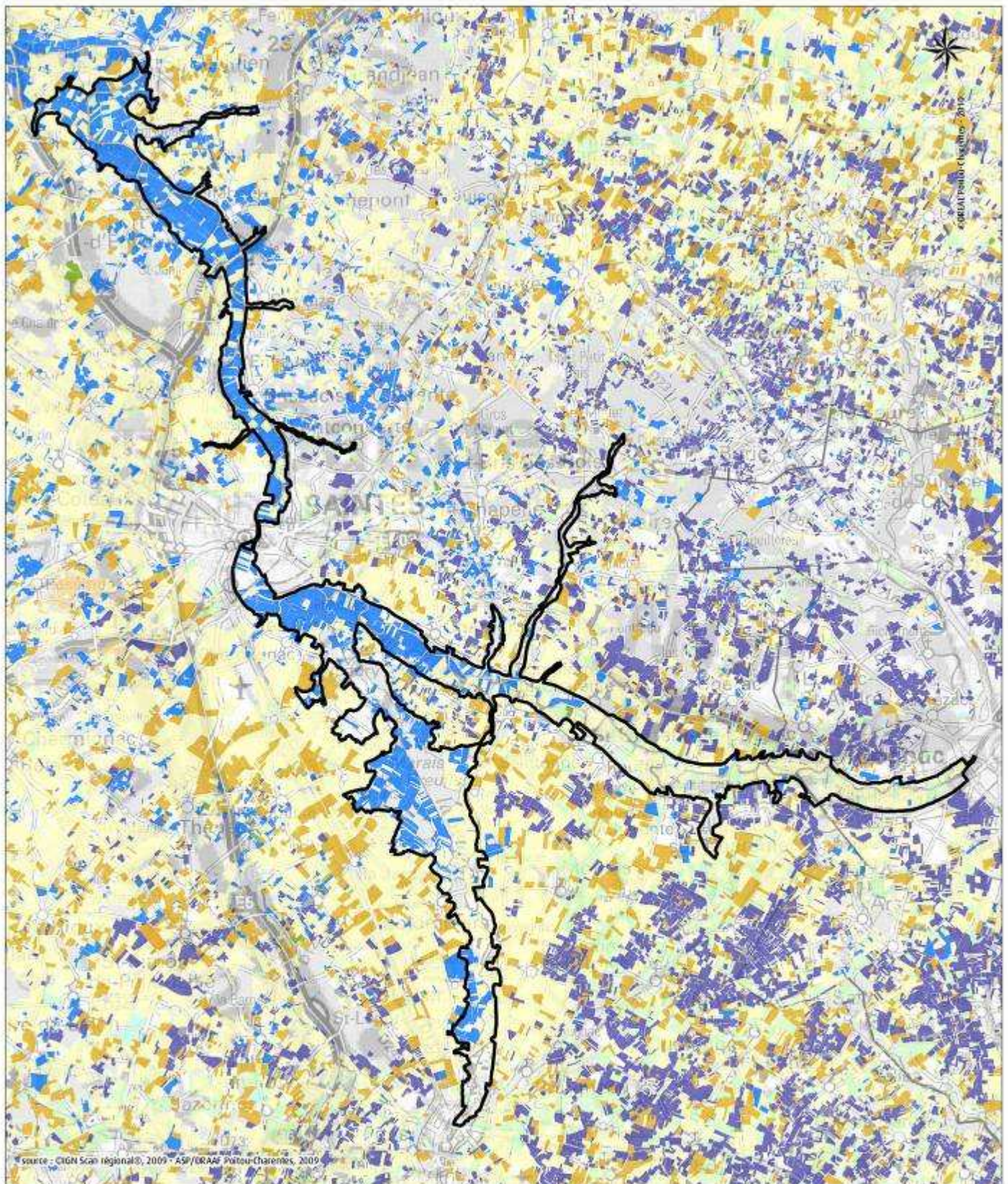


Figure 17 : Evolution des surfaces totales sous contrat de 1996 à 2008
(SOURCE : ADASEA 17)

Les assolements agricoles



Légende



Site Natura 2000 "Moyenne vallée de la Charente, Saugne et Coran"

Cultures principales

ERA

- | | |
|----------------------------------|---|
| Autres cultures | Fleurs et plantes ornementales |
| Autres utilisations | Fourrages |
| Bois et forêts des exploitations | Jachères |
| Cultures industrielles | Lande non productive, friche, territoire non agricole |
| Cultures permanentes entretenues | Légumes frais |
| Céréales | Légumes secs et protéagineux |
| | Pommes de terre |
| | Superficie toujours en herbe (STH) |
| | Vignes |



3.5 L'activité sylvicole

Domaines d'activités représentés sur le périmètre :

- bois de chauffage (frênaie en taillis) ;
- populiculture.

Domaines d'activités concernés par les habitats naturels d'intérêt communautaire : tous

Surfaces consacrées à la populiculture : 738 ha

Une part importante de cette surface se présente, du fait des pratiques traditionnelles d'exploitation, comme un taillis sous futaie de frênes à réserve de peupliers (peupleraies extensives où le frêne a recolonisé le sous-étage).

Surfaces consacrées à l'exploitation de bois de chauffage (frênaie) : 940 ha.

Seule une partie de ces 940 ha de frênaies alluviales sont réellement exploités pour le bois de chauffage (coupes rases, sur des rotations de 40 / 45 ans), mais la proportion réelle est inconnue (50% ?). Le reste n'est plus exploité, ou très irrégulièrement.

Le Schéma concerté des boisements

Le travail de concertation mené en 2004 entre la structure animatrice et les partenaires forestiers (CRPF, ADEP) a permis, après une analyse comparative et concertée des priorités biologiques forestières, des priorités biologiques non forestières (râle des genets, prairies naturelles) et des potentialités des sols au regard de la sylviculture/populiculture d'aboutir à la définition d'un schéma concerté d'orientation des productions forestières. Il a été validé en 2004 par le comité de pilotage du site Natura 2000.

Il se présente sous la forme d'une carte qui définit différents secteurs où sont appliqués 3 niveaux de priorité et les recommandations retenues pour chacun de ces niveaux :

- zones à priorité forestière
- zones à priorité biologique autre que forestière (prairies naturelles)
- zones intersticielles

Le bois-énergie

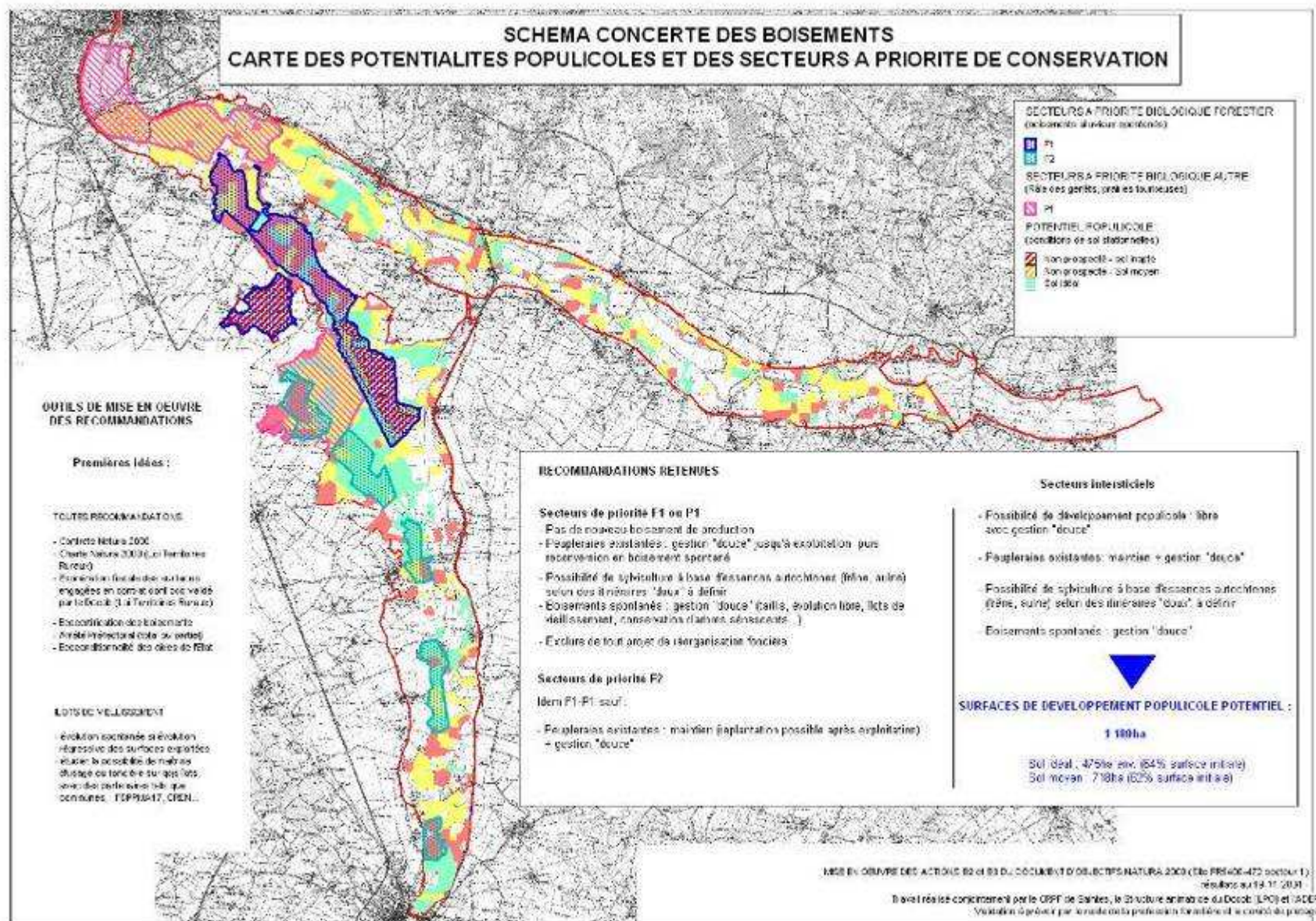
Des études sont en cours quant au développement de la filière bois-énergie au sein du Pays de Saintonge romane, en réponse à un appel à projet de la région Poitou-Charentes.

Actuellement, un Plan de développement de massif est en cours en Charente-Maritime.

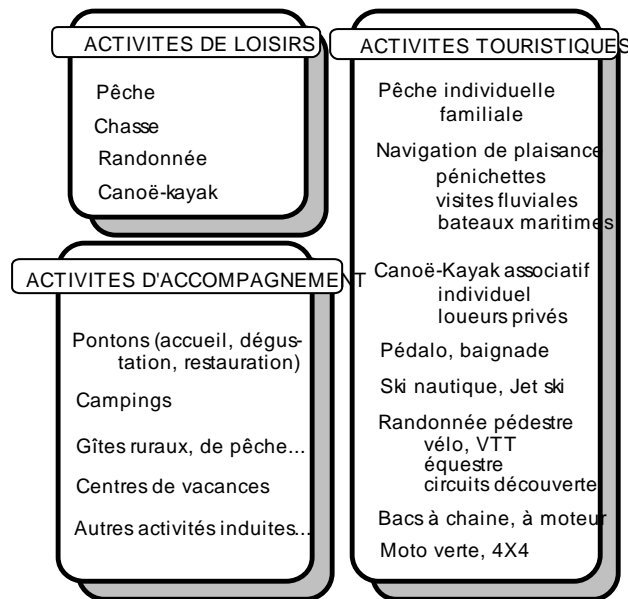
C'est une action de développement local au service de la forêt et des petits propriétaires forestiers et plus largement de tout le territoire concerné.



Figure 19 : Frênaie alluviale sur les Seugnes (photo : J. Coulombier)



3.6 Tourisme et loisirs



Structure des activités :

- Individuels
- clubs, centres de vacances
- loueurs privés
- aires de loisir communales
- activités d'accompagnement (accueil, restauration, dégustation, hébergement...).

Répartition des activités :

- Linéaire : suit les cours d'eau ;
- Seugne : dominance CK et canotage, puis pêche ;
 - Charente : dominance navigation fluviale, puis pêche ;
 - Autres milieux : dominance randonnée, ballade, puis chasse.

Aspects recherchés :

Aspect "sauvage" des Seignes, et de la Charente; tranquillité ; qualité d'usages et de paysages.

Le tourisme autour de l'eau douce (et notamment fluvial) représente un potentiel important pour le fleuve Charente. Il réunit les activités de navigation (bateaux à passagers, bateaux de location, bateaux privés, patrimoine flottant, petites embarcations pour le canotage et la pêche), la pêche et les sports nautiques (aviron, canoë-kayak, ski nautique ...) les visites et découvertes de sites et d'ouvrages liés au fleuve (ports, écluses, ponts, quais, moulins ... mais aussi les bourgs et villes, les patrimoines divers situés à proximité de la voie d'eau, les promenades et randonnées à pied, en vélo, à cheval aux abords du fleuve). (Source EPTB)

3.6.1 L'hébergement touristique

L'hébergement touristique sur le site est limité du fait de l'inondabilité de la vallée alluviale. Cependant, sur certaines communes du site, hors zone inondable, il existe des potentialités d'accueil importante, en particulier sur Saint Savinien, Le Mung, Taillebourg, Crazannes, Saintes, Chaniers, Saint Césaire, Dompierre sur Charente, Pons, Merpins et Cognac. Les possibilités d'hébergement sont variées : hôtels, chambre d'hôte, gîte, campings, locations vacances. La capacité d'accueil des communes du site Natura 2000 s'élève à 10580 lits pour 1000 habitants.

3.6.2 Le patrimoine touristique

Le patrimoine touristique peut se définir sous plusieurs formes :

- Patrimoine bâti : églises, architecture, châteaux, monuments
- Patrimoine historique : musées, ...
- Patrimoine naturel : le fleuve, les rivières, les espaces naturels, les forêts...
- Autres : loisirs, activités...

3.6.3 Randonnées

Usages

- Ballades familiales
- Randonnée pédestre
- Randonnée équestre
- VTT

Milieux fréquentés

Tous milieux naturels ou d'aspect "sauvage", selon accessibilité.

3.6.4 Tourisme fluvial

Usages

- Navigation de plaisance (pénichettes privées ou location locale ou amont) ;
- Visites fluviales au départ de Saintes (le Palissy II, la Gabare) ;
- Remontée de bateaux maritimes ;
- Bateaux électriques : « les Santons » à Saintes - 7 bateaux
- Canoë, barques, pédalos.
- Planche à voile – plan d'eau de Saint Savinien
- Motonautisme : au niveau des zones de vitesse définies : Taillebourg, Port d'Envaux, St Savinien

Milieux fréquentés

- Fleuve Charente et Seugne.
- Appontements : Chaniers, Dompierre, Chez Landart, Chez Michel, Les Gonds, Taillebourg, Saint Savinien, Port d'Envaux, Saintes... ;

Difficultés rencontrées

- Non respect des limitations de vitesse : batillage, nuisances aux autres activités, nuisances aux habitats naturels rivulaires (végétation aquatique/des berges), effondrement berges...
- Problème de vitesse inchangée quelle que soit la hauteur de l'eau : impact considérable sur les berges par le batillage en niveaux bas (effondrement : recul de 3 à 5m par endroits) ;
- Problème de développement de "bateaux maritimes" : en groupes, autorisé (il suffit d'avoir un permis), bateaux inadaptés et vitesse excessive occasionnant un problème de batillage et de danger pour les petites embarcations.
- Problèmes d'étiage touchent, indirectement, via l'envasement notamment, circulation des bateaux;

3.6.5 Activités cynégétiques

Usages

- Chasse "à la botte"
- Chasse "à la tonne" : 80 tonnes sur le site Natura 2000

Milieux fréquentés

Chasse "à la tonne" : surtout marais de l'Anglade et marais des Breuils, un peu en vallée de la Charente (cultures surtout, prairies).



Figure 20 : Une tonne de chasse en marais des Breuils (photo : J. Terrisse)

3.6.6 La pêche

Usages

- Activité de loisir et activité touristique (importance du "Tourisme pêche").
- Pêche familiale (activité de proximité, pique-nique...) ou individuelle (répartition le long des cours d'eau selon gradient de motivation).

Structure

Il y a 5 sociétés de pêche sur le site (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) pour un peu plus de 5000 pêcheurs membres.

Milieus fréquentés

- Seugne, Bramerit et Coran (pêche individuelle)
- Charente, marais voisins (pêche familiale).

Difficultés rencontrées

- dégradation régulière de la qualité des milieux...
- pêche intensive de la civelle dans l'estuaire, hypothéquant la survie de l'espèce Anguille ;
- conflits d'usage (navigation, niveau d'eau) concentrés essentiellement pendant la période estivale

3.7 Les activités industrielles

Les communes situées, tout ou partie, dans le périmètre du site Natura 2000 hébergent 276 installations classées (à l'arrêt, en fonctionnement ou en construction), dont 63 au régime dit autorisé ou avec servitudes. A noter que 5 d'entre elles sont classées SEVESO seuil bas (entreprises de distillation d'alcool et eau de vie). Ces activités ont lieu hors du périmètre du site Natura 2000.

3 communes du site Natura 2000 sont concernées en tout ou partie par des carrières en activité : Dompierre sur Charente, Geay, Pons.

Certaines communes du site sont concernées par le passage de canalisations de gaz : Bougneau, Chaniers, Courcoury, Les Gonds, Pérignac, Pons, Saintes et Salignac sur Charente.

Enfin, sur le site Natura 2000 et à proximité, on recense sur la base de données BASOL, une ancienne usine à gaz située au sud de Saintes, ainsi que le technicentre de la gare ferroviaire de Saintes, situé à 500 m de la Charente, en rive droite.

3.8 L'eau, un élément majeur du site Natura 2000

3.8.1 Les besoins en eau

Agriculture :

Céréaliculture et maïsiculture : Forts besoins en eau (quantité). Pas de cultures irriguées dans le périmètre du site, mais pompages/forages dans le périmètre pour irriguer des cultures situées en dehors du périmètre.

Élevage : Problème de mise aux normes des bâtiments d'élevage (manque de moyens).

Distilleries :

Rejets d'eau chaude (pompages pour eau de refroidissement) => besoin d'un bon débit pour assurer la dilution jusqu'au 31 mars.

Consommation domestique :

Plusieurs captages d'alimentation en eau potable sont situés en tout ou partie sur le site Natura 2000 et présentent des périmètres de protection. Les nappes libres sont désormais trop polluées donc les captages se font en profondeur. Il existe cependant encore des problèmes qualitatifs, mais également quantitatifs.

Assainissement des eaux :

Pour les grandes agglomérations, le problème des eaux usées peut être réglé par une station d'épuration. Pour les petites agglomérations (villages, individuels...), la politique s'oriente vers un système d'assainissement local par fosses septiques, lagunage, filtres plantés...

Navigation :

Pollution directe :

- Rejets sanitaires directs
- Rejets d'eaux domestiques (vaisselle, lessive...)
- Erosion des berges par batillage.
- Aggravation de la turbidité des eaux

Pêche :

La pêche de loisirs est confrontée à plusieurs types de problèmes, tant que le point qualitatif (pollution chronique, eutrophisation des cours d'eau, réchauffement de l'eau) que sur le point quantitatif (étiages, crues moyennes). Il existe également une réduction de la diversité des habitats ou de leur accès.

Pisciculture :

- Pas de pisciculture sur la Charente ;
- 1 pisciculture à Colombiers, sur la Seugne (esturgeon)
- 1 pisciculture à St Césaire, sur le Coran (truite)

Problèmes de pollution et de dégradations de la qualité chimique et physique, problème de débit à l'étiage.

Urbanisation, routes et moulins :

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les SDAGE et SAGE en vigueur qui définissent un cadre de gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle de bassins versants, notamment concernant les risques d'inondation, l'assainissement et la préservation des zones humides.

Le site Natura 2000 est concerné par la présence de plusieurs Plan de Prévention de Risques Naturels (PPRN), notamment lié aux inondations de la vallée de la Charente.

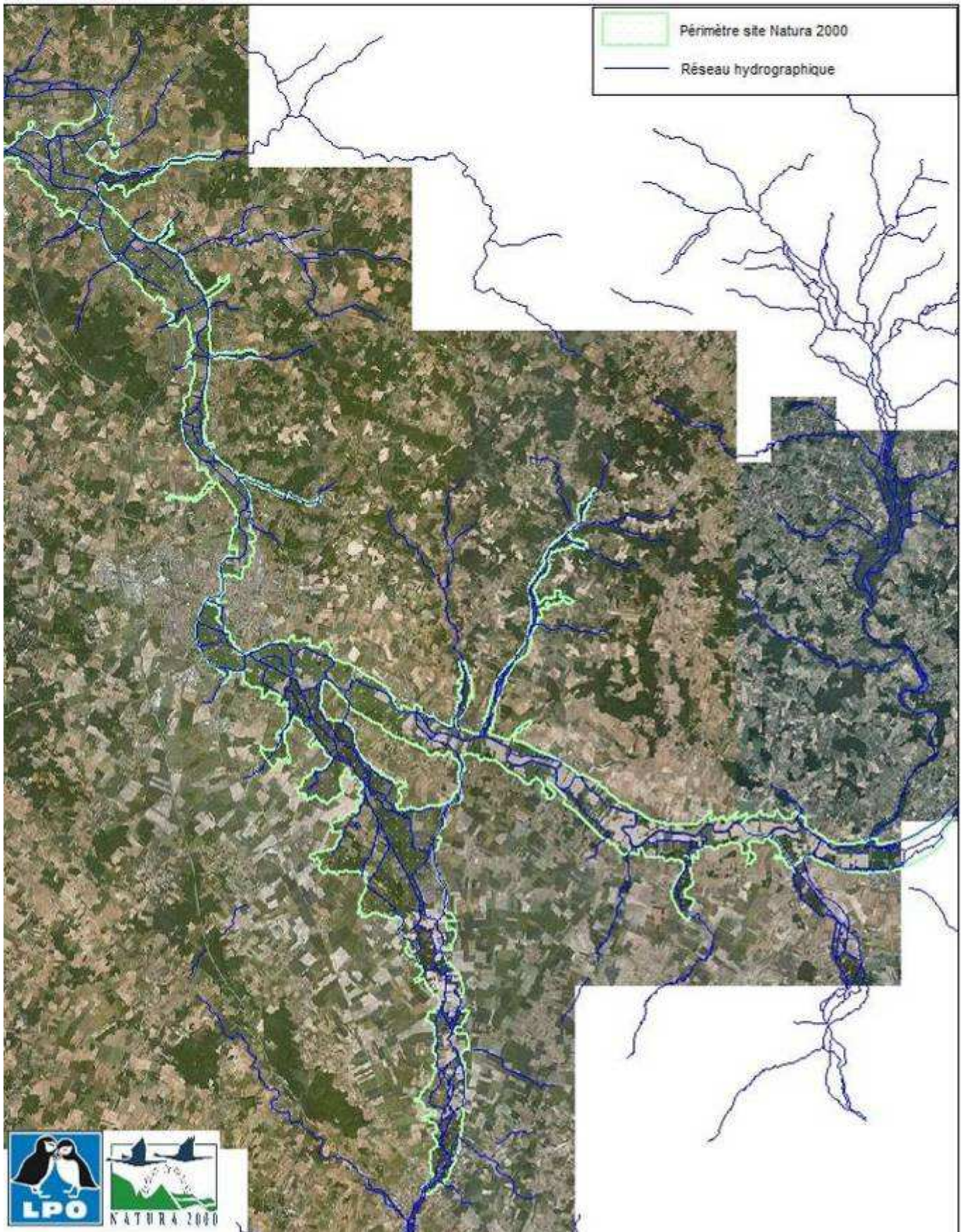


Figure 21 : Réseau hydrographique et Natura 2000 (source : BdCarthage)

3.8.2 La ressource en eau

Hydrogéologie :

Deux aquifères principaux sont présents sur le territoire du site Natura 2000 : l'aquifère sénonien-turonien et l'aquifère cénomaniens. Les nappes contenues dans ces systèmes sont exploitées pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) et l'irrigation. Sur 90% du territoire, les paramètres nitrates et pesticides ont des valeurs supérieures aux seuils.

Qualité de l'eau :

Le site Natura 2000 est situé en zone vulnérable aux nitrates ainsi qu'en zone sensible à l'eutrophisation. Différents points de mesures sont suivis par la DDTM, le CG, l'Agence de l'eau, l'ONEMA.

Le réseau hydrographique :

La Charente draine un bassin versant important. La topographie du milieu fait qu'il existe de nombreux cours d'eau qui confluent avec la Charente. Les principaux cours d'eau sont détaillés ci-après :

- La Charente

- 10 000km² sur 6 départements dont très majoritairement la Charente et la Charente-Maritime. Il s'agit d'un bassin constitué de paysages d'une grande originalité, présentant une topographie très peu heurtée, exposé à un climat océanique et d'une altitude faible.
- 376 km de long dont 55,7 km au sein du site Natura 2000

Objectif de bon état global et chimique en 2021, bon potentiel écologique en 2021
Etat écologique médiocre, état chimique mauvais

Qualité des eaux superficielles

- qualité "passable" (classe 2)
- objectif de qualité "bonne" (1B) ; non atteint en 1996.
- Paramètres déclassants : nitrates.

La quantité

Charente classée "rivière très déficitaire" à l'étiage.

- Débit moyen annuel : 53m³/s
- Débit moyen étiage : 15m³/s

Prélèvements en 1992 à l'étiage : 4,73m³/s

Prélèvement annuel en 1992 : 70,1 millions de m³

- irrigation : 37,3 Mm³
- Eau potable : 26,2 Mm³
- Industrie : 6,6 Mm³

Pressions domestiques, industrielles, morphologiques, nitrates, pesticides, micropolluants fortes, pression agricole faible.

- Le Coran

10 km de long

Affluent de la Charente en rive droite

Objectif de la masse d'eau : bon état global et écologique en 2027, bon état chimique en 2021.
Etat écologique : bon, état chimique : mauvais

Pressions domestiques et morphologique moyenne, pression agricole faible

- Les Seignes

Bassin versant : 1 000km² (10 000ha)

Dominance sols peu épais, développés sur calcaires, à faible capacité de rétention d'eau.

Objectif de bon état global, écologique et chimique en 2021

Etat écologique médiocre, état chimique bon

Qualité des eaux souterraines

Qualité altérée en général par la présence de nitrates (origine principalement agricole), de fer (terrain et équipements des ouvrages) et de coliformes (eaux usées domestiques). Basse Seugne classée "Zone Vulnérable" car eaux souterraines à trop forte teneur en nitrates

Qualité des eaux superficielles

Les paramètres déclassants restent les nitrates (origine principalement agricole), les phosphates (origine principalement domestique), les phytosanitaires (origine principalement agricole : 99,7% du poids), le Cadmium (industries), la bactériologie (domestique)

La quantité

Débits moyens en diminution, notamment depuis 1994 :

- annuel : 7,15m³/s
- été : 4m³/s
- hiver : 11,5m³/s

Les conséquences

Sur le milieu naturel et la capacité d'auto-épuration :

- Eutrophisation croissante de l'amont vers l'aval, avec développement excessif de végétation (augmentation en Phosphates) => diminution teneur en oxygène => diminution capacité d'auto-épuration ;
- Problème capacité d'auto-épuration insuffisante ;

Sur les activités :

- Pêche : diminution en quantité et variété des poissons. Disparition de la truite et de sa pisciculture.
- Loisirs nautiques : pollution (baignade), manque d'eau (niveaux d'étiage insuffisants) rendant impossible la pratique de certaines activités à certaines périodes de l'été.

Pressions morphologiques et pesticides fortes, pressions domestiques, industrielles, nitrates et micropolluants moyennes, pression agricole faible.



Figure 22 : Végétation aquatique sur la Seugne (photo : J. Coulombier)

3.9 Synthèse

ACTIVITES	IMPORTANCE RELATIVE DE L'ACTIVITE	ELEMENTS DESCRIPTIFS	TENDANCES D'EVOLUTION
Cultures agricoles	★★★★ 23,2 % de la surface du site	Maïs, tournesol, blé, orge, colza...	Fonction de l'évolution des différentes politiques agricoles, Fonction des MAEt Risque : en cas de diminution de la pratique de l'élevage, du au contexte socio-économique, croissance des surfaces en culture possible
Elevage	★★★★ 1 ^{ère} activité du site Natura 2000 : 38,7% de la surface du site, en zone inondable	- Pâturage bovin sur la vallée de la Seugne (exploitation mécanique impossible des prairies tourbeuses) - Exploitation par fauche et pâturage du regain sur les prairies de la vallée de la Charente	En 13 ans (1996-2009), on constate un maintien de la surface en prairie : 2656ha dont 2354ha en prairie permanente Constat : difficultés socio-économiques rencontrées par les éleveurs Risque : en cas de diminution de la pratique d'élevage, les parcelles en prairies pourraient évoluer vers des cultures ou vers la sylviculture Fonction des MAEt
Sylviculture	★★★★ 23,6% de la surface du site	738ha populiculture	Tend à remplacer des essais infructueux de mise en culture d'anciennes prairies (inondations), ou plantées par défaut pour valoriser les terres Constat: Plus d'aide de l'état Risque : si déprise agricole, extension de la populiculture possible
		940ha frênaie	Exploitation partielle, souvent irrégulière, pour le bois de chauffage ; beaucoup de parcelles abandonnées En progression, due au coût des autres sources de chauffage
Industries	★	63 ICPE en autorisation, 2 Seveso seuil Haut, 4 Seveso seuil bas sur les communes du site (hors périmètre)	Non connu
Pêche	★★	Activité de loisir et touristique, pêche familiale, individuelle. Plusieurs AAPPMA Seugne et Charente ne souffrant encore pas trop d'étiages, ils concentrent une grande partie de l'activité pêche du département	Maintien de l'activité, voire progression avec la crise
Chasse	★★	Chasse à la botte, chasse à la tonne (80 tonnes sur le site)	Maintien de l'activité, voire diminution
Randonnée et tourisme rural	★★	Clubs de randonnées, Syndicats de Pays, développement de sentiers de petite randonnée et découverte du patrimoine, GR Compostelle...	Restructuration, nouveaux sentiers en réponse à une demande de sentiers plus accessibles Projet de véloroute

Pratique des sports motorisés	★★★ ★	Ski nautique, bateaux maritimes	Nouveau règlement de navigation prévu En croissance (forte demande)
		Quad, motocross	En progression (augmentation des ventes)
Urbanisation	★	hors du site (zone inondable)	Croissante
Energies vertes	★★	Bois-énergie, éolien, biomasse, géothermie, solaire	Vers une croissance des énergies dites vertes
Consommation d'eau	★★★ Captages d'eau potables Besoins en irrigation Alimentation des marais littoraux	Prise d'eau potable représentant 1/6 de l'eau potable du département	Problèmes de qualité et quantités
Assainissement	★★	Réseau d'assainissement absent sur plusieurs communes STEP, lagunage naturel, lit bactérien, boues activées...	Amélioration
Hébergement touristique	★	Limité sur le site (inondabilité) – mais communes attractives	En croissance – tourisme vert, village de pierre et eau...
Tourisme fluvial	★★★	Loueurs de bateaux, pédalos etc., Clubs nautiques, Remontée de bateaux maritimes, Visites fluviales au départ de Saintes Problème du non respect des limitations de vitesse Problème de présence de bateaux maritimes Problème des eaux usées	Nouveau règlement de navigation prévu En croissance (forte demande)
Canoë-kayak	★★	Depuis l'aval de Pons jusqu'à la Charente, la Seugne s'étale dans un bassin tourbeux parcouru par de multiples bras propices à la pratique du Canoë-Kayak. De même, la Charente, fleuve tranquille est propice à la pratique du Canoë-Kayak	En croissance (forte demande)

Figure 23 : Synthèse des activités sur le site Natura 2000

ENJEUX & OBJECTIFS DE CONSERVATION

1 Synthèse des diagnostics

1.1 Tableau de définition des grandes entités écologiques :

ENTITE ECOLOGIQUE	SURFACE	HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE			ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	
		INTITULE	CODE N2000	CODE Corine	INTITULE	CODE N2000
Pelouses calcicoles	41.03 ha	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement	6210	34.3		
	4307 m	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	62.1	Barbastelle	E1308
	Nc (ponctuel)	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	6110*	34.11		
	Nc (ponctuel)	Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires	5130	31.88		
Boisements thermophiles	4.26 ha	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i>	9340	45.33		
Grottes	Nc	Grottes non exploitées par le tourisme	8310	65	Grand Rhinolophe Rhinolophe euryale Petit Rhinolophe Murin à oreilles échancrées Grand Murin Mioptère de Schreibers Murin de Bechstein Barbastelle	E1304 E1305 E1303 E1321 E1324 E1310 E1323 E1308
Boisements alluviaux	223.64 ha	Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91FO	44.4	Cigogne blanche Bihoreau gris Milan noir Bondrée apivore Grand Rhinolophe Rhinolophe euryale Petit Rhinolophe Murin à oreilles échancrées Grand Murin Mioptère de Schreibers Murin de Bechstein Barbastelle	EA031 EA023 EA073 EA072 E1304 E1305 E1303 E1321 E1324 E1310 E1323 E1308

	731.09 ha	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91 E0*	44.3	Cigogne blanche Bihoreau gris Milan noir Bondrée apivore Grand Rhinolophe Rhinolophe euryale Petit Rhinolophe Murin à oreilles échanquées Grand Murin Minioptère de Schreibers Murin de Bechstein Barbastelle	EA031 EA023 EA073 EA072 E1304 E1305 E1303 E1321 E1324 E1310 E1323 E1308
Mégaphorbiaies	298.30 ha	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires	6430	37.7	Cuivré des marais Râle des genêts Marouette ponctuée	EA1060 EA122* EA119
Cladiaie tourbeuse	Nc (ponctuel)	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140	22.12 x 22.44	Loutre d'Europe Vison d'Europe Cistude d'Europe Cigogne noire Cigogne blanche Aigrette garzette Héron pourpré	E1355 E1356* E1220 A030 EA031 A026 A029
	46.22 ha	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	7210*	53.3	Loutre d'Europe Vison d'Europe Cistude d'Europe Cigogne noire Cigogne blanche Aigrette garzette Héron pourpré Busard des roseaux Locustelle luscinoïde Vertigo de Desmoulins Cuivré des marais	E1355 E1356* E1220 A030 EA031 A026 A029 EA081 A292 E1016 EA1060
	12.76 ha	Tourbières basses alcalines	7230	54.2	Cuivré des marais Vertigo de Desmoulins	EA1060 E1016
Rivières	180757 m	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	3260	24.4	Loutre d'Europe Vison d'Europe Martin-pêcheur d'Europe Cistude d'Europe Agrion de Mercure Cordulie à corps fin	E1355 E1356* EA229 E1220 E1044 E1041
Fleuve	Nc (ponctuel)	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	3270	24.52	Loutre d'Europe Vison d'Europe	E1355 E1356*

					Macromie splendide Cordulie à corps fin Gomphe de Graslin Grande Mulette	E1036 E1041 E1046 Ann. IV
	20.8 ha + 77709 m (fossés)	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrochariton	3150	22.13 x (22.41 et 22.421)	Loutre d'Europe Vison d'Europe Martin-pêcheur d'Europe Cistude d'Europe Aigrette garzette Bihoreau gris	E1355 E1356* EA229 E1220 A026 A029
Prairies alluviales	679.29 ha	Marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques	1410	15.52	Râle des genêts Marouette ponctuée Busard cendré Tarier des prés Cuivré des marais Pie-grièche écorcheur	EA122* EA119 A084 A275 E1060 EA338
Boisements de pente	1.1 ha	Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	9180	41.4	Milan noir Bondrée apivore Grand Rhinolophe Rhinolophe euryale Petit Rhinolophe Murin à oreilles échanquées Grand Murin Minoptère de Schreibers Murin de Bechstein Barbastelle	EA073 EA072 E1304 E1305 E1303 E1321 E1324 E1310 E1323 E1308

Figure 24 : Définition des entités écologiques

1.2 Enjeux et facteurs d'influences :

La définition du niveau d'enjeu s'appuie sur un ensemble de critères d'appréciation précisés et explicités dans le volume de diagnostic détaillé. En particulier les critères suivants : typicité, représentativité, vulnérabilité, état de conservation, rareté, caractère prioritaire, richesse en espèces remarquables, responsabilité du site, niveau des menaces. Le niveau d'enjeu est rendu dans le tableau de synthèse par un code couleur et une qualification (Majeure, Forte, Moyenne, Faible).

Faible	Moyen	Fort	Majeur
--------	-------	------	--------

Les facteurs d'influence comprennent les facteurs naturels (internes et externes) et les facteurs anthropiques.

Les habitats naturels :

Habitats	Niveau d'enjeu	Principal motif justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement	Moyen	Etat de conservation Niveau des menaces Responsabilité du site	- : absence d'exportation de la biomasse ; eutrophisation d'amont par les cultures du plateau + : pâturage ovin
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Faible	Etat de conservation Niveau des menaces	- : développement de fruticées en pied de falaises ensoleillées ; espèces horticoles ; carrières souterraines ; infiltration de nitrates/pesticides depuis les cultures du plateau
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	Faible	Etat de conservation Caractère prioritaire Niveau des menaces	- : absence d'exportation de la biomasse ; + : pâturage ovin
Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires	Faible	Etat de conservation Niveau des menaces	- : densification des pelouses par déprise ; pâturage bovin trop intensif + reprise d'un pâturage extensif
Marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques	Majeur	Typicité Représentativité Vulnérabilité Etat de conservation Rareté Richesse en espèces remarquables Responsabilité du site Niveau des menaces	- : intensification : sursemis, fauche trop précoce, charges pastorales trop fortes, engrais + : gestion extensive telle que préconisée dans les contrats MAE de niveau 3
Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	Fort	Typicité Représentativité Etat de conservation Richesse en espèces remarquables Responsabilité du site Niveau des menaces	- : remplacement par des plantations de peupliers ou des cultures de maïs ; modification du régime de crues + : zonation des espaces à vocation populicole et de ceux réservés à l'habitat
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et	Majeur	Typicité	+ : zonation des espaces à vocation populicole et de ceux réservés à l'habitat

Habitats	Niveau d'enjeu	Principal motif justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
<i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)		Représentativité Vulnérabilité Etat de conservation Caractère prioritaire Richesse en espèces remarquables Responsabilité du site Niveau des menaces	
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires	Moyen	Etat de conservation Richesse en espèces remarquables Responsabilité du site	- : disparition de la fauche tardive des prairies marécageuses pour la litière ; intensification ; remplacement des mégaph.mésotrophes par des még.eutrophes sous peupleraies
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	Fort	Typicité Représentativité Vulnérabilité Etat de conservation Rareté Niveau des menaces	- : abandon de l'entretien des mares ; eutrophisation générale des eaux
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Fort	Typicité Représentativité Vulnérabilité Etat de conservation Rareté Niveau des menaces	?
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	Majeur	Typicité Représentativité Vulnérabilité Etat de conservation Richesse en espèces remarquables Responsabilité du site Niveau des menaces	- : invasion par espèces exotiques (écrevisses, jussie) ; eutrophisation ; baisse des volumes ; envasement ; augmentation des MES
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	Majeur	Typicité Représentativité Vulnérabilité Etat de conservation Responsabilité du site Niveau des menaces	?
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae	Majeur	Typicité Représentativité Vulnérabilité Etat de conservation Rareté Caractère prioritaire	- : boisement ; abaissement de la nappe par pompages agricoles ; minéralisation de la tourbe en surface ; eutrophisation + : fauche régulière avec exportation

Habitats	Niveau d'enjeu	Principal motif justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
		Richesse en espèces remarquables Responsabilité du site Niveau des menaces	
Tourbières basses alcalines	Majeur	Typicité Représentativité Vulnérabilité Etat de conservation Rareté Richesse en espèces remarquables Responsabilité du site Niveau des menaces	- : densification de la cladiaie ; abandon de l'entretien des mares cynégétiques ; intensification des prairies sur sol tourbeux (marais des Breuils) + : fauche de la cladiaie avec exportation
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i>	Faible	Typicité Responsabilité du site	+ : rotation optimale des coupes tous les 30-40 ans
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	Faible	Typicité Etat de conservation Rareté Caractère prioritaire	+ : laisser agir la dynamique naturelle
Grottes non exploitées par le tourisme	Faible ?	Richesse en espèces remarquables Responsabilité du site	?

Figure 25 : Enjeux et facteurs d'influence pour les habitats

Les espèces :

Dans ce tableau figurent 3 espèces d'oiseaux, potentiellement nicheuses sur le site : le Busard cendré, l'Aigrette garzette et le Héron pourpré.

Espèces	Niveau d'enjeu	Principal motif justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
Râle des genêts	Majeur	Dernière population du bassin de la Charente, d'une espèce en fort déclin à l'échelle ouest-européenne.	Transformation des prairies en cultures Modification du cycle naturel des crues limitant les cycles de submersion Drainage des parcelles plus efficace Forte pression de fauche et de pâturage induisant la destruction systématique des nichées et une importante pénurie alimentaire au moment des travaux agricoles. Fauches trop précoces Présence d'un abondant réseau de clôtures barbelées provoquant des collisions nocturnes.
Vison d'Europe	Majeur	Si l'on se réfère au nombre de captures incidentes de vison, la population du bassin de la moyenne vallée de la Charente et de ses affluents semble être une des plus importantes au plan national. Ce site présente donc une responsabilité majeure.	Risque de collision routière sur des ouvrages d'art mal adaptés au passage de la faune. Risque de piégeage dans des filets, nasses et autres dispositifs de capture de poissons Risque d'empoisonnement par des pesticides agricoles ou des rodenticides. Risque de destruction directe en cas de travaux d'entretien mécanisé des berges.
Rosalie des Alpes	Fort	Il est impossible d'obtenir des données chiffrées sur l'abondance de la Rosalie des Alpes. En comparaison avec les autres zones Natura 2000 étudiées en Charente-Maritime (Rochefort, Marais poitevin, Marais d'Arvert, Estuaire et basse vallée de la Charente, Dunes et forêts d'Oléron, Landes de Montendre...), les populations de la moyenne vallée de la Charente et de ses affluents présentent de remarquables densités.	Coupe de vieux arbres (frênes, peupliers, saules) et exportation des buches pour le bois de feu (limitation des sites de reproduction disponibles). Risque d'exploitation industrielle des loupes de frênes têtards, supprimant des habitats larvaires Plantation de peupleraies au détriment des boisements mixtes ou naturels.
Angélique à fruits variables*	Majeur	Typicité Représentativité Vulnérabilité Etat de conservation Rareté Richesse en espèces remarquables Responsabilité du site	Réduction ou suppression de la zone de battement au niveau du fleuve par la mise en place/existence de barrage. Ceci limite la surface potentielle de dépôt et d'implantation des semences. Dans le cas de prairies pâturées s'étendant jusqu'aux rives mêmes du cours d'eau, le piétinement et l'abrutement du bétail peuvent constituer une nuisance importante. Enfin, le développement excessif de végétation nitrophile (Grande Ortie <i>Urtica</i>

Espèces	Niveau d'enjeu	Principal motif justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
		Niveau des menaces	<i>dioica</i> , ronces, oseilles diverses) favorisée par l'implantation de parcelles avec des jardins privés sur les berges peut créer une concurrence défavorable à l'espèce Fauche trop précoce des bords de berge (fructification tardive : octobre)
Busard cendré (potentiellement nicheur)	Fort	La population nicheuse du site a été éradiquée malgré la présence d'un important taux de prairies par rapport aux cultures.	Fauches trop précoces Absence de couvert hivernal Pression de pâturage trop forte
Aigrette garzette (potentiellement nicheuse)	Faible	Typicité Représentativité	Disparition et la modification de son habitat dues au drainage, au développement urbain et à la mise en culture.
Héron pourpré (potentiellement nicheur)	Faible	Vulnérabilité Etat de conservation Niveau des menaces	Disparition et modification des habitats dues à l'assèchement des zones humides et à l'utilisation des eaux, la chasse illégale, les biocides et les dérangements des colonies.
Busard des roseaux	Fort	La proportion de la population régionale nichant dans le site est désormais très faible.	Pression de fauche et de pâturage trop forte (absence de roselière)
Cigogne blanche	Moyen	Population en augmentation régulière.	
Bihoreau gris	Faible	Absence de population résidente malgré un potentiel fort en val de Seugne.	Absence de zone de quiétude pour la nidification des Bihoreaux dans les ripisylves.
Bondrée apivore	Faible	Absence de nidification sur le site Rareté des milieux favorables à l'alimentation Espèce en marginalité écologique sur le site.	Développement de l'agriculture intensive.
Marouette ponctuée	Fort	Espèce rarissime au plan régional (moins de 5 couples) ne trouvant plus les conditions environnementales qui lui sont favorables (zones palustres inondées tardivement).	Assèchement trop précoce des zones humides Absence de marécages à grands hélophytes (pression de pâturage trop forte).
Martin-pêcheur	Moyen	Espèce à large répartition et à effectif apparemment stables	Maintien de la ressource et de la qualité d'eau Profonde modification des hydrosystèmes par l'Ecrevisse de Louisiane
Milan noir	Moyen	La population du site est importante au plan régional mais ne présente pas l'intérêt de celle des marais de Brouage ou de Rochefort. Population apparemment stable.	Risque d'empoisonnement par les rodenticides.
Pie-grièche écorcheur	Fort	Population locale en fort déclin. Les bastions de l'espèce dans les	Transformation des prairies en cultures Forte pression de fauche et de pâturage induisant une importante pénurie

Espèces	Niveau d'enjeu	Principal motif justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
		parties bocagères régressent.	alimentaire au moment des travaux agricoles. Simplification des structures prairiales (élimination des arbres isolés, des ronciers)
Cistude d'Europe	Faible	Pas de peuplement clairement identifiée Absence de site de reproduction localisé Effectifs marginaux par rapport à ceux des grands marais arrière-littoraux ou de Haute-Saintonge.	
Loutre d'Europe	Majeur	La loutre d'Europe est assez commune en Charente-Maritime mais la population locale présente un intérêt remarquable par sa relative densité et pour son rôle dans la colonisation de la partie amont du bassin de la Charente.	Collisions routières sur les ouvrages inadaptés Risques d'empoisonnement (diverses toxines dont pesticides agricoles) Absence de zones de quiétude le long de plusieurs tronçons du val de Charente.
Barbastelle	Fort	Fort potentiel d'habitats de chasse pour toutes les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire, notamment dans les boisements humides de la Seugne et les prairies alluviales. Présence de quelques cavités souterraines d'intérêt chiroptérologique modeste mais susceptible de jouer un rôle majeur en période de swarming.	Empoisonnement de la chaîne trophique par les pesticides agricoles et régression des insectes Dérangement dans les sites souterrains Absence de boisements de haut jet sénescents
Petit Rhinolophe			
Grand Rhinolophe			
Grand Murin			
Rhinolophe euryale			
Murin de Bechstein			
Murin à oreilles échancrées			
Minioptère de Schreibers			
Cuivré des marais	Fort	La florissante population des années 1980 et 1990 n'est plus. Cette espèce a connu un déclin rapide de sa répartition sur le site et de ces effectifs.	Conversion des prairies en cultures Conversion des prairies naturelles en prairies permanentes Élimination des rumex par herbicide sélectif (problème local) Modification des durées de submersion par les crues se traduisant par une modification des cortèges végétaux (régression des rumex hygrophiles)
Lucane cerf-volant	Faible	Enjeux faibles pour cette espèce des boisements secs qui se trouve ici en situation de marginalité écologique	
Agrion de Mercure	Moyen		Altération des hydrosystèmes induite par la présence massive de l'Ecrevisse de Louisiane.
Gomphe de Graslin	Majeur	Bien que l'espèce soit en limite d'aire de répartition, la population	Altération de la qualité d'eau Batillage provoqué par les bateaux de tourisme et les activités nautiques.

Espèces	Niveau d'enjeu	Principal motif justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
		du fleuve Charente est une des plus denses de celles étudiées en France. Ce gomphé, endémique franco-ibérique, possède une aire de répartition limitée. Dans ce contexte, les populations de la Charente présente un intérêt majeur	Les vagues générées par le déplacement des navires, noient la plupart des insectes se métamorphosant à moins de 70 cm de haut. Or, la distance moyenne de métamorphose calculée sur le fleuve Charente est de 27 cm ! Ces libellules se transforment essentiellement de jour, ce qui les rend encore plus sensibles à ce problème. Altération des hydrosystèmes induite par la présence massive de l'Ecrevisse de Louisiane.
Cordulie à corps fin	Fort		Altération des hydrosystèmes induite par la présence massive de l'Ecrevisse de Louisiane. Fractionnement des ripisylves et discontinuité des systèmes racinaires favorables au développement larvaire Altération des berges et de sa végétation par les ragondins
Macromie splendide	Fort	Cet odonate endémique franco-ibérique, limité au quart sud-ouest de la France et au nord-ouest de l'Espagne est ici en limite nord d'aire de répartition. La population du fleuve Charente paraît fragile et semble limitée à quelques dizaines (centaine ?) d'individus.	Altération de la qualité d'eau Fractionnement des ripisylves et discontinuité des systèmes racinaires favorables au développement larvaire Altération des berges et de sa végétation par les ragondins Prédation par l'Ecrevisse de Louisiane, espèce exotiques bouleversant les hydrosystèmes. Altération des hydrosystèmes induite par la présence massive de l'Ecrevisse de Louisiane.
Chabot	Fort	Vulnérabilité Etat de conservation Rareté Niveau des menaces Typicité	Altération de la qualité et de la ressource en eau ; Artificialisation des cours d'eau par la mise en place de barrages, l'élimination des embâdes, l'entretien des lits ; Colmatage des frayères par des sédiments (augmentation de la charge en sédiments par l'agriculture intensive en bord de cours d'eau, diminution du courant par amoindrissement du débit) Pollution des cours d'eau et eutrophisation. Surpêche en zone estuarienne et en mer ; Braconnage au niveau des barrages
Lamproie de Planer	Moyen		
Lamproie marine	Fort		
Lamproie fluviatile			
Alose feinte			
Grande Alose			
Saumon atlantique	Faible		
Vertigo de Desmoulin	Fort	Populations parmi les plus importantes au plan régional, en très fort déclin depuis 20 ans.	Mise en culture des marais (Jarlac) Abaissement de la nappe d'eau avec assecs estivaux Fermeture des bas marais en déprise (Anglade) Forte pression de pâturage (Marais des Breuil)
Grande mulette	Majeur	Principale population mondiale d'une espèce jusqu'à récemment considérée comme disparue. La vallée de la Charente présente une responsabilité majeure pour la conservation de cette espèce.	Méconnaissance du poisson hôte des larves. Présence de barrages séparant le fleuve de son estuaire. Altération du cycle naturel de crue et dépôt sédimentaire. Altération de la qualité de l'eau.

Figure 26 : Enjeux et facteurs d'influence pour les espèces

2 Synthèse des interactions habitats/espèces et activités humaines

Cette notion d'impact des activités humaines sur les espèces d'intérêt communautaire n'est ici envisagée que d'un pur angle biologique. Une même activité peut à la fois avoir des impacts positifs et négatifs sur un groupe d'espèces ou des groupes divers selon son degré d'intensification.

Activités	Impacts sur les habitats d'espèces	Impacts sur les espèces d'intérêt communautaire	Remarques
Elevage			
Maintien de prairies naturelles	☺	☺	Maintien d'habitat d'intérêt communautaire (notamment 1410) et espèces associées
Pâturage	☹ à ☺	☹ à ☺	Une forte pression simultanée ou de longue durée de pâturage limite l'hétérogénéité des parcelles et les potentialités de nidification des espèces d'intérêt communautaire. Elimination de la végétation rivulaire par les bovins et piétinement des berges ; Impact fort du piétinement sur les communautés des baisses.
Artificialisation des prairies : resemis, mise à plat, drainage de surface, fertilisation et utilisation d'herbicides sélectifs	☹	☹	Modification de la nature des prairies par altération du relief, de l'hydromorphie, de la compositions floristique et faunistique
Fauche	☹ à ☺	☹ à ☺	Maintien du système prairial Destruction d'espèces en cas de fauche antérieure au 31/07 Diminution de la ressource alimentaire
Maintien d'abreuvoirs "naturels"	☺	☺	Potentialité de reproduction des amphibiens avant l'arrivée du bétail
Entretien du réseau hydraulique	☹ à ☺	☹ à ☺	Habitat pour les poissons et les crustacés, zone d'alimentation pour certaines espèces d'oiseaux. Problème lié à l'importance et la simultanéité des travaux de curage et à sa périodicité trop importante au plan biologique.
Introduction dans l'écosystème de substances vétérinaires toxiques (vermifuges...)	☹	☹	Mortalité directe des insectes coprophages et indirecte chez leurs prédateurs (chauves-souris notamment). Risque de contamination des milieux aquatiques par ruissellement

Activités	Impacts sur les habitats d'espèces	Impacts sur les espèces d'intérêt communautaire	Remarques
Présence de grillages barbelés		☹	La présence d'un dense réseau de grillage barbelé génère des cas de mortalité important pour l'avifaune et pourrait constituer un facteur de mortalité majeur pour des espèces comme le Râle des genêts
Culture			
Utilisation de pesticides	☹	☹	Contamination des écosystèmes et des espèces associées Nuisances éventuelles des habitats à proximité Pollution des nappes superficielles et profondes, utilisées pour l'alimentation en eau potable
Présence d'un couvert végétal homogène	☹	☺ à ☹	Habitat de reproduction de substitution pour les busards habitat artificiel défavorable aux communautés prairiales
Simplification parcellaire : réduction des micro-reliefs (mise à plat), agrandissement des parcelles (diminution de la diversité structurale), mise en place d'éventuels systèmes de drainage, élimination ou altération des réseaux de haies, épandage de boues d'épuration	☹	☹	Destruction des prairies naturelles et de la faune associée
Uniformisation du couvert végétal	☹	☹	appauvrissement des ressources alimentaires
Apport d'intrants et ruissellement vers le marais	☹		Développement algal dans les milieux aquatiques et eutrophisation des cours d'eau : disparition des espèces oligo-mésotrophes.
Mise en place éventuelle d'un réseau d'irrigation	☹		Prélèvement important d'eau
Travaux agricoles		☹	Risque de destruction des nichées, voire des adultes et de mammifères trouvant refuge dans les cultures
Activités cynégétiques			
Prélèvement d'espèces résidentes, migratrices et hivernantes dont plusieurs d'intérêt communautaire		☹	
Dérangement de la faune migratrice et hivernante		☹	

Activités	Impacts sur les habitats d'espèces	Impacts sur les espèces d'intérêt communautaire	Remarques
Tonnes : habitats potentiel de nidification pour plusieurs espèces de la DO		☺	Avifaune nicheuse
Tonnes : habitats d'alimentation pour plusieurs espèces DO		☺	
Régulation des ragondins	☺	☺	Attention à la bonne utilisation des cages-pièges, équipées d'une sortie vison d'Europe
Risque de tirs accidentels d'espèces protégées, notamment durant la chasse de la nuit ou à la passée		☹	
Dégradation d'habitats d'intérêt communautaire lors d'entretien intensif et lors de réaménagement des tonnes	☹		
Remplissage des mares de tonne en période d'assec			
Vidange des mares de tonne	☹		Risque de pollution des hydrosystèmes.
Introduction d'oiseaux d'élevage et d'oiseaux captifs (appelants)	☹		Risques sanitaires et génétiques de contamination envers les espèces sauvages
Pêche de loisir			
Installation de pêche : carrelets, pontons...	☹		La détérioration de certains aménagements entraîne une pollution du milieu alentour (tôle, matières plastiques...)
Pêche		☹	Une absence de connaissance des espèces pêchables peut entraîner la pêche d'espèces d'intérêt communautaire
Loisirs nautiques			
Ski nautique, jet ski...	☹	☹	Dérangement systématique des populations d'oiseaux Erosion des berges accentuées par le batillage, dérangement important des odonates.
Canoë-kayak		☺ à ☹	La pratique du canoë-kayak sur les étiers définis par le Docob ne pose pas de problème particulier. Il s'agit de respecter les milieux que l'on traverse en apportant le moindre dérangement. Hors de ces étiers, la pratique peut avoir un impact sur les espèces nicheuses et espèces sensibles à la présence anthropique

Activités	Impacts sur les habitats d'espèces	Impacts sur les espèces d'intérêt communautaire	Remarques
Navigation fluviale	☹	☹	Remontée de bateaux maritimes, non adaptés à la navigation fluviale Erosion des berges par batillage Aggravation de la turbidité de l'eau Rejets sanitaires domestiques et directs
Loisirs motorisés			
Avion, ULM, etc. : dérangement majeur de la faune en cas de non respect de la réglementation		☹	Dérangement des oiseaux en période de chasse (accroissement de la mortalité) en en période de reproduction (prédation des couvées en l'absence des adultes).
Quads, motocross : altération des milieux et dérangement des espèces	☹	☹	Dérangement des oiseaux en période de chasse (accroissement de la mortalité) en en période de reproduction (prédation des couvées en l'absence des adultes).
Tourisme et loisirs (hébergement, randonnées, accueil...)			
Création d'infrastructures permanentes (voiries, parking, cheminement) pris sur des espaces naturels	☹	☹	Emprise sur le milieu et risque de destruction d'espèces remarquables ou de leurs habitats, entretien souvent proche du jardinage des milieux naturels (figure 20)
Sensibilisation à la prise en compte de l'environnement	☺	☺	
Augmentation de la fréquentation du site	☹	☹	Impact possible sur les espèces en nidification, piétinement, dérangement possible
Démoustication			
Impacts potentiels sur des espèces non ciblées		☹	Mortalité potentielle directe ou indirecte de la faune, par ingestion des produits ou d'animaux contaminés
Diminution potentielle de la ressource en proies		☹	Impact vraisemblable sur les espèces insectivores
Infrastructures et urbanisme			
Présence d'infrastructures de transport d'énergie	☹	☹	Emprise sur le milieu naturel, risque de collisions des oiseaux, notamment des rapaces, anatidés et grands échassiers sur les câbles électriques
Présence d'infrastructures de transport routier et	☹	☹	Emprise sur le milieu naturel, risque de pollution, risque de

Activités	Impacts sur les habitats d'espèces	Impacts sur les espèces d'intérêt communautaire	Remarques
ferroviaire			collisions routières pour des espèces fragiles comme la loutre et le vison, voire des chauves-souris Impact sur l'écoulement des eaux sur le bassin versant
Présence ou installation d'infrastructures enterrées (eau, gaz, fibre optique ...).	☹	☹	Emprise sur le milieu, risque de destruction d'habitats ou d'espèces remarquables.
Urbanisme	☹	☹	Fragmentation des habitats naturels et donc des habitats d'espèces lorsque la présence de corridors écologiques n'est pas respectée
Activités secondaires et tertiaires			
Emprise des installations sur les milieux naturels		☹	Habitat pour l'ichtyofaune, zone d'alimentation pour certaines espèces d'avifaune
Risques de pollution liés aux activités industrielles	☹	☹	
Pisciculture	☹	☹	Les rejets d'eau de la pisciculture peuvent causer des pollutions
Distilleries	☹	☹	Rejets d'eau chaude (eau de refroidissement)
Assainissement			
Assainissement collectif	☹ à ☺	☹ à ☺	En cas de crues, les stations situées dans le lit majeur présentent un risque de relargage de leurs eaux usées dans le milieu naturel Certaines stations sous dimensionnées (notamment lagunage) entraînent des pollutions du milieu aquatique (eutrophisation, développement algal important)
Exploitation des boisements			
Entretien des têtards	☹	☹	Activité dont l'intérêt pour la diversité biologique n'est pas démontré !
Entretien des haies	☹ à ☹	☹ à ☺	Défavorable en cas de calendrier non compatible avec la préservation de la biodiversité ou si effectué avec du matériel ou des techniques non appropriées
Plantations d'arbres	☹ à ☺	☹ à ☺	Impact très défavorable dans les pelouses calcicoles à haute valeur biologique Potentiellement favorable si replantation d'essences locales dans les secteurs très touchés par la tempête de 1999

Activités	Impacts sur les habitats d'espèces	Impacts sur les espèces d'intérêt communautaire	Remarques
Coupe de bois de chauffage	☹	☹	Mitage anarchique des boisements ayant de forts impacts sur les rapaces nicheurs notamment.
Développement du bois énergie	☹ à ☺	☹ à ☺	Augmentation de l'exploitation du bois Restructuration foncière d'un parcellaire actuellement très fragmenté peut entraîner une rotation plus fréquente et un entretien plus marqué des parcelles
Gestion conservatoire			
Lutte contre les espèces végétales exotiques	☹ à ☺	☹ à ☺	Favorable si menée manuellement, défavorable si menée chimiquement. Attention, dans les milieux aquatiques les plus altérés, les jussies sont les derniers végétaux présents. Leur élimination systématique doit faire l'objet d'une réflexion car l'espèce joue un rôle important dans l'amélioration de la qualité de l'eau, favorise le retour d'espèces rares (utriculaires) et constitue des supports de ponte pour les insectes et les amphibiens.

Figure 27 – Impact des activités humaines sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats (adaptation d'un tableau réalisé par V. Barret)

Légende : ☺ = impact favorable ; ☹ = pas d'impact notable ; ☹ = impact défavorable

3 Hiérarchisation des enjeux de conservation

Les inventaires naturalistes ont permis de mettre à jour la liste des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire visés par les directives « Habitats » et « Oiseaux », de préciser leur représentativité et leur état de conservation sur la zone étudiée, et d'identifier les enjeux écologiques majeurs. De même, le diagnostic socio-économique a fait apparaître les enjeux relatifs à chaque activité ou domaine.

Type d'habitat ou espèce	Etat de conservation	Vulnérabilité/Tendance	Priorité
Habitats et espèces prioritaires	Satisfaisant	Faible/Amélioration	★
		Moyenne/Stabilité	★★
		Forte/Dégradation	★★★
	Préoccupant	Faible/Amélioration	★★
		Moyenne/Stabilité	★★★
		Forte/Dégradation	★★★
	Alarmant	Faible/Amélioration	★★
		Moyenne/Stabilité	★★★
		Forte/Dégradation	★★★
Habitats d'intérêt communautaire, Espèce d'intérêt communautaire	Satisfaisant	Faible/Amélioration	★
		Moyenne/Stabilité	★
		Forte/Dégradation	★★
	Préoccupant	Faible/Amélioration	★
		Moyenne/Stabilité	★★
		Forte/Dégradation	★★★
	Alarmant	Faible/Amélioration	★★
		Moyenne/Stabilité	★★
		Forte/Dégradation	★★★

Figure 28: Méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques

La Valeur patrimoniale régionale permet d'apporter des éléments complémentaires sur la vulnérabilité des habitats et espèces considérés en précisant leur statut à l'échelle de la région.

La représentativité sur le site, renseigne sur l'importance du site pour l'habitat ou l'espèce au vu des superficies occupées ou des effectifs observés.

Critère : Répartition des habitats naturels et des populations de faune à l'échelle du site.

- **Bonne** – habitat / populations réparties sur l'ensemble du site.
- **Moyenne** – habitat / populations répartis de manière non homogène à l'échelle du site.
- **Faible** – habitat / populations ponctuel au sein du site.

L'état de conservation sur le site, qui tient compte de l'état des habitats et des populations d'espèces par rapport à un optimum et des menaces locales qui pèsent sur eux.

- **Satisfaisant** : habitat bien conservé, la composition végétale est typique de l'habitat, les populations animales sont denses et bien réparties à l'échelle du site, les facteurs de dégradation ont une faible influence sur la composition de l'habitat.
- **Préoccupant** : typicité de l'habitat observé moyenne ou faible, tendance d'évolution défavorable, influence de certains facteurs de dégradation, faible densité de populations et répartition inégale à l'échelle du site.
- **Alarmant** : Faible typicité, évolution défavorable, forte influence des facteurs de dégradation, populations de très faible densité et répartition ponctuelle à l'échelle du site, régression des habitats et des populations visés.
- **?** : Données insuffisantes pour évaluer l'état de conservation.

La vulnérabilité consiste en l'évaluation de la sensibilité de l'habitat ou de l'espèce considérée aux facteurs d'évolution constatés naturels ou anthropiques.

Lorsque les priorités ne peuvent être définies systématiquement (lorsque l'on ne connaît pas l'état de conservation et/ou la vulnérabilité/tendance), les priorités ont été définies à dire d'expert.

HABITATS	REPRESENTATIVITE	VPR	VULNERABILITE	ETAT CONSERVATION.	PRIORITE
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement	1	RRRR	⊗⊗⊗	⊗	★★★
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	1	RRRR	⊗	⊕	★
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	1	RRRR	⊗⊗	⊕	★★★
Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires	1	RRRR	⊗⊗	⊕	★★
Marais et prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques	2	RRR	⊗⊗	⊕	★★
Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	2	RRR	⊗⊗	?	★★
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	3	RRR	⊗⊗	⊙ (⊕)	★★
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires	2	RRRRR	⊗⊗⊗ 6430-1	⊗ (6430-1)	★★★
	2	RRRRR	⊗ 6430-4 et 6430-6/7	⊙ (6430-4) (6430-6/7)	★
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	2	RRRR	⊗⊗⊗	?	★★★
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	2	RR	?	?	★★★
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3	RRR	⊗⊗⊗	⊕ (3260-5)	★★★
				⊗ (3260-6)	★★★
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	1	RRR	?	?	★★
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae	3	RRRRR	⊗⊗⊗	⊗	★★★
Tourbières basses alcalines	2	RRRR	⊗⊗⊗	⊗	★★★
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q.rotundifolia</i>	2	RR	⊗	⊕	★
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	1	RRR	⊗	⊗	★★
Grottes non exploitées par le tourisme	1	RRRRR	?	?	★

Légende :

REPRESENTATIVITE : 1 : faible ; 2 : moyenne ; 3 : bonne

VALEUR PATRIMONIALE REGIONALE : ★★★ moyenne ; ★★★★ assez élevée ; ★★★★★ élevée ; ★★★★★★ très élevée

VULNERABILITE (sur le site) : ⊗ faible ; ⊗⊗ moyenne ; ⊗⊗⊗ forte

ETAT DE CONSERVATION : ⊗ : alarmant ; ⊕ : préoccupant ; ⊙ : satisfaisant

PRIORITE : ★★★ : prioritaire, ★★ : forte, ★ : secondaire

Figure 29 : Priorité d'action par rapport aux habitats naturels d'intérêt communautaire

ESPECES	REPRESENTATIVITE	VPR	Tendance sur le site	Etat de conservation	PRIORITE
Râle des genêts	3	R R R R	↓	⊗	★★★
Vison d'Europe	3	R R R R	↓	⊗	★★★
Rosalie des Alpes	4	R R R R	→	⊗	★★★
Angélique à fruits variables*	4	R R R R R	?	?	★★★
Busard cendré	1	R R	↓	⊗	★★★
Busard des roseaux	2	R R	↓	⊗	★★★
Cigogne blanche	2	R R	↑	⊕	★
Bihoreau gris	1	R R	?	?	★
Bondrée apivore	1	R R	?	?	★
Marouette ponctuée	1	R R R R	?	⊗	★★★
Martin-pêcheur	2	R R	→	⊕	★
Milan noir	4	R R R R	→	⊕	★
Pie-grièche écorcheur	1	R R R	↓	⊗	★★★
Cistude d'Europe	2	R R R	↓	⊗	★★★
Loutre d'Europe	3	R R R	→	⊕	★★
Barbastelle	3	R R	?	?	★★
Petit Rhinolophe	3	R R R	?	?	★★
Grand Rhinolophe	3	R R R	?	?	★★
Grand Murin	3	R R	?	?	★★
Rhinolophe euryale	1	R R R R R	?	⊗	★★
Murin de Bechstein	3	R R R	?	?	★★
Murin à oreilles échancrées	3	R R R	?	?	★★
Minioptère de Schreibers	3	R R R	?	?	★★
Cuivré des marais	3	R R R R	↓	⊗	★★★
Lucane cerf-volant	1	R	→	⊕	★★
Agrion de Mercure	2	R R	↓	⊗	★★★
Gomphe de Graslin	2	R R	↓	⊗	★★★
Cordulie à corps fin	2	R R	↓	⊗	★★★
Macromie splendide	3	R R R	?	⊗	★★★
Chabot	1	R R R	↓	⊗	★★★
Lamproie de Planer	2	R R R	→	⊕	★
Lamproie marine	1	R R	?	?	★★
Lamproie fluviatile	1	R R R	?	?	★★
Alose feinte	2	R R R	?	?	★★
Grande Alose	1	R R R	?	?	★★
Saumon atlantique	1	R R R R	↓	⊗	★★★
Vertigo de Desmoulin	2	R R R	↓	⊗	★★★
Grande mulette	5	R R R R R	?	?	★★★

Légende :

REPRESENTATIVITE : 1 : faible ; 2 : moyenne ; 3 : forte

VALEUR PATRIMONIALE REGIONALE : ★★ moyenne ; ★★★ assez élevée ; ★★★★ élevée ; ★★★★★ très élevée

TENDANCE (sur le site) : ↑ amélioration ; → stabilité ; ↓ dégradation, ? : inconnue

ETAT DE CONSERVATION : ⊗ : alarmant ; ⊕ : préoccupant ; ⊕ : satisfaisant ; ? : méconnu

PRIORITE : ★★★ : prioritaire, ★★ : forte, ★ : secondaire

Figure 30 : Priorité d'action par rapport aux espèces d'intérêt communautaire

4 Les objectifs de conservation

Les objectifs retenus doivent, conformément aux dispositions des directives « Habitats » et « Oiseaux », viser à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, au regard des enjeux écologiques mentionnés ci-dessus, l'objectif général de Natura 2000 étant de concilier conservation de la biodiversité et maintien des activités humaines, notamment traditionnelles.

Les actions qui en découleront devront être conformes à la législation en vigueur et une fois le programme d'actions du DOCOB finalisé, une mise en cohérence devra être recherchée entre les divers documents de planification ou de gestion locaux (DOCOB, SCOT, PGE, plans de gestion).

Les **Objectifs de Conservation à Long Terme** (OCLT) sont des objectifs que l'on cherche à atteindre à long terme.

Par exemple :

- Assurer le maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Les **Objectifs de Développement Durable** (ODD) correspondent aux objectifs opérationnels.

C'est la déclinaison concrète de l'orientation de conservation à long terme en objectifs intermédiaires et/ou concrets.

Par exemple : Restaurer et entretenir des continuités écologiques entre les milieux fonctionnels.

Les OCLT se déclinent en plusieurs ODD, selon les facteurs ayant une influence sur l'OCLT et qui peuvent entrer en ligne de compte pour les atteindre.

4.1 Agriculture et milieux ouverts

Seuls le maintien et la revalorisation des activités agricoles traditionnelles d'élevage permettront d'assurer de manière durable, le maintien des prairies naturelles dans la zone inondable, ainsi que de la faune et la flore qui leur sont associées.

De même, le retour d'un pâturage extensif est indispensable à la sauvegarde et à la restauration floristique des espaces de pelouses calcaires en déprise agricole.

Le maintien de l'intérêt biologique des zones de mégaphorbiaies (parcelles à hautes herbes) est lié à l'existence d'une fauche périodique d'entretien (environ 1x/3 ans).

La restauration puis la mise en place d'une forme d'entretien périodique par fauche est fondamentale pour permettre le maintien et la restauration en bon état de la cladiaie tourbeuse (marais de l'Anglade).

OCLT	ODD	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	Priorité	Action
<p>Maintenir les prairies naturelles inondables, ainsi que les espèces qui leur sont associées à travers le maintien, et préférentiellement la revalorisation, des activités agricoles traditionnelles d'élevage.</p>	Niveau global			
	Etre force de propositions pour l'adaptation des règlements et politiques européennes, nationales, et locales pour réorienter les mécanismes économiques en faveur des prairies naturelles et de l'élevage extensif	1410 Prairie subhalophile thermo-atlantique 7230 Tourbière basse alcaline 6430/6440 Mégaphorbiaie méso-hygrophile à hygrophile (7210* Marais calcaires à <i>Cladium maricus</i> et espèces du <i>Carex davallianae</i>*)		A1
	Concourir à la revalorisation des modes d'exploitation (notamment l'élevage) permettant le maintien des habitats naturels en vallées inondables ¹ .			A1, A3, A4, A5
	Veiller et participer à la restauration des rôles biologiques et fonctionnels des habitats naturels du lit majeur des vallées, notamment des prairies naturelles : rôles d'expansion des crues, d'épuration des eaux, de tampon/terres hautes	Cuivré des marais (1060), Loutre d'Europe (1355), Vison d'Europe* (1356*) , Barbastelle (1308) Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304) Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1322), Mnioptère de Schreibers (1310), Vertigo de Desmoulin (1016), Rôle des genêts*(EA122*) , Cigogne blanche (EA031), Marouette ponctuée (EA119), Busard des roseaux (EA081), Pie-grièche écorcheur (EA338), Busard Saint Martin (A082), Busard cendré (A084), Faucon pèlerin (A103), Circaète Jean le Blanc (A080), Milan royal (A074), Pie-grièche à tête rousse (A341), (Milan noir (EA073))		A2, A1, A8
Niveau local				
Poursuivre le développement des mesures d'incitation et de toutes les solutions contractuelles possibles favorables aux activités agricoles nécessaires au maintien des habitats d'intérêt communautaire dans le site désigné au titre de la DH	1410 Prairie subhalophile thermo-atlantique 7230 Tourbière basse alcaline 6430/6440 Mégaphorbiaie méso-hygrophile à hygrophile (7210* Marais calcaires à <i>Cladium maricus</i> et espèces du <i>Carex davallianae</i>*)		A1, A2, A3, A4, A5, A7, A8	
Orienter les exploitations vers un développement durable du point de vue environnemental et technique et rechercher toutes les solutions possibles	Cuivré des marais (1060), Loutre d'Europe (1355), Vison d'Europe* (1356*) , Barbastelle (1308) Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304) Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1322), Mnioptère de Schreibers (1310), Vertigo de Desmoulin (1016), Rôle des genêts*(EA122*) , Cigogne blanche (EA031), Marouette ponctuée (EA119), Busard des roseaux (EA081), Pie-grièche écorcheur (EA338), Busard Saint			
Agir préférentiellement dans le sens du maintien de la fauche et de la non utilisation d'intrants (phytosanitaires,				

¹ Ces objectifs sont du ressort des politiques sectorielles de l'Etat voire de l'Union européenne. Les acteurs locaux ont choisi de les inscrire au Docob afin de garantir la cohérence des engagements bilatéraux.

OCLT	ODD	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	Priorité	Action
	engrais). Stopper l'effondrement des populations de Râle des genêts dans le site Maintenir la flore et les niveaux de population des espèces animales caractéristiques des prairies de fauche (autres que le Râle des genêts), en particulier Cuivré des marais et chauve-souris... Agir dans le sens de la préservation des éléments paysagers et biologiques caractéristiques des prairies de la vallée : boisements intra-prairiaux et arbres isolés (surtout vallée des Seignes), mares et points d'eau, fossés riches en plantes aquatiques, haies de bordure et arbres têtards	Martin (A082), Busard cendré (A084), Faucon pèlerin (A103), Circaète Jean le Blanc (A080), Milan royal (A074), Pie-grièche à tête rousse (A341), (Milan noir (EA073))		
II Restaurer le bon état de conservation des coteaux calcaires et des habitats et espèces associées	Pelouses calcaires			
	Entretien de l'intérêt biologique des pelouses calcaires, idéalement par un retour du pâturage extensif, sinon par fauche périodique	6110* pelouses crassuléscentes sur dalles rocheuses à sedum ochroleum* 6210 pelouses calcicoles xérophiles vivaces 8210 falaises de calcaire crayeux 5130 formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		A6
	Restaurer l'habitat dans un état de conservation satisfaisant, soit par débroussaillage (première phase, zones abandonnées), soit par adaptation de la pression de pâturage	Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1322), Mnioptère de Schreibers (1310)		A6
III Restaurer le bon état de conservation de la cladiaie tourbeuse (marais de l'Anglade en particulier) et des habitats et espèces associées	Marais de l'Anglade			
	Restaurer l'intérêt biologique de la cladiaie par un débroussaillage mesuré des faciès de végétation permettant encore de le faire. Mettre en œuvre une forme d'entretien périodique par fauche et/ou le cas échéant, une gestion conservatoire concertée par des outils de maîtrise d'usage ou foncière, ou tout autre outil. Identifier les causes et retrouver un fonctionnement hydrologique normal du marais de l'Anglade.	7210* Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du caricion davallianae* 7230 Tourbières basses alcalines Cuivré des marais (1060), Loutre d'Europe (1355), Vison d'Europe* (1356*) , Barbastelle (1308) Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304) Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1322), Mnioptère de Schreibers (1310), Vertigo de Desmoulin (1016), Râle des genêts*(EA122*) , Cigogne blanche (EA031), Marouette ponctuée (EA119), Busard des roseaux (EA081), Pie-grièche écorcheur (EA338), Busard Saint Martin (A082), Busard cendré (A084), Faucon pèlerin (A103), Circaète Jean le Blanc (A080), Milan royal (A074), Pie-grièche à tête rousse (A341), (Milan noir (EA073))		A5, A7

4.2 Eau et milieux aquatiques

Le maintien des espèces et des habitats naturels de la zone inondable sera assuré sur le long terme, ceci si :

- à l'échelle du site, la qualité physico-chimique et biologique de l'eau est maintenue, ainsi que la gestion de la végétation (aquatique et rivulaire, des berges) améliorée ;
- à l'échelle du bassin versant, le fonctionnement général de l'hydrosystème est assuré.

Pour être cohérente et prendre en compte tous les facteurs naturels et humains, la gestion de l'eau et des habitats aquatiques nécessite une vision à grande échelle : le bassin versant. Elle nécessite aussi une connaissance approfondie des spécificités locales.

Les SAGE sont un des outils de mise en œuvre locale des SDAGE et de la loi sur l'eau qui contribuent à intégrer tous ces aspects en conservant l'identité des territoires et leur spécificité. Enfin, la suppression totale de la lutte chimique lors des opérations de régulation du ragondin, et la réduction des risques de collision routière, sont les deux enjeux indispensables à la sauvegarde des populations locales de Vison d'Europe.

OCLT	ODD	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	Priorité	Action
IV Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant	Fleuve et berges			
	Maintenir/rétablir la communication amont-aval pour les poissons grands migrateurs	3150 Eaux eutrophes domantes (bras morts, mares) ou faiblement courante du fleuve Charente à végétation aquatique enracinée ou flottante. 3260 Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du RANUNCULON FLUITANTIS et du CALLITRICHIO-BATRACHION 3270 Végétation rivulaire pionnières sur vases ou sables à exondation estivale. 6430 Mégaphorbiaie méso-hygrophile à hygrophile Lamproie fluviatile (1099), Lamproie marine (1095), Lamproie de Planer (1096), Saumon atlantique (1106), Alose feinte (1103), Grande Alose (1102), Chabot (1163)		E10, E12, E14
	Mettre en œuvre une gestion environnementale des berges et assurer l'entretien/restauration selon des techniques douces	3150 Eaux eutrophes domantes (bras morts, mares) ou faiblement courante du fleuve Charente à végétation aquatique enracinée ou flottantes. 3260 Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du RANUNCULON FLUITANTIS et du CALLITRICHIO-BATRACHION - 3270 Végétation rivulaire pionnières sur vases ou sables à exondation estivale. 6430 Mégaphorbiaie méso-hygrophile à hygrophile		E7, E8, E11, E15
	Mettre en œuvre un cahier des charges de gestion du fleuve Charente	Angélique à fruits variables* (1607*) , Cistude d'Europe (1220), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046), Cordulie splendide (1036), Agrion de Mercure (1044), Lamproie fluviatile (1099), Lamproie marine (1095), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Saumon atlantique (1106), Alose feinte (1103), Grande Alose (1102), Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échanrées (1322), Minioptère de Schreibers (1310), Vison d'Europe* (1356*) , Loutre d'Europe (1355), (Rosalie des Alpes* (1087*))		E7,
	Affluents et leurs berges			
	Mettre en œuvre une gestion environnementale des berges et assurer l'entretien/restauration selon des	91EO* Frênaie oxyphylle à Fraxinus angustifolia (et population hybrides avec F.excelsior)*		E8, E9

OCLT	ODD	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	Priorité	Action
	techniques douces	91FO Forêt mixte à chêne pédonculé, Orme lisse...ou frêne oxyphylle, riveraine des grands fleuves.		
	Favoriser l'organisation et la pérennisation d'un entretien collectif et concerté des berges et des cours d'eau	6430 Mégaphorbiaies méso-hygrophile à hygrophiles 3150 Eaux eutrophes dormantes (bras morts, mares) ou faiblement courante du fleuve Charente à végétation aquatique enracinée ou flottante.		E3, E10
	Redonner le fil d'eau naturel au cours du Coran au niveau du plan d'eau de St Césaire (isoler le plan d'eau du cours)	3260 Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du RANUNCULION FLUITANTIS et du CALLITRICHIO-BATRACHION 3270 Végétation rivulaire pionnières sur vases ou sables à exondation estivale. Cistude d'Europe (1220), Agrion de Mercure (1044), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046), Cordulie splendide (1036), Loutre (1355), Vison d'Europe (1356) , Rosalie des alpes* (1087*) , Lucane Cerf-Volant (1083), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Grand Murin (3124), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323), Lamproie fluviatile (1099, Lamproie marine (1095), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Saumon atlantique (1106), Alose feinte (1103), Grande Alose (1102)		E6
Qualité de l'eau, fonctionnement de hydrosystème				
	Restaurer la qualité de l'eau (physique et chimique) et des milieux aquatiques	Tous les habitats aquatiques Tous les habitats de zone humide (ripisylve, boisement, prairie)		E1, E2, E16, E17
	Restaurer les débits de cours d'eau et les niveaux des nappes	Angélique à fruits variables* (1607*) , Cistude d'Europe (1220), Agrion de Mercure (1044), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046), Cordulie splendide (1036), Loutre (1355), Vison d'Europe (1356) , Rosalie des alpes* (1087*) , Lucane Cerf-Volant (1083), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Grand Murin (3124), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323),		E1, E2, E10, E12, E13, E16, E17
	Restaurer les rôles fonctionnels des milieux naturels de la zone inondable, en particulier leurs capacités de "stockage" et de régulation. Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de la vallée	Lamproie fluviatile (1099, Lamproie marine (1095), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Saumon atlantique (1106), Alose feinte (1103), Grande Alose (1102)		E2
	Faire intégrer les préconisations du Document d'objectifs dans les documents de gestion globale du bassin versant de la Charente (SAGE, PGE ou autre)			
	Préserver les zones de frayères	Lamproie fluviatile (1099, Lamproie marine (1095), Lamproie de Planer (1096), Chabot (1163), Saumon atlantique (1106), Alose feinte (1103), Grande Alose (1102)		E1, E2, E14
	Favoriser l'aménagement des ouvrages hydrauliques pour améliorer la libre circulation piscicole sur le site			E11, E12, E13, E14
Formation, sensibilisation				
	Contribuer à former et sensibiliser les partenaires de la gestion du fleuve aux enjeux biologiques spécifiques au site (faune/flore, techniques, espèces envahissantes...)	Tous les habitats aquatiques et de ripisylves Toutes les espèces inféodées à ces milieux		T1, T2
	Sensibiliser les partenaires chargés de l'entretien des fossés à la prise en compte des enjeux biologiques, et les			E9

OCLT	ODD	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	Priorité	Action
	inciter à adopter un cahier des charges respectueux de l'environnement			
	Vison d'Europe			
	Encourager la lutte sélective par pièges-cages ou toute autre forme de lutte sélective	Cours d'eau (3150/3260) Eaux eutrophes domantes ou faiblement courantes...		E4
	Organiser la lutte sélective de manière coordonnée entre tous les partenaires locaux	Mégaphorbiaies eutrophes (6430)		E4
	Agir pour que le suivi d'une formation adéquate soit rendue obligatoire pour tous les utilisateurs de pièges-cages sur le site (et ailleurs si possible)	Vison d'Europe*(1356*) , Loutre d'Europe (1355)		E4
	Se garantir des risques de collision / réseau routier : adapter les ouvrages d'art (ponts...) et les infrastructures routières avec le Vison d'Europe (cadre : Plan National de Sauvegarde du Vison d'Europe) et la Loutre d'Europe			E5, TL4

4.3 Boisements

Les boisements alluviaux constituent l'un des habitats fondamentaux du Vison d'Europe et l'habitat de la Rosalie des Alpes. La frênaie alluviale spontanée est relativement bien représentée au sein du site Natura 2000, et constitue ainsi un foyer de biodiversité, à l'interface de nombreux habitats naturels.

L'état de conservation de la frênaie alluviale est lié à deux critères dominants :

- fonctionnement de l'hydrosystème et cycle de l'eau (inondation, niveau nappe d'eau hiver/ étiage)
- maintien d'une diversité structurale maximale (classes d'âge, vieux arbres, arbres sénescents et bois mort, jeunes pousses, végétation basse)

Seul le maintien ou la restauration d'une forme de gestion biologique des boisements rivulaires de frênes et des prairies-roselières humides permettra de perdurer cet intérêt. La basse vallée de la Seugne, la vallée du Coran, la basse vallée du Bramerit... constituent les foyers de biodiversité du site.

OCLT	ODD	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	Priorité	Action
V Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale (frênaie, aulnaie...) par le maintien de surfaces continues. Maintenir la totalité de sa surface et éviter sa fragmentation.	Au niveau global			
	Etre force de proposition pour la prise en compte des enjeux de conservation d'intérêt communautaire dans les outils et politiques de développement forestier	91EO* Frênaie oxyphylle à <i>Fraxinus angustifolia</i> (et population hybrides avec <i>F. excelsior</i>)* 91FO Forêt mixte à chêne pédonculé, Orme lisse...ou frêne oxyphylle, riveraines des grands fleuves. 6430/6440 Mégaphorbiaie méso-hygrophile à hygrophile Loutre (1355), Vison d'Europe* (1356*) , Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1322), Miniptère de Schreibers (1310), Rosalie des alpes* (1087*) , Lucane Cerf-volant (1083), Bihoreau gris (EA023), Bondrée apivore (EA072), Milan noir (EA073)		B1, B2
	Restaurer et entretenir des continuités écologiques entre les milieux fonctionnels, Encourager l'entretien d'un linéaire de ripisylve en bordure de cours d'eau			B4, B9
	Au niveau local			
	Respecter l'équilibre global frênaie-peupleraie et éviter la fragmentation de la frênaie	91EO* Frênaie oxyphylle à <i>Fraxinus angustifolia</i> (et population hybrides avec <i>F. excelsior</i>)* 91FO Forêt mixte à chêne pédonculé, Orme lisse...ou frêne oxyphylle, riveraines des grands fleuves. 6430/6440 Mégaphorbiaie méso-hygrophile à hygrophile Loutre (1355), Vison d'Europe* (1356*) , Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1322), Miniptère de Schreibers (1310), Rosalie des alpes* (1087*) , Lucane Cerf-volant (1083), Bihoreau gris (EA023), Bondrée apivore (EA072), Milan noir (EA073)		B1, B2, B7, B8
	Pérenniser et encourager une gestion sylvicole adaptée aux enjeux biologiques propres aux boisements spontanés (frênaie, aulnaie...) et aux espèces qui leur sont associées (Vison d'Europe notamment)			B1, B2, B3, B4, B5, B6
	Encourager le retrait des boisements de rapport par rapport aux berges et le remplacement par une ripisylve entretenue (maintien de berge, prévention embâcles...)	91EO* Frênaie oxyphylle à <i>Fraxinus angustifolia</i> (et population hybrides avec <i>F. excelsior</i>)* 91FO Forêt mixte à chêne pédonculé, Orme lisse...ou frêne oxyphylle, riveraines des grands fleuves. 6430/6440 Mégaphorbiaie méso-hygrophile à hygrophile		B7, B8
	Favoriser une gestion concertée de la ripisylve en bénéficiant d'appuis extérieurs			B4
	Aider à la valorisation de productions et de pratiques			B1, B2,

OCLT	ODD	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	Priorité	Action
	favorables au maintien de la frênaie alluviale spontanée et de son état de conservation Conserver les possibilités de développement d'habitats naturels sous les peupleraies situées en secteur sensible (mégaphorbiaies, frênaies), notamment du point de vue de la qualité de l'eau	cerf-volant (1083), Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1322), Minioptère de Schreibers (1310), Bihoreau gris (EA023), Bondrée apivore (EA072), Milan noir (EA073), Martin-pêcheur (EA229)		B3, B4, B7, B8 B7, B8

4.4 Tourisme et loisirs, valorisation du patrimoine, pédagogie

Les activités touristiques et de loisirs de la vallée sont fondées sur la présence de milieux naturels et de paysages de qualité, et notamment sur les cours d'eau et les milieux rivulaires. D'un point de vue biologique et socio-économique, l'enjeu réside dans le maintien du bon état des habitats naturels et des habitats d'espèces sur lesquels s'exercent les activités : berges et lit des cours d'eau, habitats rivulaires, boisements, haies et végétation des berges, niveaux d'eau...

La durabilité des activités touristiques et économiques sera garantie en trouvant un équilibre permettant le maintien de la ressource sur laquelle elles s'appuient : la qualité des habitats naturels, et la qualité des cours d'eau.

De même, l'information, l'éducation à l'environnement, le "faire-connaître" sont des étapes indispensables à la préservation des habitats et des espèces : "qui connaît, respecte"... Cette étape a surtout été développée dans le Docob lors de la réflexion concernant le secteur du Coran.

OCLT	ODD	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	Priorité	Actions
VI Promouvoir une utilisation équilibrée des milieux naturels par les activités touristiques et de loisirs	Equilibre des activités			
	Intégrer la préservation du patrimoine naturel dans les politiques de développement et de promotion des activités touristiques et de loisirs	Toutes les espèces et habitats		TL3,
	Assurer la qualité à long terme des activités touristiques /de loisirs et des milieux naturels sur lesquels elles s'appuient			TL3
	Veiller à la maîtrise de la fréquentation, particulièrement aux abords des cours d'eau et des secteurs sensibles			TL1, TL2
VII Informer et sensibiliser les acteurs du site, les habitants et le grand public, au caractère remarquable de ce territoire	Promotion, labellisation, éducation et information			
	Promouvoir le site et son statut à travers la qualité de son cadre paysager "sauvage", son patrimoine naturel et les actions engagées pour le préserver	Toutes les espèces et habitats		TL4
	Promouvoir le patrimoine naturel de la vallée en tant que ressource touristique à part entière			TL1, TL2
	Réaliser une campagne d'information éducative à l'intention des usagers, du public et des scolaires			TL1, TL2, TL4

4.5 Mise en œuvre, suivi et évaluation du document d'objectifs

Conserver la cohérence et la logique de la concertation développées au cours de l'élaboration du Document d'Objectifs est un objectif majeur et un processus indispensable afin que les acteurs locaux s'approprient réellement le Docob et ses ambitions environnementales. Par ailleurs, évaluer les résultats biologiques et socio-économiques est une mission à part entière du Document d'Objectifs pour évaluer la pertinence et l'efficacité des actions, et pouvoir les adapter mieux le cas échéant.

OCLT	ODD	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	Priorité	Actions
VIII Pérenniser la démarche de concertation pour l'étape de mise en œuvre et de suivi des résultats du document d'objectifs	Mise en œuvre du Docob			
	Pérenniser le rôle et le fonctionnement du comité de pilotage, et de la démarche de concertation en général	Toutes les espèces et habitats		MO1, MO4, MO5
	Faire du document d'objectifs un outil de travail, de référence et d'aide à la décision pour les acteurs du site			MO1
	Adapter le document d'objectifs aux évolutions du contexte socio-économique local, en assurant son évaluation et sa mise à jour périodiques			MO2
	Évaluer la compatibilité des nouveaux projets avec les objectifs de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire définis dans le Document d'Objectifs			MO1
IX Évaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs	Évaluation des résultats			
	Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation	Toutes les espèces et habitats		S
	Suivre l'évolution des activités socio-économiques garantes du maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire			S
	Intégrer l'amélioration des connaissances biologiques et les évolutions du contexte socio-économique général dans les mises à jour successives du Document d'Objectifs.			S
	Assistance et conseil en environnement			
	Contribution à une meilleure prise en compte de la préservation des habitats naturels et d'espèces par des formations et sensibilisation	Toutes les espèces et habitats		MO1, MO3, MO5

FICHES ACTIONS

1 Conception des actions

Les propositions d'actions ont été conçues de telle sorte :

- qu'à une action corresponde dans la mesure du possible un dispositif de mise en œuvre bien identifié : Contrat, Charte, Maîtrise foncière ou d'usage...
- que la définition des actions pouvant faire l'objet de contrat se rapproche le plus possible de ce qui pourra effectivement faire l'objet d'une contractualisation ;
- qu'à une fiche action corresponde la description de l'action et le cahier des charges type si le dispositif de mise en œuvre de l'action est contractuel.

La signification des préfixes des codes des actions est la suivante :

Préfixe du code action	Signification
A	Domaine Agricole et milieux ouverts
E	Domaine aquatique : Eau, milieux aquatiques
B	Domaine forestier : Boisements et haies
TL	Tourisme/loisirs, valorisation du patrimoine, pédagogie
S	Suivis
MO	Mise en Oeuvre

Les objectifs de conservation à long terme (généraux) et les objectifs de développement durable (opérationnels) ont été choisis lors des réunions des groupes de travail qui se sont déroulées en 1998, 2000 et 2004.

Les propositions d'actions ont été construites à partir :

- de préconisations de mesures du diagnostic écologique ;
- de mesures envisageables énoncées en groupes de travail (janvier 2011) ;
- de discussions avec des partenaires techniques lors d'entretiens individuels ;
- de plans de gestion déjà existants ;
- d'étude d'autres DOCOB (région et hors région)

Spécifications

Les coûts prévisionnels sont donnés à titre indicatif, au plus près des réalités de terrain connues au jour de rédaction. Ils ne valent pas engagement définitif. En effet, ces coûts peuvent évoluer, le nombre d'homme-jour (H-J).

Les tableaux-guide permettent de dissocier les engagements n'entraînant pas de surcoût (sous-entendu par rapport aux pratiques habituelles par exemple) de ceux qui peuvent entraîner un surcoût. On les appelle engagements non rémunérés et engagements rémunérables.

- Les engagements non rémunérés peuvent être pris par la signature de charte Natura 2000, par la signature de MAE, ou simplement par un suivi du cahier des charges Natura 2000.
- Les engagements rémunérables ne peuvent pas tous être rémunérés au jour de rédaction de ce document. Une colonne EngR correspondant aux engagements rémunérés au jour de rédaction a été ajoutée à droite des tableaux-guide. Lorsqu'une croix figure dans cette colonne, cela signifie que des engagements peuvent être pris via des contrats Natura 2000 ou MAE. Cela ne veut pas dire que certains engagements rémunérables ne peuvent être rémunérés via d'autres sources de financement que Natura 2000.

OCLT : Objectif de Conservation à Long Terme
ODD : Objectif de Développement Durable

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	= résultat attendu au terme de la mise en œuvre de l'action.
HIC visés	Habitat d'intérêt communautaire visé
EIC visées	Espèces d'intérêt communautaire visées par l'action
Localisation	Localisation de la mise en œuvre de l'action
Surface	Surface concernée par l'action
Actions liées	Actions auxquelles on peut se référer pour des compléments

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances : inventaires ou études déjà réalisés en lien avec l'action

Prévisionnel : année de mise en œuvre de cette action

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Justification du choix de l'action (pourquoi) et des modalités de mise en œuvre (comment).

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Il s'agit de la description précise des conditions techniques d'exécution de l'action. Selon la nature de l'action, ce chapitre a la forme d'un cahier des charges (cas notamment des opérations de gestion ou de restauration), d'un itinéraire technique, d'une description détaillée de l'action à mener.

Cas particulier des actions visant le maintien, la restauration ou la gestion d'habitats d'espèces, d'habitats ou d'espèces au moyen d'une contractualisation ou d'une adhésion à une fiche Charte :

Les modalités techniques de mise en œuvre de l'action seront scindées en 3 parties intitulées :

- Maintien de l'état de conservation ;
- Modalités d'entretien ;
- Modalités de restauration ;

2. Conditions particulières d'exécution

Ex : nécessité d'obtenir des autorisations préalables, autorisation de travaux validé par le CSRPN, habilitation de l'entreprise de travaux...

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, maîtrise foncière, subvention ou tout autre outil ou projet y concourant

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Propriétaires, collectivités territoriales, syndicats, organismes de gestion, fédérations, associations...

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Animateur du DOCOB, Administrations (DDAF, DIREN...), Chambres consulaires, structures professionnelles...

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice.

Il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, etc)

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : outils de mesure, permet de quantifier l'état d'avancement, les efforts consentis et les résultats obtenus

Critères d'évaluation : outil d'analyse, permet de juger de la qualité des résultats obtenus par rapport aux objectifs prévisionnels de l'action (cf Objectifs quantitatifs et/ou qualitatif de l'action)

2 Fiches actions

Objectif	Code action	Intitulé de l'action	Budget prévisionnel (5 ans)	Priorité	n° page
A	A1	Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable	Temps animation	★★	112
	A2	Gestion environnementales des prairies naturelles	422000€	★★★	115
	A3	Conservation du Rôle des genêts et de ses habitats	Temps animation	★★★	122
	A4	Amélioration du fonctionnement des cours d'eau par l'installation de systèmes d'abreuvement et de protection contre la divagation du bétail	50000€	★★	124
	A5	Restauration et gestion biologique de la cladiaie : Marais de l'Anglade	938000€	★★★	126
	A6	Gestion et restauration de la valeur biologique des pelouses calcaires	20000 à 50000€	★★★	129
	A7	Gestion favorable à l'avifaune	Temps animation	★★	134
	A8	Gestion environnementale de la mégaphorbiaie	7000€	★★	136
E	E1	Mise en œuvre du SDAGE Adour Garonne en intégrant recommandations du Docob	20000€	★★★	140
	E2	Restauration des fonctions naturelles des cours d'eau par l'adaptation des pratiques de gestion et des activités	6000€	★★★	142
	E3	Organiser pour les affluents, une forme d'entretien collectif des berges	4500€	★★★	144
	E4	Prise en compte du Vison d'Europe dans la lutte sélective contre le Ragondin	6650€	★★★	146
	E5	Adaptation des ouvrages d'art Vison d'Europe	485900€	★★★	149
	E6	Restauration du cours d'eau du Coran au niveau de l'étang de St Bris des bois/St Césaire	Animation + études/travaux	★★★	152
	E7	Gestion environnementale des cours d'eau, de leur végétation rivulaire et de leurs berges	8000€	★★★	155
	E8	Génie écologique de restauration des berges de la Charente et de ses affluents	10000€ + restauration	★★	160
	E9	Gestion de la végétation rivulaire et des berges des fossés	19500€	★★★	166
	E10	Mise en œuvre de la trame bleue sur la Charente, la Seugne et le Coran	4500€	★★★	169
	E11	Amélioration de la libre circulation des poissons migrateurs par l'aménagement des obstacles à la migration		★★★	171
	E12	Etude de faisabilité et scénarii d'aménagement pour la préservation d'un site de frai de Lamproie marine	Volet 1 : 8800€	★★	174
	E13	Mesures en faveur des zones humides : mares	45000€	★★	176
	E14	Gestion favorable aux espèces piscicoles	Temps animation	★★★	179
	E15	Gestion favorable à l'Angélique des estuaires	Temps animation	★★★	181
	E16	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Temps animation	★	183
	E17	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : information sensibilisation	3298€	★	185
B	B1	Schéma de boisement concerté	Temps animation+ à définir	★★★	187
	B2	Hammoniser la politique forestière	4500€	★★★	191
	B3	Gestion environnementale des boisements alluviaux spontanés	168000€	★★★	193
	B4	Gestion environnementale des ripisylves	57500€	★★★	202
	B5	Conservation de la population de Vison d'Europe et de ses habitats		★★★	206
	B6	Gestion favorable à la Rosalie des Alpes	Temps animation inclus dans B3	★★	208
	B7	Gestion environnementale des boisements mixtes (peupleraie sous-étage frênaie)		★★	209
	B8	Gestion environnementale des boisements de rapport (peupleraies pures)		★	212

	B9	Reconstitution/Création d'un maillage de haie	115000€	★★★	215
TL	TL1	Sensibilisation des partenaires du tourisme aux enjeux biologiques	6000€	★★★	220
	TL2	Sensibilisation usagers du tourisme aux enjeux biologiques, création outils pédagogiques	55000€	★★★	225
	TL3	Valorisation du patrimoine naturel de la vallée		★	227
	TL4	Informier et sensibiliser les acteurs locaux et le grand public	25000€	★★★	229
	S1	Etude des populations d'Angélique des estuaires	5600€	★★★	232
S	S2	Suivi botanique des bas-marais alcalins et prairies tourbeuses	5400€	★★★	234
	S3	Suivi de la cladiale et habitats associés	10600€	★★★	236
	S4	Suivi botanique et écologique des forêts alluviales	10000€	★★	238
	S5	Etude botanique des mares, fossés : typologie, état de conservation, mise en place suivi	8000€	★★	240
	S6	Suivi botanique des pelouses calcicoles	3600€	★★★	242
	S7	Suivi de la valeur écosystémique des prairies	9800€	★★	244
	S8	Suivi de la végétation aquatique de la Charente et de ses affluents	3600€	★★★	246
	S9	Suivi cartographique de la répartition des habitats naturels dans le site	2470€	★★★	248
	S10	Synthèse et actualisation des données de suivi de populations de Grande Alose, Alose geinte, Lamproie marine, Saumon atlantique et Anguille européenne	43000€	★★	250
	S11	Lamproies : recensement, caractérisation des habitats et suivi standardisé de juvéniles des 3 lamproies	30000€	★★★	253
	S12	Lamproies de rivière : caractérisation et suivi du front de migration	7200€/an suivi	★★	257
	S13	Recensement, caractérisation et suivi des sites de frai potentiels : Lamproie de rivière, de Planer	6400€ + 15400€/an suivi	★★★	259
	S14	Caractérisation de l'aire de répartition et suivi des populations de Chabot	7200€ + 5000€/an suivi	★★	262
	S15	Caractérisation de l'aire de répartition de la Lamproie de Planer	5600€	★★★	264
	S16	Approfondissement des connaissances et suivi des populations de Grande Mulette	A définir	★★★	265
	S17	Recensement des populations de Râle des genêts	9600€	★★★	267
	S18	Suivi des populations d'oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire	18400€	★★★	268
	S19	Suivi faunistique du marais de l'Anglade et évaluation de l'impact des mesures de gestion environnementales	22000€	★★★	271
	S20	Suivi standardisé des cortèges avifaunistiques par la technique des points d'écoute	18800€	★★★	273
	S21	Suivi standardisé des cortèges chiroptérologiques par la technique des points d'écoute ultrasonores	14400€	★★★	275
	S22	Suivis standardisé des communautés de mammifères semi-aquatiques et étude de leur état sanitaire	45550€	★★★	277
	S23	Suivi des insectes d'intérêt communautaire : évolution de la répartition et suivi par placette échantillon	18800€	★★★	279
	S24	Suivi des communautés de reptiles et d'amphibiens	15200€	★★★	281
	S25	Recherche d'espèces d'intérêt communautaire méconnues ou non signalées sur le site mais dont la présence est fortement probable	2600€	★★★	283
	S26	Cartographie et identification de sites majeurs à Vertigo de Desmoulins. Identification des noyaux de populations et analyse de leur viabilité	8000€	★★★	284
	S27	Suivi cartographique général (occupation du sol)	12000€	★★★	285
	MO	MO1	Animer la mise en œuvre du Document d'Objectif du site Natura 2000		★★★
MO2		Mise en cohérence du périmètre du site		★	288
MO3		Formation et sensibilisation aux enjeux biologiques du site		★★	289
MO4		Aide aux collectivités territoriales	6000€	★★	291
MO5		Prise en compte de Natura 2000 dans les documents d'urbanismes	4500€	★★	292

A1

Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable



OCLT : Maintenir les prairies naturelles inondables, ainsi que les espèces qui leurs sont associées à travers le maintien, et préférentiellement la revalorisation, des activités agricoles traditionnelles d'élevage

ODD : Être force de propositions pour l'adaptation des règlements et politiques européennes, nationales, et locales pour réorienter les mécanismes économiques en faveur des prairies naturelles et de l'élevage extensif, Veiller et participer à la restauration des rôles biologiques et fonctionnels des habitats naturels du lit majeur des vallées, notamment des prairies naturelles : rôles d'expansion des crues, d'épuration des eaux, de tampon/terres hautes- Stopper l'effondrement des populations de Rôle des genêts dans le site

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Revalorisation de l'élevage d'un point de vue financier et qualitatif Mise en place d'un label « Eleveurs de la vallée de la Charente » et valorisation par des circuits courts
HIC visés	Prairies alluviales et tourbeuses, frênaie alluviale
EIC visées	Rôle des genêts, Cuivré des marais, Loutre, Vison d'Europe, Angélique des estuaires + Brochet (non DH)
Localisation	Site 70 en intégralité
Surface	2742 ha prairies naturelles, 1645 ha cultures
Actions liées	A2, A3

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le maintien et/ou le retour à des modalités agricoles extensives sont nécessaires d'une part à la préservation des habitats naturels menacés (prairiaux et aquatiques) et des espèces menacées dont une prioritaire en voie de disparition : le Rôle des genêts – mais aussi à la préservation de la ressource en eau et de la santé humaine.

Différents dispositifs agroenvironnementaux ont été développés depuis 1998 afin d'aller dans ce sens (OLAE, CTE, CAD...). Toutefois, l'évaluation conduite en 2010 au terme de 13 ans de mise en œuvre de ce type de mesures, conclut de la manière suivante : « **1.900 ha de prairies alluviales (1410 et habitats d'espèces) bénéficient de contrat MAE** en 2008 (contre seulement 516 ha en 1996), soit **71% de la valeur « cible » maximale correspondant aux 2.647ha** de prairies du site, pour un montant total consacré aux Mae de 1996 à 2008 de **3.351.054 €**, soit en moyenne 335.105 €/an. Cependant, l'outil agro-environnemental s'avère :

- **adapté à préserver, là où ils existent encore, des enjeux biologiques simples** quoique fondamentaux tels que la préservation de la qualité de la ressource en eau et la préservation basique des milieux prairiaux dans la plaine alluviale.
- **insuffisant à faire « machine arrière »** concernant les **surfaces déjà détruites**
- **moyennement adapté** à la préservation des **Habitats Naturels**.
- **complètement inadapté** à la préservation du **Rôle des genêts**, qui constitue une problématique biologique complexe compte-tenu des modalités agricoles actuelles (globales et locales).

Par ailleurs, l'élevage agricole en vallée alluviale est fortement contraint par les inondations tardives qui peuvent survenir jusqu'en mai selon les années. Ce caractère hydrologique fondamental pour le maintien de la biodiversité, constitue une contrainte socio-économique pour les exploitants. Or l'élevage dans ces zones assure des missions d'intérêt général pour la société humaine qu'il convient de valoriser, notamment dans le domaine de la préservation de la ressource biologique, de la ressource en eau, de la santé humaine, de la prévention des risques d'inondation :

- rôle tampon entre les cultures des terres hautes et les milieux aquatiques
- rôle d'épuration physique et chimique de l'eau, permettant de réduire aussi les coûts de dépollution des eaux potables, et donc la facture des citoyens
- rôle d'expansion des crues permettant de minimiser l'impact des crues sur les zones urbanisées, et donc les coûts induits par les inondations
- rôle de recharge des nappes d'eau superficielles et souterraines
- rôle de préservation d'une diversité biologique et biogénétique globale
- etc. »

Les premiers niveaux de contrats MAE tentent à ce jour de contrebalancer cette contrainte d'inondabilité (en rémunérant des pratiques agricoles souvent inférieures aux pratiques constatées sur le site, voir étude Deceuninck et al., 1996), et sans valeur ajoutée supplémentaire pour les obligations de résultats de l'Etat français concernant la conservation du Rôle des genêts, espèce nécessitant une très forte adaptation des pratiques agricoles actuelles compte-tenu de son écologie particulière. Cela devrait être le rôle du régime de soutien

spécifique aux zones défavorisées, où la production / l'activité agricole souffre de handicaps naturels qui devrait pouvoir être mobilisé dans le cadre des parcelles alluviales longuement inondables du site.

Le régime de soutien aux zones défavorisées fait partie intégrante de l'axe 2 de la politique de développement rural pour la période 2007-2013, qui vise à améliorer l'environnement et l'espace naturel en promouvant la gestion durable du territoire. Actuellement, la Commission Européenne a entamé une procédure de révision pour une nouvelle classification des zones agricoles à handicaps naturels. L'un des nouveaux critères envisagés (21 avril 2009) est lié aux inondations : les secteurs inondés pendant une durée significative et non drainés.

En outre, le bilan de 13 ans de mise en œuvre pose une autre question : la mesure agro-environnementale est-elle le bon outil pour assurer la conservation du Rôle des genêts ? Les foins fauchés après le 15-07 ne sont plus aptes à satisfaire les besoins des exploitants (qualités nutritives insuffisantes, foin non appétant pour les bovins) : les exploitants devant racheter, ailleurs, du foin de fenaison plus précoce. Ce ne sont donc pas des rémunérations fussent-elles de 300 € ou 400 €/ha qui permettront de compenser la perte nette que représente pour les exploitants, une fauche retardée entre le 15-07 et le 30-07 : or, les critères actuels de calcul des primes ne permettent pas de rétribuer les contrats ad hoc à un niveau supérieur. C'est donc l'outil lui-même, tel qu'existant aujourd'hui, qui paraît inadapté. Il semble donc indispensable de réfléchir à un autre outil, complémentaire par exemple.

Enfin, une troisième idée pourrait être approfondie en prenant l'exemple de l'Anjou. En Anjou, en 2001, quelques éleveurs et la Chambre d'agriculture ont engagé une réflexion sur la valorisation des bovins finis à l'herbe des Vallées angevines. Ils ont créé une association intitulée « Eleveurs des vallées angevines (EVA). Les objectifs étaient :

- Promouvoir et valoriser les zones herbagères inondables, ses produits, ses savoir-faire pratiques, ses compétences au niveau des élevages respectueux de l'environnement et de la biodiversité de ces milieux remarquables.
- Permettre la découverte et la transmission des savoirs spécifiques des zones inondables.
- Encourager et favoriser la pérennité de l'activité d'élevage nécessaire à l'équilibre de ces territoires.
- Représenter les éleveurs dans les instances de réflexion et de gestion de ces zones.

Cette action porte toujours ses fruits en Vallée angevine et pourrait être développée sur la Vallée de la Charente, dans un contexte très favorable, dans la mesure où les circuits courts sont d'actualité.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif est de rester source de proposition à l'échelon national et local.

- Agir au niveau central, pour que le régime de soutien propre aux zones défavorisées / handicap naturel puisse être mobilisé au profit des prairies naturelles de vallées alluviales, et viennent soutenir un niveau plancher de modalités de gestion agricole, afin que les MAE (action A2 du Docob notamment) apportent une vraie valeur ajoutée pour la préservation d'espèces aux exigences écologiques fortes.
- Réfléchir au développement d'un outil complémentaire (financièrement ou dans l'espace) aux MAE (action A3 du Docob), spécifiquement ciblé sur les contraintes écologiques complexes du Rôle des genêts
- Réfléchir à la pertinence, et développer le cas échéant, un label du type « l'Eleveur et l'oiseau » développé par la Chambre d'Agriculture d'Anjou.
- Travailler localement à améliorer la cohérence dans la localisation des bandes enherbées, voire des plantations de haies ou de linéaires boisés, dans le site. En particulier, limiter la fauche obligatoire des bandes enherbées sur certains secteurs afin de favoriser le maintien/restauration de la ripisylve.
- Continuer à faire évoluer les outils contractuels existants afin de prendre en compte des espaces agricoles (haies, ripisylve...) non pris en compte dans les financements MAE et contrat Natura 2000.

Le but est de définir un type d'outil, et un seuil économique viable, permettant :

- par le biais d'une indemnité agricole compensatoire minimale de type ISZH, issue des fonds agricoles, de compenser les contraintes d'exploitations qui pèsent sur les exploitants agricoles en zone humide inondable, au titre des missions d'intérêt général citées ci-dessus ;
- par le biais d'indemnités environnementales de différents niveaux, issues des fonds de l'agrienvironnement, de compenser des engagements supplémentaires, à vocation cette fois strictement environnementaux au titre de la préservation d'espèces ou d'habitats naturels menacés présentant des enjeux et des contraintes qui dépassent un seuil minimal d'acceptabilité.

Pour la mise en place d'un label « Eleveurs de la vallée de la Charente », il s'agit tout d'abord d'étudier la faisabilité (concertation, enquête auprès des agriculteurs...) sur la Vallée de la Charente et Seugne. Cela peut être réfléchi à l'échelle de la vallée de la Charente en Charente-Maritime. Il existe déjà quelques filières locales au niveau départemental (dont une depuis 13 ans, gérée par la Chambre d'Agriculture et l'Association départementale des éleveurs, l'ADE2C).

A l'issue de cette étude sera décidé l'intérêt ou non de la mise en place d'un label « Eleveurs de la Vallée de la Charente », en partenariat avec la Chambre d'Agriculture ou la redynamisation des filières locales déjà existantes.

OUTILS DE REALISATION :

Indemnité Zone humide / handicap naturel, « label », ... , Animation du site Natura 2000, Contrat Natura 2000 (hors SAU), MAE t (en SAU), Charte Natura 2000 ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Agriculteurs, Eleveurs, Chambre d'Agriculture

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Ministère de l'Agriculture, DDTM, Conseil Régional, CREN, collectivités, communes, Conseil Général, organismes agricoles, socioprofessionnels, Opérateur local, Association départementale des éleveurs ADE2C et autres structures équivalentes sur le secteur

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Budget prévisionnel : lié au temps d'animation consacré par la structure animatrice
 Financeurs potentiels : Etat, Europe, Chambre d'Agriculture

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de réunions

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface en prairie – élevage

Evolution du nombre d'éleveurs

Participation active en réunion de façon à faire prendre en compte ces éléments

A2

Gestion environnementale des prairies naturelles



OCLT : Maintenir les prairies naturelles inondables, ainsi que les espèces qui leurs sont associées à travers le maintien, et préférentiellement la revalorisation, des activités agricoles traditionnelles d'élevage

ODD : Veiller et participer à la restauration des rôles biologiques et fonctionnels des habitats naturels du lit majeur des vallées, notamment des prairies naturelles : rôles d'expansion des crues, d'épuration des eaux, de tampon/terres hautes- Stopper l'effondrement des populations de Râle des genêts dans le site - Maintenir la flore et les niveaux de population des espèces animales caractéristiques des prairies de fauche (autres que le Râle des genêts), en particulier Cuivré des marais et chauve-souris... Agir dans le sens de la préservation des éléments paysagers et biologiques caractéristiques des prairies de la vallée : boisements intra-prairiaux et arbres isolés (surtout vallée des Seignes), mares et points d'eau, fossés riches en plantes aquatiques, haies de bordure et arbres têtards. – Agir préférentiellement dans le sens du maintien de la fauche et de la non utilisation d'intrants (phytosanitaires, engrais)

Résultats attendus	- 20ha contractualisés en charte ou contrat ; - 1800ha faisant l'objet d'un engagement agri- environnemental (si possible à fort niveau d'engagement)
HIC visés	1410, 6430, 6440, 3260, 7210 (+prairies naturelles de fauche).
EIC visées	A122*, 1060, 1355, 1356*, 1041, 1046, 1044, 1036, 1308, 1303, 1304, 1324, 1323, 1322, 1310, EA031, EA119, EA081, EA338
Localisation	Toutes les prairies naturelles du site
Surface	2742 ha
Actions liées	A1, A3

CADRE DE L'ACTION

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2007 : Evaluation de la valeur écosystémique des prairies alluviales sur le secteur 1 (amont de Saintes) TERRISSE & CHAMMARD
- 2003 : Evaluation de la valeur écosystémique des prairies alluviales, secteur 2 TERRISSE, DAUDON & al.
- 2009 : Dénombrement de Râles de genets chanteurs. Résultats de l'enquête nationale en Poitou-Charentes DECEUNINCK & PRECIGOUT
- 2008 : Dénombrement de Râles des genêts chanteurs : situation en val de Charente (16 et 17) DECEUNINCK & PRECIGOUT
- 2001 : Suivi d'espèces indicatrices d'état de conservation : Râle des genêts, Cuivré des marais DECEUNINCK & JOURDE

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les prairies naturelles inondables et leurs espèces associées sont un enjeu majeur du site. Elles représentent presque 30% de la surface du site et sont l'héritage de plusieurs siècles de gestion pastorale très extensive. L'intérêt floristique de la prairie subhalophile thermo-atlantique du val de Charente est remarquable car elle constitue le biotope de plusieurs plantes rares ou menacées au niveau national - **Renoncule à feuilles d'ophioglosse** (protégée au niveau national) - ou régional : **Trèfle de Micheli**, **Inule d'Angleterre**, **Trèfle étalé**, **Orchis à fleurs lâches**. Dans certaines parcelles privilégiées et à gestion extensive (fauche tardive), le cortège peut même s'enrichir d'espèces plus caractéristiques des prairies alluviales du cours moyen de la Charente (entre Saintes et Cognac) : **Gratiolle officinale** (protégée au niveau national), **Fritillaire pintade** qui appartiennent plus au cortège du 37.2 qu'au 1410. Elles accueillent en outre le Râle des genêts, oiseau mondialement menacé de disparition. Leur rôle fonctionnel est essentiel pour le cycle de l'eau : elles sont également des zones d'expansion de crues ; le tapis végétal prairial limite l'érosion des sols, freine la vitesse d'écoulement des eaux et en stocke une partie.

La gestion optimale serait :

- Maintenir l'utilisation principale des parcelles de la vallée par la fauche, avec possibilité d'un pâturage du regain (faible chargement)
- zéro phytosanitaires
- zéro engrais
- Utiliser des molécules vétérinaires compatibles avec la préservation de la biodiversité
- Pas de modification du fonctionnement hydrologique de la parcelle (écoulement ou inondation), reconquête si besoin (en cas de travaux antérieurs qui l'auraient modifié)
- Préserver les éléments ponctuels ou linéaires tels que les points d'eau, mares, fossés (avec leur végétation rivulaire), les haies, les bosquets intra-parcellaires et les arbres isolés

- Pratiquer une fauche retardée au 30 juin (20 juin mini) pour le maintien de la flore, mais au 15 août pour la restauration des populations de Râles de genêts (15 juillet = mini pour assurer la survie des premières pontes). Les pratiques agricoles majoritaires actuelles (Deceuninck et al., 1996) sont de faucher ± le 10 juin (variable selon crues et pluviométrie annuelle)
- Pratiquer une fauche « sympa » : par bandes, centrifuge ou tout autre technique permettant la fuite de la faune terrestre vers d'autres parcelles ; à vitesse < 6 km/h ; ligne de coupe > 15cm au-dessus du sol
- Après la fauche, laisser le foin dans la parcelle mini 3 jours afin que les pontes d'acridiens, papillons... tombent au sol et restent dans la prairie
- En cas de pâturage, zéro pâturage hivernal du 15-12 au 15-03, et zéro pâturage en période d'installation/ponte du Râle des genêts (10-05 à 15-06) – chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an
- Entretenir les fossés selon la technique « vieux fonds, vieux bords »
- Si nécessaire, entretenir les haies, bosquets, arbres isolés selon les cahiers des charges doux décrits dans les fiches correspondantes aux boisements, haies ou ripisylves du présent Docob (entretien après la période de nidification, matériel adapté, conserver les arbres anciens, prévoir leur succession, épaisseur et structure complète herbacée/arbustive/arborée...)
- Encourager la reconquête en prairie des surfaces cultivées du lit majeur afin de préserver la ressource en eau et de limiter l'envasement des rivières et fleuves
- Dans le cas de reconquête de la prairie, opter pour le « laisser faire » (option lente) ou le resemis d'espèces prairiales locales à partir de fonds de greniers ou d'épandage de foins mûrs issus de la vallée (pas de semis de mélanges herbacés d'origine horticole)

Les actions entreprises à ce jour

Différents dispositifs agroenvironnementaux ont été développés depuis 1998 afin d'aller dans le sens de leur préservation (OLAE, CTE, CAD...). Toutefois, l'évaluation conduite en 2010 au terme de 13 ans de mise en œuvre de ce type de mesures, conduit de la manière suivante : « **1.900 ha de prairies alluviales (1410 et habitats d'espèces) bénéficient de contrat MAE** en 2008 (contre seulement 516 ha en 1996), soit **71% de la valeur « cible » maximale correspondant aux 2.647ha** de prairies du site, pour un montant total consacré aux Mae de 1996 à 2008 de **3.351.054 €**, soit en moyenne 335.105 €/an. Cependant, l'outil agri-environnemental s'avère :

- **adapté à préserver, là où ils existent encore, des enjeux biologiques simples** quoique fondamentaux tels que la préservation de la qualité de la ressource en eau et la préservation basique des milieux prairiaux dans la plaine alluviale.
- **insuffisant** à faire « machine arrière » concernant les **surfaces déjà détruites** .:
- **moyennement adapté** à la préservation des **Habitats Naturels**.
- **complètement inadapté** à la préservation du **Râle des genêts**, qui constitue une problématique biologique complexe compte-tenu des modalités agricoles actuelles (globales et locales). »

La poursuite de la gestion de ces parcelles, en recherchant une gestion la plus adéquate possible, doit donc être poursuivie, particulièrement à travers les outils contractuels (chartes, contrats, Maet...) objets de la présente fiche, mais également à travers la recherche de nouveaux modes incitatifs (action A1).

Au 31-12-10, les Mesures agroenvironnementales territorialisées se répartissent de la manière suivante (2007-2008-2009) et ont un coût d'environ 350 000€ :

Action	HE1	HE2	HE3	HE4	RA1	RA2	RA3	Total
Somme	251,22	718,18	116,27	21,68	21,28	180,82	5,19	1314,64

Différentes MAE existent au 31-12-10 sur le site Natura 2000, en faveur du Râle des genêts (fauche tardive à différentes dates) mais aussi de la gestion extensive des prairies ; les cahiers des charges en cours sont donnés en annexe du présent Docob à titre informatif.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La présente action vise à assurer la gestion ou la restauration **contractuelle** des prairies naturelles alluviales, dans une optique de préservation des habitats, de leur flore et de leur faune associée, ainsi que dans l'optique de contribuer à la préservation de la ressource en eau de la vallée : nappes, fleuve, rivières.

A cette fin, toutes les opérations de gestion favorables possibles sont résumées ci-dessous. Leur transcription en cahiers des charges de gestion contractuelle peut se décliner en plusieurs niveaux d'engagements (faible, moyen, fort...) que l'animateur et les partenaires agricoles viseront à intégrer dans les outils contractuels et financiers mis à leur disposition (Maet, Contrats Natura 2000, Chartes...). Chaque déclinaison en outil opérationnel devra tenir compte des spécificités administratives, financières, juridiques ou opérationnelles de l'outil, et adaptée à ses évolutions au fil des années.

Les tableaux ci-dessous se veulent être une aide à la décision de référence pour ces outils contractuels. La colonne « base » correspond aux niveaux d'engagements n'occasionnant pas de dépenses, ou déjà obligatoires par ailleurs (réglementaires : loi sur l'eau...). Ils peuvent être repris par exemple dans une charte. Au-

delà, les engagements génèrent un coût, qui pourra donc être pris en charge par l'outil contractuel (Maet, Contrat Natura 2000...).

Le cahier des charges de gestion devra obligatoirement comporter des engagements concernant chacun des points en orange. Les lignes en vert sont optionnelles (selon nature de la parcelle...) : elles peuvent figurer ou non dans le cahier des charges selon la nature de la parcelle...

Le cahier des charges des différents niveaux des mesures Maet existant au 31-12-10 et construites à partir des préconisations ci-dessous, sont donnés en annexe du présent Docob. A défaut d'être parfaitement satisfaisants, ils donnent un exemple d'utilisation des tableaux-guides en tenant compte des contraintes administratives, financières et techniques de l'outil agri-environnemental en vigueur au niveau national.

Gestion visant à la conservation et l'entretien des prairies : tableau-guide

	Engagements non rémunérés	Engagements rémunérables				Eng R
	base	enjeux simples (eau)	enjeux flore-habitats	enjeu Rôle des genêts, maintien pop	enjeu RdG restauration pop	
Conserver la prairie permanente sans la modifier : ne pas labourer, ne pas niveler, ne pas drainer, conserver les zones basses	maintien	Conserver les zones basses longuement inondables de la parcelle selon expertises	Conserver les zones basses longuement inondables de la parcelle selon expertises	Conserver les zones basses longuement inondables de la parcelle selon expertises	Conserver les zones basses longuement inondables de la parcelle selon expertises	
Maintenir l'utilisation principale de la parcelle par la fauche : le pâturage du regain est possible (avec un faible chargement)	maintien					
Enregistrement des pratiques		cahier d'enregistrement pratiques et interventions (date, nature, matériel...)	cahier d'enregistrement pratiques et interventions (date, nature, matériel...)	cahier d'enregistrement pratiques et interventions (date, nature, matériel...)	cahier d'enregistrement pratiques et interventions (date, nature, matériel...)	X
Traitements phytosanitaires		zéro sauf dérogation de façon localisée sur chardons et ronces	zéro	zéro	zéro	
Fertilisation minérale		limité à 60-60-60 U/ha/an NPK	zéro	zéro	zéro	X
Ne pas perturber l'écoulement naturel des eaux et ne pas entraver les inondations	maintien fonctionnem ent naturel	maintien fonctionnemen t naturel ou le restaurer si besoin	maintien fonctionnem ent naturel ou le restaurer si besoin	maintien fonctionnem ent naturel ou le restaurer si besoin	maintien fonctionnem ent naturel ou le restaurer si besoin	
Pratiquer une fauche sympa : par bandes, centrifuge ou tout autre technique permettant la fuite de la faune	fauche par bandes ou centrifuge	fauche sympa complète	fauche sympa complète	fauche sympa complète	fauche sympa complète	

terrestre vers d'autres parcelles							
Retarder les fauches, exporter les produits de fauche	01-06	10-06	30-06	15-07	31-07	X	
Conserver jusqu'au 31-07 ou jusqu'à la saison suivante, une part non fauchée de la parcelle		5%	10%	15%	sans objet		
Points d'eau mares	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien		
Fossés (avec leur végétation rivulaire)	maintien, entretien obligatoire réseau tertiaire	entretien « vieux fonds, vieux bords », produits de curage étalés sans combler les dépressions	entretien « vieux fonds, vieux bords », produits de curage étalés sans combler les dépressions	entretien « vieux fonds, vieux bords », produits de curage étalés sans combler les dépressions	entretien « vieux fonds, vieux bords », produits de curage étalés sans combler les dépressions	X	
Haies, bosquets intra-parcellaires, arbres isolés	maintien	entretien haie et/ou renforcement ou renouvellement (si dégradée)	entretien haie et/ou renforcement ou renouvellement (si dégradée)	entretien haie et/ou renforcement ou renouvellement (si dégradée)	entretien haie et/ou renforcement ou renouvellement (si dégradée)	X	
Utiliser des molécules vétérinaires compatibles avec la préservation de la biodiversité		Produits de remplacement à l'Ivermectine	Produits de remplacement à l'Ivermectine	Produits de remplacement à l'Ivermectine	Produits de remplacement à l'Ivermectine		
Réalisation d'un diagnostic biologique		si besoin	si besoin	si besoin	si besoin		

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Cas particulier des prairies pâturées : tableau-guide

	Non finançable base	Finançable				EngR
		enjeux simples (eau)	enjeux flore-habitats	enjeu Rôle des genêts, maintien pop	enjeu RdG restauration pop	
Période de pâturage	regain autorisé	zéro pâturage du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} mars regain autorisé	zéro pâturage 15-12 à 15-03 regain autorisé	zéro pâturage 15-12 à 15-03 zéro pâturage 10-05 à 15-06 regain autorisé	zéro pâturage 15-12 à 15-03 zéro pâturage 10-05 à 15-06 regain autorisé	X
Chargement de pâturage		chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an	chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an	chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an	chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an	X

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Reconversion de cultures en prairies : tableau-guide

	Engagements non rémunérés base	Engagements rémunérables		EngR
		niveau 1	niveau 2	
Traitements phytosanitaires		zéro	zéro	
Fertilisants		limité à 60-60-60 U/ha/an NPK	zéro	X

Reconquête végétation	laisser faire	resemis foins de vallée	resemis foins de vallée	
Reconquête faune	laisser faire	replantation haie, bosquet, arbre isolé...	replantation haie, bosquet, arbre isolé...	X
Réalisation d'un diagnostic préalable ou aide à la construction du projet		si besoin	si besoin	X

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Toute reconversion devra être suivie de la mise en œuvre d'un entretien de la prairie selon un cahier des charges qui suivra le tableau-guide correspondant.

Dans le cas de la mesure de reconversion terre arable, en cas de resemis ou sursemis, utiliser des semences de provenance locale tel l'épandage des fonds de grenier (foin mur récolté dans la vallée de la Charente) ; éviter l'utilisation de la Fétuque Rouge, le Ray-grass ou les mélanges prairiaux classiques, inadaptés au contexte alluvial. De même, il est conseillé de réaliser la fauche annuelle après le 25 juillet.

Reconversion de peupleraies en prairies : tableau-guide

Ce tableau-guide s'adresse à tout propriétaire qui souhaiterait, après avoir réalisé l'exploitation de sa peupleraie, par exemple dans une zone ne présentant pas de caractères pédologiques favorables au peuplier (cf. étude CRPF 2002), restaurer une prairie naturelle.

Etape 1 : Déclassement des peupleraies éventuellement inscrites en espaces boisés classés dans les documents d'urbanisme des communes

Etape 2 : s'assurer que les peupleraies visées ne sont pas soumises à des obligations auprès de la DDTM et du CRPF, puis faire une demande d'autorisation préfectorale de défrichement.

Etape 3 : Si le sous-bois est encore composé d'une flore prairiale, il suffit de limiter les rejets de peupliers et de mettre en place un programme d'entretien par fauche ou pâturage. Il est également intéressant de prévoir une fermeture des drains afin de rétablir l'hydromorphie du sol. Si le sous-bois n'est pas constitué d'une flore prairiale, la reconversion est plus longue : il est soit possible de « laisser faire » (coût zéro, option lente) ; soit, après la coupe des peupliers, retourner la terre et semer un mélange de graines prairiales issues de foins de la vallée.

	Engagements non rémunérés (base)	Engagements rémunérables	EngR
Période de travaux	en dehors de 15 mars – 31 juillet.	-	
Abattage et évacuation des arbres	Abattage et évacuation des arbres arrivés en âge d'exploitation (debout ou non)	Abattage et évacuation anticipée d'arbres qui n'auraient pas atteint l'âge d'exploitation, déduction faite du rapport d'une vente éventuelle (plaquette, pâte à papier, chauffage, mulching...)	X
Modes d'évacuation des produits d'exploitation et des produits de coupe	respectant les espèces et milieux		
Utilisation de produits phytocides	proscrite sauf justification technique de la structure animatrice		
Utilisation de fertilisation minérale	proscrite		
Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu	obligatoire		
Gestion des déchets de l'activité	Evacuation obligatoire dans le cahier des charges Brûlage possible des rémanents sur avis de la structure animatrice		
Libre accès à la parcelle pour le suivi scientifique après travaux	Libre accès		
Restauration du fonctionnement hydrologique naturel de la parcelle		Enlèvement des drains ou autre	X
Reconquête végétation	laisser faire	Récupération de fonds de greniers Achat de foins de vallée mûrs, travail d'épandage des foins sur la parcelle	

Haies, bosquets, arbres isolés	Replantation selon cahier des charges tableau guide de la fiche « haies » ou « boisements » correspondante. Attention conformité PPRI.	X
Diagnostic préalable	Si besoin, réalisation diagnostic préalable: inventaire et cartographie des habitats et espèces d'IC, confirmation de l'opportunité des actions en fonction des enjeux identifiés, cartographie à la parcelle des zones de travaux, précision des modalités techniques de mise en œuvre des opérations de gestion Ensemble des opérations nécessaire à la conversion: coupes, labours, semis, fauche/pâturage	X

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Toute reconversion devra être suivie de la mise en œuvre d'un entretien de la prairie selon un cahier des charges qui suivra le tableau-guide correspondant.

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur est tenue d'être respectée notamment la Loi sur l'eau et le régime forestier.

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000 (uniquement restauration), Charte Natura 2000, Mesures Agroenvironnementales, maîtrise foncière, subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Propriétaires, Chambre d'Agriculture

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure animatrice, Chambre d'Agriculture

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

Estimation restauration de prairies : 5000€/ha

MAE : 1800 ha soit environ 422 000€

Exemple de coût pour les mesures Maet construites à partir des préconisations ci-dessus (cf. cahiers des charges en annexe, et en vigueur au 31-12-10 :

2.1.1.1.1.1 Engagement unitaire mobilisé	Modalité de calcul (ha/an)	HE1	HE2	HE3	HE4	RA2	RA3
2.1.1.1.1.2 SOCLEH02 (socle PHAE 2)	76 €/ha/an x 0.68 = 52 €	52€	52€	52€	52€	52€	52€
Herbe 01 « Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage »	17.00 €	17€	17€	17€	17€	17€	17€
Herbe 02 « limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairie et habitats d'intérêt communautaire »	1.58€ x (125UN - 60UN) - 31.44€ = 71€ 71 € x 0.68 = 50 €	48€			48 €		
Herbe 03 « absence de fertilisation minérale et organique sur prairie et habitats d'intérêt communautaire »	135 €/ha/an x 0.68 = 92 €		92€	92€		92€	92€
Herbe_04 « ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes »	33 €	33€	33€	33€	33€	33€	33€
Herbe_06 « absence d'intervention mécanique (fauche ou broyage) pendant une période déterminée sur prairie et habitats d'intérêt communautaire » Date de Référence : 10 mai	MPH à forte valeur biologique 36J (15 juin) : 36 x 4.48 x 0.7 x 0.68 = 76€ Rôle des genêts : 15 juillet: 65 x 4.48 x 0.7 x 0.68 = 138€ 30 juillet: 80 x 4.48 x 0.7 x 0.68 = 170€			76€		138€	170€
Herbe_11 « Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats humides »	Autre mesures : 0.35€ x 90J = 32€		32€	32€	32€	32€	32€
Couver_06 « Création et entretien d'un couvert herbacé »	158 €/ha/an				158€		

	150€/ha/an	226€/ha/an	302€/ha/an	340€/ha/an	364€/ha/an	400€/ha/an
--	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Chambre d'Agriculture, collectivités territoriales, acteurs locaux

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de contrat et charte signés,

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats...)

Evolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)

Évolution de la surface en prairies sur le site

Suivi des fauches : pratique effective de la fauche « sympa »

Suivi de l'occupation du sol et des habitats naturels

Evolution du budget consacré à la restauration / entretien

Evolution de la végétation

Evolution de la faune indicatrice

Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces).

A3

Conservation du Rôle des genêts et de ses habitats



OCLT : Maintenir les prairies naturelles inondables, ainsi que les espèces qui leurs sont associées à travers le maintien, et préférentiellement la revalorisation, des activités agricoles traditionnelles d'élevage

ODD : Stopper l'effondrement des populations de Rôle des genêts dans le site et tous autres ODD « agricoles »

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Enrayer le déclin de la population • Maintien des prairies naturelles et des pratiques agricoles favorable au maintien du Rôle des genêts • 275 ha en MAEt Rôle ou fauche tardive
HIC visés	1410, 6430, habitat d'espèce : prairie naturelle de fauche
EIC visées	A122*, indirectement : 1060
Localisation	Toutes les prairies naturelles du site
Surface	2742 ha
Actions liées	A1, A2, B1

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- Dénombrement des Rôles des genêts chanteurs –DECEUNINCK & al, 2009

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

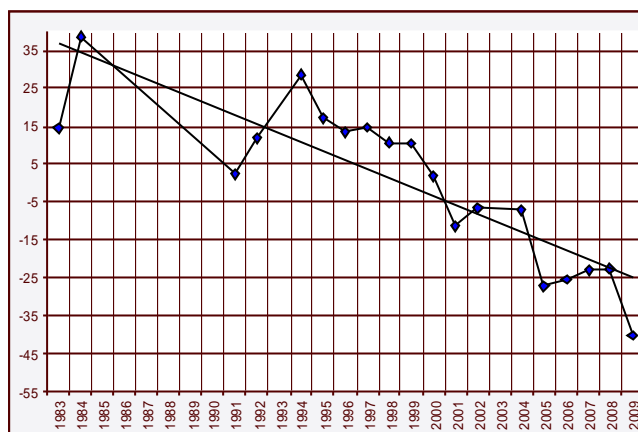
JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le Rôle des genêts est une espèce prioritaire qui construit son nid au sol, entre les herbes. Nicheur tardif (juin à août), il choisit exclusivement les prairies fauchées des plaines alluviales inondables.

L'évolution des pratiques agricoles tend à d'une part à la mise en culture des prairies (labourage puis céréaliculture), et d'autre part sur les prairies restantes à l'abandon des pratiques de fauche, réduisant d'autant les habitats qui lui sont favorables.

Dans les prairies de fauche restantes, l'évolution des matériels agricoles et de la conduite des exploitations entraîne une fenaison plus précoce en saison qui est fatale au rôle : même si les adultes sont le plus souvent épargnés, les œufs et les poussins sont broyés. Les populations mondiales s'effondrent, laissant craindre la disparition de l'espèce à moyen terme.

Ainsi, la chute des effectifs dans le site Natura 2000 est dramatique : les effectifs y sont passés de 57 mâles chanteurs en 1996, à 12 en 2009, avec une chute brutale de plus de 50% entre 2008 (26) et 2009.



Evolution des Indices annuels de la population de Rôles en Val de Charente entre 1983 et 2009 (source : DECEUNINCK & al, 2009).

Les actions entreprises à ce jour

La mise en œuvre des mesures de gestion agri-environnementales favorables au rôle depuis 1996 apparaissent insuffisantes pour permettre un bon succès reproducteur. Les contrats mis en œuvre n'ont finalement eu qu'un effet marginal sur le maintien de mesures d'exploitation des prairies qui soient favorables à l'espèce. Les dates de fauche spécifiées dans les contrats n'étant pas suffisamment retardées, leur impact sur la survie du rôle était nul, ou presque nul, à l'échelle du site entier » (Evaluation de la mise en œuvre du Docob 1998-2009).

Leur poursuite reste toutefois une priorité, ainsi que la recherche d'autres outils visant à les compléter techniquement et financièrement. (Voir « actions liées »).

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Mettre en œuvre les mesures de gestion adaptées au Rôle des genêts (voir action A2)

La gestion optimale des prairies de fauche pour le Rôle des genêts serait :

Toutes les préconisations de gestion optimales de l'action A2, mais plus particulièrement :

- Maintenir l'utilisation principale des parcelles de la vallée par la fauche, avec possibilité d'un pâturage du regain (faible chargement)
- zéro phytosanitaires
- zéro engrais
- Pratiquer une fauche retardée au 31 juillet pour la restauration des populations de Rôles de genêts (15 juillet = mini pour assurer la survie des premières pontes). Les pratiques agricoles majoritaires actuelles (Deceuninck et al., 1996) sont de faucher ± le 10 juin (variable selon crues et pluviométrie annuelle). Le mieux étant une fauche au 15 août, date du dernier envol des poussins.
- Pratiquer une fauche « sympa » : par bandes, centrifuge ou tout autre technique permettant la fuite de la faune terrestre vers d'autres parcelles ; à vitesse < 6 km/h ; ligne de coupe > 15cm au-dessus du sol
- En cas de pâturage, zéro pâturage hivernal du 15-12 au 15-03, et zéro pâturage en période d'installation/ponte du Rôle des genêts (10-05 à 15-06) – chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an
- Maintenir une bande non fauchée (zone refuge) dans le cadre de la fauche afin d'assurer abri et ressource alimentaire aux Rôles de genêts.

Encourager le respect du schéma de boisement concerté établi en partenariat avec le CRPF (voir action B1)
Réfléchir à la mise en place d'une mesure volante destinée à protéger les parcelles où se trouve un mâle chanteur

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, Mesures agroenvironnementales, maîtrise foncière, subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Exploitants agricoles, chambre d'Agriculture, collectivités, communes,...

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure	animatrice,	Chambre	d'Agriculture,	DREAL
-----------	-------------	---------	----------------	-------

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Voir actions A1, A2, A3, B1

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, acteurs locaux

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de contrat et charte signés,

Critères d'évaluation : Voir actions A1, A2, A3, B1, ainsi que :
Évolution de la population de Rôle des genêts

A4

Amélioration du fonctionnement des cours d'eau par l'installation de systèmes d'abreuvement et de protection contre la divagation du bétail



OCLT : Maintenir les prairies naturelles inondables, ainsi que les espèces qui leurs sont associées à travers le maintien, et préférentiellement la revalorisation, des activités agricoles traditionnelles d'élevage, restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Concourir à la revalorisation des modes d'exploitation (notamment l'élevage) permettant le maintien des habitats naturels en vallées inondables ., Développer des mesures d'incitation favorables aux activités agricoles nécessaires au maintien des habitats d'intérêt communautaire dans le site désigné au titre de la DH - Mettre en œuvre une gestion environnementale des berges et assurer l'entretien/restauration selon des techniques douces

CADRE DEL'ACTION :

Résultats attendus	Amélioration du fonctionnement des cours d'eau et de leur qualité Mise en place de 10 systèmes d'abreuvement sur les zones prioritaires
HIC visés	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410-3), Mégaphorbiaies eutrophes (6430), Autres habitats (non DH) : prairies humides eutrophes (37.2), Frênaie alluviale (91E0 / 91F0)
EIC visées	Cuivré des marais, Rôle des genêts, Rosalie des Alpes, Libellules, Poisons
Localisation	Toutes les prairies pâturées présentant un accès libre au cours d'eau pour le bétail au sein du site Natura 2000
Surface	2742 ha – prairies naturelles
Actions liées	

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les berges des cours d'eau sont fragiles et leur végétation rivulaire également.

Pour les animaux. Une étude menée par la CATER de Basse-Normandie a montré que les concentrations en *Escherichia coli* (bactéries intestinales) sont 800 fois plus importantes en aval d'un abreuvoir sauvage qu'à la normale. La conséquence est une augmentation du risque de pathologie par la consommation d'une eau contaminée (gastro-entérites, mammites, douves, etc.).

Pour le milieu aquatique. Le piétinement du bétail provoque un élargissement du lit qui contribue, sur les petits cours d'eau, à la dégradation et à la banalisation des habitats piscicoles et au réchauffement des eaux. De plus, il concourt également au colmatage des fonds par la mise en suspension des matériaux des berges, dégradant l'habitat des invertébrés aquatiques et perturbant la reproduction des poissons. Il peut aussi être à l'origine de la disparition ou de la diminution de la végétation protectrice par le broutement et le piétinement répété des animaux. Enfin, la divagation du bétail dans le cours d'eau cause la dégradation de sa qualité physico-chimique (mise en suspension des matériaux des berges) et de sa qualité bactériologique (déjections)

Pour les usages humains. Risque sanitaire pour l'alimentation en eau potable et la baignade.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de définir soit à l'échelle d'une exploitation agricole, soit à l'échelle d'une entité hydraulique (bassin versant ; sous bassin versant) un projet global d'aménagement des accès au cours d'eau par le bétail et d'installation de systèmes d'abreuvement.

Un diagnostic agro-environnemental sera réalisé préalablement à tout aménagement et précisera :

- les lieux d'implantation et les types de dispositif d'abreuvement à mettre en place ;
- les linéaires de cours d'eau à clôturer et les modèles de clôture ;
- les points d'accès à aménager ;
- les passerelles à créer.

En fonction des sites à aménager, plusieurs systèmes d'abreuvement pourront être mis en œuvre :

Pompe à nez :

Le nombre de pompe doit être calculé en fonction du nombre de têtes (10 à 15 bovins par pompe). En période d'étiage, la hauteur d'eau doit être suffisante pour immerger la crépine sans qu'elle ne touche le fond. La capacité de pompage de ce dispositif est de 7 m en hauteur, ou 70 m horizontaux.

Abreuvoir gravitaire :

Le nombre d'abreuvoir dépend de la taille du bac et du nombre de tête (un bac de 1 m de diamètre pour 20 à 25 bovins). En période d'étiage, la hauteur d'eau doit être suffisante pour immerger la crépine sans qu'elle ne touche

le fond. Ce type d'abreuvoir utilise la charge créée par la pente du cours d'eau pour remplir le bac. Ce système s'adapte seulement au cours d'eau à forte pente (> 1%), et avec une hauteur de berge modérée pour ne pas déployer une longueur de tuyau trop importante.

Abreuvoir solaire :

Le nombre d'abreuvoir dépend de la taille du bac et du nombre de tête (un bac de 1 m de diamètre pour 20 à 25 bovins). Ce dispositif requiert un bon ensoleillement de la parcelle afin d'assurer le fonctionnement de la pompe. Le fonctionnement de la pompe est assuré d'avril à octobre.

Abreuvoir « accès empierré »

Le nombre d'abreuvoir est fonction de la taille du troupeau (1 abreuvoir pour 20 à 25 bovins). Des clôtures sont nécessaires. La lame d'eau à l'étiage ne doit pas être inférieure à 25 cm, sinon les bovins ne pourront pas s'abreuver. Ce type d'aménagement ne convient pas au cours d'eau de petite taille (largeur < à 1,5m) et de forte pente. La mise en place de ces abreuvoirs se fera à la période d'étiage.



Dans tous les cas, l'emplacement de l'abreuvoir doit être dans une zone aussi portante que possible afin d'éviter la dégradation du sol par le piétinement intense, menaçant à terme de déstabiliser l'assise de la pompe. En cas d'instabilité du sol, l'accès à l'abreuvoir peut être consolidé par un empierrement.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT (ex. projet en cours à la CDC du Pays Santon)

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Propriétaires riverains et ayants droits dont syndicats de rivières, FDAAPPMA 17, Chambre d'Agriculture

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Chambre d'Agriculture, organismes agricoles, socioprofessionnels, Opérateur local

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :
 Pompe à nez installée : 450€ (sans empierrement)
 Abreuvoir gravitaire installé : 340€
 Abreuvoir solaire installé (1500L) : 5000€
 Abreuvoir « accès empierré » : 2700€
 Entretien : 25€/an et par abreuvoir
 Clôture : 9 à 15 €/ml

Budget prévisionnel maximal par rapport aux résultats attendus : 50 000€
 Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau Adour Garonne

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, coût des aménagements, Nombre d'exploitations agricoles engagées dans la démarche

Critères d'évaluation : Nombre de projets initiés, portés, aboutis, Nombre d'abreuvoirs installés par type d'aménagement, Linéaire de cours d'eau traité.

Evolution du colmatage du lit des cours d'eau par mesure des MES, Suivi des populations piscicoles

Absence de dégradations des prairies naturelles et des ripisylves

Evolution du coût moyen de mise en œuvre de l'action par rapport au prévisionnel

A5

Restauration et gestion biologique de la Cladiaie turficole et habitats associés



OCLT : Restaurer le bon état de conservation de la cladiaie tourbeuse et des habitats et espèces associées

ODD : Mettre en œuvre une forme d'entretien périodique par fauche et/ou - le cas échéant - une gestion conservatoire concertée, à l'échelle du site par des outils de maîtrise d'usage ou foncière ou tout autre outil. Préserver l'hygromorphie du site et la fréquence/durée de submersion par les crues

CADRE DE L'ACTION

Résultats attendus	Restaurer l'état de conservation des habitats visés, en particulier 7210* sur 40 ha en 5 ans Diversification des faciès de végétation Diversification des habitats d'espèces associés, en conséquence
HIC visés	7210*, 7230, 3140
EIC visées	1060, 1046, 1016, 1356*, 1355, EA031, EA031, EA023, EA119 (et Brochet, zone importante de frayère), indirectement : 1087*, EA073
Localisation	Principalement Marais de l'Anglade (Les Gonds) et ensuite Marais des Breuils + ponctuels
Surface	environ 70 ha
Actions liées	-

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- **2011 :** Marais de l'Anglade : suivi de l'évolution de la végétation sur les 9 transects créés en 2009, et état initial sur 6 nouveaux transects en 2010 – TERRISSE

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Abandonné depuis 30 à 60 ans selon les secteurs (peut-être plus), ces marais tourbeux autrefois régulièrement fauchés pour l'utilisation de la ruche, sont maintenant en mauvais état de conservation par avancement de la dynamique végétale naturelle : boisement lent.

L'intérêt patrimonial de la cladiaie en tant que telle est élevé car il s'agit d'un habitat très localisé et en forte raréfaction partout en Europe. Malgré sa dynamique très évoluée, elle héberge encore plusieurs espèces végétales précieuses : l'Euphorbe des marais *Euphorbia palustris*, la Grande douve *Ranunculus lingua*, la Gesse des marais *Lathyrus palustris* et la Laïche filiforme *Carex lasiocarpa*.

Les modalités de gestion varient grandement en fonction des objectifs recherchés : une structure plutôt ouverte favorise un cortège végétal diversifié alors qu'une cladiaie dense à forte accumulation de litière est indispensable à la survie de certains mollusques rares.

L'objectif, à l'échelle du marais de l'Anglade, est de restaurer l'état de conservation des faciès de végétation où l'embroussaillage est encore suffisamment « faible » pour permettre leur restauration biologique dans un état de conservation favorable. Une gestion en mosaïque de secteurs différenciés permet de concilier des objectifs faune et flore apparemment contradictoires. L'idéal serait, à terme, de pouvoir s'affranchir du contexte foncier du site (géographie « administrative » des parcelles cadastrales) afin de pouvoir établir un « plan » de gestion du marais cohérent avec les potentialités biologiques, la microtopographie, et l'état souhaité/souhaitable. L'idée étant de ne pas restaurer toutes les parcelles de la même façon sur la totalité de leur surface, mais de créer une mosaïque de milieux biologiquement cohérente.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le pourtour boisé du marais doit être préservé afin de conserver son rôle de zone tampon entre les terres cultivées qui l'entourent et le marais (épuration des eaux, protection / fréquentation humaine...).

L'hygromorphie du marais doit être également préservée, en particulier la fréquence, la durée et le niveau de submersion, qui semble être en baisse. Tout projet à venir allant dans ce sens sera à favoriser.

Le rôle de frayère du marais sera également à restaurer : actuellement, les inondations apportent une connectivité temporaire avec la vallée de la Seugne, au cours desquelles les poissons gagnent le marais pour frayer. Ils ne peuvent plus regagner la rivière (ni les juvéniles) après le frai, la connexion hydraulique n'étant plus fonctionnelle (fossé comblé, siphon de vidange étroit, long et noir, passant sous le bras de la Seugne...).

La présente action vise à assurer la gestion ou la restauration **contractuelle** de la cladiaie turficole et habitats associés, dans une optique de préservation des habitats, de leur flore et de leur faune associée, ainsi que dans l'optique de contribuer à la préservation de la ressource en eau de la vallée : nappes, fleuve, rivières.

A cette fin, toutes les opérations de gestion favorables possibles sont résumées ci-dessous. Leur transcription en cahiers des charges de gestion contractuelle peut se décliner en divers outils opérationnels (charte, contrat, demande de subvention, convention de gestion...) en tenant compte des spécificités administratives, financières, juridiques ou opérationnelles de l'outil, et adaptée à ses évolutions au fil des années.

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Dans tous les cas : Conserver les surfaces en état naturel, **sans les transformer** (mise en culture, boisement, modification du fonctionnement hydraulique, remblaiement, dépôt de déchets). Cet engagement, sans coût, n'est pas rémunéré. Toutes les autres opérations et engagements qui en découleraient sont rémunérés dans la mesure où il n'existe plus aucune pratique ou usage économique sur le site, et que toutes les opérations à mettre en œuvre pour sa restauration ou son entretien génèrent un coût.

Volet 1 : phase de restauration de la végétation

Objectif : restaurer l'état de conservation des faciès où l'embroussaillage est encore suffisamment « faible » pour permettre leur restauration. Des secteurs non restaurés, et embroussaillés, seront donc conservés (en particulier sur le pourtour du marais, en transition entre la frênaie et la cladiaie occupant le centre de la cuvette).

- a- Réaliser un **débroussaillage mécanique ou manuel** : enlever tous les arbustes et ligneux (saules, bourdaines, aulnes, frênes...) en les coupant au ras du sol
- b- Ne pas déstructurer le sol : en privilégiant les **matériels peu agressifs pour le sol** (petits matériels légers (motofaucheuse, quads, petits tracteurs de type vigneron) ou équipés de pneumatiques adaptés (pneus basse pression, chenilles)) et/ou **en utilisant des techniques adaptées** (broyage sur place des « rouches » et circulation des engins sur le tapis végétal ainsi créé).
- c- Réaliser les **travaux entre le 1^{er} août et le 30 septembre**, voire en octobre en année sèche et dans tous les cas avant les premières inondations ; **En cas de conditions d'inondation ou d'humidité exceptionnelles du sol**, les travaux devront être repoussés ou reportés l'année suivante
- d- **Evacuer les produits de débroussaillage** hors du marais de l'Anglade en prenant soin de déstructurer le moins possible le milieu et le sol, et en disposer de manière satisfaisante : brûlage (hors marais de l'Anglade) ou broyage (pour déchetterie ou compostage...) ou utilisation à d'autres fins (plaquettes pour chaudière...)

Volet2 : phase d'entretien de la végétation

Objectif : mettre en œuvre un entretien périodique de la végétation. Cet entretien pourra être annuel, tous les 2 ans, 3 ans, 4 ans ou 5 ans selon les secteurs ou les préconisations des experts biologiques (résultats des suivis de la restauration initiés conjointement à la restauration).

Dans un premier temps, et par facilité, il est décidé d'appliquer une périodicité de fauche d'entretien, partout, de 1 fois par an les 2 premières années, puis 1 fois tous les 3 ans. Si de nombreux propriétaires rejoignent ce projet de restauration, et qu'une surface suffisante de parcelles venait à entrer dans le programme global de restauration, alors des fréquences d'entretien diversifiées selon un plan à réaliser, seraient mises en œuvre de façon à créer une mosaïque de milieux.

- a- Réaliser une **fauche d'entretien mécanique** de la cladiaie (pas de broyage) ; fréquence : 1 fois par an les 2 premières années, puis 1 fois tous les 3 ans.
Cas particulier du chemin communal de desserte des parcelles : toujours 1 fois par an, à partir du 1^{er} août
- b- Les **2 premières années**, réaliser la **fauche en septembre** ;
Ensuite, réaliser la fauche en août, sauf information contraire de l'opérateur Natura 2000 (basée sur l'évolution-restauration de l'état de la végétation). **En cas de conditions d'inondation ou d'humidité exceptionnelles du sol**, les travaux devront être repoussés voire reportés l'année suivante (quitte à sauter une année d'entretien).
Cas particulier du chemin communal de desserte des parcelles : toujours 1 fois par an, à partir du 1^{er} août
- c- **Ne pas déstructurer le sol** : privilégier les matériels peu agressifs pour le sol : petits matériels légers (motofaucheuse, quads, petits tracteurs de type vigneron) ou équipés de pneumatiques adaptés (pneus basse pression, chenilles).
- d- **Eliminer les produits de fauche** en prenant soin de déstructurer au minimum le milieu, et en disposer de manière satisfaisante : bottelage, palisses, compostage, litière, chaudière...

Volet 3 : Pose de piézomètres et mise en œuvre d'un suivi piézométrique des variations de niveau d'eau et de nappe (1 relevé tous les 15 jours idéalement).

Poser un réseau de piézomètre et d'échelles de lecture des niveaux d'eau, calé sur la côte NGF.

Accompagner éventuellement cette pose d'un relevé topographique complet du marais.

Effectuer les suivis de niveaux d'eau, les analyser.

Volet 4 : Développement d'un schéma global de gestion du marais.

Si de nombreux propriétaires rejoignent ce projet de restauration, et qu'une surface suffisante de parcelles venait à entrer en restauration / gestion, alors un programme global de restauration/gestion serait défini : il permettrait de diversifier, selon les secteurs, les fréquences d'entretien de façon à préserver /recréer une mosaïque de milieux. Ce schéma global de gestion devrait comporter plusieurs volets :

- gestion / restauration, sur la base d'un schéma global

- mise en place d'un comité scientifique (experts en végétation, faune, hydrologie... en associant propriétaires principaux et commune)
- suivi biologique (mise en place d'un suivi biologique global du marais de l'Anglade)
- valorisation technique, scientifique et locale

Volet 5 : Valorisation

Les actions mises en œuvre par les partenaires pourront être valorisées. Toutefois, l'objectif doit toujours rester de ne pas augmenter la fréquentation humaine (grand public, activités de loisirs...) dans le marais afin de préserver sa tranquillité et son rôle refuge pour la faune locale (dont Vison d'Europe).

Exemples de valorisations possibles :

- médias (presse, site web, bulletin communal, InfoSite, lettre d'info Le Delta de la CDC du Pays Santon)
- Visites encadrées et rares avec un public spécialisé (élus locaux, partenaires financiers...), localisées aux abords (sans entrer ou rarement dans le marais).
- Réalisation d'une loge traditionnelle en ruche à l'occasion d'une fête communale, etc.

2. Méthodologie

- travailler en collaboration avec les propriétaires des terrains
- associer les acteurs locaux non propriétaires, en restant toujours cohérent avec les cahiers des charges des contrats Natura 2000 signés par les propriétaires ou leurs mandataires
- éviter d'accroître la fréquentation humaine (hors chantiers d'entretien/restauration) dans le marais et prendre toutes dispositions dans ce sens (pose de barrières ou panneautage...)
- essayer autant que faire se peut, de favoriser une utilisation des rémanents (ligneux débardés, paille...) à des fins favorables à l'environnement : compostage, valorisation économique ou agricole...

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, maîtrise foncière, subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Commune de Les Gonds, propriétaires (dont FDAAPPMA17 et CREN PC), CDC du Pays Santon, CRPF, acteurs et partenaires locaux, Association locale de Chasse, Agence de l'Eau Adour-Garonne.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure animatrice, DREAL, Préfecture 17, administrations, commune de Les Gonds

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

Restauration : 9300€ /ha (devis 2008)

Entretien : 2.000 €/ha/an (devis 2008)

Pose de piézomètres : sur devis + pose par un géomètre (sur devis)

Suivi des niveaux d'eau : 1jh/15 jours environ de sept. à mai, 1jh/semaine de juin à août (soit 40+12 = 52 jh/an)

Suivi de chantiers (annuel) : 11jh/an

Information / accompagnement des partenaires locaux : 11 jh/an

Valorisation : 3 jh/an

Développement d'un schéma global de gestion : 10 jh

Animation d'un Comité Scientifique : 4jh / an

Suivi de la végétation : 10 jh/an (cf fiche suivi)

Suivi de la faune indicatrice : 10jh /an (cf fiche suivi)

Budget prévisionnel (5 ans) :

Restauration + entretien 40 ha : 772 000€

Animation : 166 000€

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, acteurs locaux

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nb de contrats / chartes signés, coût de réalisation

Critères d'évaluation : Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats...)

Evolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)

Evolution du budget consacré à la restauration / entretien

Evolution de la végétation, Evolution de la faune indicatrice

Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces)

A6

Gestion et restauration de la valeur biologique des pelouses calcaires



OCLT : Restaurer le bon état de conservation des coteaux calcaires et des habitats et espèces associées

ODD : Restaurer le pâturage extensif sur les coteaux calcaires afin de retrouver l'intérêt biologique initial, Maintenir l'habitat dans un état de conservation satisfaisant par débroussaillage, Mettre en œuvre - le cas échéant - une gestion conservatoire concertée par des outils de maîtrise d'usage ou foncière, notamment des conventions de gestion

CADRE DE L'ACTION

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la surface totale des pelouses calcaires et sa répartition homogène Réduire la densité du brachypode dans les faciès post-matures ou sénescents (TERRISSE, 2002) ; Lutter contre le vieillissement du milieu, son envahissement par le brachypode et son évolution finale vers des fourrés et des habitats forestiers (cf. suivis des transects 1 à 6 i TERRISSE, 2002) Bloquer la dynamique d'évolution du milieu vers des faciès à brachypode dense et vers des fourrés arbustifs ou des habitats forestiers (sauf dans les "combes" (couloirs d'écoulement des eaux)) Supprimer les ligneux des faciès qui peuvent être restaurés, ou au moins réduire leur densité et leur dynamique de colonisation, et empêcher leur reprise ; Attention : les ligneux situés dans les "combes" (couloirs d'écoulement des eaux) ne doivent en aucun cas être supprimés car ils constituent la seule protection contre l'érosion et les inondations vis à vis des habitations humaines en contrebas. Favoriser ainsi une plus grande diversité végétale sur les surfaces entretenues, et à l'échelle des coteaux dans leur ensemble, favoriser l'existence d'une mosaïque de faciès où les faciès ouverts sont privilégiés ; permettre l'expression des espèces patrimoniales spécifiques des coteaux calcaires. Restauration de 3ha de pelouses calcaires
HIC visés	6210, 6110*, 5130, 8210
EIC visées	-
Localisation	Coteau des Arciveaux, Coteau Chez Chaussat-Douzillé, quelques falaises calcaires au niveau du vallon de Rochefollet, vallon de l'Escambouille, vallée du Coran.
Surface	environ 40 ha
Actions liées	-

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- Suivi botanique des pelouses calcicoles – TERRISSE 2010

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

L'intérêt floristique des pelouses calcicoles du site, très élevé, notamment du fait de la présence d'habitats et d'espèces végétales méridionales et proches de leur limite nord en France.

Durant des siècles, la seule utilisation possible de ces zones a été le parcours par des troupeaux dont certains trouvaient refuge là lorsque le lit majeur de la Charente restait inondé durant des semaines pendant les grandes crues hivernales et printanières.

Depuis quelques décennies cependant, la régression de l'élevage a provoqué un abandon progressif de ces zones marginales (faible productivité, surfaces réduites, pentes fortes, accès malaisé) qui ne font plus l'objet aujourd'hui d'aucune gestion pastorale - hormis sur quelques zones ponctuelles - et sont donc largement abandonnées. Cette déprise explique le mauvais état de conservation de la plupart des pelouses du site qui présentent le plus souvent des faciès appauvris, dominés par quelques espèces sociales très compétitives (Brachypode penné ou « palenne », notamment) et piquetés d'arbustes marquant le début de boisement (Cornouiller sanguin, Prunellier, Lierre, Clématite, Ronce...).

Parallèlement, depuis la dernière guerre, l'intensification de l'agriculture céréalière a permis de « grignoter » à partir du plateau toutes les surfaces de ces « terriers » qui ne servaient plus pour l'élevage, ne laissant subsister des anciens complexes qu'un mince liseré au niveau des pentes les plus fortes et des escarpements rocheux inaccessibles.

Enfin, sur certains secteurs, des propriétaires privés possédant quelques animaux de loisirs (brebis, ânes, chevaux) les font paître sur les pelouses qui leur appartiennent, et dont la surface est souvent insuffisante (d'où un surpâturage ponctuel).

Le résultat est une mosaïque où l'essentiel des surfaces est en état d'abandon, quelques parcelles ponctuellement surpâturées, et une petite zone communale (« Les Habitants », Chérac) désormais restaurée et gérée conformément au Docob (mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 et d'une convention commune de Chérac / CREN).

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La présente action vise à assurer la gestion ou la restauration contractuelle des pelouses calcicoles, dans une optique de préservation des habitats, de leur flore et de leur faune associée. L'idéal serait, après une phase de restauration des zones en abandon (débroussaillage), de remettre en place une forme d'entretien par pâturage léger, soit à partir des personnes qui possèdent des animaux alentours, sinon par le biais d'une gestion conservatoire spécifique. Une gestion par fauche ou débroussaillage périodique est possible si le pâturage n'est pas envisageable. (Forte pente, sécurité routière ou SNCF, autre...).

A cette fin, toutes les opérations de gestion favorables possibles sont résumées ci-dessous. Leur transcription en cahiers des charges de gestion contractuelle peut se décliner au besoin en plusieurs niveaux d'engagements (faible, moyen, fort...) que l'animateur et les partenaires viseront à intégrer dans les outils contractuels et financiers mis à leur disposition (Maet, Contrats Natura 2000, Chartes, conventions...). Chaque déclinaison en outil opérationnel devra tenir compte des spécificités administratives, financières, juridiques ou opérationnelles de l'outil, et adaptée à ses évolutions au fil des années.

Les tableaux ci-dessous se veulent être une aide à la décision de référence pour ces outils contractuels.

La colonne « base » correspond aux niveaux d'engagements n'occasionnant pas de dépenses, ou déjà obligatoires par ailleurs (réglementaires : loi sur l'eau...). Ils peuvent être repris par exemple dans une charte. Au-delà, les engagements génèrent un coût, qui pourra donc être pris en charge par l'outil contractuel (Maet, Contrat Natura 2000...).

Le cahier des charges de gestion devra obligatoirement comporter des engagements concernant chacun des points en orange. Les lignes en vert sont optionnelles (selon nature de la parcelle...) : elles peuvent figurer ou non dans le cahier des charges selon la nature de la parcelle...

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Dans tous les cas : Conserver les surfaces en état naturel, **sans les transformer** (mise en culture, boisement, modification du fonctionnement hydraulique, remblaiement, dépôt de déchets). Cet engagement, sans coût, n'est pas rémunéré. Toutes les autres opérations et engagements qui en découleraient sont rémunérés dans la mesure où il n'existe plus de pratique ou d'usage économique sur le site, et que les opérations à mettre en œuvre pour sa restauration ou son entretien génèrent un coût.

Volet 1 : phase de restauration de la végétation – tableau-guide

	<i>Engagements non rémunérés (base)</i>	<i>Engagements rémunérés</i>
Conserver les surfaces contractualisées en état naturel, sans les transformer (ni mise en culture, boisement de rendement ou ornement, dépôt de déchets...)	conserver	
Traitement phytosanitaire/pesticides	zéro traitement	
apport d'engrais minéraux ou organiques	zéro engrais	
S'assurer que la parcelle fera l'objet d'une mesure d'entretien à la suite de la phase d'entretien	faire suivre la restauration d'un entretien	
Période de travaux	entre le 1 ^{er} juillet et le 30 octobre	-
Débroussaillage		Réaliser un débroussaillage mécanique ou manuel des ligneux : enlever les arbustes et ligneux (coupe au ras du sol ou arrachage), à l'exception des ligneux situés dans ou à proximité des "combes" (couloirs d'écoulement des eaux) où ils constituent la seule protection contre l'érosion et les inondations vis à vis des habitations humaines en contrebas. Garder éventuellement quelques ligneux ou arbustes susceptibles d'accueillir des pontes de papillons et de servir de supports aux oiseaux. Evacuer les produits de débroussaillage hors du coteau calcaire et en disposer par brûlage (en un seul point) ou autre (déchetterie, compostage...)

Fauche de restauration dans les secteurs envahis par le brachypode (non embroussaillés)		La 1 ^{ère} année du contrat, réaliser une fauche de restauration initiale (intervention : juillet) et une fauche de repousse (septembre), dans les secteurs envahis
---	--	--

Volet 2 : phase d'entretien transitoire par la fauche – tableau guide

Cette mesure concerne les parcelles envahies par le brachypode. Elle est préconisée dans les secteurs en très forte pente et/ou n'autorisant pas de retour au pâturage pour des raisons de sécurité (voie SNCF), ou en cas d'impossibilité de retour au pâturage (pas de troupeau disponible). Cette mesure fait suite à la mesure de restauration de la parcelle. Dans ce cas, elle ne commence qu'après, c'est-à-dire la 2^{ème} du contrat. Elle ne pourra avoir une durée supérieure à 5 ans car il s'agit d'une mesure transitoire faisant suite à la restauration.

	Engagements non rémunérés (base)	Engagements rémunérés
Conserver les surfaces contractualisées en état naturel, sans les transformer (ni mise en culture, boisement de rendement ou d'ornement, dépôt de déchets...)	conserver	
Traitement phytosanitaire/pesticides	zéro traitement	
apport d'engrais minéraux ou organiques	zéro engrais	
Faucher		1 fauche manuelle / an Evacuer les produits de fauche hors du coteau calcaire et en disposer par brûlage (en un seul point) ou toute autre méthode d'exportation (compostage, déchetterie...)
Période d'intervention	entre le 15 août et le 30 septembre	
Enregistrement des pratiques		tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques

Volet 3 : phase d'entretien durable par la fauche – tableau guide

Idem volet 2 mais l'engagement ci-dessous remplace son homologue :

	Engagements non rémunérés (base)	Engagements rémunérés
Faucher		1 fauche manuelle / 2 ans Evacuer les produits de fauche hors du coteau calcaire et en disposer par brûlage (en un seul point) ou toute autre méthode d'exportation (compostage, déchetterie...)

Volet 2bis : phase d'entretien durable par le pâturage – tableau guide

Cette mesure de gestion, optimum pour les pelouses calcaires, est préconisée partout où n'existe pas d'incompatibilité pour des raisons de sécurité (voie SNCF). Cette mesure fait suite à la mesure de restauration de la parcelle. Dans ce cas, elle ne commence qu'après, c'est-à-dire la deuxième année du contrat. Idéalement, elle pourrait être pérennisée indéfiniment.

	Engagements non rémunérés (base)	Engagements rémunérables	Eng R
Conserver les surfaces contractualisées en état naturel, sans les transformer (ni mise en culture, boisement de rendement ou ornement, dépôt de déchets...)	conserver		
Traitement phytosanitaire/pesticides	zéro traitement		
apport d'engrais minéraux ou organiques	zéro engrais		
Faire pâturer la parcelle		Réaliser un pâturage traditionnel léger, de préférence ovin, et en cas d'impossibilité, équin, asin ou bovin	
Chargement de pâturage		Chargement moyen équivalent à 0,48 UGB/ha/an (3 moutons/ha/an, 1 mouton = 0,16UGB)	
Retrait hivernal des animaux	entre le 15 déc. et le 01 mars		

Suivi du troupeau		Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, affouragement, compléments alimentaires	
Enregistrement des pratiques		tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques	
Fauche des refus		Réaliser une fauche manuelle ou mécanique annuelle pour l'élimination des refus et/ou la suppression des rejets ligneux	X
Acquisition de brebis		En cas de gestion conservatoire par un organisme spécialisé	
Infrastructures de contention et de gestion du troupeau		Recréer une clôture "ovins" sur le pourtour des parcelles, recréer une barrière de contention, recréer un parc de contention ovins, Entretien des infrastructures et équipements pastoraux	X
Suivi vétérinaire du troupeau		En cas de gestion conservatoire par un organisme spécialisé	

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

2. Conditions particulières d'exécution

- 1- travailler en collaboration avec les propriétaires des terrains
- 2- associer les acteurs locaux non propriétaires, en restant toujours cohérent avec les cahiers des charges des contrats Natura 2000 signés par les propriétaires ou leurs mandataires

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000 (uniquement restauration), Charte Natura 2000, maîtrise foncière, subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Communes, propriétaires, ...

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure animatrice, Conservatoire Régional d'Espaces Naturels du Poitou-Charentes), propriétaires locaux

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en €, H-j ou en heures/ha) :

Contractualisation

Animation contrat et charte Natura 2000 : 4 H-jour

Phase de restauration :

Débroussaillage des ligneux : 55 heures / ha

Conditionnement et exportation des produits de débroussaillage : 30 heures / ha

Fauche manuelle initiale (débroussailleuse à main...) en zone envahie par le brachypode : 47 heures /ha

Fauche manuelle de repousse (débroussailleuse à main...) en zone envahie par le brachypode : 25 heures /ha

Conditionnement et exportation des produits de fauche initiale : 30 heures / ha

Conditionnement et exportation des produits de fauche initiale : 15 heures / ha

Phase d'entretien transitoire ou durable par la fauche :

Entretien par fauche manuelle : 47 heures/ha

Conditionnement, évacuation des produits de fauche : 61 heures / ha

Entretien durable par le pâturage :

Surveillance du troupeau : 1h / jour, soit 365 heures par an

Création clôture ovine : 10 € / m.l.

Création barrière de contention ovins : 300 €

Création parc de contention ovins : 2000 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, acteurs locaux

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de contrat et charte signés,

Critères d'évaluation : Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats...), Evolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)

Suivi de l'évolution des pelouses calcicoles, Suivi de l'occupation du sol et des habitats naturels

Evolution du budget consacré à la restauration / entretien

Evolution de la faune indicatrice
Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel
Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces.

A7

Gestion favorable à l'avifaune



OCLT : Maintenir les prairies naturelles inondables, ainsi que les espèces qui leur sont associées à travers le maintien, et préférentiellement la revalorisation, des activités agricoles traditionnelles d'élevage, Restaurer le bon état de conservation de la cladiaie tourbeuse (marais de l'Anglade en particulier) et des habitats et espèces associées, Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale (frênaie, aulnaie...) par le maintien de surfaces continues. Maintenir la totalité de sa surface et éviter sa fragmentation.

ODD Agir dans le sens de la préservation des éléments paysagers et biologiques caractéristiques des prairies de la vallée : boisements intra-prairiaux et arbres isolés (surtout vallée des Seugnes), mares et points d'eau, fossés riches en plantes aquatiques, haies de bordure et arbres têtards, Agir préférentiellement dans le sens du maintien de la fauche et de la non utilisation d'intrants (phytosanitaires, engrais), Restaurer l'intérêt biologique de la cladiaie par un débroussaillage mesuré des faciès de végétation permettant encore de le faire, Mettre en œuvre des continuités écologiques entre les milieux fonctionnels

Résultats attendus	Stabilisation des effectifs de population en place Amélioration des possibilités d'accueil de l'avifaune sur le site Natura 2000
HIC visés	Tous les habitats naturels et habitats d'espèces
EIC visées	Rôle des genêts* , Busard des roseaux, Cigogne blanche, Bihoreau gris, Bondrée apivore, Marouette ponctuée, Martin-pêcheur, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Cigogne noire, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Héron pourpré, Milan royal, Pie-grièche à tête rousse
Localisation	Globalité du site Natura 2000
Surface	-
Actions liées	A2, A3, B3, B4, B9, E8

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- Docob volume 3, Eléments biologiques détaillés

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

L'intérêt ornithologique de la zone d'étude apparaît clairement puisque sur les 122 espèces observées, 1 espèce est classée prioritaire pour l'attribution de fonds LIFE (Rôle des genêts), 19 sont mentionnées à l'annexe I de la Directive Oiseaux, 40 à l'annexe II de la Convention de Berne, 7 dans le livre rouge national (MNH 1994) (statut de conservation défavorable), et 33 dans la liste rouge régionale.

Le cas de la Pie-grièche écorcheur :

Le cantonnement de cette espèce est conditionné par la présence simultanée de quatre facteurs essentiels :

- Présence de prairies rases où l'oiseau capture ses proies
- Présence de prairies hautes, servant de refuge aux insectes et permettant leur développement larvaire et imaginal
- Présence de postes d'affût (arbres isolés, buissons élevés, piquets de clôture)
- Présence de fourrés d'épineux (pruneliers, aubépines, ronces) pour nidifier et constituer des garde-mangers.

Les espèces des roselières

Plusieurs espèces d'oiseaux ne nichent que dans des formations de roseaux (roselières). Or cet habitat se raréfie de façon drastique, impliquant la disparition de certaines fauvelles, des Busard des roseaux, de la Marouette ponctuée notamment.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Modalités techniques de mise en œuvre pour les cortèges des prairies (Rôle des genêts et Busard cendré)

Cf. fiche A2 (gestion des prairies) et A3 (Rôle des genêts)

Modalités techniques de mise en œuvre pour les cortèges du bocage et des fourrés (Pie-grièche écorcheur)

Conservé, voire accroître les surfaces en ronciers, notamment le long de clôtures.

Favoriser la présence des ronciers et autres fourrés épineux, notamment le long des chemins, des canaux ou en périphérie de parcelles

Conservé les arbres isolés et favoriser leur replantation dans les secteurs où ils ont disparu

En cas d'entretien, favoriser la période hivernale pour intervenir

Ne pas utiliser de produits phytocides pour contrôler l'éventuel développement de fourrés

Ne pas brûler les fourrés dans le cadre de leur gestion

Utiliser des molécules vétérinaires compatibles avec la préservation de la biodiversité

Dans les prairies de fauche, favoriser le maintien de bandes non fauchées en périphérie de la parcelle
 Dans la mesure du possible, décaler dans le temps la fauche de parcelles limitrophes

Pour la gestion/restauration/entretien des haies, cf fiche B3 et B9.

Modalités techniques de mise en œuvre pour les cortèges des ripisylves (rapaces, ardéidés, cigognes)

Adapter la gestion des boisements aux impératifs liés à la biologie des espèces concernées :

- éviter les coupes et autres sources de dérangement entre le 15 janvier et la fin août ;
- favoriser la présence d'espèces de haut jet et de pas gérer l'intégralité du boisement en têtards ;
- Préserver la diversité structurale et la diversité spécifique des boisements
- Pour de grands arbres potentiellement dangereux (bordure fluviale, bord de chemin), privilégier l'élagage à la coupe.
- Préserver les arbres morts, sénescents, creux ou fendu qui constituent des sites de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux
- Dans la mesure du possible, laisser en place les couronnes racinaires des arbres tombés au sol (site de nidification du Martin-pêcheur).
- Pour constituer des sites de nidification utilisés de façon « traditionnelle » par les générations de rapaces, le maintien d'îlots de vieillissement est un impératif absolu.

Les modalités de gestion liées à la replantation et la restauration de ces milieux sont détaillées dans les fiches B4 et E8.

Modalités techniques de mise en œuvre pour les cortèges des roselières (Busard des roseaux, Marouette ponctuée, fauvettes paludicoles)

- Préserver les roselières humides en place et favoriser leur développement
- Eviter la fauche et le pâturage des roseaux par les bovins afin de maintenir un habitat favorable au premier printemps (maintien des tiges sèches d'une année sur l'autre). Cette action peut se traduire par la mise en place de petits exclos.
- Dans la mesure du possible, constituer des îlots de roselières de 25 m² minimum répartis de façon régulière sur l'ensemble du site
- Eviter, si possible, l'implantation de sites de pêche de loisir au sein des roselières.

Les modalités de gestion liées à la gestion des roselières/mégaphorbiaies sont détaillées en fiche A8.

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, maîtrise foncière, subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Exploitants agricoles, propriétaires, collectivités...

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

LPO, CREN, associations locales naturalistes, chambre d'agriculture...

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

Animation : 2H-j/an soit 800€

Cf. fiches actions correspondantes

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau Adour Garonne, collectivités territoriales, acteurs locaux

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de chartes signées

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats)

Evolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)

Suivi de l'occupation du sol et des habitats naturels

Evolution de la faune indicatrice

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces).

A8

Gestion environnementale des mégaphorbiaies



OCLT : Maintenir les prairies naturelles inondables, ainsi que les espèces qui leurs sont associées à travers le maintien, et préférentiellement la revalorisation, des activités agricoles traditionnelles d'élevage

ODD : Veiller et participer à la restauration des rôles biologiques et fonctionnels des habitats naturels du lit majeur des vallées, notamment des prairies naturelles : rôles d'expansion des crues, d'épuration des eaux, de tampon/terres hautes
Agir dans le sens de la préservation des éléments paysagers et biologiques caractéristiques des prairies de la vallée : boisements intra-prairiaux et arbres isolés (surtout vallée des Seignes), mares et points d'eau, fossés riches en plantes aquatiques, haies de bordure et arbres têtards.

CADRE DE L'ACTION

Résultats attendus	- 5ha contractualisés en charte ou contrat ; - dans les surfaces contractualisées, bloquer la dynamique d'évolution du milieu au stade de mégaphorbiaie, empêcher le développement des ligneux
HIC visés	6430, type 1 – 6430 type 4
EIC visées	E1356, E1355, E1041, E1044, E1046, E1036, E1060, E1304, E1310, E1321, AO31, AO80, AO119
Localisation	Toutes les prairies naturelles du site
Surface	2742 ha
Actions liées	A1, A2

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- Docob volume biologique détaillé
- 2007 : Evaluation de la valeur écosystémique des prairies alluviales sur le secteur 1 (amont de Saintes) TERRISSE & CHAMMARD
- 2003 : Evaluation de la valeur écosystémique des prairies alluviales, secteur 2 TERRISSE, DAUDON & al.
- 2001 : Suivi d'espèces indicatrices d'état de conservation : Rôle des genêts, Cuivré des marais DECEUNINCK & JOURDE

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

« Les végétations hygrophiles à hautes herbes - ou mégaphorbiaies - sont présentes potentiellement sur l'ensemble du lit majeur de la Charente et de ses affluents où elles occupent des biotopes très variés pourvu que l'alimentation en eau soit suffisante et que les actions anthropiques y soient nulles ou faibles : bordure des cours d'eau et des fossés, prairies abandonnées, clairières et coupes des différents types de forêts alluviales (frênaies, aulnaies, peupleraies), lisières, bords des chemins... Les végétations hydroclines des lisières forestières sont dispersées sur l'ensemble du périmètre mais sont surtout bien représentées dans les vallons boisés adjacents du fleuve Charente : Rochefollet, Escambouille, Bourrut, Coran.

Ce sont surtout les mégaphorbiaies riveraines mésotrophes qui présentent un intérêt botanique avec la présence de plantes en voie de disparition dans les plaines de l'ouest comme l'**Euphorbe des marais** ou en fort déclin comme le **Grand pigamon**.

Les mégaphorbiaies eutrophes accueillent une flore beaucoup plus banale, à forte tendance nitrophile, et homis le cas particulier de l'**Angélique des estuaires** sur les berges de la Charente, ne présentent pas d'intérêt botanique particulier.

Les mégaphorbiaies hydroclines de lisières forestières n'abritent que des espèces banales, homis la **Cardamine impatiente** *Cardamine impatiens* (vallée du Coran).

Les mégaphorbiaies de tous types constituent en revanche un biotope de choix pour une entomofaune très diversifiée qui exploite les inflorescences prolifiques de certaines dicotylédones (insectes phytophages). Elles sont également un biotope de choix pour toute la petite faune terrestre, comme espace refuge ou comme espace d'alimentation (espaces de chasse des chauves-souris, Vison d' Europe, poissons dont brochet dans les dépressions longuement inondables...).

Les mégaphorbiaies sont en régression partout et ne subsistent le plus souvent que sous la forme de linéaires plus ou moins dégradés. Elles peuvent réapparaître toutefois à la faveur d'une coupe dans la forêt alluviale et peuvent se développer - quoique sous une forme appauvrie - sous les plantations extensives de peupliers ne subissant ni labour du sol ni traitement chimique de la végétation spontanée. L'eutrophisation générale des cours d'eau par les activités humaines (agriculture, rejets urbains) tend également à dégrader fortement l'habitat.

Sur le site, l'habitat prend une extension importante en basse vallée de la Seugne (moulin de la Rabaine) où d'anciennes prairies hygrophiles abandonnées depuis plusieurs décennies connaissent une dynamique de reconstruction de la forêt alluviale passant par un stade de groupement à hautes herbes.

Les mégaphorbiaies sont fondamentalement des habitats transitoires qui, en l'absence d'intervention, finissent par retourner à la forêt auxquelles elles sont liées dynamiquement.

Dans le cas des mégaphorbiaie transitoires de boisements, la meilleure gestion consiste à laisser évoluer la dynamique forestière naturellement, les mégaphorbiaies se maintenant alors en lisière de celle-ci, dans des clairières naturelles ou à l'occasion de coupes de bois. » (Terrisse, 2009).

Dans le cas de mégaphorbiaies occupant une surface spatiale significative (donc hors végétations linéaires ou occupant des clairières temporaires en milieu forestier), il est nécessaire si possible de lutter contre le vieillissement du milieu et son évolution finale vers des habitats forestiers. Ainsi, la gestion optimale serait :

La gestion optimale serait :

- Entretien de la végétation par fauche ou débroussaillage léger, 1 fois tous les 3 ans, avec exportation des produits de fauche hors de la parcelle, fauche à partir du 1^{er} juillet (fauche plus tardive autorisée si nécessaire selon les conditions climatiques ou d'inondations annuelles et/ou la portance des sols), et selon une technique centrifuge ou par bandes (permettant à la faune sauvage de s'échapper vers la périphérie de la parcelle)
- Le pâturage extensif léger occasionnel est autorisé, avec un chargement moyen annuel compris entre 0,1 et 0,4 UGB/ha - retrait hivernal des bêtes obligatoire entre le 30 octobre et le 01 avril.
- Zéro traitement chimique phytosanitaire/fongicides/pesticides
- Zéro apport d'engrais minéraux ou organiques
- Pas de modification du fonctionnement hydrologique de la parcelle (écoulement ou inondation), reconquête si besoin (en cas de travaux antérieurs qui l'auraient modifié)
- Préserver les éléments ponctuels ou linéaires tels que les points d'eau, mares, fossés (avec leur végétation rivulaire), les haies, les bosquets intra-parcellaires et les arbres isolés
- Pratiquer une fauche retardée au 30 juin (20 juin mini) pour le maintien de la flore, mais au 15 août pour la restauration des populations de Râles de genêts (15 juillet = mini pour assurer la survie des premières pontes). Les pratiques agricoles majoritaires actuelles (Deceuninck et al., 1996) sont de faucher ± le 10 juin (variable selon crues et pluviométrie annuelle)
- Pratiquer une fauche « sympa » : par bandes, centrifuge ou tout autre technique permettant la fuite de la faune terrestre vers d'autres parcelles ; à vitesse < 6 km/h ; ligne de coupe > 15cm au-dessus du sol
- Après la fauche, laisser le foin dans la parcelle mini 3 jours afin que les pontes d'acridiens, papillons... tombent au sol et restent dans la prairie
- En cas de pâturage, zéro pâturage hivernal du 15-12 au 15-03, et zéro pâturage en période d'installation/ponte du Râle des genêts (10-05 à 15-06) – chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an
- Entretien des fossés selon la technique « vieux fonds, vieux bords »
- Si nécessaire, entretenir les haies, bosquets, arbres isolés selon les cahiers des charges doux décrits dans les fiches correspondantes aux boisements, haies ou ripisylves du présent Docob (entretien après la période de nidification, matériel adapté, conserver les arbres anciens, prévoir leur succession, épaisseur et structure complète herbacée/arbustive/arborée...)

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La présente action vise à assurer la gestion contractuelle des mégaphorbiaies occupant une surface spatiale significative (donc hors végétations linéaires ou occupant des clairières temporaires en milieu forestier), dans une optique de préservation de l'habitat, de sa flore et de sa faune associée.

A cette fin, toutes les opérations de gestion favorables possibles sont résumées ci-dessous. Leur transcription en cahiers des charges de gestion contractuelle peut se décliner au besoin en plusieurs niveaux d'engagements (faible, moyen, fort...) que l'animateur et les partenaires viseront à intégrer dans les outils contractuels et financiers mis à leur disposition (Maet, Contrats Natura 2000, Chartes, conventions...). Chaque déclinaison en outil opérationnel devra tenir compte des spécificités administratives, financières, juridiques ou opérationnelles de l'outil, et adaptée à ses évolutions au fil des années.

Les tableaux ci-dessous se veulent être une aide à la décision de référence pour ces outils contractuels.

La colonne « base » correspond aux niveaux d'engagements n'occasionnant pas de dépenses, ou déjà obligatoires par ailleurs (réglementaires : loi sur l'eau...). Ils peuvent être repris par exemple dans une charte. Au-delà, les engagements génèrent un coût, qui pourra donc être pris en charge par l'outil contractuel (Maet, Contrat Natura 2000...).

Le cahier des charges de gestion devra obligatoirement comporter des engagements concernant chacun des points en orange. Les lignes en vert sont optionnelles (selon nature de la parcelle...): elles peuvent figurer ou non dans le cahier des charges selon la nature de la parcelle...

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Dans tous les cas : Conserver les surfaces en état naturel, **sans les transformer** (mise en culture, boisement, modification du fonctionnement hydraulique, remblaiement, dépôt de déchets). Cet engagement, sans coût, n'est

pas rémunéré. Toutes les autres opérations et engagements qui en découleraient sont rémunérés dans la mesure où il n'existe plus de pratique ou d'usage économique sur le site, et que les opérations à mettre en œuvre pour sa restauration ou son entretien génèrent un coût.

Entretien de la mégaphorbiaie – tableau-guide

	Engagements non rémunérés (base)	Engagements rémunérables	EngR
Conserver les surfaces contractualisées en état naturel, sans les transformer (ni mise en culture, boisement de rendement ou d'ornement, dépôt de déchets...)	conserver		
traitement chimique phytosanitaire/pesticides/fongicides...	zéro traitement		
apport d'engrais minéraux ou organiques	zéro engrais		
Faucher périodiquement		Entretien la végétation par fauche ou débroussaillage léger, 1 fois tous les 3 ans, avec exportation des produits de fauche hors de la parcelle, et selon une technique centrifuge ou par bandes (permettant à la faune sauvage de s'échapper en périphérie de la parcelle)	X
Période d'intervention	A partir du 1 ^{er} juillet	à partir du 1 ^{er} août	
Enregistrement des pratiques	tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques	tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques	X
Entretien par pâturage léger		Chargement limité à 0,1 à 0,4 UGB/ha Retrait hivernal obligatoire entre le 30-10 et le 01-04	
Points d'eau, mares	maintien		
Fossés (avec leur végétation rivulaire)	maintien, entretien obligatoire réseau tertiaire	entretien « vieux fonds, vieux bords », produits de curage étalés sans combler les dépressions	X
Haies, bosquets intra-parcellaires, arbres isolés	maintien	entretien haie et/ou renforcement (si dégradée) (cf. cahier des charges boiselements, actions B du Docob)	X

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Maintien de l'eau dans les dépressions (si ouvrage de gestion) favorable à la reproduction des poissons et libellules (frayères...) – tableau-guide

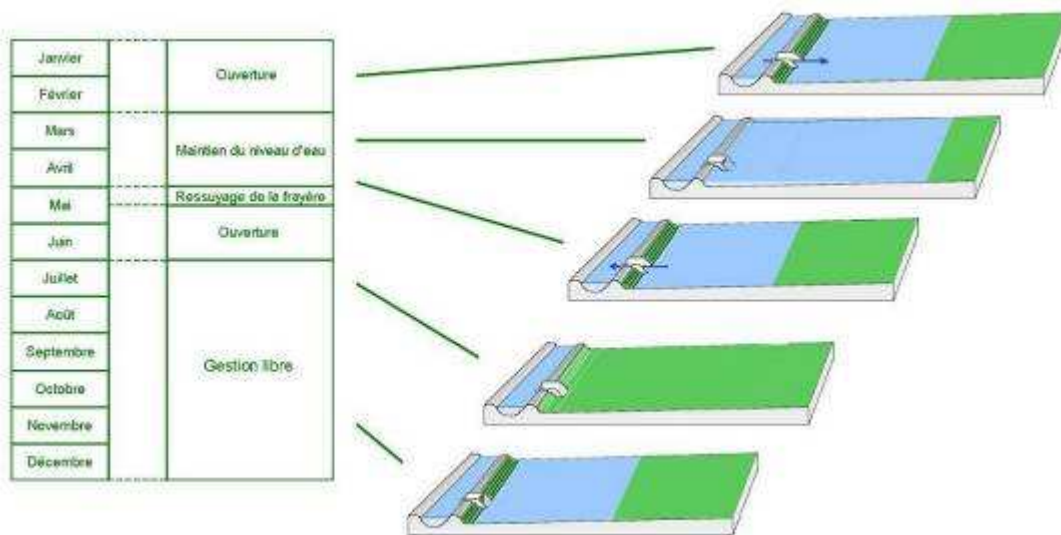
	Engagements non rémunérés (base)	Engagements rémunérables	EngR
Retenir l'eau sur les parties les plus basses de la parcelle, en liaison avec le réseau hydraulique, jusqu'au 15 mai. Les modalités pratiques seront définies en accord avec la FDPPMA et avec la structure animatrice. Les aménagements hydrauliques seront effectués par la FDPPMA dans le cadre du document d'objectifs. En cas de rupture de contrat, le bénéficiaire doit rembourser les frais engagés	conserver l'eau jusqu'à ressuyage naturel de la dépression d'ouvrage (pas de gestion)	Création ou restauration d'ouvrage de gestion Diagnostic biologique préalable obligatoire	X
Assurer la surveillance et la gestion d'un ouvrage hydraulique spécifiquement destiné à gérer les niveaux d'eau d'une frayère		Gestion de l'ouvrage de régulation (levée ou de l'abaissement des panneaux) dans le respect du calendrier prévisionnel de gestion	X

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Calendrier prévisionnel de gestion (pouvant être adapté, sur avis de la FDPPMA et de la structure animatrice, en fonction des conditions locales parcellaires et des événements climatiques annuels) :

- de début janvier à fin février : OUVERTURE : les vannes restent ouvertes, assurant la libre communication de la frayère avec la rivière et permettant l'entrée des Brochets.

- du 1^{er} mars jusqu'à fin avril : MAINTIEN DU NIVEAU D'EAU : les vannes sont fermées et permettent de maintenir un niveau d'eau constant dans la frayère et d'éviter la mise hors d'eau de la zone de frai.
- du 1^{er} au 15 mai : RESSUYAGE DE LA FRAYERE : Faire baisser très doucement le niveau d'eau dans la frayère pour permettre sa vidange progressive jusqu'à sa mise hors d'eau complète au 15 mai.
- du 15 mai à fin juin : OUVERTURE : Les vannes restent ouvertes pour permettre la mise hors d'eau de l'ensemble de la frayère et pour assurer le départ des alevins de la frayère vers la rivière.
- de début juillet à fin décembre : GESTION LIBRE : Vis-à-vis du Brochet, aucune prescription n'est envisagée durant cette période. La gestion est laissée libre au gestionnaire.



2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur est tenue d'être respectée notamment la Loi sur l'eau et le Code forestier.

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, Mesures Agroenvironnementales, maîtrise foncière, subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Propriétaires, Chambre d'Agriculture

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure animatrice, Chambre d'Agriculture

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en €, en H-j, ou en heures/ha) :

- Fauche mécanique avec du matériel agricole : 18 heures /ha
- Conditionnement : 3 heures /ha
- Evacuation produits de fauche & ligneux : 6 heures /ha
- Retard de fauche et suppression de fertilisation : 3,27 t/ha MS perdue (perte de 0,87 t MS/ha lié au retard de fauche + perte de 2,4 t MS/ha lié à suppression de fertilisation)
- Pâturage annuel léger (0,4 UGB/ha maximum) : 15 heures/ha / an
- Gestion d'ouvrage hydraulique frayère : 3x2h /an

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Chambre d'Agriculture, collectivités territoriales, acteurs locaux

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de contrat et charte signés,

Critères d'évaluation : Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats...)

Évolution de la surface en mégaphorbiaie sur le site, Evolution du budget consacré à la restauration / entretien

E1

Accompagner la gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de la Charente



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Restaurer la qualité de l'eau (physique et chimique) et des milieux aquatiques, Restaurer les débits de cours d'eau et les niveaux des nappes, Restaurer les rôles fonctionnels des milieux naturels de la zone inondable, en particulier leurs capacités de «stockage» et de régulation. Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de la vallée, Préserver les zones de frayères

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Mise en œuvre effective du SDAGE intégrant les recommandations du Docob
HIC visés	Tous les habitats aquatiques et terrestres de la zone inondable
EIC visées	Toutes les espèces recensées
Localisation	Charente et ses affluents
Surface	Bassin versant de la Charente, à l'intérieur du périmètre du site
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2010 : le SDAGE 2010-2015 entre en application

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Avec le SDAGE 2010-2015 Adour Garonne, 4 objectifs principaux doivent être atteints conformément à la DCE :

- ne pas détériorer l'état actuel des milieux aquatiques
- atteindre le bon état des eaux en 2015
- ou supprimer les rejets de substances prioritaires d'ici 2020
- respecter les objectifs spécifiques des zones protégées (zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole, zones sensibles aux eaux usées des collectivités, zones Natura 2000, captages destinés à l'alimentation en eau potable,...)

Les orientations principales applicables au site Natura 2000 sont :

- B. Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques (réduire les pollutions diffuses, réduire l'impact des activités sur la morphologie et la dynamique naturelle des milieux, agir sur les rejets issus de l'habitat et des activités dispersées, atteindre le bon état de l'eau)
- C. Gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides (notamment la continuité écologique)
- D. Assurer une eau de qualité pour les activités et usages respectueux des milieux aquatiques
- E. Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique (rétablir durablement les équilibres en période d'étiage, réduire durablement la vulnérabilité aux inondations, ...)
- F. Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire (mieux gérer les eaux de ruissellement, respecter les différents espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques...)

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

D'un point de vue général, lorsque des actions doivent être engagées dans le cadre de ces orientations, celles-ci devront respecter les prescriptions du document d'objectif (maintien du couvert végétal arborescent et préservation des habitats piscicoles rivulaires, préservation de la variété des fonds de cours d'eau, conserver des portions de cours d'eau à écoulement libre, améliorer les conditions de circulations de la faune piscicole, favoriser les opérations de nettoyage ou d'amélioration des frayères, recréer un maillage de haies, maintenir le caractère inondable de certaines zones...) mais également du SDAGE Adour Garonne.

La mise en œuvre de cette action consistera donc principalement en la participation de la structure animatrice aux réunions organisées dans le cadre de l'application de politiques relatives à la ressource en eau.

Gestion quantitative

Soutenir et encourager l'application de la réglementation en vigueur :

- Loi sur l'eau
- Arrêtés préfectoraux statuant les prélèvements d'eau

Soutenir et participer à la mise en œuvre du Plan de Gestion des Etiages (PGE) et du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)

- Participer aux réunions de mise en place
- S'assurer de la cohérence du PGE et du PAPI avec les objectifs du site Natura 2000 et avec le SDAGE
- Pour le PGE : travailler sur une déclinaison par affluent des Débits Objectifs d'Etiage (DOE) et des Débits de Crise (DCR)

Soutenir et appuyer la mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Charente »

- Participer aux réunions de mise en place du SAGE
- S'assurer de la cohérence du SAGE avec les objectifs du site Natura 2000

Encourager sur le site et son bassin versant, les Mesures Agri-Environnementales ou tout autre outil adapté à la préservation de la ressource en eau du point de vue quantitatif.

Gestion qualitative

Soutenir et encourager l'application de la réglementation en vigueur :

- Loi sur l'eau
- Directive Nitrate
- Eco conditionnalités de la PAC

Soutenir et appuyer la mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Charente »

- Participer aux réunions de mise en place du SAGE
- S'assurer de la cohérence du SAGE avec les objectifs du site Natura 2000

Encourager sur le site et son bassin versant, les Mesures Agri-Environnementales ou tout autre outil adapté à la préservation de la ressource en eau du point de vue qualitatif.

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau

OUTILS DE REALISATION :

Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

SAGE, EPTB Charente, FDAAPPMA 17, DDTM, DREAL, CG17, Syndicats, Agence de l'eau, ONEMA, DDT, DDTM

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Budget prévisionnel : Animation : 10 H-j soit 4000€/an
 Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau (SDAGE)

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre : nombre de réunions suivies, projet intégrant les prescriptions natura 2000
 Indicateurs de performance : intégration des prescriptions Natura 2000 effective, mise en œuvre du SDAGE selon les prescriptions du Docob, évolution du coût moyen par rapport au coût prévisionnel

E2

Restauration des fonctions naturelles des cours d'eau par l'adaptation des pratiques de gestion et des activités



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant
ODD : Restaurer la qualité de l'eau (physique et chimique) et des milieux aquatiques, Restaurer les débits de cours d'eau et les niveaux des nappes, Restaurer les rôles fonctionnels des milieux naturels de la zone inondable, en particulier leurs capacités de «stockage» et de régulation. Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de la vallée. Préserver les zones de frayères.

CADRE DEL'ACTION :

Résultats attendus	Prise en compte de Natura 2000 effective
HIC visés	Tous les habitats recensés
EIC visées	Toutes les espèces recensées
Localisation	Site Natura 2000 dans son intégralité
Surface	A l'échelle du bassin versant de la Charente inclus dans le périmètre du site
Actions liées	E7

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- Différents projets suivis par la structure animatrice : PGE, SAGE Charente, PAPI Charente, PPR Inondations ...

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

La prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans l'élaboration de projets de gestion à l'échelle du Val de Charente tels que SAGE, Charte, Schéma Directeur, PGE ou toute autre contractualisation est nécessaire.
 Le projet de SAGE Charente intègre la globalité du site Natura 2000. Les enjeux déterminés lors de l'élaboration du Document d'Objectifs concernant les zones humides notamment, se doivent de figurer au SAGE. Une synergie est à rechercher entre SAGE et Natura 2000, approches complémentaires qui doivent être cohérentes entre elles. Ils doivent conjointement permettre d'atteindre l'objectif ambitieux de bon état de l'ensemble des eaux, fixé par la directive cadre européenne sur l'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Restaurer la dynamique fluviale :

- Définir un débit minimal « garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage » (cf article L 232-5 « Loi Pêche » 1984), en principe au moins égal au 1/10 du débit moyen ;
- Respect des fluctuations naturelles des niveaux d'eau (oxygénation), lutte contre l'enfoncement croissant des nappes : restaurer les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes ;
- Restaurer les rôles fonctionnels des milieux naturels de la zone inondable : capacité de « stockage », de régulation...

Réduire l'eutrophisation, l'érosion et restaurer la qualité physico-chimique de l'eau et des milieux aquatiques : maintenir/restaurer les prairies naturelles, haies et boisements naturels (frênaies) du lit majeur. Encourager les cultures hivernales ou CIPAN.

Contrôler les activités nautiques : développement anarchique, vitesse, information...

Respecter la végétation aquatique des berges, des lits mineurs et des ripisylves (en ripisylve, pas de coupe simultanée de plus du 1/3 d'un peuplement) :

- Lors de faucardage : maintien des herbiers d'hydrophytes (végétation aquatique immergée ou flottante), sauf actions limitées dans l'espace liées aux activités sportives et de loisirs ou à la sécurité :
 - o Hors zone urbaine : faucardage canal de navigation central du fleuve (herbiers rivulaires conservés, freinant le batillage) ;
 - o Zone urbaine, abords des points d'accès (quais, pontons) et infrastructures de gestion (écluses...) : faucardage ponctuel total ;
 - o Points d'accès pêche : faucardage permettant la pratique de la pêche + contrôle de l'accès aux secteurs sensibles, non faucardés.

- Lors des opérations d'entretien des berges à partir du fleuve : maintien ou restauration de la végétation rivulaire herbacée se développant en pied de berge (hélrophytes : roselières, cariçaies, salicaires...) et maintien de la végétation en surplomb (branchages) sauf en cas de risques pour la sécurité de la navigation. Une attention particulière sera portée à l'Angélique des estuaires.
- Lors des opérations d'entretien des berges à partir des berges : maintien de la végétation des berges en général, et particulièrement maintien des bosquets (taillis broussailleux, voire parfois ronciers) à intervalles réguliers le long des berges (20-25m espacement max.) servant de zones de refuge et de corridor aux espèces telles que le Vison. Au sein de ces bosquets, la végétation herbacée est maintenue (caches). Le choix des secteurs se fait en tenant compte des impératifs d'accès (zones de pêche, zones que l'on souhaite éviter en raison de la présence de points d'érosion importants...) et des aspects paysagers. On évitera notamment le nettoyage de type « paysager » en dehors des points d'accès souhaités.
- Lors des élagages/abattages : maintien des arbres sénescents, du vieux bois et du bois mort, dans la mesure où ils ne présentent pas de risques pour la sécurité piétonne (chemins de randonnée) ou fluviale (écoulement, pontons,...) ;
- Lors des (re)plantations : choix d'espèces diversifiées, mais toujours parmi les espèces spontanées (locales). Les espèces exotiques ou peu adaptées aux conditions de zone alluviale sont évitées. Une attention particulière sera portée aux règlements des PPRI.
- D'une manière générale : éviter « l'interventionnisme systématique » et préférer des interventions douces (type « jardinées »), selon les besoins réels/risques pour la sécurité/gestion paysagères des abords urbains... Limiter l'intensité individuelle de chaque intervention, en privilégiant un travail sectorisé (définition de secteurs d'intervention de 5-10km de long, chacun faisant l'objet d'une intervention à une fréquence d'environ 1x/5ans : des interventions de gestion de la végétation trop rapprochées dans le temps risqueraient d'endommager la richesse biologique du site, et des interventions trop espacées risqueraient de nécessiter une action intensive, tout aussi défavorable) ;
- Calendrier des interventions : pour les opérations de débroussaillage arbustives/ rivulaire, d'élagage, d'abattage, pas d'intervention au printemps (mars – 15 juillet) afin de respecter la saison de reproduction de la faune. Des exceptions peuvent être faites autour des points d'accès identifiés (points de pêche...).

Rappel : les usagers du fleuve Charente viennent y rechercher un « environnement naturel », le Fleuve et ses affluents (Seugne, Antenne, Coran), étant attractifs par leur « caractère sauvage ». Une gestion « urbaine » des berges en zone rurale (fauche systématique) pourrait entraîner une déception forte de la part des usagers.

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau

OUTILS DE REALISATION :

Animation du site Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

CLE, EPTB Charente, FDAAPPMA 17, CG17, Chambre d'Agriculture...

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

CLE, EPTB Charente, FDAAPPMA 17, CG17, Chambre d'Agriculture...

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS:

Budget prévisionnel : temps d'animation 3 H-j : 1200€/an

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau Adour Garonne(SDAGE)

INDICATEUR DE SUIVI ET D' EVALUATION DEL' ACTION

Descripteurs de mise en œuvre : intégration des prescriptions Natura 2000 effective, nombre de jours pour mettre en œuvre l'action, nombre de réunions

Critères d'évaluation : Prise en compte des éléments Natura 2000 dans les documents, Participation active en réunion de façon à faire prendre en compte ces éléments

E3

Organiser pour les affluents, une forme d'entretien collectif des berges, par une collectivité si possible



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Favoriser l'organisation et la pérennisation d'un entretien collectif et concerté des berges et des cours d'eau

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Entretien collectif des affluents organisé
HIC visés	Tous les habitats aquatiques et rivulaires de la Seugne
EIC visées	Espèces inféodées à ces habitats
Localisation	Affluents de la Charente
Surface	Affluents de la Charente
Actions liées	E7

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2010 : le SYMBA a pris la compétence d'entretien du cours d'eau du Coran

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les cours d'eau et ses berges constituent un milieu naturel fragile, patrimonial et au fonctionnement écologique complexe, hébergeant de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.

Les modalités de gestion des cours d'eau ont évolué depuis, en lien avec une prise de conscience générale et avec l'évolution de la réglementation (loi sur l'eau, directive Nitrates, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau,...). Toute intervention est susceptible d'occasionner un déséquilibre dans le fonctionnement du milieu et d'avoir des effets directs ou indirects sur les espèces ou les habitats d'intérêt communautaire s'y rencontrant.

La gestion des atterrissements ou l'entretien des berges peuvent notamment avoir des répercussions étendues dans l'espace et dans le temps bien au delà des zones traitées et peuvent en particulier occasionner des dégradations en amont et en aval.

Il est donc essentiel que les interventions s'exercent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'entretien et de valorisation du réseau hydraulique ayant fait l'objet d'une évaluation d'incidences et porté par un organisme collectif en assurant la charge et l'encadrement.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

- Identifier et cartographier les zones non couvertes par un syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique.
- Mobiliser et accompagner pour chaque secteur les collectivités territoriales et leurs groupements pour favoriser l'émergence de projets d'extension de domaines de compétence de syndicats existants ou de création de syndicats.
- Accompagner les acteurs mobilisés dans leurs démarches de définition d'un programme pluriannuel d'entretien et veiller notamment à la prise en compte du cahier des charges de gestion environnementale des cours d'eau et de leurs berges.

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau

OUTILS DE REALISATION :

Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Collectivités, propriétaires, Syndicats

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Collectivités, syndicats de rivières, FDAAPPMA 17...

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Budget prévisionnel : temps d'animation 2H-j/an : 800€/an

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau Adour Garonne(SDAGE)

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre : intégration des prescriptions Natura 2000 effective

Critères d'évaluation : prise de compétence d'une collectivité pour l'entretien des berges des affluents

E4

Prise en compte du Vison d'Europe dans la lutte sélective contre le Ragondin



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant
ODD : Encourager la lutte sélective par pièges-cages ou toute autre forme de lutte sélective, Organiser la lutte sélective de manière coordonnée entre tous les partenaires du site, Agir pour que le suivi d'une formation adéquate soit rendue obligatoire pour tous les utilisateurs de pièges-cages sur le site (et ailleurs si possible)

CADRE DEL' ACTION :

Résultats attendus	Prise en compte du Vison d'Europe effective Utilisation effective de pièges-cages équipés Module de formation spécifique établi et utilisé lors de la formation des piégeurs agréés. Réunion annuelle d'information des piégeurs agréés et occasionnels. Signature de 10 Chartes Natura 2000. Mise à disposition de 100 kits d'échappement et de 100 cages pièges équipées. Asseoir une démarche partenariale avec la FDGDON pour mener à bien des opérations de lutte collective sur le site Natura 2000.
HIC visés	Tous les habitats aquatiques et rivulaires
EIC visées	Vison d'Europe, Loutre d'Europe
Localisation	Intégralité du site Natura 2000, en particulier les affluents
Surface	Intégralité du site Natura 2000, en particulier les affluents
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2009 : Interdiction de la lutte chimique contre le Ragondin

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le Ragondin est un rongeur originaire d'Amérique du sud, introduit en France au 19ème siècle pour la production de fourrure. Dans les années 1950, les élevages ont peu à peu fermé, laissant échapper des individus qui s'adaptèrent parfaitement aux conditions climatiques françaises. En l'absence de prédateur, l'espèce a très rapidement proliféré et colonisé l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, les dégâts causés sont de quatre ordres : agricole (dégâts aux cultures), hydraulique (effondrement des berges et des ouvrages /taille et multiplicité des galeries), sanitaires (transmission de la Leptospirose, dont quelques cas mortels pour l'Homme), et environnementales (déstabilisation des écosystèmes aquatiques : mise en suspension des vases entraînant une turbidité anormale et durable ; dégradation des herbiers aquatiques spontanés et de la végétation rivulaire).

L'importance des populations et sa présence sur tous les bassins versants (connectivité...) rend l'éradication de l'espèce impossible. Elle doit donc être régulée. Diverses techniques sont développées : piégeage (pièges-cages, répandu), tir au fusil, déterrage (plus rare), campagnes d'empoisonnement rationalisées (aujourd'hui interdites).

Le ragondin, espèce invasive, exotique et introduite, ne relève pas de la directive Habitats. Cependant elle contribue à un déséquilibre des écosystèmes dans lesquels évoluent les espèces et habitats de cette directive.

Sur le site, la lutte contre cette espèce doit être conduite dans une logique de lutte raisonnée et adaptée, notamment du fait de la présence du Vison d' Europe. En effet, le Vison, qui fréquente les mêmes milieux, est une espèce très susceptible soit d'être affectée indirectement par une éventuelle lutte chimique contre le ragondin (consommation de cadavres intoxiqués), ou par la lutte sélective par pièges-cages (espèce piégée involontairement).

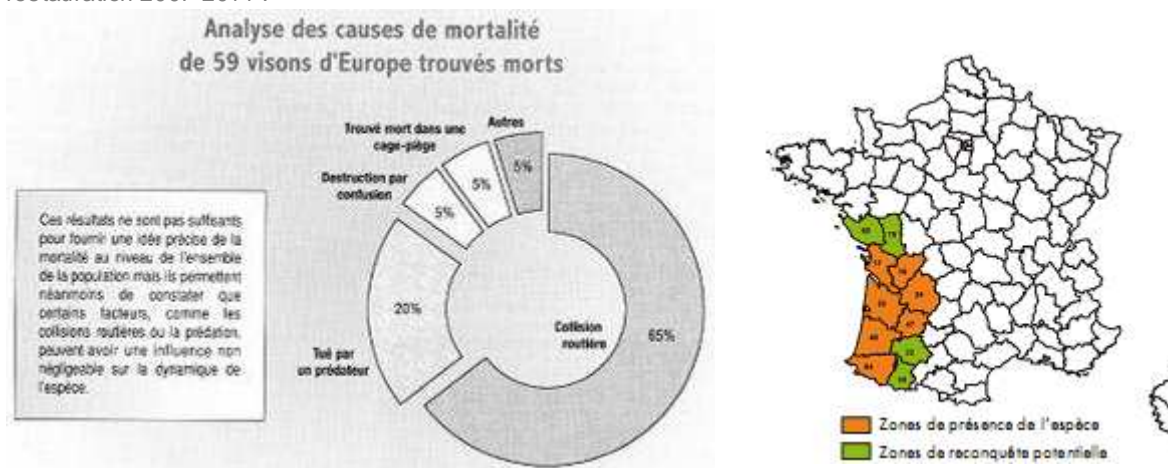
Dans le cas des pièges-cages, des précautions particulières doivent être notamment prises pour :

- éviter la confusion du Vison d' Europe avec le Putois, également présent sur le site, en utilisant le réseau de référents (cité sur l'arrêté nuisible)
- éviter la mort accidentelle du Vison en cas de séjour prolongé dans les pièges (animal cardiaque) et le risque de mortalité des jeunes en cas de piégeage involontaire d'une femelle allaitant : relève régulière (1x/24h) des pièges, équipement des pièges-cages avec un dispositif d'échappement du Vison.

En effet, les études menées dans le cadre de la Mission Nationale Vison d'Europe ont montré que les pièges-cage constituent un risque particulier pour les visons pendant la période de mise bas et d'allaitement car les femelles capturées sont dans l'impossibilité d'allaiter leurs petits qui peuvent donc périr si elles ne sont pas relâchées immédiatement.

Des suivis d'aménagements de ce type ont été réalisés par des groupements de piégeurs (association des piégeurs agréés et groupements de défense contre les organismes nuisibles). Ils ont permis de constater que le dispositif n'a aucune incidence sur le succès du piégeage du Ragondin et du Rat musqué. Il n'a pas non plus été constaté de détérioration des pièges au niveau des orifices ».

En outre, les pièges-cage ne sont pas sans risques directs sur les Visons, puisque divers cas de mortalité directe dans les pièges-cage ont été constatés comme le montre le graphique ci-dessous (source : La gestion des Habitats du Vison d'Europe, déc. 2003 p15). A gauche : la répartition du Vison d'Europe – 2^{ème} plan de restauration 2007-2011 :



DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

L'optimal de lutte contre le ragondin serait d'effectuer au moins un passage par an sur tout le linéaire de cours d'eau du site Natura 2000.

La mise en œuvre de l'action s'appuiera sur 2 volets opérationnels :

Informier, former et adapter les pratiques de piégeage

- Informer les acteurs intervenant dans le cadre d'une lutte coordonnée ou piégeant à titre individuel de la sensibilité du Vison d'Europe et de la nécessité d'adapter leurs pratiques.
- Inclure dans la formation initiale des piégeurs agréés, un module spécifique sur la prise en compte du Vison d'Europe. Développer des actions de formation à destination des piégeurs occasionnels. Rendre obligatoire la formation de reconnaissance des mustélidés.
- Promouvoir des modalités de piégeage raisonnées et favoriser la mise à disposition de pièges sélectifs adaptés ou de kit d'échappements pour l'adaptation des pièges les plus anciens.

Les cages pièges doivent être munies d'un trou de 5 cm de côté sur la partie haute des pièges, de telle sorte que les visons capturés puissent immédiatement s'échapper (voir encadré annexé à la présente fiche action). Ce trou doit être tenu ouvert entre 1^{er} mars et le 1^{er} septembre.

Il est aussi possible d'interrompre le piégeage pendant le printemps et le début de l'été.

Favoriser et accompagner les démarches collectives de régulation du Ragondin

Les opérations de lutte collective contre le Ragondin sont coordonnées par la FDGDON en Charente-Maritime et par la FDGDEC en Charente. Il convient d'encourager et d'accompagner une pratique coordonnée et ciblée de régulation des effectifs de Ragondin à l'échelle du site Natura 2000 et de la Vallée de la Charente.

En Charente Maritime, la lutte collective fait l'objet d'un arrêté préfectoral annuel organisant la lutte et prévoyant en particulier la mise en place d'un dispositif de suivi des populations de ragondin sur l'ensemble des bassins hydrographiques du département et la définition d'un plan de lutte par la FDGDON.

La structure animatrice du site établira une démarche partenariale avec la FDGDON afin de prendre connaissance des résultats du dispositif de suivi et veillera à ce que le plan de lutte retenu sur le site Natura 2000 soit conforme aux objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

La nécessité de créer une brigade de piégeurs locaux ou d'utiliser les piégeurs professionnels sera expertisée.

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau, arrêtés préfectoraux relatifs aux classements des espèces nuisibles et aux modalités de régulation

OUTILS DE REALISATION :

Animation du site Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Collectivités, piégeurs agréés, FDC 17 et FDC16 (formations), ACCA, syndicat de rivières, entreprises spécialisées (AI 17 ...)

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

FDGDON, FDGDEC, EPRN

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel : seuls les pièges équipés du trou d'échappement Vison d'Europe non blessant font l'objet d'un financement (environ 45€ par piège) par la Mission Vison d'Europe (équipe PNA).

Kit d'échappement: 1,5€ financé par l'Etat à la FDGDON

Cage équipée : 45€ financé par l'Etat à la FDGDON

Temps animation : 1H-j/an à 400€/jour

Budget prévisionnel pour 5 ans : 6650€ (inclus animation)

Financeurs potentiels : Etat, Europe, DREAL

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de chartes signées, nombres de kit et cages équipées mises à disposition

Critères d'évaluation :

Non observation de cages non équipées

Évolution de la surface contractualisée (charte)

Evolution du nombre de cages et kits distribués et utilisés

Nombre de personnes assistant aux réunions d'information et ayant reçu une formation spécifique de piégeage

Evolution du coût moyen de l'action par rapport au coût prévisionnel

Nombre d'échanges – réunion partenariale avec la FDGDON

Adaptation des ouvrages d'art (risques de collision)



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Se garantir des risques de collision/réseau routier : adapter les ouvrages d'art (ponts) et les infrastructures routières pour le Vison d'Europe et la Loutre d'Europe

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Actualisation du diagnostic points de collision Aménagement des points de collision importants Vison/Loutre (risque moyen à risque maximal)
HIC visés	Habitats alluviaux
EIC visées	Vison d'Europe, (Loutre d'Europe)
Localisation	Intégralité du site Natura 2000, en particulier les affluents : Bramerit, Bourru,...
Surface	Intégralité du site Natura 2000, en particulier les affluents
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2006 : Diagnostic des points de collision routière (CHAMPION 2006)

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Aménag.D114					Mise à jour du diagnostic							

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

La Loutre et le Vison d'Europe sont deux mustélidés semi-aquatiques dont les statuts de conservation sont respectivement « en danger » et « menacés d'extinction ». La mortalité par collision routière fait partie d'un ensemble de facteurs concourant à ce déclin.

Le Plan National de Sauvegarde du Vison d'Europe, préconise dans son volet routier, la prise en compte prioritaire du Vison et des risques de collision. Cet enjeu, qui apparaissait faible au départ, est désormais jugé potentiellement fort en raison de l'augmentation prévisible de la fréquentation routière.



De nombreux ouvrages d'art disposés au fil des cours d'eau s'avèrent inadaptés au passage des mustélidés semi-aquatiques. Les animaux préfèrent souvent les contourner plutôt que s'y engager. Ce comportement est sans conséquence quand l'ouvrage se situe en zone peu fréquentée. Il en va autrement quand l'ouvrage est surplombé par une voie de circulation automobile. Les risques de collision sont alors importants. Rappelons pour mémoire que les collisions routières constituent probablement la première cause de mortalité des loutres en Charente-Maritime. En effet, l'inadaptation des ouvrages tient soit à leur gabarit trop faible (courant trop fort, faible pénétrabilité de l'ouvrage), soit à l'absence de seuil permettant aux animaux de passer à pied sec.

Dans le cadre des ouvrages de transport neufs, tous doivent désormais prendre en compte dès l'étude d'incidences, la problématique Vison en termes de "transparence" des ouvrages de franchissement (ponts) et d'aménagements légers à mettre en œuvre pour éviter les collisions dans les secteurs à risque.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Actualisation de l'étude des points de collision routière

Sur le site, l'étude d'incidences de la desserte du Paléosite a pris en compte le Vison (étude DID/DDEA réalisée par Ouest-Infra)

Une étude des points de collision routière (Vison, Loutre - 2006) en lien avec une étude de réaménagement de certains axes routiers a été menée en 2006. Elle a fait apparaître :

- 7 point de collision « risque maximal »
- 3 point de collision « risque élevé »
- 3 points de collision « risque fort »
- 6 points de collision « risque moyen »
- 4 points de collision « risque faible »
- 19 points de collision « risque inconnu »

Deux des 7 points de « risque maximal » font actuellement l'objet d'un projet de réaménagement (CG17, ASF). Un autre point de risque maximal, situé hors du site Natura 2000 à l'aval du Né, va également être restauré.

Cette étude devra être actualisée pour tenir compte des éventuelles augmentations du trafic routier et des modifications du rythme potentiel de fréquentation du cours d'eau par l'espèce à hauteur des franchissements.

Informers les maîtres d'ouvrage en charge des voiries et aller vers un aménagement du réseau existant prioritaire

En fonction du diagnostic établi en 2006, il convient de réaliser en priorité les aménagements nécessaires sur les sites présentant le plus grand risque.

Les maîtres d'ouvrage seront alertés par la structure animatrice de l'existence de ces secteurs à risques et de leur niveau de priorité. Il sera réalisé une sensibilisation des maîtres d'ouvrage et des services gestionnaires concernés au risque de collision Vison d'Europe / véhicules, ainsi qu'aux mesures pouvant le réduire.

L'action devra aboutir à la prise en compte des travaux prioritaires dans les programmes d'aménagement et d'entretien des voiries concernées.

La structure animatrice veillera à être associée très en amont à l'élaboration des projets d'aménagement de ponts et proposera des solutions de financement.

Pour chaque ouvrage, il sera procédé à une expertise préalable du site et de l'ouvrage et seront définies les modalités de rétablissement de la transparence de l'ouvrage les plus pertinentes

Dans le cas de projets neufs

La structure animatrice pourra être sollicitée en tant que structure ressource spécialiste des enjeux de conservation du site N2000.

L'évaluation des incidences au titre de N 2000 devra faire de la conservation de la transparence écologique et de la protection du Vison d'Europe et de la Loutre une priorité.

Pour les opérations qui ne feraient pas l'objet d'une procédure préalable d'évaluation, la structure animatrice veillera à faire adopter par les maîtres d'ouvrage un cahier des charges spécifique.

Dans tous les cas les solutions techniques permettant d'assurer la conservation des berges naturelles seront privilégiées.

Modalités techniques de rétablissement de la transparence (ouvrages existants) :

- Faire réaliser un diagnostic précis de l'ouvrage et du site par un expert spécialisé
- Définir les travaux de rétablissement de la transparence en privilégiant dans l'ordre la reconstitution des berges naturels, l'installation de passages artificiels de types banquettes/ encorbellements, la pose de buses sèches en dernier recours ou en compléments des aménagements précédents, ou tout autre type d'aménagement permettant d'assurer cette transparence
- Prévoir l'installation de dispositifs de protection sur l'ensemble des secteurs à risque de collision en accompagnement du rétablissement de la transparence des ouvrages d'art.
- Faire suivre le chantier par un expert
- Mettre en œuvre un suivi afin de réévaluer le risque collision et l'efficacité des travaux sur les espèces visées.

Mesures en faveur des Chiroptères

- Avant travaux sur des ouvrages de franchissements (existants ou neufs), une visite préalable par un expert est préconisée afin de prendre en compte la préservation des colonies de chauve-souris.
- Préférer des ouvrages favorables aux chauves-souris : corniches libres avec disjointement, aménagements spécifiques type « sandwich » de pierre aux ouvrages défavorables (corniche métallique, ponts en métal, buses et corniches obturées par injection)
- Éviter de réaliser des travaux lors des périodes de mise bas des chauves-souris de mi-mai à mi-août
- Lors de réparation de joints, laisser 1 ou 2 disjointements libres par voûte. Une loge longue de 15 cm, large de 2-3cm et profonde de 15 suffit à abriter une colonie de chauve-souris.

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT.

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Etat, CG17, CG16, Communes.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

ONCFS, Mission nationale « Vison d'Europe » et GREGE, Structure animatrice, communes & collectivités, CG 17, CG16, observateurs bénévoles

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en €) : selon aménagements à réaliser

- Installation d'une buse sèche : 300 € / ml
- Installation d'une banquette : 700 € / ml
- Installation d'un encorbellement : 400 € / ml
- Installation d'un grillage petite faune : 30 € / ml
- Rétablir la transparence d'un ouvrage (banquette, encorbellement pour un ouvrage estimé à une longueur hydraulique de +/- 8 m) : (550 € / ml x 8) pour une rive soit 8800 € pour un ouvrage
- Aménagement d'un ouvrage avec une protection empêchant l'animal de franchir la chaussée : environ 100 m de grillage petite faune de part et d'autre de la chaussée, soit environ 200 ml au total soit 6000 €

Budget prévisionnel :

16 aménagements prioritaires (4 risque maximal, 3 risque élevé, 3 risque fort et 6 risques moyen) :
29600*16=473600 €

Animation du site Natura 2000 : 1,5H-j/an

Actualisation du diagnostic (en 2016) : 22 H-j soit 8800€

Financeurs potentiels : 100% Europe - Etat - Collectivités

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nb d'aménagement réalisés ; coûts des aménagements, mise à jour du diagnostic de collisions routières

Indicateurs de performance :

Nombre de suivis de chantier réalisés

Nombre de cahier des charges d'avant projet aménagés

Nb d'aménagements réalisés/Nb d'aménagements prioritaires,

Efficacité des aménagements réalisés,

Nombre de contrat Natura 2000 signés, nombre de charte Natura 200 signées.

Evolution du coût moyen de la mise en œuvre de l'action par rapport au coût prévisionnel

Evolution de la faune indicatrice (indices de présence)

Evolution des données collisions routières

E6

Restauration du cours d'eau du Coran au niveau de l'étang de Saint Bris des Bois/Saint Césaire



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant
ODD : Redonner le fil d'eau naturel au cours du Coran au niveau du plan d'eau de St Césaire (isoler le plan d'eau du cours) ; Travailler en coordination de l'amont à l'aval du Coran

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Réalisation finale de la dérivation souhaitée
HIC visés	Cours d'eau (3150/3260, Eaux eutrophes domantes ou faiblement courantes...), Mégaphorbiaies eutrophes (6430)
EIC visées	Chabot, Lamproie fluviatile, Lamproie de Planer, Gomphe de Graslin, Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, Cordulie splendide, Loutre, Vison d'Europe, Martin-pêcheur
Localisation	Etang de Saint Césaire, Saint Bris des Bois
Surface	-
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2002 : Etude de faisabilité pour l'aménagement de l'étang de St Césaire et du Coran (FDAAPPMA 17)
- 1995 : Propositions de travaux de l'AAPPMA « Pêcheurs saintongeais »

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DIG	Restauration											

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le plan d'eau de St Bris-des-Bois / St Césaire recueille toutes les eaux pluviales du bourg. Il est implanté en travers du lit du Coran (avec ouvrage de régulation). Il induit un réchauffement des eaux du Coran (+3°C à sa sortie) et un apport de nutriments en provenance du plan d'eau (pluvial, tendances eutrophes...).

Ces deux éléments réunis sont à l'origine de :

- Explosions algales dans le Coran, néfastes à la faune, la flore et la qualité de l'eau
- Colmatage des fonds du cours d'eau en aval du plan d'eau

La solution optimale serait l'effacement de l'ouvrage. Le cours d'eau du Coran pourrait alors traverser l'étang sans être retenu et le cours « naturel » se reformerait petit à petit. C'est aussi la solution la moins onéreuse. Il pourrait être envisagé autour de ce projet, la mise en place d'un « jardin aquatique » pédagogique avec différentes stations : mare, marais, prairies, ... qui permettrait d'autre part d'attirer les personnes visitant le Paléosite.

La solution intermédiaire consisterait en la dérivation du cours d'eau de l'étang.

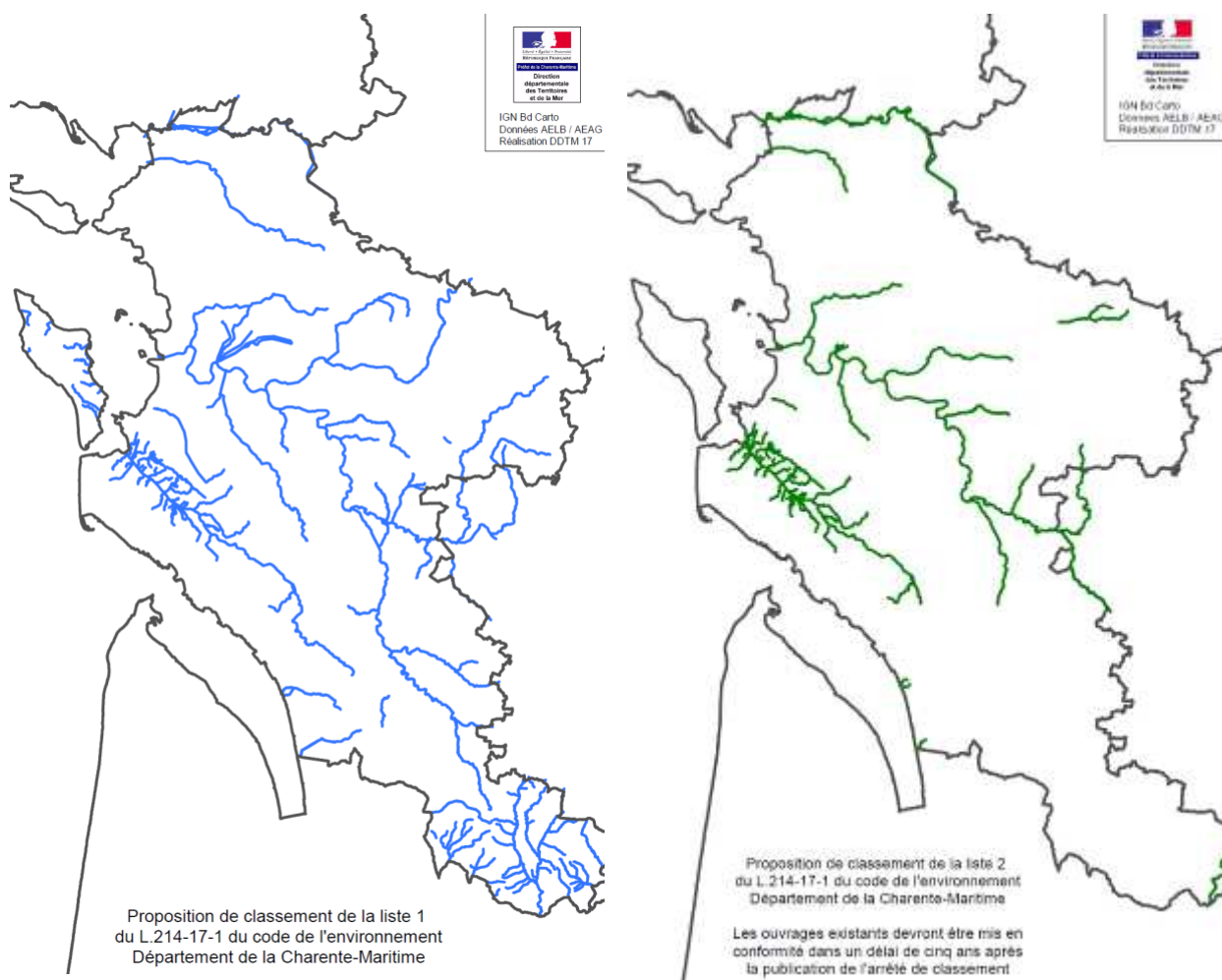
DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

L'étang de St Césaire / St Bris des Bois est un ouvrage mis en place avant la première loi sur l'eau de 1992.

L'article L 214-17 du Code de l'Environnement permet d'actualiser le classement des cours d'eau. Les cartes ci-dessous sont des propositions figurant sur le site Internet de la DDTM (validation fin 2011 – début 2012).

La DDTM de Charente-Maritime a choisi de placer le Coran en liste 2, ceci afin d'imposer la mise en conformité dans un délai de 5 ans.



L'aménagement prévu relèverait alors d'une régularisation administrative ce qui pourrait avoir un effet sur les possibilités de financement et sur l'itinéraire technique à privilégier pour rétablir le cours d'eau.

Le SYMBA a pris la compétence sur le Coran. Le SYMBA travaille en concertation avec les partenaires du secteur : CDC, communes (St Césaire, St Bris des Bois, St Sauvant...), Pisciculture, FDAAPPMA, Sté pêche Saintes, opérateur Natura 2000, Services de l'Eau (DDAF...), représentants des partenaires financiers (Agence de l'Eau...).

Une étude de faisabilité pour redonner son fil d'eau au Coran au niveau de l'étang de St Césaire/St Bris des Bois doit être réalisée afin d'étudier les différents scénarii possibles.

Il s'agit de reprendre, adapter, actualiser et valider le cahier des charges de l'étude de faisabilité proposé par la FDAAPPMA en 2002 à la demande de St Bris des Bois (Il existe aussi une étude sommaire sur l'aménagement de ce plan d'eau, faite à la demande de la commune de St Sauvant.

A l'issue de l'étude, la meilleure solution technique sera validée en concertation.

La structure animatrice pourra assister le maître d'ouvrage désigné dans sa recherche de financements.

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau

OUTILS DE REALISATION :

Etude de faisabilité et Comité de pilotage multipartenarial

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Propriétaires, collectivités

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

FDAAPPMA 17, CDC Pays Buriaud, communes concernées, pisciculture, SYMBA, Agence de l'eau, DDEA, DDTM

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Le suivi environnemental de l'étude et des travaux est assuré par la structure animatrice dans le cadre de sa mission d'animation de la mise en œuvre du Docob sur le site

Etude de faisabilité, études hydrauliques de dérivation du cours d'eau : selon devis

Travaux de restauration : en fonction du scénario retenu

Budget prévisionnel : lié au temps consacré par la structure animatrice et aux études et travaux de restauration.

Financeurs potentiels : Etat, Europe, FDAAPPMA, SYMBA, Agence de l'eau Adour Garonne(SDAGE)

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : Nombre de jours nécessaire à la mise en œuvre de l'action, temps animation

Critères d'évaluation :

Réalisation finale de la dérivation effectuée ou mise en conformité de l'ouvrage

Evolution de la qualité de l'eau en aval

Évolution de la végétation

Evolution de la faune indicatrice

Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

E7

Gestion environnementale des cours d'eau, de leur végétation rivulaire et de leurs berges (lit mineur et berges basses)



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Mettre en œuvre une gestion environnementale des berges, Mettre en œuvre un cahier des charges de gestion du fleuve Charente, Encourager l'entretien d'un linéaire de ripisylve en bordure de cours d'eau, Contribuer à former et sensibiliser les partenaires de la gestion du fleuve aux enjeux biologiques spécifique du site

CADRE DE L'ACTION

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Gestion environnementale des cours d'eau, berges et végétation rivulaire effective Application d'un cahier des charges par le CG17 et autres partenaires gestionnaires de cours d'eau 50km linéaire traité conformément au cahier des charges en 5 ans
HIC visés	Tous les habitats aquatiques et rivulaires
EIC visées	Lamproie fluviatile, Lamproie de Planer, Chabot, Lamproie marine, Alose feinte, Grande alose, Saumon atlantique, Vertigo de Desmoulin, Grande mulette, Agrion de mercure, Cordulie splendide, Gomphe de Graslin, Cordulie à corps fin, Loutre, Vison d'Europe, Rosalie des Alpes, Angélique des estuaires, Martin-pêcheur, Aigrette garzette, Cigogne noire, Héron pourpré
Localisation	Charente et affluents
Surface	227 km
Actions liées	B4

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les cours d'eau et végétation aquatique sont des habitats d'intérêt communautaire, hébergeant de nombreuses espèces elles-mêmes d'intérêt communautaire. Sur le site Natura 2000 comme ailleurs, ce sont des milieux fragiles qui ont souvent fait l'objet par le passé d'opérations de recalibrage, reprofilage ou rectification dans le cadre de remembrements par exemple. Ces opérations s'avèrent, avec le recul, néfastes à la faune, la flore, la qualité des paysages, et à la qualité de l'eau (modification de la capacité d'autoépuration des cours d'eau).

Les modalités de gestion des cours d'eau ont évolué depuis, en lien avec une prise de conscience générale et avec l'évolution de la réglementation (loi sur l'eau, directive Nitrates, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau,...).

La gestion des cours d'eau et des berges est désormais soumise à plusieurs réglementations, dont la Loi sur l'Eau et la directive Nitrates par exemple. Dans ce cadre, la plupart des travaux sont soumis à une obligation de déclaration, voire d'autorisation et bénéficient dans ce cadre, d'aides et de conseils de la part des partenaires compétents dans le domaine de l'eau et de l'environnement, et au fait des réglementations les plus récentes : ONEMA, FDAAPPMA, MISE). Cependant, les travaux de faible ampleur ne font pas l'objet de ces obligations et les partenaires compétents ne sont pas sollicités pour donner avis et conseils.

Le fleuve Charente est un cours d'eau du domaine public fluvial, contrairement à ses affluents, qui sont du domaine privé. Les Conseils Généraux gèrent donc le fleuve. Quelques syndicats de rivières (Symba, SIVU, Syndicat de Basse Seugne...) procèdent à des entretiens ponctuels sur quelques affluents. La CDC Pays Santon organise un entretien ponctuel sur les Seugnes. Ailleurs, les propriétaires sont donc tenus de réaliser par eux-mêmes l'entretien.

L'analyse des cahiers des charges suivis par le CG16 et la CDC Cognac sur leurs secteurs d'intervention respectifs (CG16 : fleuve et servitude de marchepied, CDC Cognac : crête de berges et haut de berges sur 3,25m) montre que les modalités de gestion adoptées par ces organismes, certaines ayant été améliorées récemment, intègrent déjà la quasi-totalité des prescriptions de gestion faites par les experts et relatives aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Aussi, il est décidé de faire apparaître dans le Docob :

- D'une part, les prescriptions environnementales spécifiques à Natura 2000, en rappelant les objectifs visés (biologiques, préventifs...) et la prise en compte des risques et contraintes technologiques ou de sécurité ;
- D'autre part, pour exemple et modèle, le cahier des charges CG16 et CDC Cognac dont la définition actuelle répond aux objectifs d'application de la DH.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif est de valider par le Docob, des cahiers des charges d'entretien de la végétation aquatique et rivulaire mis en œuvre par les partenaires de Charente, et de généraliser leur utilisation. L'action sera conduite de la façon suivante :

- a- Rédiger deux cahiers des charges de gestion environnementale des cours d'eau définissant :
- Des préconisations pour l'entretien courant (entretien de la végétation, élagage/abattage, ...)
 - Des préconisations en cas d'interventions spécifiques ou travaux exceptionnels (lutte contre les espèces invasives, curage vieux-fond vieux-bord...)
- b- Les diffuser pour information et conseil (« charte de gestion environnementale de la ripisylve et des berges du cours d'eau ») auprès des propriétaires riverains et partenaires de la gestion du lit mineur/berges : courriers, bulletins municipaux, site web
- c- Les appliquer/faire appliquer systématiquement dans le cas d'interventions collectives via les chartes Natura 2000 ou les Contrats Natura 2000.
- d- Initier une réflexion intercommunale pour développer une forme d'entretien courant collectif du lit mineur (pour pallier à l'absence d'entretien par les riverains sur les cours d'eau non domaniaux)

1. Charte de gestion environnementale

Les **prescriptions environnementales générales** ont pour objectifs de :

- Maintenir et favoriser la dynamique naturelle des cours d'eau génératrice de milieux aquatiques diversifiés (méandres, radiers...);
- Limiter les phénomènes d'érosion grâce au maintien d'un réseau racinaire conséquent (végétation herbacée, arbustes, arbres, arbrisseaux) et d'une végétation couvrante ;
- Maintenir le rôle de corridor et de refuge des berges pour les mammifères et les insectes notamment), grâce au maintien de la végétation et au maintien des bosquets à intervalles réguliers ;
- Fournir des zones de refuge, d'ombrage et de source de nourriture aux différentes espèces de poissons grâce au maintien (ou à la restauration) d'une ripisylve et d'arbres (branchages en surplomb) ;
- Permettre aux insectes semi-aquatiques de terminer leur cycle de vie grâce au maintien des hélophytes de pied de berge (végétation herbacée ayant « les pieds dans l'eau ») qui permettent leur émergence (la métamorphose de la larve à l'adulte se fait sur ces herbes) ;
- Maintenir prioritairement les sites de frayères existants ou potentiels, et maintien de l'ouverture du cours d'eau aux poissons migrateurs ;
- Maintenir le caractère « naturel » et « sauvage » des paysages ;

Ainsi, il est important de :

- Proscrire les traitements phytosanitaires de la végétation de berge, des cours d'eau et fossés, dans le respect des arrêtés préfectoraux de Charente et Charente-Maritime ;
- S'assurer de la compatibilité avec le SDAGE et le SAGE ;
- En cas d'intervention sur la végétation des berges, conserver une strate complète et diversifiée et conserver au minimum des taillis broussailleux à intervalles réguliers.
- Nettoyer les embâcles mobilisables du lit mineur, en limitant ce nettoyage au strict lit mineur et à la végétation des berges qui présente des risques d'effondrement à court terme (2ans) dans le lit mineur ; Laisser en place ça et là les troncs tombés à l'eau lorsqu'ils ne gênent pas l'écoulement et la circulation fluviale.
- Lutter contre les espèces envahissantes ;
- S'assurer du respect du règlement de navigation
- Ne pas réaliser de travaux mécaniques (curage, recalibrage, reprofilage) (sauf cas très exceptionnels) dans le lit mineur et réaliser l'entretien courant par moyens manuels exclusivement (pas d'engins) si aucune autre solution ne peut être envisagée ; limiter l'utilisation d'engins de débarquement à l'enlèvement des gros chablis du lit mineur ; Le cas échéant, le décolmatage du lit se fait par l'hydrodynamisme.
- Cas particulier : si, à titre exceptionnel, des travaux d'entretien non soumis à déclaration/autorisation, nécessitent l'utilisation d'engins, un comité technique (maître d'œuvre/d'ouvrage des travaux, FDAAPPMA, structure animatrice, collectivité, ONEMA, Syndicat de rivière...) se réunira pour examiner la demande, les solutions alternatives et/ou compensatoires. Les résultats de ces réflexions techniques seront soumis aux autorités compétentes pour décision finale (DREAL, DDTM... selon les travaux).
- Eviter toute intervention dans le cours d'eau (fond, berges, végétation), en particulier ne créer aucun barrage à l'écoulement de quelque nature que ce soit et ne pratiquer aucun arrachage de la végétation aquatique immergée ou émergente (sauf espèces invasives). On vise en particulier à ce qu'il n'y ait aucune modification des fonds ou de l'écoulement.
- Privilégier les techniques de gestion des cours d'eau dites « douces » : génie écologique, génie végétal.

Les prescriptions ci-dessous sont faites au regard de la présence des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Elles tiennent compte des remarques et des contraintes liées à la sécurité et aux besoins (accès, loisirs, chemins de randonnée...) évoquées par les partenaires du site lors de l'élaboration du Docob.

Du fleuve vers le haut de berge, entretien de la végétation :

- Lors de faucardage : maintien des herbiers d'hydrophytes (végétation aquatique immergée ou flottante), sauf actions limitées dans l'espace liées aux activités sportives et de loisirs ou à la sécurité :

- Hors zone urbaine : faucardage canal de navigation central du fleuve (herbiers rivulaires conservés, freinant le batillage) ;
- Zone urbaine, abords des points d'accès (quais, pontons) et infrastructures de gestion (écluses...) : faucardage ponctuel total ;
- Points d'accès pêche : faucardage permettant la pratique de la pêche + contrôle de l'accès aux secteurs sensibles, non faucardés.
- Lors des opérations d'entretien des berges à partir du fleuve : maintien ou restauration de la végétation rivulaire herbacée se développant en pied de berge (hélrophytes : roselières, cariçaies, salicaires...) et maintien de la végétation en surplomb (branchages) sauf en cas de risques pour la sécurité de la navigation. Une attention particulière sera portée à l'Angélique des estuaires.
- Lors des opérations d'entretien des berges à partir des berges : maintien de la végétation des berges en général, et particulièrement maintien des bosquets (taillis broussailleux, voire parfois ronciers) à intervalles réguliers le long des berges (20-25m espacement max.) servant de zones de refuge et de corridor aux espèces telles que le Vison d'Europe. Au sein de ces bosquets, la végétation herbacée est maintenue (caches).
Le choix des secteurs se fait en tenant compte des impératifs d'accès (zones de pêche, zones que l'on souhaite éviter en raison de la présence de points d'érosion importants...) et des aspects paysagers. On évitera notamment le nettoyage de type « paysager » en dehors des points d'accès souhaités.
- Lors des élagages/abattages : maintien des arbres sénescents, du vieux bois et du bois mort, dans la mesure où ils ne présentent pas de risques pour la sécurité piétonne (chemins de randonnée) ou fluviale (écoulement, pontons,...) ;
- Lors des (re)plantations : choix d'espèces diversifiées, mais toujours parmi les espèces spontanées (locales). Les espèces exotiques ou peu adaptées aux conditions de zone alluviale sont évitées ;
- D'une manière générale : éviter « l'interventionnisme systématique » et préférer des interventions douces (type « jardinées »), selon les besoins réels/risques pour la sécurité/gestion paysagères des abords urbains... Limiter l'intensité individuelle de chaque intervention, en privilégiant un travail sectorisé (définition de secteurs d'intervention de 5-10km de long, chacun faisant l'objet d'une intervention à une fréquence d'environ 1x/5ans : des interventions de gestion de la végétation trop rapprochées dans le temps risqueraient d'endommager la richesse biologique du site, et des interventions trop espacées risqueraient de nécessiter une action intensive, tout aussi défavorable) ;
- Calendrier des interventions : pour les opérations de débroussaillage arbustives/ rivulaire, d'élagage, d'abattage, pas d'intervention au printemps (mars – 15 juillet) afin de respecter la saison de reproduction de la faune. Des exceptions peuvent être faites autour des points d'accès identifiés (points de pêche...).

Pour ce qui concerne l'entretien de la ripisylve, les espèces invasives, se référer aux actions correspondantes pour les descriptions détaillées : B4, E16, E17

Rivières et petits cours d'eau :

- S'abstenir de toute intervention dans le cours d'eau (fond, berges, végétation), en particulier ne créer aucun barrage à l'écoulement de quelque nature que ce soit et ne pratiquer aucun arrachage de la végétation aquatique immergée ou émergente, dans le cours ou près des berges. On vise en particulier à ce qu'il n'y ait aucune modification des fonds ou de l'écoulement (afin de préserver la variété des fonds, les seuils naturels existants, fosses et radiers naturels, pas de création de barrage de quelque nature que ce soit...) et aucune modification des herbiers aquatiques ou de la rive (sauf espèces envahissantes)
- Maintenir la végétation en surplomb (branchages) sauf en cas de risques réels pour la sécurité (points d'accès...) ou la navigation.
- Réaliser toute intervention en été (après le 15 juillet) ou en automne afin de respecter les périodes sensibles pour la faune et la flore (reproduction notamment)
- Privilégier les techniques de gestion des cours d'eau et des berges dites "douces" (ex : génie écologique, génie végétal...). L'utilisation de techniques/travaux lourds revêt un caractère exceptionnel lié à la sécurité, aux risques majeurs... Les opérations de curage systématique sont évitées, et en cas de nécessité absolue, elles se limitent toujours à la pratique « vieux fonds vieux bords »
- Proscrire la lutte systématique contre l'érosion ponctuelle des berges (encoches d'érosion) sauf sites à risque (sécurité, ouvrages, ponts...). La lutte contre l'érosion ponctuelle des berges se fait par des techniques douces de génie écologique (fascinage, bouturage de saules...).
- Proscrire les opérations de recalibrage/reprofilage/rectification des lits mineurs. Le cas échéant, le décolmatage du lit se fait par l'hydrodynamisme (radiers, sous-dimensionnement, hydraulique hivernale/effet de chasse...)
- Lors de projets de travaux, le Maître d'ouvrage se met systématiquement en relation avec l'un des partenaires suivants et élabore avec lui le cahier des charges spécifique des travaux (adapté au contexte local) : ONEMA, FDPPMA, services de l'Etat instructeurs « loi sur l'eau », Opérateur Natura 2000. Il vérifie la conformité du projet avec la loi sur l'eau et le code de l'Environnement auprès des services instructeurs, et sa cohérence globale avec les objectifs biologiques et piscicoles.
- Les seules interventions sur la végétation du cours ou des berges peuvent être des actions très limitées dans l'espace liées aux activités sportives et de loisirs, ou à la sécurité :
 - en zone urbaine, aux abords des points d'accès (quais, pontons...) et des infrastructures de gestion (écluses...) : faucardage ponctuel si nécessaire

- aux points d'accès de pêche/canoë : faucardage ponctuel permettant à la fois la pratique de la pêche/canoë, et de contrôler l'accès aux secteurs sensibles volontairement non faucardés
- ailleurs : pas de faucardage ni d'arrachage (sauf espèces invasives)
- Privilégier les techniques de gestion des cours d'eau et des berges dites « douces »
- Laisser en place çà et là les troncs tombés à l'eau lorsqu'ils sont relativement proches et/ou parallèles à la berge (constituent des abris fondamentaux pour les poissons notamment). Sauf à proximité d'ouvrages d'art.
- En cas d'intervention sur la végétation des berges, conserver une strate complète et diversifiée (herbacée, arborée, arbustive) et conserver au minimum des taillis broussailleux (et/ou des ronciers) à intervalles réguliers (espacement max. : 20-25m)
- Agir en faveur de la restauration de la « transparence » des ouvrages existants pour la migration et les déplacements amont-aval des poissons : effacement des ouvrages inutiles, pose de systèmes adaptés sur les autres
- Ne pas essayer de lutter soi-même contre les espèces exotiques envahissantes (Jussie, Myriophylle...) afin de ne pas aggraver leur dissémination ; signaler toute apparition d'espèces envahissantes à l'animateur Natura 2000.

Restauration et entretien des annexes hydrauliques :

Sur le cours de la Charente, un inventaire des annexes hydrauliques non fonctionnels sera mené afin de recenser et cartographier par : bras morts, bras annexes etc. Ces annexes ont perdu leurs connexions hydriques avec la Charente et sont voués à disparaître. Or leur rôle est primordial à différents titres : rôle dans la régulation des crues, rôle dans la fonctionnalité hydrique du Fleuve, habitat privilégié pour la faune aquatique et semi-aquatique : poissons, reptiles, amphibiens, mammifères etc. L'objectif est de restaurer la fonctionnalité de ces annexes afin de retrouver une certaine « naturalité » du fleuve Charente :

- Améliorer voire rétablir leur alimentation en eau
- Effectuer des opérations régulières d'entretien
- Préserver certaines zones à fort enjeu patrimonial

Avant tout travaux, un diagnostic (visite de terrain, cahier des charges) sera établi par la structure animatrice.

Entretien des annexes hydrauliques tableau-guide

<i>Engagements non rémunérés</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>EngR</i>
- Limiter la fréquence des interventions à une intervention tous les 8-10 ans.	- Maintenir l'ouverture de l'annexe hydraulique en entretenant la végétation aquatique et hygrophile (des berges), ainsi que la ripisylve qui menacent de la fermer	X
- Réaliser les travaux d'entretien en dehors de la période allant du 15 mars au 15 juillet (ou mieux pendant la période allant du 15 juillet au 1 ^{er} novembre)	- Privilégier les actions légères : élagage léger, éventuel traitement en têtard, arrachage de rejets de ligneux dans le berceau des annexes hydrauliques	X
- Signaler toute apparition d'espèces exotiques envahissantes à la structure animatrice et respecter les préconisations techniques	- Opérations de terrassement léger pour par exemple faciliter l'accès des poissons au fond du bras mort	X
- Conserver lorsqu'elles existent, des zones arbustives et/ou broussailleuses de 2_3 m de long, tous les 15-20 m.	- Enlèvement raisonné des embâcles	X
	- Faucardage de la végétation aquatique, enlèvement manuel des végétaux ligneux et exportation	X
	- Végétalisation	X
	- Afin d'éviter une prolifération algale liée à une soudaine mise en lumière, ces opérations seront raisonnées et ponctuelles.	

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Restauration des annexes hydrauliques

<i>Engagements non rémunérés</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>EngR</i>
- Epancher les produits de curage à proximité sur une largeur n'excédant pas 7 m et sans obstruer les éventuelles connexions hydrauliques existantes	- Eventuel recusement n'affectant que les sédiments fins et les limons. Ceux-ci seront selon leur volume soit évacués hors de la zone inondable soit régalez sur place.	X
- Réaliser les travaux en dehors de la période allant du 15 mars au 15 juillet (ou mieux pendant la période allant du 15 juillet au 1 ^{er} novembre)	- Le recusement ne devra pas être uniforme sur tout le profil en long. Cette reconnexion se fera pour une alimentation par la rivière et par l'aval, par des travaux en général légers de terrassement de surface qui ne doivent pas atteindre la roche mère (et donc entraîner le « drainage » de la nappe ou de la zone humide selon les saisons) et dont les points bas sont de niveau supérieur au lit de la rivière, voire de niveau supérieur à la ligne d'eau estivale (QMNA/2) pour une vidange naturelle	X
- Ne curer que d'un seul côté et ne pas élargir les annexes hydrauliques tant en largeur qu'en profondeur	- Désenvasement, curage et gestion des produits de curage	X
- Conserver lorsqu'elles existent, des zones arbustives et/ou broussailleuses de 2_3 m de long, tous les 15-20 m.	- Modelage des berges en pente douce sur une partie du	X
- Utiliser des engins à faible portance afin		

de ne pas détruire le sol et les berges des annexes hydrauliques	pourtour	X
- Signaler toute apparition d'espèces exotiques envahissantes à la structure animatrice et respecter les préconisations techniques	- Aboutir à une profondeur dégressive depuis la connexion vers l'amont de la frayère	X
- Les travaux auront lieu de préférence à la fin de l'été (septembre)	- Travaux de restauration du fonctionnement hydrique : enlèvement de digues, reconnexion..., sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau	X
	- Création d'aménagement pour le soutien du niveau de la nappe : barrages-seuil, passages busés sous chaussée...	X
	- Terrassement léger, de préférence à l'aval du bras pour un accès facilité par les poissons ;	X
	- Fixation ou brûlis de plusieurs encombres (habitats favorables à la reproduction de certains poissons) pour éviter leur transport vers l'aval ;	X
	- Remise en lumière par élagage et coupe de certains arbres	X

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

2. Conditions particulières d'exécution

Il est fortement recommandé d'effectuer toute intervention après le 15 juillet ou en automne afin de respecter les périodes sensibles pour la faune et la flore.

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau.

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, maîtrise foncière, subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Propriétaires, bénéficiaires de Contrats Natura 2000 et Charte Natura 2000

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Collectivités, EPTB Charente, syndicats de rivières, CG 16 et 17, FDAAPPMA 17, SYMBA, CDC Pays Santon...

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Temps consacré par la structure animatrice : 3 H-j

Inventaire des annexes hydrauliques : 1 H-j préparation, 4 H-j terrain

Budget prévisionnel : 8000€ / 5 ans

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau Adour Garonne(SDAGE)

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de contrat et charte signés,

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats...)

Evolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)

Nombre de kilomètres gérés selon la charte

Nombre d'annexes hydrauliques restaurées/ entretenues

Evolution du budget consacré à la restauration / entretien

Evolution de la végétation

Evolution de la faune indicatrice

Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces)

E8

Génie écologique de restauration des berges de la Charente et de ses affluents



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Mettre en œuvre une gestion environnementale des berges de la Charente et assurer l'entretien /restauration selon des techniques douces

CADRE DEL'ACTION

Résultats attendus	Amélioration du maintien des berges Restauration des berges sur les secteurs identifiés
HIC visés	Tous les habitats rivulaires
EIC visées	Loutre, Vison d'Europe, Cordulie splendide, Cordulie à Corps fin, Gomphe de Graslin, Agrion de Mercure, Chabot, Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Lamproie de Planer, Saumon atlantique, Alose feinte, Grande Alose, Angélique des estuaires, Rosalie des Alpes
Localisation	Fleuve Charente
Surface	227km x 2
Actions liées	B4, E17

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 1999 : étude Aquascop
- 2004 : étude Géréa

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	état	test										

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

PREALABLE : Il faut distinguer deux types d'espaces boisés, souvent confondus sous le même vocable de « ripisylve » :

- La ripisylve « vraie », au sens écologique et sylvicole du terme (fiche-action B4) : il s'agit d'un espace d'épaisseur variable mais important (en général 15-30 m), en bord de cours d'eau, où se développe un peuplement forestier dense et spécifiquement adapté aux conditions d'hygromorphie, de submersion, d'érosion... prévalent en bord de cours d'eau ; la ripisylve est en contact avec un boisement alluvial (continuité spatiale et écologique entre les deux) ;
- la « bande boisée » bordant un cours d'eau (fiche-action A8), souvent confinée à une épaisseur moindre (5 à 15 m dans le meilleur des cas), sans continuité spatiale avec un boisement alluvial ; zone tampon et de refuge, elle constitue la partie terrestre du corridor biologique formé par le cours d'eau. Sans elle, ce corridor n'est pas complètement fonctionnel.

L'utilisation et les modalités d'entretien des berges des cours d'eau, et des habitats en contact côté terrestre (boisements..., voir fiche B4) influent directement sur la santé des cours d'eau, des habitats aquatiques et des espèces inféodées :

- qualité physico-chimique : des berges bien végétalisées constituent une zone tampon contribuant à l'autoépuration des eaux de lessivage/ infiltration en provenance des terres adjacentes (agricoles, routiers, urbains...) : « pièges à nitrates » par exemple. Une bande boisée, et mieux encore, une ripisylve, sera à ce titre plus efficace qu'une bande enherbée.
- quantité d'eau : de même, des berges bien végétalisées retiennent mieux l'eau et éviteront son écoulement direct et immédiat vers l'aval. Cet effet ne trouve cependant sa pleine efficacité que s'il est complété par un maillage de haies sur l'ensemble du bassin versant ;
- qualité de l'habitat aquatique : la faune aquatique (poissons, libellules...) a besoin d'une diversité d'habitats aquatiques : zones ombragées avec végétation en surplomb, zones ouvertes bien ensoleillées, diversité des fonds (graveleux, limoneux, radiers, zones plus ou moins profondes). Cette diversité ne peut être assurée que par la diversification de la végétation des berges et la sinuosité du cours d'eau. Sur l'ensemble du cours d'eau, les réseaux racinaires importants liés aux conditions du milieu, favorisent la diversité de la micro-faune aquatique et l'installation de certaines espèces d'oiseaux remarquables, comme le Martin-pêcheur ;
- stabilité des berges : si la présence d'arbres permet le renforcement de la stabilité des berges, toutes les espèces arborées ne s'y prêtent pas : certains arbres n'ont pas un système racinaire approprié (absence de « réseau » racinaire) et présentent un fort risque d'arrachage en cas de vent, entraînant la berge avec eux.
- qualité de l'habitat des espèces d'intérêt communautaire (chiroptères, vison d'Europe, loutre...)

Le maintien, l'entretien, voire la reconstitution de ripisylves fonctionnelles est donc une priorité du Document d'objectifs et des partenaires locaux. Le maintien ou la restauration de la qualité de la végétation rivulaire est l'une des prescriptions indispensables pour maintenir les habitats de plusieurs espèces de la DH : Loutre et Vison

d'Europe, Gomphe de Graslin et Cordulie à corps fin, Rosalie des Alpes, chauve-souris, poissons. Pour elles, la végétation rivulaire joue un rôle de corridor de déplacement (chauve-souris, Loutre, Vison...), de zone refuge/abri (Loutre, Vison, poissons), ou constitue la zone principale de reproduction/développement (libellules, poissons, Rosalie dans les frênes têtards de bordure).

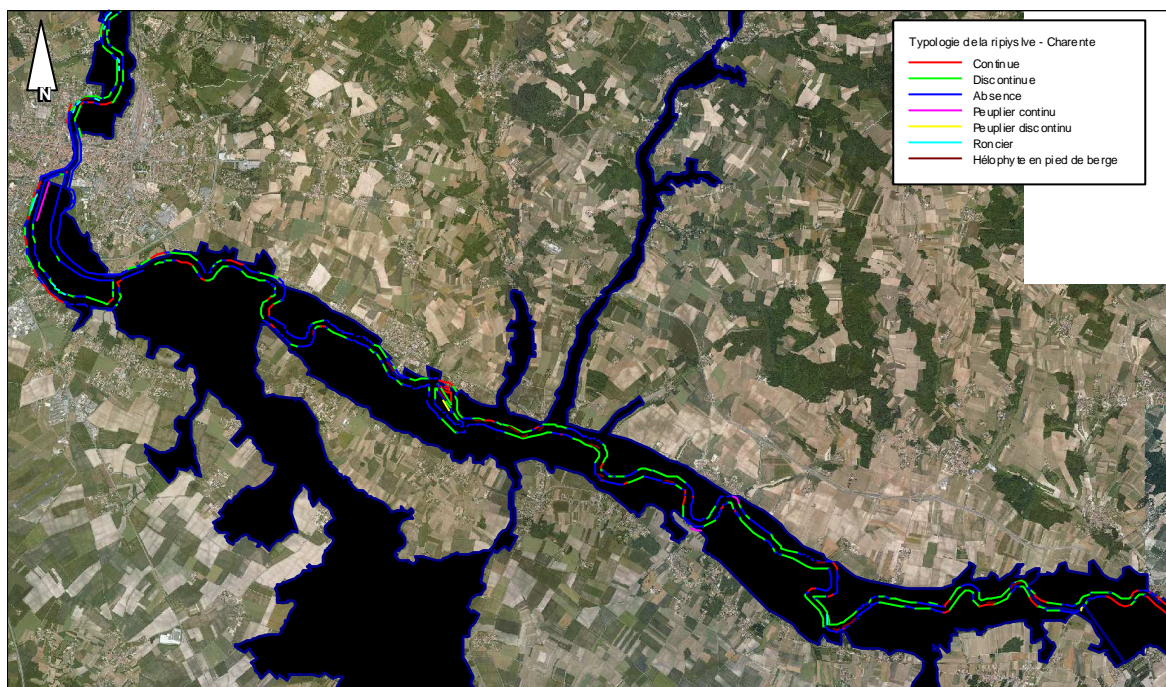
Plusieurs secteurs de berges ont été identifiés comme "dégradés" par le Conseil Général de Charente-Maritime (étude Géréa 2004) : il est nécessaire de restaurer la végétation rivulaire, la ripisylve, absente ou parsemée, ou restaurer les berges pour contribuer à lutter contre les phénomènes d'érosions ponctuelles et renforcer la qualité écologique du milieu naturel.

Gestion optimale

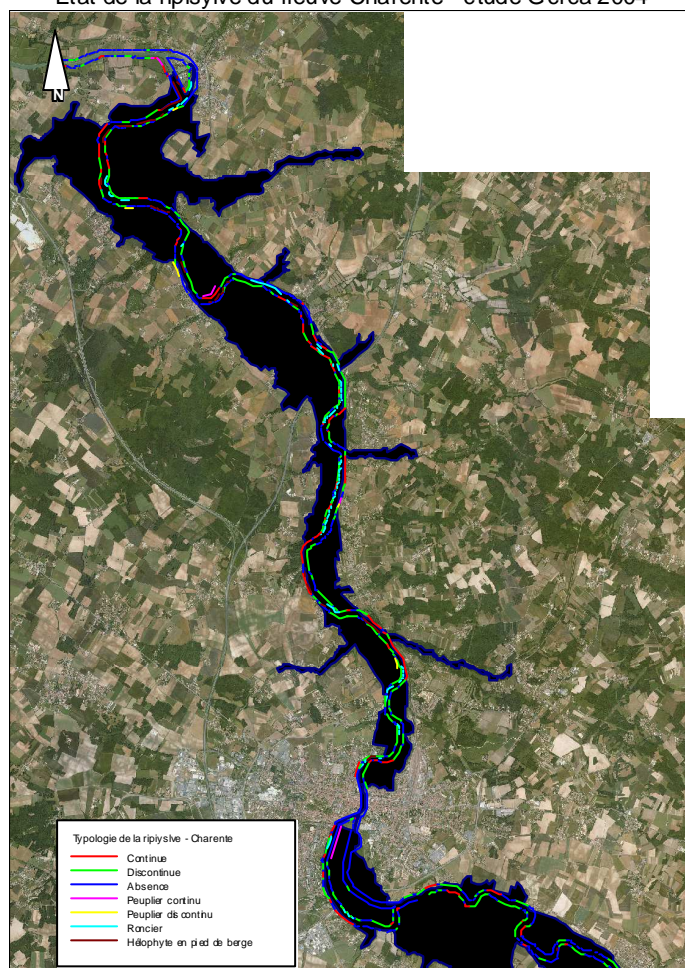
- Veiller à maintenir une bande tampon en essences indigènes (installation facile et naturelle des essences pionnières), en mélange de préférence (saules, aulnes, frênes) en bordure des cours d'eau;
- Maintenir si possible les modes actuels d'exploitation (sélections et coupes de bois de chauffage, balivage), ces derniers permettant un dosage de l'éclaircissement sur le cours d'eau (productivité primaire, richesse de l'eau, biocénoses animales), la valorisation d'individus forestiers isolés (intérêt économique et paysager) et la mise en valeur du mi lieu par d'autres modes d'utilisation (pêche...);
- Ne pas effectuer de coupe rase de la végétation des berges (rôle de stabilisation et d'ancrage par les arbres de bordure);
- Assurer le minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L.232-1 du Code rural) : coupe des arbres de berge dangereux car menaçant de tomber ou présentant un risque pour la navigation fluviale (risques d'embâcles et diminution de la capacité d'écoulement), entretien des cépées contribuant à la fixation des berges et procurant des caches aux poissons et autres animaux (saules);
- Limitation du couvert du cours d'eau et entretien d'une mosaïque de zones d'ombre et de lumière favorables à la faune aquatique (intervention sur de petites longueurs de berges en alternant les rives et en espaçant les interventions dans le temps);
- Proscrire la plantation d'essences à enracinement tabulaire (peupliers, notamment) qui favorisent l'affouillement des berges, leur arrachement suite aux chablis, la pollution de l'eau et des fonds (frayères) par les sédiments.

D'autre part, plusieurs secteurs de berges nécessitent un entretien de la végétation (certains secteurs sans entretien depuis env. 30 ans d'après la mémoire locale).

Etat de la ripisylve du fleuve Charente - Etude Géréa 2004



Etat de la ripisylve du fleuve Charente - étude Géréa 2004



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les schémas sont issus d'un document produit par le SIARR en 2004 (Syndicat du Riom).

L'objectif n'est pas, à travers cette action, de cantonner le fleuve à l'intérieur de son lit mineur. En revanche, des opérations de restauration ponctuelle peuvent être nécessaires :

- sur des secteurs localisés où la sécurité (ouvrages routiers, hydrauliques...) peut être affectée ;
- sur les zones très fréquentées telles que points pêche, zones de stationnement, plages...
- le long des zones de vitesse

Le respect de la nature du fleuve rend nécessaire la mise en œuvre de techniques douces de génie écologique, en lieu et place de tout aménagement « en dur ». Ces techniques de génie écologique pourront être couplées à de la revégétalisation des berges (action B4).

Etat des lieux

Un état des lieux de la végétation rivulaire/ ripisylve sera effectué, en partenariat avec le CG 17/CG 16 et les syndicats en charge de l'entretien des berges et des affluents. Il permettra de définir les zones d'action où la revégétalisation ou la restauration des berges est prioritaire afin d'assurer le bon fonctionnement de l'hydrosystème.

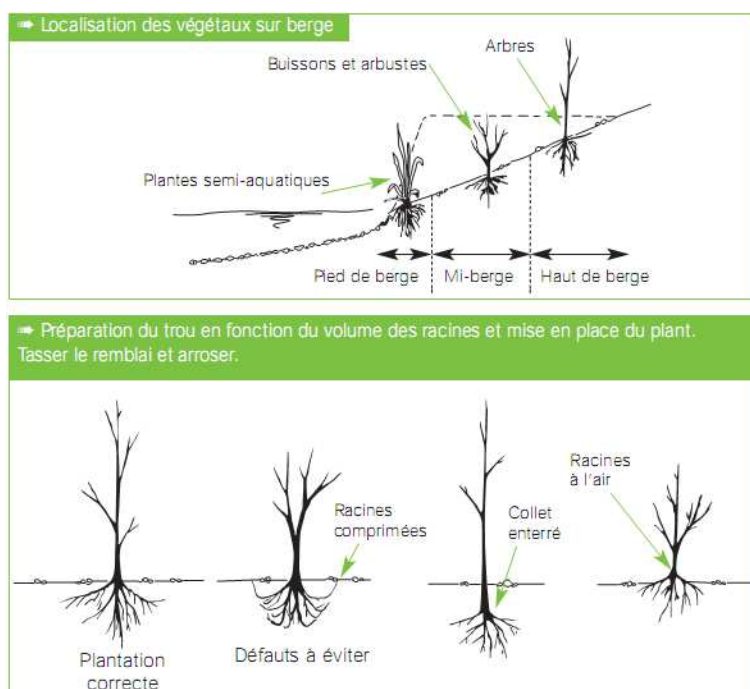
Restauration

La recréation ou la restauration de ripisylves et/ou de linéaires boisés le long des cours d'eau se fera :

- du point de vue sylvicole en suivant les recommandations de l'action B4
- du point de vue des priorités d'action le long de la Charente (localisation géographique, nature des travaux à prévoir...) en suivant les recommandations de l'étude Gereá 2004 sur l'état des linéaires boisés
- du point de vue des techniques de génie écologique sur la gestion des pieds de berge, en suivant les techniques de génie écologique classique (dont les principales sont résumées ci-après à titre d'exemple) et éventuellement nouvelles après avis de la structure animatrice.

Des chantiers expérimentaux de revégétalisation pourront être menés sur deux ou trois secteurs identifiés comme dégradés. En cas de réussite, ils seront étendus tout d'abord aux zones d'action prioritaires définies lors

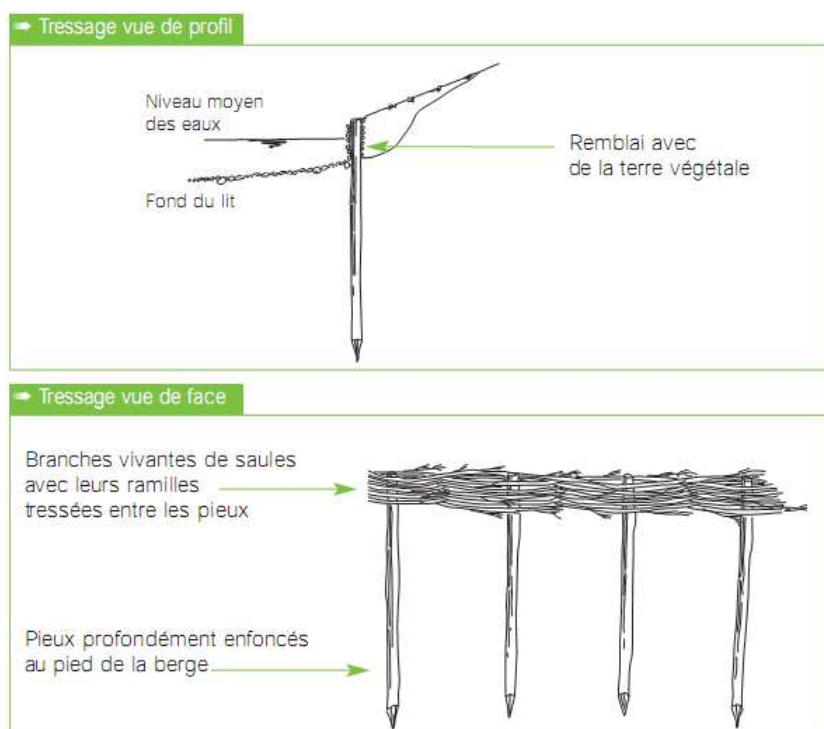
de l'état des lieux puis aux autres secteurs. Ces chantiers pourront prendre la forme de restauration des berges selon des techniques douces, dans les secteurs où celles-ci s'érodent fortement. Les exemples de techniques douces (génie écologique) à privilégier sont donnés ci-après.



Ces chantiers pourront prendre la forme de restauration des berges selon des techniques douces, dans les secteurs où celles-ci s'érodent fortement.

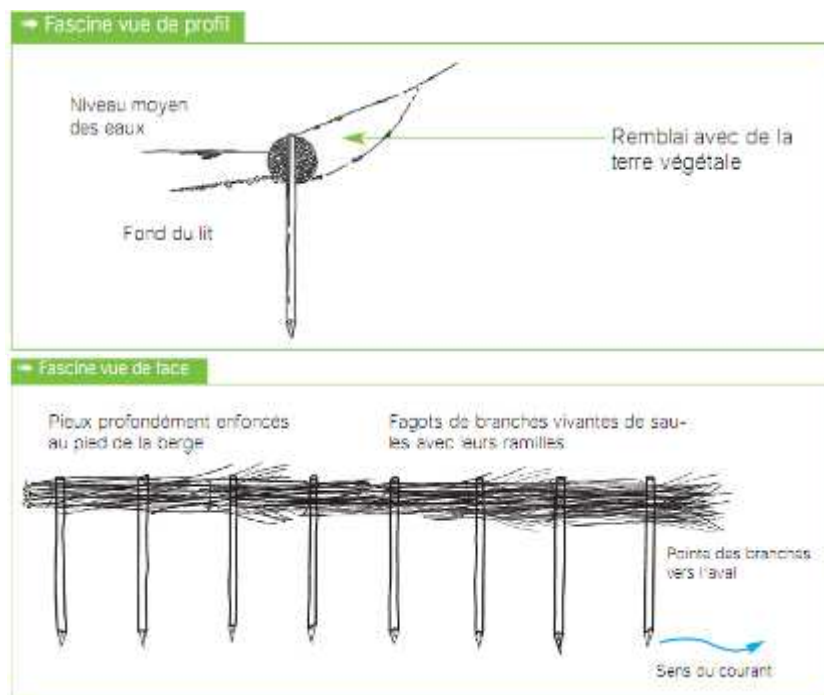
Tressage :

Le tressage est une protection du pied de berge réalisée avec des branches de saules vivantes entrelacées autour de pieux. C'est une technique efficace, capable de résister immédiatement à de fortes contraintes hydrauliques. Elle est souvent combinée à d'autres techniques de protection de l'ensemble du talus (ensemencement, boutures, plantations, lits de branches, etc.)



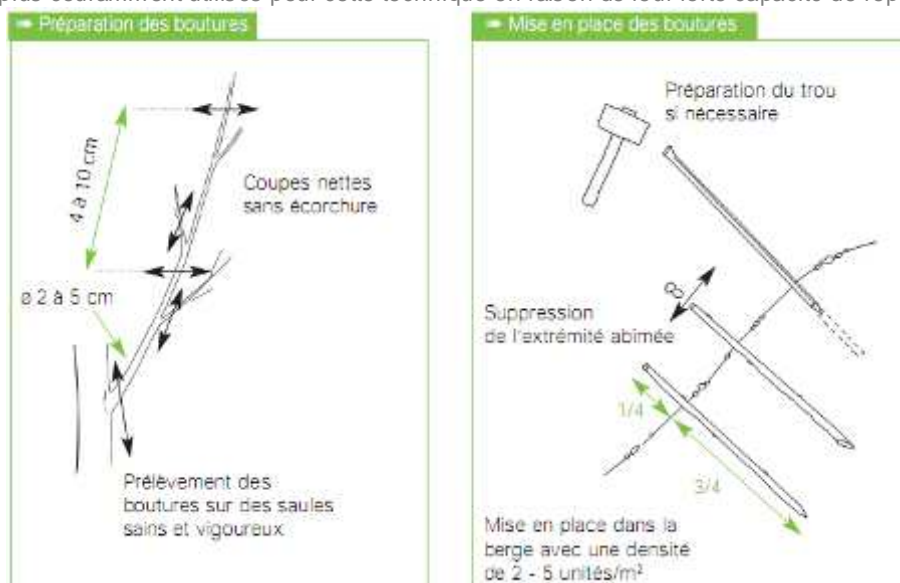
La fascine

La fascine est une protection de pied de berge réalisée avec des branches vivantes de saule, assemblées en fagots et fixées par des pieux. Comme le tressage, elle est régulièrement accompagnée d'autres techniques complémentaires (boutures, ensemencement, etc.). Cette technique est très adaptée pour la stabilisation de zones d'érosion. Elle permet une protection du pied de berge, stable immédiatement et s'adaptant bien aux irrégularités de celle-ci. Il faut noter que la fascine nécessite des quantités de branches plus importantes que le tressage, protège surtout le pied de berge, et de même que le tressage, le développement des saules peut diminuer la largeur du cours d'eau. La fascine peut être réalisée par différentes méthodes, adaptées en fonction de la situation locale.



Le bouturage

Le bouturage est la technique qui consiste à reproduire une plante à partir d'un segment de branche (bouture). Cette méthode utilise la capacité qu'ont certains végétaux de produire des racines à partir d'un morceau de tige séparé de la plante mère. Elle constitue un procédé économique et simple, qui permet d'obtenir rapidement la végétalisation et la stabilisation des talus et des berges peu menacés de cours d'eau. Les saules sont les végétaux les plus couramment utilisés pour cette technique en raison de leur forte capacité de reprise.



La bonne réalisation de cette action est dépendante du règlement de navigation sur la Charente, et donc des vitesses de navigation autorisées. La structure animatrice devra veiller à ce que les évolutions éventuelles de ce règlement prennent en compte la nécessité de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Technique géotextiles

Le boudin d'hélophyte est un amalgame de semences ou boutures et de terre végétale dans un géofilet de coco formant un boudin de 30 à 40 cm de diamètre. Les boudins (fabriqués par des entreprises spécialisées) sont déposés entre des pieux. On peut également juste repiquer des plants d'hélophytes, environ 5 à 8 par mètre de berge.

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT.

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Toute personne habilitée à signer une charte ou un contrat Natura 2000 : propriétaires, collectivités...

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

EPTB Charente, Agence de l'eau Adour Garonne (mission planification gestion intégrée des vallées), CG17, SAGE ...

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat de rivière, CG, collectivité territoriale ayant compétence « eau »,

Maîtrise d'œuvre : DDTM, cabinet d'étude, CPIE, FDAAPPMA (conseils), EPTB Charente (conseils)

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût estimatif :

Etude d'état des lieux : 8 H-j

Restauration des berges : coût à définir ultérieurement en fonction du diagnostic d'état des lieux

Animation : 4 H-j

Budget prévisionnel :

Etude état des lieux : 2000€

Animation : 1600 €/an

Restauration des berges : à définir

Financeurs potentiels : Etat, CG, Région, Agence de l'eau Adour Garonne

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, Nombre de contrats et chartes signés

Critères d'évaluation :

- Restauration/revégétalisation des berges de la Charente
- Linéaire de ripisylve ayant fait l'objet d'un contrat
- Surface de ripisylve ayant fait l'objet d'un contrat
- % de linéaire de ripisylve faisant l'objet d'un contrat par syndicat / par cours d'eau
- Évolution de la végétation
- Evolution de la faune indicatrice
- Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

E9

Gestion environnementale des fossés



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Sensibiliser les partenaires chargés de l'entretien des fossés à la prise en compte des enjeux biologiques, et les inciter à adopter un cahier des charges respectueux de l'environnement, Encourager l'entretien d'un linéaire de ripisylve en bordure de cours d'eau, Mettre en œuvre une gestion environnementale des berges

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Application du protocole marais • 10 km aménagés avec des risbermes
HIC visés	Habitats et végétation aquatique des fossés, linéaires de haies (frênaies)
EIC visées	Loutre, Vison d'Europe, Cordulie splendide, Cordulie à Corps fin, Gomphe de Graslin, Agrion de Mercure, Chabot, Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Lamproie de Planer, Saumon atlantique, Alose feinte, Grande Alose, Angélique des estuaires, Rosalie des Alpes, Cuivré des marais, Cistude d'Europe
Localisation	Ensemble du réseau hydrographique
Surface	nc
Actions liées	

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le maintien/restauration de la qualité de la végétation rivulaire des fossés est l'une des prescriptions indispensables pour assurer le maintien des habitats de plusieurs espèces remarquables de la directive Habitats : Loutre et Vison d'Europe, Rosalie des Alpes, chauve-souris, poissons. Pour ces espèces, les fossés jouent soit un rôle de corridor de déplacement (chauve-souris, Loutre, Vison...), soit un rôle de zone refuge/abri (Loutre, Vison, poissons), soit constitue la zone essentielle d'alimentation/reproduction/développement (Loutre/Vison, libellules, poissons, Rosalie dans les frênes têtards de bordure).

Le lit majeur est parcouru de fossés de création plus ou moins récente (30 ans environ). Ils jouent un rôle important dans l'écosystème général de la plaine inondable (hydrologie, biodiversité), ainsi que du point de vue de la directive Habitats (Cistude d'Europe, linéaires d'alimentation des mammifères tels que Loutre et Vison, reproduction des libellules, corridors de déplacement, frayères à brochets...).

Les fossés du réseau primaire sont actuellement entretenus collectivement par les Associations foncières quand elles existent, ou par les communes. Ceux des réseaux secondaires et tertiaires sont à la charge des propriétaires, qui n'assurent pas toujours leur entretien. En effet, depuis env. 10-15 ans, la "vocation agricole" du marais ayant changé, les propriétaires privés n'ont plus que peu ou pas d'intérêt à entretenir les fossés (clôture à bétail...). Ils n'ont, d'autre part, pas d'obligation d'entretien.

Les associations foncières ne sont pas signataires de l'accord "Protocole de marais" et ne suivent donc pas de cahier des charges environnemental, sauf dans le cas où elles délèguent l'entretien à l'UNIMA (convention d'entretien) qui respecte ce protocole.

La gestion optimale est celle décrite dans le chapitre « engagements non rémunérés » ci-dessous.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Conservation et entretien des fossés – tableau-guide

L'objectif est d'encourager les partenaires à adopter le Cahier des charges d'entretien des berges des fossés incluant les prescriptions liées à la présence d'espèces / d'habitats d'intérêt communautaire.

Ce cahier des charges a pour base le cahier des charges du Protocole de marais dont il reprend les prescriptions, adaptées au cas de la zone fluviale inondable (adopté par certaines associations foncières du site) :

Engagements non rémunérés

- Curage d'un seul côté des fossés et canaux, en laissant en l'état la rive opposée à celle où se fait le curage ; maintien de la végétation rivulaire et de la ceinture végétale
- Les produits de curage des fossés et canaux sont épandus à proximité immédiate de ces derniers sur une largeur n'excédant pas 7m, sans boucher les baisses, dépressions, mares ou abreuvoirs et sans obstruer les éventuelles connections hydrauliques existantes entre le fossé et des chemins d'eau ou dépressions inondables situés sur la parcelle

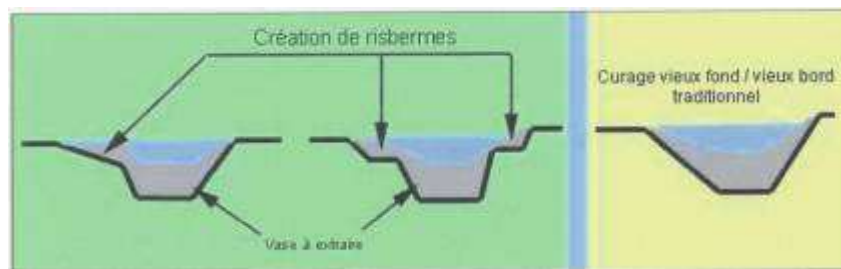
- Au sein d'un même syndicat de marais, fractionner les travaux d'entretien systématique par secteurs sur une durée de 6 ans
- Fréquence d'entretien préconisée (fossés et canaux) : 8-10 ans.
- En règle générale, réaliser les travaux d'entretien préférentiellement entre le 15 juillet et le 1^{er} novembre, et en aucun cas entre le 15 mars et le 15 juillet.
- Pas d'élargissement de fossés ou canaux tant en largeur qu'en profondeur (principe "vieux fonds, vieux bords")
- Conserver sur la rive curée, une zone arbustive et/ou broussailleuse de 2-3m de long tous les 15 à 20m de rive (zones de refuge pour la faune)
- Utiliser des engins à faible portance afin de ne pas détruire le sol et les berges
- Afin de permettre cette fréquence d'entretien espacée, la végétation arborée (arbres de haut jet, taillis et si nécessaire les branches de la rive opposée risquant de gêner le passage des engins) pourra faire l'objet d'un entretien préalable au bout de 6 ans (élagage par ex.) si cela est jugé nécessaire.
- Elaboration d'un cahier des charges d'entretien et de gestion des niveaux d'eau préalable à toute création / restauration/modification d'ouvrages d'art, qui devra être conforme à la réglementation concernant la transparence des ouvrages vis-à-vis de la faune piscicole, ainsi qu'une échelle limnimétrique
- Suivre l'évolution des espèces exotiques envahissantes (Jussie, Myriophylle du Brésil, *Egeria densa*). Signaler toute apparition le long des fossés aux partenaires compétents (UNIMA, DDTM, DREAL, FDAAPPMA, ONEMA). Respecter les préconisations techniques préventives vis à vis de l'expansion de ces espèces, lors des curages ou de toute autre opération d'entretien des fossés, cours d'eau, berges (réf. préconisations : voir avec les partenaires spécialisés : UNIMA...)

NB : Concernant l'épandage des produits de curage, ce point pourra faire l'objet d'une modification en fonction de la Loi sur l'Eau si nécessaire (celle-ci prévoyant une exportation des vases hors du lit majeur en cas de risque de pollution). D'autre part, les dépôts occasionnés par l'épandage des produits de curage à proximité immédiate des fossés constituent, en zone inondable, des barrières physiques pouvant être terriblement préjudiciables pour les peuplements de poissons lors des abaissements de niveau (piégeage des poissons dans les baisses, et mort). Le Brochet (notamment, mais pas seulement) souffre généralement de ce type d'aménagement, qui peuvent rompre les connexions entre ses axes de migration et ses frayères. Il serait souhaitable donc que les produits de curage puissent être évacués sur des terres agricoles éloignées des zones d'expansion des crues ou mises en décharge. Les coûts de transports induits et l'absence d'outils financiers actuelle pour les prendre en charge, rend pour le moment ce souhait irréaliste. Les solutions devront être étudiées à l'avenir en fonction de l'évolution du contexte réglementaire et financier.

Restauration des fossés et des berges

<i>Engagements non rémunérés</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>EngR</i>
Même chose que pour les engagements non rémunérés pour l'entretien	<ul style="list-style-type: none"> - La technique de débroussaillage et de déboisement sera déterminée en fonction des contraintes de la parcelle lors du diagnostic parcellaire : broyage au sol, tronçonnage au ras du sol ou arrachage et débroussaillage manuels ; - Sont exclues toutes les interventions devant participer à l'assèchement des milieux humides alentours (prairies...) - Sont exclus le recalibrage, l'enrochement, la mise sous buse et la canalisation des ruisseaux et fossés ; - Si un curage est préconisé, il doit être effectué par rotation sur plusieurs tronçons successifs et sur plusieurs années (ex : tiers de linéaire engagés sur 3 ans) - Aménagement de « risbermes » (berges de fossés en marches d'escalier). Les ceintures de végétation des berges (Phragmitaies et Mégaphorbiaies rivulaires), souvent limitées en crête de berge, seront favorisées par ces aménagements. Le choix des profils peut varier, aussi bien en largeur qu'en profondeur d'eau. Un diagnostic environnemental sera réalisé avant les travaux afin de définir le profil à obtenir en fonction des enjeux sur le secteur. - Plantations d'hélophytes éventuelles en fonction du diagnostic écologique de la zone 	<p style="text-align: right;">X</p> <p style="text-align: right;">X</p>

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement



2. Conditions particulières d'exécution

Respect loi sur l'eau.

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, maîtrise foncière, subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Association foncières ou collectivités responsables de l'entretien, FDAAPPMA (aides et conseils)

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Ce financement intervient ainsi en complément des autres sources de financement disponible habituellement utilisées (Agence de l'eau ...).

Des contrats Natura 2000 peuvent être montés, pour les aménagements de type risberme. Le reste doit être traité sous forme de l'adoption d'un cahier des charges satisfaisant dans les pratiques d'entretien courant, ou financés par d'autres partenaires.

Coût moyen du surcoût entraîné par la réalisation de risbermes : 1,5€/ml soit pour 10km : 15000€ (sur 5 ans)

Temps animation : 2 H/j soit 800€/an

Budget prévisionnel pour 5 ans : 19500€

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Région, Agence de l'Eau

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de contrat et charte signés,

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats...)

Evolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)

Nombre de kilomètres de fossés gérés selon le protocole marais

Evolution du budget consacré à la restauration / entretien

Evolution de la végétation

Evolution de la faune indicatrice (notamment Agrion de Mercure)

Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces).

E10

Mise en œuvre de la trame bleue sur la Charente, la Seugne et le Coran



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Maintenir/rétablir la communication amont-aval pour les poissons grands migrateurs, Restaurer les rôles fonctionnels des milieux naturels de la zone inondable, en particulier leurs capacités de «stockage» et de régulation. Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de la vallée

CADRE DEL'ACTION :

Résultats attendus	Continuité écologique et sédimentaire sur la Charente et ses affluents
HIC visés	Habitats aquatiques
EIC visées	Lamproie de Planer, Lamproie fluviatile, Lamproie marine, Saumon atlantique, Chabot, Alose feinte, Grande Alose
Localisation	Intégralité des cours d'eau du site Natura 2000
Surface	227 km
Actions liées	E11

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Autrefois abondantes, les populations de poissons migrateurs ont fortement régressé avec le développement de la société industrielle et la pratique de la pêche sur des stocks affaiblis. La pollution de l'eau des cours d'eau, les altérations des régimes hydrologiques, la dégradation des habitats piscicoles et les barrages expliquent ce phénomène.

Impulsés par l'Etat, les programmes migrateurs fédèrent aujourd'hui dans le bassin Adour Garonne un ensemble d'acteurs impliqués dans la gestion intégrée de l'eau et la restauration piscicole : l'EPTB Charente a développé une « cellule migrateur ». Erigée au titre des grandes priorités du bassin par le SDAGE de 1996, la restauration des poissons migrateurs est menée en priorité sur les axes bleus. Ce sont au total 4500 km de cours d'eau qui sont concernés par cette mesure. Le SDAGE 2010-2015 répertorie les cours d'eau du site Natura 2000 comme « axes à grands migrateurs amphihalins ».

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre de la Grenelle de l'Environnement dite "Loi Grenelle I" instaure dans le droit français la création de la Trame verte et bleue, d'ici à 2012, impliquant l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle. La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "Loi Grenelle II", propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

La structure animatrice :

1- s'assurera de la prise en compte du site Natura 2000 dans le Schéma régional de cohérence écologique ; Certains documents d'urbanismes ou grands projets devront se rendre « compatibles » avec lui ou avec le SDAGE, afin de diminuer la fragmentation écologique du territoire, pour une remise en bon état écologique des habitats naturels.

La structure animatrice apportera des éléments d'informations et de réflexion pour la constitution du SRCE, notamment pour le volet présentant les enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques, le volet identifiant les espaces naturels, corridors écologiques et éléments de la trame bleue, mais également pour la cartographie de la trame verte et bleue.

2- favorisera la prise en compte de la trame bleue dans les documents d'aménagements du territoire, ceci au travers des différentes réunions auxquelles elle est conviée : PGE, PAPI Charente, SAGE, projets d'aménagement (SCOT, PLU...);

3- encouragera, accompagnera et mettra en œuvre des actions concourant à l'amélioration du fonctionnement écologique de la Charente et de ses affluents et en particulier visant : la restauration de la continuité longitudinale migratoire et sédimentaire ; l'amélioration de la continuité latérale entre les cours d'eau et leurs milieux annexes, en particulier les zones humides.

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau

OUTILS DE REALISATION :

Animation du site Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

FDAAPPMA, EPTB Charente, Agence de l'eau Adour Garonne, SAGE, associations locales de pêche, usagers, CG17, Conseil régional, DREAL, SYMBA, CDC du Pays Santon

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût prévisionnel :

Animation du site : 2 H-j

Budget prévisionnel : 800€/an

Outils financiers : 9^{ème} programme de l'Agence de l'eau, Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de réunions

Critères d'évaluation :

- Continuité effective sur les cours d'eau du site Natura 2000
- Nombre d'actions et types d'actions effectuées
- % du linéaire cours d'eau où la trame bleue est effective
- Evolution de la faune indicatrice
- Evolution du coût moyen de l'action par rapport au coût prévisionnel

Amélioration de la libre circulation des poissons migrateurs par l'aménagement des obstacles à la migration (A1MIG)



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Recenser et hiérarchiser les obstacles posant le plus de problèmes à la libre circulation sur le site afin de prioriser les secteurs d'intervention, Favoriser l'aménagement de ces ouvrages en envisageant l'ensemble des solutions techniques disponibles (démantèlement, arasement, création de passes, gestion différenciée des ouvrages) pour améliorer la libre circulation piscicole sur le site

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure circulation des espèces piscicoles et plus particulièrement des espèces migratrices sur le site Natura 2000 n°70 • Meilleure accessibilité aux zones de reproduction • A terme, augmentation des effectifs pour ces différentes espèces
HIC visés	Tous les habitats aquatiques
EIC visées	Poissons « grands migrateurs » en priorité, ensemble de la faune piscicole dans certains cas
Localisation	Fleuve Charente et affluents
Surface	
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2002-2003 : Etude des potentialités piscicoles des bassins versants de la Charente et Seudre pour les poissons migrateurs (EPTB Charente)
- inventaire ONEMA et nouvelles réglementations

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

L'étude des potentialités piscicoles des bassins de la Charente et de la Seudre pour les poissons migrateurs (EPTB Charente, 2000-2003) a identifié les problèmes de franchissabilité des ouvrages comme l'un des principaux facteurs limitant pour le développement des populations de poissons « grands migrateurs ». Un inventaire/diagnostic des ouvrages (caractérisation de chaque obstacle par une classe de franchissabilité) a été réalisé et des priorités d'actions par sous-bassins versants ont été établies dans une logique de colonisation aval-amont et suivant les potentialités d'accueil des cours d'eau les plus favorables.

Une mise à jour des données contenues dans l'étude de potentialité est en cours. Parallèlement, l'ONEMA réalise en ce moment même un inventaire/diagnostic exhaustif, ciblé sur l'Anguille, de l'ensemble des ouvrages du bassin versant de la Charente.

À l'échelle du site, il semble que les problèmes de libre circulation soient relativement faibles sur l'axe Charente. Seul le barrage de Crouin, premier verrou du fleuve Charente, était classé très difficilement franchissable. Son aménagement a été mis en fonctionnement en 2010 (passe à bassins avec cellule de comptage).

Sur le périmètre du site, ce sont surtout les affluents qui posent le plus de problèmes et notamment la Seugne dont le potentiel vis-à-vis de certains migrateurs (lamproies notamment) est avéré depuis de nombreuses années.

Remarque : L'ouvrage de St-Savinien pose des difficultés, notamment en causant des retards à la migration. Cependant, il n'est pas inclus dans le périmètre du site.

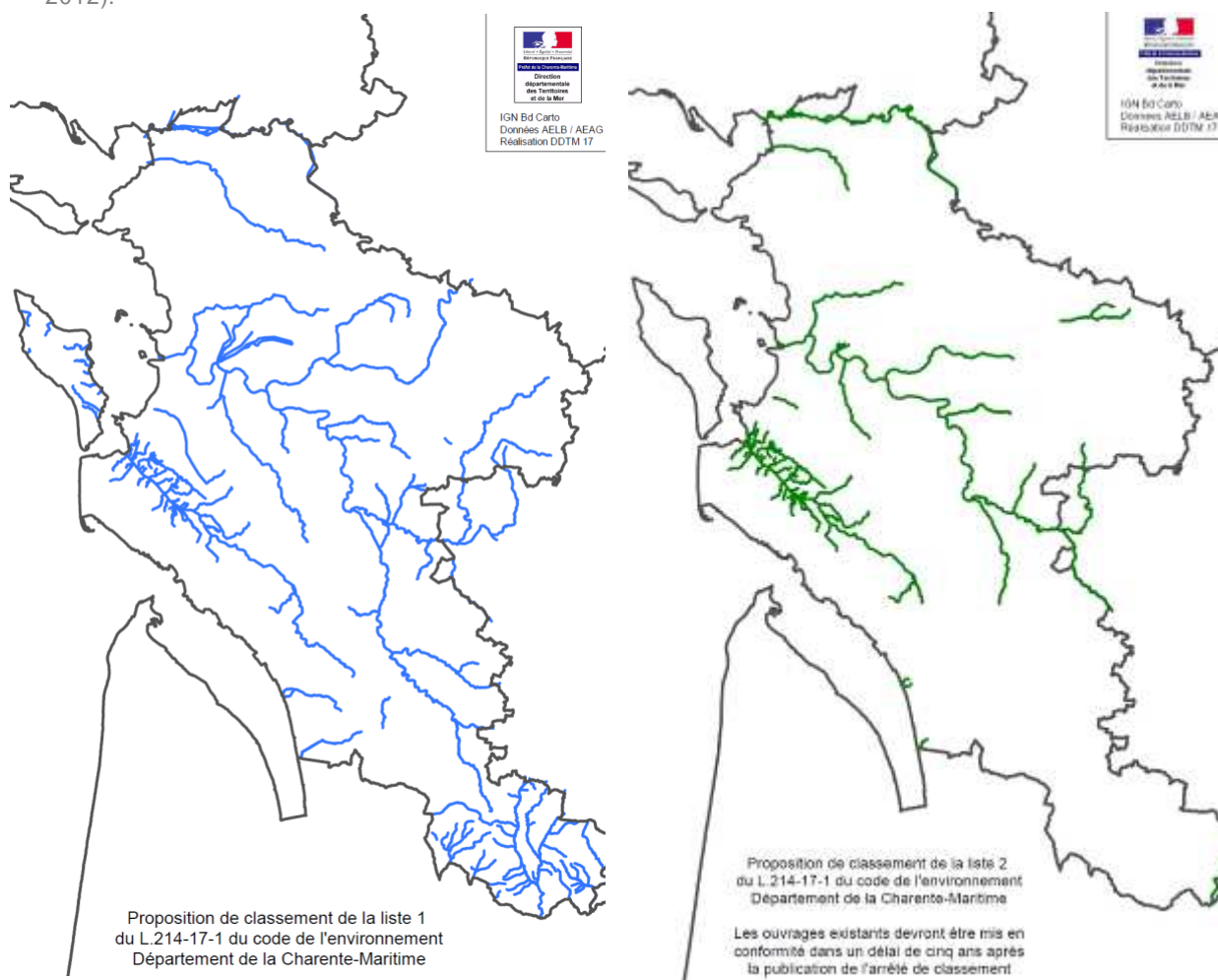
DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

En se basant sur les inventaires existants (EPTB Charente, 2000-2003...) et sur ceux en cours (ONEMA, actualisation EPTB Charente...), des zones prioritaires devront être définies à l'échelle du site. Il s'agira, par la suite, de favoriser par l'ensemble des moyens disponibles (conseil technique, sensibilisation, aide financière...) l'aménagement des obstacles posant le plus de problèmes à la migration, aussi bien pour la montaison des géniteurs sur les zones de frai ou des Anguilles en phase de colonisation que pour la dévalaison des géniteurs et des juvéniles. Les solutions permettant la circulation d'un maximum d'espèces, poissons « grands migrateurs » (Aloses, Salmonidés, Lamproies, Anguille) ou non (Brochet, Cyprinidés...), devront être soutenues et privilégiées.

L'article L 214-17 du Code de l'Environnement permet d'actualiser le classement des cours d'eau. La structure animatrice devra veiller à ce que la Charente et ses affluents figurent bien dans les listes n°1 et n°2, et une fois les listes arrêtées s'assurer que les solutions techniques les plus pertinentes seront mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique.

Les cartes ci-dessous sont des propositions figurant sur le site Internet de la DDTM (validation fin 2011- début 2012).



Les cours d'eau éligibles au classement au titre de la liste 1 figurent dans le SDAGE Adour Garonne (dispositions C32 et C40).

Le classement au titre de la 1^{ère} liste aura pour conséquences :

- aucun nouvel ouvrage ne peut être autorisé ou concédé s'il fait obstacle à la continuité écologique ;
- pour les ouvrages existants, une analyse des conditions de circulation des espèces et de transfert des sédiments doit être menée lors du renouvellement des droits d'usage de l'eau et peut conduire à une exigence d'équipements.

Le classement au titre de la liste 2 permet quant à lui :

- d'imposer la mise en conformité des ouvrages existants avec un délai de 5 ans.

Ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2014.

Pour le barrage de St Savinien, une réflexion est en cours au moment de l'écriture de ce document afin d'améliorer le passage piscicole.

Sur l'ensemble du site 70, une quarantaine d'ouvrages ont été recensés dont 75% devraient faire l'objet d'une mise en conformité dans le cadre des nouvelles réglementations (Classements au L. 214-17, Plan de Gestion Anguille...).

Diverses techniques sont aujourd'hui disponibles pour améliorer la libre circulation des poissons migrateurs. Le choix du dispositif à privilégier doit tenir compte des espèces ciblées, de la nature de l'obstacle, de la configuration du site, de l'impact du dispositif proposé sur le milieu naturel. Il n'existe pas de règle prédéfinie dans le choix de telle ou telle solution. Il est nécessaire de travailler au cas par cas.

Le tableau suivant présente les coûts moyens rencontrés pour les différents modes de gestion appliqués, les contraintes d'entretien inhérentes à ces aménagements et leur sélectivité piscicole :

Mode de gestion	Coût moyen	Entretien	Sélectivité piscicole
Démantèlement	8 000,00 €/m de chute	Nécessité d'évaluer les impacts du démantèlement sur l'amont et l'aval du site. Aucun entretien particulier pour un gain biologique optimal.	
Gestion d'ouvrage	Coût de la manipulation des vannes en H/j	Mobilisation en moyens humains pouvant être très importante à certaine période de l'année	
Prébarrages en enrochements	75,00 à 200,00 €/ m ² d'enrochements	Entretien régulier pour gérer les embâcles	
Rampe en enrochements	75,00 à 325,00 €/m ² d'enrochements	Entretien régulier pour gérer les embâcles	
Rivière de contournement	250,00 à 525,00 €/m ²	Entretien régulier pour gérer les embâcles	
Passes à bassins successifs à fentes verticales	22 800,00 à 61 000,00 €/m de dénivelé	Entretien régulier pour gérer les embâcles	
Passes spécifique à salmonidés à ralentisseurs plats	12 200,00 à 15 300,00 €/m de dénivelé	Entretien régulier pour gérer les embâcles	
Passes spécifique à anguilles avec substrat plots	1 300,00 à 4600,00 €/m de dénivelé	Entretien régulier pour gérer les embâcles	
Passes spécifique à anguilles avec substrat brosse	2 300,00 à 4600,00 €/m de dénivelé	Entretien régulier pour gérer les embâcles	

Données Cellule Poissons Migrateurs Bassins Charente et Seudre

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob
Ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

EPTB Charente, Groupement Régional des Fédérations de Pêche, Fédérations de Pêche 17 et 16, ONEMA, LPO, CG 16 et 17, Syndicats de rivière...

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) : à définir
Budget prévisionnel : à définir
Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : étude de recensement/hierarchisation des ouvrages
Indicateur de performance : nombre d'ouvrages réaménagés, évolution du front de colonisation des espèces de poissons migrateurs

E12

Etude de faisabilité et scénarii d'aménagement pour la préservation d'un site de frai de Lamproie marine (A2LPM)



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Mettre en oeuvre le Schéma Départemental à Vocation Piscicole, et maintenir/rétablir la communication amont-aval pour les poissons grands migrateurs, Amélioration de la fonctionnalité du site

CADRE DEL'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le diagnostic de la zone de frayère pour la Lamproie marine, • Identifier les nuisances (passages d'engins, fréquentation du site par les pêcheurs...) et caractériser leur niveau de pressions (fréquence et périodicité des passages...) sur la réussite de la reproduction de l'espèce, • Proposer des scénarii d'aménagement et un protocole de suivi spécifique du site dans le but de protéger physiquement la frayère, • Identifier les outils réglementaires qui pourraient permettre d'accentuer le degré de protection du site (surveillance braconnage, réserve de pêche, arrêté de protection de biotope, décret frayère...). • Evaluation des mesures proposées
HIC visés	
EIC visées	Lamproie marine
Localisation	Rivière Seugne
Surface	-
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2006 : Suivis de la Fédération de Pêche 17

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volet 1												

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Lors de sa campagne 2006 de suivis hydrobiologiques et piscicoles, la Fédération de Pêche de la Charente-Maritime a répertorié une zone de frai active de Lamproie marine et inventorié un individu mâture au niveau d'un gué situé sur un bras de la rivière Seugne. Entre 3 et 5 nids ont pu être identifiés, révélant ainsi la fonctionnalité du site pour la reproduction de la Lamproie marine.

Pour la Lamproie marine, la granulométrie dominante des substrats utilisés par l'espèce se situe entre 20 et 100 mm (5 à 200 mm pour les valeurs extrêmes). Les faciès privilégiés sont de type plat courant et zone de transition plat courant / radier. La zone de frayère observée correspond tout à fait à ces caractéristiques. Malheureusement, un gué concentre un certain nombre de pressions qui sont susceptibles, à terme, de mettre en danger la fonctionnalité du site de frai. En effet, le passage d'engins et autres véhicules avant (montée des géniteurs sur les sites de frai et élaboration du nid), pendant et après (jusqu'à l'émergence des larves, 5/6 semaines après le frai) la reproduction peut compromettre de façon quasi-certaine la réussite de cette étape cruciale du cycle biologique de la Lamproie.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Volet 1 - Cette étude consiste tout d'abord à évaluer la fonctionnalité et le potentiel du site pour la reproduction de la Lamproie marine. Dans un deuxième temps, à caractériser les différentes sources de nuisances et leur niveau d'intensité vis à vis de cette espèce. Et enfin, à proposer plusieurs scénarii destinés à préserver physiquement (aménagements) et/ou réglementairement, et de façon durable ce site de frai.

Volet 2 – Aménagement éventuel du site de frai (selon résultats du volet 1). La fermeture de l'accès peut se faire soit par une barrière physique de type clôture soit par la recréation d'une ripisylve arbustive sur quelques mètres (à voir par rapport aux exigences d'éclairement de la frayère). La solution alternative peut consister en la création d'un nouveau guet ou en la pose d'une passerelle en un endroit choisi avec discernement.

Volet 3 - Dans le cas où des aménagements seraient réalisés, un suivi spécifique du site devra être envisagé.

Le suivi annuel de la reproduction réalisé par la Cellule Poissons Migrateurs des bassins Charente et Seudre, couplé à un suivi de juvéniles pourrait permettre de préciser le niveau de fonctionnalité du site et d'évaluer le recrutement annuel.

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau

OUTILS DE REALISATION :

Volets 1 & 3 - Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob

Volet 2 : Subvention, Contrat Natura 2000, ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Propriétaires privés

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

EPTB Charente, Groupement Régional des Fédérations de Pêche, FDAAPPMA 17, ONEMA...

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

Volet 1 : 22 j-H à 400€/jr

- Diagnostic frayère (5 H/j)
- Caractérisation du niveau de pression sur le site (5 H/j)
- Scénarii d'aménagements (10 H/j)
- Synthèse mesures de protection réglementaires (2 H/j)

Volet 2 : *impossible à définir en l'état actuel*

Volet 3 : *Suivi Cellule POMI déjà financé – Suivi juvéniles (voir fiche action S12)*

Budget prévisionnel :

Volet 1 : 8 800,00 € (400,00 € H/j)

Volet 2 : *impossible à définir en l'état actuel*

Volet 3 : *Suivis faisant déjà l'objet d'autres financements*

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : réalisation de l'étude de faisabilité

Indicateur de performance : fonctionnalité effective du site de frai

E13

Mesures en faveur des zones humides : mares



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Restaurer les rôles fonctionnels des milieux naturels de la zone inondable, en particulier leurs capacités de «stockage» et de régulation. Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de la vallée

CADRE DEL'ACTION :

Résultats attendus	Réaliser une étude de mares à l'échelle du site Natura 2000 Restaurer, entretenir ou créer 20 mares Faire adopter des pratiques d'entretien respectueuses des espèces et du fonctionnement écologique des mares
HIC visés	Habitats des milieux aquatiques, prairies humides, ...
EIC visées	Odonates, Vison d'Europe
Localisation	Intégralité du site Natura 2000
Surface	-
Actions liées	

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les milieux humides abritent en effet de nombreuses espèces végétales et animales. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Au cours du dernier siècle, plus de la moitié des milieux humides a été détruite. Ces milieux sont encore aujourd'hui menacés en raison de l'urbanisation, de l'intensification de l'agriculture ou encore des pollutions...

Les fonctions écologiques des mares sont nombreuses :

- Conservation de la biodiversité ;
- Régulation hydrologique ;
- Epuration ;
- Réserve d'eau pour la faune ;
- Microclimat...

Les travaux pour le rétablissement des mares peuvent viser des habitats d'eau douce domante ou les espèces d'intérêt communautaires dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnelle des espèces dépendantes des mares ou d'autres milieux équivalents.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Dans tous les cas, les travaux de restauration, de création de mares ne devront pas être réalisés dans un but cynégétique. Ils peuvent concerner des mares forestières, des mares en prairies (qui pourront être en partie mises en défens afin de préserver les berges), les anciennes tonnes de chasse...

Règles minimales à respecter lors de toutes interventions :

- Pas d'utilisation de produits phytocides à proximité immédiate des berges et sur une bande de 20 m autour de la mare, respect de la Zone de Non Traitement (ZNT)
- Pas d'introduction d'espèces exotiques (tortue de Floride, écrevisses américaines, ...)
- Interventions en dehors de la période de reproduction des amphibiens qui s'étale de fin janvier à fin juin et en dehors de la période de sensibilité du Vison d'Europe qui s'étale de janvier à fin août. L'idéal est donc d'intervenir entre septembre et décembre.
- Eviter des opérations de coupes pouvant être préjudiciables au maintien de la mare (coupe à blanc à proximité de la mare), en maintenant le peuplement initial sur 20 m minimum autour de la mare ; ne pas aménager les abords de la mare ; conserver et maintenir un réseau de milieux hydromorphes

Restauration

Un diagnostic écologique précis sera établi avant toute opération de restauration d'une mare existante (intérêt écologique ; fonctionnement hydrologique ; plan de restauration et de gestion).

Une attention particulière sera portée sur les conditions d'exécution des curages. Le principe général de restauration du vieux fond vieux bord sera respecté. Un piquetage préalable sera réalisé pour matérialiser les limites de la zone d'intervention.

Les berges pourront néanmoins être remodelées pour offrir une configuration plus favorable à la présence d'une végétation diversifiée (berges en pentes douces et/ou étagées).

Les opérations de curage pourront être partielles et fractionnées dans le temps. Si possible, les vases seront stockées temporairement en bordure de mare afin que les espèces éventuellement présentes dans ces dernières puissent regagner leur milieu de vie.

Les interventions auront lieu en dehors de la période de reproduction des amphibiens et de toute espèce qui pourrait être présente à cette période. Travaux effectués entre 15 août et le 30 octobre.

De même, des engins de faible portance sont recommandés.

Le retour à des conditions d'éclairement optimales pour la mare pourra nécessiter la coupe et l'abattage des arbres et arbustes ayant colonisé la mare ou présents sur les berges.

Sur les berges, l'intervention sera réalisée de façon sélective et manuelle sur une profondeur variable en fonction de la hauteur de la végétation. Des zones d'ombre pourront être conservées en alternance avec les zones mises en lumière.

Les arbres et arbustes ayant colonisé la mare seront coupés et évacués de façon systématique. L'opportunité d'extraire les souches sera évaluée au cas par cas.

Création

La zone d'implantation sera choisie dans tous les cas de façon à favoriser l'alimentation hydrique de la mare et à disposer d'un terrain naturel imperméable.

Dans le cas d'une création de mare, celle-ci sera implantée dans un endroit dégagé et ensoleillé. Elle sera exposée au sud et dégagée à l'est et à l'ouest. La taille de la mare ne peut excéder 1000 m².

Afin de permettre le développement de différentes ceintures de végétation et l'accès à la faune, il importe de créer des rives en pente douce (5%) sur les 2/3 de la mare, côté nord. La rive côté sud peut présenter des paliers. Des zones plus profondes allant jusqu'à 80 cm, voire 120 cm de profondeur, sont importantes dans la mesure où elles permettent de conserver des zones d'eau libre dépourvues de végétation aquatique. D'autre part, elles permettent en cas de sécheresse ou de gel d'assurer la survie de la faune. La profondeur ne doit pas excéder 2 m afin que toutes les couches d'eau soient sous l'action du rayonnement solaire et que les plantes puissent s'enraciner sur le fond. La forme de la mare sera irrégulière, avec des contours asymétriques. Une forme en demi-cercle permet d'offrir aux invertébrés aquatiques un optimum de surface.

La période optimale de réalisation des travaux se situe entre le 15 août et le 30 octobre.

Entretien

- Entretien courant de la végétation en place, pas de défrichage ou de plantation sauf avis de la structure animatrice
- Elimination partielle de la végétation aquatique lorsqu'elle menace de recouvrir toute la mare
- Curage partiel si nécessaire (1/3 de la mare) sur avis de la structure animatrice (*seule opération pouvant faire l'objet d'une éventuelle rémunération*). Laisser les vases sur le bord de la mare plusieurs jours afin que les espèces éventuellement présentes dans ces dernières puissent regagner la mare.

La mise en défens de la mare, afin de la protéger de la fréquentation des troupeaux ou de nuisances éventuelles est rémunérable.

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau.

Ainsi, la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau (loi sur l'eau) et doit être alimentée par les eaux pluviales ou phréatiques.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention, Contrat Natura 2000, ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Propriétaires privés, bénéficiaires de Contrats Natura 2000

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

EPTB Charente, Groupement Régional des Fédérations de Pêche, FDAAPPMA 17, ONEMA, CG, Agence Adour Garonne...

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Le coût est fonction des devis estimatif liés aux différents projets de contrat Natura 2000 envisagés.

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

Etude mares : 25 hj à 400 €/hj 10 000 euros

Création de mare < 1000 m² : 1500 € / mare

Restauration de mare < 1000 m² (enlèvement manuel des végétaux ligneux ; curage et profilage des berges en pente douce ; exportation des produits) : 1 000 € /mare

Entretien (uniquement élimination de la végétation aquatique et curage partiel) : 500 € / mare

Budget prévisionnel :

	Coût Unitaire	Nombre d'unités	Coût
Etude mares	10000	1	10000
Création de mares	1500	10	15000
Restauration de mares	1000	10	10000
Entretien de mares	500	20	10000
			45 000 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de charte et contrat signés

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats...)

Evolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)

Nombre de mares créées ou restaurées

Evolution du budget consacré à la restauration / entretien

Evolution de la végétation

Evolution de la faune indicatrice

Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces)

E14

Gestion favorable aux espèces piscicoles



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Maintenir/rétablir la communication amont-aval pour les poissons grands migrateurs, Préserver les zones de frayères, Favoriser l'aménagement des ouvrages hydrauliques pour améliorer la libre circulation piscicoles sur le site

CADRE DEL'ACTION

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la franchissabilité des obstacles à la migration Plus d'observation de grands migrateurs à la station de Crouin Et plus généralement, gestion favorable aux espèces piscicoles
HIC visés	3150, 3260
EIC visées	Lamproie marine, Lamproie de Planer, Lamproie fluviatile, Chabot, Saumon atlantique, Alose feinte, Grande Alose (et autres espèces piscicoles)
Localisation	Tous les cours d'eau du site Natura 2000
Surface	-
Actions liées	E10, E11, A8, TL1, TL4, E16, E17, E6, E7

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Que ce soit au travers du SDAGE ou du Grenelle de l'Environnement, la gestion des milieux aquatiques en faveur des espèces piscicoles ressort comme primordiale. Le rétablissement des continuités hydrologiques et écologiques, les réservoirs biologiques, les axes grands migrateurs amphihalins sont aujourd'hui des priorités.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Préconisations de gestion	Actions correspondantes les prenant en compte
Amélioration de libre circulation des poissons migrateurs par l'aménagement des obstacles à la migration (pelle...)	E11
Mise en œuvre de la trame bleue sur la Charente, Seugne et Coran	E11
Restauration du cours d'eau du Coran au niveau de l'étang de St Bris des Bois/St Césaire	E6
Etude de faisabilité et scénarii d'aménagement pour la préservation d'un site de frai de Lamproie marine	E12
Restauration de frayères à Brochets	A8
Respect du règlement de navigation du tourisme fluvial	TL1
Respect de la réglementation liée à la Pêche	TL1
Gestion environnementale des bords de berge	E7
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	E16, E17
Pédagogie : information sur les bonnes pratiques de la pêche (FDAAPPMA 17) + expositions sur les poissons migrateurs	TL4

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, maîtrise foncière, subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant, DDTM/DDT

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Propriétaires, syndicats des eaux, Conseil Général, collectivités, ...

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure animatrice, Cellule migrateurs, FDAAPPMA 17, EPTB Charente

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) : cf fiches actions correspondantes

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau Adour Garonne, collectivités territoriales, acteurs locaux

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de chartes signées

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats)

Nombre d'aménagements piscicoles

Evolution de la faune indicatrice

Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces).

E15

Gestion favorable à l'Angélique des estuaires



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Mettre en œuvre une gestion environnementale des berges de la Charente

CADRE DE L'ACTION

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Gestion favorable à l'Angélique des estuaires 2 km en gestion favorable en 5 ans (contrats, chartes, ...)
HIC visés	3150, 3270, 6430
EIC visées	Angélique à fruits variables (E1607*)
Localisation	Berges du fleuve de Saint Savinien à Taillebourg
Surface	9 km aval du fleuve sur le site
Actions liées	E16, E17, TL4, E7

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- Angélique des estuaires, statut et répartition sur la ZSC FR5400-472 –TERRISSE 2008

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

L'Angélique des estuaires est une grande Ombellifère endémique des côtes franco-atlantiques où elle est localisée sur 4 estuaires : Loire, Charente, Gironde et Adour. En Poitou-Charentes, l'espèce n'est présente qu'en Charente-Maritime, le long des rives du fleuve Charente, entre Rochefort et Saintes, avec une abondance maximale entre Saint-Savinien et Rochefort. Espèce prioritaire, elle occupe actuellement les 9km aval du cours du fleuve mais avec des effectifs réduits (population totale inférieure à 1000 individus) et des densités faibles. Cette situation, en régression par rapport aux données historiques, est probablement due aux importantes modifications écologiques induites par la construction du barrage de St Savinien en 1968. Par son écologie très spécialisée, l'Angélique des estuaires apparaît comme une espèce globalement vulnérable et très sensible aux modifications des facteurs environnementaux essentiels régulant son biotope : taux de salinité des eaux, présence de « marées » d'eau légèrement saumâtre créant sur les berges une zone de marnage où les graines s'implantent... De ce point de vue, la mise en service du barrage de St Savinien il y a 40 ans a sans nul doute eu un impact très négatif sur le statut de l'espèce dans ce secteur de la vallée de la Charente.

Gestion optimale

- L'Angélique est strictement protégée par la loi. Son arrachage est interdit et est passible d'amendes.
- La réglementation sur les Zones Non Traitées interdit toute utilisation de produits phytosanitaires sur une largeur de 5m de part et d'autre des cours d'eau.
- Pied de berge et haut de berge : ne pas réaliser d'entretien systématique de la végétation naturelle entre le 1^{er} mars et le 15 septembre (fructification Angélique = septembre). Limiter les entretiens ponctuels réalisés pendant cette période aux seuls points d'accès ou de pêche (définis en accord avec la structure animatrice et localisés sur une carte), et dans tous les cas en conservant les Angéliques,
- Créer un ou des « linéaires –refuge » où aucun entretien de la végétation de la berge ne sera fait entre le 1^{er} mars et le 15 septembre (localisation à définir avec l'animateur Natura 2000).
- Ne déposer aucun déchet sur la berge : ni déchets inertes, ni déchets verts (tontes de pelouses...)
- Lors de l'exploitation des forêts riveraines le cas échéant, veiller à empêcher toute intervention traumatisante pour le milieu (coupe à blanc et arrachage de souches).
- Faucher les berges au moins 1 fois tous les 3 ans, après le 15 septembre.
- Maintenir le régime hydrique global de la rivière, des fluctuations des niveaux d'eau amenant assèchement temporaire et dépôts alluvionnaires, et le taux de salinité optimal.
- Contribuer à la lutte contre les espèces invasives (Jussie, Myriophylle, buddleia, érable negundo etc.) en signalant toute apparition ou nouvelle implantation à l'animateur Natura 2000.
- Intervenir en travaux en dehors des périodes de forte hydromorphie des sols
- Si le haut des berges est pâturé, délimiter un espace de protection (clôtures).

DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Gestion environnementale des bords de berge
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Maintenir des zones refuge où aucun entretien ne se fait entre le 1^{er} mars et le 15 septembre ;
- Formation des équipes d'entretien

- Maintien, voire restauration, de la dynamique naturelle des cours d'eau.
- Pédagogie (CBSA, associations locales)
- Réunion d'information communale, propriétaires...

OUTILS DE REALISATION :

Charte Natura 2000, maîtrise foncière, subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

CG 17, collectivités, Conservatoire botanique Sud-Atlantique, FDAAPPMA 17, ...

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure	animatrice,	CG	17,	CBSA
-----------	-------------	----	-----	------

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

Animation, maîtrise foncière

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, acteurs locaux

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de chartes signées

Critères d'évaluation :

Evolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)

Evolution de la surface gérée favorablement (charte, contrat ou autre)

Evolution du budget consacré à la restauration / entretien

Évolution de la population d'Angélique des estuaires

Suivi de l'entretien des berges : pratique effective de zone « refuge »

Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces)



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Restaurer la qualité de l'eau (physique et chimique) et des milieux aquatiques

CADRE DEL'ACTION

Résultats attendus	Respect du cahier des charges dans la lutte contre les espèces envahissantes Egeria densa : éliminer les quelques foyers existants : Etang de Taillebourg, Port d'Envaux Jussie : Eviter à tout prix son introduction/ expansion dans les cours d'eau encore non atteints
HIC visés	Cours d'eau (3150/3260, Eaux eutrophes dormantes ou faiblement courantes..., Mégaphorbiaies eutrophes (6430), Végétations rivulaires pionnières sur vases (3170)
EIC visées	Alose feinte, Grande Alose, Chabot, Saumon atlantique, Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Lamproie de Planer, Gomphe de Graslins, Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, Cordulie splendide, Loutre, Vison d'Europe, Martin-pêcheur, Angélique des estuaires
Localisation	Site 70 dans son intégralité
Surface	Site 70 dans son intégralité
Actions liées	E17

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2009-2010 : Travaux de lutte sur la Charente (CG), sur les Seignes (CDCPS)

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les plantes aquatiques envahissantes sont apparues dans la Charente et ses affluents. Leur présence est source de déséquilibre dans les milieux aquatiques, en particulier du point de vue de la richesse biologique, tant végétale qu'animale. Elles peuvent être : Jussie, Myriophylle du Brésil, Egeria densa. Il est primordial d'engager les actions d'arrachage et de lutte tant que l'infestation des milieux peut encore être circonscrite. De fait, une forte réactivité est nécessaire et les partenaires doivent être encouragés à réagir dès l'apparition de nouvelles stations.

Par ailleurs, vu la capacité de développement végétatif et de reproduction/colonisation par graine ou par bouturage des espèces visées, il convient de mettre en place un cahier des charges extrêmement rigoureux pour toute opération : déroulement des chantiers, élimination des végétaux...

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Un diagnostic sera effectué et permettra de déterminer les secteurs où une intervention contre les espèces invasive est prioritaire ainsi que le moyen de lutte privilégié.

En fonction de celui-ci, une lutte pourra être engagée sur certaines espèces invasives : Erable negundo, Jussie...

Faire respecter le cahier des charges de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, lorsqu'ils existent. Pour certaines espèces, la définition du cahier des charges de lutte est à l'étude (Erable negundo), pour d'autres, aucune technique viables n'existent à ce jour (Ecrevisse de Louisiane).

Cahier des charges technique pour les chantiers d'arrachage des herbiers de Jussie (susceptible d'être amélioré avec les retours d'expériences).

Les points ci-dessous en constituent les principaux engagements incontournables :

1. Dispositifs de rétention : tous les dérivants doivent pouvoir être repris à l'amont et à l'aval par des dispositifs de rétention (filets à petites mailles assurant la capture de tous les fragments végétaux, soigneusement jointif avec la berge et le fond (lestage), ou lorsque cela est impossible, autres techniques visant à récupérer tous les dérivants) ; ces dispositifs doivent être nettoyés au minimum chaque soir et laissés en place jusqu'à la déclaration de fin de chantier

2. Procéder à un arrachage exclusivement manuel : enlever l'ensemble de la plante (système racinaire/foilaire/tiges, litière dans le cas d'herbiers anciens) et éviter toute fragmentation : aucun moissonnage

3. Procéder à un arrachage sélectif : préserver autant que possible les herbiers de plantes indigènes

4. Dépôt de plantes sur des bâches isolant les plantes du sol et empêchant leur dispersion au fil de l'eau, avant transfert vers des sites de dépôt isolés pour son séchage

5. Après séchage, brûler (jamais de compostage (les graines y résistent et germent) sauf accord écrit de l'animateur Natura 2000 pour l'envoi en station de compostage agréée.

Diagnostic préalable :

- Visite de terrain menée par la structure animatrice et/ou l'expert pour établir un diagnostic fin relatif à la zone d'herbier à traiter : surface de l'herbier, accessibilité, degré de colonisation etc.
- Rédaction d'un document clair et concis décrivant les opérations à mener, accompagnée d'une carte les localisant précisément.

Lors de la présence de gros herbiers ou d'espèces le nécessitant, une intervention mécanique peut être effectuée. La structure animatrice sera alors informée.

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT.

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Propriétaires, professionnels, collectivités, DDTM/DDT

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

FDAAPPMA 17, UNIMA, SYMBA, collectivités, Agence de l'eau, ONEMA, Syndicat de rivières, CG17/CG16

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Budget prévisionnel : lié au temps d'animation consacré par la structure animatrice

Jussie – arrachage manuel : 1500 € / 100m² traités

Egeria densa – arrachage estimatif : 30 000€ /500 m linéaire sur 10 m

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau Adour Garonne(SDAGE)

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de contrats et de chartes signées

Critères d'évaluation :

Evolution de la surface d'herbiers traités (% restauré par rapport au résultat attendu)

% des herbiers de végétaux envahissants connus traités

Evolution de la surface contractualisée (charte, contrat ou autre)

Evolution du budget consacré à la restauration / entretien

Évolution de la végétation

Evolution de la faune indicatrice

Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

Avancée sur le long terme du front de colonisation des herbiers

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : information - sensibilisation



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Restaurer la qualité de l'eau (physique et chimique) et des milieux aquatiques

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Sensibilisation, prévention du public, des partenaires afin de favoriser une meilleure connaissance des espèces invasives Diffusion d'information
HIC visés	Cours d'eau (3150/3260, Eaux eutrophes domantes ou faiblement courantes...), Mégaphorbiaies eutrophes (6430), Végétations rivulaires pionnières sur vases (3170)
EIC visées	Alose feinte, Grande Alose, Chabot, Saumon atlantique, Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Lamproie de Planer, Gomphe de Graslin, Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, Cordulie splendide, Loutre, Vison d'Europe, Martin-pêcheur, Angélique des estuaires
Localisation	Site 70 dans son intégralité
Surface	Site 70 dans son intégralité
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2010 : Article de Bulletin municipal sur les espèces invasives

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les plantes aquatiques envahissantes sont apparues dans la Charente et les Seignes. Leur présence est source de déséquilibre dans les milieux aquatiques, en particulier du point de vue de la richesse biologique, tant végétale qu'animale. Ce sont : la Jussie, la Myriophylle du Brésil, l'Egeria densa.

Elles colonisent tout le système de fossé, cours d'eau et peuvent entraîner la disparition quasi-totale de la flore et faune spontanées. Un seul fragment de ces plantes redonne un nouveau plant (multiplication végétative).

Egeria densa a été récemment observée sur les étangs de Taillebourg, à proximité des quais de Taillebourg et de Port d'Envaux. La Jussie est présente sur la Charente et les Seignes en particulier dans les zones ensoleillées.

Une autre espèce exotique est préoccupante : l'Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*). Introduite d'abord en Espagne, puis en France durant les années 1970, cette espèce a connu une expansion majeure et une dynamique de population exponentielle dans le sud-ouest et l'ouest de la France ; son impact sur les écosystèmes aquatiques n'a cessé de croître et, depuis quelques années, elle est responsable de désordres écologiques majeurs :

- de régime omnivore, elle consomme les végétaux aquatiques fixés au fond de l'eau et peut, en cas de forte densité d'animaux, détruire entièrement les herbiers infra-aquatiques ;
- animal fouisseur, l'écrevisse remet en suspension dans l'eau des masses importantes de sédiments lorsqu'elle creuse ses galeries et contribue ainsi à une augmentation de la turbidité de l'eau et à un colmatage des fonds.

La prolifération récente de l'Ecrevisse de Louisiane serait donc en passe de provoquer un appauvrissement massif de l'écosystème aquatique de la rivière Seigne par son impact sur la végétation aquatique, son pouvoir d'altération de la qualité de l'eau et, finalement, une profonde modification des chaînes trophiques.

Certains végétaux terrestres (Renouée du Japon, Buddleia davidii, Erable negundo, Sycos anguleux) sont également des espèces exotiques. Par leurs propriétés envahissantes, elles ont des incidences biologiques (perte de diversité, dégradation de la qualité du milieu, ...). Les moyens de lutte sont encore à l'état de recherche.

Le meilleur moyen reste donc la prévention et l'information afin d'intervenir en amont de plantations pouvant s'avérer par la suite difficile à contenir.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Présentation en comité de pilotage d'un bilan d'information par rapport à la progression de ces espèces ;
Insertion d'un article dans l'infosite, sur le site web, dans les bulletins municipaux.

Organisation d'une journée d'information à l'attention des collectivités, associations potentiellement concernées par le problème.

Organisation d'une réunion d'information auprès des professionnels : service espaces verts, paysagistes, horticulteurs...

Création d'une brochure d'information tout public sur les espèces envahissantes.

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment loi sur l'eau

OUTILS DE REALISATION :

Subvention ou toute autre modalité outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT.

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Propriétaires, professionnels, collectivités

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

FDAAPPMA 17, UNIMA, SYMBA, collectivités, Agence de l'eau, ONEMA, Syndicat de rivières, LPO, CG17

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût prévisionnel estimé :

Journée de formation unitaire (3 tous les 5 ans) : Préparation (400€/j) et animation (500€/j) : 1900 €

Plaquette espèce invasive 2011 : temps de travail : 3 H-j à 400€/j et impression : 198€

Budget prévisionnel : 3298€ sur 5 ans

Financeurs potentiels : Etat, Europe, FDAAPPMA, UNIMA, SYMBA, Agence de l'eau Adour Garonne(SDAGE)

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours pour mettre en œuvre l'action, nombre de réunions

Critères d'évaluation :

Nombre de participants aux réunions, nombre de personnes sensibilisées

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES A SURVEILLER



Ragondin



Ecrevisse de Louisiane



C.J. Hittorff Frelon asiatique



Erable negundo



Jussie



Egeria densa



Myriophylle du Brésil



Buddleia davidii
arbre à papillons



Sumac de Virginie



Sycos anguleux



Renouée du Japon



Herbe de la pampa

B1

Prise en compte du schéma concerté de boisement



OCLT : Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale (frénaie, aulnaie...) par le maintien de surfaces continues. Maintenir la totalité de sa surface et éviter sa fragmentation.

ODD : Être force de proposition pour la prise en compte des enjeux de conservation d'intérêt communautaire dans les outils et politiques de développement forestier. Respecter l'équilibre global frénaie-peupleraie et éviter la fragmentation de la frénaie. Pérenniser et encourager une gestion sylvicole adaptée aux enjeux biologiques propres aux boisements spontanés (frénaie, aulnaie...) et aux espèces qui leur sont associées, Aider à la valorisation de productions et de pratiques favorables au maintien de la frénaie alluviale spontanée et de son état de conservation, et tous les autres ODD du domaine « boisements »

CADRE DEL'ACTION

Résultats attendus	Respect des zones à priorités de conservation forestières, conservation autres (zone à Rôle des genêts), zones interstitielles dans les projets forestiers.
HIC visés	frénaies alluviales 91EO* / 91FO, 6430/6440 Mégaphorbiaies (Prairies alluviales et tourbeuses)
EIC visées	Rosalie des alpes* (1087*), Loutre (1355), Vison d'Europe* (1356*), Chauves-souris (1308, 1303, 1304, 1324, 1323, 1322, 1310), Bihoreau gris (EA023), Bondrée apivore (EA072), Milan noir (EA073) (Lucane Cerf-volant 1083, Rôle des genêts, Cuivré des marais)
Localisation	Intégralité du site Natura 2000 ²
Surface	7087 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le travail de concertation mené en 2004 entre la structure animatrice et les partenaires forestiers (CRPF, ADEP) a permis, après une analyse comparative et concertée des priorités biologiques forestières, des priorités biologiques non forestières (rôle des genets, prairies naturelles) et des potentialités des sols au regard de la sylviculture/populiculture (action B4 du 1^{er} Docob, conduite par le CRPF) d'aboutir à la définition d'un schéma concerté d'orientation des productions forestières. Il a été validé en 2004 par le comité de pilotage du site Natura 2000.

Il se présente sous la forme d'une carte qui définit différents secteurs où sont appliqués 3 niveaux de priorité et les recommandations retenues pour chacun de ces niveaux :

- zones à priorité forestière
- zones à priorité biologique autre que forestière (prairies naturelles)
- zones interstitielles

Sur les 1906 ha identifiés par l'étude populicole (potentialités des sols, CRPF) comme présentant des sols idéaux ou moyens pour le peuplier, le schéma concerté laisse donc prévoir 1180 ha ouverts au développement de la populiculture (64% des surfaces potentielles). Le reste des surfaces est classé en priorité « forestière » (boisements spontanés) ou « autres » (prairies naturelles). Le tableau ci-après résume cet accord.

	TOTAL POTENTIALITES site 70 sect1	Hors secteurs de priorité forestière	Hors secteurs de priorité forestière + priorité biologiques autres	%
sol idéal	732,2	514,9	470,5	64%
sol moyen	1 173,5	1 046,3	718,8	62%
sol np-moy	109,5	67,9	2,0	0,2%
sol inapte	707,4	445,8	401,9	57%
sol np-inapte	207,1	3,1	3,1	1,5%

Le scénario retenu laisse donc prévoir 1 180ha de sols idéaux et moyens laissés ouverts au développement de la populiculture, soit environ 64% des surfaces potentielles initiales sur le secteur 1.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

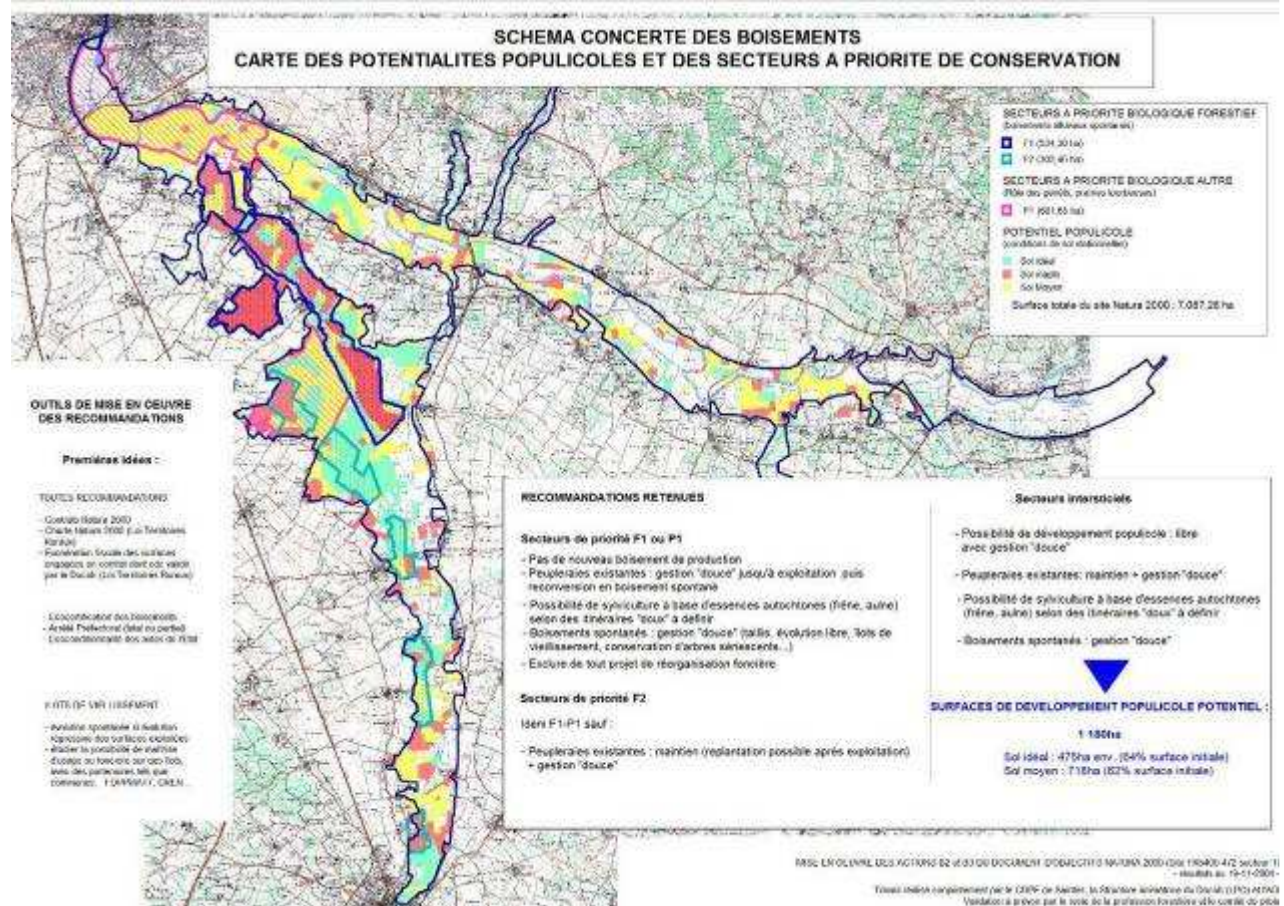
Le schéma concerté des boisements pourra être étendu à l'aval de Saintes ainsi qu'aux différents affluents de la Charente, intégrés au site Natura 2000 après 2004. Il donnera lieu à une carte des potentialités populiçoles et des secteurs à priorités de conservation sur l'intégralité du site Natura 2000.

L'objet de l'action est de veiller, par un travail conjoint et concerté de la structure animatrice et des partenaires forestiers (GDF17, CRPF, CETEF, ADEP...), à ce que le schéma concerté des boisements soit mis en œuvre à travers les choix de gestion adoptés par les propriétaires forestiers..

Ainsi que souligné par le comité de pilotage qui l'a validé en 2004, le schéma concerté n'a pas vocation à être traduit par voie réglementaire. Il est un outil local d'aide à la décision. Les partenaires forestiers et la structure animatrice se sont engagés, en comité de pilotage de 2004, à s'appuyer dessus pour encourager fortement les propriétaires à adopter les recommandations et orientations sylvicoles qu'il comporte et à opter, selon la zone de priorité dans laquelle se trouvent leurs parcelles, plutôt pour la populiçulture, plutôt pour la plantation d'essences de rapport locales (frêne commun, aulne...), plutôt pour une gestion écologique des boisements spontanés (exploitation forestière du taillis spontané, vieillissement écologique volontaire des boisements...).

La mise en œuvre des recommandations peut se faire par voie contractuelle, en particulier depuis 2008, par le biais de chartes ou de contrats Natura 2000 forestiers (nouvel outil développé pour Natura 2000) : en retour des engagements souscrits, le propriétaire forestier peut donc bénéficier de divers avantages : la garantie de gestion durable des forêts, et la prise en charge financière d'engagements à but écologique. Ces actions contractuelles sont développées dans les fiches-action B3, B4, B7, B8.

Secteurs et niveaux de priorité retenus, et recommandations retenues, sont résumés dans le tableau et la carte ci-après.



ZONES A PRIORITES DE CONSERVATION FORESTIERES

(docs biblio : TERRISSE, 2003)

Secteur	Prio rité	Caractéristiques bio & pot populicoles	Recomm°biol initiales	Recommandations retenues
1- Ile de la Rabaine & Courpignac (429,81ha)	F1	Foyer majeur de biodiversité végétale et animale Pot pop = surtout nulles à moyennes	- Pas de peupleraies nouvelles - Peupleraies existantes : gestion douce jusqu'à exploitation puis reconversion en bois spontanés - Gestion douce des boisements spontanés	- Pas de boisements de production nouveaux - Peupleraies existantes : - gestion douce jusqu'à exploitation - puis reconversion en bois spontanés - possibilité de sylviculture à base d'essences autochtones (frêne, aulne) selon des itinéraires doux à définir - Boisements spontanés: gestion environnement (cdc à préciser + lien ac Ecosphère) : - évolution libre - îlots de vieillissements - arbres sénescents... - Exclure de tout projet de réorganisation foncière
2- Marais de l'Anglade (104,57)	F1	Id + Cladiaie turficole = hab * Pot pop = nulles	Id	- Boisements spontanés: gestion environnement (cdc à préciser + lien ac Ecosphère) : - évolution libre - îlots de vieillissements - arbres sénescents... - Exclure de tout projet de réorganisation foncière
3- Breuils (75,87 ha)	F2	Biol = id Pot pop = moyennes	Id	- Pas de boisements de production nouveaux
4- Rivière sauvage (89,75 ha)	F2	Biol = id Pot pop = bonnes	Id	- Peupleraies existantes : - maintien + gestion douce (dont F ss P)
5- Colombiers 6- Lijardière (44,23 + 64,38)	F2	Biol = moyen Pot pop = moy à bonnes	Id	- encourager nvx modes sylviculture à base d'essences autochtones (frêne, aulne) selon des itinéraires doux à définir
7- Moulin de Coutant (28,23)	F2	Biol = moyen Pot pop = moy à nulles	Id	- Boisements spontanés: encourager gestion environnement (cdc à préciser + lien ac Ecosphère)

ZONES A PRIORITES DE CONSERVATION AUTRES (NOTAMMENT : PRAIRIES A RALE DES GENETS, PRAIRIES TOURBEUSES, AUTRE FAUNE)

(docs biblio : JOURDE, 1996, DECEUNINCK & al., 2000...)

Secteur	Prio rité	Caractéristiques bio & pot populicoles	Recomm°biol initiales	Recommandations retenues
3- Breuils (autres secteurs que secteur en priorité F1 au titre des critères forestiers) (292,74 ha)	P1	Biol = id Pot pop = moyennes	Id	- Pas de boisements de production nouveaux - Peupleraies existantes : - maintien + gestion douce (dont F ss P) - encourager nvx modes sylviculture à base d'essences autochtones (frêne, aulne) selon des itinéraires doux à définir
8- Prairies de St Sorlin à Gazillan (388,91 ha)	P1	Biol = dernier secteur à Rôle des genêts du site 70 Pot Pop = moy.	cf. rapport JT + PJ	- Boisements spontanés: encourager gestion environnement (cdc à préciser + lien ac Ecosphère)

ZONES INTERSTICIELLES (docs biblio : TERRISSE, 2003, JOURDE, 1996, DECEUNINCK & al., 2000...)

Secteur	Priorité	Caractéristiques bio & pot populicoles	Recomm ^e biol initiales	Recommandations retenues
8- Zones interstitielles	1 ou 3	Biol = diverses Pot Pop = diverses Hormis : « Rivière sauvage » = Biol = fortes (mammif + Cuivré des marais +...) Pot Pop = idéales	cf. rapport JT + PJ	<ul style="list-style-type: none"> - Peupleraies existantes : <ul style="list-style-type: none"> - maintien + gestion douce (dont F ss P) - encourager nvx modes sylviculture à base d'essences autochtones (frêne, aulne) selon des itinéraires doux à définir - encourager mesures ripisylves + corridors - Peupl nouvelles : libre partout

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Propriétaires forestiers, exploitants agricoles

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

CRPF, DDTM et DDT, SDFPS, GDF17, CETEF 16

OUTILS FINANCIERS :

Coût prévisionnel :

Extension du schéma concerté des boisements à l'intégralité du site Natura 2000 : coût à définir

Animation : pris en compte dans le temps d'animation des chartes et des contrats Natura 2000 – voir B3

Budget prévisionnel : cf fiche B4

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre : nombre de propriétaire ayant suivi le schéma de boisement concerté, nombre de jours pour mettre en œuvre l'action, nombre de réunions

Critères d'évaluation :

Prise en compte du schéma de boisements concerté

B2

Prise en compte de Natura 2000 dans les documents forestiers et les projets « Bois-énergie »



OCLT : *Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale (frênaie, aulnaie...) par le maintien de surfaces continues. Maintenir la totalité de sa surface et éviter sa fragmentation.*

ODD : *Être force de proposition pour la prise en compte des enjeux de conservation d'intérêt communautaire dans les outils et politiques de développement forestier. Respecter l'équilibre global frênaie-peupleraie et éviter la fragmentation de la frênaie. Pérenniser et encourager une gestion sylvicole adaptée aux enjeux biologiques propres aux boisements spontanés (frênaie, aulnaie...) et aux espèces qui leur sont associées, Aider à la valorisation de productions et de pratiques favorables au maintien de la frênaie alluviale spontanée et de son état de conservation.*

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Hamorisation des politiques sectorielles : Organisation régionales forestières (ORF), Schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées (SRGS), les Plans simples de gestion (PSG) Politique d'attribution des aides publiques Prise en compte de Natura 2000 dans les projets « Bois-énergie »
HIC visés	Chênaies-omaies à Frêne oxyphylle (91E0-3), Saulaies arborescentes à Saule blanc (91E0-1), Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0-8), Frênaies-omaies atlantiques des rivières à cours lent (91E0-9), Aulnaies à hautes herbes (91E0-11)
EIC visées	Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant, Vison d'Europe, Loutré...
Localisation	Boisements du site, haies
Surface	1746,47 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

La politique forestière française se traduit à plusieurs niveaux (national, régional, local). Elle a pour objet d'assurer la gestion durable des forêts, c'est-à-dire qu'elle garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale, aux différents niveaux, sans nuire à d'autres écosystèmes.

La mise en œuvre de cette politique est déclinée au niveau régional dans les Orientations Régionales Forestières, qui concernent à la fois l'amont (forêts privées et publiques) et l'aval de la filière (scieries, ...). Les ORF de Poitou-Charentes ont été établies en 1998.

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole des forêts privées fixe ensuite dans ce cadre les grandes orientations qui permettent de valoriser les fonctions des forêts privées, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales. Le SRGS de Poitou-Charentes a été approuvé par arrêté ministériel du 26 janvier 2005.

Les documents de gestion forestière, que sont les Plans Simples de Gestion (Obligatoires pour les propriétés d'une surface > 25ha), les Règlements Types de Gestion, et les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles doivent être conformes au Schéma Régional de Gestion Sylvicole.

Ils peuvent alors, en site Natura 2000, prendre valeur de garantie ou de présomption de garantie de gestion durable si le propriétaire des forêts a conclu un contrat Natura 2000 ou adhéré à une charte Natura 2000 ou si le document a été établi conformément aux dispositions de l'article L. 11 du Code Forestier.

La reconnaissance d'une gestion durable permet aux propriétaires forestiers de bénéficier des aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts et des avantages liés aux incitations fiscales prévues par la loi.

Enfin, on regroupe sous le terme de Stratégie Locale de Développement (SLD) aussi bien les Plans de Développement de Massif (but du PDM : dynamiser la filière forêt, fortement touchée par le morcellement) que les Chartes Forestières de Territoire (CFT : prise en compte des avantages que le territoire peut attendre d'un tel gisement naturel). Les 2 démarches sont différentes sur la taille du territoire concerné et sur les Résultats attendus : stratégique pour les CFT, opérationnelle pour les PDM. Ces actions doivent être vues comme complémentaires.

Les documents de gestion forestière et les outils de stratégie locale de développement doivent prendre en compte la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire et veiller à ce que les décisions de gestion, les programmes de coupes et de travaux, et les orientations de développement ne soient pas susceptibles d'affecter de façon significative leur état de conservation.

En particulier, dans un site de vallée alluviale présentant des habitats forestiers prioritaires et accueillant des espèces rares et menacées (Vison d'Europe, Rosalie des Alpes...), la plus grande attention s'impose.

D'autre part, la filière bois-énergie est amenée à se développer en Poitou-Charentes, avec le lancement d'un appel à projet de la région en 2010. Le Pays de Saintonge Romane a candidaté à cet appel à projet. Toutes les sources de bois-énergies ont été étudiées en 2010 par différentes structures (chambre d'agriculture, GDF17, Solagro) : l'entretien des haies, les récupérations de bois auprès des viticulteurs par exemple et enfin le bois issus de divers boisements.

Or, tous les boisements du site Natura 2000 sont des habitats d'intérêt communautaire, dont environ 50% sont un habitat prioritaire au sens de la directive européenne. Le développement de la filière bois-énergie ne devra pas être un prétexte à un entretien surdimensionné des boisements alluviaux. Une mention particulière devra être apportée aux différents documents visant le développement de la filière bois-énergie.

En outre, le maintien, l'entretien et la recréation de haies, y compris sur le bassin versant du site, est primordial au bon fonctionnement de l'écosystème : corridors écologiques, habitats de plusieurs espèces notamment avifaunistiques, et tout particulièrement préservation de la ressource en eau (frein au ruissellement, piège à sédiments et à nutriments, recharge des nappes, reconstitution des sols, frein à l'action érosive du vent...)

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La structure animatrice participera aux instances de gestion et de développement forestières, où elle veillera à ce que les déclinaisons locales des différents outils de gestion ou de développement de la politique forestière d'une part, et les nouveaux projets de développement de la filière bois-énergie d'autre part intègrent et concourent à la conservation des habitats forestiers et des espèces d'intérêt communautaire :

- mettre en place un partenariat opérationnel avec le Centre Régional de la Propriété Forestière et les associations de développement forestier ;
- faire connaître les exigences réglementaires du code forestier en matière de garantie de gestion durable des forêts en site Natura 2000 et promouvoir les outils de gestion contractuelle dédiés aux propriétaires forestiers (Contrat et Charte Natura 2000) ;
- accompagner les propriétaires forestiers dans leur démarche d'élaboration de documents de gestion en les informant notamment sur les exigences écologiques des habitats et espèces présents dans leurs forêts ;
- veiller à la mise en conformité des documents de gestion forestière consécutivement à la signature d'un contrat ou d'une charte Natura 2000 ;
- participer aux démarches territoriales de développement forestier (participation aux groupes de travail en tant qu'expert du site Natura 2000 ; formulation d'avis sur les documents intermédiaires et définitifs produits) ;
- participer activement aux instances de développement de la filière bois-énergie, et suivre les interventions prévues au sein des boisements du site et le développement des différents projets.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Propriétaires forestiers

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

CRPF, DDTM et DDT, SDFPS, GDF, CETEF, Chambre d'Agriculture, CG

OUTILS FINANCIERS :

Coût prévisionnel :

Animation : 2 H-j

Budget prévisionnel : 800€/an

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre : intégration des prescriptions Natura 2000 effective, nombre de jours pour mettre en œuvre l'action, nombre de réunions

Critères d'évaluation : Prise en compte des éléments Natura 2000 dans les documents, Participation active en réunion de façon à faire prendre en compte ces éléments

B3

Gestion environnementale des boisements spontanés



OCLT : Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale (frênaie, aulnaie...) par le maintien de surfaces continues. Maintenir la totalité de sa surface et éviter sa fragmentation.

ODD : Pérenniser et encourager une gestion sylvicole adaptée aux enjeux biologiques propres aux boisements spontanés (frênaie, aulnaie...) et aux espèces associées (Vison d'Europe), Aider à la valorisation de productions et de pratiques favorables au maintien de la frênaie alluviale spontanée et de son état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure gestion des boisements alluviaux spontanés des vallées • 100ha engagés en charte et 50ha engagés en contrat • 150 frênes têtards restaurés • Maintien et amélioration des boisements rivulaires spontanés (protection des berges, ombrages, ...) • Maintenir les possibilités d'évolution dynamique de l'habitat frênaie/mégaphorbiaie
HIC visés	Frênaie alluviale (91E0), Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires (6430) Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180), Forêts à <i>Q. ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i> (9340)
EIC visées	Loutre, Vison d'Europe, Grand rhinolophe (lisières), Grand Murin (forêt de feuillus), Barbastelle, Minoptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein (forêt de feuillus à sous-bois assez dense), Rosalie des Alpes (frênaie), Lucane cerf-volant
Localisation	Tous les boisements alluviaux spontanés du site Boisements thermophiles et de pente : très ponctuel le long des affluents (Rocheffollet...)
Surface	91E0/91FO : 1043,2 ha ; 9340 : 4,26ha ; 9180 : 1,1 ha
Actions liées	B1, B2, E8

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2009 : mise à jour de la cartographie des habitats naturels.
- 2009 : volume biologique détaillé du Docob

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Boisements alluviaux :

Sur le site, les boisements alluviaux se déclinent en 2 habitats : 91FO (dominant dans le lit majeur de la Charente) et 91EO (dominant dans les vallées des affluents, 4 sous-types présents). L'habitat 91EO* est prioritaire au niveau européen et sa valeur floristique locale est marquée : il est notamment susceptible d'abriter des espèces végétales rares ou menacées (Androsème officinal, Parisette à 4 feuilles, Dryopteris affinis et dilaté, Fritillaire pintade, Euphorbe des marais, Grande douve, Valériane dioïque, Thelypteris des marais...).

Le maintien de la frênaie alluviale est lié d'une part au maintien ou à la restauration du fonctionnement hydrologique des cours d'eau et en particulier d'un régime naturel d'inondation qui contribue au renouvellement périodique des forêts alluviales. D'autre part au maintien du caractère naturel de ces boisements.

La basse vallée de la Seugne, la vallée du Coran, les basses vallées des ruisseaux affluents de la Charente... constituent les foyers de biodiversité du site.

Le contexte de très forte hygromorphie associé à un extrême morcellement forestier est la raison pour laquelle les usages économiques ou humains ont quasiment disparu (hors un peu de populiculture).

L'objectif biologique idéal à l'échelle du site, serait de laisser vieillir (îlots de vieillissement ou de sénescence) la plupart des boisements spontanés existants situés dans des secteurs reculés et non desservis ; de perpétuer une gestion sylvicole raisonnée (bois de chauffage, bois d'œuvre d'essences locales sur des rotations lentes...) des boisements spontanés situés dans les secteurs aisément accessibles. L'objectif du Docob est de mettre en œuvre les préconisations de gestion en fonction du schéma concerté des boisements présenté en action B1.

Concernant les têtards, la création et l'entretien devraient être surtout focalisés en bords de cours d'eau (fonction de consolidation des berges par le système racinaire), aux angles des parcelles (« balises » traditionnelles des propriétés forestières), et en alignement (entrées de propriétés traditionnelles...). L'objectif de remplacement (1 pou 1) doit être recherché à l'échelle du site. Mais l'objectif ne doit surtout pas être de convertir un maximum de sujets en arbres têtards comme les outils contractuels existants à l'heure actuelle au niveau national tentent d'y inciter (3 créations pour 1 arbre entretenu).

La gestion optimale des boisements alluviaux serait :

- Eviter les transformations en maintenant en place les essences du cortège de l'habitat, l'essence favorisée étant adaptée à son niveau topographique : Aulne pour les situations basses, Frêne oxyphylle et Frêne commun pour les situations moyennes, Chêne pédonculé, Ome champêtre sur les situations les plus hautes);
- Interdiction de réaliser des plantations clonales de peupliers;
- Privilégier l'irrégularité des peuplements, l'optimal à atteindre étant une futaie claire mélangée en essences, peu dense dans l'étage dominant (50 à 70 tiges/ha) pour permettre un développement satisfaisant des strates ligneuses inférieures;
- Limiter la surface des coupes d'exploitation et de régénération (l'ouverture brutale du couvert pouvant entraîner une dégradation du sol);
- Allongement de la durée de révolution et des rotations de coupes (augmentation de la représentativité de l'habitat par maturation, réduction de la fréquence des perturbations dans les habitats d'espèces sensibles aux dérangements);
- Préservation des arbustes du sous-bois (aubépine, Viorne obier, Nerprun purgatif), favorables à l'entomofaune, à l'avifaune et augmentant le gagnage pour le gibier;
- Favoriser la régénération naturelle (maintien de la diversité génétique des populations locales);
- Possibilité de procéder à des compléments de régénération (bouquets) si la régénération naturelle n'est pas satisfaisante quant à la qualité ou la diversité des essences; dans ces cas, on utilisera des plants issus de boutures ou de semis récoltés sur place (Frêne, Ome) ou de plants adaptés à la station (dans les situations basses, favoriser l'Aulne glutineux). Une attention particulière sera apportée à la détermination des plants de frênes issus de pépinière;
- Dans les premières années de la régénération, une coupe de la strate arbustive peut être nécessaire tant que les essences sont dominées. Une fois que les essences à privilégier sont dominantes, on laissera la strate arbustive et les lianes se développer.
- Maintien d'arbres morts et/ou creux - individus sans intérêt commercial, arbres monumentaux - en les éloignant au maximum des chemins et sentiers pour minimiser les risques vis à vis des promeneurs (au moins 10 à 15 arbres de diamètre > 35cm/ha);
- Laisser du bois mort sur place, avec un maximum de contact avec le sol (au moins 50m3/ha)
- Maintenir les populations reliques existantes de Peuplier noir (des individus existent dans le Marais de l'Anglade) : limiter strictement les coupes de façon à favoriser au maximum une reproduction sexuée en plus de la multiplication végétative;
- Création d'îlots de vieillissement dans le but de diversifier la structure et d'augmenter la biodiversité; ceux-ci pourraient être organisés en réseau pertinent à l'échelle du site (ou au moins du Val de Seugnes) pour permettre la conservation d'espèces d'intérêt communautaire;
- Pour accéder aux zones de travaux utiliser du matériel et des techniques adaptés aux zones humides : utiliser des pneus basse pression dans les zones de sols sensibles au tassement ou au colmatage; n'utiliser les engins lourds qu'en terrain sec et de portance correcte; éviter de traverser les cours d'eau ou prévoir préalablement leur aménagement (buses, billons, ponts démontables);
- Travaux lourds du sol - décapage et labour profond - déconseillés en raison du risque d'entraînement de particules;
- Conserver la structure du sol;
- Pas de travaux lourds à proximité immédiate des cours d'eau;
- Travaux de drainage interdits;
- Interdiction d'utiliser des produits agropharmaceutiques à proximité immédiate des zones d'écoulement (> 50m des cours d'eau et réseau de fossés);
- Ne pas répandre de lubrifiant ou de carburant, source de pollution du sol (diffusion rapide dans l'écosystème aquatique);
- Utilisation de techniques manuelles ou mécaniques pour le dégagement des essences objectifs;
- Ne pas laisser de rémanents préjudiciables au cours d'eau ni dans les zones inondables;
- Les arbres coupés dans les zones à fort risque de crue ou risquant d'entraîner un trop fort relèvement de la ligne d'eau ne doivent pas être laissés sur place et il est donc souhaitable de réaliser la coupe en dehors de la période à risques (vis à vis des inondations); Il est préconisé de laisser le bois mort ou coupé sur place, non bucheronné afin d'éviter son déplacement vers le lit des cours d'eau en cas de crues.
- Contrôle, si besoin, des espèces exogènes banalisantes.
- Regroupement ou remembrement forestier de façon à disposer d'unités de gestion propres à assurer les objectifs de conservation des habitats forestiers du site (mise en place de Plans Simples de Gestion);

Boisements thermophiles :

En tant qu'habitat, la yeuseraie aquitaine possède un grand intérêt intrinsèque, car très localisée et n'occupant que quelques sites ponctuels aux caractères pédo-climatiques originaux; elle constitue des enclaves méridionales en contexte tempéré (reliques de l'optimum climatique post-glaciaire). Homnis les espèces

compagnes comme le filaria ou le rosier, elle ne présente toutefois qu'un intérêt floristique limité, en raison de l'ambiance très sombre de son sous-bois.

Les modalités de gestion courantes - taillis - font actuellement l'objet d'un questionnement quant au maintien de la capacité de régénération pour des taillis au-delà de 60 ans. Il semblerait que des rotations courtes de l'ordre de 30-40 ans soient les plus favorables au maintien de la yeuseraie. Le passage éventuel d'un taillis à une futaie ne pourra se faire qu'avec précaution par furetage (brins d'âges différents par souche) et vieillissement de brins sélectionnés, la régénération par semences étant plus problématique (expériences à mener).

Boisements de pente :

Département littoral au relief très peu marqué, la Charente-Maritime est pratiquement dépourvue de forêts de ravins, celles-ci ne formant que des poches sporadiques dans certains vallons encaissés d'orientation ouest/est et souvent associées à des milieux rupestres (falaises intra-forestières). L'habitat est un peu plus répandu sur la marge orientale de la région, aux confins du Massif Central, mais reste globalement rare et localisé. Son intérêt floristique en Charente-Maritime – où il est très isolé de son aire bioclimatique optimale – reste faible et il y manque notamment les divers plantes montagnardes présentes dans des sites charentais ou poitevins (Dentaire pennée, Aconit tue-loups, Lis martagon...). La présence du Tilleul à grandes feuilles mérite toutefois d'être notée.

La non-intervention reste le mode de « gestion » le plus approprié dans ce type de biotope très pentu et ponctué de pointements rocheux. Les relevés de végétation effectués font état de la présence de jeunes individus de *Fraxinus excelsior*, *Acer campestre* et *Tilia platyphyllos* sous la voûte dense des noisetiers qui vont jouer un rôle de premier plan dans la reconstitution de la forêt détruite par les ouragans récents.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La présente action vise à assurer la gestion ou la restauration **contractuelle** des boisements alluviaux spontanés et habitats associés, dans une optique de préservation des habitats, de leur flore et de leur faune associée, ainsi que dans l'optique de contribuer à la préservation de la ressource en eau de la vallée : nappes, fleuve, rivières.

A cette fin, toutes les opérations de gestion favorables possibles sont résumées ci-dessous. Leur transcription en cahiers des charges de gestion contractuelle peut se décliner en plusieurs niveaux d'engagements (faible, moyen, fort...) que l'animateur et les partenaires agricoles viseront à intégrer dans les outils contractuels et financiers mis à leur disposition (Contrats Natura 2000, Chartes...). Chaque déclinaison en outil opérationnel devra tenir compte des spécificités administratives, financières, juridiques ou opérationnelles de l'outil, et adaptée à ses évolutions au fil des années.

Les tableaux ci-dessous se veulent être une aide à la décision de référence pour ces outils contractuels.

La colonne « engagements non rémunérés » correspond aux niveaux d'engagements n'occasionnant pas de dépenses, ou déjà obligatoires par ailleurs (réglementaires : loi sur l'eau...). Ils peuvent être repris par exemple dans une charte. Au-delà, les engagements génèrent un coût, qui pourra donc être pris en charge par l'outil contractuel (Maet, Contrat Natura 2000...).

A l'échelle du site Natura 2000, on recherchera le maintien et la restauration d'une mosaïque de peuplements de forêts alluviales correspondant à différentes phases d'évolution forestière.

A l'échelle de la parcelle forestière, l'absence d'interventions dans la plupart des cas, la poursuite d'une pratique traditionnelle d'exploitation des bois, ou la mise en œuvre d'actions sylvicoles spécifiques dans une logique de restauration ou d'amélioration écologique, permettront de concourir au maintien de l'état de conservation.

Conservation des Boisements alluviaux : tableau-guide

<i>Engagements non rémunérés</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>Eng R</i>
- Absence de défrichement, de transformation par substitution d'essences, de modifications des conditions d'alimentation hydrique des peuplements de façon à conserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire ;	- Réalisation, au besoin, d'un diagnostic biologique	X
- Maintien arbres têtards	- Actions visant à l'irrégularisation des peuplements (optimal = futaie claire mélangée en essences, peu dense dans l'étage dominant (50 à 70 tiges/ha) pour permettre un développement satisfaisant des strates ligneuses inférieures ;	X
- Préservation sans intervention de l'irrégularité du peuplement en place	- Actions visant à l'allongement de la durée de révolution et des rotations de coupes ;	
- Préservation des arbustes du sous-bois (aubépine, Viorne obier, Nerprun purgatif)	- Actions visant à limiter les coupes dans les quelques zones où persiste une population relique de Peuplier noir (Anglade), pour favoriser au maximum une reproduction sexuée ;	
- Favoriser la régénération naturelle plutôt que la plantation (maintien de la diversité génétique des populations locales) ;		
- Pas d'intervention entre le 1 ^{er} avril et le 31 juillet (période de reproduction de la faune)		

<ul style="list-style-type: none"> - Absence de travaux de drainage - Absence de travaux lourds à proximité des cours d'eau - Zéro produits agropharmaceutiques - Veiller à ne pas répandre de lubrifiant ou de carburant, source de pollution du sol et des eaux - Maintenir les populations reliques existantes de Peuplier noir (des individus existent dans le Marais de l'Anglade) - Obligation d'enlèvement des protections individuelles des arbres plantés (plastiques...) dès que les arbres ont atteint un diamètre suffisant et exportation - Après interventions (exploitation...), veiller à ne pas laisser au sol de bois bucheronnés à moins de 15m des cours d'eau (risque de mobilisation par les crues et de gêne à l'écoulement des eaux) - Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu - Favoriser l'exploitation par îlot de moins de 1ha (bouquets/parquets) pour préserver les sols ; - Maintenir lors de l'exploitation, d'une bande rivulaire d'au moins 5m de large ; l'optimum serait de conserver une bande de 10 à 15m - Lors de coupes, maintien de quelques baliveaux des essences principales - Laisser au sol une partie du bois mort et des vieilles souches non bucheronnées ; l'idéal pour assurer un renouvellement et un bon fonctionnement des sols forestiers alluviaux, est d'environ 15 à 30m³/ha de bois mort (sur pied ou au sol) en gestion optimale 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions visant à la mise en défens d'habitats particulier, permanente ou saisonnière (mare forestière, îlot de régénération...) – à voir selon diagnostic biologique préalable - Possibilité de procéder à des compléments de régénération (bouquets) si la régénération naturelle n'est pas satisfaisante quant à la qualité ou la diversité des essences ; dans ces cas, on utilisera des plants issus de boutures ou de semis récoltés sur place (Frêne, Orme) ou de plants adaptés à la station (dans les situations basses, favoriser l'Aulne glutineux). Une attention particulière sera apportée à la détermination des plants de frênes issus de pépinière ; - Si besoin pendant les premières années de régénération (jusqu'à ce que les essences à privilégier soient dominantes), opérations de coupe de la strate arbustive ; ensuite, laisser la strate arbustive et les lianes se développer - Maintien des vieux arbres sénescents et/ou des arbres à cavités, dans la mesure où ils ne présentent pas de risques pour la sécurité (en moyenne, optimum écologique, 10 à 15 arbres/ha) ; - Actions visant à conserver la structure du sol : matériel et techniques adaptés aux zones humides (pneus basse pression, interventions en période de bonne portance des sols, débardage à cheval...) - Utilisation de techniques manuelles ou mécaniques pour le dégagement des essences objectifs - Entretien ou création d'arbres têtards, en particulier les devises (têtards marquant les limites linéaires de parcelles) ou des têtards aux angles des parcelles 	<ul style="list-style-type: none"> X X X X X X X X
--	---	--

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Création d'îlots de vieillissement des Boisements alluviaux : tableau-guide

Compte-tenu de la relative jeunesse des peuplements dans le site, la création d'îlots de vieillissement permettrait d'accroître sensiblement la valeur biologique du site. Ceux-ci pourraient être organisés en réseau pertinent à l'échelle du site, surtout Val de Seignes, et localisés par exemple dans les secteurs peu accessibles des zones à priorité forestière forte (entre-deux Seignes...) ; surface minimale 0,5ha ; idéale 3ha d'un seul tenant.

Il s'agit de peuplements dont on décide d'allonger le cycle sylvicole alors même que leur régénération est possible. La durée d'allongement peut atteindre 1,5 fois l'âge d'exploitabilité. Sont privilégiées les essences à longue durée de survie par rapport à leur âge d'exploitabilité. L'îlot continue à faire l'objet d'interventions sylvicoles.

<i>Engagements non rémunérés</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>Eng R</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser l'accès libre pour les scientifiques en charge du suivi biologique - Ne pas enlever le bois mort (sur pied ou au sol) sauf risque lié à la sécurité ou à l'écoulement des eaux ; l'enlèvement des bois présentant les caractéristiques d'un bois bucheronné est permis dans une bande de 15m le long des cours d'eau/fossés... - Préserver sur place les arbres qui auraient subi des aléas naturels indépendants de l'action du contractant : volis, chablis, attaques d'insectes... 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic biologique (localisation, pertinence de la mesure...) - Création d'un îlot de vieillissement d'une surface minimale de 0,5ha (idéal 3ha d'un seul tenant) - Mise en place d'une signalétique d'information à l'intention d'éventuels promeneurs 	

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Adaptation des pratiques sylvicoles

Les boisements feuillus se partagent entre taillis simple et mélange plus ou moins riche de futaie et taillis. Les pratiques sylvicoles traditionnelles ne fournissent que peu de très gros bois et peu de bois morts dans les houppiers, sources de diversité écologique.

La conversion des taillis en futaie, l'irrégularisation des futaies et l'augmentation du diamètre d'exploitabilité des essences principales sont des orientations sylvicoles favorables à la fourniture de gros bois et de bois morts.

L'action vise ainsi à :

- sensibiliser les propriétaires forestiers à l'intérêt d'augmenter des surfaces gérées en futaie non régulière et les diamètres d'exploitabilité des essences principales en s'appuyant des outils de communication spécifiques,
- favoriser la prise en compte dans les documents cadres de planification forestière, des dispositions techniques propres au traitement irrégulier et à l'augmentation des diamètres d'exploitabilité dans un but de gestion à composante environnementale forte.
- encourager les travaux d'irrégularisation à but non productif.

Création d'îlots de sénescence des Boisements alluviaux : tableau-guide

Compte-tenu de la relative jeunesse des peuplements dans le site, la création d'îlots de sénescence permettrait d'accroître sensiblement la valeur biologique du site. Ceux-ci pourraient être organisés en réseau pertinent à l'échelle du site, surtout Val de Seignes, et localisés par exemple dans les secteurs peu accessibles des zones à priorité forestière forte (entre-deux Seignes...) ; surface minimale 0,5ha ; idéale 3ha d'un seul tenant.

Toutefois, la difficulté pour ce site est justement liée à la jeunesse des peuplements. Les possibilités de création d'îlots de sénescence au sens forestier du terme, est très limitée dans l'espace. La densité des arbres vieux ou sénescents est encore faible, d'où l'importance de développer, en préalable, des îlots de vieillissement.

On entend par « Arbres vieux », les arbres patrimoniaux : ce sont des arbres sénescents (au sens sylvicole), ou présentant des fissures, des branches mortes ou des cavités, des arbres morts (chandelles...), des arbres de gros diamètres présentant des cavités mais non sénescents.

<i>Engagements non rémunérés</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>Eng R</i>
- Autoriser l'accès libre pour les scientifiques en charge du suivi biologique	- Réalisation d'un diagnostic biologique (localisation, pertinence de la mesure...)	X
- Ne pas enlever le bois mort (sur pied ou au sol) sauf risque lié à la sécurité ou à l'écoulement des eaux; l'enlèvement des bois présentant les caractéristiques d'un bois bûcheronné est permis dans une bande de 15 m le long des cours d'eau/fossés...	- Création d'un îlot de sénescence d'une surface minimale de 0,5ha (idéal 3ha d'un seul tenant)	X
- Préserver sur place les arbres qui auraient subi des aléas naturels indépendants de l'action du contractant: volis, chablis, attaques d'insectes...	- Aucune intervention sylvicole ni exploitation sur l'îlot pendant 30 ans (sauf sécurité ou événement exceptionnel, après avis de la structure animatrice)	X
- Respect d'une distance de 30m aux zones fréquentées par le public (chemins, lieux publics, accès)	- Maintien sur pied d'au moins 15m ³ /ha (et idéalement jusqu'à 30 m ³ /ha) de bois fort d'arbres vieux isolés, en îlots ou de préférence associant îlots et arbres seuls, pendant 30 ans	X
	- Mise en place d'une signalétique d'information à l'intention d'éventuels promeneurs	X
	- Conserver les chandelles (arbres morts sur pied)	X

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Amélioration de la structure des peuplements forestiers alluviaux : tableau-guide

<i>Engagements non rémunérés</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>Eng R</i>
cf. engagements du tableau-guide « Conservation des Boisements alluviaux »	- Réalisation d'un diagnostic préalable : inventaire et cartographie des habitats et espèces d'IC, confirmation de l'opportunité des actions en fonction des enjeux identifiés, cartographie à la parcelle des zones de travaux, précision des modalités techniques de mise en œuvre des opérations de gestion	X
	- Toutes actions visant à procéder à des compléments de régénération (bouquets) si la régénération naturelle n'est pas satisfaisante quant à la qualité ou la diversité des essences. Ex. plantation ou semis ; dans ces cas, on utilisera des plants issus de boutures ou de semis récoltés sur place (Frêne, Orme) ou de plants adaptés à la station (dans les situations basses, favoriser l'Aulne glutineux). Une attention particulière sera apportée à la détermination	X

	<p>des plants de frênes issus de pépinière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si besoin pendant les premières années de régénération (jusqu'à ce que les essences à privilégier soient dominantes), opérations de coupe de la strate arbustive ; ensuite, laisser la strate arbustive et les lianes se développer. <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> o coupe de sujets de la strate dominante au profit de petit bois ou de taches de régénération acquise, ou pour réaliser ponctuellement des espaces de recrus et de régénération. o Coupe d'arbres, création de cépées, abattage des végétaux ligneux de façon à amener un éclaircissement maîtrisé au sol ou favoriser certaines essences o Dévitalisation par annellation dans les conditions de sécurité (30m aux zones fréquentées par le public) o Débroussaillage, broyage de la végétation arbustive avant abattage o Pose de protections individuelles contre les rongeurs et cervidés 	X
--	---	---

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Entretien et création de têtards pour contribuer à la préservation de l'habitat de la Rosalie des Alpes et autres insectes saproxyliques

Voir aussi fiche technique annexée.

<i>Engagements non rémunérés</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>EngR</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Période de travaux en dehors de 15 mars – 31 juillet. Intervention de préférence entre début novembre et fin janvier - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes (tronçonneuse ou scie manuelle) - Pas de fertilisation - Respect des pratiques de bonne gestion forestière conformément à un document de gestion durable - Modes d'évacuation des produits d'exploitation et des produits de coupe respectant les espèces et milieux - Utilisation de produits phytocides proscrite sauf justification technique de la structure animatrice - Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu - Gestion des déchets de l'activité - Libre accès à la parcelle pour le suivi scientifique après travaux - Brûlage possible des rémanents sur avis de la structure animatrice 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic préalable : inventaire, description (essence, diamètre et volume estimé en stère), cartographie des arbres à exploiter, confirmation de l'opportunité des actions en fonction des enjeux identifiés, cartographie à la parcelle des arbres sélectionnés - Entretien de têtards existants - Création de jeunes têtards : coupe à la tronçonneuse en biseau de la tige sur des arbres de 8 à 12cm de diamètre, à 1,5 à 2m de haut, sur des frênes communs (<i>Fraxinus excelsior</i>) ou oxyphylles - Elagage des branches basses pour éviter que le sujet parte en buisson ; la première coupe est suivie d'un étêtage tous les 3 ou 4 ans, trois fois, pour bien former la tête - Restauration de vieux têtards : coupe des rejets tous les 8 à 12 ans. - Evacuation des résidus de taille ou accumulation sur place ; brûlage possible mais hors habitat d'intérêt communautaire et pas à proximité des arbres. 	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Elimination ou limitation d'une espèce envahissante/invasive

<i>Engagements non rémunérés</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>EngR</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Laisser du bois sur place si cela ne présente pas de danger pour le milieu ou la sécurité publique - Pas de produits phytosanitaires dans l'entretien courant - Ne pas réaliser des opérations stimulant le développement des végétaux indésirables (intervention hors période favorable à la dissémination des espèces visées...) - Gestion des déchets de l'activité - Libre accès à la parcelle pour le suivi scientifique après travaux - Brûlage possible mais hors habitat d'intérêt communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic préalable afin d'évaluer si l'état de l'habitat est menacé ou dégradé par la présence de cette espèce, relevé floristique espèces visées/présentes - Elimination complète ou progressive (tire-sève pour les ligneux) sur une station de faible dimension ou plus vaste - Lutte de sauvetage permanente si l'espèce indésirable affecte une zone à très forte valeur patrimoniale - Arrachage manuel, coupe manuelle des arbustes ou arbres jeunes, coupe - Traitement chimique encadré des semis et rejets pour les espèces à forte capacité de rejet avec des produits homologués (caractère exceptionnel) - Dévitalisation par annellation - Brûlage des rémanents sur souche en fonction sensibilité du milieu. 	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>

Conservation des Boisements thermophiles : tableau-guide

<i>Engagements non rémunérés</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>EngR</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de défrichement, de transformation par substitution d'essences, de modifications des conditions d'alimentation hydrique des peuplements ; - Préservation sans intervention de l'irrégularité du peuplement en place - Préservation des arbustes du sous-bois - Favoriser la régénération naturelle plutôt que la plantation ; - Pas d'intervention entre le 1^{er} avril et le 31 juillet - Zéro produits agropharmaceutiques - Veiller à ne pas répandre de lubrifiant ou de carburant, source de pollution du sol et des eaux - Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation au besoin, d'un diagnostic biologique (localisation, pertinence de la mesure...) - Création d'un îlot de vieillissement d'une surface minimale de 0,5ha (idéal 3ha d'un seul tenant) - Aucune intervention sylvicole ni exploitation sur l'îlot pendant 30 ans (sauf sécurité ou événement exceptionnel, après avis de la structure animatrice) - Mise en place d'une signalétique d'information à l'intention d'éventuels promeneurs 	<ul style="list-style-type: none"> X X X X

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Conservation des Boisements de pente : tableau-guide

<i>Engagements non rémunérés</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>EngR</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de défrichement, de transformation par substitution d'essences, de modifications des conditions d'alimentation hydrique des peuplements ; - Préservation sans intervention de l'irrégularité du peuplement en place - Préservation des arbustes du sous-bois - Aucune intervention sylvicole ni exploitation sur l'îlot pendant 30 ans (sauf sécurité ou événement exceptionnel, après avis de la structure animatrice) - Favoriser la régénération naturelle plutôt que la plantation : la présence de jeunes individus de <i>Fraxinus excelsior</i>, <i>Acer campestre</i> et <i>Tilia platyphyllos</i> sous la voûte dense des noisetiers qui vont jouer un rôle de 1^{er} plan dans la reconstitution de la forêt détruite par les ouragans récents - Pas d'intervention entre le 1^{er} avril et le 31 juillet - Zéro produits agropharmaceutiques - Veiller à ne pas répandre de lubrifiant ou de carburant, source de pollution du sol et des eaux - Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation au besoin, d'un diagnostic biologique (localisation, pertinence de la mesure...) - Création d'un îlot de vieillissement - Mise en place d'une signalétique d'information à l'intention d'éventuels promeneurs - Permettre, en cas de demande locale, l'accélération de la régénération du boisement suite aux ouragans récents. Dans ce cas, accompagner la régénération par la plantation de jeunes individus de <i>Fraxinus excelsior</i>, <i>Acer campestre</i> et <i>Tilia platyphyllos</i> (ou le semis à partir des semenciers d'origine locale) 	<ul style="list-style-type: none"> X X X X

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000 (pour les opérations de restauration), Charte Natura 2000, maîtrise foncière, subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Propriétaires privés, bénéficiaires de Contrats Natura 2000 et Charte Natura 2000

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Services scientifiques de la LPO, CRPF, SDFPS

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Le coût est fonction des devis estimatif liés aux différents projets de contrat Natura 2000 envisagés. Différents forfaits calculés par les forestiers sont proposés par la circulaire de gestion des milieux forestiers. Ces coûts sont donnés ici à titre indicatif au 31-12-2010.

Coût entretien/création frêne têtard : 300€ / opération x 150 sur 5 ans = 45 000€

Coût arbres sénescents maximal = 2000€

Coût îlots de sénescence maximal = 4000€/ha

Coût maintien de clairière unitaire = 1500€

Coût amélioration de peuplement forestier (trouée d'environ 200m²) = 1000 €

Coût mise en défens : 15€/m linéaire et 1500€ par burniture et pose de dispositif de fermeture d'accès

Animation structure animatrice par an = 45 h/j (contrat et charte)

Budget prévisionnel : pour 50 ha en gestion sur 5 ans, 150 000€ (coût moyen à l'hectare : 3000€)

Animation (valable pour plusieurs actions boisements) : 18000€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de contrat et charte signés,

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats...)

Évolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)

Nombre d'arbres sénescents

Nombre de frênes têtards créés et restaurés

Évolution du budget consacré à la restauration / entretien

Évolution de la végétation, évolution de la faune indicatrice

Évolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces)



CREATION ET ENTRETIEN D'UN ARBRE TETARD

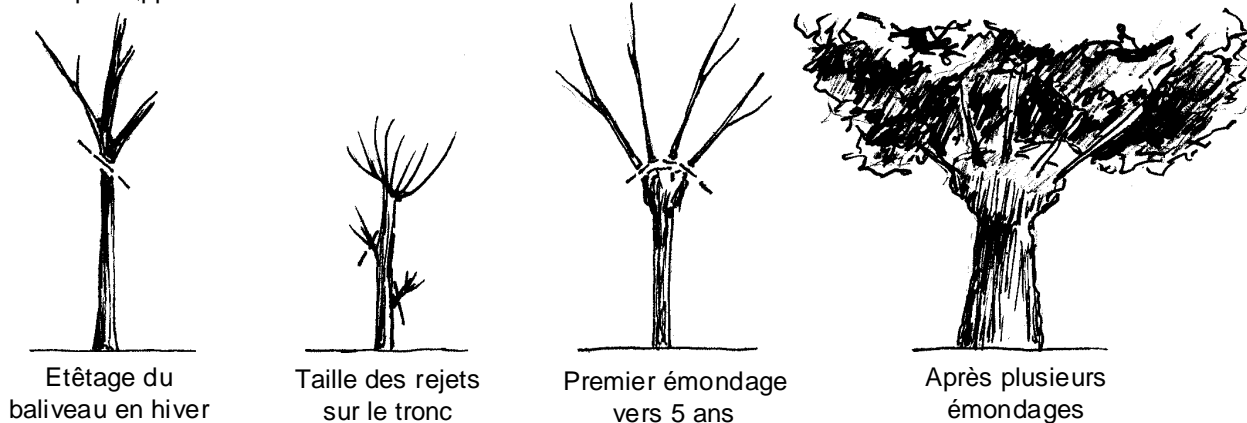
Dans nos campagnes, le rôle principal des têtards était de produire régulièrement du bois de chauffage. Aujourd'hui ce rôle régresse, mais l'entretien et le renouvellement de ces arbres peuvent être motivés par : la conservation de l'authenticité des paysages locaux, leur rôle écologique, le maintien des berges...

Quels arbres ?

Il faut choisir des espèces traditionnellement utilisées, capables de supporter ce traitement : ce sont surtout **le frêne, les chênes et le saule blanc** mais on trouve également **l'érable champêtre et le charme**. Les ormes têtards, autrefois très nombreux, ont disparu suite à la maladie de la graphiose.

Création à partir d'un jeune arbre (Etêtage)

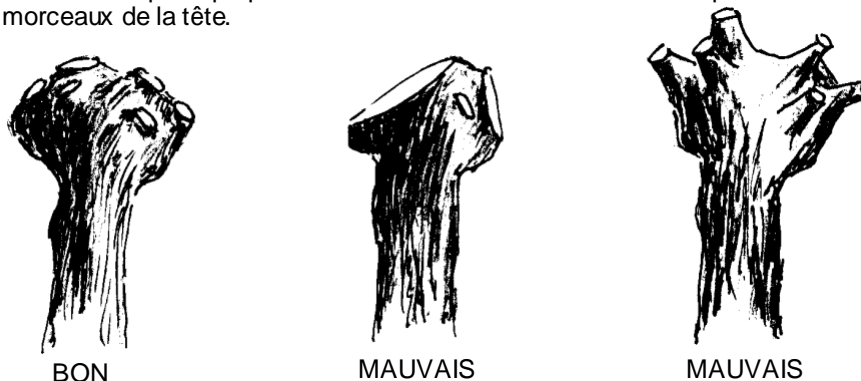
- Choisir un baliveau vigoureux au tronc bien formé de **8 à 15 cm de diamètre**
- Se fixer la hauteur de l'étêtage : **en général 2 m** pour protéger les repousses des dégâts du bétail
- En hiver, couper l'arbre à la hauteur fixée. La coupe doit être bien nette et légèrement en biseau pour éviter que l'eau ne stagne sur sa surface
- Au printemps, des rejets apparaissent au niveau de la coupe. Eliminer ceux qui se forment trop bas sur le tronc par rapport à la future tête



Emondage (ou bûchage)

C'est l'opération qui consiste à couper les branches sur la tête de l'arbre. Elle se fait toujours en hiver, c'est une récolte de bois.

Le **premier émondage** a lieu **vers 5 ans** puis les suivants se font **tous les 8 à 15 ans**, selon les espèces et le type de sol. C'est un maximum car au-delà, les plaies sont trop importantes et la coupe épuise l'arbre. Les branches doivent être coupées proprement au ras de la tête. On ne laisse pas de chicot; on n'enlève pas non plus des morceaux de la tête.



Cas du chêne : pour les chênes âgés, certains pensent qu'il est préférable de conserver une branche en guise de tire-sève pour aider le redémarrage des pousses. Cette branche doit cependant être supprimée l'hiver suivant pour ne pas déséquilibrer et épuiser l'arbre.

Il faut savoir que les arbres traités en têtard deviennent moins vieux que ceux menés en haut-jet car les émondages sont "stressants" et des pourritures se développent facilement au niveau de la tête. Cependant, s'ils sont exploités correctement et régulièrement, ils deviendront de vénérables centenaires.

B4

Gestion environnementale des ripisylves



OCLT : Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale (frênaie, aulnaie...) par le maintien de surfaces continues. Maintenir la totalité de sa surface et éviter sa fragmentation.

ODD : Pérenniser et encourager une gestion sylvicole adaptée aux enjeux biologiques propres aux boisements spontanés (frênaie, aulnaie...) et aux espèces associées (Vison d'Europe notamment), Préserver et améliorer la gestion des berges et des boisements rivulaires Encourager l'entretien d'un linéaire de ripisylve en bordure de cours d'eau, Favoriser une gestion concertée de la ripisylve en bénéficiant d'appuis extérieurs, Aider à la valorisation de productions et de pratiques favorables au maintien de la frênaie alluviale spontanée et de son état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure gestion des ripisylves, continuité des ripisylves • 10 km gérés par contrat Natura 2000, ou conformément au cahier des charges Natura 2000 • 5 km restaurés (replantation...)
HIC visés	Frênaie alluviale (91E0), Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires (6430)
EIC visées	Loutre, Vison d'Europe, Grand rhinolophe, Grand Murin, Barbastelle, Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Cordulie à corps fin, Cordulie splendide, Gomphe de Graslin, Agrion de Mercure, Lamproie fluviatile, Lamproie de Planer, Chabot, Aigrette garzette, Cigogne noire, Héron pourpré, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes
Localisation	Toutes les ripisylves
Surface	227km x2
Actions liées	E8, E9

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2009 : mise à jour de la cartographie des habitats naturels et occupation du sol.

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION:

PREALABLE : Il faut distinguer deux types d'espaces boisés, souvent confondus sous le même vocable de « ripisylve » :

- La ripisylve « vraie », au sens écologique et sylvicole du terme : il s'agit d'un espace d'épaisseur variable mais important (en général 15-30 m), en bord de cours d'eau, où se développe un peuplement forestier dense et spécifiquement adapté aux conditions d'hydromorphie, de submersion, d'érosion... prévalent en bord de cours d'eau ; la ripisylve est en contact avec un boisement alluvial (continuité spatiale et écologique entre les deux) ;
- les linéaires boisés bordant les cours d'eau, souvent confinés à une épaisseur moindre (5 à 15 m dans le meilleur des cas), généralement sans continuité spatiale avec un boisement alluvial ; zone tampon et de refuge, il constitue la partie terrestre du corridor biologique formé par le cours d'eau. Sans lui, ce corridor n'est pas complètement fonctionnel.

Le maintien, l'entretien, voire la reconstitution de ripisylves fonctionnelles, au premier sens du terme, est une priorité du Document d'objectifs et des partenaires locaux. Le maintien ou la restauration de la qualité de la végétation rivulaire est l'une des prescriptions indispensables pour maintenir les habitats de plusieurs espèces de la DH : Loutre et Vison d'Europe, Gomphe de Graslin et Cordulie à corps fin, Rosalie des Alpes, chauve-souris, poissons. Pour elles, la végétation rivulaire joue un rôle de corridor de déplacement (chauve-souris, Loutre, Vison...), de zone refuge/abri (Loutre, Vison, poissons), ou constitue la zone principale de reproduction/développement (libellules, poissons, Rosalie dans les frênes têtards de bordure).

Par ailleurs, le maintien, l'entretien, voire la reconstitution de linéaires boisés en bordure de cours d'eau, permettant au corridor d'être fonctionnel à la fois dans l'eau et sur la berge, est également fondamental : l'utilisation et les modalités d'entretien des berges des cours d'eau, et des habitats en contact côté terrestre influent directement sur la santé des cours d'eau, des habitats aquatiques et des espèces inféodées :

- qualité physico-chimique : des berges bien végétalisées constituent une zone tampon contribuant à l'autoépuration des eaux de lessivage/ infiltration en provenance des terres adjacentes (agricoles, routiers, urbains...) : « pièges à nitrates » par exemple. Une bande boisée, et mieux encore, une ripisylve, sera à ce titre plus efficace qu'une bande enherbée.
- quantité d'eau : de même, des berges bien végétalisées retiennent mieux l'eau et éviteront son écoulement direct et immédiat vers l'aval. Cet effet ne trouve cependant sa pleine efficacité que s'il est complété par un maillage de haies sur l'ensemble du bassin versant ;
- qualité de l'habitat aquatique : la faune aquatique (poissons, libellules...) a besoin d'une diversité d'habitats aquatiques : zones ombragées avec végétation en surplomb, zones ouvertes bien ensoleillées, diversité des

fonds (graveleux, limoneux, radiers, zones plus ou moins profondes). Cette diversité ne peut être assurée que par la diversification de la végétation des berges et la sinuosité du cours d'eau. Sur l'ensemble du cours d'eau, les réseaux racinaires importants liés aux conditions du milieu, favorisent la diversité de la micro-faune aquatique et l'installation de certaines espèces d'oiseaux remarquables, comme le Martin-pêcheur ;

- stabilité des berges : si la présence d'arbres permet le renforcement de la stabilité des berges, toutes les espèces arborées ne s'y prêtent pas : certains arbres n'ont pas un système racinaire approprié (absence de « réseau » racinaire) et présentent un fort risque d'arrachage en cas de vent, entraînant la berge avec eux.
- qualité de l'habitat des espèces d'intérêt communautaire (chiroptères, vison d'Europe, loutre...)

Gestion optimale

- Veiller à maintenir une bande tampon en essences indigènes (installation facile et naturelle des essences pionnières), en mélange de préférence (saules, aulnes, frênes) en bordure des cours d'eau;
- Maintenir si possible les modes actuels d'exploitation (sélections et coupes de bois de chauffage, balivage), ces derniers permettant un dosage de l'éclaircissement sur le cours d'eau (productivité primaire, richesse de l'eau, biocénoses animales), la valorisation d'individus forestiers isolés (intérêt économique et paysager) et la mise en valeur du milieu par d'autres modes d'utilisation (pêche...);
- Ne pas effectuer de coupe rase de la végétation des berges (rôle de stabilisation et d'ancrage par les arbres de bordure);
- Assurer le minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L.232-1 du Code rural) : coupe des arbres de berge dangereux car menaçant de tomber ou présentant un risque pour la navigation fluviale (risques d'embâcles et diminution de la capacité d'écoulement), entretien des cépées contribuant à la fixation des berges et procurant des caches aux poissons et autres animaux (saules);
- Limitation du couvert du cours d'eau et entretien d'une mosaïque de zones d'ombre et de lumière favorables à la faune aquatique (intervention sur de petites longueurs de berges en alternant les rives et en espaçant les interventions dans le temps);
- Proscrire la plantation d'essences à enracinement tabulaire qui favorisent l'affouillement des berges, leur arrachement suite aux chablis, la pollution de l'eau et des fonds (frayères) par les sédiments.
- Encourager le traitement des arbres situés le plus près du cours d'eau, en têtard (entretien, renouvellement) afin de favoriser l'étalement du système racinaire et son rôle de maintien de la berge

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La présente action vise à assurer la gestion ou la restauration **contractuelle** des ripisylves et des linéaires boisés bordant les cours d'eau, à la fois dans une optique de préservation des habitats, de leur flore et de leur faune associée, et de contribution à la préservation de la ressource en eau de la vallée : nappes, fleuve, rivières.

A cette fin, toutes les opérations de gestion favorables possibles sont résumées ci-dessous. Leur transcription en cahiers des charges de gestion contractuelle peut se décliner en plusieurs niveaux d'engagements (faible, moyen, fort...) que l'animateur et les partenaires agricoles viseront à intégrer dans les outils contractuels et financiers mis à leur disposition (Maet, Contrats Natura 2000, Chartes...). Chaque déclinaison en outil opérationnel devra tenir compte des spécificités administratives, financières, juridiques ou opérationnelles de l'outil, et adaptée à ses évolutions au fil des années.

Conservation de la ripisylve ou du linéaire boisé : tableau-guide

<i>Engagements non rémunérés</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>EngR</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les boisements rivulaires existants sur une largeur minimale de 5 m, avec végétation arborée, arbustive et herbacée - Proscrire les coupes rases (si longueur supérieure à 30m) et dessouchage en berge. Cas particulier : coupes rases en berges autorisées sans dessouchage dans le cas de peupleraies existantes atteignant le cours d'eau en prévision de leur remplacement sur 5 m de large par une ripisylve reconstituée ; - Maintenir les vieux arbres sénescents sauf s'ils présentent à court terme un risque de chute/création d'embâcles dans le lit mineur ; abords points d'accès/passage... : coupe possible si risques par rapport à la sécurité piétonne; - Maintenir la végétation des pieds de berge + suplomb - Pas d'intervention (élagage, abattage, débroussaillage...) entre le 1^{er} avril et le 31 juillet ; - Ne pas planter d'espèces exogènes, en particulier les espèces exotiques envahissantes, et proscrire 	<ul style="list-style-type: none"> - Etendre les boisements rivulaires existants à une largeur de 8/10 m, avec végétation arborée, arbustive et herbacée - Encourager l'entretien des têtards existants/ la création de nouveaux têtards (frênes, saules, chênes...) – en pied de berges, possibilité de faire des têtards avec une hauteur inférieure à 2,5m - Si lutte contre érosion ponctuelle des berges (ouvrages, ponts, bief de moulins...): utiliser techniques douces, génie écologique (fascinage, bouturage de saules, remplacement des souches...) – voir fiche E8 - Lutte systématique, mécanique ou manuelle, contre l'implantation d'espèces exotiques envahissantes, et ne pas en planter ; - Maintenir si possible les modes actuels d'exploitation (sélections et coupes de bois de chauffage, balivage), ces derniers 	<p>X</p> <p>X</p>

<p>en bordure de cours d'eau, les essences à enracinement tabulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas utiliser de traitement chimique pour l'entretien des berges - Assurer le minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L.232-1 du Code rural) : coupe des arbres de berge dangereux car menaçant de tomber (risques d'embâcles et diminution de la capacité d'écoulement), entretien des cépées contribuant à la fixation des berges et procurant des caches aux poissons et autres animaux (saules) 	<p>permettant un dosage de l'éclaircissement sur le cours d'eau (productivité primaire, richesse de l'eau, biocénoses animales), la valorisation d'individus forestiers isolés (intérêt économique et paysager)</p>	
---	---	--

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Restauration de la ripisylve ou du linéaire boisé : tableau-guide

<i>Engagements non rémunérés</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>EngR</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux définie dans le référentiel technique - Interdiction de paillage plastique - Utilisation de matériel n'édatant pas les branches - Préservation des arbustes de sous-bois et des lianes (excepté celles qui poussent sur des arbres sélectionnés pour l'avenir) - Conserver les zones de refuges, sans opération de gestion, pour préserver la tranquillité de certaines espèces (Loutre et Vison d'Europe) - Absence de traitement phytosanitaire sur une bande d'au moins 35m depuis le cours d'eau - Libre accès des parcelles à l'animateur du site pour le diagnostic préalable et pour les suivis - Diagnostic préalable réalisé en présence du technicien de rivière concerné 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconstituer les boisements rivulaires spontanés sur une largeur minimale de 5 m, et peut être étendu à 8/10 m, avec végétation arborée, arbustive et herbacée, et les gérer de manière environnementale ; - Bûcheronnage sélectif avec abandon des produits et démembrement éventuel des houppiers préparant la régénération par semis, drageons ou rejets des essences composant naturellement la ripisylve ou favorisant les tiges de ces essences quel que soit leur diamètre - Plantation en linéaire (plusieurs lignes peuvent être réalisées) avec éventuellement des espaces de discontinuité définis en fonction des essences utilisées et après avis de la structure animatrice, - Première ligne de plantation implantée entre 0 et 2 m du pied de la berge en fonction de ses caractéristiques et des essences choisies, - Largeur de la bande plantée comprise entre 5 et 10 m (si plusieurs lignes), 2 strates minimum (arbustive et arborée), - Essences de plantations : frêne, aulne, chêne, érable champêtre, cornouiller, aubépine, ... se référer à la liste des espèces citées par Prom'haies et le CRPF, consulter la structure animatrice pour toute précision. - Les densités de boisement seront faibles afin de favoriser le recru naturel (Distance entre les hauts jets de 8 à 10 m et 2 moyens jets tous les 10m), - Les plantations pourront être protégées individuellement contre la grande faune, - En cas de pâturage des prairies jouxtant le boisement, une clôture devra être mise en place, - Utilisation de paillage biodégradable, - Entretien régulier pendant les 3 premières années en particulier maîtrise des rejets de souches dans le cas d'anciennes peupleraies et du sous-étage herbacé et arbustif - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Entretenir les têtards existants et favoriser la création de nouveaux têtards (frênes, saules, aulnes, chênes...) - Pose de clôtures pour protection contre le pâturage bovin, ovin, caprin ou équin - Surcoût dû à un débardage « doux » (câblage, débardage à cheval) - Débroussaillage ou broyage raisonné - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique sous réserve de compatibilité avec la réglementation de la police de l'eau et dans la limite d'un tiers des montants subventionnables 	

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

OUTILS DE REALISATION :

- Cahier des charges pouvant être diffusé auprès des propriétaires riverains et partenaires de la gestion du lit mineur/berges, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000
- Sensibiliser les propriétaires aux enjeux biologiques et à l'intérêt d'un tel projet afin qu'ils aient envie d'en être partenaires

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Propriétaires privés, bénéficiaires de Contrats Natura 2000 et Charte Natura 2000, SYMBA, Conseil Général, Syndicat de gestion et aménagement hydraulique...

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Services scientifiques de la LPO, CRPF, EPTB Charente, SYMBA, CG, IXème programme Agence de l'Eau Adour Garonne

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Le coût est fonction des devis estimatifs liés aux différents projets de contrat Natura 2000 envisagés.

Coût moyen de création d'une ripisylve : 7,5 €/ m linéaire soit pour 5km : 37500€

Coût entretien : 2€/ ml soit 20 000[€] pour 10km

Restauration de la végétation (linéaires boisés de la Charente) : 7,5 € / m.l selon état de dégradation du milieu et cycle d'entretien

Temps animation : idem B3

Budget prévisionnel pour 5 ans : 57500€ (entretien, création) (hors animation)

Financeurs potentiels : Etat, Europe

Outil opérationnel : Convention « gestion ripisylves, espaces rivulaires et zones humides » avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de contrat et charte signés,

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats...)

Évolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)

Nombre de kilomètres restaurés

Évolution du budget consacré à la restauration / entretien

Évolution de la végétation, Évolution de la faune indicatrice

Évolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces

B5

Conservation de la population de Vison d'Europe et de ses habitats



OCLT : Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant

ODD : Pérenniser et encourager une gestion sylvicole adaptée aux enjeux biologiques propres aux boisements spontanés (frênaie, aulnaie...) et aux espèces qui leur sont associées (Vison d'Europe notamment)

CADRE DE L'ACTION

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des populations de Vison d'Europe Maintien des milieux de vie du Vison d'Europe
HIC visés	Tous les habitats du lit majeur
EIC visées	1356*, indirectement : 1355
Localisation	Le site dans sa globalité (en particulier les affluents de la Charente)
Surface	-
Actions liées	A2, A5, A8, B3, B4, B7, B8, E4, E5, E10, B3

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- Plan national de restauration 2007-2011

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le Vison d'Europe ainsi que ses aires de repos et sites de reproduction sont protégés par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007. Espèce prioritaire en forte régression en France, le Vison d'Europe ne vit plus aujourd'hui que dans quelques isolats géographiques (Charente et Charente-Maritime, Aquitaine).



Deux plans nationaux de restauration ont été mis en place afin de stopper le déclin de l'espèce mais aussi permettre la recolonisation de territoires perdus. Le 2^{ème} plan de restauration court sur la période 2007-2011. Cette action s'inscrit donc dans les objectifs du 2^{ème} plan national de restauration du Vison d'Europe.

Le Vison d'Europe est directement lié aux milieux aquatiques courants ou stagnants, et aux milieux riverains (ouverts ou boisés). La rivière principale constitue l'axe central de son territoire, le long de laquelle il se déplace sur les berges (sans se mettre à l'eau).

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif est d'enrayer le déclin de l'espèce par la préservation des milieux naturels / semi-naturels du site, notamment des cours d'eau et boisement spontanés.

<i>Préconisations de gestion</i>	<i>Actions correspondantes les prenant en compte</i>
Maintenir et/ou restaurer les milieux aquatiques et les zones humides et garantir leurs connexions	A2, A5, A8, B3, B4, B7, B8, E3, E7, E8, E9
Garantir la ressource et la qualité de l'eau	A1, B1, E1, E2
Adapter les ouvrages de franchissement routier à la présence des mustélidés semi-aquatiques (limitation des collisions)	E5
Privilégier le piégeage sélectif lors des campagnes anti-ragondins (pièges cages) et désinfecter les pièges après toute capture de mustélidé, et en particulier de Vison d'Europe	E4

Dans le cadre de l'application et des évolutions du Plan National d'Action du Vison d'Europe/Loutre d'Europe, la structure animatrice sera force de proposition et échangera régulièrement avec la structure porteuse du PNA.

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, maîtrise foncière, subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Collectivités, communes, propriétaires, Conseil Général, DDEA, Associations de piégeurs, EPTB Charente, Agence de l'Eau Adour-Garonne.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure animatrice, DREAL, Préfecture 17, structure porteuse du PNA Loutre/ Vison

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) : voir actions correspondantes

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, acteurs locaux, Mission Vison d'Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de chartes signées,

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface contractualisée (charte, ...)

Evolution de la faune indicatrice

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces).

Nb d'ouvrages de franchissement adaptés aux Mustélidés

B6

Gestion favorable à la Rosalie des Alpes



OCLT : Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale (frênaie, aulnaie...) par le maintien de surfaces continues. Maintenir la totalité de sa surface et éviter sa fragmentation.

ODD : Pérenniser et encourager une gestion sylvicole adaptée aux enjeux biologiques propres aux boisements spontanés (frênaie, aulnaie...) et aux espèces associées

CADRE DE L'ACTION

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Gestion favorable à la Rosalie des Alpes Maintien de l'habitat de la Rosalie des Alpes (frêne têtard, bois mort...)
HIC visés	91E0*, 91F0
EIC visées	Rosalie des Alpes*, indirectement Lucane cerf-volant, oiseaux, Genette, ...
Localisation	Frênaie alluviale (vieux arbres et arbres morts, têtards)
Surface	Nc (tous les boisements en plain ou linéaires du site)
Actions liées	B3, B4, B7, B9

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

La Rosalie des Alpes est un insecte coléoptère, qui vit sur du bois mort ou sénescant. En plaine, elle se rencontre sur les frênes âgés, les têtards, les arbres sénescents, les ripisylves, le bois mort. Le maintien d'arbres âgés, sénescents et de bois mort sur le site Natura 2000 est important pour le maintien de l'espèce. D'autant plus que cette gestion de l'habitat de la Rosalie des Alpes profite à grand nombre d'espèces.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les préconisations techniques, tout particulièrement l'importance de conserver des vieux arbres sénescents, des arbres creux et à cavités, ainsi que du bois mort (sur pied ou au sol), habitat de l'espèce, sont intégralement reprises dans les cahiers des charges de gestion des boisements et des haies : B3, B4, B7, B9.

OUTILS DE REALISATION :

Charte Natura 2000, maîtrise foncière, subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Propriétaires forestiers ou non, collectivités, FDAAPPMA 17, CG17, SYMBA, ...

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure animatrice, CRPF, CETEF

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) : intégré dans les actions correspondantes

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, acteurs locaux

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de chartes signées

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface gérée favorablement (charte, contrat ou autre)

Évolution de la population de Rosalie des Alpes

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces).

B7

Gestion environnementale des boisements mixtes (peupleraies avec sous-étage de frênaie)



OCLT : *Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale (frênaie, aulnaie...) par le maintien de surfaces continues. Maintenir la totalité de sa surface et éviter sa fragmentation.*

ODD : *Respecter l'équilibre global frênaie-peupleraie et éviter la fragmentation de la frênaie, Encourager le retrait des boisements par rapport aux berges et le remplacement par une ripisylve entretenue (maintien de la berge, prévention des embâcles...), Aider à la valorisation de productions et de pratiques favorables au maintien de la frênaie alluviale spontanée et de son état de conservation. Conserver les possibilités de développement d'habitats naturels sous les peupleraies situées en secteur sensible (mégaphorbiaies, frênaies...), notamment du point de vue de la qualité de l'eau*

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Présence d'un sous-étage de frênes dans les peupleraies du site Natura 2000 10% de la surface boisée mixte du site Natura 2000 (respect du cahier des charges)
HIC visés	Frênaie alluviale (91E0), Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires (6430)
EIC visées	Loutre, Vison d'Europe, Grand rhinolophe (lisières), Grand Murin (feuillus), Barbastelle, Minoptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein (feuillus à sous-bois assez dense), Rosalie des Alpes (frênaie), Lucane cerf-volant
Localisation	Tous les boisements du site
Surface	environ 700 ha
Actions liées	B3, B4, B8

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2009 : mise à jour de la cartographie des habitats naturels et occupation du sol.

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les modalités courantes d'entretien sylvicole des peupleraies (entretien de la strate herbacée, utilisation de phytosanitaires, préparation des sols...) peuvent influencer directement sur la qualité générale du milieu naturel, à l'échelle du territoire de la vallée. Des modalités d'entretien plus environnementales et souvent moins coûteuses peuvent être mises en place et contribuer à la qualité globale des milieux à l'échelle du site (épuration des eaux, ressources trophiques pour les espèces de la DH...).

Le maintien d'une sous-strate de frênaie est en particulier à encourager car elle contribue fortement à la diversité forestière (structure notamment). D'autre part, en sous-strate ou non, la frênaie alluviale est spontanée sur le site, et il s'agit d'un habitat prioritaire de la DH. Elle est aussi l'habitat de nombreuses espèces de la DH dont une prioritaire : la Rosalie des Alpes, et une très fortement menacée de disparition, le Vison d'Europe.

Gestion optimale

- Surfaces populicoles globalement stables à l'échelle du site, et respectant le schéma concerté des boisements ;
- Encourager la pérennisation de rotations lentes d'exploitation telles que le permettait le « Blanc du Poitou » (au-delà de 25 ans)
- Permettre le développement d'un sous-étage de frênaie par l'adaptation des modalités d'entretien de la végétation herbacée

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La présente action vise à assurer la gestion ou la restauration **contractuelle** des boisements mixtes du site (peupleraies avec sous-étage de frênaie). A cette fin, toutes les opérations de gestion favorables possibles sont résumées ci-dessous. Leur transcription en cahiers des charges de gestion contractuelle peut se décliner en plusieurs niveaux d'engagements (faible, moyen, fort...) que l'animateur et les partenaires agricoles viseront à intégrer dans les outils contractuels et financiers mis à leur disposition (Contrats Natura 2000, Chartes...). Chaque déclinaison en outil opérationnel devra tenir compte des spécificités administratives, financières, juridiques ou opérationnelles de l'outil, et adaptée à ses évolutions au fil des années.

Les tableaux ci-dessous se veulent être une aide à la décision de référence pour ces outils contractuels.

La colonne « base » correspond aux niveaux d'engagements n'occasionnant pas de dépenses, ou déjà obligatoires par ailleurs (réglementaires : loi sur l'eau...). Ils peuvent être repris par exemple dans une charte. Au-delà, les engagements génèrent un coût, qui pourra donc être pris en charge par l'outil contractuel (Maet, Contrat Natura 2000...).

Le cahier des charges de gestion devra obligatoirement comporter des engagements concernant chacun des points en orange. Les lignes en vert sont optionnelles (selon nature de la parcelle...) : elles peuvent figurer ou non dans le cahier des charges selon la nature de la parcelle...

Le cahier des charges des chartes est construit à partir des préconisations de la colonne « engagements non rémunérés », la charte étant annexée au présent Docob. Les cahiers des charges des Contrats Natura 2000 forestiers, à défaut d'être parfaitement satisfaisants localement, donnent un exemple d'utilisation des tableaux-guides en tenant compte des contraintes administratives, financières et techniques de l'outil actuellement en vigueur au niveau national. Ils sont aussi donnés en annexe du Docob.

Création et entretien d'un boisement mixte peupleraie/frênaie : tableau-guide

	<i>Engagements non rémunérés (base) Recommandations</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>EngR</i>
Distance de plantation des peupliers par rapport aux berges	5 m minimum (Loi sur l'Eau) Laisser la végétation naturelle dans cette bande de 5m	Jusqu'à 8/10 m (et laisser la végétation naturelle s'y développer)	
Densité des plants de peupliers	7m x 7m ou 8m x 8m, avec au maximum 204 peupliers/ha	A titre expérimental et avec suivi scientifique, comparer des plantations à écartement entre lignes plus important (9m x 6m – 9m x 9m – 10m x 10m, ou jusqu'à 12m)	
Travail du sol	Absence de travail du sol en plein		
Période de travaux forestiers (taille, élagage.)	En dehors de la période du 1er avril au 30 juin (période de reproduction de la faune).		
Désherbage chimique	Ne recourir au désherbage chimique que dans les 2 premières années suivant la plantation : traiter de façon localisée au pied de chaque peuplier, ou éventuellement sur la ligne de plantation.	Les partenaires (DDTM, CRPF...) se renseigneront sur l'existence de produits bio et leur inclusion éventuelle dans le cahier des charges ou sur d'autres techniques pour réaliser le désherbage.	
Entretien de la végétation herbacée pendant la période d'implantation (jusqu'au dernier élagage)	Broyage de la végétation sous plantation (1x/an) : broyage d'entretien limité à une bande de quelques mètres de part et d'autre de la ligne de plantation (une largeur de broyeur) pendant 2 ans, et d'un seul côté ensuite, la végétation spontanée (dont le frêne) pouvant alors se développer au milieu de l'interligne		
Entretien de la végétation herbacée pendant la période d'implantation (après dernier élagage)	Ne pas effectuer d'entretien annuel de la végétation herbacée une fois l'élagage terminé		
Période de gestion de la végétation herbacée	en dehors de la période du 1 ^{er} avril au 31 juillet (période de reproduction de la faune)		
Matériel	Utiliser un matériel adapté à la fragilité des sols pour effectuer les opérations : engins de faible portance, pneus basse pression	débardage à cheval	
Vieux arbres		Maintenir quand il y en a, les arbres vieux ou sénescents, chandelles et arbres à cavités (2 à 6 arbres /ha) s'ils ne présentent pas de risque pour la sécurité	
Bois mort	Laisser au sol une partie du bois mort et des vieilles souches d'essences indigènes (bois non bûcheronnés)		
Arbres têtards	Maintenir les devises (têtards marquant les limites linéaires de parcelles) ou des têtards aux angles des parcelles	Créer et entretenir les devises	X

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

L'objectif de maintien des rotations de coupes lentes, avec un âge d'exploitation des peupliers tel que pratiqué initialement avec le cultivar « Blanc du Poitou » (au delà de 25ans), ne peut être atteint sans que la filière bois soit conservée dans son ensemble, en particulier le matériel utilisé en scieries (les nouveaux matériels ne prennent plus les gros diamètres de tronc). Cela supposera sans doute à l'avenir, pour l'animateur du site et les partenaires forestiers, de mener en complément un travail de réflexion sur la filière bois. La nature et la portée de ces réflexions n'est pas mûre actuellement pour pouvoir faire l'objet d'une fiche-action détaillée du Docob. Il s'agit d'un travail d'animation.

OUTILS DE REALISATION :

Charte Natura 2000, ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Propriétaires privés, bénéficiaires de Charte Natura 2000

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Opérateur local, CRPF

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Budget prévisionnel : Animation du site : idem B3

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de chartes signées,

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface contractualisée (charte, ...)

Evolution de la végétation

Evolution de la faune indicatrice

Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces)

B8

Gestion environnementale des peupleraies « pures »



OCLT : Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale (frênaie, aulnaie...) par le maintien de surfaces continues. Maintenir la totalité de sa surface et éviter sa fragmentation.

ODD : Respecter l'équilibre global frênaie-peupleraie et éviter la fragmentation de la frênaie, Encourager le retrait des boisements de rapport par rapport aux berges et le remplacement par une ripisylve entretenue (maintien de la berge, prévention des embâcles...), Aider à la valorisation de productions et de pratiques favorables au maintien de la frênaie alluviale spontanée et de son état de conservation. Conserver les possibilités de développement d'habitats naturels sous les peupleraies situées en secteur sensible (mégaphorbiaies, frênaies...), notamment du point de vue de la qualité de l'eau

CADRE DEL'ACTION :

Résultats attendus	Respect d'un cahier des charges respectueux de l'environnement dans la gestion des peupleraies pures 10 % des surfaces en peupleraies pures du site (respectant le cahier des charges)
HIC visés	« Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaies » (6430)
EIC visées	Loutre, Vison d'Europe, Grand rhinolophe, Barbastelle, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Lucane cerf-volant
Localisation	Tous les boisements de rapport du site
Surface	environ 660 ha
Actions liées	B3, B4, B7

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2009 : mise à jour de la cartographie des habitats naturels et occupation du sol.

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les modalités courantes d'entretien sylvicole des peupleraies (entretien de la strate herbacée, utilisation de phytosanitaires, préparation des sols...) peuvent influencer directement sur la qualité générale du milieu naturel, à l'échelle du territoire de la vallée. Des modalités d'entretien plus environnementales et souvent moins coûteuses peuvent être mises en place et contribuer à la qualité globale des milieux à l'échelle du site (épuration des eaux, ressources trophiques pour les espèces de la DH...).

Gestion optimale

- Surfaces populeuses globalement stables à l'échelle du site, et respectant le schéma concerté des boisements ;
- encourager la pérennisation de rotations lentes d'exploitation telles que le permettait le « Blanc du Poitou » (au-delà de 25 ans)

DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action vise à assurer la gestion ou la restauration **contractuelle** des peupleraies « pures » du site.

A cette fin, toutes les opérations de gestion favorables possibles sont résumées ci-dessous. Leur transcription en cahiers des charges de gestion contractuelle peut se décliner en plusieurs niveaux d'engagements (faible, moyen, fort...) que l'animateur et les partenaires agricoles viseront à intégrer dans les outils contractuels et financiers mis à leur disposition (Contrats Natura 2000, Chartes...). Chaque déclinaison en outil opérationnel devra tenir compte des spécificités administratives, financières, juridiques ou opérationnelles de l'outil, et adaptée à ses évolutions au fil des années.

Les tableaux ci-dessous se veulent être une aide à la décision de référence pour ces outils contractuels.

La colonne « base » correspond aux niveaux d'engagements n'occasionnant pas de dépenses, ou déjà obligatoires par ailleurs (réglementaires : loi sur l'eau...). Ils peuvent être repris par exemple dans une charte. Au-delà, les engagements génèrent un coût, qui pourra donc être pris en charge par l'outil contractuel (Maet, Contrat Natura 2000...).

Le cahier des charges de gestion devra obligatoirement comporter des engagements concernant chacun des points en orange. Les lignes en vert sont optionnelles (selon nature de la parcelle...) : elles peuvent figurer ou non dans le cahier des charges selon la nature de la parcelle...

Le cahier des charges des chartes est construit à partir des préconisations de la colonne « engagements non rémunérés », la charte étant annexée au présent Docob. Les cahiers des charges des Contrats Natura 2000 forestiers, à défaut d'être parfaitement satisfaisants localement, donnent un exemple d'utilisation des tableaux-guides en tenant compte des contraintes administratives, financières et techniques de l'outil actuellement en vigueur au niveau national. Ils sont aussi donnés en annexe du Docob.

Création d'une peupleraie « pure » : tableau-guide

	<i>Engagements non rémunérés (base)</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>EngR</i>
Distance de plantation des peupliers par rapport aux berges	5 m minimum (Loi sur l'Eau) Laisser la végétation naturelle dans cette bande de 5m.	Jusqu'à 8/10 m (et laisser la végétation naturelle s'y développer)	
Densité des plants de peupliers	7m x 7m ou 8m x8m, avec au maximum 204 peupliers/ha	A titre expérimental et avec suivi scientifique, comparer à des plantations à écartement entre lignes plus important (9x6m – 9x9m – 10x10m, ou jusqu'à 12m)	
Travail du sol	Absence de travail du sol en plein		

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

Entretien d'une peupleraie « pure » : tableau-guide

	<i>Engagements non rémunérés (base)</i>	<i>Engagements rémunérables</i>	<i>EngR</i>
Période de travaux forestiers (taille, élagage)	En dehors de la période du 1^{er} avril au 30 juin (période de reproduction de la faune).		
Désherbage chimique	Ne recourir au désherbage chimique que dans les 2 premières années suivant la plantation : traiter de façon localisée 2m ² au pied de chaque peuplier, ou éventuellement sur la ligne de plantation.	Les partenaires (DDTM, CRPF...) se renseigneront sur l'existence de produits bio et leur inclusion éventuelle dans le cahier des charges (ou autres techniques de désherbage)	
Entretien de la végétation herbacée pendant la période d'implantation (jusqu'au dernier élagage)	Broyage de la végétation sous plantation (1x/an) : broyage d'entretien limité à une bande de quelques mètres de part et d'autre de la ligne de plantation (une largeur de broyeur) pendant 2 ans, et d'un seul côté ensuite, la végétation spontanée (dont le frêne) pouvant alors se développer au milieu de l'interligne		
Entretien de la végétation herbacée pendant la période d'implantation (après dernier élagage)	Ne pas effectuer d'entretien annuel de la végétation herbacée : faucher ou broyer l'ensemble de la parcelle tous les 3 ans en moyenne dès lors que le dernier élagage est terminé		
Période de gestion de la végétation herbacée	En dehors de la période du 1 ^{er} avril au 31 juillet (période de reproduction de la faune)		
Matériel	Utiliser un matériel adapté à la fragilité des sols pour effectuer les opérations : engins de faible portance, pneus basse pression,	débardage à cheval...	
Vieux arbres		Maintenir quand il y en a, les arbres spontanés vieux ou sénescents, chandelles et arbres à cavités (2 à 6 arbres/ha) s'ils ne présentent pas de risque pour la sécurité	
Bois mort	Laisser au sol une partie du bois mort et des vieilles souches d'essences indigènes (bois non bûcheronnés)		
Arbres têtards	Maintenir les devises (têtards marquant les limites linéaires de parcelles) ou des têtards aux angles des parcelles	Créer et entretenir les devises	X
Gestion du parcellaire et des corridors	Ne pas planter dans les dépressions humides	Pour les parcelles de plus de 3ha, les séparer par des bandes boisées :	

	<p>implanter ou laisser s'implanter une bande de frêne et/ou autres végétaux indigènes ligneux et arbustifs en bordure de parcelles ;</p> <p>Favoriser une mosaïque de peupleraies d'âges et /ou cultivars différents ;</p> <p>Lors de l'exploitation des peupliers, créer une bande de frênes en bordure de parcelle (diverses options : 1,2,3,4 côtés, largeurs différentes) ;</p>
--	--

EngR : Engagements rémunérés par des outils contractuels actuellement

L'objectif de maintien des rotations de coupes lentes, avec un âge d'exploitation des peupliers tel que pratiqué initialement avec le cultivar « Blanc du Poitou » (au-delà de 25 ans), ne peut être atteint sans que la filière bois soit conservée dans son ensemble, en particulier le matériel utilisé en scieries (les nouveaux matériels ne prennent plus les gros diamètres de tronc). cela supposera sans doute à l'avenir, pour l'animateur du site et les partenaires forestiers, de mener en complément un travail de réflexion sur la filière bois. La nature et la portée de ces réflexions n'est pas mûre actuellement pour pouvoir faire l'objet d'une fiche-action détaillée du Docob. Il s'agit d'un travail d'animation.

OUTILS DE REALISATION :

Charte Natura 2000, ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Propriétaires privés, bénéficiaires de Contrats Natura 2000 et Charte Natura 2000

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Opérateur local, CRPF

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Le coût est fonction des devis estimatif liés aux différents projets de contrat Natura 2000 envisagés.

Budget prévisionnel : Animation idem B3

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de chartes signées,

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface contractualisée (charte, ...)

Evolution de la surface gérée environnementalement (% par rapport au résultat attendu)

Nombre d'arbres sénescents

Nombre de frênes têtards créés et restaurés

Evolution de la végétation

Evolution de la faune indicatrice

Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces)

B9

Mise en œuvre de la trame verte : reconstitution/création de haies



OCLT : Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale (frênaie, aulnaie...) par le maintien de surfaces continues. Maintenir la totalité de sa surface et éviter sa fragmentation.

ODD : Encourager l'entretien d'un linéaire de ripisylve de bordure de cours d'eau, Restaurer et entretenir des continuités écologiques entre les milieux fonctionnels

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Création d'un maillage bocager cohérent Linéaire de 10 km de haies sur 5 ans créées 15 Chartes signées
HIC visés	Frênaie alluviale, habitats aquatiques rivulaires
EIC visées	Rosalie des Alpes, Poissons, Chauves-souris, Libellules
Localisation	Intégralité du site Natura 2000
Surface	-
Actions liées	B4, B3, E8

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2009 : mise à jour de la cartographie des habitats naturels et occupation du sol.

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les haies, les bosquets, les alignements et les arbres isolés dans les champs font partie des éléments principaux qui composent et structurent nos paysages.

Ces éléments remplissent également un rôle multifonctionnel : réservoir biologique, corridor écologique entre différents milieux, zone refuge pour la reproduction de la faune, intérêt agronomique, filtration de l'eau, régulation climatique, limitation de l'érosion, filtration des nitrates, production forestière (bois de chauffage)...

Aujourd'hui, l'importance des haies et de la recréation d'un maillage bocager est reconnue. La trame verte, mesure phare du Grenelle de l'Environnement vise à restaurer les continuités écologiques.

Le Conseil Général de Charente-Maritime a initié un dispositif d'aide à la plantation de haie dénommé « Programme départemental de plantation de haies et de restauration des paysages ruraux ».

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La présente action vise à assurer la gestion ou la restauration **contractuelle** des haies du site.

A cette fin, toutes les opérations de gestion favorables possibles sont résumées ci-dessous. Leur transcription en cahiers des charges de gestion contractuelle peut se décliner en plusieurs niveaux d'engagements (faible, moyen, fort...) que l'animateur et les partenaires agricoles viseront à intégrer dans les outils contractuels et financiers mis à leur disposition (Contrats Natura 2000, Chartes...). Chaque déclinaison en outil opérationnel devra tenir compte des spécificités administratives, financières, juridiques ou opérationnelles de l'outil, et adaptée à ses évolutions au fil des années.

Le cahier des charges des chartes est construit à partir des préconisations de la colonne « engagements non rémunérés », la charte étant annexée au présent Docob.

Il faudra veiller à faire évoluer les outils contractuels (MAE et contrat Natura 2000) afin de pouvoir étendre ses contrats aux espaces agricoles tels que les haies et ripisylves.

1. Modalités techniques de mise en œuvre

1) Diagnostic et élaboration d'un plan cohérent de replantation (cartographie, choix d'essences...), prenant en compte les enjeux environnementaux, touristiques, et d'exploitation agricole (accès aux parcelles...).

2) Consultation systématique des propriétaires et exploitants des parcelles concernées/attendant à une proposition de replantation : information, sensibilisation au projet, recueil et intégration des avis dans le projet

3) Assurer l'entretien conformément au cahier des charges Natura 2000

4) Réaliser des actions de sensibilisation auprès des propriétaires et toutes autres personnes concernées (CDC, SP, Communes, ACCA, Associations foncières...)

Entretien d'une haie : cahier des charges guide (3 niveaux)

Maintien de la haie : Engagements non rémunérés (n'entraînant pas de surcoût)

- 1.1- Conserver et entretenir les haies, bois, bosquets et/ou arbres isolés contractualisés sans les transformer (arrachage...) et sans remplacer les arbres spontanés par des arbres de rapport
- 1.2- Réaliser les interventions d'entretien en dehors de la période de reproduction de la faune, entre le 30 juillet au plus tôt et le 30 mars au plus tard
- 1.3- Conserver une diversité structurale maximale (strate herbacée haute, strate arbustive, strate arborée, taillis, arbres de haut jet, têtards...) et une diversité d'espèces végétales spontanées (autochtones) aussi grande que possible ; n'utiliser et/ou ne conserver que des espèces autochtones
- 1.4- Pas de fertilisation ni traitement chimique
- 1.5- Pas d'introduction volontaire (plantation, bouturage...) d'espèces exogènes ou d'ornement (non spontanées de la vallée de la Charente ou de la Seugne) : les espèces à éviter strictement sont : Peuplier, Erable négundo, buddléias, Renouée du Japon, Robinier faux-accacia, Ailante, Tamaris, Baccharis. Prendre conseil si nécessaire auprès de la structure animatrice.
- 1.6- Limiter l'élimination des arbres ou branches morts aux secteurs présentant un danger réel de sécurité (chute...) : points d'accès... - d'une manière générale, éviter l'interventionnisme systématique.

Entretien courant des arbres et haies (niveau I) : Engagements rémunérés

- 2.1- Effectuer les recépages des essences traitées en taillis ou en cépées tous les 15 à 20 ans environ (dès que la haie se dégarnit à la base).
- 2.2- Assurer chaque année une vérification de l'état général de la haie ; Eliminer systématiquement, de manière mécanique ou manuelle, les espèces horticoles invasives (buddleias, renouée du Japon...), allochtones ou d'ornement.

Entretien d'une haie simple avec une vocation biologique forte visant à redonner à la haie une vocation affirmée pour la flore et la faune locales (niveau II)

"Haie simple" : épaisseur minimale de 2 mètres en pied (minimum 2 lignes de plants espacés de 60cm à 1m)

"Haie double" : type "bande boisée", minimum 3 lignes de plants espacés de 60 cm à 1m

But : Restaurer ou entretenir la diversité structurale et entretenir (ou recréer en plusieurs années) une diversité maximale de classes d'âge

- 3.1- Effectuer des replantations (plants ou bouturages) d'arbres ou d'arbustes, de tiges ou de cépée dans les zones endommagées par les ouragans récents ou dès l'apparition de zones vieillissantes ou dénudées, en recréant (ou en maintenant) la diversité de la haie avec des arbres de haut jet (Frêne oxyphylle ou Grand Frêne...), des grands arbustes (Prunellier, aubépine, sureau, noisetier, troène, saules...), des petits arbustes (Cornouillers...) et des herbacées grandes et petites (ronces, graminées...), et d'une manière générale, réaliser un suivi annuel de la haie
- 3.2- Entretenir la haie en effectuant notamment les recépages des essences traitées en taillis ou en cépées tous les 15 à 20 ans environ (dès que la haie se dégarnit à la base)
- 3.3- Eliminer systématiquement les espèces horticoles invasives (buddleias, renouée du Japon...), allochtones ou d'ornement (et ne pas en introduire)
- 3.4- Préserver une bande herbeuse de 1m de large au pied de la haie, sans traitement chimique ni fertilisation, et la faucher 1 seule fois par an, entre le 30 juillet et le 30 septembre
- 3.5- Reconstituer des bosquets denses (ou les conserver s'ils existent) tous les 20 à 30 mètres, si possible à base d'espèces produisant des baies (alimentation de la faune en hiver : ronces, prunelles, sureaux...) - pas d'intervention d'entretien annuelle hormis pour limiter leur extension vers l'intérieur de la parcelle
- 3.6- Garder çà et là et laisser vieillir sans les exploiter, des arbres vieillissant / ou à cavités / ou têtards - densité conseillée : environ 1 tous les 100 ml de haie

Reconstitution d'une haie simple ou double avec une vocation biologique forte pour la flore et la faune locales : cahier des charges guide

Haie simple : haie sur 2 lignes espacées de 60 cm à 1 m avec 1 plant tous les 2 m sur la ligne (quinconce) : densité 100 plants/100 m - 1 haut-jet tous les 8 m environ

Haie double = haie sur 3 lignes espacées de 60 cm à 1 m avec 1 plant tous les 2 m sur la ligne (quinconce) : densité 150 plants/100 m - 1 haut-jet tous les 8 m environ

- 5.0- Diagnostic préalable des conditions stationnelles et écologiques et définition du projet de plantation.
- 5.1- Effectuer les plantations d'arbres ou d'arbustes, de tiges ou de cépée par replantations de plants ou bouturages en recréant la diversité de la haie avec des arbres de haut jet (Frêne oxyphylle ou Grand Frêne...), des grands arbustes (Prunellier, aubépine, sureau, noisetier, troène, saules...), des petits arbustes (Cornouillers...) et des herbacées grandes et petites (ronces, graminées...) - Densité de plants 100 plants /100m, disposés en quinconce - Période d'intervention : fin d'hiver ou printemps (pour éviter le pourrissement des racines des jeunes plants).
- 5.2- Utiliser exclusivement des espèces champêtres autochtones telles que Aulne glutineux (excellent stabilisateur de berges), frênes, Orme (résistant à la graphiose), Chêne pédonculé, saules (marsault, roux, cendré...), Noisetier, Erable champêtre, Sureau noir, Viorne lantane, Viorne aubier, Fusain d'Europe, Cornouiller sanguin, Prunellier, Aubépine... (Variétés résistantes au feu bactérien) (Liste indicative, non limitative)

- Proscrire strictement les espèces horticoles, d'ornement ou invasives (notamment Buddleia, Renouée du Japon, Robinier faux acacia, Erable negundo, Ailante, Baccharis... et peupliers (hors Peuplier noir, sensibilité au vent/risque d'arrachage). Solliciter les conseils de la structure animatrice le cas échéant.
- 5.3- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides) ni engrais
- 5.4- Désherbage des plants : ni film synthétique, ni désherbage chimique (incompatibles avec l'inondabilité des terrains). On choisira l'une des deux méthodes suivantes en fonction du diagnostic biologique initial (structure animatrice ou partenaire de la mise en œuvre tel que PromHaies...) :
- 5.4.1- Privilégier l'utilisation de paillages biodégradables (paille, écorces (fonction de l'inondabilité des terrains), feutre végétal) qui protègent de façon efficace les plants de la concurrence herbacée et ne nécessitent pas d'être enlevés au bout de quelques années comme c'est le cas pour les films synthétiques
- 5.4.2- Si impossible, désherbage mécanique ou thermique pendant les 2 premières années lorsque le paillage de sol, qui induit un fort surcoût n'est pas forcément indispensable ou peut être remplacé par un ou deux débroussaillages annuels (printemps et été), mécaniques ou thermiques
- 5.5- Réaliser une protection des plants contre les rongeurs (si nécessaire, selon diagnostic initial de la structure animatrice ou partenaire de la mise en œuvre tel que PromHaies...)
- 5.6- Réaliser une préparation du terrain soignée en fin d'été de la bande de plantation par labour et émiettage
- 5.7- Réaliser la plantation entre novembre et mars hors période de vent fort et de gel et sur sols non détrempés
- 5.8- Réaliser un entretien annuel pendant 3 ans après installation :
- 5.8.1- En fin de printemps, désherbage manuel au pied des plants.
- 5.8.2- En hiver, regarnis en paille de la ligne de plantation et remplacements des plants morts ;
- 5.8.3- Réalisation de tailles de formation (port en buisson, en cépées ou formation d'un tronc) et d'élagages sur les arbres de hauts-jets qui pourront se poursuivre jusqu'à obtention de la structuration souhaitée.

2. Conditions particulières d'exécution

S'assurer du respect du règlement des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) en place
La plantation d'Aubépine est soumise à réglementation.

OUTILS DE REALISATION :

Contrat Natura 2000 (y compris agricoles), Charte Natura 2000, ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Propriétaires privés, bénéficiaires de Contrats Natura 2000 et Charte Natura 2000

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

CRPF, CG17/CG16, CDC, Chambre d'Agriculture, DREAL, DDEA, Opérateur local, Prom'haies,

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Le coût est fonction des devis estimatif liés aux différents projets de contrat Natura 2000 envisagés.

Coût prévisionnel indicatif :

Entretien d'une haie

- ① Maintien de la haie : *Engagements non rémunérés (n'entraînant pas de surcoût)*
② Entretien courant des arbres et haies (niveau I)

Désignation des opérations	Coûts unitaires	Quantité	Prix TTC
2.1- Replantations, bouturages	8 €/h	20 min/2,5ml/an pour plantation	106€/100ml/ an
2.1- Suivi annuel de la haie	8 €/h	2 h/an pour suivi de la haie, préparation plants et matériel, déplacement	16 €/an pour toute haie d'une longueur $x \leq 100$ m
2.2- Recépages en taillis ou cépées 1x/10 ans (épaisseur haie: 4m à 2m de haut)	43€/stère (inclus : abattage, billonnage 1m, empilage, brûlage rémanents non débardé) (valeur commerciale 18€/stère (en conditions marais)) Soit surcoût = 25€/stère (productivité moyenne 250 stères/ha, soit 2,5 st/25ml haie 4m épaisseur) soit 2,5€/ml	-	250 €/100ml (tous les 10 ans) soit 25 €/an/100ml
2.3- Eliminer les espèces invasives ou horticoles	8 €/h	Préparation du matériel, suivi, déplacement : 1h30 par an Enlèvement : 0h30 par an	16 €/an pour toute haie d'une longueur

2.4- Fauche de la bande herbeuse 1x/an	8 €/h	Préparation matériel, montage barre de coupe, déplacement : 1h30 Fauche : 0h30	x ≤ 100 ml 16 €/an pour toute haie d'une longueur x ≤ 100 ml
--	-------	---	--

④ Entretien d'une haie double avec une vocation biologique forte visant à redonner à la haie une vocation affirmée pour la flore et la faune locales (niveau II)

Désignation des opérations	Coûts unitaires	Quantité	Prix TTC
3.1- Replantations, bouturages	8 €/h	30 min/2,5ml/an	160 €/100ml/an
3.1- Suivi annuel de la haie	8 €/h	2,5 h/an pour suivi de la haie, préparation plants et matériel, déplacement	20 €/an pour toute haie d'une longueur x ≤ 100 ml
3.2- Recépages en taillis ou cépées 1x/10 ans (épaisseur haie: 6m à 2m de haut)	Coût : 43 €/stère (inclus : abattage, billonnage 1m, empilage, brûlage rémanents non débardé) - valeur commerciale 18€/stère (en conditions marais) Soit surcoût = 25 €/stère productivité moyenne 250 stères/ha, soit 3,3st/25ml haie 4m épaisseur soit 3,75€/ml	-	375 €/100ml (1 fois tous les 10 ans) soit 37,50 €/an/100ml
3.3- Eliminer les espèces invasives ou horticoles	8 €/h	Préparation du matériel, suivi, déplacement : 1h30 par an Enlèvement : 0h30 par an	16 €/an pour toute haie d'une longueur x ≤ 100 ml
3.4- Fauche de la bande herbeuse 1x/an	8 €/h	Préparation matériel, montage barre de coupe, déplacement : 1h30 par an Fauche : 0h30 par an	16 €/an pour toute haie d'une longueur x ≤ 100 ml

Reconstitution d'une haie simple ou double avec une vocation biologique forte pour la flore et la faune locales : cahier des charges guide : Engagements rémunérés

Engagements ① : haie « simple »

Désignation des opérations	Coûts unitaires	Quantité	Prix TTC
1.1- Plantation	Fournitures : 207€/100ml Travaux : 189 €/100ml Plants champêtres origine non locale (en motte 40/60 cm) : 181€/100ml (1,81€/u) Protection chevreuil tous les 8m (12 filets 120cm avec 2 tuteurs) : 25,33€/100ml (2,05€/u) Travail du sol (mécanisé en champ, localisé manuel en bord de rivière) ; forfait : 121€/100ml plantation des plants : 48,24€/100ml pose des protections chevreuils : 19,3€/100ml (1,57€/u)	-	396 €/100ml

Engagements ② : haie « double »

Désignation des opérations	Coûts unitaires	Quantité	Prix TTC
2.1- Plantation	Idem 1.1 + 1/tiers (3 ^{ème} rang de plantation)	Idem 1.1 + 1/tiers	528 €/100ml

Engagements ③ :

3.1- Dés herbage mécanique ou thermique (2x/an les 2 premières années) haie « simple » ou « double »	Travaux : 100 €/an/100ml les 2 premières années	2 passages par an, à faire les 2 premières années	100 €/an/100ml 2 premières années
3.2- Paillage biodégradable	Fournitures : 193 €/100ml	-	248 €/100ml

individuel <i>Haie « simple »</i>	Travaux : 55 €/100ml		
3.2- Paillage biodégradable individuel <i>Haie « double »</i>	Idem + 1/tiers	–	331 €/100ml

Engagements ④ :

4.1- Protection rongeurs (ragondins) <i>haie « simple »</i>	Fournitures : 48,5 €/100ml Travaux : 48,5 €/100ml Protection rongeurs (88 filets 60 cm avec 1 tuteur métal recourbé, 1 bambou) : 48,24€/100ml pose des protections rongeurs : 48,24 €/100ml (0,54€/u)	–	97 €/100ml
4.1- Protection rongeurs (ragondins) <i>haie « double »</i>	Idem + 1/tiers	Idem + 1/tiers	129 €/100ml

Chiffrage d'après PROMHAIE.

Animation : idem B3

Outils financiers :

Plants : Prom'Haie, pépinières locales, ...

Contrat Natura 2000 ou maîtrise foncière : Etat, Europe

Diagnostic et action de sensibilisation : partenariat CDC, Agence de l'eau, CG, FGMN

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau Adour Garonne, CG17

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de contrats et chartes signées,

Critères d'évaluation :

Évolution de la surface contractualisée (contrat, charte, ...)

Evolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)

Nombre de m.l de haies recréées

Evolution de la végétation

Evolution de la faune indicatrice

Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces)

Sensibilisation des partenaires du tourisme aux enjeux biologiques



OCLT : Promouvoir une utilisation équilibrée des milieux naturels par les activités touristiques et de loisirs, Informer et sensibiliser les acteurs du site, les habitants et le grand public, au caractère remarquable de ce territoire
ODD : Veiller à la maîtrise de la fréquentation, particulièrement aux abords des cours d'eau et des secteurs sensibles, Réaliser une campagne d'information à l'intention des usagers, du public et des scolaires, Promouvoir le patrimoine naturel de la vallée en tant que ressource touristique à part entière, Préserver les berges et la végétation rivulaire et le fleuve

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Prise en compte des éléments Natura 2000 par les partenaires du tourisme
HIC visés	Fleuve Charente et Seugne
EIC visées	Lamproie marine, Lamproie de Planer, Lamproie fluviatile, Chabot, Grande mulette, Alose feinte, Grande Alose, Saumon atlantique, Angélique des estuaires, Vertigo de Desmoulins, Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Cordulie splendide, Gomphe de Graslin, Loutre, Vison d'Europe, Rosalie des Alpes
Localisation	Site 70 en intégralité
Surface	
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2011 : mise à jour du règlement de navigation.

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

La gestion et la protection des rives et berges du fleuve est fortement dépendante des mécanismes d'érosion ayant une origine anthropique (batillage...).

1) La vitesse de navigation excessive est source de problèmes divers : affouillement des berges et risques d'effondrements, dégâts à la végétation rivulaire (y compris hors des secteurs de vitesse autorisée), gêne aux pratiquants (pêcheurs, canoës...).

2) Cette vitesse est souvent conjuguée : d'une part à une maîtrise très imparfaite des techniques de navigation par les usagers (amateurs), et d'autre part à une méconnaissance des enjeux et sensibilités biologiques de la faune et de la flore locale, tant par les usagers que par les professionnels exploitants du tourisme.

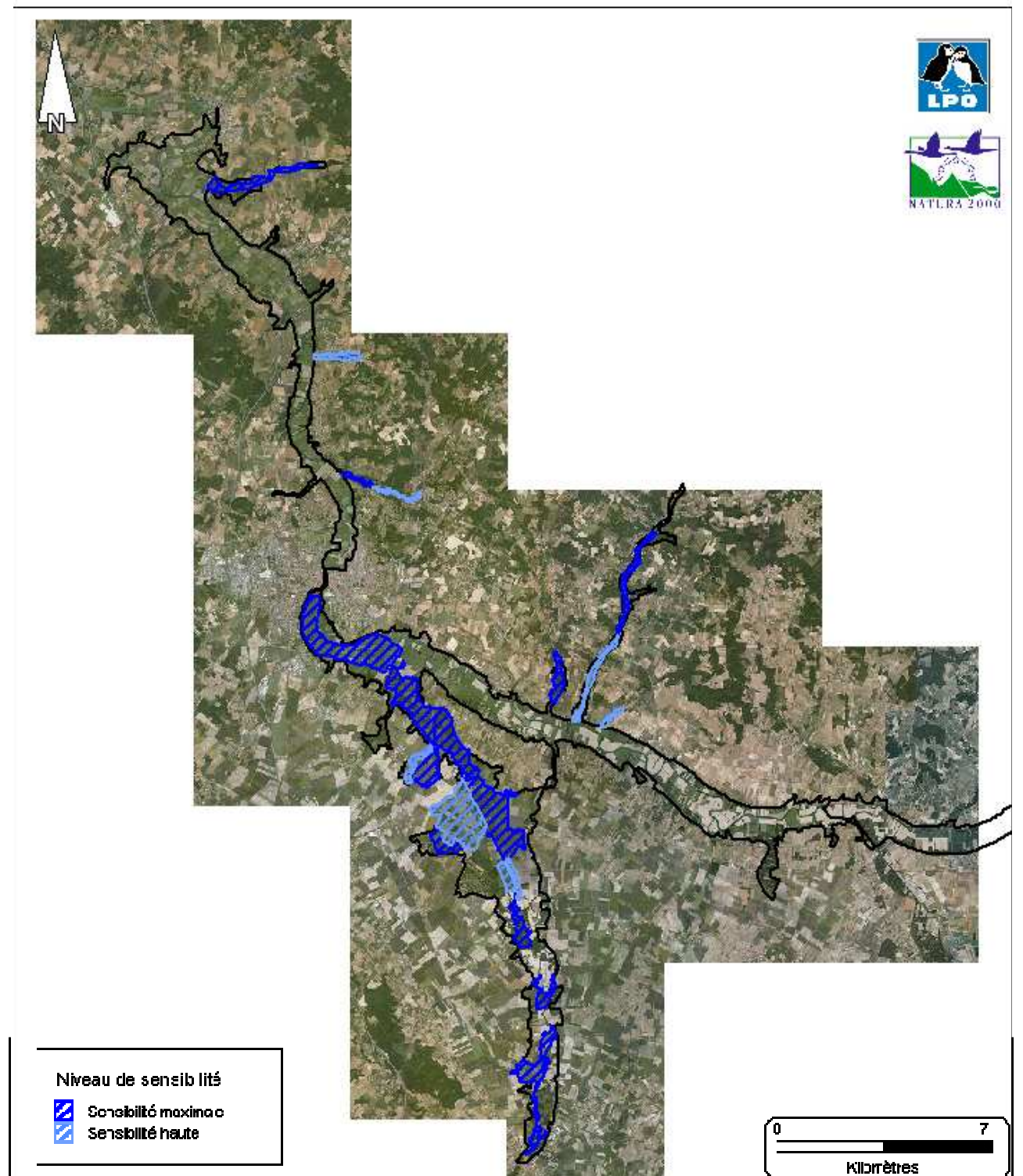
3) Le site 70 reçoit les usagers de la navigation en provenance de St-Savinien jusqu'à Angoulême.

D'autre part, le développement de la pratique de la randonnée, notamment au sein des milieux naturels les plus accessibles, est susceptible d'effets non négligeables sur les espèces les plus sensibles (Vison, Loutre...) et leurs milieux de vie. Il convient donc d'encadrer au mieux cette pratique et de l'inscrire dans une perspective de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Pour ce qui concerne la pratique du canoë-kayak, cette activité est en elle-même respectueuse de la faune et de la flore et peut se pratiquer sur l'ensemble du réseau hydrographique du site Natura 2000. Or, certains secteurs hébergent des espèces rares, sensibles au dérangement humain. Il est essentiel compte-tenu des niveaux de populations actuels (Vison notamment) que ces zones, inaccessibles autrement que par voie d'eau, demeurent préservées de la fréquentation humaine. Sur la carte suivante est localisé l'étier principal ouvert à la navigation non-accompagnée.

De même, l'activité pêche et sa valorisation dépendent étroitement de la qualité générale du milieu (qualité d'eau, paysage, débit d'étiage, garant d'une bonne population piscicole), du cadre agréable pour sa pratique et de l'accessibilité aux berges. Les projets doivent être orientés vers le respect du site et du paysage.

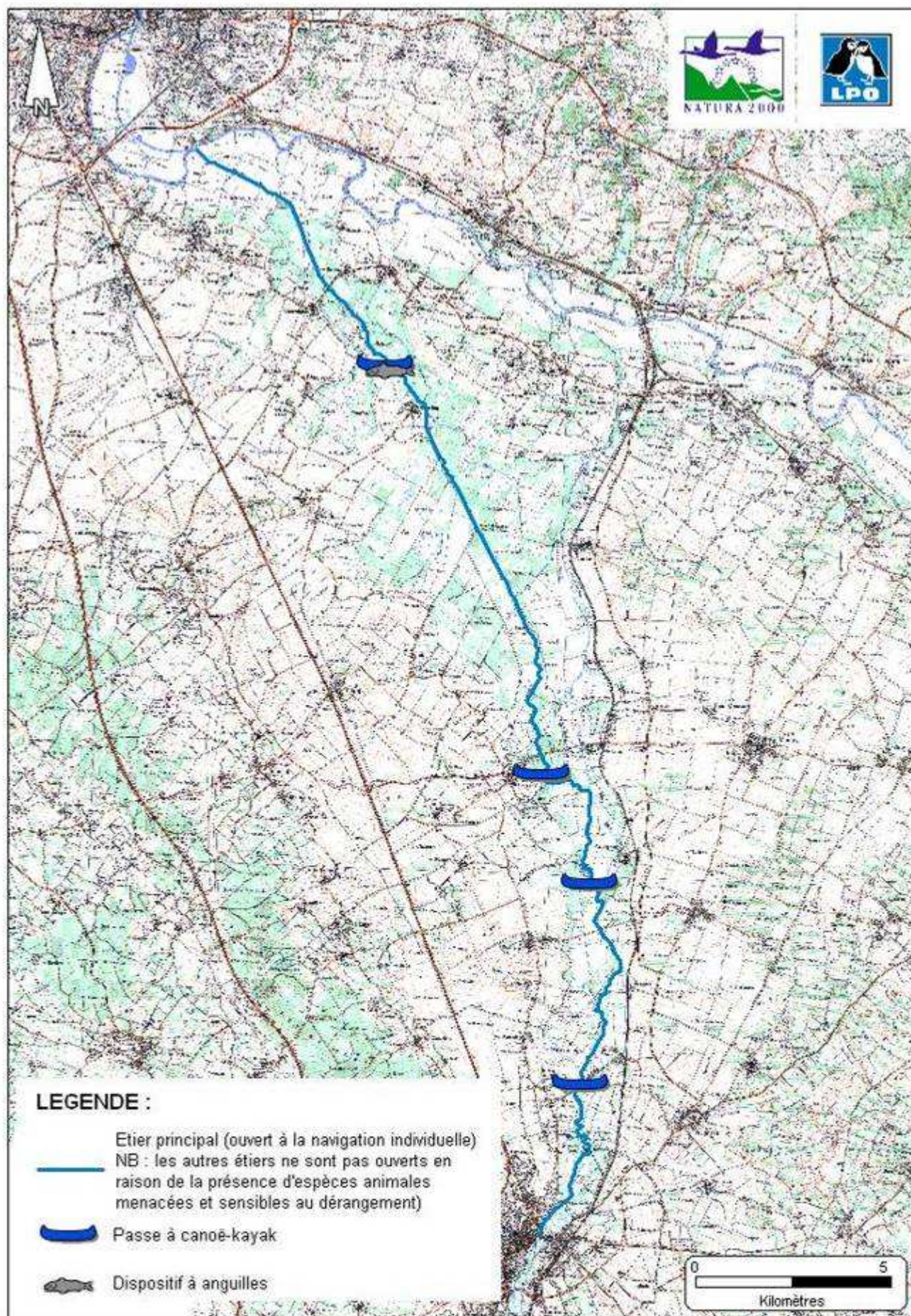
Secteurs sensibles pour la faune (Vison d'Europe notamment) et la flore



Conception et réalisation : Emmanuelle Crampion, LPO

Sources : BD Orihc 2006 (convention LPO / CGI 7)

Carte de navigation pour les Canoë-Kayak



DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Rencontres individuelles des exploitants du tourisme pour information et sensibilisation aux enjeux environnementaux et à la sensibilité particulière du site
- Organisation d'une ou deux journées d'information et de réflexion communes pour dégager des idées communes et proposer les lignes directrices d'une "charte de qualité"
- Rencontre des CG 16/17 pour information, sensibilisation aux enjeux environnementaux et à la sensibilité du site, en liaison avec la politique de développement des activités nautiques développée par les départements.
- Travailler à un projet de balisage de l'étier principal de Canoë-kayak afin de sensibiliser au mieux le public
- Pour les loisirs motorisés, aller dans le sens d'une harmonisation des réglementations s'appuyant sur la carte de sensibilité maximale et forte pour le Vison d'Europe (Loutre)

Randonnée et sentier – se référer à la charte N2000

- Respecter les secteurs sensibles pour la faune et la flore
- Réaliser tous travaux d'entretien ou de création entre le 1 août et le 1 mars (automne et hiver), c'est-à-dire en dehors des périodes sensibles pour la faune et la flore
- Limiter l'impact biologique des sentiers : largeur de la bande de déplacement entretenue 1,5 m maximum pour les piétons (3m vélos), pas de sols stabilisés ni goudronnés, équipements légers du type platelage ou passerelles bois pour passer les zones inondées ou fragiles, pas de plantation d'essences non spontanées au site ; d'une manière générale, utiliser exclusivement des techniques d'aménagement douces et non contraignantes pour le milieu naturel.
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour entretenir les sentiers.
- Informer les utilisateurs, dans les documents relatifs aux sentiers passant en site Natura 2000, de l'existence de ce site, de la sensibilité particulière de la faune et la flore (zones, périodes sensibles...) et des mesures individuelles de précaution à prendre (stationnement, bruit, déchets, rester sur les sentiers...) ; l'animateur Natura 2000 pouvant apporter aide et conseils sur ces aspects en fonction du secteur.
- Ne pas créer de point d'accès motorisé ou stationnement supplémentaire : s'appuyer sur les points d'accès existants, et les aménager par des techniques douces (végétalisation, bois...)
- Limiter les risques de pénétration des promeneurs hors des sentiers en laissant volontairement la végétation se développer de manière exubérante hors de la bande de déplacement, ou en plaçant des obstacles naturels au déplacement (troncs tombés...)

Canoë-kayak – se référer à la charte N2000

- Utilisateurs individuels et non accompagnés : **n'utiliser que l'étier principal** de randonnée et informer les usagers louant les canoës que seul cet étier est ouvert à la navigation non-accompagnée.
- Activités encadrées : l'ensemble du réseau est **accessible sous réserve du non-débarquement** et d'une attention particulière au respect de la tranquillité des lieux en particulier **de mars à juillet**, période de reproduction de la Loutre et du Vison d'Europe, dans les zones de très haute sensibilité biologique.
- Éviter de circuler dans les zones envahies par des espèces exotiques envahissantes (Jussies, Myriophylle du Brésil) pour éviter leur propagation, et ne jamais tenter de les arracher.
- Sensibiliser / former les personnels encadrant les activités, ainsi que les pratiquants, à la sensibilité du site (richesse, exigences écologiques des espèces sensibles, risques de dissémination Jussie/Myriophylle) et aux secteurs à éviter.
- Fournir aux utilisateurs, par voie d'affichage, remise etc, un exemplaire de cette charte afin qu'ils prennent connaissance des engagements à respecter sur le site, ainsi que la carte des zones.
- Fournir aux utilisateurs tous documents leur permettant de prendre conscience de la richesse et de la sensibilité du site
- Zones d'embarquement et de débarquement : veiller à ne pas piétiner la flore aquatique et rivulaire, respecter les sentiers existants sur la berge et éviter d'emprunter les pistes sauvages (pistes créées par un piétinement répété et qui détruisent la flore)
- Respecter la propreté et la tranquillité du site

Pratique de la pêche – se référer à la charte N2000

- Valoriser auprès des pratiquants la pratique de l'activité de pêche aux endroits aménagés à cet effet et à ne pas créer de nouveaux aménagements halieutiques sur le cours d'eau (points d'accès, points de stationnement, points de pêche) sans information préalable de la structure animatrice
- Limiter strictement les opérations d'entretien aux seuls points pêche déjà aménagés (« coups ») : en dehors de ces zones, préserver et conserver la végétation rivulaire ou aquatique et les troncs ou branchages tombés à l'eau ne présentant pas de risque pour la sécurité du public ou pour la circulation amont-aval des poissons
- Sensibiliser les pratiquants aux enjeux biologiques et à la sensibilité du site ; notamment : informer (par voie d'affichage par exemple) les utilisateurs de l'existence de cette charte et du site Natura 2000 (caractère exceptionnel et fragile, précautions à respecter...) et donner aux adhérents habitant les communes du site ou riveraines, le « guide de bonne conduite du pêcheur » lors de la remise de la carte de pêche par exemple.
- Insérer, dans les documents remis aux adhérents (guide de la réglementation par exemple), à l'occasion des rééditions ou mises à jour, une information concernant l'existence du site Natura 2000, son caractère exceptionnel et fragile, et les précautions à respecter.

- Fournir aux utilisateurs un exemplaire de cette charte afin qu'ils prennent connaissance des engagements à respecter sur le site
- Pratiquer l'activité de pêche aux endroits aménagés à cet effet et ne pas en créer de nouveaux.
- Ne pas arracher les herbiers aquatiques ou rivulaires « gênant » la pêche en dehors des points pêche déjà aménagés : la végétation rivulaire et aquatique est le support de développement de la petite faune aquatique (espèces rares, ressource en proies pour les poissons)
- Ne jamais arracher les espèces aquatiques envahissantes (Jussies, Myriophylle du Brésil) afin de ne pas les disséminer involontairement (le moindre fragment de ces plantes s'enracine et produit un nouveau pied)
- Ne pas enlever les troncs ou branchages tombés dans le cours dès lors qu'ils ne présentent pas de risque pour la sécurité ou n'entravent pas la circulation amont-aval des poissons
- veiller à conserver sans la modifier la diversité des fonds et des écoulements (fosses, radiers, variété de substrats)
- Respecter les zones de frayères, et ne jamais modifier le fond de la rivière (ne pas créer d'obstacle, de seuil en pierre, de fosse...)
- Respecter la propreté et la tranquillité du site (ne pas laisser de déchets notamment)
- Bannir le camping sauvage et stationner sur les aires de stationnement prévues à cet effet.

Navigation fluviale – se référer à la charte Natura 2000

- Ne pas dépasser une vitesse de navigation de 6 nœuds, à l'aller comme au retour de la croisière afin de limiter au maximum l'impact du batillage sur les berges par les vagues créées par le déplacement du bateau. Respecter le règlement de navigation.
- Rester dans le chenal « central » de navigation et éviter de naviguer dans les herbiers aquatiques afin de ne pas les déstructurer (ou de ne pas disséminer involontairement des fragments d'espèces végétales aquatiques invasives (Jussies, Myriophylle du Brésil)
- Ne pas piétiner ou arracher la flore aquatique et rivulaire au niveau des zones d'embarquement et de débarquement.
- Sensibiliser / former les personnels encadrant les activités et les utilisateurs à la sensibilité du site (richesse, exigences écologiques des espèces sensibles, risques de dissémination Jussie/Myriophylle).
- Brider les moteurs à la vitesse moyenne autorisée sur la Charente (6 nœuds /12km/h).
- Au fur et à mesure du remplacement du parc de bateaux, s'équiper de bateaux dont la structure de la coque est le moins susceptible de créer du batillage (voir avec le constructeur) ou de bateaux à fond plat.
- Respecter les vitesses et les autres usagers du site (pêcheurs, kayakistes....)
- Respecter la propreté et la tranquillité et du site.
- Ne pas laisser ses déchets sur le site.

OUTILS DE REALISATION :

Charte Natura 2000, Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Partenaires du milieu du tourisme

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Tout organisme ayant compétence en matière de tourisme ou de gestion du fleuve (Conseil Général, Syndicat de Pays, EPTB Charente, Opérateur local, DDTM)

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût prévisionnel :

Animation : 3 H-j par an

Budget prévisionnel (5 ans) :6000€

Financeurs potentiels : Etat, Europe, CG

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de réunions de sensibilisation organisées

Critères d'évaluation :

Nombre de participant aux réunions de sensibilisation

Prise en compte des recommandations effectives

Evolution de la végétation

Evolution de la faune indicatrice

Evolution du coût moyen de réalisation de l'action par rapport au coût prévisionnel

Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces (mise en œuvre de l'action a-t-elle des effets sur autres espèces)

Sensibilisation des usagers du tourisme aux enjeux biologiques – création d'outils pédagogiques



OCLT : Promouvoir une utilisation équilibrée des milieux naturels par les activités touristiques et de loisirs, Informer et sensibiliser les acteurs du site, les habitants et le grand public, au caractère remarquable de ce territoire

ODD : Veiller à la maîtrise de la fréquentation, particulièrement aux abords des cours d'eau et des secteurs sensibles, Réaliser une campagne d'information éducative à l'intention des usagers, du public et des scolaires, Promouvoir le patrimoine naturel de la vallée en tant que ressource touristique à part entière, Préserver les berges et la végétation rivulaire et le fleuve

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Création d'outils pédagogiques diffusés auprès des partenaires en faisant la demande
HIC visés	Tous
EIC visées	Tous
Localisation	Site 70 en intégralité
Surface	7087 ha
Actions liées	T1, TL6

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2010 : mise à jour du règlement de navigation.

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Création plaquette												

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

La gestion et la protection des rives et berges du fleuve est fortement dépendante des mécanismes d'érosion ayant une origine anthropique (batillage...).

1) La vitesse de navigation excessive est source de problèmes divers : affouillement des berges et risques d'effondrements, dégâts à la végétation rivulaire (y compris hors des secteurs de vitesse autorisée), gêne aux pratiquants (pêcheurs, canoës...).

2) Cette vitesse est souvent conjuguée : d'une part à une maîtrise très imparfaite des techniques de navigation par les usagers (amateurs), et d'autre part à une méconnaissance des enjeux et sensibilités biologiques de la faune et de la flore locale, tant par les usagers que par les professionnels exploitants du tourisme.

3) Le site 70 reçoit les usagers de la navigation en provenance de St-Savinien jusqu'à Angoulême.

D'autre part, le développement de la pratique de la randonnée, notamment au sein des milieux naturels les plus accessibles, est susceptible d'effets non négligeables sur les espèces les plus sensibles (Vison, Loure...) et leurs milieux de vie. Il convient donc d'encadrer au mieux cette pratique et de l'inscrire dans une perspective de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Pour ce qui concerne la pratique du canoë-kayak, cette activité est en elle-même respectueuse de la faune et de la flore et peut se pratiquer sur l'ensemble du réseau hydrographique du site Natura 2000. Or, certains secteurs hébergent des espèces rares, sensibles au dérangement humain. Il est essentiel compte-tenu des niveaux de populations actuels (Vison notamment) que ces zones, inaccessibles autrement que par voie d'eau, demeurent préservées de la fréquentation humaine. Sur la carte suivante est localisé l'étier principal ouvert à la navigation non-accompagnée.

De même, l'activité pêche et sa valorisation dépendent étroitement de la qualité générale du milieu (qualité d'eau, paysage, débit d'étiage, garant d'une bonne population piscicole), du cadre agréable pour sa pratique et de l'accessibilité aux berges. Les projets doivent être orientés vers le respect du site et du paysage.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Création d'outils pédagogiques à l'attention des usagers (tourisme/ loisirs) de la vallée pour la sensibilisation aux enjeux biologiques. Ceux-ci peuvent être distribués par les exploitants du tourisme à leur clientèle : plaquette d'information pédagogique, et/ou Vidéo (PAD) de 5-10mn visionnée lors de la location avant l'embarquement, et/ou Jeu /mallette pédagogique familial

Elaborer une plaquette de communication grand public, visant à promouvoir le site, son patrimoine naturel exceptionnel et les actions engagées par les partenaires et usagers pour le préserver.

Par exemple : éléments remarquables du patrimoine naturels, des paysages, et des activités ou actions de gestion spécifiques garantes de leur entretien (ex: marais de l'Anglade, frayères, limitation de la fauche des berges à Salignac sur Charente...)

Création d'un panneau d'information pédagogique pour affichage dans les offices de tourisme et tous espaces muséographiques de la vallée

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob
Ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Partenaires du tourisme

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Tout organisme ayant compétence en matière de tourisme ou de gestion du fleuve (Conseil Général, Syndicat de Pays, EPTB Charente, Opérateur local, DDTM, ...)

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Budget prévisionnel : plaquette : 10 000€ / vidéo PAD : 25 000€ / panneau : 12 000€
Animation : 4 H-j/an
Outils financiers : Etat, Europe, CG, Région Poitou-Charentes

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de réunions de sensibilisation organisées, nombre de partenaires du tourisme

Critères d'évaluation :

Nombre de plaquette réalisée

Nombre de partenaires intéressés par la démarche par rapport au nombre de partenaires global

Evolution du coût moyen de réalisation de l'action par rapport au coût prévisionnel



OCLT : Informer et sensibiliser les acteurs du site, les habitants et le grand public au caractère remarquable de ce territoire
ODD : Intégrer la préservation du patrimoine naturel dans les politiques de développement et de promotion des activités touristiques et de loisirs, Assurer la qualité à long terme des activités touristiques/loisirs et des milieux naturels sur lesquels elles s'appuient

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Conseil en environnement auprès des partenaires ayant des projets sur le site Natura 2000
HIC visés	Tous
EIC visées	Tous
Localisation	Site 70 en intégralité
Surface	7087 ha
Actions liées	TL6

PLANIFICATION**Prévisionnel :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Accompagnement des projets touristiques par un volet "valorisation du patrimoine naturel remarquable" (type "tourisme vert" ou "tourisme pédagogique"). Les initiatives actuelles sont portées par des Collectivités territoriales (communes, communautés de communes, syndicats de pays), des personnes morales (associations...) ou physiques (privés), par ex. :

- Projets de cheminements piétons intégrant une dimension "découverte du patrimoine"
- Signalétique de découverte et de sensibilisation, aménagements d'accès ou d'interprétation "légers" (près des points d'accès ou le long des sentiers par exemple) / site Natura 2000, ses richesses, sa sensibilité
- Projets privés (à la ferme...) de tourisme pédagogique...

DESCRIPTION DE L'ACTION :**1. Modalités techniques de mise en œuvre**

Soutien aux partenaires dans le cadre de et/ou pour l'élaboration de projets cohérents valorisant le patrimoine naturel remarquable, ou respectant les prescriptions habitats/espèces inscrites au document d'objectifs.

Nature du soutien : technique, scientifique et/ou financier, notamment sur les points suivants :

- Assistance technique, scientifique... lors de l'élaboration d'un projet global et cohérent.
- Projets de replantation de linéaires boisés (haies de frênes pures ou mixtes avec des essences locales spontanées...), par exemple le long de sentiers de découverte/d'interprétation, de fossés ou de cours d'eau.

Recommandations de gestion : fiches "Vison", "Loutre", "Chauve-souris", "Rosalie".

- Projets d'entretien de haies selon les techniques traditionnelles de "têtard" (frênes notamment), avec maintien de bosquets de "végétation broussailleuse" par endroits (cf. fiche "Vison d'Europe" du Docob).

Recommandations de gestion : fiches "Rosalie", "Vison", "Loutre", "Chauve-souris".

- Projets d'entretien de fossés (eau + berges) selon les techniques douces recommandées par le cahier des charges du Docob (Protocole des marais adapté au site).

Recommandations de gestion : fiches "Vison", "Chauve-souris", "Cistude d'Europe", "poissons", "protocole marais"

- Conception/réalisation d'aménagements ou documents d'information, interprétation/découverte, sensibilisation... (ex: bornes d'interprétation, édition et diffusion de plaquettes...) aux enjeux biologiques remarquables spécifiques au site Natura 2000.

- Conception et réalisation d'aménagements d'accès ou de maîtrise des accès "légers" (soudi d'intégration paysagère notamment), dans un but de découverte du patrimoine naturel remarquable...

2. Conditions particulières

Nécessité de faire une évaluation d'incidences Natura 2000 pour certains projets

OUTILS DE REALISATION :

Charte Natura 2000, Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Collectivités territoriales, personnes morales (associations) ou physiques (privés), opérateur local...

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Budget prévisionnel : défini avec le porteur de projet lors de son élaboration

Outils financiers : Subvention Etat, Europe, Collectivités territoriales

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de chartes signées

Critères d'évaluation :

Evolution de la surface contractualisée (charte)

Nombre d'acteurs ayant contacté la structure animatrice pour des conseils en environnement pour des projets

Evolution du coût moyen de réalisation de l'action par rapport au coût prévisionnel

Information des acteurs locaux et du grand public



OCLT : Informer et sensibiliser les acteurs du site, les habitants et le grand public au caractère remarquable de ce territoire
ODD : Réaliser une campagne d'information éducative à l'intention des habitants, des usagers, du public et des scolaires; Contribuer à se garantir des risques de collision/réseau routier : adapter les ouvrages d'art (ponts...) et les infrastructures routières avec le Vison d'Europe (cadre : Plan National de Sauvegarde du Vison d'Europe) et la Loutre d'Europe, Promouvoir le site et sa labellisation à travers la qualité de son cadre paysager "sauvage", son patrimoine naturel et les actions engagées pour le préserver

CADRE DEL'ACTION

Résultats attendus	Réalisation d'une animation en école par an Information dans les bulletins municipaux au moins une fois par an Définition d'une charte graphique – signalétique propre à Natura 2000 Faisabilité d'un pancartage étudiée
HIC visés	Tous
EIC visées	Vison d'Europe, Loutre d'Europe
Localisation	Intégralité du site
Surface	7087 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Important besoin et importante demande : informer les habitants et usagers du site et les sensibiliser à la présence d'habitats et d'espèces rares et menacées sur ce territoire. Cette sensibilisation passe par l'information des adultes, mais également - peut-être surtout - par la sensibilisation des enfants.
 Informer les usagers du site et les automobilistes qu'ils pénètrent dans un site remarquable au titre de la faune et de la flore, et les sensibiliser notamment aux risques de collision existant avec des espèces sensibles (Vison d'Europe, Loutre).

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Certaines actions peuvent faire l'objet d'une communication spécifique, et ne sont pas précisées dans les points suivants.

1 Informations dans les bulletins municipaux :

Réaliser au moins 1 article / an de sensibilisation aux habitats et espèces remarquables du site Natura 2000 dans les bulletins municipaux :

- thème environnemental
- présentation habitat / espèce + actions en cours sur le site + actions que chacun peut mettre en œuvre pour contribuer à leur préservation sur le territoire communal

2 Sensibilisation le long de sentier de randonnées

Intégrer des éléments de sensibilisation / information sur les espèces et habitats rares et menacés du site le long de sentiers de découverte.

3 Proposer un programme pédagogique aux écoles du site, à destination des scolaires

Pré programme possible d'animations sur la flore et la faune d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 (proposition émanant de : service Animation « Espace-Nature » LPO)

Projet s'adressant aux élèves de cycle 3 des écoles primaires.

Module d'animation comprenant une intervention en classe ½ journée, et une sortie en extérieur d'une journée.

- *Intervention en classe*

Faire découvrir aux enfants la richesse biologique et paysagère du Val de Charente, du Coran et des Seignes.

Sensibiliser les élèves à l'importance des habitats présents autour de leur commune pour certaines espèces d'intérêt communautaire. Par exemple : la frênaie alluviale pour la Rosalie des Alpes, les prairies alluviales pour le Râle des genêts et le Cuivré des marais...

Mettre en évidence la relation existante entre la biodiversité et certaines activités humaines.

- *Sortie sur site :*

A partir d'une lecture de paysage, découvrir les différents habitats et les activités humaines présents autour de la commune.

Découverte de la biodiversité des différents habitats rencontrés : observation avec des jumelles, prélèvements avec des épuisettes d'animaux aquatiques.

Comprendre les relations entre le milieu et les êtres vivants observés.

Sensibiliser les élèves sur l'impact de certaines activités humaines sur certains habitats et par conséquent sur la biodiversité.

4-Pancartage « Vous entrez dans un site Natura 2000 »

Les partenaires locaux, afin de valoriser l'image du site et les actions qu'ils entreprennent /entreprendront en faveur de l'environnement au titre de Natura 2000 notamment, ont demandé que certaines des « entrées » dans le site puissent bénéficier d'un pancartage routier, de type de celui mis en place pour les Parcs Naturels Régionaux. Cette demande est la première enregistrée de ce type en Poitou-Charentes, et il semblerait que ce soit aussi une des premières en France (voir aussi Gouffre de la Fage (63)). Aussi, le contenu de l'action est formulé comme suit :

1- Concevoir un pancartage « Vous entrez dans un site Natura 2000 : la faune et la flore sont fragiles, respectez-les » type pancartage routier des PNR ou se doter d'un pancartage national de ce type s'il existe (charte graphique nationale ? logos ?)

La conception du pancartage sera, comme toute action du Docob, élaborée en concertation avec les usagers et partenaires locaux qui en ont fait la demande.

Pour exemple et information, en 2005, le site Internet de la Commission Européenne recommandait l'utilisation du texte suivant lors de publications ou de brochures (traduction pour info) : « Natura 2000 - Europe's nature for you. Ce site fait partie du réseau européen Natura 2000. Il a été désigné car il héberge nombre d'espèces et habitats naturels remarquables parmi les plus menacés en Europe. A travers ce réseau, les 25 pays de l'UE travaillent ensemble pour sauvegarder la diversité et la richesse du patrimoine européen au bénéfice de tous. ». Ce texte pourrait éventuellement servir de base à une adaptation locale.

2- Implanter ce pancartage aux principales entrées dans le site Natura 2000, à définir en liaison avec les communes, collectivités territoriales et partenaires locaux concernés et demandeurs.



5- Définition d'une signalétique cohérente et pédagogique, commune aux divers projets concourant aux objectifs de conservation du site Natura 2000, qui voient ou verront le jour sur la vallée (site 70)

6- Réflexion à une charte graphique pour tous les affichages – communication du site 70 et à l'échelle du département de Charente-Maritime. Possibilité de faire remonter ces informations au Ministère, qui n'a pas pour le moment établi de charte graphique.

7- Actualisation du site Internet et création de liens dans les sites des partenaires locaux renvoyant vers le site Natura 2000 ;

8- Plan de valorisation de l'exposition et mise à disposition de nouvelles éditions ;

9- Edition annuelle de l'infosite. La lettre d'information « Infosite » du site Natura 2000 a pour objectif d'informer les communes, membres du Comité de Pilotage, groupes de travail, écoles, ... des avancées de la mise en œuvre du Document d'objectif.

- Comité de rédaction : DDTM, DREAL, Opérateur local, sous-préfecture de Saintes, Elus, tout partenaire intéressé
Rôle : contenu, relecture, commentaires...
- Rubriques : Edito – Avancement du Docob et de sa mise en œuvre – Actualités, vie du site – Un habitat/une espèce – Un projet du Docob

10- Actions d'information grand public ou thématiques...

2. Conditions particulières d'exécution

Respect des règles de sécurité routière en ce qui concerne le pancartage.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention ou toute autre outils permettant d'atteindre les objectifs de l'action

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Tous les acteurs du site Natura 2000

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Communes, collectivités, Structure animatrice, MEDDEM, Ministère de l'Education Nationale, écoles, Maisons de Pays, Paléosite, CDT, APNE, DID, Service voirie, DDEA...

COUITS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Budget prévisionnel :

T1 : 1,5 jour/an x 330€/jour + frais d'envoi aux 34 communes du site (frais =0€ par email)

T2 : A chiffrer dans le cadre du renouvellement des panneaux du sentier de découverte. Dans le cadre de la conception d'affichette plastifiée, temps passé par l'opérateur local.

T3 : 1170€ / pour une école / an (préparation, déplacement, animation)

T4 : conception 2 à 6 jours (660€ à 1980€)

T5 : Animation

T6 : 5000€

T7 : Animation

T8 : Animation

T9 : 3500 €/an (Rédaction – Edition – Envoi)

T10 : à définir

Outils financiers :

T1 : 100€ Etat dans le cadre de la mission d'animation de la structure animatrice

T2 : 50% Etat- max. et cofinancement avec partenaires à définir (collectivités, Ministère de l'éducation nationale, CG, CDT...)

T3 : 50% Etat (585€).

T4 : conception=100% Etat dans le cadre de la mission d'animation de la structure animatrice

T5 : Etat-Europe

T6 : Mécénat et animation

T7

à

T10 :

Etat,

Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action,

Critères d'évaluation :

Nombre de plaquettes réalisées

Nombre d'écoles du site ayant bénéficié du programme d'éducation à l'environnement

Nombre de partenaires intéressés par la démarche par rapport au nombre de partenaires global

Evolution du coût moyen de réalisation de l'action par rapport au coût prévisionnel

Etude des populations d'Angélique des estuaires



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DEL'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Données qualitatives sur l'écologie d'<i>Angelica heterocarpa</i> sur le site : morphologie des berges, niveau d'éclairement, groupements végétaux auxquels participe l'angélique ... Précisions sur la gestion des rives et l'occupation du sol des parcelles riveraines : parcelles agricoles ou non, zones bâties, ripisylve, espace de loisirs ... Définitions de mesures de réduction des impacts et/ou de soutien des populations d'Angélique : mini-plan de gestion pour les stations les plus importantes (St Savinien, Crazannes, Port-d'Envaux).
HIC visés	« Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires » (6430)
EIC visées	Sans objet
Localisation	Rives du fleuve Charente entre Taillebourg et St Savinien
Surface	~10 km linéaires
Actions liées	E15

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances, suivis en cours :

- 2008** : prospection des 22km de rives de la Charente entre St Savinien et Saintes (répartition historique de l'Angélique). Comptage des pieds fleuris et végétatifs, cartographie des stations (TERRISSE 2008).

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

L'Angélique des estuaires *Angelica heterocarpa* est une Apiacée endémique française, localisée à quelques estuaires de la façade franco-atlantique : Loire, Charente, Gironde et Adour. Distinguée de l'Angélique sauvage *Angelica sylvestris* et décrite pour la première fois en 1860 par James Lloyd d'après des exemplaires récoltés par un botaniste local sur les rives de la Loire, elle est signalée en Charente-Maritime dans la 4^{ème} édition de sa célèbre « Flore de l'Ouest de la France » parue en 1886 où sa répartition est ainsi précisée : « CHAR.INF. De Saintes à Rochefort ».

Elle doit à cette rareté de figurer sur le Tome I (« taxons prioritaires ») du Livre Rouge de la Flore Menacée de France (MNHN, 1995) et d'être inscrite à l'Annexe II de la Directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats ») comme espèce **prioritaire**. D'après la cotation UICN, elle est considérée comme « **Vulnérable** ». Par ailleurs, l'espèce est inscrite à l'Annexe I de la Convention de Beme et figure sur la liste des espèces protégées en France.

Bien que citée dans le bordereau scientifique descriptif initial du site n°FR5400-472 « VALLEE DE LA CHARENTE (moyenne vallée) ET SEUGNE ET CORAN » (DIREN 1995), l'Angélique des estuaires n'avait jamais fait jusqu'à 2008 l'objet d'une étude systématique visant à préciser son statut à l'intérieur de cette ZSC et aucun des 3 DOCOB publiés à cette date sur les 3 secteurs du site² ne faisait mention de cette espèce malgré sa très haute importance patrimoniale.

En 2008, une prospection systématique des berges de la Charente entre Saintes et Savinien a permis de décompter 495 pieds de l'espèce, localisés dans la partie aval du site entre St Savinien et Taillebourg (TERRISSE 2008). Elle souligne la fragilité de cette population, en régression par rapport aux données antérieures (et, surtout, avant la construction du barrage de St Savinien), et soumise encore à des facteurs négatifs tels que l'entretien trop « sévère » des berges.

Il paraît désormais urgent de disposer d'un descriptif précis des stations individuelles de façon à supprimer ou réduire, le cas échéant, les impacts négatifs sur l'espèce et à permettre sa survie au cours des décennies à venir.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Visite par voie terrestre (ou voie fluviale si besoin) des principales stations où l'espèce a été recensée lors de l'étude de 2008 (par exemple, les 10 tronçons abritant individuellement plus de 20 pieds d'angélique) de façon à :

- Faire une typologie des stations de l'espèce : conditions stationnelles, communautés végétales, modalités de gestion de la berge ;
- Identifier les facteurs limitant son développement ou dégradant significativement son habitat ;

² CHAMPION et al., 1998 pour la partie « site expérimental » du périmètre, CHAMPION et al. 2001 pour le secteur 2 (aval de Saintes et Charente) et CHAMPION et al. 2005 pour l'additif de la vallée du Coran (rattachée au site au titre du Vison d'Europe)

- Proposer des mesures de sauvegarde diffusables auprès des gestionnaires locaux de l'espace : personnel communal des villages traversés, exploitants agricoles, propriétaires privés riverains de la Charente (notamment ceux disposant de jardins sur berges) etc.
- Envisager des mesures de restauration de milieu ou de réimplantation de l'espèce en lien avec le Conservatoire Botanique sud-atlantique

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Services scientifiques de la LPO, CBSA, CG

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en H-j) : action à reconduire tous les 5 ans

	2013	2018
TERRAIN	4	4
REGIE	10	10
TOTAL	14	14

Budget prévisionnel (5ans) : 5600€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, coût de réalisation

Critères d'évaluation :

Evolution du coût moyen de l'action par rapport au coût prévisionnel

Suivi botanique des bas-marais alcalins et prairies tourbeuses



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	<p>Les indices calculés sont les suivants :</p> <p>1 - Originalité phytocénotique Le principe consiste à affecter à chaque faciès de végétation parcellaire un coefficient d'originalité phytocénotique en fonction de sa position sur un double gradient de trophie/hydromorphie (les faciès de végétation les plus proches des groupements de bas-marais méso-oligotrophes d'origine sont surcotés, ceux qui se rapprochent le plus des prairies méso-eutrophes intensifiées sont sous-cotés). On calcule ensuite l'originalité phytocénotique de chaque parcelle – c'est-à-dire la mesure inverse de son intensification – en sommant les valeurs obtenues pour chaque faciès pondéré par sa surface couverte au sein de chaque parcelle selon la formule suivante :</p> $\text{Oph} = \sum \text{CFi} \times \text{coefficient Ophi} \times 100 \quad \text{où :}$ <p>CFi = contribution individuelle de chaque faciès au recouvrement total de la parcelle CFi = Abondance/Dominance Fi/∑ AD F Coefficient Oph : 0, 2, 4 ou 8</p> <p>2 - Richesse floristique patrimoniale $\text{RFp} = \sum_{i=1} \text{espèces patrimoniales présentes sur la parcelle}$</p> <p>Ces 2 indices permettent l'édition de cartes synthétiques rendant aisée la comparaison de parcelles entre elles. Ils permettent aussi, par le biais de moyennes et de test statistiques, d'apprécier la vitesse de dérive eutrophe de l'habitat entre 2 campagnes de terrain.</p>
HIC visés	Végétation des bas-marais neutro-alcalins (7230-1)
EIC visées	<i>Lutra lutra</i> , <i>Mustella lutreola</i> , <i>Vertigo moulinsiana</i> , <i>Thersamolycaena dispar</i> , <i>Crex crex</i> , toutes les espèces de chauve-souris
Localisation	Bas-marais : Marais de l'Anglade et mares cynégétiques du marais des Breuils Prairies tourbeuses : marais des Breuils et de Rivière sauvage
Surface	12,76 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel du suivi :

- 2000 : 23 relevés phytosociologiques effectués sur l'ensemble du marais de l'Anglade de façon à définir les principaux faciès de végétation, réalisation d'une cartographie. Les résultats montrent que les bas-marais ne couvrent que 3.1 ha (soit moins de 4% de la surface de la cuvette (TERRISSE 2001).
- 2000 : calcul d'un indice d'originalité phytocénotique (mesurant la part d'espèces relictuelles de bas-marais et de cladiaie vs. les espèces de prairies méso-eutrophes) pour l'ensemble des parcelles du secteur des Breuils et de la Rivière sauvage (TERRISSE-DAUDON, 2001).

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
prairie		cladiaie								prairie		cladiaie

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le bas-marais alcalin est considéré comme un des habitats les plus menacés des plaines françaises et sa situation en région Poitou-Charentes ne fait pas exception puisque les sites de surface supérieure à 1 ha sont devenus très rares (une étude menée en 2000 a estimé à 3.1 ha la surface de l'habitat dans la cuvette de l'Anglade). Sur le site, le bas-marais alcalin est l'un des habitats les plus instables et les plus fragiles, exposé à la fois une dynamique naturelle défavorable (marais de l'Anglade) et à des actions anthropiques néfastes (marais des Breuils). Il est significatif à ce sujet que, dans le marais des Breuils, les seules parcelles accueillant encore l'habitat sous une forme typique soient des parcelles non agricoles (périphérie de mares cynégétiques).

Sur le marais de l'Anglade, l'habitat ne peut s'exprimer qu'en pourtour des mares cynégétiques régulièrement entretenues pour la chasse au gibier d'eau ; en cas d'abandon de celles-ci, il est rapidement envahi et détruit par la cladiaie.

Sur le sol tourbeux du marais des Breuils les anciens bas-marais et cladiaie ont été remplacés (homis sur les quelques parcelles à vocation cynégétique où, comme à l'Anglade, l'habitat subsiste sous des formes plus ou moins typiques), par l'intensification agricole (conversion en prairies pâturées) en « prairies tourbeuses », communautés mixtes mêlant de façon disparate des éléments relictuels de l'habitat 7230 avec des espèces

prairiales plus eutrophiques et appétentes pour le bétail, dont le développement est encouragé par l'agriculteur à l'aide d'engrais.

Un suivi des différents faciès de l'habitat paraît donc indispensable :

- pour connaître les surfaces couvertes par le faciès typique (HYDROCOTYLO-JUNCETUM SUBNODULOSI et CIRSIO DISSECTI-SCHOENETUM NIGRICANTIS), en y intégrant les surfaces potentiellement récupérées par les opérations de gestion/restauration de la cladiaie ;
- pour évaluer la vitesse du glissement trophique des « prairies tourbeuses » des Breuils sous l'influence de pratiques agricoles inadaptées.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Pour le **bas-marais typique**, un simple suivi cartographique (intégré dans celui de la fiche action Cladiaie) semble suffire.

Pour les **marais des Breuils et de Rivière sauvage**, reconduite du protocole mené en 2000 après une expertise de l'ensemble des parcelles du secteur selon la méthode suivante :

A partir des données phytosociologiques issues des inventaires préliminaires (TERRISSE 1996) et, notamment des schémas de reconstitution des séries dynamiques selon la nature des substrats, 13 faciès de végétation potentiels sur les prairies du Marais des Breuils ont été distingués.

Les 63 parcelles agricoles et/ou cynégétiques du secteur sont parcourues à la mi-juillet (optimum phénologique pour ce type de végétation) et le recouvrement de chaque faciès végétal est noté. Parallèlement, les espèces végétales à forte valeur patrimoniale sont recherchées.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Services scientifiques de la LPO

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en H-j) : tous les 10 ans

	2011	2013
TERRAIN	7	(2)
REGIE	6.5	(4)
TOTAL	13.5	(6) (voir cladiaie)

Budget prévisionnel : 5400€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action

Critère d'évaluation : Publication faisant état du suivi botanique réalisé

OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DEL'ACTION

Résultats attendus	<p>Pour le suivi cartographique : une carte des faciès végétaux occupant la cuvette de l'Anglade et les surfaces correspondantes. Pour le suivi des opérations de restauration : divers paramètres sont calculés à partir des relevés phytosociologiques :</p> <p>Fréquence des espèces individuelles Somme des recouvrements des espèces individuelles Recouvrement moyen Spectre écologique : ratio des différents groupes socio-écologiques, exprimé soit en richesse (nombre d'espèces), soit en abondance (recouvrements) Richesse patrimoniale : exprimée elle aussi à la fois en richesse (nombre d'espèces) et en abondance (recouvrements)</p> <p>Leur comparaison entre 2 campagnes de relevés, couplée à des tests statistiques, permet d'apprécier l'évolution du tapis végétal et d'affiner les futures opérations de gestion/restauration.</p>
HIC visés	« Végétations à Marisque » (7210-1)
EIC visées	<i>Lutra lutra</i> , <i>Mustella lutreola</i> , <i>Vertigo moulinsiana</i> , toutes les espèces de chauve-souris
Localisation	Grande cladiaie du marais de l'Anglade
Surface	91 hectares (cladiaie s. stricto et faciès liés dynamiquement : cladiaie-saulaie, cladiaie-phragmitaie, prairie tourbeuse, bas-marais alcalin)
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel du suivi :

- **2000** : 23 relevés phytosociologiques effectués sur l'ensemble du marais de façon à définir les principaux faciès de végétation dont une cartographie réalisée. Les résultats montrent que 28% seulement de la surface du fond de la cuvette sont encore occupés par la cladiaie alors que 68% sont occupés par des faciès mixtes de cladiaie mêlée de saulaie plus ou moins haute/dense (TERRISSE 2001)
- **2009** : dans le cadre de la restauration de cet habitat et des bas-marais alcalins associés initiée en sept. 2009 sur plusieurs parcelles sous contrat Natura 2000, 9 transects de suivi botanique ont été effectués à titre « d'état initial » avant réalisation des travaux de débroussaillage. Ils permettront d'apprécier l'évolution de l'habitat sous un régime de fauche plus ou moins régulière et de proposer une périodicité de rotation optimale (TERRISSE 2009).

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Suivi restaur.	carto	Suivi restaur.		Suivi restaur.							

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Suivi cartographique :

Le site abrite la cladiaie turficole la plus étendue de toute la région Poitou-Charentes et la plus riche sur le plan floristique.

Diverses observations et suivis récents (TERRISSE 2000) et (TERRISSE 2009) ont mis en évidence un appauvrissement marqué de la cladiaie de l'Anglade lié à une forte dynamique pré-forestière concrétisée par l'apparition de taches de plus en plus importantes de fruticée à Saule roux-Bourdaie, voire de saulaie haute. Ces phénomènes de densification-vieillessement apparaissent classiquement dans ce type de milieu dès que cesse toute exploitation/exportation de la biomasse produite ; c'est le cas au marais de l'Anglade où l'ensemble de la cladiaie était autrefois régulièrement fauché pour la production de litière et de matériau de couverture pour les toits. L'abandon de cette pratique après la dernière guerre a été très partiellement compensé au cours des décennies suivantes par la création et l'entretien de mares cynégétiques au sein de la cladiaie qui permettait le maintien de stades jeunes de la cladiaie et d'intéressants contacts avec des milieux aquatiques temporaires. Cette activité étant elle-même tombée presque entièrement en désuétude (en 2009, seules 2 mares de chasse étaient encore entretenues), la cladiaie s'est inexorablement refermée et densifiée, l'accumulation importante de nécromasse plus ou moins suspendue gênant le développement de la plupart des autres espèces végétales.

L'état initial de 2000 a permis de réaliser une cartographie des différents faciès de la cladiaie et, donc, d'identifier l'état de la dynamique. Cette cartographie doit être réalisée à intervalles réguliers afin d'étudier la vitesse d'évolution du milieu et de proposer les mesures de gestion/restauration appropriées.

Suivi des opérations de restauration :

En août 2009, des opérations de débroussaillage ont été entreprises dans le cadre de contrats NATURA 2000 sur plusieurs parcelles de l'Anglade. Un état initial avant travaux sur la vieille cladiaie a été effectué sur 6 parcelles (9 transects). Ce suivi devra être répété au cours des années suivantes (éventuellement étendu à quelques nouvelles parcelles contractualisées après 2010: + 3 en 2012 et + 3 en 2014, soit 15 transects suivis au maximum), avec une périodicité décroissante au fur et à mesure des résultats et de l'affinement de la gestion à partir de 2015.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Suivi cartographique :

Les 23 relevés phytosociologiques réalisés en 2000 ont permis de définir 10 faciès végétaux au sein de la cuvette de l'Anglade. Ces faciès ont été cartographiés en couplant des visites de terrain avec une interprétation des orthophotos couleur.

Suivi des opérations de restauration :

La méthode consiste à relever toutes les espèces végétales présentes sur une bande de 2m de largeur le long du transect. L'abondance-dominance des espèces est notée à l'aide des coefficients classiques en phytosociologie³. Pour le calcul de la **somme de recouvrement de chaque espèce**, on convertit les coefficients d'abondance-dominance en % moyens de recouvrement où :

5 = 87.5, 4 = 62.5, 3 = 37.5, 2b = 20, 2a = 15, 1 = 3, + = 0.5, r = 0.1 et i = 0.1.

Le poids d'une espèce lors d'une année donnée s'obtient alors simplement en faisant la somme des recouvrements de cette espèce dans chaque transect individuel.

De même, le poids d'un groupe socio-écologique s'obtient en additionnant les contributions spécifiques de recouvrement des différentes espèces d'un même groupe. La comparaison de l'évolution des recouvrements individuels d'espèces et/ou des groupes socio-écologiques fournit des indications précieuses sur la dynamique de l'habitat et *in fine* sur son état de conservation.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Services scientifiques de la LPO

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en H-j) : puis tous les 2 ans

	2010	2012	2013	2014	2016
TERRAIN	1.5	2	2	2.5	2.5
REGIE	3	3	4	3	3
TOTAL	4.5	5	6	5.5	5.5

Budget prévisionnel (6 ans) : 10600€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action

Critère d'évaluation : Réalisation d'une publication accompagnée d'une cartographie de l'habitat concerné

³ Le coefficient 2 est toutefois divisé en 2 classes : 2a = de 5 à 15% de recouvrement, et 2b = de 15 à 25% de recouvrement.

Suivi botanique et écologique des forêts alluviales



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DEL'ACTION

Résultats attendus	<p>De nombreux paramètres descriptifs sont disponibles et permettent à la fois une caractérisation du sous-type de l'habitat, le suivi de son évolution et l'évaluation de son état de conservation :</p> <p>Densité des arbres vivants Hauteur moyenne de la canopée Hauteur moyenne de la première fourche (indication sur le niveau de concurrence) Surfaces terrières (G) : des arbres vivants, des arbres morts, des arbres morts sur pied, des chablis récents, ration G arbres morts/G tot, pour chaque espèce (en % du total) Nombre d'espèces d'arbres morts + espèce dominante d'arbre mort Richesse spécifique totale, des arbres, des arbustes, des herbacées Nombre de semis/ha % d'arbres vivants avec lianes</p> <p>Des diagrammes - fréquence des classes de hauteur, répartition des arbres en fonction de leur hauteur et de leur diamètre, diamètres des arbres morts ... - permettent une comparaison des sous-types entre eux et entre 2 campagnes de relevés.</p>
HIC visés	Chênaies-omaies à Frêne oxyphylle (91F0-3), Saulaies arborescentes à Saule blanc (91E0-1), Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux (91E0-8), Frênaies-omaies atlantiques des rivières à cours lent (91E0-9), Aulnaies à hautes herbes (91E0-11)
EIC visées	Rosalie des Alpes, Vison d'Europe, Loutre...
Localisation	Lit majeur de la Charente pour le 91F0-3 et le 91E0-1 Vallons latéraux pour le 91E0-8 , le 91E0-9 et le 91E0-11 : Bramerit, Liberneuil, Brainaud, Rochefollet, Patillou, Escambouille, Arènes, Seugnes, Bourrut, Coran, Sauzées et Saulnier
Surface	954 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances, suivis en cours :

- **2003** : 35 relevés phytosociologiques de forêt alluviale sont réalisés à des fins de typologie dans le cadre d'une étude de « Typologie et de schéma concerté des boisements » (TERRISSE-BOURGOIN 2003). Ces relevés n'ont toutefois pas valeur de suivi.
- **2009** : dans le cadre de la cartographie des habitats de 10 vallons latéraux du fleuve Charente, les sous-types 91E0-8/9/11 ont été parcourus, évalués et cartographiés (TERRISSE 2009).

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Terrain	Analyse									Terrain	Analyse	

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les forêts alluviales, avec près de 1000 ha, constituent un des éléments patrimoniaux majeurs de la moyenne vallée de la Charente et l'un des plus grands secteurs de ce type en Poitou-Charentes. Il s'agit par ailleurs d'un milieu, pour partie, considéré comme menacé **prioritaire** par l'annexe I. Sur le site, sa variabilité est importante et comprend 2 habitats distincts - **91E0** et **91F0** - qui se subdivisent en 5 sous-types.

Par ailleurs, la saulaie blanche, les aulnaies-galeries de bord de ruisseaux, les aulnaies-frênaies de cours d'eau lents, les aulnaies marécageuses de dépressions marginales et la frênaie oxyphylle des hautes terrasses, constituent toutes des habitats essentiels pour de nombreuses espèces de faune rares ou menacées.

Enfin, de sérieuses menaces pèsent sur ce milieu, de plus en plus fragmenté et artificialisé par les plantations de peupliers ou l'extension des cultures de maïs, les modifications de l'hydrosystème, l'apparition d'espèces invasives ou une gestion anarchique (taillis à courte révolution favorisant exclusivement les stades jeunes) etc.

Malgré ces atouts et ces menaces, aucun suivi, ni aucune évaluation scientifique de son état de conservation n'a été initié sur ce milieu depuis la validation du DOCOB.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le protocole s'inspire de celui mis en place par RNF sur diverses forêts alluviales de réserves naturelles dans l'est de la France (PONT 1997) :

Mise en place de ~60 placettes circulaires de 600m² de surface disposées dans les principaux sous-types de l'habitat. A l'intérieur de chaque placette, 2 sous-placettes de 2m de rayon sont disposées pour étudier la régénération.

Au sein de chaque placette de 600m² :

- Relevé dendrométrique complet pour tous les arbres d'un diamètre supérieur à 7.5cm : localisation, espèce, diamètre, hauteur totale, hauteur de la première grosse branche vivante, état sanitaire, orientation du tronc, liane, diamètre liane.
- Pour les arbustes (diamètre <7.5cm) et les espèces herbacées, relevé phytosociologique classique.
- Recensement des semis dans les sous-placettes de régénération.
- Sondage pédologique à la tarière jusqu'à la nappe phréatique ou un horizon grossier.
- Indices de présence d'herbivores sauvages.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

Sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Services scientifiques de la LPO

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en H-j) : ... puis tous les 10 ans

	2011	2012
TERRAIN	25	
REGIE		20
TOTAL	25	20

Budget prévisionnel (5ans) : 10000€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action

Critères d'évaluation : Publication d'une étude sur l'habitat concerné

S5

Etude botanique des mares et fossés : typologie, état de conservation et mise en place d'un suivi



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	<p>Les données recueillies seront synthétisées sous forme d'indices classiques en écologie végétale : fréquence, richesse, abondance et diversité.</p> <p>Fréquence :</p> <p><u>Fréquence spécifique</u> : correspond au nombre d'occurrences d'une espèce divisée par le nombre total de relevés.</p> <p>Richesse : nombre d'espèces appartenant à une catégorie définie et rapportée à une échelle spatiale. Selon les cas, elle peut s'appliquer à toutes les espèces ou seulement à certaines catégories (espèce patrimoniale, groupe socio-écologique, type biologique, origine biogéographique).</p> <p><u>Richesse spécifique globale</u> : nombre total d'espèces contactées dans l'échantillon ; <u>Richesse spécifique totale</u> : nombre total d'espèces d'un relevé ; <u>Richesse spécifique moyenne</u> : moyenne des richesses spécifiques totales (d'un fossé, d'un secteur géographique, d'une communauté végétale, d'un groupe écologique...);</p> <p>Abondance : bien que la richesse spécifique apporte des informations cruciales, elle ne renseigne pas sur l'importance spatiale prise par les espèces : une évaluation semi-quantitative de leur abondance permet en revanche de comparer les fossés entre elles en sommant les abondances des espèces individuelles présentes.</p> <p><u>Contribution spécifique</u> : pour les besoins des calculs, l'échelle semi-quantitative des coefficients phytosociologiques d'abondance-dominance est convertie en % moyen de recouvrement comme suit : 5 = 87.5, 4 = 62.5, 3 = 37.5, 2b = 20, 2a = 15, 1 = 3, + = 0.5, r = 0.1 et i = 0.1. Pour chaque relevé, la contribution spécifique de recouvrement de l'espèce i est calculée selon la formule : $Csi = ADi / \sum ADi$</p> <p><u>Somme des recouvrements</u> : somme des recouvrements individuels d'une espèce i après conversion du coefficient d'AD phytosociologique selon l'échelle ci-dessus.</p> <p>Diversité : il s'agit de la diversité H' calculée selon la formule de Shannon-Wiener (in RAMADE 1984), qui tient compte à la fois de la richesse spécifique et de l'abondance des espèces selon la formule : $H' = S (ni/N \log^2 ni/N) = - \sum pi \log^2 pi$</p> <p>La comparaison de ces 6 indices entre différentes campagnes de relevés permettra d'apprécier l'évolution de la végétation aquatique (des tests statistiques valideront la significativité des écarts constatés). Des cartes synthétisant les classes de valeur de certains indices pourront être éditées.</p>
HIC visés	Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (3150-1), Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés (3150-2), Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau (3150-3), Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels (3150-4)
EIC visées	Cistude d'Europe, libellules, Vison d'Europe , Loutre...
Localisation	Ensemble du site : essentiellement lit majeur de la Charente et basse vallée de la Seugne.
Surface	>20 ha pour les mares et plans d'eau et au moins 78 km de fossés.
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances, suivis en cours :

Aucune étude n'a été réalisée et aucun suivi n'a été mis en place sur cet habitat depuis la désignation du site.

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Sur le site, l'habitat englobe 3 types de milieux distincts, par ordre de surface décroissant⁴ :

⁴ En revanche, les plans d'eau très artificialisés comme les étangs de loisirs, les bassins de stations d'épuration ou ceux de pisciculture ne feront pas l'objet d'étude ni de suivi particulier.

Les fossés et canaux : ils forment un linéaire très important sur l'ensemble du lit majeur de la Charente (notamment sa partie aval) et de la Seugne où ils servent à délimiter les parcelles, notamment celles soumises au pâturage (fonction de dôtûre); l'absence de courant, leur faible profondeur, les écarts importants de températures avec un gel possible en hiver et des pics >25° en été, un envasement souvent important et des fonds colmatés, une turbidité marquée, les différencient fortement des eaux lentes du fleuve lui-même. Selon les conditions stationnelles, la variabilité de la végétation structurante est très forte et de nombreuses communautés végétales – non étudiées précisément sur le site – sont présentes. Ils servent de milieu de vie et de refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales incapables de se développer dans les eaux trop profondes de la Charente ou celles trop rapides de ses ruisseaux affluents. Ils jouent également un rôle fondamental de corridor, dessinant un réseau entrelacé de voies d'eau interconnectées où se déplacent de nombreux organismes vivants.

Les mares cynégétiques : surtout présentes dans les secteurs tourbeux à faible vocation agricole du val de Seugne (marais des Breuils, de l'Anglade), elles existent aussi sur les sols alluviaux. Creusées et entretenues pour attirer les oiseaux d'eau (anatidés et limicoles), elles bénéficient d'une gestion particulière – maintien d'une végétation amphibie rase par des fauches régulières, alternance de phases submergées et d'assecs – qui reconstituent des conditions voisines de celles régnant en bordure de plans d'eau naturels. De taille variable mais occupant parfois l'ensemble d'une parcelle, elles présentent toujours des berges à très faible gradient de pente et un fond plus ou moins plat. Divercement colonisées par la végétation selon l'intensité de leur entretien et la nature du substrat (tourbeux ou alluvial), elles abritent des communautés végétales diversifiées très peu étudiées sur le site.

Les mares-abreuvoirs : présentes dans certaines parcelles pâturées enclavées n'ayant pas d'accès à un point d'eau, leur surface est en principe beaucoup plus faible que celle des mares cynégétiques, le profil de leur berges souvent raide et leur végétation beaucoup moins diversifiée (piétinement, turbidité, déjections du bétail...).

La variabilité de l'habitat au sein du site ainsi que son état de conservation devraient être évalués rapidement afin d'envisager, le cas échéant, des opérations de restauration.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Typologie et état de conservation : réalisation de n relevés de végétation (base : 50 à 100) dans un éventail de situations couvrant l'ensemble des variations au sein du périmètre.

Mise en place d'un suivi : relevés phytosociologiques sur des tronçons de fossés de 10m de long (n = 50) et sur une dizaine de mares.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Services scientifiques de la LPO

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en H-j) : tous les 10 ans

	2013
TERRAIN	7
REGIE	13
TOTAL	20

Budget prévisionnel (5ans) : 8000€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action

Critères d'évaluation : Publication de l'étude

S6

Suivi botanique des pelouses calcicoles



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DEL'ACTION :

Résultats attendus	Divers indices seront calculés à partir des relevés effectués le long des transects, permettant la comparaison entre les différentes campagnes et d'apprécier l'évolution de la végétation.
	<p>1. Richesse floristique : nombre total d'espèces contactées par transect Principe : comparer l'évolution de la richesse floristique de chaque transect entre T1 et T5. Modalités : calculs en nombre d'espèces.</p>
	<p>2. Originalité phytocénotique Principe : calcul du rapport entre les espèces du cortège de la phase optimale de la pelouse régionale et les espèces plus répandues de l'ordre et de la classe. Modalités : les calculs seront faits en nombre d'espèces pour chaque catégorie. Calculé selon l'équation suivante : SK + CF + XERO/Brometalia + FESTUCO-BROMETEA Où : SK = espèces du SIDERITIDO-KOELERIETUM, CF = espèces du CATANCHO-FESTUCETUM, XERO = espèces du XEROBROMION</p>
	<p>3. Originalité floristique Principe : comparer le nombre d'espèces patrimoniales⁵ de chaque transect entre T0 et T5 Modalités : calculs en nombre d'espèces.</p>
	<p>4. Dérive dynamique Principe : évaluer l'importance physiognomique des espèces d'ourlets et des pionnières du manteau par rapport aux espèces strictement pelousaires. Modalités : calcul en contributions spécifiques (rapport en le recouvrement d'une espèce et la somme des recouvrements des autres espèces). Calculé selon l'équation suivante : Trifolio-Geranieta + ligneuses/SK + CF + XERO + BROMETALIA + FESTUCO-BROMETEA</p>
HIC visés	Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles (6210-26), Pelouses calcicoles xéromarinales atlantiques et thermophiles (6210-27)
EIC visées	Chauves-souris
Localisation	Coteaux calcaires des Arciveaux, « Chez Chaussat », « Chez Landart » (amont de Saintes)
Surface	41ha
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel du suivi :

- **2002** : Un état initial de suivi a été réalisé en 2002. 6 transects de 10m de long et 2m de largeur ont été positionnés. Chaque transect a fait l'objet d'un relevé phytosociologique unique et d'une description morphologique des différents faciès (le cas échéant) ; divers autres paramètres classiques en phytosociologie (pente, exposition, recouvrement des diverses strates etc) ont également été saisis (TERRISSE 2002).
- **2006** : Un 2nd état initial préalable à des travaux de restauration a été effectué en 2006 sur 2 parcelles à gestion CREN : 3 transects de 10 m de long et 2 m de large ont été positionnés et fait l'objet des mêmes types de relevés qu'en 2002 (TERRISSE 2006).

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

L'objectif de ce suivi est :

- de réaliser un état initial (T0) de l'état de conservation des pelouses calcicoles les plus remarquables du site;

⁵ Les "espèces patrimoniales" sont sélectionnées à partir de références officielles : Livre Rouge national, Liste Rouge régionale, espèces protégées, espèces "déterminantes".

- de mettre en place un dispositif permettant d'évaluer lors des réactualisations du DOCOB l'évolution différentielle des pelouses en fonction de l'aboutissement ou non des projets de restauration par pâturage prévus par le DOCOB (actions A6).

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La méthode utilisée consiste à disposer des transects de taille standard (L=10m/l=2m, soit 20m²) dans des faciès représentatifs du milieu à étudier. L'emplacement exact de chaque transect est reporté précisément sur un plan (orthophoto couleur) et son départ est géoréférencé par pointage GPS afin de permettre une relocalisation aussi fine que possible lors de la prochaine campagne de relevés.

Le long de chaque transect, un relevé de type phytosociologique est effectué sur chaque faciès distinct de végétation.

Les données sont ensuite saisies sous forme de tableau phytosociologique à partir duquel peuvent être calculés divers paramètres quantitatifs dont la comparaison entre 2 campagnes de relevés permettra d'apprécier l'évolution du tapis végétal et le bien fondé de la gestion entreprise : recouvrement total de la végétation/sol nu, ratio ligneux/herbacées, richesse totale, richesse moyenne, fréquence des espèces, Contribution Spécifique de Recouvrement, balance des groupes-socio-écologiques, originalité floristique (nombre et/ou recouvrement des espèces rares/menacées) etc..

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Services scientifiques de la LPO

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) : tous les 5 ans

	2010	2015
TERRAIN	2	2
REGIE	7	7
TOTAL	9	9

Budget prévisionnel (5 ans) : 3600€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action

Critères d'évaluation : Publication des résultats du suivi

OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	L'indice calculé de Valeur Ecosystémique (IVE) est un indicateur global de la valeur botanique et écosystémique de chaque parcelle. Son calcul et sa ventilation en classes de valeurs permettent l'édition de cartes présentant de manière synthétique la « qualité biologique » des parcelles. L'analyse de son évolution entre 2 campagnes de relevés permet d'apprécier de manière objective l'évolution de la qualité biologique des parcelles. Elle peut être croisée avec les résultats obtenus dans le cadre d'autres suivis (suivis d'espèces).
HIC visés	Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410-3), Autres habitats (non DH) : prairies humides eutrophes (37.2)
EIC visées	Rôle des genêts, Cuvré des marais, Loutre, Vison d'Europe, Libellules (alimentation), Chauve-souris (alimentation)...
Localisation	Toutes les prairies naturelles du lit majeur de la Charente entre St Savinien et l'amont du site.
Surface	1890 ha.
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel du suivi :

- **2002** : Une évaluation de la qualité biologique des prairies du secteur Saintes-St Savinien a été effectuée en élaborant un indice synthétique de Valeur Ecosystémique des prairies après visite de la totalité des parcelles prairiales, soit 422 parcelles totalisant 1000ha (TERRISSE-DAUDON 2002).
- **2007** : Une évaluation de la qualité biologique des prairies du secteur Merpins-Saintes a été effectuée selon la même méthode qu'en 2002 (indice synthétique de Valeur Ecosystémique) après expertise de la totalité des parcelles prairiales, soit 463 parcelles - 890ha (TERRISSE-CHAMARD 2007).

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	aval					amont					aval	

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les prairies naturelles humides du site présentent un intérêt biologique considérable, soit intrinsèquement lorsqu'elles relèvent de l'habitat DH 1410 (pour la partie la plus aval du site), soit en tant qu'habitat d'espèces menacées (Directive Oiseaux, espèces animales inscrites aux annexes II ou IV de la DH) ou tout simplement rares (espèces végétales du Livre Rouge National et/ou de la Liste Rouge Régionale).

En tant qu'agro-écosystèmes, elles sont par ailleurs entièrement dépendantes des modalités de la gestion agricole qui s'y exerce : les modifications de celles-ci peuvent ainsi avoir des répercussions très fortes sur les cortèges d'espèces végétales ou animales hébergées par la parcelle. L'utilisation des MAE par divers exploitants peut constituer d'autre part un outil freinant la tendance actuelle de la gestion vers une intensification et, par voie de conséquence, vers une simplification et un appauvrissement des communautés.

Dans ces conditions, il semble essentiel, dans le cadre du périmètre de ce site NATURA 2000 où les prairies naturelles humides sont une composante majeure du complexe alluvial, de disposer d'un outil permettant d'évaluer et de mesurer une éventuelle érosion de la biodiversité plus insidieuse et moins perceptible que la simple et brutale destruction d'une parcelle prairiale en vue de sa transformation en culture intensive.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Répétition du protocole de 2002/2007 sur un échantillon stratifié géographiquement et biologiquement (par classes d'IVE) de 100 parcelles distribuées sur chacun des 2 secteurs du périmètre (lit majeur de la Charente).

La méthode repose sur le calcul d'un indice « intégré » de Valeur Ecosystémique (IVE) prenant en compte 5 catégories de critères relevés lors de l'expertise des parcelles :

- Critères phytosociologiques : ratio des différents groupes socio-écologiques présents
- Critères floristiques : présence d'espèces végétales patrimoniales
- Critères gestionnels : types et modalités de la gestion agricole de chaque parcelle
- Critères structuraux : présence, linéaire et type de haie ceinturant la parcelle, degré d'isolation ou d'insertion de la parcelle dans un tissu d'autres prairies ou de cultures
- Critère surfacique : pondération des données en fonction de classes de surface des parcelles

Après pondération des données brutes, l'IVE est calculé en faisant la somme des 13 critères et sous-critères.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Services scientifiques de la LPO

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en H-j) : chaque campagne 1x tous les 10 ans

	2012	2017
TERRAIN	12.5	12.5
REGIE	12	12
TOTAL	24.5	24.5

Budget prévisionnel (5ans) : 9800€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action

Critères d'évaluation : Publication des résultats du suivi

Suivi de la végétation aquatique de la Charente et de ses affluents



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	<p>Les relevés effectués permettent de calculer un certain nombre d'indices :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Richesse spécifique globale : nombre total d'espèces contactées dans l'échantillon ; 2. Richesse spécifique totale : nombre total d'espèces d'un relevé ; 3. Richesse spécifique moyenne : moyenne des richesses spécifiques totales (d'un ruisseau, d'un groupe écologique) ; 4. Contribution spécifique : pour les besoins des calculs, l'échelle semi-quantitative des coefficients phytosociologiques d'abondance-dominance a été convertie en % moyen de recouvrement comme suit : 5 = 87.5, 4 = 62.5, 3 = 37.5, 2b = 20, 2a = 15, 1 = 3, + = 0.5, r = 0.1 et i = 0.1. Au sein de chaque relevé, la contribution spécifique de recouvrement de l'espèce i a été calculée selon la formule : $Csi = ADi / \sum ADi$ 5. Fréquence spécifique : correspond au nombre d'occurrences d'une espèce divisée par le nombre total de relevés ; 6. Somme des recouvrements : s'obtient en faisant la somme des recouvrements individuels d'une espèce i après conversion du coefficient d'AD phytosociologique selon l'échelle ci-dessus. 7. Spectre biologique (SBp) : c'est l'analyse du % de chaque type biologique majeur au sein de chaque relevé. Il s'agit ici du <i>spectre biologique pondéré</i> où l'on tient compte de l'abondance de chaque espèce (et non de sa simple présence comme dans le SB brut) selon la formule : $SBp = \sum_i Tbi * Csi \quad \text{où}$ <i>i</i> = 1 à n, Tb = type biologique de l'espèce i, Csi = contribution spécifique de l'espèce i (Csi = ADi/∑ADi) 8. Indice macrophytique (GIS) : cette méthode initiée par les anglais (HARDING 1981 et H.M.S.O. 1986, notamment) a été reprise en France par HAURY et al. (1996). Son principe consiste à affecter à chaque espèce du relevé une « cote spécifique » Csi résumant ses exigences trophiques et reflétant la qualité du milieu aquatique allant de 0 (eaux très dégradées, à forte pollution organique) à 10 (eaux de très bonne qualité, exemptes de pollution décelable). La formule permettant de calculer le GIS est la suivante : $GIS = (\sum_i ADi * Csi) / \sum_i ADi \quad \text{où}$ <i>i</i> = 1 à n, COi = cote spécifique de 0 à 10, ADi = abondance-dominance après conversion de l'échelle semi-quantitative selon les règles suivantes : 5 : 87.5 ; 4 : 62.5 ; 3 : 37.5 ; 2b : 20 ; 2a : 10 ; 1 : 3 ; + : 0.5 ; r ou i : 0.1. <p>La comparaison de ces 8 indices entre différentes campagnes de relevés permet d'apprécier l'évolution de la végétation aquatique (des tests statistiques valident la significativité des écarts constatés).</p>
HIC visés	Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncles et des Potamots » (3260-5), Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques (3260-6)
EIC visées	<i>Macromia splendens</i> , <i>Oxygastra curtisii</i> , <i>Gomphus graslinii</i> , <i>Coenagrion mercuriale</i> , Vison d'Europe, Loutre, chauves-souris, lamproies (3 espèces), Chabot... Et : Grande mulette
Localisation	Tous les cours d'eau du site présentant une végétation aquatique suffisamment diversifiée : Charente, Seugne, Bramerit, Rochefollet, Escambouille, Coran.
Surface	Linéaire de 181 km.
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel du suivi :

Sous-type 3260-6 :

- Année 2000 : 11 tronçons de 50 m de long ont constitué l'état initial d'un suivi de la végétation aquatique de la Seugne et d'une évaluation basée sur le calcul d'un Indice Macrophytique (TERRISSE 2000).
- Année 2009 : les 11 tronçons de la Seugne ont été revisités et 12 relevés supplémentaires ont été effectués (même méthode) sur le Coran, le Rochefollet, l'Escambouille et le Bramerit (TERRISSE 2009).

Sous-type 3260-5 : aucun suivi initié ou en cours.

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charente				affluents		Charente						

3260-5

2ème

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les ruisseaux et petites rivières affluents de la Charente (sous-type 3260-6) constituent des milieux aquatiques de bonne qualité en comparaison de l'artère fluviale formée par la Charente : ils servent de refuge à de nombreuses espèces animales rares/menacées qui peuvent utiliser par ailleurs le fleuve comme couloir de déplacement. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation contrastée : moindre intensification de leur bassin versant, caractéristiques hydrodynamiques différentes (pente, courant, oxygénation des eaux...), meilleure conservation des ripisylves etc...

Ces milieux sont néanmoins extrêmement fragiles et soumis à des pressions multifomes - eutrophisation, prolifération d'espèces invasives, augmentation des MES et de la turbidité, baisse des débits - susceptibles d'affecter gravement leur état de conservation comme l'on prouvé les premiers résultats du suivi engagé sur la rivière Seugne depuis 2000 (TERRISSE 2009).

Il paraît donc indispensable de disposer d'un outil permettant un suivi régulier de la végétation aquatique - avec périodicité plutôt courte étant donnée la réactivité de l'habitat -, celle-là étant considérée comme un des meilleurs intégrateurs des conditions de milieu.

Par ailleurs, la rivière Charente elle-même (sous-type 3260-5) n'a fait jusqu'à présent l'objet d'aucun suivi dans le cadre du site NATURA 2000, alors qu'elle constitue un lieu de vie majeur pour de nombreuses espèces animales rares ou menacées (mammifères, odonates, mollusques, amphibiens).

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Inspirée de HAURY et al. (1996), elle consiste à inventorier sur des tronçons de 50m de long aussi homogènes macro-écologiquement (lumière, courant, substrat) que possible, tous les végétaux présents dans le lit mineur de la rivière, tout en leur affectant le coefficient classique d'abondance-dominance de la phytosociologie.

Les relevés sont effectués en période jugée optimale - 2^{ème} et 3^{ème} décades de juin - mais un passage tardif (fin août) peut être nécessaire pour confirmer certaines identifications difficiles (morphes submergées) et apprécier l'évolution saisonnière des recouvrements.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Services scientifiques de la LPO

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en H-j) : chaque campagne 1x tous les 6 ans

	2011	2015	2017
TERRAIN	4.5	5	4.5
RÉGIE	5	5	6
TOTAL	9	10	11.5

Budget prévisionnel (5 ans) : 3600€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action

Critères d'évaluation : Publication des résultats du suivi

Suivi cartographique de la répartition des habitats naturels dans le site



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Disposer d'une cartographie des habitats Annexe I de l'ensemble du site actualisée à l'échelle de 10 ans
HIC visés	Tous
EIC visées	Toutes
Localisation	Tout le site
Surface	Totalité du site
Actions liées	S2, S3, S4, S5, S6, S7, S8

PLANIFICATION

Etat actuel du suivi :

- **1996** : cartographie des habitats du secteur 1 par photointerprétation et échantillonnage terrain (TERRISSE, 1996)
- **2001** : cartographie des habitats du secteur 2 (terrain) (DAUDON, 2001)
- **2005** : extrapolation de la carte des habitats sur le secteur Coran-Bourrut-Sauzaies à partir de la photointerprétation (CHAMPION, 2005)
- **2009** : inventaire & cartographie des habitats des vallons latéraux (TERRISSE, 2009) – mise à jour de la répartition des HIC sur les autres secteurs par extrapolation à partir de l'usage du sol mis à jour, et des données de suivis d'habitats conduits entre 1998 et 2009.

Prévisionnel : périodicité : 10 ans

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION

La cartographie des habitats constitue un outil indispensable pour le suivi d'un site NATURA 2000. Elle doit faire l'objet de réactualisations régulières intégrant les évolutions en cours sur un site.

La dernière carte des habitats du site « Moyenne vallée de la Charente » – obtenue en partie par synthèse de cartes individuelles extraites de suivis thématiques, en partie par des prospections supplémentaires et en partie par des extrapolations de l'usage du sol – date de 2009. Elle devra donc être actualisée en 2019.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La méthode employée en 2009 sera réutilisée : il s'agira principalement de concaténer les données cartographiques partielles extraites de suivis thématiques en cours : 9 habitats de l'annexe I (bas-marais alcalins du 7230/cladiaie turficole du 7210/pelouses calcicoles du 6210/prairies subhalophiles du 1410/eaux courantes du 3260/eaux domantes du 3150/herbiers de Characées du 3140/forêts alluviales du 91E0 et du 91F0) et 1 habitat non DH (prairies alluviales eutrophes COR. 37.2) font - ou vont faire- l'objet d'un suivi spécifique au cours de la décennie 2010-2020. Bien que ces suivis spécifiques aient pour objet principal l'évaluation de l'évolution de l'état de conservation de ces habitats, une carte de répartition pourra être déclinée dans tous les cas à partir des observations réalisées.

Pour les 8 autres habitats non concernés par des suivis spécifiques, diverses méthodes seront employées :

- les habitats très ponctuels ou linéaires du 8210 (falaises), du 6110 (pelouses rupicoles) seront inclus dans les complexes de pelouses ou de forêts eux-mêmes cartographiés par ailleurs ;
- les mégaphorbiaies du 6430 et les junipérais du 5130 feront l'objet d'une cartographie par photo-interprétation ;
- les forêts thermophiles à Chêne vert du 9340 et les forêts de ravin du 9180 nécessiteront un contrôle de terrain ;
- les grottes (8310) et les rives vaseuses du Chenopodion (3270) ne feront, pour des raisons évidentes, l'objet d'aucune réactualisation particulière.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Services scientifiques de la LPO

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

248

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) : 6 H-j + 1 déplacement 150 km + 1 repas
Budget prévisionnel : $400\text{€} \times 6j + 150\text{km} \times 0,37\text{€/km} + 1 \times 14\text{€} = 2400\text{€} + 55,5\text{€} + 14\text{€} = 2470\text{€}$
Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action
Indicateur de performance : édition d'une carte de répartition des habitats

S10

Synthèse et actualisation des données de suivi des populations de Grande Alose, Alose feinte (B1ALS), Lamproie marine (B2LPM), Saumon atlantique (B3SAT) et Anguille européenne (B4ANG)



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs
ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DEL'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse bibliographique des données disponibles sur les populations d'Aloses, de Lamproie marine, de l'Anguille européenne Caractérisation des variations interannuelles des populations d'Aloses et de Lamproie marine (tendance de la population, fonctionnalité des sites de frai, évolution des captures par la pêche amateur...) Evaluation de l'efficacité des mesures de gestion de l'espèce et caractériser l'évolution des populations. Suivre l'analyse des données sur les passages de Saumon atlantique qui sont enregistrés à la station de contrôle des poissons migrateurs de Crouin sur la Charente
HIC visés	
EIC visées	Aloses atlantiques, Lamproie marine, Saumon atlantique, (Anguille européenne)
Localisation	Aloses atlantiques : Fleuve Charente, Lamproie marine : Fleuve Charente et affluents, Saumon atlantique : Charente et affluents (Anguille européenne : Fleuve Charente et affluents)
Surface	Globalité du site
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel du suivi :

- 2002-2003** : Etude des potentialités piscicoles des bassins de la Charente et de la Seudre pour les poissons migrateurs (EPTB Charente)

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

L'étude des potentialités piscicoles des bassins de la Charente et de la Seudre pour les poissons migrateurs (EPTB Charente, 2000-2003) a révélé le fort potentiel du bassin Charente pour différentes espèces de grands migrateurs : Grande Alose (*Alosa alosa*), Alose feinte (*Alosa fallax*), Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), Anguille (*Anguilla anguilla*), Truite de mer (*Salmo trutta trutta*), Saumon atlantique (*Salmo salar*).

Depuis la fin de cette étude, peu d'actions se sont mises en place faute d'animation. L'arrivée de nouveaux outils de cadrage et le rapprochement de différents partenaires (Groupement Régional des Fédérations de Pêche, Comité Régional des Pêches Maritimes, EPTB Charente...) ont abouti en 2008 à la création d'une cellule « poissons migrateurs ». A terme la cellule « poissons migrateurs » regroupera les informations utiles pour la bonne compréhension de l'évolution des espèces et permettra le partage des connaissances via des outils de communication pertinents. Le programme pluriannuel de la cellule a été élaboré autour de 3 thématiques : la connaissance de l'état des populations sur le bassin, la continuité écologique et la communication.

Aloses atlantiques (B1ALS) et Lamproie marine (B2LPM)

C'est dans ce contexte et afin d'actualiser les connaissances sur la répartition des populations d'Aloses que plusieurs actions de suivi ont été envisagées et viennent compléter les données déjà existantes.

Saumon atlantique (B3SAT)

En ce qui concerne les salmonidés migrateurs, et en particulier le Saumon, les seules données existantes, répertoriées dans l'étude EPTB Charente, concernent des captures accidentelles par les pêcheurs. Selon cette étude : « la situation du Saumon sur le bassin versant de la Charente semble très critique..., les remontées de Saumon sur l'axe Charente semblent de plus en plus sporadiques » et « aucune donnée ne permet une approche quantitative de l'état actuel de la population ».

Anguille européenne (B4ANG)

Contrairement aux idées reçues, l'Anguille européenne est un poisson très vulnérable, sensible aux pollutions et aux assèchements. L'Anguille est, par ailleurs, une des seules espèces dont l'exploitation commerciale porte sur la quasi totalité de son cycle biologique. Sa situation sur le plan national est alarmante, comme en témoigne son classement très récent à l'annexe II de la convention de Washington (CITES, mars 2009). Son classement aux annexes de la Directive Habitats/Faune/Flore n'est pas encore d'actualité mais pourrait être envisagé à très court

terme. Face à ces constats, la Communauté européenne a demandé récemment à ses Etats membres de prendre des mesures de protection de cette espèce dans le cadre de plans de gestion nationaux. C'est dans ce contexte et afin d'actualiser les connaissances sur la répartition et l'évolution des populations d'Anguille européenne sur le bassin versant de la Charente que plusieurs actions de suivi ont été envisagées et viennent compléter les données déjà existantes.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre :

Aloses atlantiques (B1ALS)

À l'échelle du site, une synthèse de l'ensemble des données disponibles sur les deux espèces d'Aloses paraît indispensable pour mieux aborder les problématiques liées à ces poissons migrateurs. Compte tenu des variations interannuelles que connaissent les populations d'Aloses, une actualisation régulière de ces données doit être envisagée pour suivre l'évolution des stocks dans le temps. Plusieurs structures se sont portées volontaires pour mener des actions visant à augmenter les connaissances sur ces deux espèces à l'échelle du bassin versant du fleuve Charente. Une liste des opérations les plus récentes est proposée ci-après :

- Suivi de la reproduction des Aloses sur le bassin Charente (EPTB Charente / ONEMA / Groupement Régional des Fédérations de Pêche, 2009-2011),
- Caractérisation des fronts de migration des Aloses sur le bassin Charente (EPTB Charente / ONEMA / Groupement Régional des Fédérations de Pêche, 2009-2011),
- Acquisition de données biologiques sur les Aloses du bassin Charente et caractérisation du prélèvement par la pêche amateur aux lignes et aux engins – Carnets de captures (FDAAPPMA 16 / 17, 2008-2011),
- Analyse des données sur les passages enregistrés à la station de contrôle des poissons migrateurs de Crouin sur la Charente (EPTB Charente / Groupement régional des Fédérations de Pêche).

Lamproie marine (B2LPM)

À l'échelle du site, une synthèse de l'ensemble des données disponibles sur la Lamproie marine paraît indispensable pour mieux aborder les problématiques liées à cette espèce migratrice. Compte tenu des variations interannuelles que connaissent les populations de Lamproies marines, une actualisation régulière de ces données doit être envisagée pour suivre l'évolution des stocks dans le temps. Plusieurs structures se sont portées volontaires pour mener des actions visant à augmenter les connaissances sur ces deux espèces à l'échelle du bassin versant du fleuve Charente. Une liste des opérations les plus récentes est proposée ci-après :

- Suivi de la reproduction des Lamproies marines sur le bassin Charente (EPTB Charente / ONEMA / Groupement Régional des Fédérations de Pêche, 2009-2011),
- Caractérisation du front de migration de la Lamproie marine sur le bassin Charente (EPTB Charente / ONEMA / Groupement Régional des Fédérations de Pêche, 2009-2011),
- Analyse des données sur les passages enregistrés à la station de contrôle des poissons migrateurs de Crouin sur la Charente (EPTB Charente/Groupement régional des Fédérations de Pêche).

Saumon atlantique (B3SAT)

Avant d'envisager toute action en faveur de la préservation de la population de Saumon atlantique de Charente, il est indispensable d'en connaître l'état de conservation. Le suivi de la station de contrôle sur le barrage mis en place en 2010, permet d'évaluer le stock de Saumon restant sur l'axe Charente et de juger de la pertinence de la mise en place d'un programme d'action destiné à préserver l'espèce.

Anguille européenne (B4ANG)

À l'échelle du site, une synthèse de l'ensemble des données disponibles sur l'Anguille européenne paraît indispensable pour mieux aborder les problématiques liées à cette espèce migratrice. Compte tenu de la mise en place récente de mesures de protection, une actualisation régulière de ces données doit être envisagée pour suivre l'évolution des stocks dans le temps et évaluer l'efficacité des mesures adoptées. Plusieurs structures se sont portées volontaires pour mener des actions visant à augmenter les connaissances sur cette espèce à l'échelle du bassin versant du fleuve Charente. Une liste des opérations les plus récentes est proposée ci-après :

- Mise en place d'indices de colonisation des populations d'Anguilles sur le bassin versant de la Charente (Cellule migrateurs, 2009-2011),
- Analyse des données sur les passages enregistrés à la station de contrôle des poissons migrateurs de Crouin sur la Charente (EPTB Charente / Groupement régional des Fédérations de Pêche),
- Enquête sur les captures d'Anguilles des pêcheurs amateurs aux engins et filets (ONEMA),
- Inventaire et expertise de franchissabilité des ouvrages pour l'anguille sur le bassin versant de la Charente (ONEMA, 2009...),
- Estimation du taux d'échappement de civelles (Cellule migrateurs, 2009-2010),
- Réseau d'inventaires piscicoles des Fédérations de Pêche et de l'ONEMA,...

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

EPTB Charente, Groupement Régional des Fédérations de Pêche, FDAAPPMA 16 ou 17, ONEMA...

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Aloses atlantiques (B1ALS)

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

- Volet 1 : Synthèse bibliographique (10 H/j)
- Volet 2 : Actualisation annuelle des données (5 H/j par an)

Budget prévisionnel : volet 1 : 4 000,00 € ; puis volet 2 : 2 000,00 € /an

Lamproie marine (B2LPM)

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

- Volet 1 : Synthèse bibliographique (10 H/j)
- Volet 2 : Actualisation annuelle des données (5 H/j par an)

Budget prévisionnel : volet 1 : 4 000,00 € ; puis volet 2 : 2 000,00 € /an

Saumon atlantique (B3SAT)

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

- Volet 2 : Actualisation annuelle des données (½ H/j par an)

Budget prévisionnel : volet 2 : 200,00 €/an

Anguille européenne (B4ANG)

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

- Volet 1 : Synthèse bibliographique (10 H/j)
- Volet 2 : Actualisation annuelle des données (5 H/j par an)

Budget prévisionnel : volet 1 : 4 000,00 € ; puis volet 2 : 2 000,00 € /an

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : synthèse bibliographique des données disponibles sur les populations d'Aloses, de Lamproies marines et d'Anguilles à l'échelle du site

Indicateur de performance : Tendances des populations d'Aloses, de Lamproies marines et de Saumon atlantiques, fonctionnalité des sites de frai / Evolution des populations d'Anguille à l'échelle du site Natura 2000 n°70

S11

Lamproies : recensement, caractérisation des habitats et suivi standardisé des juvéniles des 3 espèces de lamproies (S1LPS et S2LPS)

★★★

OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DEL'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et décrire les habitats des juvéniles de Lamproies • Classifier l'abondance larvaire des populations de Lamproies par cours d'eau sur le site (voir annexe FA S1LPS) • Etablir la structure démographique des populations de Lamproies présentes (voir annexe FA S1LPS) • Evaluer la distribution des Lamproies par cours d'eau sur le site (voir ANNEXE FA S1LPS)
HIC visés	
EIC visées	Lamproie marine, Lamproie de rivière et Lamproie de Planer
Localisation	Affluents du fleuve Charente
Surface	Globalité du site
Actions liées	

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le site Natura 2000 possède un réel potentiel vis à vis les trois espèces de lamproies qui semblent y trouver l'ensemble des conditions nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de développement. De nombreux indices témoignent de la présence de zones de frai actives à l'intérieur de son périmètre.

L'étude de la dynamique des populations de lamproies est une tâche relativement compliquée compte tenu des caractéristiques propres à ces espèces :

- migration et reproduction hiverno-printanière (période de hautes eaux) qui rendent difficiles les observations visuelles (sauf pour la Lamproie marine dont les nids restent visibles au delà de la saison de frai),
- larves de petites tailles qui passent environ deux tiers de leur cycle biologique enfouies dans les sédiments en eau douce et dont la différenciation spécifique sur le terrain est très compliquée (surtout entre *L. planeri* et *L. fluviatilis*),
- espèces dont la capture est difficile, même à l'aide de matériel spécialisé de pêche à l'électricité (cas des inventaires non spécifiques),
- mort des reproducteurs en quelques jours après le frai...

Un suivi spécifique des juvéniles de lamproie sur leurs habitats préférentiels pourrait permettre de caractériser l'évolution des stocks, la réussite de la reproduction et de définir ainsi l'état de conservation et la tendance évolutive des populations. Des recherches sont actuellement en cours (CEMAGREF – UR « Ecosystèmes estuariens et poissons migrateurs amphihalins » - CESTAS) pour élaborer des protocoles de suivi de ces écophases et des clés de différenciation adaptées.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit, dans un premier temps, de recenser, caractériser et cartographier les habitats optimaux de grossissement des larves de lamproies (fonds de substrats fins, meubles et épais contenant des détritiques organiques non décomposés) sous réserve de disposer, au préalable : des limites de répartition amont aval de chacune des espèces (voir actions B2LPM, S3LPR et S6LPP).

Et dans un second temps, d'appliquer un protocole de suivi standardisé de l'état des populations des juvéniles de lamproie (Annexe FA S2LPS – protocole CEMAGREF en cours de validation – Taverny, C. et Elie, P. 2009 « Bilan des connaissances biologiques et de l'état des habitats des lamproies migratrices dans le bassin de la Gironde : propositions d'actions prioritaires ») sous réserve de disposer, au préalable :

- des limites de répartition amont aval de chacune des espèces (voir actions B2LPM, S3LPR et S6LPP),
- d'une clé d'identification adaptée aux relevés de terrain (Taverny, C. et Elie, P. 2009 en cours de publication « Les lamproies de l'Europe de l'ouest – Guide pratique d'identification et de détermination des espèces, des écophases et de leurs habitats » - QUAE)
- et de l'inventaire des habitats optimaux de grossissement des larves de lamproies sur le site (FA S1LPS).

OUTILS DE REALISATION :

Subvention ou toute autre modalité y concourant

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

EPTB Charente, Gpt Reg° des FDP, FDAAPPMA 16 ou 17, ONEMA...

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

- Volet 1 : Recensement des habitats optimaux et sub-optimaux (8 H/j)
Rédaction de fiches techniques par site (½ H/j par fiche)

Budget prévisionnel : 3 200,00 €, plus 200,00 € /fiche (le nb de fiches dépend du nb de sites trouvés)

- Volet 2 : Sélection des sites de suivi (2 H/j)
Suivis des juvéniles (8 H/j par an)
Rédaction d'un bilan technique (5 H/j par an)

Budget prévisionnel : 800,00 €, plus 5 200,00 € /an

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : nombre de jours nécessaires pour réaliser l'action

Indicateur de performance :

- Cartographie et description des habitats des juvéniles de Lamproies
- Abondance larvaire des populations de lamproies par cours d'eau sur le site
- Structure démographique des populations de Lamproies présentes
Distribution des Lamproies par cours d'eau sur le site

ANNEXE 8

PROPOSITION DE MÉTHODE DE SUIVI STANDARDISÉE DE L'ÉTAT DES POPULATIONS DES JUVENILES DE LAMPROIES

PrincipeClassifier l'abondance larvaire

La densité des larves est classifiée afin de définir la situation relative des populations de lamproies par cours d'eau. L'estimation de la densité est réalisée au sein des habitats optimaux d'une part et sub-optimaux d'autre part.

La correspondance entre les types d'habitats et la densité larvaire proposée par Harvey et Cowx (2003) est donnée ci-dessous à titre indicatif car il serait nécessaire de valider ces valeurs pour le bassin Gironde Garonne Dordogne.

Habitats optimaux

- ammocoetes de *Lampetra* > 5⁽¹⁾ à 10 m⁻²
- ammocoetes de *Petromyzon* 0.2 m⁻²

Habitats sub-optimaux

- ammocoetes de *Lampetra* > 2 m⁻²
- ammocoetes de *Petromyzon* 0.1 m⁻²

Etablir la structure démographique de la population

La deuxième évaluation considère l'apport des différentes classes d'âge à la population. Lorsque les larves sont abondantes, une population en bon état suppose la présence d'au moins deux classes d'âge pour démontrer le succès du recrutement.

Evaluer la distribution

Il s'agit de cartographier le schéma de répartition des lamproies par cours d'eau et de le relier à l'habitat favorable. L'objectif est de vérifier si un déclin dans la distribution des ammocoetes peut être imputable à une détérioration de l'habitat.

Sélection des sites

Sur les cours d'eau retenus pour le suivi, les limites de présence amont et aval de chacune des espèces doivent être connues.

Les sites sélectionnés doivent représenter la distribution et l'abondance des populations de lamproies de chaque espèce. Dans la mesure du possible, les tributaires qui participent au soutien de l'espèce doivent être intégrés.

Il est nécessaire de caractériser les habitats de la rivière afin de pouvoir inclure les habitats optimaux et sub-optimaux.

Le nombre de stations de pêche doit être plus important à l'aval qu'en amont du cours d'eau en raison des problèmes de montaison que rencontrent les lamproies.

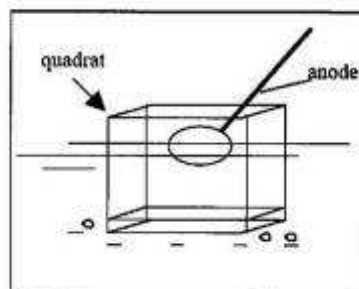
Méthode d'échantillonnage

La pêche électrique est le moyen de suivi le plus simple même si elle ne peut se déployer que dans des eaux de faibles profondeurs (< 1 m). Les procédés employés doivent reposer une base standard afin d'assurer la comparaison des données entre les cours d'eau et au sein de ceux-ci dans l'objectif d'indiquer toute amélioration ou déclin des populations.

Une combinaison d'échantillonnages est recommandée :

- quantitatif (méthode d'épuisement par 3 passages) dans les habitats optimaux.
- semi-quantitatif dans les habitats sub-optimaux (aire à estimer afin d'obtenir une densité)

¹ en cours d'eau calcaire

Equiperment dans les habitats optimaux

Dans les habitats optimaux, la pêche à l'électricité doit associer l'utilisation d'un cadre échantillonneur métallique rigide et démontable ayant une section de 1 m².

Le quadrat est ouvert en haut et en bas. Il est entouré sur toute sa périphérie d'une nappe à mailles fines (< 1 mm) pour prévenir la fuite des larves de l'année. Il présente une base en aluminium qui permet une meilleure pénétration dans les substrats et prolonge l'effet électrique.

Protocole

Avant d'échantillonner chaque site, le quadrat doit être laissé pendant cinq minutes pour permettre le dépôt des sédiments en suspension.

D'après Harvey & Cowx (2003) le courant continu impulsé comme le courant continu strict peuvent être utilisés.

En France, le seul matériel homologué (Dream electronic) travaille toujours en courant continu, soit en continu strict dans le cas du Héron, soit en continu avec impulsions dans le cas du Martin pêcheur. Les pôles + et - restent les mêmes, mais le réglage de l'appareil permet de jouer sur la puissance délivrée ($P=UI$) et sur la fréquence des impulsions délivrées (ouverture/fermeture du circuit) (comm. Pers. C. Rigaud).

En courant continu, l'anode doit être alternativement sous tension pendant 20 secondes, puis éteinte pendant environ cinq secondes pendant environ deux minutes. Cette méthode réduit le risque d'immobiliser les ammocoetes dans les sédiments. Le cycle on-off entraîne les ammocoetes hors de leurs terriers et les attire dans la colonne d'eau.

L'anode ne doit pas être placée au dessus du substrat mais à 10 – 15 cm sous la surface de l'eau si la profondeur le permet.

Une époussette à maille fine (< 1 mm) est nécessaire pour capturer toutes les ammocoetes.

Le stockage des ammocoetes se fait dans un récipient sombre contenant de l'eau afin de minimiser leur stress.

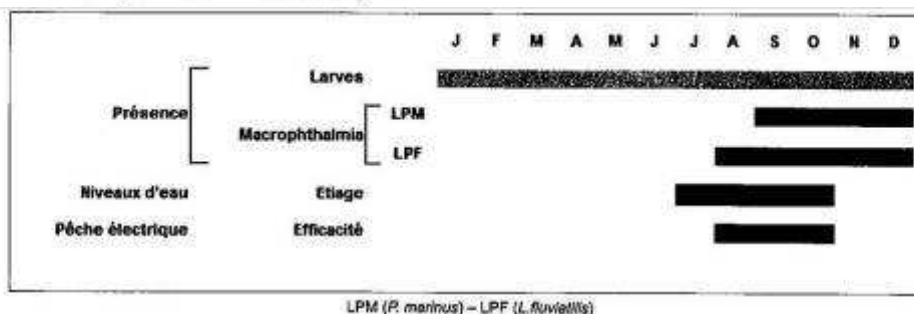
Pose du quadrat	Attente	Action de l'anode 20 sec pêche des larves 2mn	Arrêt	Attente	Action de l'anode 20 sec pêche des larves 2mn	Arrêt
	5mn		5 sec			5mn
	5mn			5mn		2mn

Temps total minimum par station de pêche dans les habitats optimaux : 21 mn

Période et fréquence des suivis

Le principe de pêches électriques menées à la fin de l'été (septembre-octobre) permet de cibler la période durant laquelle des individus en cours de métamorphose peuvent être capturés en même temps que les larves de l'année.

Il est recommandé que les pêches soient répétées chaque année afin de s'assurer du bon état du recrutement (présence d'ammocoetes 0').



Intensité du suivi

Le nombre d'échantillons sera fonction de la surface et de la diversité des habitats optimaux et sub-optimaux. L'échantillonnage de 1m² d'habitats optimaux et sous-optimaux par 100 ml de rivière et un minimum de trois stations de pêche par site est recommandé.

La précision des données d'abondance étant liée au bruit généré par la procédure d'échantillonnage, plus le nombre d'échantillons sera grand et plus ce problème diminuera. La précision requise pour les lamproies est d'après Harvey & Cowx (2003) de classe 3 selon les niveaux proposés par Bohlin & al (1990) soit un coefficient de variation CV de l'ordre de 0,16. La détermination du nombre de stations est ensuite à déterminer selon la formule suivante :

$$n = S(C_{pop}^2 + CV(N_i)^2) / (S \times CV^2 + C_{pop}^2)$$

S est le nombre de sites d'échantillonnage dans la zone concernée

C_{pop} est la variation spatiale de la taille de la population entre les sites exprimée comme étant le coefficient de variation (écart type / moyenne)

CV (N) est l'erreur d'échantillonnage inter sites, exprimée comme étant le coefficient de variation (erreur standard / NI la taille de la population)

Il est donc nécessaire d'avoir une mesure de la variance de la densité de la population cible à partir d'enquêtes dans le domaine de l'échantillonnage avant de pouvoir calculer le nombre minimum d'échantillons pour la précision donnée

CV (N) peut être déterminé grâce à une étude pilote ou aux données recueillies au cours de programmes de suivi de routine

Lamproie de rivière : caractérisation et suivi du front de migration (S3LPR)



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Caractériser et suivre l'évolution du front de migration de la Lamproie de rivière
HIC visés	
EIC visées	Lamproie de rivière
Localisation	Fleuve Charente et affluents
Surface	Globalité du site
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel du suivi :

- 2006 : Inventaire piscicole sur le Coran (FDAAPPMA 17)

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Chez les Pétromyzontidés, la Lamproie de rivière est une espèce qui a été très peu étudiée, en partie car sa valeur commerciale est relativement faible et qu'elle n'est pas ciblée par la pêche aux lignes (espèce très difficilement capturable). Sa présence sur le bassin versant de la Charente, notamment sur certains affluents de la partie aval a été signalée. Par exemple, le Coran semble encore héberger des sites actifs de reproduction puisqu'en 2006, quelques individus ont été recensés lors d'un inventaire par pêche à l'électricité (FDAAPPMA).

A l'échelle du bassin versant de la Charente, et à fortiori du site Natura 2000, aucun véritable indicateur ne permet à ce jour de disposer d'informations précises sur l'état des stocks et leur évolution. Personne ne connaît non plus quelle est la répartition de cette espèce sur ce territoire. Par ailleurs, la Lamproie de rivière ne bénéficie, pour le moment, d'aucun suivi spécifique dans le cadre du programme d'activités de la Cellule Poissons Migrateurs des bassins Charente et Seudre.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Il s'agit de réaliser des observations en pied d'ouvrage d'aval vers l'amont sur les affluents et d'identifier la limite où des Lamproies de rivière seront observées en tentative de franchissement. Ces observations doivent se faire régulièrement au cours de la période de migration (2 fois par mois de février à mai si les conditions hydrologiques le permettent) car selon les conditions environnementales et hydrologiques, les lamproies se déplacent plus ou moins vite vers l'amont.

Au terme de la saison de reproduction (mai juin), il sera intéressant de noter la présence de cadavres (les géniteurs meurent quelques jours après le frai) qui sont un bon indice de présence de l'espèce à un endroit donné. Cette information, couplée aux observations en pied d'ouvrage permettra de définir le front de migration de l'année.

Compte tenu des variations interannuelles que peut connaître la Lamproie de rivière au niveau de sa migration, ces opérations devront être réalisées annuellement dans un premier temps.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

EPTB Charente, Gpt Reg° des FDP, FDAAPPMA 16 ou 17, ONEMA...

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

- Observations front de migration (16 H/j par an)
- Cartographie du front de migration (2 H/j par an)

Budget prévisionnel : 7 200,00 € / année de suivi

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nombre de jours nécessaires pour réaliser l'action

Indicateur de performance : Evolution du front de migration de la Lamproie de rivière à l'échelle du site Natura 2000 n°70

S13

Recensement, caractérisation et suivi des sites de frai potentiels : Lamproie de rivière (S4LPR et S5LPR), Lamproie de Planer (S7LPP et S8LPP)



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Recenser, cartographier et décrire les zones de frai potentielles (fiches techniques) de la Lamproie de rivière et de la Lamproie de Planer Evaluer la fonctionnalité et la productivité annuelles des frayères potentielles de la Lamproie de rivière à l'échelle du site dans le but de caractériser l'état de conservation et la tendance de ses populations. Suivre l'évolution annuelle des zones favorables à la reproduction de la Lamproie de Planer à l'échelle du site dans le but de caractériser l'état de conservation et la tendance de ses populations.
HIC visés	Tous les habitats aquatiques
EIC visées	Lamproie de rivière Lamproie de Planer
Localisation	Lamproie de rivière : Fleuve Charente et affluents, Lamproie de Planer : Affluents du fleuve Charente
Surface	Globalité du site
Actions liées	Recenser, cartographier et décrire les zones de frai potentielles (fiches techniques) de la Lamproie de rivière et de la Lamproie de Planer

PLANIFICATION

Etat actuel du suivi :

- 2006 : Inventaire piscicole sur le Coran (FDAAPPMA 17)

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Lamproie de rivière :

Chez les Pétromyzontidés, la Lamproie de rivière est une espèce qui a été très peu étudiée, en partie car sa valeur commerciale est relativement faible et qu'elle n'est pas ciblée par la pêche aux lignes (espèce très difficilement capturable). Sa présence sur le bassin versant de la Charente, notamment sur certains affluents de la partie aval a été signalée. Par exemple, le Coran semble encore héberger des sites actifs de reproduction puisqu'en 2006, quelques individus ont été recensés lors d'un inventaire piscicole par pêche à l'électricité (FDAAPPMA 17).

A l'échelle du bassin versant de la Charente, et à fortiori du site Natura 2000, aucun véritable indicateur ne permet à ce jour de disposer d'informations précises sur l'état des stocks et leur évolution. Personne ne connaît non plus quelle est la répartition de cette espèce sur ce territoire.

Lamproie de Planer :

Comme pour la Lamproie de rivière, la Lamproie de Planer est une espèce qui a été très peu étudiée, en partie car sa valeur commerciale est nulle et qu'elle n'est pas ciblée par la pêche aux lignes (espèce très difficilement capturable). Parmi les 3 lamproies répertoriées en France, la Lamproie de Planer est la seule espèce sédentaire et dont le régime alimentaire n'est pas basé sur le parasitisme. Sa présence sur le bassin versant de la Charente, au niveau de certains affluents de la partie aval a été signalée. Des rivières comme la Seugne, le Coran ou le Bramerit sont connues pour héberger dans leurs eaux des populations importantes de Lamproies de Planer.

Selon les dernières études menées sur les lamproies, il est important de noter l'hypothèse non écartée de l'existence d'une espèce unique du genre *Lampetra* représentée par deux écotypes, l'un migrateur avec *L. fluviatilis fluviatilis* et l'autre sédentaire avec *L. fluviatilis planeri*. En effet, l'état actuel des connaissances ne permet pas de conclure sur l'existence possible ou non d'un isolement reproductif entre les populations de ces deux formes.

A l'échelle du bassin versant de la Charente, et à fortiori du site Natura 2000, aucun véritable indicateur ne permet à ce jour de disposer d'informations précises sur l'état des stocks et leur évolution. Personne ne connaît non plus quelle est la répartition de cette espèce sur ce territoire, d'autant plus que les populations de Lamproies de Planer peuvent facilement être isolées des unes des autres à l'échelle de microhabitats très localisés. Les seules données récentes disponibles correspondent à des inventaires ponctuels réalisés dans le cadre des réseaux de suivi ONEMA et FDAAPPMA 17.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Lamproie de rivière :

La reproduction a lieu d'avril à mai, le plus souvent dans les parties basses des bassins versants. Les géniteurs recherchent des zones de gravier à tendance caillouteuse dont le diamètre varie en fonction de la taille des géniteurs (de 2 à 60 mm). Les nids sont en général réalisés à l'amont de seuils naturels ou en aval d'obstacles non naturels (barrages, radiers de ponts...) sur des faciès de types bancs et plats courants.

A partir des données relatives aux limites de répartition de la Lamproie de rivière sur le site Natura 2000 n°70 (FA S2LPR), il s'agit d'effectuer le recensement et la cartographie de ces habitats préférentiels. La description de chaque zone devra être réalisée (localisation, surface...).

A partir du recensement des sites de frai potentiels (FA S4LPR), un suivi annuel de l'efficacité de ces sites de reproduction devra être réalisé. Il s'agira de repérer chaque zone où des nids seront identifiés, de compter le nombre de nids et de géniteurs présents. Enfin, au terme de la saison de reproduction (mai juin), il sera intéressant de noter la présence de cadavres (les géniteurs meurent quelques jours après le frai) qui sont un bon indice de présence de l'espèce à un endroit donné. Couplées aux données de suivi, ces observations permettront de confirmer la fonctionnalité et la productivité des sites de frai. Compte-tenu des variations interannuelles que peut connaître la Lamproie de rivière au niveau de sa migration et de sa reproduction, ces opérations devront être réalisées annuellement dans un premier temps. Selon le nombre de sites à suivre chaque année, le choix de quelques sites de référence représentatifs pourra permettre d'alléger l'effort de suivi.

Lamproie de Planer :

La reproduction a lieu de février à avril, le plus souvent dans les cours d'eau à faciès dynamiques en tête de bassin. Les géniteurs recherchent des zones de sables et de graviers, en proportion variable, dont le diamètre varie en fonction de la taille des géniteurs (de 1 à 50 mm). Les nids sont en général réalisés en fin de plat avant accélération du courant, près des bancs dans des dépressions, derrière ou devant un obstacle (pierres, embâcles...). Un recensement de ces habitats préférentiels doit être réalisé. Il s'agira de décrire chaque zone (surface, granulométrie...).

A partir du recensement des sites de frai potentiels (FA S7LPP), un suivi annuel de l'efficacité de ces sites de reproduction devra être réalisé. Il s'agira, sur chaque zone où des nids seront repérés, de compter le nombre de géniteurs présents. Compte-tenu des caractéristiques morphologiques de cette espèce (petite taille), de sa période de reproduction durant laquelle les fluctuations de hauteurs d'eau sont fréquentes (visibilité dans l'eau faible à nulle) et du nombre potentiels de sites recensés, l'échantillonnage ne sera probablement pas exhaustif. Il sera donc nécessaire de suivre plus intensément un échantillon représentatif de sites dans le temps (sites de référence) et d'évaluer leur fonctionnalité et leur productivité annuelle dans le but de définir l'état de conservation et la tendance de chaque population. La poursuite du suivi des zones potentielles sera indispensable pour recenser de nouvelles frayères actives.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention ou toute autre modalité y concourant

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

EPTB Charente, Gpt Reg° des FDP, FDAAPPMA 16 ou 17, ONEMA...

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Lamproie de rivière :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

- Volet 1 : Recensement sites de frai potentiels (4 H/j)
Cartographie des sites de frayère (2 H/j)
Rédaction des fiches techniques frayères (½ H/j par fiche)

Budget prévisionnel : 2 400,00 € plus 200,00 € /fiche (le nb de fiche dépend du nb de sites trouvés)

- Volet 2 : Suivis frayères (16 H/j par an)
Actualisation des fiches techniques frayères (½ H/j par fiche)
Rédaction d'un bilan technique (5 H/j par an)

Budget prévisionnel 8 600,00 € / année de suivi

Lamproie de Planer :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

- Volet 1 : Recensement sites de frai potentiels (4 H/j)
Cartographie des sites de frayère potentiels (2 H/j)
Rédaction des fiches techniques frayères (½ H/j par fiche)

Budget prévisionnel : 2 400,00 € plus 200,00 € /fiche (le nb de fiche dépend du nb de sites trouvés)

260

- Volet 2 : Recensement sites de frai actifs (4 H/j)
Suivis frayères « sites de référence » (12 H/j par an)
Actualisation des fiches techniques frayères (½ H/j par fiche)
Rédaction d'un bilan technique (5 H/j par an)

Budget prévisionnel : 1 600,00 € plus 6 800,00 € /année de suivi plus 200,00 € / fiche (le nb de fiche dépend du nb de sites trouvés)

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : nombre de jours nécessaires pour réaliser l'action

Indicateur de performance : Cartographie des sites de frai, Evolution de la reproduction de la Lamproie de rivière et de Planer sur le site

S14

Caractérisation de l'aire de répartition et suivi des populations de Chabot (S9CHA et S10CHA)



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Recenser, prospecter et cartographier les habitats spécifiques du Chabot commun Caractériser les limites de répartition par pêches spécifiques à l'électricité des populations de Chabot commun Choisir 5 à 10 sites de référence pour réaliser un suivi annuel standardisé des populations de Chabot commun
HIC visés	
EIC visées	Chabot commun
Localisation	Chabot commun : Affluents du fleuve Charente
Surface	Globalité du site
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel du suivi :

- 2006 : Inventaire piscicole sur le Coran (FDAAPPMA 17)

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le Chabot commun est une espèce d'accompagnement de la truite, dans les cours d'eau rapides. Il affectionne les eaux fraîches, turbulentes et bien oxygénées (espèce « rhéophile »), à fond sableux ou graveleux (zone à truite et zone à ombre). Son habitat est « spécialisé », se limitant aux cavités (racine, abri sous-berge, pierre), dans lesquelles il reste caché, en demeurant sur le fond. Cette espèce a été très peu étudiée, en partie car sa valeur commerciale est nulle et qu'elle n'est pas ciblée par la pêche aux lignes (espèce très difficilement capturable), mais aussi à cause de sa discrétion. A l'échelle du site, sa présence est avérée sur la Seugne à proximité de Pons, et potentielle sur de nombreux affluents de la Charente (Coran, Bramérit...).

A l'échelle du bassin versant de la Charente, et à fortiori du site, aucun véritable indicateur ne permet à ce jour de disposer d'informations précises sur l'état des stocks et leur évolution. Personne ne connaît non plus quelle est la répartition de cette espèce sur ce territoire, d'autant plus que les populations de Chabot commun peuvent facilement être isolées les unes des autres à l'échelle de microhabitats très localisés. Les seules données récentes disponibles correspondent à des inventaires ponctuels réalisés dans le cadre des réseaux de suivi ONEMA et FDAAPPMA 17.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

A partir des données relatives aux limites de répartition du Chabot sur le site (FA S9CHA), le choix de quelques sites représentatifs pour effectuer un suivi annuel selon un protocole standardisé permettra de définir l'état de conservation et la tendance de ses populations.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention ou toute autre modalité y concourant

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

EPTB Charente, Gpt Rég° des FDP, FDAAPPMA 16/17, ON EMA

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

- Volet 1 : Recensement habitats « spécifiques » - Limites de répartition (4 H/j)
Inventaires spécifiques par pêche à l'électricité (12 H/j)
Cartographie des limites de répartition (1 H/j)

Budget prévisionnel : 6 800,00 €

- Volet 2 : Mise en place d'un protocole de suivi standardisé (2 H/j)
Suivi de 5 à 10 sites de référence (10 H/j par an)
Rédaction d'un bilan technique (2,5 H/j par an)

262

Budget prévisionnel 400,00 € puis 5 000,00 € / année de suivi

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : nombre de jours nécessaires pour réaliser l'action

Indicateur de performance : Cartographie de la répartition des habitats du Chabot sur le site, Evolution de la reproduction de la Lamproie de rivière et de Planer sur le site, Evolution des populations de chabot sur le site

Caractérisation de l'aire de répartition de la Lamproie de Planer (S6LPP)



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Caractériser les limites de répartition par pêches spécifiques à l'électricité des métapopulations de la Lamproie de Planer.
HIC visés	
EIC visées	Lamproie de Planer
Localisation	Affluents du fleuve Charente
Surface	Globalité du site
Actions liées	

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

La Lamproie de Planer est une espèce qui a été très peu étudiée, en partie car sa valeur commerciale est nulle et qu'elle n'est pas ciblée par la pêche aux lignes (espèce très difficilement capturable). Parmi les 3 lamproies répertoriées en France, la Lamproie de Planer est la seule espèce sédentaire dont le régime alimentaire n'est pas basé sur le parasitisme. Sa présence sur le bassin versant de la Charente, au niveau de certains affluents de la partie aval a été signalée. Des rivières comme la Seugne, le Coran ou le Bramerit sont connues pour héberger dans leurs eaux des populations relativement importantes de Lamproie de Planer.

Selon les dernières études menées sur les lamproies, il est important de noter l'hypothèse non écartée de l'existence d'une espèce unique du genre *Lampetra* représentée par 2 écotypes, l'un migrateur avec *L. fluviatilis fluviatilis* et l'autre sédentaire avec *L. fluviatilis planeri*. En effet, l'état actuel des connaissances ne permet pas de conclure sur l'existence possible ou non d'un isolement reproductif entre les populations de ces deux formes.

A l'échelle du bassin versant de la Charente, et à fortiori du site, aucun véritable indicateur ne permet à ce jour de disposer d'informations précises sur l'état des stocks et leur évolution. Personne ne connaît non plus quelle est la répartition de cette espèce sur ce territoire, d'autant plus que les populations de Lamproies de Planer peuvent facilement être isolées les unes des autres à l'échelle de microhabitats très localisés. Les seules données récentes disponibles correspondent à des inventaires ponctuels réalisés dans le cadre des réseaux de suivi ONEMA et FDAAPPMA 17.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Recenser et cartographier, à l'échelle du site, l'ensemble des zones favorables au développement de la Lamproie de Planer (substrats fins meubles et épais contenant des débris organiques non décomposés ≈ sables + litière). Réaliser des prospections spécifiques par pêche à l'électricité pour identifier les limites de répartition de chaque métapopulation.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention ou toute autre modalité y concourant

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

FDAAPPMA 17, ONEMA...

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

- Recensement et cartographie habitats favorables (4H/j)
- Inventaires spécifiques par pêche à l'électricité - Limites de répartition (8 H/j)
- Cartographie des limites de répartition (2 H/j)

Budget prévisionnel : 5600 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'eau

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : nombre de jours nécessaires pour réaliser l'action

Indicateur de performance : Cartographie de la répartition de la Lamproie de planer sur le site

Approfondissement des connaissances et suivi des populations de Grande Mulette présentes dans la Charente



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Complément d'inventaire sur les parties sous-prospectées Suivi des populations de Grande Mulette Prospection des individus enfouis Recherche du poisson-hôte
HIC visés	
EIC visées	(Grande Mulette <i>Margaritifera auricularius</i>)
Localisation	Fleuve Charente, Seugnes
Surface	Cf. cartographie ci-dessous
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel du suivi :

- **2007** : Une population majeure de la très rare Grande Mulette *Margaritifera auricularia* (Spengler, 1793) (*Bivalvia Margaritiferidae*) dans le Fleuve Charente -France (Prié, V. et al. 2008 - MalaCo, 5 : 231-240.)
- **2010** : La Grande Mulette *Margaritifera auricularia* sur la Charente - Complément d'inventaire sur le site Natura 2000 FR 5400-472

Prévisionnel :

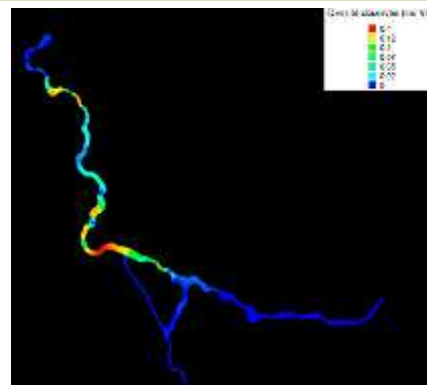
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

La Grande Mulette était autrefois largement répandue en France et en Europe. En Charente, elle était connue sous le nom de « Patagaux » ou « Bedjar ». Elle s'est raréfiée et est aujourd'hui catégorisée « **en danger critique d'extinction** » et ne subsiste aujourd'hui que dans l'Ebre en Espagne (quelques milliers), et dans quatre fleuves en France (Vienne, Oise, Creuse et Charente).

Sa redécouverte dans la Charente est à l'origine d'une étude, réalisée en 2010 par le Bureau d'étude Biotope (Vincent Prié) qui a permis de dresser un état des lieux de la population sur le site Natura 2000.

La dernière étude estime la population à 100 000 individus sur le site Natura 2000. Avec un tel effectif, la Charente est la principale population mondiale connue.



DESCRIPTION DE L'ACTION :

Approfondissement des connaissances

La zone favorable à la présence de Grandes Mulettes ayant été définie, des prospections standardisées plus approfondies sur le secteur Saintes - Chaniers, sur la Seugne et sur le secteur Chaniers - Dompierre permettraient d'affiner l'évaluation des effectifs. Un complément d'inventaire, réalisé ici encore de manière standardisée sur le secteur Port-d'Envaux – Vaize, permettrait de préciser l'estimation des effectifs réalisée en 2007.

Une prospection visant particulièrement les individus enfouis (soit les très jeunes stades) permettrait de mieux comprendre les paramètres démographiques de cette population.

L'identification du poisson-hôte en bassin de la Charente est prioritaire. Sa préservation conditionne la survie de la Grande Mulette à moyen terme.

Suivi des populations :

Un suivi des populations doit être mis en place régulièrement (répartition, densité, état de conservation).

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Services scientifiques de la LPO, Biotope

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Approfondissement des connaissances

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) : xxxx

Budget prévisionnel : à définir

Suivi des populations :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) : xxxx

Budget prévisionnel : à définir

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action

Critères d'évaluation : Publication des résultats de l'étude

Recensement des populations de Râle des genêts et Marouette ponctuée



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Localisation et dénombrement des mâles chanteurs Détermination de l'évolution de la population
HIC visés	
EIC visées	Râle des genêts <i>Crex crex</i> ; Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>
Localisation	Toutes les prairies du site
Surface	environ 1.000 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le Râle des genêts, oiseau emblématique du site, est en voie de disparition dans l'ouest de la France. La population des vallées de la Charente et des Seignes doit faire l'objet d'un recensement régulier afin d'évaluer l'efficacité des mesures agro-environnementales proposées en faveur de l'espèce et de connaître l'évolution de cette fragile population.

Seuls deux à trois couples de Marouette ponctuée se reproduisent en Poitou-Charentes. Cette espèce en voie d'extinction doit être suivie pour permettre de mieux intégrer sa conservation aux actions de gestion.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Protocole :

- Localiser les mâles chanteurs la nuit entre 22h00 et 2h00 à l'aide de la repasse au magnétophone sur des points d'écoute distants de 500 m environ. Il s'agit de diffuser le chant de l'oiseau pour inciter les individus cantonnés à manifester leur présence.
- Effectuer au moins 2 passages de dénombrements en période de forte intensité de chant (mai et juin) en s'assurant des bonnes conditions météorologiques et en prenant en compte les effectifs maxima.
- Recensement nocturne exclusivement

Le temps nécessaire pour réaliser les 2 recensements est estimé à 2 fois 4 nuits de 4 h chacune (temps d'inventaire, déplacements non compris).

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

LPO, associations naturalistes partenaires, ONCFS

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) : 6 nuits / an + saisie, cartographie, analyse et rédaction du rapport soit 12 jours

Budget prévisionnel (5 ans) : 9600€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours de prospection réalisés ; cartographie des mâles chanteurs

Indicateur de performance : Mise à disposition d'une courbe d'évolution interannuelle du nombre de mâles chanteurs

Suivi des populations d'oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Réalisations de cartes spécifiques des résultats dans une perspective diachronique Evaluation de l'état de conservation des espèces par une courbe de tendance Evaluation des éventuelles menaces détectées sur le site.
HIC visés	
EIC visées	Bondrée apivore, Milan noir, Cigogne blanche, Busard des roseaux, Pie-grièche écorcheur, Martin-pêcheur, (Locustelle lusciniôide, Cigogne noire, Busard cendré, Blongios nain)
Localisation	Tout le site
Surface	7 000 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

Tous les 5 ans avec décalage des missions pour assurer une présence scientifique permanente sur le site.

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le site Natura 2000 abrite plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire remarquables et parfois menacés. L'objectif est de collecter l'information nécessaire à l'évaluation de leur statut et de leur évolution afin d'évaluer la pertinence des modes de gestions mis en œuvre sur le site, d'estimer l'efficacité des actions conservatoires mises en œuvre et finalement de juger de la capacité du docob à garantir le maintien des espèces dans un état de conservation favorable.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre : espèces suivies 1 fois tous les 5 ans

Bondrée apivore

La recherche des couples cantonnés tous les 5 ans, semble être l'action de base à suivre pour cette espèce apparemment rare sur le site Natura 2000

Protocole :

- Répertoire systématiquement les boisements favorables en période de cantonnement des oiseaux et observer à distance sur des points fixes plusieurs heures à partir du 25 mai.
- Visiter plusieurs fois en juillet et août les secteurs potentiellement favorables à la reproduction de l'espèce.

Milan noir

Considérée comme une des espèces patrimoniales emblématique de la vallée de la Charente, le Milan noir pourrait faire l'objet d'un recensement exhaustif des nicheurs tous les 5 ans dans le but de contrôler l'évolution de la population.

Protocole :

- Rechercher systématiquement tous les sites de cantonnement de l'espèce avant la pousse des feuilles (du 15 mars au 15 avril). Au moins 2 visites sont nécessaires pour contrôler l'installation effective des couples nicheurs.
- Mesurer si possible la réussite de reproduction en effectuant plusieurs visites sur les nids préalablement repérés à partir du 10 juin.

Pour la recherche des couples cantonnés, le temps nécessaire se situe entre 6 et 8 jours. Le contrôle des nichées, démarche plus astreignante, est estimée à 5-10 jours selon le nombre de nids.

Busard des roseaux

Espèce patrimoniale peu commune dans la vallée de la Charente, le Busard des roseaux pourrait faire l'objet d'un suivi de la reproduction tous les 5 ans, dans le but de mesurer l'évolution de la population.

Protocole :

- repérer les couples cantonnés en effectuant plusieurs visites de mars à la première décade d'avril et décrire le type d'habitat fréquenté. Localiser sur une carte les couples nicheurs. Mesurer, si possible, le succès de reproduction à la période d'envol des jeunes.
- Les sorties consacrées à la recherche de couples nicheurs doivent être effectuées le matin de préférence.

Cigogne blanche

Considérant la populaire Cigogne blanche comme l'une des principales espèces patrimoniales emblématiques de Charente-Maritime, un suivi exhaustif annuel de la population est assuré depuis 1995 dans le cadre d'une mission spécifique (hors cadre du seul Docob Natura 2000). Sur le site Natura 2000, un contrôle des nicheurs tous les 5 ans paraît suffisant.

Protocole :

- Recenser les couples occupant des nids de fin mars à fin avril
- Contrôler le succès de reproduction de chaque couple nicheur

Pie-grièche écorcheur

Pour mesurer l'évolution de l'effectif de pie-grièche, un recensement des couples nicheurs paraît nécessaire tous les 5 ans.

Protocole :

- Vérifier systématiquement les secteurs du site Natura 2000 comportant des haies basses d'épineux entre le 10 et 30 mai. La recherche des mâles ou des couples doit se faire à l'aide de jumelles ou de longues-vues en stationnant assez longuement sur les meilleurs points d'observation. Pointer sur une carte la position des oiseaux.
- Consacrer 1 ou 2 visites pour le recensement des familles entre le 20 juin et le 10 juillet le matin de préférence avec des conditions météorologiques favorables.

Pour réaliser ce travail sur l'ensemble de la zone d'étude, 5 à 8 jours paraissent suffisants.

Locustelle lusciniöide

La petite population de Locustelle lusciniöide, espèce en voie de disparition dans le Centre-Ouest, peut faire l'objet d'un recensement des mâles tous les 5 ans afin de mesurer l'évolution de l'effectif. Les comptages sont à effectuer systématiquement dans les parcelles composées de roselières inondées préalablement repérées et cartographiées.

Protocole :

- Effectuer les dénombrements des mâles chanteurs sur des points d'écoute espacés au maximum de 150 m entre fin avril et la première décade de mai, puis une seconde fois à la fin mai.
- Repérer à l'oreille et consigner sur carte les chanteurs sur chaque point d'écoute durant 10 mn
- Réaliser les comptages le matin, du lever du jour jusqu'à 10-11 heures avec des conditions météorologiques optimales (vent, brouillard et pluies à éviter).

Le temps imparti à cette mission pour couvrir la zone d'étude est estimée à 2 fois 4 matinées de 4 h chacune.

Martin-pêcheur :

Pour mesurer l'évolution de la population du Martin pêcheur du site Natura 2000, un recensement tous les 5 ans paraît suffisant.

Protocole :

- Parcourir le fleuve Charente et les Seignes à l'aide d'une embarcation pour localiser les nids en août, période qui permet de vérifier l'occupation par des couples nicheurs (indices de présence : crottes à l'entrée du terrier).

Pour réaliser ce travail, il est nécessaire de prévoir au moins 10 jours pour prospecter l'ensemble des bras de la Seigne et autres affluents de la Charente ainsi que la totalité du fleuve entre Cognac et Saint-Savinien.

Afin de réaliser une économie d'échelle, cette action doit être concomitante aux suivi Odonates ou Mustélidés semi-aquatiques.

Certaines de ces actions peuvent être groupées afin de limiter le temps imparti globale à cette fiche.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

LPO

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en jours) :

Mission	Prospection terrain	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total
Bondrée apivore, Milan noir et Busard des roseaux	15	5	2	22
Cigogne blanche	4	1	1	6
Martin pêcheur	4	2	2	8
Pie-grièche écorcheur et Locustelle lusciniöide	6	2	2	10

Programmation idéale de l'action sur un cycle de 9 ans à compter de 2012.

Mission	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
Bondrée apivore			X					X	
Milan noir			X					X	
Busard des roseaux			X					X	
Cigogne blanche				X					X
Martin pêcheur		X					X		
Pie-grièche écorcheur		X					X		
Locustelle lusciniôïde		X					X		

Budget prévisionnel (5ans) : 18400€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours consacrés à la mise en œuvre de l'action

Indicateur de performance : réalisation de cartes de localisation pour chaque espèce et détermination d'une tendance d'évolution des populations.

Suivi faunistique du marais de l'Anglade et évaluation de l'impact des mesures de gestion environnementale



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Fournitures d'indicateurs biologiques interannuels. Disposer d'indicateurs biologiques permettant d'évaluer la qualité environnementale du marais de l'Anglade, Evaluer l'impact à long terme des actions de gestion sur la faune Mise en place d'un suivi annuel des oiseaux nicheurs par points d'écoute et prospections standardisés, Mise en place de placette de suivi du Vertigo de Desmoulins dans les divers types de groupements floristiques et selon les modalités de gestion, Suivi standardisé des cortèges odonotologiques par transects et placettes de suivi d'émergence, Transects Cuivré des marais
HIC visés	
EIC visées	Communautés d'oiseaux, peuplements odonotologiques, Cuivré des marais, Vertigo de Desmoulins notamment.
Localisation	Marais de l'Anglade, commune des Gonds
Surface	90 ha
Actions liées	A5

PLANIFICATION

Annuelle, avec périodicité variable selon les groupes faunistiques visés afin d'avoir une présence scientifique « permanente » sur le site.

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le Marais de l'Anglade fait l'objet d'un programme de restauration écologique conduit dans le cadre de la mise en œuvre des actions du docob. Il est par ailleurs soumis à d'importants facteurs environnementaux défavorables (fermeture du milieu, abaissement de la nappe d'eau, etc).

Les suivis faunistiques proposés visent à évaluer l'impact sur la faune des actions de gestion mises en œuvre en considérant un faisceau d'indicateurs de groupes faunistiques variés. Il s'agit des communautés d'oiseaux, du Vertigo de Desmoulins, du Cuivré des marais, des communautés d'odonates, groupes pour lesquels le marais de l'Anglade présente un enjeu tout particulier.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Communautés d'oiseaux

- Mise en œuvre de points d'écoute standardisés répartis de façon homogène sur le site ;
- Evaluer par des techniques standardisées les densités de peuplement pour les espèces les plus indicatrices (passereaux paludicoles, passereaux dumicoles, passereaux prairiaux par ex) ;
- En phase initiale de suivi, évaluer la faisabilité d'installer un point STOC-Capture (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) en marais de l'Anglade. Il s'agit d'un suivi national protocolé, coordonné par le Muséum National d'Histoire Naturelle, basé sur des captures standardisées des oiseaux au filet. Ce programme permet de collecter des informations quantitatives et qualitatives, notamment sur leur productivité annuelle.

Transects Cuivré des marais

- Parcours à 4 reprises (2 passages à chaque génération de cuivrés) au cours d'une saison d'une série de transects traversant les divers habitats présents sur le site, avec dénombrement des individus par type de milieu et de modalité de gestion ;
- Evaluer la disponibilité en plantes hôtes des chenilles le long des parcours selon les milieux et les modalités de gestion.

Placettes Vertigo de Desmoulins

- Battage de la végétation et collecte de litière, tamisage puis tri du résidu sous binoculaire sur des placettes d'un m² géolocalisées ;
- Dénombrement des individus et restitution dans le milieu.

Suivis standardisés des communautés d'Odonates

- Dénombrement des émergences sur des placettes échantillons (déjà étudiées en 2000) ;
- Identification des exuvies collectées en laboratoire
- Dénombrement des imago observés le long de transects (mis en place expérimentalement en 2000)

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

LPO

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

Evaluation du temps consacré à chaque mission en jours

Mission	Prospection terrain	Détermination sous bino	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total
Suivi des communautés d'oiseaux	6		3	3	12
Placettes vertigo	3	2	2	2	9
Transects cuivrés	4		2	2	7
Peuplements odonatologiques	6	4	3	2	15

Programmation idéale de l'action sur un cycle de 9 ans à compter de 2012.

Mission	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9
Suivi communautés d'oiseaux	X		X		X		X		X
Placettes Vertigo de Desmoulins	X				X				X
Transects cuivrés				X				X	
Peuplement odonatologiques		X				X			

Budget prévisionnel (5 ans) : 22000€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : Nb de jours consacrés à la mise en œuvre de la mission

Indicateur de performance : rédaction de cartographie et de rapports de synthèse.

Suivi standardisé des cortèges avifaunistiques par la technique des points d'écoute



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Etudier les tendances d'évolution des communautés d'oiseaux, Etudier les variations de densité du peuplement dans le temps et l'espace, Evaluer l'impact des activités humaines sur les communautés d'oiseaux Cartographie de la richesse spécifique, patrimoniale, des divers cortèges, des espèces par technique d'interpolation (lissage des informations). A terme, réalisation de courbes de tendance par espèces.
HIC visés	
EIC visées	<ul style="list-style-type: none"> Communautés d'oiseaux dont toutes les espèces diurnes d'intérêt communautaire.
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Ensemble du site Natura 2000
Surface	<ul style="list-style-type: none"> 7 000 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

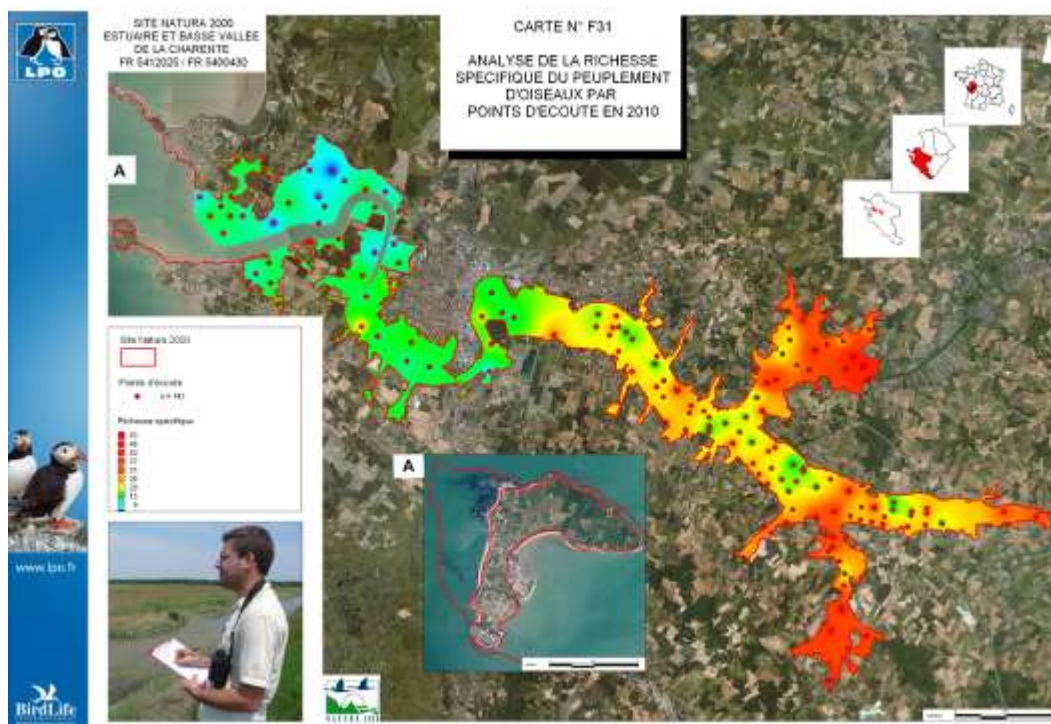
Tous les trois ans à compter de 2013.

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les espèces d'intérêt communautaire font l'objet de suivis spécifiques, souvent assez lourds, offrant une vision de l'évolution d'une espèce dans le temps et l'espace, mais déconnecté de son contexte faunistique. L'objectif d'un suivi standardisé des cortèges avifaunistiques par la méthode STOC par points d'écoute est d'obtenir des données plus complètes (concernant l'ensemble de l'avifaune) avec une technique parfaitement protocolée, permettant des restitutions à la fois par espèce mais aussi sous forme agrégée. Les points sont répartis de façon homogène sur l'ensemble du site afin de garantir une pression d'observation constante et une interpolation harmonieuse. Il ne s'agit ici d'un échantillonnage ponctuel mais d'un échantillonnage exhaustif. Avec cette technique, il est possible d'établir des cartes interpolées de richesse spécifique, de patrimonialité, de richesse spécifique par guide...

Cette approche, menée par la LPO, sur les sites Natura 2000 de la Seudre et de la Basse Vallée de la Charente, apporte de remarquables informations sur l'état de santé des diverses habitats et met très nettement en lumière les éventuels impacts des activités humaines sur le milieu naturel.

Parfaitement reproductible, la méthode permettra la constitution d'un suivi permanent, fournissant des indicateurs cartographiques, des courbes de tendance directement comparables.



Exemple de données agrégées élaborée à partir d'un réseau de points d'écoute présentant ici la richesse spécifique en basse Vallée de la Charente

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

- Mise en place d'un réseau de points d'écoute, idéalement situés tous les 500-750 m, répartis de façon homogène sur le site et couvrant l'intégralité des habitats présents.
- Réalisation des points d'écoute en deux passages (fin avril et mi-juin) sur l'ensemble de la zone.
- Saisie standardisée des données sous FEPS2009, analyse et restitution des résultats, dans un premier temps sous forme cartographique puis sous forme de cartes et de courbes de tendance.

2. Conditions particulières d'exécution

La mise en œuvre de cette action nécessite une grande technicité. Le nombre d'opérateurs doit être très faible (idéalement 2 personnes). Leur niveau d'expertise en identification acoustique doit être équivalent. Leurs points d'écoute doivent être mêlés au plan géographique. L'échantillonnage doit être fait en damier au cours de chaque campagne pour éviter des biais dus aux éventuelles variations climatiques.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

LPO

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en jours) :

Localisation des points d'écoute : 1
 Réalisation des points d'écoute : 30
 Saisie des données : 6
 Analyse et cartographie : 6
 Rédaction d'un rapport de synthèse : 4
 Total : 47

Budget prévisionnel (5 ans) : 18800€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours consacrés à la mission, publication des tableaux de données

Indicateur de performance : Réalisation d'analyses et de cartes spécifiques et agrégées.

S21

Suivi standardisé des cortèges chiroptérologiques par la technique des points d'écoute ultrasonores



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> Se doter d'un maillage de points d'écoute permettant d'évaluer les variations d'abondance des différentes espèces du site, Mettre en évidence d'éventuels foyers de plus forte densité concernant les habitats de chasse Mise en œuvre d'un observatoire chiroptérologique Elaboration de cartes de richesse spécifique
HIC visés	
EIC visées	Toutes les espèces de chauves-souris
Localisation	Totalité du site
Surface	7 000 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

Tous les 6 ans à partir de 2013, avec un intervalle plus serré en cas de forte évolution des populations.

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les populations de chauves-souris sont souvent méconnues et leurs variations d'abondance très imparfaitement suivies. Or, le statut de conservation de nombreuses espèces est défavorable. L'objectif est de mettre en place un suivi, ou plutôt de compléter le suivi en place, pour obtenir une vision plus claire de l'évolution des habitats. Cette démarche permettra en outre d'étudier l'intérêt des divers habitats en tant que sites d'alimentation selon les techniques de krigeage des données (carte exemple ci-dessous).

Ce type de carte permet de visualiser facilement où se situent les enjeux de conservation. Une telle carte serait des plus utiles pour le site Natura 2000 du Val de Charente, Seignes et Coran.



Exemple d'une carte de richesse spécifique en chauves-souris dans le site Natura 2000 des Landes de Cadeuil – LPO 2010

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Positionnement d'un réseau de points d'écoute de référence suivi périodiquement

Réalisation de points d'écoute ultrasonore en deux sessions par campagne de prospection

Analyse acoustique et informatique des signaux.

Saisie, cartographie analyse et rédaction d'un rapport de synthèse

2. Conditions particulières d'exécution

Tout le travail de nuit se fait 30 min après le coucher du soleil jusqu'en milieu de nuit, par conditions favorables, en période d'activité des animaux (mi-mai à fin juillet).

Ce travail implique une grande technicité des opérateurs.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

LPO et acteurs locaux

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) :

Positionnement d'un réseau de points d'écoute de référence suivi périodiquement : 1

Réalisation de points d'écoute ultrasonore en deux sessions par campagne de prospection : 20

Analyse acoustique et informatique des signaux : 5

Saisie, cartographie analyse et rédaction d'un rapport de synthèse : 10

Budget prévisionnel (5 ans) : 14400€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours consacrés à l'action, nb de points d'écoute réalisés

Indicateur de performance : publication d'un rapport de synthèse

Suivi standardisé des communautés de mammifères semi-aquatiques et étude de leur état sanitaire



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Cartographie de l'occupation du site par la loutre Localisation des noyaux de Vison d'Europe A l'occasion de ce suivi, un indicateur de tendance sera proposé pour la Crossope aquatique et le Campagnol amphibie notamment Résultats d'analyses toxicologiques sur les spécimens collectés (cadavres routiers par ex). Suivi collision/Loutre/Vison
HIC visés	
EIC visées	Vison d'Europe (prioritaire), Loutre d'Europe
Localisation	Ensemble du site Natura 2000
Surface	7 000 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

Tous les 6 ans à partir de 2012.

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

La **Loutre d'Europe** est une espèce relativement abondante dans les marais arrière-littoraux de Charente-Maritime. Le fleuve Charente joue un rôle majeur en tant que voie de colonisation du surplus de population vers l'est et le nord-est, zone où les populations de loutres sont encore fragiles. L'objectif pour cette espèce est de constituer des zones refuge, régulièrement réparties le long du fleuve Charente, pour favoriser les déplacements des animaux.

Le **Vison d'Europe** est une espèce prioritaire en matière de conservation à l'échelle européenne. La Charente-Maritime, et notamment le Val de Charente et Seignes, constitue désormais la limite septentrionale de répartition de l'espèce. Il s'agit d'un des noyaux de peuplement les plus viables du département. Sa préservation est indispensable à la sauvegarde de l'espèce. Comme pour la loutre, la mise en place de zones refuge devrait favoriser la quiétude et faciliter la recherche alimentaire de cette espèce particulièrement sensible.

Le **Castor d'Europe** est une composante essentielle dans le fonctionnement des hydrosystèmes naturels. Le piégeage intensif visant à alimenter l'industrie de la pelleterie au 18^e siècle a provoqué sa disparition du Centre-Ouest. Le Castor est réapparu au début du 21^e siècle dans la partie Poitou-charentaise du bassin de la Loire. Il est peu probable que cette population en expansion lente, puisse coloniser d'elle-même le bassin de la Charente, distant de plusieurs km des affluents amont de la Vienne. A l'occasion des suivis loutre/vison, une évaluation des capacités d'accueil du site pour le Castor d'Europe sera proposée dans la perspective de son éventuel retour.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques

L'objectif de cette action est d'évaluer l'évolution des populations des mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire du site (loutre, vison), en intégrant le cortège mammalogique associé (Crossope aquatique, Campagnol amphibie...), marqueur plus réactifs des changements environnementaux, Evaluer l'intérêt de l'habitat pour ces espèces (piégeage photographique), Etudier l'état sanitaire des mammifères aquatiques du site (analyse toxicologique).

Suivi des placettes loutres étudiées depuis 2000 (protocole standardisé Groupe Loutre UICN). Il s'agit de repérer des indices de présence à partir de points de référence sur 100 m de berge, de par et d'autre de ce point (amont, aval, rives droite et gauche).

Intégration des autres espèces semi-aquatique au protocole de suivi

Mise en place de campagnes standardisées de piégeage photographique pour étudier le Vison d'Europe
Collecter les cadavres de mammifères semi-aquatiques découverts sur le site pour analyse toxicologique (recherche d'anticoagulants).

Suivi des collisions Loutre/Vison

- 1- Réaliser une information dans les bulletins municipaux, avec un n° de tél à appeler (ONCFS, LPO...) pour signaler tout cadavre de Vison d'Europe, Loutre d'Europe (ou espèce supposée telle)
- 2- Centraliser les informations recueillies sous forme d'une base informatisée associée à une carte des collisions.

- 3- Fonctionnement : toute observation de Loutre ou Vison d'Europe supposée est transmise à l'ONCFS Courcoury qui, si elle est confirmée, retransmet à l'organisme « centralisateur ». Une synthèse des infos sera réalisée via la lettre d'information du site Natura 2000 et/ou les bulletins municipaux par exemple.

2. Conditions particulières

Autorisation de transport, de stockage et de transfert vers les centres d'analyse.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

LPO, animateurs des PNA loutres et vison, Pascal Fournier, universitaires référents.

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en j) :

Placettes suivis loutres et communauté associée : 18
Piégeage photographique vison : 40
Etude toxicologique : 4
Saisie des données, analyse et cartographie : 14
Rédaction rapport : 8

Prestation externe (étude toxicologique) : 2 500 €
Acquisition pièges photo : 5 000 €
Matériel consommable : 1 000 €
Documentation : 50 €

Suivi collision Loutre/Vison : 0,5 H-j/an

Budget prévisionnel (5 ans) : 45550€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteur de mise en œuvre : nb de jours consacrés à la mission

Critères d'évaluation : Restitution cartographique des analyses, publication de rapports synthétique.

Suivi des insectes d'intérêt communautaire : évolution de la répartition et suivi par placette échantillon



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DEL'ACTION :

Résultats attendus	Cartographie par espèce sur placette, évaluation des tendances d'évolution quand les dénombrements des animaux sont possibles et pertinents ou quand le nombre de placettes de suivis est significatif.
HIC visés	
EIC visées	Macromie splendide, Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Agrion de Mercure, Azuré du serpolet, Cuivré des marais, Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant
Localisation	Ensemble du site
Surface	7 000 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

Tous les 4 ans à partir de 2013.

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le site Natura 2000 présente une importance majeure pour la conservation de plusieurs espèces d'insectes d'intérêt communautaire endémiques franco-ibériques se situant en limite d'aire de répartition et pour lesquelles le val de Charente est d'importance mondiale (Gomphe de Graslin, Cordulie à corps fin, Macromie splendide). Plusieurs autres espèces présentent des noyaux de populations importants (Rosalie des Alpes, Cuivré des marais). Plusieurs semblent connaître une très forte diminution de leurs populations. L'objectif de l'action est de suivre l'évolution des insectes d'intérêt communautaire par des techniques standardisées afin de mieux comprendre quels facteurs influents favorablement ou défavorablement sur leur survie.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

- Suivi par placettes de collecte d'exuvies à l'émergence des odonates du fleuve Charente (en place depuis 1999)
- Suivi par présence/absence et évaluation de population par classe d'abondance sur des placettes le long des affluents de la Charente (Agrion de Mercure). Placettes en place depuis 2000.
- Suivi des papillons par transects échantillons répartis dans les habitats favorables (en place depuis 2000 pour le Cuivré des marais ; à initier pour l'Azuré du serpolet).
- Cartographie des contacts collectée au cours des autres suivis faunistiques pour les Rosalies et les Lucanes.

2. Conditions particulières d'exécution

La prospection des odonates fluviaux se fait en canoë sur tout le cours de la Charente et de la Seugne.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

LPO et acteurs locaux

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en j) :

Evolution du temps consacré à chaque mission en jours

Mission	Prospection terrain	Détermination sous bino	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total
Placette et transects odonates	15	5	3	3	26
Azuré du serpolet, Cuivré des marais	12		3,5	3,5	19
Lucane et rosalie	-			2	2

Budget prévisionnel : 18800€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours consacrés à la réalisation de la mission, nombre de transects réalisés, nombre d'exuvies collectées et déterminées

Indicateur de performance : Publication d'un rapport de synthèse avec cartographie et indicateurs de tendance.

Suivi des communautés de reptiles et d'amphibiens



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Evaluation de la faisabilité d'un programme LIFE (aval des élus, accord des autorités et des financeurs, détermination des enjeux techniques). Montage d'un pré-projet LIFE si contexte favorable pour septembre 2011
HIC visés	
EIC visées	Cistude d'Europe (Rainettes verte et méridionale, Grenouille agile, Triton marbré, Couleuvre verte-et-jaune, etc.)
Localisation	Totalité du site
Surface	7 000 ha
Actions liées	.

PLANIFICATION

Tous les 6 ans à partir de 2013

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Reptiles et amphibiens déclinent de façon drastique à l'échelle mondiale et régionale. Les populations sont fragilisées par de nombreux facteurs d'origine humaine dont l'altération des cycles naturels de l'eau (amphibiens) et la disparition des espèces proies (reptiles).

A l'échelle du site, aucun suivi n'a été mis en œuvre jusqu'ici et il est impossible d'évaluer de façon fiable l'état de conservation des espèces présentes. Le constat des naturalistes est portant sans appel, les populations d'amphibiens s'écroulent et la Cistude se fait rare. La mise en place d'un suivi standardisé nous permettrait d'étayer cette approche empirique et d'évaluer l'impact des actions de conservation engagées sur ces espèces indicatrices.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'objectif de cette action est d'étudier la faisabilité de zones refuge à Loure et Vison d'Europe le long du fleuve Charente et de la rivière Seugne. Rédiger des préconisations d'action. Etudier la faisabilité de la réintroduction du Castor d'Europe sur le bassin de la Charente afin de restaurer le fonctionnement écologique naturel des cours d'eau et favoriser la préservation des dernières populations de vison, Evaluer la perception locale d'un tel programme de réintroduction

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Elaboration d'un réseau de transects à Grenouille agile et cistude d'Europe

Mise en place d'un réseau de points d'écoute à amphibiens (rainettes)

Suivi de sites de ponte témoins de grenouilles brunes

Mise en place d'un réseau de centralisation coordonné des données hépétologiques sur Faune-Charente-Maritime

2. Conditions particulières d'exécution

Beaucoup de prospections se font de nuit, par conditions favorables (points d'écoute amphibiens)

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

LPO et acteurs locaux

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en j) :

Prospections de terrain : 25 jours (dont 3 jours pour la prospection Cistude)

Saisie, analyse et cartographie des résultats : 10 jours

Rédaction d'un rapport de synthèse : 3 jours

Budget prévisionnel (5 ans) : 15200€

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Agence de l'Eau. Financement Cistude pris en charge par Natura 2000, financeur alternatif à trouver pour les autres espèces.

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action

Indicateur de performance : Réalisation effective des suivis et publication des résultats.

S25

**Recherche d'espèces d'intérêt communautaire
méconnues ou non signalées sur le site mais dont la
présence est fortement probable**



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Détermination d'une potentielle présence, évaluation de la répartition des espèces découvertes sur le site, détermination de leur statut de conservation et rédaction de propositions d'action.
HIC visés	
EIC visées	Osmoderne pique-prune (découvert en 2009), Muscardin (découvert en 2009), Phragmite aquatique (jamais recherché), Damier de la Succise (potentiel), Bihoreau gris nicheur (potentiel), Tarier des prés (disparu ?), Blongios nain (disparu ?), etc.
Localisation	Ensemble du site Natura 2000
Surface	7 000 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

Annuelle

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Plusieurs espèces d'intérêt communautaire ont été récemment découvertes dans le site Natura 2000, d'autres n'ont jamais l'objet de recherche et sont potentiellement présentes, d'autres encore ont semble-t-il disparues. Beaucoup de ces espèces ont globalement des statuts précaires et méritent d'être intégrés dans le processus de gestion des docob. C'est notamment le cas de l'Osmoderne pique-prune ou du Phragmite aquatique, espèce faisant d'ailleurs l'objet d'un plan d'action international, national et d'une déclinaison régionale prévue à court terme.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La mission consiste en une centralisation des données des espèces visées, collectées à l'occasion de la réalisation des autres inventaires faunistiques. Ces données seront saisies, cartographiées sur une base annuelle mais analysées périodiquement.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

LPO et acteurs locaux

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) : 0,5 jours de centralisation des données collectées à l'occasion de la réalisation des autres inventaires et publication des résultats tous les cinq ans (4 jours)

Budget prévisionnel (5 ans) : 2600€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nb de réunions effectuées

Indicateur de performance : Publication des résultats d'inventaires.

Cartographie et identification des sites majeurs à Vertigo de Desmoulins. Identification des noyaux de population et analyse de leur viabilité



OCLT : Evaluer les résultats, la pertinence et l'efficacité du plan d'actions proposé par le Document d'Objectifs

ODD : Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Cartographie des peuplements actuels et des récents (présence subfossile) Détermination des sites à fort enjeux de conservation Préconisations d'action.
HIC visés	
EIC visées	Vertigo de Desmoulins
Localisation	Ensemble des milieux favorables
Surface	2 000 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

Phase 1 : été-automne 2012 ; phase 2 : tous les 6 ans.

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le vertigo de Desmoulins est un petit mollusque en fort déclin à l'échelle européenne, française, régionale et, vraisemblablement, sur le site Natura 2000.

Sa présence est avérée dans le marais de l'Anglade, dans le marais des Breuils mais sa cartographie fine n'a jamais pu être réalisée et le statut de conservation de l'espèce demeure très imparfaitement connu.

A l'échelle régionale, et vraisemblablement nationale, le site de la Moyenne vallée de la Charente a une responsabilité forte pour l'espèce. L'objectif de l'action est de mieux intégrer les problématiques de sa conservation dans le docob et de mettre en œuvre des actions de gestion à la fois rationnelles et efficaces.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Phase 1 : Etudier la répartition de l'espèce sur le site, Identifier et localiser les noyaux de peuplement, Analyser la viabilité des divers noyaux de peuplement et étudier leur connexion

Phase 2 : Suivre les principales populations par les techniques standardisées, développées et mises en œuvre par la LPO depuis près d'une décennie sur d'autres sites.

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Etude de la répartition de l'espèce par :

- Battage de la végétation et collecte de litière, tamisage puis tri du résidu sous binoculaire sur des placettes d'un m² géolocalisées ;
- Dénombrement des individus et restitution dans le milieu.

Les placettes de suivi seront réparties sur l'ensemble des milieux favorables présents sur le site.

2. Conditions particulières d'exécution

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

LPO et acteurs locaux

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) : Travail de terrain : 8 jours + analyse des résidus de tri sous binoculaire 4 j + saisie, cartographie, analyse et restitution des résultats : 6 jours.

Budget prévisionnel : 8000€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours consacrés à la mission, nombre de placette échantillons prospectées

Indicateur de performance : rédaction d'un rapport de synthèse

Suivi cartographique général (occupation du sol...)



OCLT : Evaluer les résultats biologiques et socio-économiques

ODD : Evaluer l'évolution surfacique de l'occupation du sol et des habitats naturels

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Cartographie de l'occupation du sol
HIC visés	tous
EIC visées	toutes
Localisation	Site 70 dans son intégralité
Surface	Site 70 dans son intégralité
Actions liées	

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- **1999** : Données relevées : usages du sol (dont habitats naturels), sur la base des complexes définis dans l'état initial 1999
- **2009** : Mise à jour de l'occupation du sol

Prévisionnel : (tous les 6 ans)

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Mise à jour périodique de l'occupation du sol et de la cartographie des habitats naturels (état initial 1999) afin de suivre l'évolution générale du site au regard de la mise en œuvre des actions du Docob.

2. Conditions particulières d'exécution

- Données relevées : usages du sol en 1999
- Fond de carte et données initiales
- Echelle de relevés : 1/10 000 (parcellaire déterminé par photo interprétation) – Echelle de restitution 1/70 000
- Périodicité : 6 ans (compatible avec la périodicité des rapports de l'Etat français à la Commission Européenne)
- Surface : 7087 ha soit 30 j de travail (terrain + infomatization des données sous SIG Mapinfo)

OUTILS DE REALISATION :

sans objet

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

sans objet

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

LPO, Opérateur local, DREAL, Comité de Pilotage

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Budget prévisionnel : 12000€ tous les 6 ans

Financeurs potentiels : Etat (FGMN)

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nombre de jours nécessaires pour la réalisation de l'action

Indicateur de performance : cartographie de l'occupation du sol mise à jour

Animer la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000



OCLT : Pérenniser la démarche de concertation pour l'étape de mise en œuvre et de suivi des résultats du document d'objectif
ODD : Pérenniser le rôle et le fonctionnement du comité de pilotage et de la démarche de concertation en général, Faire du document d'objectifs un outil de travail, de référence et d'aide à la décision pour les acteurs du site, Contribution à une meilleure prise en compte de la préservation des habitats naturels et d'espèces par des formations et sensibilisation
 Evaluer la compatibilité des nouveaux projets avec les objectifs de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire définis dans le Document d'Objectifs

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Comité de Pilotage une fois par an Rapport d'activité annuel Réunion des groupes de travail si nécessaire Coordination de la mise en œuvre du Docob Conseil en environnement
HIC visés	tous
EIC visées	toutes
Localisation	Site 70 dans son intégralité
Surface	7087 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

Prévisionnel : (tous les ans)

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

L'objectif de cette action est de préciser et définir le rôle de l'animateur du site Natura 2000.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'animateur intervient à plusieurs niveaux :

Bonne gouvernance du site

L'animateur travaille en concertation avec les acteurs du territoire au travers des groupes de travail qu'il réunit régulièrement au besoin, selon l'ordre du jour.

Pour analyser et évaluer les DocOb, plusieurs groupes de travail ont été constitués, regroupant les spécialistes plus particulièrement compétents sur les types de territoires concernés : « Prairies » ; « Boisements et haies » ; « Tourisme » ; « Urbanisme », « Incidences », « Eaux », « Poissons migrateurs ».

Les groupes de travail pourront être réunis de manière plus informelle que le Comité de Pilotage, en fonction des points à traiter.

L'animateur veille à l'actualisation de la liste des membres du Comité de Pilotage. La composition du comité de pilotage Natura 2000 est arrêtée par le préfet de département territorialement compétent au regard de la localisation du site Natura 2000 ou, si le site s'étend sur plusieurs départements, par un préfet coordonnateur désigné par arrêté du Premier ministre.

Le Comité de Pilotage est l'organe privilégié d'échanges et de concertation. Il se réunit annuellement –ou 1 fois/18 mois au plus tard). Le COPIL conduit l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le DOCOB.

Mise en œuvre des actions et objectifs du DocOb

L'animateur rédige annuellement le rapport d'activité, à la demande du Maître d'ouvrage. Publié tous les ans à la fin de la mission d'animation, il fait le point des actions réalisées pendant l'année et des projets en cours et futurs.

L'animateur veille à coordonner les partenaires, le montage et le suivi des actions proposées au Docob : assurer le suivi du site/ du DocOb et de sa mise en œuvre. Il assiste les maîtres d'ouvrage de second niveau dans la mise en œuvre des actions du DocOb.

L'animateur s'assure du prévisionnel des actions à mettre en œuvre. Régulièrement, le Docob est évalué et mis à jour en intégrant les nouvelles connaissances et les modifications du contexte socio-économique (évolutions de la PAC, de la démographie...). Un bilan de l'animation a lieu tous les 3 ans. Sur demande du Préfet, il peut être fait le choix de réévaluer à tout moment si on constate une évolution forte des attentes, des habitats et des espèces par exemple.

D'autre part, le site Natura 2000 doit être pris en compte par les politiques publiques du territoire. L'opérateur peut, au travers sa mission de mise en œuvre du Document d'Objectif préciser les politiques à l'échelle locale et en informer l'Etat, afin de les faire évoluer pour qu'elles prennent mieux en compte les enjeux territoriaux.

Il peut faire remonter les besoins spécifiques du site Natura 2000 auprès de l'Etat, en ce qui concerne :

- les Mesures agroenvironnementales territorialisées
- la PAC
- le régime d'évaluation d'incidences Natura 2000
- les aspects forestiers (carte d'identité, Plans simples de gestion...)
- les Plans de gestion d'étiage
- les Schémas de Cohérence Territoriale...

Ceci a pour finalité la prise en compte des objectifs suivants :

- Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant
- Maintenir les prairies naturelles inondables, ainsi que les espèces qui leurs sont associées à travers le maintien, et préférentiellement la revalorisation, des activités agricoles traditionnelles d'élevage
- Restaurer la valeur biologique et paysagère des pelouses calcaires par la remise en place d'un pâturage
- Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale (frênaie, aulnaie...) par le maintien de surfaces homogènes. Maintenir la totalité de la surface et éviter son morcellement...
- Porter à connaissance des partenaires, institutions, Etat, les résultats des analyses pour essayer d'infléchir les politiques agricoles locales et nationales, vers une mise en cohérence avec les enjeux et les sensibilités territoriales spécifiques à la zone fluviale.
- Intégrer la sauvegarde de la zone inondable et des habitats naturels de façon accrue dans les politiques publique : PAC, Loi d'Orientation Agricole, Mesures agroenvironnementales, Plan d'action Zones humides, Evaluation d'incidences, Carte d'identité, Orientations régionales forestières...
- Déclinaison des cahiers des charges agricoles, forestiers à l'échelle du site Natura 2000
- Promouvoir le DOCOB pour favoriser le porter à connaissance des enjeux écologiques et objectifs de conservation ;
- Assurer une veille relative aux projets de travaux, d'aménagement,

Conseil en environnement auprès des acteurs locaux, information et communication

La structure animatrice envoie régulièrement différentes informations aux acteurs locaux et notamment aux collectivités : lettre Natura 2000, lettre d'information du site, nouvelle réglementation, dossier du maire, conseils de gestion, bulletins municipaux...

A chaque changement de municipalité, il a été observé que certaines informations concernant le site Natura 2000 peuvent ne pas être transmises. Un dossier de document d'information Natura 2000 (tous documents, plaquettes, décrets...) sera envoyé aux mairies concernées. Il permettra aux nouveaux conseils municipaux de prendre connaissance du site Natura 2000, de ses enjeux et objectifs de préservation. Les prochains envois sont à prévoir en 2013, 2018, 2023...

La structure animatrice répond aux différentes sollicitations et conseille les acteurs et partenaires en matière de gestion environnementale notamment.

La structure animatrice communique régulièrement via la mise en ligne d'actualités et d'études sur le site internet, l'envoi d'email aux partenaires et collectivités. Elle gère l'exposition Natura 2000 en sa possession en la faisant circuler entre les différents partenaires.

OUTILS DE REALISATION :

Invitation de la Préfecture aux membres du Comité de Pilotage, Invitation de la structure animatrice (groupe de travail), Subventions

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

DREAL, membres du COPIL, membres des groupes de travail

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Comité de Pilotage, Préfecture, DREAL, Ministère de l'Agriculture, (partenaires : ONG, établissements publics et socioprofessionnels), CRPF, DDTM et DDT, SDFPS, GDF, Etat, Collectivités...

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Sans objet

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nombre de jours nécessaires pour réaliser l'action, nombre de réunions des groupes de travail, nombre de jours nécessaires à l'évaluation et la mise à jour du Docob, nombre de jour nécessaire à la rédaction du rapport d'activité

Indicateur de performance : Comité de Pilotage effectué une fois par an

Rencontre des groupes de travail en fonction de l'ordre du jour, Evaluation et mise à jour effectuée, Prise en compte du DOCOB dans les futurs plans, projets et schémas territoriaux, communication auprès des nouvelles municipalités

MO2

Mise en cohérence du périmètre du site



OCLT : Pérenniser la démarche de concertation pour l'étape de mise en œuvre et de suivi des résultats du document d'objectif
ODD : Adapter le Docob aux évolutions du contexte socio-économique local, en assurant son évaluation et mise à jour périodiques

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Modification du périmètre du site de façon à intégrer de nouveaux espaces dans le site Natura 2000
HIC visés	Tous
EIC visées	Tous
Localisation	Intégralité du site
Surface	7087 ha
Actions liées	-

PLANIFICATION

Prévisionnel : (tous les ans)

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Des acteurs locaux, tels que l'association Perennis et la commune de Crazannes, souhaitent que des vallons latéraux qui n'ont pas été inclus dans le périmètre Natura 2000 pour des raisons souvent purement administratives lors de l'informatisation des périmètres, y soient rattachés. De même, la Fédération départementale de pêche souhaiterait voir le périmètre prendre en compte une partie amont du Braméit. Enfin d'autres suggestions ont été émises, notamment d'intégrer le cours d'eau du Pidou, affluent du Coran ainsi que les champignonnières de Saint Sauvant/Saint Césaire. Leur rattachement est possible à condition que ces espaces hébergent effectivement les espèces et habitats d'intérêt communautaires du site.

A l'origine, le site Natura 2000 a été désigné sur une carte au 100 000^{ème}. Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de recadrer le périmètre sur une carte au 25000^{ème} et donc de réadapter le périmètre en fonction des exigences écologiques et purement fonctionnelles (rattachement du périmètre aux limites cadastrales et physique)

DESCRIPTION DE L'ACTION :

1. Modalités techniques de mise en œuvre

- Etudier les périmètres proposés à rattachement au site FR5400-472/FR541-2005
- Lancer si nécessaire, une révision administrative et technique (informatisation SIG) du périmètre du site pour y rattacher des secteurs oubliés mais biologiquement cohérents.

2. Conditions particulières d'exécution

- 1- s'assurer de la cohérence biologique : les espaces à rattacher doivent héberger de manière effective des espèces et habitats d'intérêt communautaires, et avoir un lien biologique fonctionnel avec le site
- 2- respecter la procédure administrative de concertation et de modification des périmètres prévue par les textes

OUTILS DE REALISATION :

Subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Procédure de consultation : tous les partenaires locaux prévus par les textes en vigueur

Bénéficiaires : tous les propriétaires, usagers ou ayant droits souhaitant réaliser des travaux de gestion en faveur des habitats ou espèces d'intérêt communautaire sur les secteurs proposés, pourront, du fait du rattachement du secteur au site Natura 2000, bénéficier d'un Contrat Natura 2000, d'une Charte Natura 2000 ou d'un conseil en environnement dans le cadre de la mise en œuvre du Docob, et des aides financières afférentes.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure animatrice, DREAL, Préfectures 16 et 17, administrations

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Coût indicatif unitaire prévisionnel (en € ou H-j) : Vallon du Bel-Air : 1j ; autres secteurs si besoin : 2j / secteur ?

Budget prévisionnel : 400€ ; autres secteurs : 800€/secteur

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nb de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action

Indicateur de performance : surface totale rattachée au site

MO3

Formation et sensibilisation des acteurs / partenaires aux enjeux du site



OCLT : Contribution à une meilleure prise en compte de la préservation des habitats naturels et d'espèces par des formations et sensibilisation

ODD : Sensibiliser les exploitants agricoles aux habitats et espèces remarquables, Sensibiliser les équipes d'entretien aux enjeux biologiques en intégrant, un module spécifique de formation/sensibilisation des équipes aux enjeux biologiques spécifiques du site (faune/flore, techniques, espèces envahissantes)

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Formation et sensibilisation des différents acteurs du territoire aux enjeux biologiques et à ce qu'est Natura 2000.
HIC visés	Tous
EIC visées	Toutes
Localisation	Site 70 en intégralité
Surface	7087 ha
Actions liées	

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le site Natura 2000 est composé de plusieurs habitats d'intérêt communautaire. L'entretien de ces espaces se doit de préserver ces habitats. Les équipes d'entretien ne connaissent pas toujours les particularités de l'entretien en site Natura 2000.

Il y a une forte demande locale de la part des exploitants agricoles, des équipes d'entretien, des collectivités, pour une formation/information leur permettant de reconnaître et/ou de voir les espèces et habitats remarquables pour lesquels ils ont une responsabilité patrimoniale à travers leurs activités.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les modules de formation et sensibilisation seront adaptés à chaque groupe d'acteurs/partenaires :

- gestionnaires d'espace public et entreprises gestionnaires d'espace public
- exploitants agricoles
- propriétaires forestiers
- espèces invasives
- autres thématiques...

En fonction des demandes, le module de formation fera l'objet d'une adaptation spécifique.

- Organiser 1 à 2 jours (non contigus, saisons différentes) de formation à l'attention des exploitants agricoles et des collectivités dont ½ jour de terrain, montrant les espèces indicatrices (flore, habitats, faune) remarquables de la vallée, leur sensibilité, les enjeux de gestion pour les maintenir.
- Intégrer à la formation standard des équipes d'entretien, une journée de formation aux enjeux biologiques de la directive Habitats, et aux enjeux biologiques, paysagers et hydrologiques de niveau local ou national (1/2 jour en salle, ½ jour terrain)
- Module spécifique Vison d'Europe (formation des piégeurs)
- Formation aux risques liés aux espèces envahissantes...

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Organismes et exploitants agricoles, Chambre d'Agriculture, personnels DID chargés de l'entretien, personnels communaux, brigades vertes, service des espaces verts, collectivités...

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Opérateur local, DREAL, Nature environnement 17, EPTB Charente, DID, FDAAPPMA, DDEA...

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Budget prévisionnel : 2000€/ formation

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Conseil Général, Chambre d'Agriculture...

INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nombre de jours nécessaires à la réalisation de l'action

Indicateur de performance : nombre de formations effectuées, nombre de personnes sensibilisées

MO4

Aide aux collectivités territoriales



OCLT : Contribution à une meilleure prise en compte de la préservation des habitats naturels et d'espèces par des formations et sensibilisation

ODD : Pérenniser le rôle et le fonctionnement du comité de pilotage et de la démarche de concertation en général

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	Information optimale concernant le site Natura 2000 auprès des collectivités territoriales Réponse aux différentes sollicitations : conseil environnemental, questions administratives...
HIC visés	Tous
EIC visées	Toutes
Localisation	Site 70 en intégralité
Surface	7087 ha
Actions liées	MO1, MO2, MO6

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Les collectivités territoriales jouent un rôle majeur dans le site Natura 2000. En effet, elles ont un rôle intégrateur à l'échelle de la commune car elles regroupent des agriculteurs, des exploitants forestiers, des usagers du site Natura 2000...

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La structure animatrice informe et aide les collectivités territoriales :

- Une présentation de Natura 2000 au conseil municipal de la commune aura lieu une fois tous les 5 ans (à raison d'environ 9 collectivités par an (34 communes, 8 communautés de communes, 4 pays))
- Un dossier du « Maire » sera remis à chaque changement de municipalité : celui contient toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du réseau Natura 2000
- Un article sera préparé tous les ans afin d'être intégré au bulletin municipal de la commune. Idéalement, il est envoyé en novembre aux communes.
- Elle rédige un Infosite, lettre d'information du site Natura 2000 annuellement. Cette lettre est ensuite envoyée aux collectivités en plusieurs exemplaires papier et électronique.
- La structure animatrice envoie régulièrement des informations aux collectivités : lettre Natura 2000, nouvelles réglementations, nouveautés, ...
- Elle suit les évolutions de l'affichage de l'exposition Natura 2000 éditée en 2008.
- Elle apporte des conseils par rapport aux documents d'urbanisme et Natura 2000 (PLU, SCOT...). Si la commune souhaite se développer, elle peut émettre des préconisations.
- Elle peut apporter des conseils pour l'entretien des espaces communaux, fossés, cours d'eau situés au sein de la zone Natura 2000 mais pas seulement.
- Elle assiste les collectivités dans leur engagement dans le site : signature de charte, contrat Natura 2000.
- Toute action permettant de répondre aux attentes et questions des collectivités.

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Communes, communautés de communes, pays...

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Opérateur local, DREAL

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Animation : 15 J-H/an

Budget prévisionnel : 6000€

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nombre de jours nécessaires pour la réalisation de l'action

Indicateur de performance : communication auprès des collectivités, conseil en environnement

MO5

Prise en compte de Natura 2000 au sein des documents d'urbanisme



OCLT : Contribution à une meilleure prise en compte de la préservation des habitats naturels et d'espèces par des formations et sensibilisation

ODD : Pérenniser le rôle et le fonctionnement du comité de pilotage et de la démarche de concertation en général, Evaluer la compatibilité des nouveaux projets avec les objectifs de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire définis dans le Document d'Objectifs

CADRE DE L'ACTION

Résultats attendus	Prise en compte de Natura 2000 au sein des documents d'urbanisme
HIC visés	Tous
EIC visées	Toutes
Localisation	Site 70 en intégralité
Surface	7087 ha
Actions liées	MO5

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Le droit de l'urbanisme donne, par le biais de ses outils, une compétence essentielle aux communes en matière de préservation des espaces naturels.

Les communes sont en principe couvertes par un Plan d'Occupation des Sols (POS) qui deviendra Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'occasion des prochaines révisions (comme l'énonce la loi Solidarité et Renouvellement de l'Urbanisme du 13 décembre 2000).

A l'échelle d'un Pays, un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) peut être mis en place et définit les orientations de développement d'un territoire.

Pour ne pas envisager des projets qui s'avèreraient difficilement réalisables compte tenu de l'enjeu de protection représenté par des habitats et espèces d'intérêt communautaire, il importe d'identifier, à l'occasion de l'élaboration des documents d'urbanisme, les incidences de ces projets prévoyant de l'urbanisation et des aménagements dans, ou à proximité, d'un site Natura 2000.

C'est la raison pour laquelle, ces documents de planification sont à leur tour soumis à évaluation environnementale au regard des objectifs de conservation de ces sites (article R 121-14 II – 1 du code de l'urbanisme). Ces dispositions imposent d'effectuer une évaluation des effets potentiels ou avérés sur l'environnement de certains documents de planification avant leur approbation, et ce, quelle que soit la procédure utilisée (articles L 121-10 s et R 121-14 s du code de l'urbanisme).

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Afin d'avoir un aménagement durable du territoire, il est primordial que les communes ou groupements de communes se dotent d'un document d'urbanisme.

Les SCOT, les PLU et les cartes communales doivent prendre en compte la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, des zones humides et des zones d'expansion de crue dans la définition de leur zonage et des règles associées.

L'état initial de l'environnement doit identifier les enjeux dès la phase de diagnostic (sans attendre la rédaction du rapport de présentation ou même l'arrêt du PLU) et le projet de PLU (PADD, règlement avec son zonage) doit être élaboré de manière à épargner ces enjeux majeurs. La démarche de prise en compte de l'environnement doit permettre de faire évoluer les projets du PLU (démarche itérative évaluation-adaptation du projet) en choisissant des dispositions du PLU ayant des incidences positives sur le milieu naturel et le maintien de la biodiversité.

Il convient de supprimer ou réduire les incidences négatives (notamment en formulant, puis comparant, au regard des objectifs de conservation du site, différentes variantes, voire solutions alternatives, permettant d'atteindre les objectifs communaux et en modifiant l'implantation et/ou la conception des travaux, ouvrages ou aménagements) et finalement justifier le choix retenu. Il est essentiel de noter que le coût ou encore l'opportunité, foncière notamment, ne peuvent constituer à priori une justification recevable pour orienter la préférence vers une variante qui ne serait pas la moins dommageable pour la préservation de la biodiversité.

Les incidences résiduelles négatives ne doivent pas, par principe, porter atteinte à l'état de conservation des sites Natura 2000, en particulier lorsque ceux-ci abritent un type d'habitat naturel ou une espèce prioritaire.

Deux possibilités s'offrent à la commune :

- Protéger les secteurs concernés avec le zonage le plus adapté (à priori une zone N stricte) et expliciter ce choix dans le cadre du rapport de présentation.
- Si le projet de PLU prévoit des zones d'urbanisation ou d'aménagement sur ou à proximité d'un site Natura 2000, les études devront alors être plus complètes et les choix très argumentés.

Ainsi, il est recommandé :

- d'inscrire explicitement dans les SCOT, les PLU et les cartes communales, lors de leur révision ou de l'élaboration, le périmètre du site et sa vocation à conserver ou rétablir dans un état favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire, ainsi que les zones humides.
- d'affecter au site un zonage qui garantit durablement cet objectif (zones N aux PLU).
- de classer au sein des PLU et cartes communales les éléments paysagers patrimoniaux et faisant office d'habitat d'espèces : certaines haies et mares peuvent ainsi être concernées. Ces éléments seront à définir dans le cadre de l'état des lieux établi lors de l'élaboration du document d'urbanisme.
- De réfléchir à une trame verte et bleue cohérente à l'échelle des SCOT et des PLU afin de relier les espaces naturels entre eux.
- Concernant les espaces boisés classés, il convient d'éviter de classer les peupleraies en EBC et de réfléchir judicieusement au choix de ces zones : linéaires de haies existants, bois isolés, futurs linéaires de haies, zones sensibles et d'intérêt...

OUTILS DE REALISATION :

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de l'ODD ou de l'OCLT

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Communes, communautés de communes, Pays, Services de l'Etat, Conseil général, Conseil régional

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Opérateur local, Bureau d'études, DREAL...

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS :

Animation : 2 J-H/an

Budget prévisionnel : 800€/an

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Indicateur de mise en œuvre : nombre de jours nécessaires pour la réalisation de l'action

Indicateur de performance : Nombre de documents d'urbanisme tenant compte du site Natura 2000, des zones humides, des habitats et espèces d'intérêt communautaire

3 Outils de mise en œuvre des actions

Code	Intitulé de l'action	CONTRAT NATURE 2000	CHARTRE	OUTILS FINANCIERS Hors contrats	AUTRES OUTILS (contextuels, ponctuels ou temporaires)
A1	Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
A2	Gestion environnementales des prairies naturelles	<p>Contrat NiNi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Mesure A32301P, A32304R, A 32303P et R de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007. <p>Contrat agricole MAEt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 214 du PDRH, FEADER ; <p>Détails des engagements unitaires du Socle H02 (PHAE 2)</p> <p>Herbe 01 « Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage »</p> <p>Herbe 02 « limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairie et habitats d'intérêt communautaire »</p> <p>Herbe 03 « absence de fertilisation minérale et organique sur prairie et habitats d'intérêt communautaire »</p> <p>Herbe_04 « ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes »</p> <p>Herbe_06 « absence d'intervention mécanique (fauche ou broyage) pendant une période déterminée sur prairie et habitats d'intérêt communautaire » Date de Référence : 10 mai</p> <p>Herbe_11 « Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats humides »</p> <p>Couver_06 « Création et entretien d'un couvert herbacé »</p>	<p>F01 : Prairie</p> <p>F02 : Prairie de fauche à haut niveau d'engagement biologique</p> <p>F03 : Culture en cours de reconversion en prairie naturelle</p> <p>F04 : Prairie fleurie à hautes herbes</p>		<p>Arrêté préfectoral fixant les règles relatives aux Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales.</p>

A3	Conservation du Rôle des genêts et de ses habitats	<p>Contrat NiNi : - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Mesure A32301P, A32304R de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007.</p> <p>Contrat agricole MAEt : - Mesure 214 du PDRH, FEADER ;</p> <p>Détails des engagements unitaires du Socle H02 (PHAE 2) Herbe 01 « Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage » Herbe 02 « limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairie et habitats d'intérêt communautaire » Herbe 03 « absence de fertilisation minérale et organique sur prairie et habitats d'intérêt communautaire » Herbe_04 « ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes » Herbe_06 « absence d'intervention mécanique (fauche ou broyage) pendant une période déterminée sur prairie et habitats d'intérêt communautaire » Date de Référence : 10 mai Herbe_11 « Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats humides » Couver_06 « Création et entretien d'un couvert herbacé »</p>	<p>F01 : Prairie F02 : Prairie de fauche à haut niveau d'engagement biologique F03 : Culture en cours de reconversion en prairie naturelle F04 : Prairie fleurie à hautes herbes</p>		<p>Plan National d'actions en faveur du Rôle des Genêts Arrêté préfectoral fixant les règles relatives aux Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales.</p>
A4	Amélioration du fonctionnement des cours d'eau par l'installation de systèmes d'abreuvement et de protection contre la divagation du bétail			<p>Mesure 323 D2 du PDRH, FEADER FEDER : mesure 4 axe 2</p>	
A5	Restauration et gestion biologique de la cladiaie : Marais de l'Anglade	<p>Contrat NiNi : - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Mesure A32301P et A32305R de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007</p>	<p>F05 : Cladiaie tourbeuse F06 : Cladiaie embroussaillée</p>	<p>Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER</p>	

A6	Gestion et restauration de la valeur biologique des pelouses calcaires	Contrat NiNi : - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Restauration et entretien par la fauche : mesures A32301P et A32305R de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007 ; - Equipements pastoraux et entretien par pâturage : mesures A32303P et A32303R de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007 ;	F07 : Pelouses calcaïques		
A7	Gestion favorable à l'avifaune	Cf fiches A2, A3, A8, B3, B9, B4, E8		Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
A8	Gestion environnementale de la mégaphorbiaie	Contrat NiNi : - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Restauration et entretien par la fauche : mesures A32301P et A32305R de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007 ; - Equipements pastoraux et entretien par pâturage : mesures A32303P et A32303R de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007 ; - Création, restauration et gestion d'ouvrages de petite hydraulique ; mesures A 32314 P et R. MAEt : - Mesure 214 du PDRH, FEADER ; Restauration et entretien par la fauche : Sode H02-Ouvert02-Herbe 03 et 05.	F04 : Prairie fleurie à hautes herbes F08 : Frayères des zones basses inondables		
E1	Accompagner la gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de la Charente			9 ^e programme Adour Garonne Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	SDAGE Adour Garonne SAGE Charente

E2	Restauration des fonctions naturelles des cours d'eau par l'adaptation des pratiques de gestion et des activités		F18 : Fleuve Charente F17 : Rivières et petits cours d'eau	Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	SAGE, PGE, Schéma de gestion Charente aval
E3	Organiser pour les affluents, une forme d'entretien collectif des berges	Contrat NiNi : - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Mesure A32311P/ R de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007		9 ^{ème} programme de l'Agence Adour Garonne FEDER : mesure 4 axe 2.	Article L 215-14 du Code de l'Environnement SDAGE, SAGE
E4	Prise en compte du Vison d'Europe dans la lutte sélective contre le Ragondin		A10 : Modalités de piégeage du Ragondin	FEDER : mesure 4 axe 2.	Arrêtés préfectoraux fixant la liste des animaux classés nuisibles et leurs modalités de destruction. Arrêté préfectoral organisant de façon annuelle la lutte contre le ragondin et le rat musqué. Plan national de restauration du Vison d'Europe.
E5	Adaptation des ouvrages d'art Vison d'Europe	Contrat NiNi : - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Mesure A32325P de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007.	A07 : Entretien des ouvrages d'art	FEDER : mesure 4 axe 2.	Plan national de restauration du Vison d'Europe.
E6	Restauration du cours d'eau du Coran au niveau de l'étang de St Bris des bois/St Césaire			9 ^{ème} programme de l'Agence Adour Garonne Animation : mesure 323 A du PDRH, FEADER.	Projet d'inscription du Coran sur la liste 2 de l'article L214-17

E7	Gestion environnementale des cours d'eau, de leur végétation rivulaire et de leurs berges	<p>Contrat NiNi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Mesure A32311P et R, A 32315P de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007 <p>Contrat Forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 227 du PDRH, FEADER ; - Mesure F227006, F227008 de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007 	<p>F13 : Bande boisée de cours d'eau</p> <p>F17 : Rivières et petits cours d'eau rapides</p> <p>F18 : Fleuve Charente</p> <p>F19 : Sommets de berges de la Charente</p> <p>A13 : Angélique des estuaires</p>	9 ^{ème} programme de l'Agence Adour Garonne	Programmes d'intervention des Syndicats de cours d'eau...
E8	Génie écologique de la restauration des berges de la Charente et de ses affluents	<p>Contrat NiNi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Mesure A32311P de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007 <p>Contrat Forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 227 du PDRH, FEADER ; - Mesure F227006 de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007 	<p>F13 : Bande boisée de cours d'eau</p> <p>F19 : Sommets de berges de la Charente</p> <p>F12 : Création de boisements alluviaux d'essences locales</p>		
E9	Gestion de la végétation rivulaire et des berges des fossés	<p>Contrat NiNi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Mesure A32311P et R, A32312P et R de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007 <p>Contrat Forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 227 du PDRH, FEADER ; - Mesure F227006, F227008 de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007 	F16 : Entretien des fossés et de leurs berges	9 ^{ème} programme de l'Agence Adour Garonne	
E10	Mise en œuvre de la trame bleue sur la Charente, la Seugne et le Coran		<p>F17 : Rivières et petits cours d'eau rapides</p> <p>F18 : Fleuve Charente</p>	Animation : mesure 323 A du PDRH, FEADER	SDAGE Adour Garonne Loi n°2009-967 du 3 août 2009 relative à la création de la trame verte et bleue.
E11	Amélioration de la libre circulation des poissons migrateurs par l'aménagement des obstacles à la migration	<p>Contrat NiNi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Mesure A32317P de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007. 	<p>F17 : Rivières et petits cours d'eau rapides</p> <p>F18 : Fleuve Charente</p>	<p>9^{ème} programme de l'Agence Adour Garonne</p> <p>FEDER : mesure 4 axe 2.</p> <p>Animation : mesure 323 A du PDRH, FEADER.</p>	SDAGE Adour Garonne

E12	Etude de faisabilité et scénarii d'aménagement pour la préservation d'un site de frai de Lamproie marine	Contrat NiNi : - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Mesure A32317P, A32319P et A32325P de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007.		Animation : mesure 323 A du PDRH, FEADER.	SDAGE Adour Garonne
E13	Mesures en faveur des zones humides : mares	Contrat NiNi : - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Mesure A32309P/R de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007. Contrat Forêt : - Mesure 227 du PDRH, FEADER ; - Mesure F227002 de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007.			
E14	Gestion favorable aux espèces piscicoles	Cf actions E10, E11, A8, TL1, TL4, E16, E17, E6, E7	F08 : Frayères des zones basses inondables F16 : Entretien des fossés et de leurs berges F17 : Rivières et petits cours d'eau rapides F18 : Fleuve Charente A03 : Pratique de la pêche	FDAAPPMA 17	Cellule Migrateurs, EPTB Charente, FDAAPPMA
E15	Gestion favorable à l'Angélique des estuaires	Cf actions E16, E17, E7, TL4	F19 : Sommets de berges de la Charente A04 : Navigation fluviale A13 : Angélique des estuaires	Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	Conservatoire Botanique Sud Atlantique
E16	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Contrat NiNi : - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Mesure A32320P/R de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007. Contrat Forêt : - Mesure 227 du PDRH, FEADER ; - Mesure F227011 de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007	A11 : Plantes envahissantes		SDAGE Adour Garonne
E17	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : information sensibilisation		A11 : Plantes envahissantes	Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
B1	Schéma de boisement concerté			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	Politique forestière : Schéma de boisement concerté réalisé en partenariat avec le CRPF/ADEV

B2	Harmoniser la politique forestière			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	Politique forestière : documents d'information édités par les instances de vulgarisation forestière (CRPF, CETEF,...).
B3	Gestion environnementale des boisements alluviaux spontanés	Contrat Forêt : - Mesure 227 du PDRH, FEADER ; - Mesure F227001 à F227015 de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007	F09 : Boisements alluviaux spontanés F12 : Création de boisements alluviaux spontanés F15 : Entretien ou recréer des linéaires de frênes têtards	Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	Politique forestière : documents d'information édités par les instances de vulgarisation forestière (CRPF, CETEF...) - PEFC Ouest et en particulier cahier des charges national d'exploitation forestière. - Code de bonnes pratiques sylvicoles de Poitou-Charentes.
B4	Gestion environnementale des ripisylves	Contrat NiNi : - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Mesure A32311P et R de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007 Contrat Forêt : - Mesure 227 du PDRH, FEADER ; - Mesure F227006, F227008 de la circulaire de gestion	F13 : Bande boisée de cours d'eau F16 : Entretien des fossés et de leurs berges F12 : Création de boisements alluviaux d'essences locales	9 ^{ème} programme de l'Agence Adour Garonne Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	Politique forestière : documents d'information édités par les instances de vulgarisation forestière (CRPF, CETEF,...). - Code de bonnes pratiques sylvicoles de Poitou-Charentes.
B5	Conservation de la population de Vison d'Europe et de ses habitats	Cf actions A2, A8, A8, B3, B4, B7, B8, E4, E5, E10	F09 : Boisements alluviaux spontanés F13 : Bande boisée de cours d'eau F17 : Rivières et petits cours d'eau rapides A07 : Entretien des ouvrages d'art A10 : Modalités de piégeage du Ragondin	FEDER : mesure 4 axe 2.	Plan national de restauration du Vison d'Europe.

B6	Gestion favorable à la Rosalie des Alpes	Cf actions B3, B4, B7, B9	F09 : Boisements alluviaux spontanés F13 : Bande boisée de bord de cours d'eau F14 : Haies arbustives ou arborées F15 : Entretien ou recréer des linéaires de frênes têtards		
B7	Gestion environnementale des boisements mixtes (peupleraie sous-étage frênaie)		F10 : Boisements mixtes	Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	Politique forestière : documents d'information édités par les instances de vulgarisation forestière (CRPF, CETEF,...). - PEFC Ouest et en particulier cahier des charges national d'exploitation forestière. - Code de bonnes pratiques sylvicoles de Poitou-Charentes.
B8	Gestion environnementale des boisements de rapport (peupleraies pures)		F11 : Boisements de production	Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	Politique forestière : documents d'information édités par les instances de vulgarisation forestière (CRPF, CETEF,...). - PEFC Ouest et en particulier cahier des charges national d'exploitation forestière. - Code de bonnes pratiques sylvicoles de Poitou-Charentes.
B9	Reconstitution/Création d'un maillage de haie	Contrat NiNi : - Mesure 323 B du PDRH, FEADER - Mesure A32306R/P de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007. Contrat Forêt : - Mesure 227 du PDRH, FEADER ; - Mesure F227013 de la circulaire de gestion du 21 novembre 2007.	F14 : Haies arbustives ou arborées	Collectivité territoriale : CG17, Conseil régional Poitou-Charentes	Prom'haies (plants), Conservatoire botanique sud-atlantique

TL1	Sensibilisation des partenaires du tourisme aux enjeux biologiques		A01 : Sentiers et randonnées A02 : Canoë-kayak A03 : Pratique de la pêche A04 : Navigation fluviale A05 : Sensibilisation A09 : Gîtes de reproduction de chauve-souris	Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
TL2	Sensibilisation usagers du tourisme aux enjeux biologiques, création outils pédagogiques		A01 : Sentiers et randonnées A02 : Canoë-kayak A03 : Pratique de la pêche A04 : Navigation fluviale A05 : Sensibilisation A09 : Gîtes de reproduction de chauve-souris A06 : Entretien des bords de routes et chemins F07 : Entretien des ouvrages (ponts, ouvrages hydrauliques) F08 : Entretien sous les réseaux d'infrastructures énergétiques ou de communication	Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
TL3	Valorisation du patrimoine naturel de la vallée		A01 : Sentiers et randonnées A02 : Canoë-kayak A03 : Pratique de la pêche A04 : Navigation fluviale A05 : Sensibilisation A09 : Gîtes de reproduction de chauve-souris A06 : Entretien des bords de routes et chemins F07 : Entretien des ouvrages (ponts, ouvrages hydrauliques) F08 : Entretien sous les réseaux d'infrastructures énergétiques ou de communication	Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	

TL4	Informier et sensibiliser les acteurs locaux et le grand public		A01 : Sentiers et randonnées A02 : Canoë-kayak A03 : Pratique de la pêche A04 : Navigation fluviale A05 : Sensibilisation A09 : Gîtes de reproduction de chauve-souris A06 : Entretien des bords de routes et chemins F07 : Entretien des ouvrages (ponts, ouvrages hydrauliques) F08 : Entretien sous les réseaux d'infrastructures énergétiques ou de communication	Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S1	Etude des populations d'Angélique des estuaires			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S2	Suivi botanique des bas-marais alcalins et prairies tourbeuses			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S3	Suivi de la cladiaie et habitats associés			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S4	Suivi botanique et écologique des forêts alluviales			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S5	Etude botanique des mares, fossés : typologie, état de conservation, mise en place suivi			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S6	Suivi botanique des pelouses calcicoles			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S7	Suivi de la valeur éco systémique des prairies			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	

S8	Suivi de la végétation aquatique de la Charente et de ses affluents			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER 9 ^{ème} programme de l'Agence Adour Garonne	
S9	Suivi cartographique de la répartition des habitats naturels dans le site			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S10	Synthèse et actualisation des données de suivi de populations de Grande Alose, Alose geinte, Lamproie marine, Saumon atlantique et Anguille européenne			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER 9 ^{ème} programme de l'Agence Adour Garonne	
S11	Lamproies : recensement, caractérisation des habitats et suivi standardisé de juvéniles des 3 lamproies			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER 9 ^{ème} programme de l'Agence Adour Garonne	
S12	Lamproies de rivière : caractérisation et suivi du front de migration			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER 9 ^{ème} programme de l'Agence Adour Garonne	

S13	Recensement, caractérisation et suivi des sites de frai potentiels : Lamproie de rivière, de Planer			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER 9 ^{ème} programme de l'Agence Adour Garonne	
S14	Caractérisation de l'aire de répartition et suivi des populations de Chabot			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER 9 ^{ème} programme de l'Agence Adour Garonne	
S15	Caractérisation de l'aire de répartition de la Lamproie de Planer			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER 9 ^{ème} programme de l'Agence Adour Garonne	
S16	Approfondissement des connaissances et suivi des populations de Grande Mulette			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S17	Recensement des populations de Râle des genêts			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S18	Suivi des populations d'oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S19	Suivi faunistique du marais de l'Anglade et évaluation de l'impact des mesures de gestion environnementales			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	

S20	Suivi standardisé des cortèges avifaunistiques par la technique des points d'écoute			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S21	Suivi standardisé des cortèges chiroptérologiques par la technique des points d'écoute ultrasonores			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S22	Suivis standardisé des communautés de mammifères semi-aquatiques et étude de leur état sanitaire			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER Programme LIFE	Plans nationaux d'actions en faveur du Vison d'Europe et de la Loutre d'Europe.
S23	Suivi des insectes d'intérêt communautaire : évolution de la répartition et suivi par placette échantillon			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S24	Suivi des communautés de reptiles et d'amphibiens			Programme LIFE	
S25	Recherche d'espèces d'intérêt communautaire méconnues ou non signalées sur le site mais dont la présence est fortement probable			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S26	Cartographie et identification de sites majeurs à Vertigo de Desmoulins. Identification des noyaux de populations et analyse de leur viabilité			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
S27	Suivi cartographique général (occupation du sol)			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
MO1	Animer la mise en œuvre du Document d'Objectif du site Natura 2000			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
MO2	Mise en cohérence du périmètre du site			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	

MO3	Formation et sensibilisation aux enjeux biologiques du site			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
MO4	Aide aux collectivités territoriales			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	
MO5	Prise en compte de Natura 2000 dans les documents d'urbanismes			Mission d'animation : Mesure 323 A du PDRH, FEADER	

Colonne Contrats N2000 : doit être mentionné la nature du contrat (NiNi, Forestier, MAEt), le programme et le fonds européens visés, le code de la mesure de la circulaire de gestion des contrats
Colonne Charte N2000 : doit être précisée la référence de la ou des fiches charte correspondant à l'action.

Colonne Outils Financiers Hors Contrats : doivent être indiqués le type d'aide mobilisable (Etat, Europe, Collectivités Territoriales, ...), les programmes et les fonds visés, la référence des mesures ou actions portées dans ces programmes.

Colonne Autres Outils : doivent être décrits les outils de mise en œuvre existant localement sur le site (Convention d'usage, Arrêtés municipaux, Missions d'animation locales, Arrêté préfectoral de protection de biotope, Chartes professionnelles...).

4 Retroplanning des actions

n° action	Intitulé	Priorité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
A1	Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable	★★													
A2	Gestion environnementales des prairies naturelles	★★★													
A3	Conservation du Rôle des genêts et de ses habitats	★★★													
A4	Amélioration du fonctionnement des cours d'eau par l'installation de systèmes d'abreuvement et de protection contre la divagation du bétail	★★													
A5	Restauration et gestion biologique de la cladiaie : Marais de l'Anglade	★★★													
A6	Gestion et restauration de la valeur biologique des pelouses calcaires	★★★													
A7	Gestion favorable à l'avifaune	★★													
A8	Gestion environnementale de la mégaphorbiaie	★★													
E1	Mise en œuvre du SDAGE Adour Garonne en intégrant recommandations du Docob	★★★													
E2	Prise en compte des éléments Natura 2000 dans les projets de gestion/ planification à l'échelle du val de Charente (SAGE, PGE...)	★★★													
E3	Organiser pour les affluents, une forme d'entretien collectif des berges	★★★													
E4	Prise en compte du Vison d'Europe dans la lutte sélective contre le Ragondin	★★★													
E5	Adaptation des ouvrages d'art Vison d'Europe	★★★													
E6	Restauration du cours d'eau du Coran au niveau de l'étang de St Bris des bois/St Césaire	★★★													
E7	Gestion environnementale des cours d'eau, de leur végétation rivulaire et de leurs berges	★★★													
E8	Génie écologique de restauration des berges de la Charente et de ses affluents	★★													
E9	Gestion de la végétation rivulaire et des berges des fossés	★★★													
E10	Mise en œuvre de la trame bleue sur la Charente, la Seugne et le Coran	★★★													

n° action	Intitulé	Priorité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
E11	Amélioration de la libre circulation des poissons migrateurs par l'aménagement des obstacles à la migration	★★★													
E12	Etude de faisabilité et scénarii d'aménagement pour la préservation d'un site de frai de Lamproie marine	★★													
E13	Mesures en faveur des zones humides : mares	★★													
E14	Gestion favorable aux espèces piscicoles	★★★													
E15	Gestion favorable à l'Angélique des estuaires	★★★													
E16	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	★★													
E17	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : information sensibilisation	★★													
B1	Schéma de boisement concerté	★★★													
B2	Hammoniser la politique forestière	★★													
B3	Gestion environnementale des boisements alluviaux spontanés	★★★													
B4	Gestion environnementale des ripisylves	★★★													
B5	Conservation de la population de Vison d'Europe et de ses habitats	★★★													
B6	Gestion favorable à la Rosalie des Alpes	★★													
B7	Gestion environnementale des boisements mixtes (peupleraie sous-étage frênaie)	★★													
B8	Gestion environnementale des boisements de rapport (peupleraies pures)	★													
B9	Reconstitution/Création d'un maillage de haie	★★★													
TL1	Sensibilisation des partenaires du tourisme aux enjeux biologiques	★★★													
TL2	Sensibilisation usagers du tourisme aux enjeux biologiques, création outils pédagogiques	★★★													
TL3	Valorisation du patrimoine naturel de la vallée	★													
TL4	Informier et sensibiliser les acteurs locaux et le grand public	★★★													
S1	Etude des populations d'Angélique des estuaires	★★★													
S2	Suivi botanique des bas-marais alcalins et prairies tourbeuses	★★★													
S3	Suivi de la cladiaie et habitats associés	★★★													

n° action	Intitulé	Priorité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
S4	Suivi botanique et écologique des forêts alluviales	★★													
S5	Etude botanique des mares, fossés : typologie, état de conservation, mise en place suivi	★★													
S6	Suivi botanique des pelouses calcicoles	★★★													
S7	Suivi de la valeur éco systémique des prairies	★★													
S8	Suivi de la végétation aquatique de la Charente et de ses affluents	★★★													
S9	Suivi cartographique de la répartition des habitats naturels dans le site	★★★													
S10	Synthèse et actualisation des données de suivi de populations de Grande Alose, Alose feinte, Saumon atlantique, Lamproie marine et Anguille	★★													
S11	Lamproies : recensement, caractérisation des habitats et suivi standardisé des juvéniles des 3 espèces de lamproies	★★★													
S12	Lamproies de rivière : caractérisation et suivi du front de migration	★★													
S13	Recensement et caractérisation et suivi des sites de frai potentiels : Lamproie de rivière, de Planer	★★★													
S14	Caractérisation de l'aire de répartition et suivi des populations de Chabot	★★													
S15	Caractérisation de l'aire de répartition des populations de la Lamproie de Planer	★★★													
S16	Approfondissement des connaissances et suivi des populations de Grande Mulette présentes dans la Charente	□													
S17	Recensement des populations de Râle des genêts et Marouette ponctuée	★★★													
S18	Suivi des populations d'oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire	★★★													
	Rapaces	□													
	Cigogne	□													
	Martin pêcheur	□													
	Passereaux	□													
S19	Suivi faunistique du marais de l'Anglade et évaluation de l'impact des mesures de gestion environnementales	★★★													

n° action	Intitulé	Priorité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Oiseaux	□													
	Cuivré des marais	□													
	Vertigo	□													
	Odonates	□													
S20	Suivi standardisé des cortèges avifaunistiques par la technique des points d'écoute	★★★													
S21	Suivi standardisé des cortèges chiroptérologiques par la technique des points d'écoute ultrasonores	★★★													
S22	Suivis standardisé des communautés de mammifères semi-aquatiques et étude de leur état sanitaire + suivi collision loutre/Mison (0,5HJ/an)	★★★													
S23	Suivi des insectes d'intérêt communautaire : évolution de la répartition et suivi par placette échantillon	★★★													
	Odonates	□													
	Cuivré et Azuré	□													
	Lucane et rosalie	□													
S24	Suivi des communautés de reptiles et d'amphibiens	★★													
S25	Recherche d'espèces d'intérêt communautaire méconnues ou non signalées sur le site mais dont la présence est fortement probable	★													
S26	Cartographie et identification de sites majeurs à Vertigo de Desmoulins. Identification des noyaux de populations et analyse de leur viabilité	★★★													
S27	Suivi cartographique général (occupation du sol)	★★													
MO1	Animer la mise en œuvre du Document d'Objectif du site Natura 2000	★★★													
MO2	Mise en cohérence du périmètre du site	★★★													
MO3	Formation et sensibilisation aux enjeux biologiques du site	★★★													
MO4	Aide aux collectivités territoriales	★★★													
MO5	Prise en compte de Natura 2000 dans les documents d'urbanismes	★★★													

5 Glossaire

AAPPMA	Association Agrée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
ACCA	Association Communale de Chasse Agrée
AEAG	Agence de l'Eau Adour Garonne
Animateur	C'est la structure qui est chargée de coordonner l'application du document d'objectifs et d'animer les différentes actions. Cette structure est désignée par le préfet président du comité de pilotage.
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APPB ou APB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
ASA	Association Syndicale Autorisée
CAD	Contrat d'Agriculture Durable (n'existe plus depuis 2006)
Cahiers d'habitats	ces cahiers ont pour objectif , en référence à la Directive Habitats, de faire l'état des connaissances scientifiques et techniques, sur chaque habitat et espèce, pour lesquels la France est concernée, et d'en faire une synthèse sous forme de fiches. Ces cahiers d'habitats sont, en France, une référence concernant les habitats naturels de la Directive. Ils sont édités par la Documentation française.
CDC	Communauté de Commune
CDT	Comité Départemental du Tourisme
CETEF	Centre d'Etude Technique et d'Expérimentation Forestière
CG	Conseil Général
CN2000	Contrat Natura 2000
CNASEA	Centre National d'Amélioration des Structures des Exploitations Agricoles
Comité de Pilotage	C'est le lieu de la concertation pour le site. Présidé par le préfet, il valide et évalue le document d'objectifs ainsi que la mise en œuvre de celui-ci.
Contrat Natura 2000	C'est un type de contrat entre l'Etat et tout titulaire de droits sur un terrain qui permet de mettre en œuvre une action de protection des habitats ou de restauration écologique. Il a une durée de 5 ans.
COFIL	Comité de Pilotage
CORINE BIOTOPES	Typologie européenne de classification des habitats naturels. Son objectif est de constituer un standard européen de description hiérarchisée des milieux naturels.
Corridor écologique	lien entre les milieux naturels, permettant aux espèces de se déplacer pour conquérir de nouveaux territoires, se reproduire, se nourrir, etc. La préservation des corridors écologiques est un enjeu majeur de la conservation de la biodiversité
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CREN	Conservatoire Régional des Espaces Naturels
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSRPN	Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
CSRPN	Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Constitué de représentants de la DIREN, des associations régionales de protection de la nature, de naturalistes, scientifiques, Personnes Qualifiées en Protection de la Nature, les CSRPN ont été chargés par l'Etat de déterminer régionalement les sites répondant aux critères scientifiques de la directive Habitats (annexes I, II et III) et susceptibles d'être retenus par la Commission Européenne pour faire partie en 2004 du réseau "Natura 2000".
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDT	Direction départementale des territoires (ex: DDAF + DDE)

DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer (ex: DDAF + DDE)
DH	Directive Habitats
DO	Directive Oiseaux
DOCOB	Document d'Objectifs Natura 2000. Chaque site Natura 2000 possède son propre document de gestion (ou Document d'Objectifs, appelé localement DOCOB) dans lequel il y a : <ul style="list-style-type: none"> • un état des lieux écologique et socio-économique du territoire • les enjeux et les objectifs définis • les outils de gestion à mettre en œuvre (Charte et contrat)
DREAL	Direction départementale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (ex: DIREN + DRIRE)
Ecosystème	C'est un ensemble d'organismes vivants qui interagissent avec leur environnement.
Écotone	En écologie, un écotone se définit comme la zone de contact entre deux biocénoses distinctes et parfaitement identifiées : une lisière entre 2 milieux différents.
EPTB Charente	Etablissement Public Territorial du Bassin de la Charente
Espèce d'intérêt communautaire	"Espèces figurant ou susceptibles de figurer à l'annexe II, et/ou IV ou V de la Directive Habitats CEE92/43"
Espèce prioritaire	"Ce sont les espèces en danger de disparition présentes sur le territoire visé à l'article 2 (de la Directive Habitats) et pour la conservation desquelles la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire. Ces types d'habitats naturels prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) à l'annexe I."
Eutrophisation	L'eutrophisation est une forme singulière mais naturelle de pollution de certains écosystèmes aquatiques qui se produit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives assimilables par les algues et que celles-ci prolifèrent. Les principaux nutriments à l'origine de ce phénomène sont le phosphore (contenu dans les phosphates) et l'azote (contenu dans l'ammonium, les nitrates, et les nitrites). L'eutrophisation s'observe surtout dans les écosystèmes dont les eaux se renouvellent lentement.
FDAAPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
FDC	Fédération Départementale des Chasseurs
FGDFON	Fédération Départementale des Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles
FDPSF	Fédération Départementale des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEDER	Fonds Européens de Développement Régional
FGMN	Fond de Gestion des Milieux Naturels
GDA	Groupement de Développement Agricole
GDF	Gestion durable des Forêts
Habitat d'espèce	"Le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique."
Habitat naturel	"Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles." Un habitat naturel ou semi naturel est un milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s).
Habitat naturel d'intérêt communautaire	"Les types d'habitats figurant ou susceptibles de figurer à l'annexe I de la Directive Habitats CEE92/43"

Habitat naturel prioritaire	"Ce sont les types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article 2 (de la Directive Habitats) et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire. Ces types d'habitats naturels prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) à l'annexe I."
Halophile	Se dit d'une végétation qui croît naturellement sur des sols à forte teneur en sel
LIFE	L'Instrument Financier pour l'Environnement
LIFE Natura 2000	Nom donné au programme expérimental français 1996-1998 visant à tester, sur 37 sites pilotes, l'élaboration de Documents d'Objectifs en application de l'article 6 de la directive Habitats 92/43.
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAE	Mesure Agro-Environnementale
MAEt	Mesure Agro-Environnementale Territorialisée
MEDDEM	Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (ex : MEDDAT)
Natura 2000	Nom donné au réseau européen des sites d'importance communautaire des 15 Etats membres, qui sera constitué en 2004, et regroupera les ZSC désignées au titre de la directive Habitats 92/43, et les ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux CE/2009/147.
OGAF	Opération Groupée d'Aménagement Foncier
OLAE	Opération Locale Agri-Environnement
ONEMA	Organisme national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF	Office National des Forêts
PC	Poitou-Charentes
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PDRH	Plan de Développement Rural Hexagonal (2007 - 2013)
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POS	Plan d'occupation des Sols
PPR	Plan de Prévention des Risques
PRQA	Plan Régional pour la Qualité de l'Air
Ripsisylve	La forêt riveraine, rivulaire ou ripisylve (étymologiquement du latin ripa, « rive » et sylva, « forêt ») est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau
RGA	Recensement Général Agricole
RNF	Réserves Naturelles de France
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SAU	Surface Agricole Utile
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SIA	Syndicat Intercommunal d'Assainissement
SIC	Site d'Intérêt Communautaire
SIEAHBS	Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement Hydraulique de la Basse Seugne
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
STEP	STation d'EPuration des eaux usées
STH	Surface Toujours en Herbe
SYMBA	SYndicat Mixte pour l'étude de l'aménagement et de la gestion du Bassin de l'Antenne

Trame verte et bleue	La trame verte est définie dans le cadre du grenelle de l'environnement comme un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. Elle est complétée par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et plans d'eau. L'objectif de la trame verte et bleue est d'assurer une continuité biologique entre les grands ensembles naturels et dans les milieux aquatiques pour permettre notamment la circulation des espèces sauvages.
Unité écologique	Nom donné à un ensemble d'habitats naturels qui évoluent de manière étroitement imbriquée (dans le temps et l'espace) et/ou sont régis par un ensemble de facteurs (naturels ou humains) comparables. Par exemple, au sein de l'unité écologique appelée "Prairies tourbeuses", on dénombre 2 habitats naturels d'intérêt communautaire ("bas-marais tourbeux" et "cladiaie turficole"), et beaucoup d'autres d'intérêt national ou local.
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux. Nom donné, en France, aux sites inventoriés répondant aux critères d'importance communautaire de la directive Oiseaux, et qui ne sont pas désignés en ZPS.
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Nom donné, en France, à des sites possédant un intérêt biologique remarquable - de niveau départemental, régional ou national – en fonction du nombre et du statut de protection et de conservation des espèces ou des habitats qu'ils abritent. Il s'agit d'un inventaire scientifique qui n'a pas valeur réglementaire.
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine architectural, urbain et paysager
ZPS	Zone de Protection Spéciale. C'est un site d'importance communautaire au vu des populations d'oiseaux qu'il abrite, désigné par les Etats membres au titre de la directive Oiseaux CE/2009/147 par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état de conservation favorable, des populations d'oiseaux pour lesquels le site est désigné.
ZSC	Zone Spéciale de Conservation. C'est un site d'importance communautaire désigné par les Etats membres en application de la Directive Habitats CEE92/43 "par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations d'espèces pour lesquels le site est désigné".

6 Annexes

Mesures agroenvironnementales territorialisées

Différentes MAEt existent sur le site Natura 2000, en faveur du Rôle des genêts (fauche tardive à différentes dates) mais aussi de la gestion extensive des prairies. Ci-après le programme 2007-2013

Engagement	Niveau 1 Mesure Prairie Humide (MPH) Code : PC_MACH_HE1	Niveau 2 MPH à forte valeur biologique « Gestion mixte pâturage et fauche » Code : PC_MACH_HE2	Niveau 3 MPH à forte valeur biologique « Dominante fauche » Code : PC_MACH_HE3
Couvert prairie	Conserver la prairie permanente, ne pas labourer, ne pas niveler, ne pas drainer Conserver les zones basses		
Eau sur la parcelles		Maintien de l'eau dans les baisses suivant expertises	
Pâturage	Le chargement moyen annuel est compris entre 0.4 et 1,4 UGB/ha/an. Pas de pâturage du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} mars	Le chargement moyen annuel est limité à 1,4 UGB/ha/an. Pâturage hivernal interdit (du 15 décembre au 15 mars)	Pâturage autorisé en dehors de la période du 10 mai au 15 juin avec un chargement moyen annuel compris entre 0.4 et 1,4 UGB/ha/an. Pâturage hivernal interdit (du 15 décembre au 15 mars)
Fertilisation minérale	60-60-60 U/ha/an NPK	Aucune	
Date de fauche	A partir du 20 mai. Spécificité vallée de la Charente en amont de St Savinien (site 70) : à partir du 1 ^{er} juin.	A partir du 1 ^{er} juin Spécificité vallée de la Charente en amont de St Savinien (site 70) : à partir du 10 juin.	A partir du 15 juin
Utilisation des	Aucun traitement sauf dérogation de façon localisée sur chardons et ronces	Aucun traitement	
Enregistrement des pratiques	Pour chaque îlots ou parcelles engagés : - enregistrer les interventions mécaniques (fauche, broyage, apport de fertilisation...): date, nature de l'intervention et matériel utilisé - tenir un cahier de pâturage (durée du pâturage et nombre d'animaux présents sur les îlots engagés)		
Luttes collectives contre les espèces envahissantes	L'exploitant s'engage à participer aux actions de luttes collectives contre les ragondins et contre les plantes envahissantes faisant l'objet d'actions concertées.		
Entretien des fossés	L'entretien des fossés dont l'agriculteur a la responsabilité (réseau tertiaire) est obligatoire. Les travaux de curage devront s'effectuer suivant la méthode « vieux fonds- vieux bords », en étalant les produits de curage sur les bords des fossés sans combler les dépressions. L'exploitant s'engage à permettre le libre accès à ses parcelles en cas de travaux collectifs.		
Paysage	Maintien et entretien des éléments fixes du paysage : haies, arbres isolés, accès...		
Rémunération	150 €/ha/an	226 €/ha/an	302 €/ha/an

Engagement	Reconversion de Terre Arable en Herbage (RTA) Code : PC_MACH_HE4	Uniquement site Natura 2000 n°70 Val de Charente en amont de St Savinien	
		Mesure « rôle des genêts » Code : PC_MACH_RA2	Mesure « zone refuge » Code : PC_MACH_RA3
Couvert prairie	Mettre en place un couvert « prairie » Conserver la prairie les années suivantes, ne pas labourer, ne pas niveler, ne pas drainer Conserver les zones basses	Conserver la prairie permanente, ne pas labourer, ne pas niveler, ne pas drainer Conserver les zones basses	
Eau sur la parcelles		Maintien de l'eau dans les baisses suivant expertises	
Pâturage	Le chargement moyen annuel est compris entre 0.4 et 1,4 UGB/ha/an. Pâturage hivernal interdit (du 15 décembre au 15 mars)	Pâturage autorisé après le 15 juillet Pâturage hivernal interdit (du 15 décembre au 15 mars) Chargement moyen annuel inférieur à 1,4 UGB/ha	Pâturage autorisé après le 31 juillet Pâturage hivernal interdit (du 15 décembre au 15 mars) Chargement moyen annuel inférieur à 1,4 UGB/ha
Fertilisation minérale	60-60-60 U/ha/an NPK	Aucune	Aucune
Date de fauche	A partir du 20 mai.	A partir du 15 juillet Fauche du centre vers la périphérie	A partir du 31 juillet Fauche du centre vers la périphérie
Utilisation des	Aucun traitement sauf dérogation de façon localisée sur chardons et ronces	Aucun traitement	Aucun traitement
Enregistrement des pratiques	Pour chaque îlots ou parcelles engagés : - enregistrer les interventions mécaniques (fauche, broyage, apport de fertilisation...) : date, nature de l'intervention et matériel utilisé - tenir un cahier de pâturage (durée du pâturage et nombre d'animaux présents sur les îlots engagés)		
Luttes collectives contre les espèces envahissantes	L'exploitant s'engage à participer aux actions de luttes collectives contre les ragondins et contre les plantes envahissantes faisant l'objet d'actions concertées.		
Entretien des fossés	L'entretien des fossés dont l'agriculteur a la responsabilité (réseau tertiaire) est obligatoire. Les travaux de curage devront s'effectuer suivant la méthode « vieux fonds- vieux bords », en étalant les produits de curage sur les bords des fossés sans combler les dépressions. L'exploitant s'engage à permettre le libre accès à ses parcelles en cas de travaux collectifs.		
Paysage	Maintien et entretien des éléments fixes du paysage : haies, arbres isolés, accès...		
Rémunération	340 €/ha/an	364 €/ha/an	400 €/ha/an

Dans le cas de la mesure RTA-HE4 (reconversion terre arable) en cas de resemis ou sursemis, utiliser des semences de provenance locale tel l'épandage des fonds de grenier (foin mur récolté dans la vallée de la Charente) ; éviter l'utilisation de la Fétuque Rouge, le Ray-grass ou les mélanges prairiaux classiques, inadaptés au contexte alluvial. De même, il est conseillé de réaliser la fauche annuelle après le 25 juillet.